



Cours d'économie politique fait au Collège de France

Michel Chevalier

LIREGRATUITEMENT.COM

Cours d'économie politique fait au Collège de France

Michel Chevalier

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Cours d'économie politique fait au Collège de France

Histoire et description des routes de communication uni États- Unis, et de» travaux d'art qui en dépendent. 2 très-beaux vol. grand in-4, chacun d'environ 600 pages, avec un atlas in-folio de 19 planches de grande

dimension. Pics, une belle brochure : Table analytique 50 fr.

Des intérêts matériels en France. 6e édition. I vol. grand in-18, orné

d'une carte des Travaux publics 3 fr. 50 c.

Essais de politique industrielle. I vol. in-8 de 450 pages. 6 fr.

I/Isthme de Panama, examen historique et géographique des différentes directions suivant lesquelles on pourrait le percer, et des moyens à y employer; suivi d'un aperçu sur l'isthme de Suet. 1 vol. in-8, avec une carte... 4 fr.

Ucttres sur l'organisation du travail, ou Études sur les principales CAUSES DE LA SLSÉRE ET SUR LES MOYENS PROPOSÉS POUR Y REMÉDIER . 1848. —

1 très-fort et beau vol. grand in-18 Jésus 4 fr. 50 c.

I,a I.lberté aux États-Unis. in-8. 1849 1 fr.

Cours d'Économie politique, fait au Collège de France. 3 forts et beaux vol. in-8. — Seconde édition refondue et considérablement augmentée, contenant la Réunion de tous les discours d'ouverture 31 fr.

— LE PREMIER VOL. ne se vend pas seul.

— LE DEUXIÈME VOL., traitant de QUESTIONS DIVERSES, se vend séparément 9 fr. 50 c.

•—LE TROISIÈME VOL., traitant de LA MONNAIE, se vend séparément 12 fr.

Discours prononcé à l'inauguration du Cours, en 1841, et discours d'ouverture du cours de l'année 1841-42. — Tirage fait à part en 1842. — Brochure tn-8 t fr. 25 c.

De lu bulsse probable de l'or, des conséquences commerciales et sociales qu'elle peut avoir, et des mesures qu'elle provoque. I très-fort et beau vol. in-8 8 fr. 50 c.

Examen du Système commercial connu sous le nom de Système protecteur. — Deuxième édition très-augmentée. — (Édité par Guillaumin). — 1853 — 1 vol. in-8 7 fr. 50 c.

Ue Mexique ancien et moderne. — Deuxième édition. — (Édité par Hachette.) — 1 vol. grand in-18 Jésus. 3 fr. 50 c.

I.'Exposlllon universelle de Cendres de 1868 : Introduction anx divers Rapporta du jury. — (Édité par Chaix.) — 1 vol. in-8 5 fr.

La Librairie Capelle est destinée aux Publications d'Économie sociale et politique, de Philosophie, d'Études religieuses, d'Histoire et de Législation.

PRÉFACE DE CETTE SECONDE ÉDITION

L'auteur de ce traité sur la Monnaie a laissé plusieurs années s'écouler depuis l'épuisement de la première édition. Il hésitait à en publier une seconde, à cause de la nécessité qu'il avait reconnue de faire subir à son premier travail une refonte complète. Il s'y est décidé à la fin, parce qu'il a été frappé de la multiplicité et de la gravité des erreurs qui, depuis quelque temps, se produisent hautement et même semblent s'accréditer en cette matière. Ce n'est pas qu'il se suppose le pouvoir de mettre un terme à ce débordement; mais il se croit obligé de faire preuve de bonne volonté.

On s'occupe beaucoup de la Monnaie, depuis quelques années. La cause en est dans l'importance croissante qui est acquise, devant le tribunal de l'opinion, aux questions commerciales. Le développement rapide du commerce international a donné lieu à des mouvements de métaux précieux jusqu'ici inconnus, du moins dans de telles proportions. Le rôle de la Monnaie est ainsi devenu plus apparent, et on lui a attribué une influence extrême, illimitée, sur la prospérité publique. On a voulu voir dans le déplacement, d'une contrée à une autre, des métaux précieux, monnayés ou non, et dans le libre commerce de ces matières, l'origine des perturbations qui se révélaient dans les affaires. Des mesures restrictives et violentes ont été recommandées, pour arrêter ces courants et pour paralyser les opérations commerciales sur les métaux précieux et les Monnaies.

Le public a pris goût aussi, beaucoup plus qu'autrefois, à la discussion des questions qui concernent les banques d'émission et les institutions de crédit, en général. Les péripéties qu'ont traversées les grandes banques d'émission, telles que la Banque

VI PRÉFACE DE CETTE SECONDE ÉDITION

de Fiance et la Banque d'Angleterre, et qui se manifestaient, entre autres symptômes ostensibles, par les variations brusques et fortes de leur encaisse métallique, c'est-à-dire de leur approvisionnement en espèces monnayées ou en métaux propres à en faire, n'ont pas peu contribué à fixer l'attention sur la Monnaie, sur les principes qui doivent la régir et sur la législation dont elle est l'objet, en même temps qu'elles donnaient naissance à des débats pleins d'intérêt, sur l'organisation même de ces institutions.

Dans la chaleur de la discussion et dans le conflit des opinions, des idées surannées, qu'on pouvait croire reléguées à jamais dans le royaume des ombres, ont reparu comme des nouveautés salutaires et ont été soutenues avec la même assurance que si c'eussent été des axiomes.

C'est ainsi que l'idée du double étalon a été ressuscitée, alors qu'on eût pu supposer que personne ne serait plus tenté d'en parler, si ce n'est comme d'une bévue éclosée en d'autres temps, à la faveur de l'ignorance publique, et désormais justiciable du dédain des hommes éclairés.

Pareillement on a retiré du tombeau la théorie décréditée de la balance du commerce. Dans des documents importants, on lui a fait l'honneur de la célébrer comme une doctrine éminemment juste et utile.

L'usage s'est établi, dans le langage ordinaire et dans des ouvrages réfléchis, dus à des personnes familières avec l'économie politique, d'étendre la dénomination de Monnaie à des signes auxquels il semblait qu'elle ne dût plus s'appliquer. C'est ainsi qu'aujourd'hui, de tous côtés, on parle du billet de banque en le qualifiant de Monnaie Fiduciaire, sans s'inquiéter de savoir si c'est bien là ce qu'il est permis d'appeler de la Monnaie, et sans se demander si, en le dénommant ainsi, on ne provoque pas le désordre des idées, d'où naît le désordre des faits.

Il n'en faut pas davantage pour montrer qu'il est opportun de réaffirmer, au sujet de la Monnaie, les principes qu'avaient énoncés les maîtres de la science, depuis Aristote jusqu'à Adam Smith et Turgot.

Le peu d'encouragement qu'a obtenu jusqu'à ce jour en France l'enseignement de l'économie politique ne contribue pas peu à obscurcir ou à maintenir dans les ténèbres l'opinion publique, relativement à la Monnaie, de même que sur une multitude

PRÉFACE DE CETTE SECONDE ÉDITION. VII

d'autres sujets. Nos lois, même celles qui sont postérieures à l'ère nouvelle de 1789, portent, en ce qui concerne la Monnaie, l'empreinte d'erreurs grossières, qu'il serait urgent d'en effacer.

N'est-il pas, en effet, extrêmement étonnant que, dans le Code Napoléon, qui est en France une des plus hautes expressions de l'esprit moderne, on rencontre des dispositions telles que celles que porte l'article 1895 ? « S'il y a eu, dit cet article, augmentation ou diminution d'espèces avant l'époque du paiement, le débiteur » doit rendre la somme numérique prêtée, et ne doit rendre « que cette somme, dans les espèces ayant cours au moment du « paiement. »

Le législateur français de 1801 a ainsi, dans un seul article du Code, commis plusieurs fautes à la fois. 11 a supposé que l'État pourrait à l'avenir se laisser entraîner aux altérations des Monnaies, que pratiquaient, sous l'ancien régime, des gouvernements éhontés, et qui consistaient, selon le style du temps, à augmenter ou à diminuer les espèces, ou, en d'autres termes, à accroître ou à restreindre le nombre d'unités monétaires (livres) retirées d'un poids déterminé de métal précieux, or ou argent, avec la prétention que l'unité nouvelle fût assimilée à l'ancienne. Dans le cas, le seul réellement à prévoir d'après l'expérience, où l'unité nouvelle aurait été l'affaiblissement de l'ancienne, c'était pourtant une spoliation caractérisée. Ce qui est non moins grave de la part du législateur de 1804, il a voulu que ces altérations des Monnaies devinssent la loi des particuliers, par rapport à leurs conventions antérieures, et par conséquent faussassent complètement celles-ci. En un mot, cet article introduit, on ne sait comment, dans le Code Napoléon, a le double défaut de consacrer la spoliation et d'appliquer la rétroactivité là où elle est particulièrement blessante pour l'équité.

Dès l'année qui précéda celle où fut volée et promulguée la partie du Code Napoléon qui contient cet article 1895, débris d'un passé justement réprouvé, le législateur avait rendu la loi sur les Monnaies, du 7 germinal an XI, qui était au contraire tracée conformément aux notions épu-

rées dont s'honore justement l'esprit moderne. On ne s'explique pas que les opinions soutenues dans le sein du conseil d'État pendant l'élaboration, qui fut longue, de cette loi, non-seulement par les membres du conseil, mais encore par le ministre des finances, organe du gouvernement près de ce corps, et les excellents discours pro-

VIII PRÉFACE DE CETTE SECONDE ÉDITION

nonces relativement aux Monnaies, dans les conseils législatifs, depuis 1789, aient été oubliés en 18(M, à ce point qu'un article tel que celui que nous venons de signaler ait pu se glisser dans un monument pareil au Code civil des Français.

L'auteur de ce traité a donc pensé qu'il convenait que, par le moyen d'une seconde édition, il unit ses efforts à ceux des écrivains qui travaillent, avec un zèle et un talent bien dignes d'éloges, à prévenir ou à restreindre, au sujet de la Monnaie, les écarts de l'opinion publique, travaillée avec une ardeur étrange en faveur de doctrines vieilles et funestes.

Il considère comme un devoir de recommander la lecture de ces écrivains distingués, presque tous membres de la Société d'économie politique ; car dans cette société, où règne le sentiment de l'intérêt public, il suffit qu'une question importante soit soulevée dans l'ordre économique, pour qu'on l'étudie et l'élabore, et que quelques-uns de ses membres consacrent leur temps à en faire l'objet de quelque publication.

Le ministre actuel de l'Instruction publique, se conformant à la pensée de l'Empereur Napoléon 111 qui, à plusieurs reprises, dans des discours solennels, a recommandé la propagation des saines notions de l'Economie politique, & établi, à la faculté de droit de Paris, la chaire d'économie politique, promise dès les premières années de la Restauration, sous le ministère de M. Decazes (1). M. Duruy a ainsi rendu un service qui sera plus éclatant encore, s'il classe parmi les cours obligatoires pour les élèves cet enseignement qui n'est institué présentement qu'à titre facultatif. Cette création vient même d'être étendue à plusieurs autres facultés de droit. Par ce moyen, la jeunesse que recrute le barreau et la magistrature, et des rangs de laquelle sortent les jurisconsultes et la plupart des orateurs écoutés dans les grands corps de l'État, saura désormais l'économie politique. Ce sera une raison puissante pour que nos lois soient, à l'avenir, exemptes de dispositions regrettables, touchant l'économie publique en général et la Monnaie en particulier.

(1) Une ordonnance du Roi, en date du 24 mars 1819, avait établi formellement cette chaire à la faculté de droit de Paris ; mais bientôt, avant que la chaire eût été ouverte, la politique du gouvernement changea ; l'esprit de réaction y devint le maître, et il ne fut plus question de la chaire. En 1847, M. de Salvandy avait repris l'idée de M. Decazes, dans un projet de loi sur l'enseignement des facultés.

CHAPITRE PREMIER

Définition de la monnaie.

La monnaie est un instrument qui, dans les échanges, sert de mesure et par lui-même est un équivalent.

Cette définition de la monnaie, qui représente comme inséparables les deux qualités de mesure et d'équivalent, ressort clairement de la pratique des peuples civilisés, à l'origine de la monnaie et depuis. On la trouve dans les écrits anciens sur la matière. Quand Aristote s'est proposé de déterminer la nature de la monnaie, il a mis en relief, avec cette précision qui lui était propre, ce double caractère de mesure et d'équivalent. « On convint, » dit-il, de donner et de recevoir dans les échanges une matière qui, utile par elle-même, fût aisément maniant. ¹

« ble dans les usages habituels de la vie ; ce fut du fer par « exemple, de l'argent, ou telle autre substance dont on « détermina d'abord la dimension et le poids, et qu'enfin, h pour se délivrer des embarras d'un continuel mesurage, « on marqua d'une empreinte particulière, signe de sa va- « leur (t). »

Dans les sociétés modernes, après les ténèbres du moyen âge, lorsque des idées exactes commencent à éclairer, comme un crépuscule, le domaine de l'économie politique, cette définition de la monnaie, qui en explique le rôle et en délimite l'importance, apparaît dans les travaux des hommes avancés. Elle se montre dès le quatorzième siècle. Nicolas Oresme, évêque de Lisieux, mort en 1382, publia un *Traité de la Monnaie* où il reproduisit l'opinion d'Aristote, dont il avait été le traducteur. Legrand astronome Copernic, dans un *Traité de la Monnaie*, fit de même, un siècle et demi plus tard (2). A plus forte raison retrouve-t-on des idées justes sur la matière dans plusieurs écrits, d'une date plus récente, qui traitèrent de la monnaie, et par exemple dans ces productions des dix-septième et dix-huitième siècles, que le club d'Économie politique de Londres a réunis dans un volume plein d'intérêt, dont la monnaie est le sujet (3). Je signalerai particulièrement l'excellent mémoire de Harris auquel Mirabeau s'est plu à rendre hommage.

La qualification d'instrument, qui est donnée à la mon-

(1) Abistote, *Politique*, liv. I, chap. iu, traduction de M. Barthélemy Saint-Hilaire, t. 1, p. 53. Dans une note au bas de la page, M. Barthélemy Saint-Hilaire a montré quel est le véritable sens d'un autre passage qu'on avait supposé en contradiction avec celui-ci.

(2) M. Wolowski a réuni en un volume publié en 1864 les deux traités de Nicolas Oresme et de Copernic.

(3) *A select Collection of scarce and valuable tracts on Money*, Londres, 1856. — Le mémoire de Harris, intitulé *An Estay upon Money and Coins*, est, dans ce volume, à la page 330. La définition de la monnaie s'y trouve page 370.

naie dans la définition ci-dessus, mérite d'être remarquée. Considérée dans son ensemble, la monnaie remplit dans une société l'office d'un mécanisme qui sert à l'accomplissement des échanges. Ce n'est pas une simple comparaison que nous faisons pour la clarté du discours, c'est une similitude que nous constatons. On verra, dans la suite de cet écrit, qu'il en découle des conséquences dignes d'être signalées. Nous aurons occasion aussi de dire que la monnaie n'est pas à beaucoup près, dans une société industrielle, l'unique instrument des échanges; mais elle en est un qui se distingue nettement de tous les autres.

La monnaie est nécessaire à l'homme, du moment qu'il vit en société. On peut concevoir un état primitif dans lequel chaque individu ou plutôt chaque famille produit, tant bien que mal, ce

qui répond aux besoins d'une existence très-restreinte. 11 y a eu des exemples de petites agglomérations dont les membres mettaient en commun les produits de leur travail et se procuraient, par cette méthode, ce qu'il leur fallait pour subsister grossièrement. Mais la division du travail s'introduit par l'effet de la diversité des aptitudes et des positions, dès que le lien social a rapproché les uns des autres un certain nombre d'hommes qui ne se plient pas à la loi uniforme d'une existence rudimentaire telle que celle des peuplades sauvages, et qui, au contraire, ont du penchant à utiliser au mieux les facultés propres par lesquelles chacun se distingue. Chaque individu et chaque famille cesse de faire, pour son compte, chacune des choses que réclame l'existence étroite telle qu'on la conçoit alors, et se confine dans la production d'un nombre déterminé d'objets que, par cela même, on fait mieux, plus vite et plus abondamment.

A mesure que la société s'étend et se perfectionne, on disperse moins ses efforts, on se renferme dans une œuvre

de plus en plus spéciale, afin de s'en acquitter de mieux en mieux, au grand avantage de chacun et de tous. Les hommes échangent entre eux les produits de plus en plus divers de leurs travaux, ou leurs services de plus en plus variés. C'est ainsi que la communauté parvient à avoir, avec une même quantité de travail, une beaucoup plus grande quantité d'objets et de services de toute sorte à offrir aux besoins des hommes (1), et que la réunion en société devient de plus en plus profitable à tous. Être sociable par excellence, plus l'homme pratique l'échange, plus il est fidèle à la destination que lui a assignée le Créateur.

Mais l'échange est une opération laborieuse et incertaine, tant qu'on n'a pas de monnaie. Il se pratique alors par la voie du troc en nature. Je suis producteur de blé, j'ai besoin de viande ; je livre à mon voisin l'éleveur un certain nombre d'hectolitres de mon grain contre un bœuf. Mais je ne sais pas exactement quel est le rapport du blé au gros bétail en général, et au bœuf qu'on me propose en particulier. Dans cet embarras, le marché se conclut péniblement. L'éleveur qui a troqué sa bête contre mon blé a déjà peut-être plus de blé qu'il ne lui en faut, mais il aurait besoin de vêtements ; il sera donc dans la nécessité de chercher une troisième personne qui ait des vêtements à céder et à qui il convienne d'avoir du grain ; après qu'il l'aura découverte, il aura à faire avec elle un troc entre deux objets dont le rapport accoutumé n'est pas suffisamment connu de lui.

Dans le système du troc, ainsi que le fait observer

(I) Au sujet de la fécondité qu'acquiert le travail humain par le moyen de la division, on peut consulter la Richesse des nations, d'Adam Smith, j chapitre i {page 7 du tome 1 de l'édition Guillaumin), et le Cours d'Économie politique, de J. B. Say, tome X de la Collection Guillaumin, page (64).

M. Roscher, « combien ne sera-t-il pas difficile de trouver « précisément l'homme en état de nous procurer ce qui « nous manque et de s'accommoder de notre superflu ! « Combien ne sera-t-il pas plus rare encore que le besoin « et le superflu se rencontrent dans un équilibre parfait, « que, par exemple, le fabricant de clous qui veut troquer « sa marchandise contre une vache, trouve un marchand « de bestiaux qui ait besoin de la quantité de clous équivalente à la valeur d'une vache... » Dans ce système, selon le même auteur, « le plus fort au point de vue « économique exercerait, dans chaque échange, un ascendant beaucoup plus marqué que celui qui lui appartient « aujourd'hui ; un acheteur de pain, notamment, serait à « moitié mort de faim avant d'avoir

pu s'entendre avec le « vendeur sur le prix de la marchandise qu'il voudrait <> donner en échange (1). »

Dans ces circonstances, si, parmi toutes les marchandises, on en choisit une à laquelle, par une convention générale, on rapporte toutes les autres, qui soit acceptée universellement en retour de toute chose, qui enfin serve de commune mesure des valeurs et d'équivalent universel, les transactions deviennent plus simples et plus faciles. Si c'est le blé, par exemple, la valeur du bétail et de chaque bête en particulier, selon le poids qu'elle aura, se traduira par un certain nombre d'hectolitres ou de fractions d'hectolitres de froment, ou, si le blé se vend au poids, par un certain nombre de quintaux et de kilogrammes. Il en sera de même de chaque pièce de drap ou de toile, selon la longueur, la couleur, la finesse. Deux hommes qui voudront faire un échange s'entendront vite ; ils parleront la même langue. Le vendeur de bétail n'a pas besoin de blé, mais qu'importe? ce n'est

(1) Roscher, Principes d.' Économie politique, traduits et annotés par M. Wolowiki, liv. II, chap. ni.

pas seulement une commune mesure, c'est un équivalent universel. Il l'accepte donc, assuré qu'il est de l'échanger demain contre tel autre objet dont il peut avoir besoin, quel qu'il soit.

La monnaie est donc quelque chose de plus qu'une mesure idéale, dans le genre du mètre que l'esprit conçoit dans l'espace indépendamment de toute substance. C'est aussi un objet ayant sa valeur propre, et devenant, suivant qu'on en prend une quantité plus ou moins forte, l'équivalent actuel de toute marchandise qu'il s'agit de payer. Cet attribut d'équivalent est essentiel à la monnaie, et nous aurons occasion, dans le courant de ce volume, de signaler les malheurs qui sont venus de ce qu'on avait imaginé de s'en passer. Le plus simple raisonnement montre qu'il est indispensable. L'Écossais Jean Law, l'auteur du fameux Système, disait, dans un jour de bon sens : « Je ne saurais comprendre qu'aucun pays voulût recevoir comme une valeur ce qui ne serait pas estimé égal à la chose pour laquelle on le donnerait, ou comment cette valeur imaginaire pourrait avoir été maintenue (1). »

Dupré de Saint-Maur exprime la même idée différemment : « Les hommes, dit-il, ne contractent pas, dans les marchés qu'ils font, pour des dénominations ou des sons, mais pour une valeur intrinsèque, qui n'est autre chose que la quantité d'argent garantie par l'autorité publique dans une pièce d'une certaine dénomination (2). »

L'invention de la monnaie répond encore à un autre besoin de l'homme civilisé qui n'est pas des moins dignes d'estime, celui d'économiser, de faire des réserves, en un

(1) Considérations sur le Numéraire , œuvres de Law, collection Guillaumin, tome I, page 469. Il y a dans ce passage la réfutation du fameux Système que Law introduisit plus tard.

(2) Essai sur les Monnaies, page 9.

mot, de susciter des capitaux, matière première de tant d'améliorations. Le traducteur d'Adam Smith, Germain Garnier, en a fait la judicieuse remarque (1), pour que cette forme de la prévoyance humaine se manifestât, il était, sinon absolument indispensable, du moins très-utile qu'il existât une marchandise reconnue par tous comme l'équivalent universel, et dans laquelle chacun pût réaliser ses épargnes. Hors de là, il y aurait eu trop d'incertitude dans le résultat des efforts que chacun eût faits pour économiser, et c'eût été une raison pour que les hommes se découragent de l'économie.

CHAPITRE II

De quelque» caractère» que la monnaie a imprimés aux transactions.

Que l'invention de la monnaie ait modifié la manière dont se font entre les hommes les échanges des produits et des services dont ils disposent, c'est ce qui est déjà visible par ce qui précède. Mais il est un autre aspect sous lequel son action s'est révélée, et que nous devons ne pas passer ici sous silence. Elle a permis de reculer le terme des paiements qui, dans le système du troc, devaient le plus souvent être immédiats ; c'est ainsi que l'invention de la monnaie a graduellement ouvert la porte aux opérations dans lesquelles le crédit joue un rôle. Telle personne a reçu des marchandises ou des services ; au lieu de livrer immédiatement la quantité de monnaie convenue pour le paiement, c'est-à-dire un certain poids de métal, elle a pu s'engager seulement à en

(1) Histoire de la Monnaie des peuples anciens, tome I, pages 5 et suivantes.

effectuer la livraison dans un certain délai. Lorsque celle des parties contractantes qui recevait des capitaux, des marchandises ou des services a été une ville, une province, ou un État, l'engagement qu'elle souscrivait a pu ne consister qu'à servir une rente ou intérêt annuel, formée de même d'une quantité déterminée de métal, sauf à s'acquitter plus tard par le versement de la somme préalablement fixée. Les arrangements de ce genre sont, dans les temps modernes, devenus très-multipiés de la part de cette sorte de personnes civiles que je viens d'indiquer, les villes, les provinces, les États, et en outre, diverses institutions telles que les établissements publics et les compagnies commerciales.

En un mot, dans les cas dont il s'agit, par l'invention de la monnaie, l'opération qui s'est passée entre deux parties contractantes se résout parla livraison de quantités, parfaitement convenues d'avance, de métal que le débiteur est tenu de donner et le créancier de recevoir en acquit de ce qui lui est dû, à des époques pareillement fixées.

Lorsqu'une transaction de ce genre a eu lieu, les variations de valeur que le métal dont est faite la monnaie pouvait éprouver avec le temps, par des causes qui lui fussent propres, ne pouvaient manquer d'affecter fâcheusement les intérêts du débiteur ou ceux du créancier, et si la variation était forte, la lésion que ces intérêts avaient à subir était profonde. Le créancier devait souffrir, si c'était une baisse qu'éprouvait le métal ; le débiteur au contraire devait être surchargé, ou, pour parler plus exactement, chargé au delà de son attente, si la variation était en sens opposé. Une telle conséquence est l'effet inévitable de la nature des choses. Il est vrai que, communément et pour la plupart des transactions, les dérangements et les mécomptes qu'il y a lieu d'attendre d'une semblable cause n'ont aucune gravité. C'est ce qui sera expliqué plus loin.

Je raisonne ici comme s'il était établi que la monnaie est nécessairement faite d'un métal ; en cela j'anticipe sur une démonstration que j'aurai à fournir, et qui sera le sujet des prochains chapitres, à savoir que la monnaie ne peut être que d'un métal et que, de nos jours, parmi tous les métaux, l'or et l'argent seuls sont propres à remplir cette fonction.

Tenons donc pour un fait que si, entre le moment où a été passée la convention des parties et celui où s'accomplissent le paiement ou les paiements convenus, le métal dont est l'unité monétaire vient à subir une forte variation, selon le sens dans lequel ce changement se sera manifesté, le débiteur ou le créancier ont à supporter une perte.

De cette manière cependant les chances semblent égales entre le débiteur et le créancier ; car, au premier abord, on n'aperçoit pas de fortes raisons pour que la variation d'une valeur soit en hausse plutôt qu'en baisse, et réciproquement.

11 existe cependant une cause générale en vertu de laquelle l'égalité n'est pas parfaite. Nous aurons lieu de la signaler plus tard.

CHAPITRE III

De divers essais pour avoir une monnaie faite d'une substance autre que les deux métaux dits précieux.

L'institution de la monnaie est si bien inhérente à l'existence même de la société, qu'à peu près partout, à l'origine des agglomérations un peu nombreuses, la monnaie fait son apparition sous une forme plus ou

moins heureuse ou malheureuse ; car il s'en faut de beaucoup que la matière monétaire ait été partout, dès le commencement, un métal tel que l'argent et l'or. Les traités d'Économie politique mentionnent les différentes substances qui furent adoptées dans les divers États. On en trouvera une nomenclature dans les *Éléments de l'Économie politique* de M. Joseph Garnier (1), et dans les *Principes d'Économie politique* de M. Roscher (2). A l'heure même où nous parlons, il ne serait pas difficile d'indiquer bon nombre de localités et même de vastes contrées où les fonctions de la monnaie sont remplies par d'autres objets que ceux que nous voyons en usage en France, en Angleterre, et dans les autres États où domine une civilisation supérieure. Ainsi, les toiles de coton, dites guinées, servent encore aujourd'hui sur une grande échelle aux opérations commerciales entre les Européens et les habitants noirs d'une partie de la côte d'Afrique. On assure que le sel remplit la fonction de monnaie en Abyssinie. Les voyageurs racontent que dans les lies Chiloë, qui dépendent de la république du Chili, on s'acquitte avec des planches : il est difficile de concevoir une monnaie moins portative.

Les cauris, espèce de petit coquillage employé pour la parure, n'ont pas cessé d'être de la monnaie dans des régions assez étendues de l'Inde, ainsi qu'en Afrique. M. Mac Culloch (3) dit que, jusqu'à l'abolition de la traite des noirs, c'était un article de commerce qui s'importait en Angleterre pour aller ensuite servir sur la côte d'Afrique à l'achat des esclaves. Les cauris sont mentionnés dans le tableau des importations et des exportations de quelquesunes des possessions anglaises; ainsi, dans le Tableau du commerce de l'Empire britannique, de 1856, au chapitre

(1) N° 208, 3^e édition.

(2) §§ 118 et 119.

(3) Dictionnaire d'Économie politique, article Cauris.

spécial de l'île de Ceylan, les cauris figurent comme une exportation de cette île, pour 9,762 quintaux anglais, d'une valeur de 35,869 livres sterling, ou environ 900,000 fr. M. Macleod, dans ses *Éléments d'Économie politique* (1), rapporte que, dans les Iles Ioniennes, c'est l'usage parmi les fermiers de s'acquitter au moyen d'engagements à livrer certaines quantités d'huile. Il est vrai qu'ils la supputent à un prix déterminé en monnaie mé* tallique. La coutume qui se répand de

plus en plus, en Angleterre et sur le continent, de solder de petits comptes au moyen de timbres-poste, a de l'analogie avec cette pratique des îles Ioniennes, en ce que l'objet qu'on livre est l'équivalent d'une somme déterminée en espèces d'or ou d'argent.

On peut observer même chez les peuples les plus avancés, dans quelques districts écartés, la fonction de la monnaie occupée par certaines marchandises. Je citerai par exemple ce qu'on peut voir, à l'heure qu'il est, en France, dans quelques-uns des villages situés sur les mines du bassin houiller de Graissessac (Hérault). Voici à cet égard quelques renseignements extraits d'une note dont je suis redevable à M. Cacarrié, ingénieur en chef des mines, qui a eu le bassin de Graissessac dans sa circonscription.

Dans plusieurs petits villages des environs de Graissessac, la fabrication des clous à la main a pu survivre aux progrès de la mécanique, grâce aux conditions imposées aux concessionnaires de livrer aux habitants la houille à un prix réduit, qui est habituellement de 75 cent, les cent kilogrammes. L'établissement d'un cloutier est des plus modestes : une forge dans un coin de l'unique pièce du rez-de-chaussée de sa maison, une enclume, quelques

(I) *Eléments of Political Economy*, p. 33. M. Macleod a extrait ce renseignement de l' *Encyclopédie britannique*, 8^e édition, article *Ionian Islande*.

marteaux, des matrices, et pour auxiliaire un chien, qui, enfermé dans une roue, met en mouvement le soufflet. Les matières premières sont le vieux fer que la femme va chercher dans les environs, et la verge à clous fournie par le marchand de fer, qui est généralement marchand de farine, de pain, d'épiceries et de divers autres articles usuels. Ce fournisseur universel livre à crédit le fer, ainsi que les autres denrées qui composent son assortiment ; le cloutier le paye avec les clous qu'il a fabriqués, au cours de l'article pour la vente en gros. Outre ces échanges, les clous sont une monnaie habituelle pour les autres transactions ; ainsi on paye avec des clous la houille achetée aux mines, les œufs, la viande, les sabots, les objets d'habillement, et surtout le vin consommé au cabaret. Dans ces transactions, le cours des clous hausse ou baisse suivant le prix des fers, il n'y a que le change qui soit constant : toutes les fois que les clous sont acceptés comme monnaie par un individu qui ne fait pas particulièrement ce commerce, le change est de 5 pour 100 sur le prix courant du jour. Par conséquent si le cloutier achète pour 5 fr. , il paye 5 fr. 25 en clous. Malgré cette prime, le payement en clous se perpétue, d'abord parce qu'il n'y a pas toujours des marchands prêts à acheter les clous pour de l'argent ; puis il faudrait transporter ces clous du village où ils ont été fabriqués au lieu où demeure l'acheteur ; enfin le cloutier n'a pas toujours chez lui une quantité de clous qui vaille la peine de se déplacer pour aller les vendre. Cet usage des clous comme monnaie tend à diminuer à mesure que les communications deviennent plus faciles ; mais on peut croire qu'il se passera du temps avant qu'il ait disparu complètement.

Ici, on le voit, comme l'huile dans les îles Ioniennes, les clous ne font l'office de monnaie que de seconde main ; c'est le substitut des espèces d'or et d'argent. Ils ne cons-

tituent pas l'unité monétaire par eux-mêmes, ils sont subordonnés aux pièces de monnaie et s'y rapportent constamment, tandis que les cauris, par exemple, constituent la monnaie pleinement et absolument.

« Du temps des rois aztèques, des grains de cacao servaient de monnaie, au grand marché de Tlatelolco (dans Mexico), comme les coquilles aux îles Maldives. On employait pour le chocolat le cacao de Soconusco, cultivé à l'extrémité orientale de l'empire mexicain, et les petits grains appe-

lés tlalcacahuatl. Les espèces de qualité inférieure étaient réservées pour servir de monnaie. « Sachant, » dit Cortez, dans sa première lettre à l'empereur Charles- « Quint, que dans la province de Malinaltebeque il y avait « de l'or en abondance, j'engageai le seigneur Montezuma « à y établir une ferme pour Votre Majesté. Il y mit tant de « zèle qu'en moins de deux mois on y avait déjà semé « soixante fanègues de maïs, et dix de fèves. On y avait « planté aussi deux mille pieds de cacap (cacoyer), qui « donne un fruit semblable à l'amande, et que l'on vend « après l'avoir moulu. Cette graine est si estimée que, « dans tout le pays, on l'emploie comme monnaie, et qu'on « achète avec elle dans les marchés et partout ailleurs. » Encore aujourd'hui le cacao sert de billon à Mexico. Comme la plus petite monnaie des colonies espagnoles est un demiréal (un medio), équivalant à douze sols, le peuple trouve de la commodité dans l'emploi du cacao comme monnaie. Un sol est représenté par six grains (1). »

(1) Humboldt, Essai sur le Royaume de la Nouvelle-Espagne, p. 36 et 37, t. III. Édition de 1824.

UWWVvWWVW

CHAPITRE IV

Caractères qu'une substance doit réunir pour être propre à servir de monnaie.

Il ne faut pas un bien long examen pour reconnaître que tout objet n'est pas propre également à remplir ce rôle intermédiaire de commune mesure, d'équivalent général, de monnaie enfin. Le blé, que j'ai indiqué par manière d'hypothèse, n'y convient que fort médiocrement. Il est volumineux et lourd : il serait fort incommode à transporter de chez l'un chez l'autre. Chacun serait forcé d'avoir de vastes greniers et de se pourvoir de nombreux véhicules qu'on devrait mettre en mouvement à chaque transaction. Le blé est moins périssable que d'autres fruits de la terre : sous ce rapport même il présente sur la plupart des matières alimentaires une supériorité remarquable ; cependant, il est sujet à s'avarier, il se détériore à l'humidité et les insectes le dévorent. Celui qui aurait reçu une certaine quantité de blé aujourd'hui courrait grand risque de ne pas la retrouver intacte dans six mois, dans un an ; par là serait introduit, dans toute opération commerciale, un élément aléatoire. La valeur du blé est fort sujette à variation : la récolte prochaine peut être abondante, alors le blé baissera ; mais elle peut aussi bien être au-dessous du médiocre, et, dans ce cas, le blé acquerra une grande valeur relative ; par conséquent, je ne sais pas bien ce que je donne ou ce que je prends quand je paye ou que je suis payé en blé, si le paiement n'est pas immédiat, ou si le blé, en le supposant livré aujourd'hui, n'est pas destiné à être consommé aussitôt. Enfin le blé n'est pas une substance toujours semblable à elle-même ;

dans le même champ, d'une année à l'autre, il varie de qualité. Il varie davantage selon les lieux. La touselle de Provence et la richelleda Naples valent plus que le blé d'Odessa, qui peut être offert concurremment sur le même marché, à Gênes ou à Marseille ; les blés de Dantzic surpassent ceux de l'Amérique qu'ils peuvent rencontrer à Mark-Lane (1) ou à la Halle-au-blé de Paris, et les blés de l'Égypte, autrefois le grenier des Romains, ne valent guère aujourd'hui, sur les marchés, que la moitié des blés de certaines contrées du littoral septentrional de la Méditerranée, tels que ceux de Naples ou de Provence que je viens de nommer.

En un mot, le blé serait une commune mesure trop incommode, un équivalent trop incertain, en d'autres termes une mauvaise monnaie. Beaucoup d'autres objets, considérés sous le rapport de leur aptitude à remplir ce rôle, soulèveraient les mêmes objections ; ils pourraient même offrir des difficultés nouvelles. Le blé, par exemple, est divisible indéfiniment et sur-le-champ : la division d'un hectolitre peut être poussée jusqu'à un grain de blé, et avec des grains de blé pris un à un je puis recomposer l'hectolitre ; au contraire, je ne puis, sur le marché, couper un bœuf en deux et, en tout cas, avec deux moitiés je ne referais pas un bœuf.

A la suite de cette courte analyse, il est facile d'indiquer les qualités essentielles dont une marchandise doit être douée pour remplir parfaitement le rôle de monnaie. Il faut qu'elle soit :

1° Par elle-même une marchandise, c'est-à-dire une chose en rapport avec un certain nombre de nos besoins et recherchée par les hommes à ce titre ;

2° A valeur égale, plus facile à déplacer que la plupart

(1) Marché au blé de fcondres.

des autres marchandises ; c'est-à-dire que, sous un faible volume, elle doit offrir une grande valeur relative, afin que chacun en transporte commodément l'équivalent des objets qu'on a communément lieu d'acheter ;

3° Inaltérable, afin qu'on puisse la conserver intacte sans des soins particuliers et incessants ;

4° Parfaitement homogène et égale à elle-même, afin que, moyennant une vérification simple, on en constate rigoureusement la nature ;

5° Divisible indéfiniment , de manière à représenter telle petite valeur qu'on voudra ; sans cependant que la division lui enlève rien de ses avantages, ce qui suppose que les parties détachées soient aisées à réunir ;

6° A l'abri, autant que possible, des variations de valeur, et notamment de ces changements brusques qui résultent, pour les productions de l'agriculture, des inégalités qu'éprouve la récolte d'une année à l'autre, et, pour celles qui sortent des manufactures, des révolutions que subissent sans cesse les moyens de fabrication.

7° Il convient aussi que les objets qu'on destine à cette fonction aient une grande aptitude à recevoir et à conserver une empreinte délicate qui fasse reconnaître la monnaie d'un coup d'œil.

8° Il est encore à désirer qu'ils soient doués d'une malléabilité et d'une dureté qui les empêchent de se rompre ; qu'indépendamment de l'homogénéité déjà mentionnée ci-dessus, ils aient des qualités propres, à l'aide desquelles on puisse aisément les distinguer, en un instant, de substances plus ou moins analogues auxquelles on aurait frauduleusement donné la même forme et la même empreinte ; tel le son que rend l'argent, telle la grandeur de la pesanteur spécifique de l'un des métaux précieux et même des deux.

L'or et l'argent ont été choisis de toute antiquité par

une sorte d'assentiment universel, pour remplir les fonctions de monnaie. Ils satisfont, en effet, à la plupart des conditions que nous venons d'énumérer, de la façon la plus complète, et à toutes, sans exception, mieux que quelque autre marchandise que ce soit. C'est ce, que l'on verra dans le chapitre suivant.

CHAPITRE V

L'or et l'argent sont les deux seules substances qui réunissent les qualités nécessaires à la monnaie.

Pour montrer comment l'or et l'argent satisfont mieux que toute autre marchandise aux conditions que comporte la fonction monétaire, reprenons ces conditions dans l'ordre où elles viennent d'être présentées.

L'or et l'argent sont bien des marchandises, abstraction faite de l'emploi que leur donne la monnaie. Ils ont leur utilité, ils répondent à quelques-uns de nos besoins; ils étaient recherchés, avant qu'on en fit de la monnaie, pour certaines qualités qu'ils possèdent : leur éclat, leur beauté presque inaltérable, et leur résistance à l'action des agents qui dénaturent les autres métaux. Ainsi le remarque M. Senior, ce qui fit qu'on put les prendre pour en battre monnaie, c'est que, pour la fabrication de certains objets usuels destinés à l'ornement de la demeure et de la personne, ils offrent des avantages qu'aucune autre substance n'égale, et qu'à ce titre ils étaient déjà extrêmement estimés. Le stoïcien peut trouver qu'on ferait bien de se passer de ces hochets, et à ses yeux l'or et l'argent peuvent paraître absolument inutiles ; mais le genre humain n'est pas stoïcien, et il n'est pas à supposer ni. 2

qu'il le soit jamais. L'or et l'argent ne cesseront donc pas d'être recherchés pour eux-mêmes, abstraction faite de la commodité avec laquelle ils se prêtent aux fonctions monétaires. On exploitera toujours les mines qui les donnent, parce que, en tant que métaux, ils caressent nos faiblesses, notre amour du raffinement, notre ambition de paraître. En dehors même des satisfactions qu'ils procurent à la vanité, au goût de la parure et du faste, l'or et l'argent donnent le moyen de fabriquer divers ustensiles domestiques, de manière à écarter les dangers ou l'incommodité qu'entraînerait l'emploi d'autres métaux ou d'autres substances.

L'or et l'argent ont donc par eux-mêmes, indépendamment de l'attribution monétaire, une utilité distincte, une valeur intrinsèque, qui se règle sur le marché, tout comme la valeur d'une autre marchandise quelconque. C'est un fait que personne ne révoquait en doute au début, quand on commença à faire des paiements avec l'or ou l'argent, mais que, depuis, les hommes avaient perdu de vue, et dans l'ignorance duquel ils ont commis de déplorables erreurs.

Il y a cent cinquante ans à peine, qu'une erreur qu'il serait permis de qualifier de grossière fut commise par un grand esprit, le philosophe Locke. C'était dans un écrit qui servit au surplus à empêcher le parlement anglais d'adopter de fausses mesures, à l'égard de la monnaie qu'il s'agissait de refondre et que des personnes considérables proposaient encore d'affaiblir. Locke, en cet écrit, émit l'opinion que le commun consentement des hommes avait assigné une valeur imaginaire à l'argent, parce qu'il était propre au monnayage. Or, il n'y a rien d'imaginaire dans la valeur de l'argent, pas plus que dans celle du blé qui nous nourrit, ou d'une étoffe qui nous couvre ou décore notre personne. Ce n'est point parce qu'on a choisi l'argent et l'or pour servir de monnaie qu'ils ont

de la valeur. L'argent et l'or avaient eu une valeur reconnue parmi les hommes ; ce fut pour cela qu'on eut l'idée de s'en servir pour les paiements. Circonstance curieuse, un des premiers à signaler la méprise de Locke, fut le fameux Law, qui devait, à l'occasion du numéraire même, entraîner la France dans un abîme. On a remarqué justement que les raisons par lesquelles il condamnait cette opinion incidente de Locke étaient la condamnation absolue de son propre système.

11 n'est pas douteux que la recherche qu'on a faite de l'or et de l'argent pour la monnaie, ayant donné lieu à une très-grande demande, a pu et dû contribuer à en élever le cours sur le marché en comparaison des autres marchandises, et à le soutenir plus ou moins longtemps après qu'il s'était élevé. Il se sera passé là ce qui a lieu pour toute marchandise, quand un nouvel usage y est assigné ; elle enchérît d'autant plus que cet usage nouveau est plus étendu, car la valeur des choses est réglée à chaque instant par le rapport de la demande à l'offre. Mais le surhaussement ne se maintient qu'autant que la production n'a pu encore se mettre au niveau des besoins nouveaux. Or, il est dans la nature des choses que l'excitation causée par l'enchérissement d'un article de commerce en détermine une production plus forte, à la faveur de laquelle se rétablit un certain équilibre. Le nombre des marchandises, pour lesquelles est impossible ce surcroît de production, est fort limité, et l'or et l'argent n'en sont pas.

2° En comparaison de presque toutes les productions du travail humain, l'or et l'argent sont d'un transport très-facile. Il suffit, en effet, à Paris ou à Londres, de 80 à 100 grammes d'argent pour représenter un hectolitre de blé qui pèse 75,000 à 80,000 grammes, nu un hectolitre de vin commun qui, avec le fût où il est enfermé, en

pèse 1 10,000. En échange de 80 à 100 grammes d'or, on obtient un bœuf sur pied, de bonne qualité, d'un poids brut de 400,000 grammes. A cet égard, la plupart des autres métaux présentent, par rapport à l'or et à l'argent, une infériorité tellement caractérisée, que c'est pour eux une exclusion de la fonction monétaire (1).

3° L'or et l'argent sont inaltérables : des pièces de monnaie ou des statuettes enfouies du temps des Pharaons ou de Ninus, se retrouvent de nos jours telles qu'elles étaient quand le hasard ou la main des hommes, pieuse ou effrayée, les confia au sein de la terre. Très-peu de substances ont prise sur l'or, et même sur l'argent, et, parmi ces substances, il n'en est aucune qui se rencontre en quantité appréciable dans l'atmosphère ou dans le sol. Si quelque agent chimique a altéré l'or ou l'argent, il est facile de les retirer intégralement des combinaisons où ils ont été ainsi engagés, lors même qu'ils n'y seraient qu'en parcelles.

4° Rien n'est plus homogène que les métaux précieux, puisque ce sont des corps simples. Ainsi, l'or de la Transylvanie, une fois affiné, est exactement le même que celui de la Sibérie, du Brésil ou de la Californie. L'orfèvre ou le batteur d'or ne mettra pas de différence entre l'un et l'autre, et l'argent des mines de la Saxe est parfaitement le même que celui du Mexique, du Pérou, ou du Chili. Non-

(I) Humboldt, dans un mémoire sur la Production de l'or et de l'argent considérée dans ses fluctuations (Revue trimestrielle allemande, de décembre 1835), indique les rapports suivants comme existant alors à Berlin : 1 kilogramme d'or achetait 1,61 1 kilogrammes de cuivre, près de 9,700 de fer, et, d'après des moyennes calculées pour la totalité de la monarchie prussienne, 20,794 kilogrammes de froment, 27,653 de seigle, 31,717 d'orge, 32,026 d'avoine (Voir le Journal d'Économie politique, de mars, avril et mai 1848).

Pour l'argent, il faudrait réduire ces quantités dans le rapport de 1 à 13 et demi environ.

seulement l'or et l'argent possèdent parfaitement cette qualité de l'homogénéité, mais ils offrent des caractères distinctifs qui permettent de les reconnaître rapidement. Au surplus, les gouvernements dispensent les particuliers de ce soin, pour les cas où l'or et l'argent ont à servir de monnaie, en donnant aux fragments de métal qui ont cette destination une forme et un poids déterminés, et en y faisant apposer une empreinte significative. Le franc est une pièce de 5 grammes, garantie par l'État pour 4 grammes et demi d'argent net d'alliage (1). La livre sterling est un disque sur lequel le gouvernement britannique a mis une figure signifiant que trois de ces disques et les 894 millièmes (2) d'un autre, font une once d'or, poids de Troyes (3) au titre de $\frac{1}{2}$ de fin. La quantité d'or fin qui s'y trouve est ainsi de 7 grammes 318 milligrammes. Le dollar actuel (depuis la loi du 18 janvier 1837) des États-Unis, est une pièce d'argent du poids de 41 $\frac{2}{3}$ grains, poids de Troyes, ou 26 grammes 72 centigrammes, contenant 371 $\frac{1}{2}$ grains ou 24 grammes 48 milligrammes d'argent fin, et, par conséquent, au titre de $\frac{9}{10}$. L'aigle d'or du même pays, tel qu'on le frappe depuis la loi du 18 janvier 1837, est de même une pièce du poids de 16 grammes 712 milligrammes, au titre de $\frac{9}{10}$ c'est-à-dire contenant 15 grammes 41 milligrammes de fin. La piastre et le quadruple d'Es-

(1) La demi-gramme d'alliage est introduit dans la monnaie afin qu'elle ait plus de dureté et qu'elle subsiste plus longtemps sans altération. La monnaie française contient, par respect pour le système décimal, un dixième d'alliage.

(2) Le souverain, ou livre sterling, est défini par cette condition que 3 livres 17 schellings (vingtième partie de la livre sterling) et 10 deniers et demi (douzième partie du schilling) pèsent une once, poids de Troyes. Le titre est de 22 carats ou $\frac{7}{8}$, ou encore de 917 millièmes.

(3) Nous traduisons par le nom de Troyes le nom anglais de Troy, qui désigne spécialement l'unité de poids dont on se sert en Angleterre pour les métaux précieux, parce qu'il est constant que la livre Troy vient de Troyes en Champagne.

pagne, qui ont été et sont encore les monnaies les plus universellement acceptées ; le ducat d'or de Hollande, monnaie justement renommée ; le rouble d'argent de Russie et l'impériale d'or du même empire ; le Thaler et le florin des États allemands ou de la Hollande, toutes les espèces monnayées enfin, y compris celles que frappe désormais le sultan, sont des objets semblables, d'une forme et d'un poids rigoureusement fixés par la loi. Il est même des États où le poids de métal fin, contenu dans chaque pièce, est inséré en toutes lettres sur la pièce même.

C'est ici qu'apparaît, par rapport à la fonction monétaire, la supériorité des métaux précieux sur d'autres substances très-précieuses et peu ou point altérables. Le diamant, bien plus que l'or et l'argent, a une grande valeur sous un très-petit volume ; il est de même un corps simple et il ne s'altère pas facilement, lin diamant comme le Régent, qui ne pèse qu'un peu plus de quatre pièces d'or françaises de 20 francs, a une valeur de 6 millions, et en diamants moins exceptionnels, le poids d'un gramme, qui en or fin vaut 3 fr. 44 centimes, a assez ordinairement dans le commerce, quand il est en brillants de 5 à 20 centigrammes (t), un prix deux ou trois cents fois supérieur,

(t) Traité de Minéralogie de M. Dufrenoy, t. II, p. 77, et Traité élémentaire de M. Beudant, page 259. Voici un extrait de M. Beudant, cité par M. Dufrenoy, page 77, tome II. Le diamant a en chéri depuis.

« Les diamants bruts, de bonne foi me pour la taille, valent, lorsqu'on les achète en lots, 48 fr. le carat (le carat est un poids égal à quatre grains ou à $7\frac{1}{2}$ d'un gramme) ; mais lorsqu'ils sont au-dessus d'un carat, on les estime par le carré de leur poids multiplié par 48, c'est-à-dire qu'un diamant brut de deux carats vaut 4×48 , ou 192 fr.

a On conçoit que le diamant taillé est d'un prix beaucoup plus élevé, parce que d'une part, il a coûté du temps, et que de l'autre on aperçoit des défauts qu'on n'avait pas vus dans la pierre brute, qui en font rejeter beaucoup. Les très-petits diamants tailles en rose, employés pour les entourages de peu de valeur, et dont il se trouve jusqu'à 40 au carat, valent de 60 à 80 fr. le carat; plus gros, ils valent 123 fr. et même beau-

pour le moins. Mais tandis que la valeur de l'or et de l'argent est en proportion du poids de fin, sans qu'aucune circonstance de nuance ou de forme, ou même, jusqu'à un certain point, d'alliage y fasse rien, celle du diamant dépend, avant tout, de caractères accessoires et accidentels, difficiles à apprécier exactement et extrêmement variables d'une pierre à l'autre, qui résultent, soit des circonstances dans lesquelles s'est accomplie la cristallisation, soit de la présence ou de l'absence de quantités impondérables d'éléments étrangers. C'est ce qu'on nomme *Y eau*, c'est encore la faculté de se tailler suivant telle ou telle forme.

coup plus, quoique le peu d'épaisseur les tienne toujours à un prix trèsinférieur à celui des brillants.

« Le brillant de $\frac{1}{2}$ à 3 grains, de belle qualité, acheté par parties de 10 à 50 carats, vaut de 168 à 192 fr. le carat; ceux de 8 grains, qui sont très-recherchés, valent en lots jusqu'à 216 fr. A 4 grains (1 carat), un brillant vaut de 216 fr. à 240 et même 288 fr., lorsqu'il est très-beau ; mais au-dessus d'un carat, le prix augmente dans des proportions bien supérieures à son poids, et il est sujet à quelques variations suivant le besoin du commerce, line pierre de H à 6 grains vaut de 312 à 336 fr.; à 6 grains, de 400 à 480 fr. A 12 grains ou 3 carats, où elles sont très-recherchées, elles vont de 1,680 à 1,930 fr.; à 16 grains, de 2,400 à 3,120 fr.; et pour un seul grain de plus, elles peuvent aller à 3,800 fr.

« On o'lime en général le diamant taillé, au-dessus d'un carat, par le carré de son poids multiplié par 192 fr., prix du carat; mais, de cette manière, on n'arrive pas toujours à des prix exacts pour des pierres de grandes dimensions; par exemple, un diamant de 49 carats ou 196 grains vaudrait, suivant cette estimation, $49 \times 49 \times 192$ ou 460,992 fr., et une petite pierre a été payée par le vice-roi d'Égypte 760,000 fr. »

A ces renseignements, M. Dufrenoy ajoute :

« Lorsque le diamant a des couleurs vives bien décidées, ce qui est en général très-rare, il prend encore une valeur plus considérable que lorsqu'il est limpide, quoiqu'il soit généralement moins recherché. Un diamant de 8 grains, d'un beau vert, a été vendu, à la vente de M. de Drée, 900 fr., et un diamant de 11 grains l'a été 2,000 fr. Les couleurs jaune et hyacinthe sont beaucoup moins recherchées: un diamant jaune dechrysolite de 10 grains n'a été, à la même vente, qu'à 600 fr., et un couleur hyacinthe de 15 grains, à 1,360 fr., par conséquent au-dessous de la valeur des diamants limpides du même poids. »

5° La divisibilité de l'or et de l'argent est extrême. On fait des pièces d'argent de 20 centimes. La seule monnaie qu'eurent les Anglo-Saxons, pendant longtemps, fut un denier (pesant la deux-

cent-quarantième partie de la livre), qui ferait 30 centimes environ de notre monnaie.

Pour l'or, on va en Angleterre jusqu'à la demi-livre sterling (12 fr. 60 c.); en Autriche, le ducat représente 1 1 fr. 81 c.; en France, on s'était d'abord arrêté à 20 fr., mais depuis quelques années on est descendu à 10 fr., puis à 5 fr. A partir de 1849, on a mis en circulation aux États-Unis, des pièces d'or d'un dollar qui ne pèsent que 1gr,671. On trouve généralement trop menues les pièces françaises de 5 fr. et les pièces américaines d'un dollar. Des pièces d'une piastre en or avaient déjà circulé en Espagne.

La division n'atténue en rien la valeur de l'or et de l'argent: il suffit d'en placer des fragments dans un creuset pour en faire un lingot qui se vendra tout juste en proportion de son poids. Un beau diamant qu'on aurait partagé en quatre perdrait les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de sa valeur.

6° L'or et l'argent sont, de toutes les marchandises, celles dont la valeur est communément la plus stable ou la moins instable. Ces deux métaux sont produits dans des circonstances qui habituellement ne changent pas d'une manière bien sensible, d'une année à l'autre, et les quantités qui en sont constamment offertes et demandées sont assez grandes pour que les inégalités accidentelles, entre l'extraction d'une année et celle de la suivante, ne les modifient pas d'une manière appréciable. Facilement transportables, ils quittent à peu de frais les points du globe où ils baissent pour se rendre à ceux où ils enchérissent, c'est-à-dire où les populations, mieux en mesure d'en donner le retour, les demandent davantage, ce qui les nivelle sans cesse. Ainsi la valeur de l'or et de

l'argent peut, ordinairement, être considérée comme fixe. Le créancier qui veut qu'on lui restitue exactement l'équivalent de ce qu'il a prêté, n'a rien de mieux à faire que de stipuler en or ou en argent. Ricardo rapporte que, jusqu'en 1810, la plus grande variation éprouvée par l'or, pendant les guerres de la République et de l'Empire, qui nécessitaient des déplacements subits d'assez fortes quantités de ce métal, a été, sur le marché de Hambourg, le principal alors du continent, de $3\frac{3}{4}$ p. o/o; sur les marchés de la Hollande, de $3\frac{3}{8}$ (1). Ici Ricardo prend la valeur de l'or estimée en argent, et il suppose ainsi que ce dernier métal, pendant le même temps, a gardé une valeur fixe. Après le rétablissement de la paix, lorsque, en vertu de la loi de 1819, qui a gardé le nom de sir Robert Peel, la Banque d'Angleterre, pour reprendre les paiements en espèces, suspendus depuis 1797, a dû absorber une énorme quantité d'or, on ne peut évaluer à moins de 16 millions sterling (400 millions de francs) la masse qui a été prise au marché général en trois ou quatre ans; c'est un poids d'or fin de 117,000 kilog., ou huit fois la production annuelle de l'Amérique à cette époque (2). Cependant, il ne paraît

(1) Reply to M. Bosanquet's Observations on Report of Bullion Committee, 1 S H, page 329, de l'édition Mac Culloch.

(2) A Londres, il n'y a guère que la Banque qui fasse frapper des pièces d'or. Un document parlementaire, cité par M. Mac Culloch dans son Dictionnaire du Commerce (article Coins), indique le monnayage d'or comme il suit, à partir de 1819 :

1819 3,575 liv. sterl.

Total 16,590,386

Le total de ce monnayage doit être attribué à la reprise des paiements en espèces.

pas que la valeur de l'or sur le marché général en ait été affectée à un degré appréciable; on en trouve la preuve dans la fixité presque absolue que garda la prime des pièces d'or sur les pièces d'argent à Paris pendant cet intervalle. Auparavant la prime variait entre 1/5 et 1/2 p. o/o et était moyennement de 1/3; elle continua d'osciller entre les mêmes limites. 11 faut dire que, dans ce cas, on a procédé avec moins d'impétuosité que lorsqu'on cherche de l'or pour les besoins d'une expédition militaire, et il y eut un certain nombre de causes passagères qui aidèrent à maintenir l'or au même point.

De toutes les conditions d'une monnaie parfaite, la fixité de valeur est pourtant celle à laquelle les métaux précieux satisfont le moins. C'est la seule à l'égard de laquelle ils laissent à désirer. Lorsqu'on embrasse un laps de temps de plusieurs siècles, ils sont sujets à de grandes variations qui tiennent au progrès des arts, à l'extension du commerce, à la découverte de mines nouvelles, et c'est un sujet qui méritera d'être traité en détail. Indépendamment de ces changements permanents, quelquefois, dans les sociétés mêmes qui se croient les plus policées et les mieux assises, il survient des événements sous l'influence desquels la valeur de l'or ou de l'argent éprouve des écarts soudains qui excèdent ce que nous venons de citer d'après Ricardo. La société européenne, sur la majeure partie du continent, a subi un choc de ce genre en 1848; à partir de la fin de février de cette année, pendant plusieurs mois, l'argent et plus encore l'or monnayés ont été extrêmement recherchés et ont brusquement enchéri. Heureusement ce sont des crises fort rares et de peu de durée.

Parmi les métaux d'une grande valeur, l'or et l'argent sont les seuls dont la valeur soit, de fait, à l'abri de toute forte variation dans les circonstances ordinaires, et pour

un laps de temps qui dépasse de beaucoup la durée des transactions accoutumées. Le platine, par exemple, est un métal précieux plus cher que l'argent, moins cher que l'or, dont il semble, au premier abord, qu'on puisse faire de la monnaie, et le gou vernement russe l'a tenté en 1828 (1); mais il n'en est point ainsi : l'approvisionnement en platine dont le monde a besoin est très-faible ; une offre un peu surabondante en réduirait très-sensiblement la valeur. On en exploite fort peu de mines ; ainsi l'étendue et les conditions mêmes de la production ne sauraient avoir rien de fixe. La valeur du platine est donc soumise à plusieurs causes de variations, et, quant à présent, cette circonstance l'exclurait des fonctions monétaires. 11 y est inhabile par un autre motif non moins péremptoire : la division enlève au platine une partie appréciable de sa valeur. Le vieux platine n'est pas comme l'or ou l'argent vieux, qui équivalent à très-peu près à une égale quantité de métal monnayé. Ce métal est difficile à travailler et à séparer des substances avec lesquelles il peut être en combinaison : pour le faire passer d'une forme à l'autre ou pour l'épurer, il faut lui donner une façon dispendieuse ; ainsi il contrevient aux conditions que nous avons placées sous le paragraphe n° 5. En 1845 le gouvernement russe prit le parti de démonétiser le platine.

A plus forte raison l'exclusion mentionnée ici atteindrait-elle certains autres métaux d'une grande valeur, tels que l'iridium et le rhodium dont il n'existe que des quantités bien moindres encore.

Quant aux métaux communs, outre qu'ils sont exclus de la fonction de monnaie par la modicité de leur valeur, qui obligerait d'en avoir des masses d'un poids incommode pour les transactions même ordinaires, et par la facilité

(1) Il sera fait mention plus tard de cette tentative.

avec laquelle ils s'altèrent presque tous, ils sont aussi frappés d'interdit, dans les temps modernes, par les variations rapides que leur valeur éprouve sans cesse. Le cuivre dont, à l'origine de la civilisation, plusieurs peuples avaient fait leur monnaie, sans être d'une valeur aussi mobile que le fer, par exemple, subit cependant des oscillations très-fortes dont on peut se convaincre en parcourant les relevés des prix courants.

Le gouvernement russe a fait, à ses dépens, l'expérience du dommage qui peut s'ensuivre. Les espèces en cuivre, jusqu'à nos jours, ont joué en Russie un plus grand rôle que celui qui leur est assigné dans l'Europe occidentale, où ce n'est qu'un billon dont l'usage est restreint aux appoints et au commerce du dernier détail. Elles ont eu cours légal jusqu'en 1810 pour tous les paiements de cinq roubles d'argent (20 fr.) et au-dessous. D'abord elles ne possédaient qu'une très-faible valeur intrinsèque, tandis qu'il aurait fallu leur en donner une qui ne différât pas trop de celle des lingots. De là vint une suite de difficultés financières et commerciales. Pour y parer, l'impératrice Anne, en 1735, fit émettre des espèces en cuivre fabriquées sur le pied de 10 roubles de valeur nominale pour un poids d'un poud de ce métal (1). Les pièces de cuivre étaient ainsi surévaluées encore d'un peu plus de moitié, car un rouble de monnaie de cuivre, mis au creuset, n'aurait donné de métal que pour 65 copecs au lieu des 100 qui composent le rouble. Cependant c'était une grande amélioration, puisque auparavant il n'en aurait rendu que pour 15. Mais ensuite le prix du cuivre monta, et, en 1755, quand on eut adopté la base de 8 roubles seulement au poud, le rouble en cuivre contenait du métal pour le montant de sa valeur nominale tout au moins.

(i) Le poud pèse 10 kilogrammes 381 .

En 1757, on prit le parti de refondre le cuivre : on frappa 10 roubles au poud au lieu de 8. Le gouvernement, en fabriquant des pièces de cuivre sur ce pied, donnait à ce métal, une fois monnayé, une valeur, par rapport à l'argent, d'un quarante-neuvième, tandis que, selon le cours des lingots, il n'en avait qu'une d'un cent vingt-cinquième. Une altération apportée à la monnaie d'argent en 1763 (1), changea ce rapport d'un quarante-neuvième en celui d'un cinquante-septième, et le gouvernement avait encore une marge énorme pour bénéficier. Mais le cuivre en lingots enchérit de nouveau; déjà en 1765, le rapport des valeurs du cuivre et de l'argent en lingots n'était plus (2) que de 114 livres de cuivre pour 1 d'argent, au lieu de 135 ; en 1803, ce fut de 50 seulement. A ce moment, l'émission des espèces en cuivre devint onéreuse à l'État, les particuliers eurent du profit à fondre ces espèces pour en faire des lingots, car, avec une livre d'argent employée à acheter des pièces de cuivre, ils en avaient 57 livres, tandis que, en achetant des lingots, ils n'en auraient eu que 50.

En 1810 donc, on changea les pièces de cuivre; on convint d'en frapper 24 roubles au poud. Voilà cependant que, par un singulier hasard, dès 1811, le cuivre cesse de monter et prend le mouvement opposé avec une force extraordinaire ; il baisse des trois cinquièmes. Il était dit alors dans la loi que le cuivre monnayé n'avait plus pour destination que de servir d'appoint ; il était de même ordonné qu'à l'avenir on n'en frapperait plus que des pièces de 2 copecs, 1 copec et 1/2 copec (8 centimes, 4 centimes et 2 centimes) ; mais, en fait, faute de la monnaie d'argent qui manquait presque complètement, tous les paiements de cinq roubles et au-dessous se faisaient

(J) C'est la dernière qui ait eu lieu dans l'empire de Russie.

(v) Storch, *Cours d'Économie politique*, édition de Paris, t. IV. p. 86.

encore en cuivre. Le pays se trouva donc sous le régime d'une monnaie avilie.

7° et 8° A peine y a-t-il lieu de faire remarquer combien l'or et l'argent ont d'aptitude à recevoir et à conserver indéfiniment une empreinte délicate, ce qui est une qualité fort désirable dans une substance qu'on veut convertir en monnaie, et un des meilleurs moyens de la faire connaître et distinguer. S'il s'y joint un son clair, suigeneris, comme est le son argentin que rend une pièce d'argent en tombant sur un corps dur, ou une pesanteur exceptionnelle, comme celle qui appartient à l'or, le public a, par cela même, l'assurance qu'on ne pourra guère l'abuser, pourvu qu'il consacre quelque attention à l'examen de la monnaie qu'on se livrera réciproquement.

L'or et l'argent sont donc les deux seuls métaux, les deux seules substances qui réunissent suffisamment les caractères physiques ou économiques requis pour cette fonction de commune mesure et d'équivalent universel. Aussi l'histoire nous les montre-elle intervenant dès le commencement, presque partout, soit séparément, soit ensemble, pour remplacer le troc en nature. Le patriarche Abraham achète d'Eléphron un champ pour y placer la sépulture de Sara et le paye 400 sicles d'argent (1).

On rencontre dans la Genèse diverses autres mentions de la monnaie d'argent que M. Germain Garnier a soigneusement réunies. La civilisation dite étrusque, qui était si recommandable, possédait de la monnaie d'argent et d'or. Les Athéniens, qui avaient des mines d'argent, monnoyaient ce métal depuis les temps les plus reculés. Les Spartiates, depuis Lycurgue, n'avaient, légalement au moins, que la monnaie de fer, mais il y a lieu de croire qu'avant ce légis-

te Genèse, chap. xxi, versets 1 à 10.

laleur ils possédaient des monnaies plus précieuses et plus commodess, et que, si Lycurgue les fit reculer au régime de la monnaie de fer, ce fut par l'effet de cette pensée politique qui lui inspira tout son système, et qui consistait à imposer à toute la nation la pauvreté, l'austérité, et par conséquent, autant que possible, l'absence de tout commerce qui eût pu produire de la richesse.

La République romaine paraît avoir vécu longtemps sans autre monnaie que le cuivre ou le bronze; mais on a des raisons de penser que les Romains avaient connu d'autres monnaies, et notamment la monnaie d'argent sous le gouvernement des rois; c'est l'opinion de M. Böeckh, et celle que M. Bureau de la Malle a développée dans son *Économie politique des Romains* (1). C'est celle qu'a soutenue M. Germain Garnier, dans son *Histoire de la monnaie des peuples anciens* (2). Ce serait le cas de répéter ici, au sujet des Romains, ce que nous venons de dire des Spartiates, que, dans les premiers siècles de la république, ils durent éprouver, beaucoup moins fortement que les autres peuples, le besoin d'un système monétaire perfectionné. Du premier au dernier, du personnage consulaire illustré par la victoire au plus modeste des plébéiens, ils avaient l'existence la plus simple et la plus rude. Par une discipline sévère, ils s'étaient placés au-dessus d'une multitude de désirs et de jouissances qu'on regarde comme inséparables de la vie civilisée. Chaque famille vivait sur son propre fonds, produisant de ses mains ce qui lui était strictement nécessaire pour se nourrir et se vêtir, et n'avait au delà presque aucun besoin matériel. Avec une pareille donnée sociale, les échanges sont très-peu développés, et la monnaie, qui en est l'instrument, n'a qu'un rôle restreint. La monnaie de cuivre pouvait donc rigoureuse-

(1) Tome I (page 68).

(2) Tome II, page 6.

ment suffire ; il y a d'ailleurs lieu de remarquer que, sur le territoire de la république romaine, et dans les conditions où il se produisait alors, le cuivre ne devait pas éprouver les rapides et brusques variations de valeur qu'on lui voit de nos jours.

Dans les empires de l'Asie les plus rapprochés de l'Europe, tels que ceux des Assyriens et des Perses, l'or a servi de monnaie dès les temps les plus anciens. Dans la Chine au contraire, c'est l'argent qui remplit ce rôle. Si, dans la série des âges, on observe des peuples qui ne connaissent ni la monnaie d'or ni la monnaie d'argent, ce sont des peuples barbares, ou dont la civilisation, naissante encore, n'a pas assuré sa marche ; et bientôt, s'ils vont en avant, l'or ou l'argent remplacent parmi eux les monnaies plus grossières. Chez les anciens Russes, par exemple , ainsi que chez d'autres- peuples du Nord, on s'est servi, à l'origine, des pelleteries en guise de monnaie; mais lorsque les échanges extérieurs et intérieurs eurent acquis quelque consistance, les métaux précieux ont pris la place de cet instrument imparfait. Les Mexicains, lorsque les Espagnols les conquièrent, avaient, pour monnaie, des morceaux d'étain d'une forme déterminée (1) . On cite même des piécettes de bronze qui auraient circulé dans quelques-unes des provinces de l'empire de Montézuma (2). Mais déjà ils commençaient à se servir de l'or dont on renfermait les grains, provenant du lavage, dans des tuyaux de plume qui passaient dans les transactions en raison de la quantité de métal qu'ils contenaient.

Nous considérerons donc comme un fait établi que l'or

(1) C'était la forme d'un T. Voir Prescott, Histoire de la conquête du Mexique, livre 1, chapitre V, page 145 du tome I de l'édition originale de Boston, et page 117 de la traduction française de M. Amédée Pichot.

(2) Saint-Clair Duport, De la production des métaux précieux ou Mexique, page 3.

et l'argent sont deux substances qui répondent d'une manière satisfaisante aux exigences de la fonction de monnaie. Ce n'est pas à dire cependant qu'on les y emploie purs. Dans l'antiquité, on a fait des monnaies, d'or surtout, où l'on s'efforçait d'avoir le métal aussi pur que le permettaient alors les arts métallurgiques. Les peuples plus modernes y ont complètement renoncé. Ils trouvent, et en cela ils ont raison, qu'il est utile d'introduire dans les pièces de monnaie une certaine proportion d'un autre métal, qui est ordinairement le cuivre. La proportion de cet alliage est uniforme pour les pièces de monnaie d'une même sorte. La proportion de fin constitue ce qu'on nomme le titre de la monnaie ; ainsi, quand les pièces de monnaie contiennent les neuf dixièmes de leur poids en métal pur, ou de fin , pour parler la langue des monnayeurs, on dit que ces pièces sont au titre de s/o ; nous nous étendrons davantage sur le sujet du titre quand nous aurons à traiter de la fabrication de la monnaie.

Quoique l'or et l'argent soient, de nos jours surtout, les seules substances propres à faire de la monnaie, on trouve cependant un troisième et, depuis quelque temps, un quatrième métal dans le système monétaire de la plupart des États ; c'est 1° le cuivre, ou plus souvent encore le bronze, qui consiste, comme on sait, dans un alliage de cuivre avec une faible proportion d'étain, et 2° le nickel (1). Mais les pièces de cuivre ou de bronze et celles de nickel ne sont pas de la monnaie ; elles ne passent pas en effet dans les transactions comme des équivalents, et il est bien entendu quelles ne sont admises en paiement que pour de très-petites sommes ; au lieu d'être de la monnaie, c'est simplement du billon, dont la destination est de suppléer l'argent dans les cas où on ne peut pas faire une somme

(I) Le nickel présente cet inconvénient que les pièces de ce métal, par leur couleur, peuvent se confondre avec la monnaie d'argent, lit. 3

déterminée avec des pièces d'argent ou d'or. Il est matériellement impossible d'avoir des pièces d'argent d'une valeur de moins de 20 centimes, parce qu'au-dessous de cette limite elles seraient par trop exiguës, et même on rencontre très-peu de ces pièces dans la circulation, quoiqu'on en ait frappé une certaine quantité ; à cause de leur petitesse, elles sont sujettes à se perdre, et, en fait, on peut considérer la pièce de 50 centimes comme la moindre qu'il soit d'usage de trouver dans la circulation, en France. Cependant, on ne manque pas, surtout dans les petites transactions de ménage, de sommes à parfaire pour lesquelles des coupures de moins de 50 et même de 20 centimes sont indispensables. Il est ainsi impossible de se passer de cet accessoire de la monnaie qu'on appelle le billon. Nous aurons occasion de reparler du billon dans le cours de ce traité.

/ <AA/WWWW

CHAPITRE VI

Confirmation par le témoignage de l'histoire du rôle qui vient d'être indiqué pour l'or et l'argent.

La qualité de marchandise que nous attribuons à la monnaie lui est si bien inhérente que pas un peuple, originairement, n'a conçu la monnaie d'une autre façon. On en a la preuve dans le nom même qu'a porté, dans presque toutes les langues, l'unité monétaire; c'est l'unité de poids, la livre ou le marc pesant du métal qu'on adoptait, cuivre ou argent, qui d'abord a été nominativement, et de fait, la mesure à laquelle se rapportait la valeur des choses. Dans la plupart des pays de l'Europe, il y a eu, jusques à une époque récente, des pièces

de monnaie appelées la livre ou le marc. Le sicle d'Abraham est un poids d'argent ; et il est plus que douteux qu'il eût une forme déterminée et fût autre chose qu'un poids ; l'as romain était, à l'origine, une livre de bronze; 1 'aureus, qui fut la monnaie d'or de Jules- César et des empereurs jusqu'à Constantin, était taillé à raison de quarante à la livre romaine. Telle avait été déjà la taille première du denier d'argent (1). Chez les Grecs, la drachme est à la fois l'unité pondérale et l'unité monétaire. Le talent représente également un poids (i). Bien plus, à l'origine, on se contentait de peser les métaux qui remplissaient la fonction de commune mesure et d'équivalent universel; au lieu de nos disques revêtus d'une empreinte, c'étaient de petites barres ou de petits lingots qui circulaient. C'est plus tard qu'on leur donne une forme déterminée et qu'on les revêt régulièrement d'une marque qui en certifie le poids, et le titre ou degré de finesse.

Le peuple qui paraît avoir, le premier, fabriqué de la monnaie proprement dite, c'est-à-dire des pièces d'or ou d'argent coulées ou frappées et semblables à elles-mêmes, pour chaque sorte de pièces, par l'empreinte, la forme, le poids total et surtout le poids de fin quelles contenaient, est le peuple phénicien, le même qui a été regardé jusqu'ici comme l'inventeur de l'alphabet. Diverses auto-

(1) Voyez V Économie politique des Romains, de M. Dureau de la Malle, t. I, p. 15 et suivantes.

(2) D'après les tables annexées à Y Économie politique des Romains, de Dureau de la Malle, 1, pages 446 et 447, l'as était un poids de 326 grammes ; la drachme attique, sous Périclès, de 4

grammes 35, le talent attique, de la même époque, de 26 kilogrammes 107. On a depuis donné de cette drachme et de ce talent des évaluations un peu différentes. Mais d'autres drachmes que celles de T Attique ont servi d'unité de poids pour les monnaies grecques. Voir récrit de M. François Lenormant : Essai sur l'organisation politique et économique de la Monnaie dans l'antiquité, chapitre v.

rilés cependant attribuent cette invention aux Grecs (1). Les Égyptiens furent longtemps sans connaître la monnaie, ou du moins sans la pratiquer, même après qu'ils eurent fait de grands progrès dans les arts et qu'ils eurent élevé des monuments magnifiques. Ce n'est pas qu'ils ne se servissent des métaux précieux comme inintermédiaires dans les échanges; ils les employaient à l'état de lingots qu'on se transmettait en les pesant ; mais ils n'avaient pas de pièces de monnaie du genre de celles dont je viens de parler pour les Phéniciens.

La même notion de marchandise appliquée à l'or et à l'argent, alors qu'ils interviennent dans les transactions à titre d'intermédiaires, ou, en d'autres termes, alors qu'ils exercent la fonction monétaire, se retrouve nettement dans la civilisation orientale, de laquelle nous avons été, dans notre Occident, si longtemps séparés, ce qui ne veut pas dire cependant que nous ne lui ayons emprunté beaucoup de choses. En Chine, de nos jours, la qualité de marchandise n'est pas même dissimulée dans l'argent par l'opération du monnayage. De même qu'à l'origine, l'argent n'y subit pas l'opération spéciale et décisive qui s'appelle le monnayage, chez la plupart des peuples ; je veux dire qu'il ne s'y met pas en disques d'un poids et d'un litre déterminés et revêtus d'une empreinte connue. Dans les transactions, on stipule la remise d'un poids d'argent saï-si, c'est-à-dire exempt de tout alliage. Dans ces conditions, l'argent remplit en substance la fonction de monnaie, tout comme s'il était mis en disques uniformes. L'impôt s'acquitte réellement en argent saï-si, le Trésor n'en reçoit pas d'autre. Les piastres d'Amérique ou d'Espagne circulent, en Chine, sans avoir le caractère de monnaie reconnue par l'État. Mais les banquiers et les marchands

(I) Voir Y Essai sur l'organisation politique et économique de la Monnaie dans l'antiquité, par M. François Lenormant, page 7.

chinois de Canton et de Chang-hai ont l'habitude d'y imprimer des estampilles, ce qui les défigure et finit par les briser, et elles continuent alors de circuler comme des lingots d'un titre connu. Le taël d'argent, dont plusieurs voyageurs parlent comme d'une monnaie chinoise, n'est que l'indication d'un poids déterminé d'argent fin (38 grammes 59/100) - Il n'y a d'espèces monnayées chinoises, que le li ou tsien, pièce de cuivre et de tutenague, dont il faut douze cents pour faire une piastre, ce qui la met à moins de la moitié de notre centime ; on ne s'en sert que dans les transactions subalternes. Dans l'Empire mogol, on frappait une seule monnaie d'argent, la roupie sicca, fort connue partout sous ce nom, qui est celui de l'unité du poids. De même, pour l'or, les Mogols avaient le mohur ou sicca pesant (1).

U est en Europe une nation, l'Espagne, qui a gardé, jusqu'à nos jours, ses traditions primitives relativement au poids des monnaies. Le quadruple d'or et la piastre d'argent sont du même poids toutes les deux (27 grammes 45 milligrammes), et ce poids commun est exactement le dix-septième de la livre de deux marcs de Castille. Rien n'indique sur le quadruple qu'il doive être compté pour un nombre déterminé de piastres d'argent. Il est ce qu'il est par lui-même, un poids déterminé d'or fin. Il faut ajouter cependant que, si le poids de ces deux pièces est demeuré le même, il n'en a pas été ainsi de leur teneur en métal fin.

(1) Voir le travail de M. de Montigny, attaché à l'ambassade de Fiance en Chine. Ce travail a été inséré, sous le numéro 319, dans la publication bimensuelle du Ministère du Commerce, sous le titre du Manuel du négociant français en Chine (mars et avril 1846).

CHAPITRE VII

Autre définition de la monnaie : les pièces de monnaie sont des lingots certifiés.

Arrivé à ce point, nous pouvons donner, à titre d'éclaircissement, une autre définition de la monnaie; à cet effet, résumons en peu de mots une partie de ce qui a été exposé précédemment.

Primitivement, dans les opérations qui mettaient en présence et d'accord deux hommes, l'un comme vendeur, l'autre comme acheteur, la quantité d'or ou d'argent que l'acheteur délivrait au vendeur était pesée par les parties qui supposaient au métal tel ou tel degré de finesse, et c'est un point sur lequel on devait se méprendre le plus souvent, faute d'un bon procédé pour les essais. Plus tard, comme le dit Aristote, dans le but d'abrégier les transactions et de les simplifier, on a eu, à peu près partout, des disques d'or ou d'argent d'une forme constante, renfermant des quantités du métal précieux que le législateur avait fixées, et que, par l'opération du monnayage consistant à mouler et plus tard à frapper, on a revêtus d'une empreinte servant d'attestation publique de la quantité de métal fin qu'ils renfermaient. Tous les peuples occidentaux ont, presque depuis un temps immémorial, adopté la pratique du monnayage ainsi entendu. La Chine s'est arrêtée et immobilisée dans l'ancien usage, mais en le perfectionnant. Les Chinois pèsent minutieusement les lingots d'argent qu'ils se livrent ; mais de plus ils en font l'essai, afin de constater le degré de finesse, c'est-à-dire la proportion qu'ils contiennent du noble métal, ce qu'on nomme le titre du lingot.

En un mot partout, dans l'Orient comme dans l'Occident, l'or et l'argent sont comptés dans les transactions pour leur poids et leur titre. Chez les Chinois comme chez nous, les fragments d'or et d'argent qui passent de main en main sont des lingots certifiés. Il y a pourtant cette différence que, chez les Chinois, le certificat émane d'un particulier que les parties choisissent parce qu'elles ont confiance en lui, tandis qu'en Europe il vient de l'autorité. 1] faut dire aussi qu'en Chine le titre et le poids sont variables; chacun des lingots qui circulent a son poids et son titre, tandis qu'en Europe ce sont des termes fixes pour chaque sorte de pièces, dans chacun des États.

La manière des Chinois a certainement quelque chose d'imparfait et d'arriéré ; elle a l'inconvénient d'être bien moins expéditive. Ce défaut n'a pas été cependant sans compensation. Si par malheur l'autorité, en Chine, se fût attribué le même droit exclusif de battre la monnaie, qui appartient au souverain dans les États de l'Occident, elle en eût profité, tout porte à le croire, pour se livrer aux fraudes les plus dommageables et les plus dignes de l'animadversion publique, car ce n'est pas par la bonne foi et l'honnêteté que l'autorité se recommande en Chine. L'Europe elle-même a fourni, on le verra bientôt, la preuve trop manifeste et trop multipliée de la facilité avec laquelle des gouvernements nécessaires peuvent céder à des tentations de ce genre.

Je crois devoir insister sur cette notion élémentaire qui peut être signalée à bon droit comme une autre définition de la monnaie, à savoir que les pièces de monnaie sont des lingots dont le poids et le titre sont certifiés. Elle porte avec elle la réfutation des sophismes qui ont causé des dé-

sastres dans les temps antérieurs, et que de nos jours quelques personnes tentent de retirer de la réprobation sous laquelle ils semblaient à jamais ensevelis. Les

pièces de monnaie sont des lingots certifiés, rien d'autre et rien de plus. L'autorité les revêt de son empreinte afin d'en attester la teneur en qualité et quantité ; là se bornent sa mission et son droit. La forme dont elle les revêt, les figures et les inscriptions qu'elle y frappe sont du même genre que la marque qu'elle met sur les couverts d'argent, marque dont le nom légal est celui de garantie , quisignifie que l'État en a constaté le titre (1). 11 y aurait de la tyrannie, et, pour le public, d'inévitables malheurs, dans toute tentative à laquelle les pouvoirs de l'État prêteraient les mains, d'ériger en pièces de monnaie quoi que ce soit d'autre que des lingots certifiés.

(I) L'usage s'est établi que la garantie dont l'orfèverie est l'objet fût l'occasion d'un impôt assez lourd, indépendamment des frais quelle occasionne. Nous aurons lieu de dire que, pour la bonne marche des transactions, il est nécessaire que rien de pareil n'ait lieu pour les monnaies. Tous les Etats qui comptent dans la civilisation reconnaissent aujourd'hui cette nécessité, et s'y conforment.

CHAPITRE PREMIER

Comment dans le moyen âge on a cru que la monnaie était un signe, et quelles perturbations a causées cette erreur.

U était admis, dans l'antiquité, que la monnaie agissait dans les transactions à titre d'équivalent, par conséquent, qu'elle était une substance ayant sa valeur propre. Une autre notion cependant s'était répandue et avait acquis un grand empire durant le moyen âge, dans toute l'Europe; c'est une erreur dont il n'est pas rare de retrouver la trace profonde chez un certain nombre d'esprits, particulièrement dans un pays comme la Frauce où l'étude de l'Économie politique est peu encouragée et fort négligée. L'empreinte que reçoivent l'or et l'argent, dans les hôtels-desmonnaies, n'est pas autre chose qu'une attestation donnée par le souverain du poids et du titre de chaque pièce. Mais dans les temps d'ignorance brutale qui sont désignés sous le nom de moyen âge, on imagina, où l'on fit semblant de croire que c'était la figure du monarque, ou tout autre signe apposé en vertu de son autorité souveraine, qui faisait la valeur de la monnaie, et on en tira la conclusion qu'il pouvait, à son gré, diminuer la quantité de métal fin con-

tenue dans chaque pièce, sans que celle-ci perdît de sa valeur. De là l'altération des monnaies qui fut si fréquemment en usage pendant le moyen âge et depuis.

Tous les gouvernements européens à peu près ont participé à cette pratique coupable. Le Saint-Siège lui-même n'en a pas été exempt, quoiqu'il ait rendu des bulles contre les faux-monnayeurs (1). Un des papes auxquels on a fait la plus grande renommée, Sixte-Quint, qui occupait la chaire de Saint-Pierre à la fin du seizième siècle, c'est-à-dire à une époque où les ténèbres de la barbarie étaient dissipées, se laissa aller à cette déplorable manœuvre (2).

En France, le gouvernement de l'ancien régime s'y abandonna jusqu'à une époque rapprochée de nous, le règne de Louis XV inclusivement. Par cette hallucination du despotisme, les monnaies ont été viciées à ce point que la livre française avait fini par ne plus être que la quatre-vingt-septième partie du poids d'argent fin primitivement convenu (3). En Écosse, la livre se maintient in-

tacte jusqu'en 1296, ensuite elle est réduite au trentesième. Le florin a perdu les cinq sixièmes au moins. En Angleterre, la livre d'argent n'éprouve aucune altération jusqu'à l'entrée du quatorzième siècle; ensuite, pendant

(1) Boizard (Traité des monnaies, seconde partie, chap. iv) indique un certain nombre de ces bulles. Il est à remarquer qu'elles furent rendues presque toutes à l'instigation des princes faux-monnayeurs par excellence, tels que Philippe-le-Bel et Philippe de Valois, aux yeux desquels c'était un moyen de se réserver le profit de la fraude. Les bulles que cite Boizard sont spécialement applicables à la France.

(2) Ranke, Histoire des Papes; voir le règne de Sixte-Quint, chapitre des finances.

(3) La livre de Charlemagne renfermait la même quantité d'argent qui forme 87 francs de notre monnaie, d'après les recherches de M. Guérard, et le franc ne diffère de la livre des derniers écus que d'une fraction insensible. D'après l'Annuaire du Bureau des longitudes, l'écu de 6 livres de la refonte de 1726 vaudrait, abstraction faite de l'or qui s'y trouvait accidentellement, 6 francs 1 centimes. La livre tournois, monnaie de compte, dans le même Annuaire, est portée à 99 ceutimes.

une période de près de trois cents ans qui se termine sous Élisabeth, elle tombe, par degrés, au tiers (t) de ce qu'elle avait été (2), et elle est demeurée à ce point jusqu'à ce que, après la paix de 1815, le parlement ait démonétisé l'argent. Quoiqu'elle ait été faussée des deux tiers, la monnaie anglaise est, de toutes les monnaies des anciennes monarchies de l'Europe, celle qui l'a été le moins (3). La piastre turque, qui a eu pour point de départ la piastre espagnole, d'une pièce d'argent de 5 fr. 43 c. s'est peu à peu transformée en une monnaie de bas aloi d'une vingtaine de centimes. Dans leur avidité, les souverains allèrent jusqu'à croire qu'ils pouvaient transmuter les métaux et les faire prendre les uns pour les autres. C'est ainsi que des pièces d'or se sont changées en pièces d'argent ou de cuivre. Le florin, monnaie d'or fort estimée d'abord, est devenu une monnaie d'argent qu'on retrouve sous deux types différents en Allemagne. Le maravédis est le plus frappant exemple de cette transmutation au rebours de celle que poursuivaient les alchimistes. C'était jadis une pièce d'or qui vaudrait aujourd'hui 17 ou 18 francs. Ce n'est plus qu'une pièce de cuivre d'un centime et demi (4).

Dans l'antiquité, peut-être parce qu'on était plus voi-

(1) Plus exactement 32 93.

(2) Il y a eu un intervalle de huit ans, de 1543 à 1551, qui comprend les trois dernières années du règne de Henri VIII et les cinq premières de son fils Edouard VI, pendant lesquelles la dépréciation a été beaucoup plus grande. Le titre des pièces d'argent, qui était d'abord de 925 millièmes (II onces 2 deniers de fin contre 18 deniers d'alliage), fut alors réduit successivement à 250 millièmes. Mais Edouard VI, la sixième année de son règne, revint à un système plus juste ; il en posa le principe, et ses sœurs Marie et Elisabeth, qui lui succédèrent, achevèrent de le mettre à exécution.

(3) Lord Liverpool, A Treatise on the Coin, etc., pages 121 et suivantes, réimpression de 1846.

(4) Id., Md., pages 121 et suivantes, réimpression de 1846.

sia de l'institution de la monnaie et qu'on en avait l'invention plus présente à l'esprit, les altérations avaient été plus rares. La République romaine abaissa deux fois sa monnaie de bronze,

d'abord des cinq sixièmes et puis de moitié. Elle le fit publiquement comme une nécessité sous laquelle ou courbe la tête après avoir épuisé tous les efforts. C'était au fort de la première et de la seconde guerre punique. L'État fit banqueroute à ses créanciers. La seconde fois du moins, on prit des mesures pour que les relations entre les particuliers en fussent peu affectées. Si, sous les Empereurs, on ne respecta pas constamment la monnaie d'argent, si même on la vicia souvent à l'extrême, on se montra assez scrupuleux envers la monnaie d'or, qui était devenue la pierre angulaire des transactions. L'aureus de Jules-César ne varia que de 40 à 45 par livre pesant, même sous les Néron et les Iléiogabale. Le solidus d'or, qui succéda à Y aureus, ne fut guère changé davantage. Même au déclin de l'Empire, les Empereurs d'Orient et d'Occident se faisaient une loi d'en maintenir le poids et le titre, et M. Dureau de la Malle cite à ce sujet un passage remarquable d'une Nouvelle de Valentinien III (1). Circonstance qui donne un mérite peu commun à cette bonne foi du gouvernement de Rome, les tentatives de faux-monnayage par les particuliers furent, à quelques époques, multipliées et audacieuses (2).

(1) Économie politique des Romains, I, page 96.

(2) Entre autres preuves de cette assertion, on peut citer ce qui se passa, au témoignage de Pline, liv. XXXIII, en faveur de Marius Gratidianus, le même à qui Catilina, quelques années plus tard, fit subir, sous l'autorité de Sylla, un supplice dont l'atrocité a été signalée à la vindicte du genre humain, par Q. Cicéron, frère de l'orateur, par Lucain, par Sénèque et par d'autres poètes ou historiens. Gratidianus prit l'initiative d'une loi pour la répression des faux-monnayeurs. Le peuple romain lui en eut une reconnaissance infinie ; les tribus lui élevèrent des statues ; dans tous les carrefours (in omnibus vicis). A ce moment, les honneurs rendus à Gratidianus et à ses images furent au-dessus de tout ce

Une grande partie des exactions qui furent commises en Europe, pendant le moyen âge et dans les siècles qui suivirent, s'effectuèrent par le moyen de ce qu'on nomme le seigneurage ; c'était un droit de prélèvement que s'attribuait le souverain ou le seigneur sur les matières d'or ou d'argent qu'on apportait à son hôtel-des-monnaies. Ce n'était point le remboursement des frais que le monnayage occasionnait, car le souverain ou le seigneur rentrait dans ses frais par le moyen d'un prélèvement distinct ; le seigneurage était simplement un droit du seigneur, ce qui, par rapport à cette époque, est à peu près synonyme de droit du plus fort. Le seigneurage d'ailleurs se signalait par cette circonstance qu'il se percevait patemment, ce qui ne l'excuse pas toutes les fois qu'il dépassait un taux très-modique ; mais enfin c'est un avantage qu'il présentait sur les falsifications clandestines auxquelles les souverains furent fort enclins.

Le seigneurage ne se justifiait point par la tradition ; il paraît en effet qu'à Rome on ne percevait aucune taxe à l'occasion du monnayage. L'État rendait aux particuliers qui apportaient des métaux à la monnaie, un poids de fin égal à celui qu'ils avaient livré (1).

Le seigneurage fut d'usage universel dans le moyen âge et dans les siècles qui suivirent ; le roi saint Louis, justement renommé pour son rigoureux esprit de justice, prélevait lui-même un seigneurage qu'aujourd'hui on trouverait fort abusif. De son temps, on recevait, à l'hôtel des monnaies, l'argent des particuliers sur le pied de 54 sous 7 deniers le marc de fin, et on en faisait

qu'on avait vu jusqu'alors. Les dieux n'en recevaient pas davantage. Il fallait donc que le service qu'il avait rendu répondît à un besoin bien urgent, c'est-à-dire que Rome fût infestée de fausse monnaie (voir une notice sur une statue présumée de üralidianus, par M. de Clarac, 1821).

(1) Lord Liverpool, *A Treatise on the Coins*, etc.

58 sous. C'était donc un seigneurage de 3 sous 5 deniers sur 54 sous 7 deniers, ou de près de 7 p. 100. Mais qu'était-ce en comparaison de ce que prirent quelquefois les rois et leurs successeurs? Le mandement du 23 novembre 1356 (règne de Jean II), faisait fabriquer 12 livres avec un marc de fin qu'on payait aux particuliers 7 livres 8 sous; c'était un seigneurage égal aux 3/5 de la matière même. Dans les quatorzième et quinzième siècles on trouve de nombreux exemples d'exactions semblables; il y en a de plus scandaleux encore (1) : le mandement du 25 mai 1359 ordonnait la fabrication de 18 livres avec une quantité de métal que le prince payait 4 livres 10 sous.

Ce qu'il y avait de plus triste pour les particuliers, c'est qu'au lieu de procéder à la façon des sultans turcs, qui modifiaient la monnaie toujours dans le même sens, en diminuant indéfiniment la quantité de métal fin contenue dans la pièce, les princes occidentaux, et surtout les rois de France, revenaient de temps en temps sur leurs pas, non pour se conformer à la justice, mais bien pour réaliser, en sens inverse, un bénéfice égal à celui que l'altération de la monnaie leur avait procuré d'abord. Le Trésor ne recevant plus que pour 1 livre, par exemple, les pièces qui la veille s'appelaient de 2 livres, le souverain y gagnait une fois de plus le montant de la dépréciation première. Aussi, l'histoire des monnaies françaises, pendant quelques siècles, offre-t-elle une grande quantité de fois le relèvement de la monnaie après qu'elle avait été abaissée. Quand on veut donc mesurer le dommage que la falsification des monnaies a causé au public, il ne faut pas se dire seulement que le nom d'une livre s'est appliqué définitivement à une

(1) Leber, *Fortune privée au moyen âge*, pages 227 à 233.

quantité d'argent qui ne représentait plus que la quatre-vingt-septième partie du poids primitif; il faut se souvenir que la monnaie a fait plus d'une fois le chemin qui sépare ce point d'arrivée du point du départ. Il y eut une époque où le rapport entre le prix qu'on donnait du marc pesant des métaux précieux, à l'hôtel des monnaies, et le nombre des pièces dites d'une livre qu'on en frappait (1), changeait plusieurs fois dans le courant d'une année (2), même d'une semaine (3).

Comme les espèces monnayées ne sont qu'une marchandise intermédiaire et ne passent qu'en cette qualité, les changements que les princes apportaient au poids ou au titre des monnaies entraînaient toujours, du moment qu'ils étaient connus, un changement pareil dans les prix. Si le législateur donne faussement le nom d'une livre à ce qui n'était reçu hier que pour une demi-livre d'argent, chacun, aussitôt qu'il en est informé, demande dans les échanges une double quantité de ces

(1) Suivant que le rapport entre le prix qu'on donnait du marc pesant des métaux précieux, à l'hôtel des monnaies, et le nombre de pièces d'une livre qu'on frappait dans le marc, se rapprochait ou s'éloignait de l'unité, le bénéfice que s'arrogeait le prince sur les monnaies diminuait ou augmentait. Modifier arbitrairement ce rapport de manière à le diminuer était donc un moyen d'opérer des profits illégitimes.

(2) « Du mois de mai à la fin de septembre 1355, le prix payé par le roi varia de 6 livres 10 sous à 16 livres. Le 22 mai, le marc de fin monnayé étant à 12 livres 10 sous, l'hôtel des monnaies en donnait 6 livres 10 sous; au mois de juillet, le prix était de 10 livres, quoique le même marc ne fût qu'à 12 livres 16 sous, et en septembre, il ne payait que 12 livres 10 sous de ce marc, dans lequel on frappait alors 20 livres » (Leber, p. 254).

On a des exemples de prix appliqués à une même monnaie et portés en quelques mois, par crues de 10, 20 et 30 sous, au double de leur premier état (« bld., p. 252).

(3) « H y eut pendant ce règne (Jean II) d'étranges désordres dans les monnaies. Le prix des monnaies, aussi bien que du marc d'argent, changeait presque toutes les semaines et même quelquefois plus souvent. (Le Blanc, p. 258).

prétendues livres. A l'opération, le souverain a gagné de s'acquitter pour la moitié de ce qu'il devait. Tous les débiteurs privés ont participé au bénéfice de la même iniquité; mais, la crise passée, le dommage une fois subi, les transactions entre le prince et ses sujets, et de particulier à particulier, se font comme sur l'ancien pied. Aussi, pour jouir longtemps des profits de la spoliation, les princes eurent-ils recours aux changements clandestins. Ce fut ainsi qu'ils en vinrent à s'assimiler complètement aux faux-monnayeurs qui travaillent dans l'ombre. Phi— lippe-le-Bel s'est distingué entre tous par cette détestable pratique. Aucun prince n'a autant que lui mérité le surnom de faux-monnayeur, par lequel le désignait le peuple de Paris, et dont le Dante l'a flétri. 11 fit à cette occasion d'impudents mensonges. Il affirmait dans ses édits que les nouvelles émissions « étaient de cette mesme bonté que au temps du saint roi Loys, » pendant que ce n'était point (t).

La réputation de loyauté qu'on a faite au roi Jean, et qui estoit compromise depuis que les motifs sur lesquels elle se fondait ont été l'objet d'une saine critique (2), n'avait qu'à perdre du fait de sa conduite en matière de monnaie. Sous ce prince, les instructions adressées aux agents des monnaies leur ordonnaient d'employer toute sorte de dissimulations; il était enjoint que les nouvelles espèces fussent en tout semblables à la monnaie courante, sauf le titre qu'on affaiblissait. Comme, pour les distinguer, dans je ne sais quelle intention, on y mettait une marque appelée différence, tel mandement recommanda « d'y mettre la différence la moins apercevable que l'on pourrait », ou bien « de n'en mettre aucune et

(1) Bailly, Histoire financière de la France, t. I, p. 70.

(2) Je renvoie, sur ce point, à un petit volume fort instructif de M. Edouard Fournier, L'Esprit dans l'histoire.

pour cause », et on s'en expliquait en ajoutant « pour teur la chose plus secrète » (Ordonnance du 27 juin 1360 et autres). Ou ne se bornait pas à tromper le public, on abusait encore de la bonne foi des changeurs ou commerçants en métaux précieux, en les payant avec des espèces au-dessous du titre spécifié dans les ordonnances. Dans ce cas, le mandement, tenu secret comme un crime, menaçait les maîtres et les employés des monnaies du châtiment le plus sévère, s'ils osaient révéler ce mystère d'iniquité aux marchands de métaux qui en devenaient les premières victimes. « Sur le serment que vous avez fait au roi, tenez cette chose secrète, » dit le mandement du 24 mars 1300. « Gardez si chers comme avez vos honneurs qu'ilz (les changeurs) ne saignent la loi (le titre) par vous, à peine d'être déclarés pour traistrès. » Voilà comment s'exprime un mandement de septembre 1331 (1).

Ainsi on ne se contentait pas de voler le public, on le démoralisait par l'exemple du souverain ! Cette rapine eut la bonne fortune qui échoit souvent aux abus chez les nations qui se sont laissées dépouiller de leur liberté, elle acquit l'autorité de la chose jugée et devint respectable. On discuta dans les états-généraux la convenance de racheter aux princes leur droit de faux-monnayage, moyennant une somme une fois payée. Le marché fut passé sous le roi Jean (2), ce qui n'empêcha pas les altérations postérieures. Finalement, le goût de la jurisprudence s'étant répandu, et les

formes extérieures du droit ayant acquis beaucoup d'empire, des sophistes, comme il s'en rencontrera toujours pour se mettre au service de toute tyrannie, édifièrent une doctrine complète pour la matière. La monnaie ne fut plus une marchandise, ce qui

(1) Leber, p. 232.

(2) Bailly, cliap. 111 el IV.

in 4

supposait pour chaque pièce un poids déterminé de métal fin ; elle devint, en droit public comme en fait, un signe soumis au bon plaisir du souverain. Par ce simple artifice de vocabulaire, on légitimait le brigandage que le prince exerçait envers ses sujets, quand il les forçait à prendre, pour un certain poids d'un certain métal, ce qui n'en était qu'une partie; on sanctionnait le bouleversement des fortunes privées qui résultait de ce que les débiteurs s'acquittaient avec beaucoup moins qu'ils ne devaient. L'opération de la fausse monnaie eut elle-même son nom légal et bien-séant : cela s'appelait dans les édits augmenter la monnaie, parce qu'on augmentait le nombre des pièces dites livres qu'on taillait dans un marc d'argent. Dans cette langue étrange on disait que la monnaie était diminuée, lorsque l'on restituait à la livre une portion de sa valeur première, en frappant un moindre nombre de pièces du même nom avec la même quantité de métal. Tout, jusqu'au sens naturel des mots, était falsifié. Mais du moins, une fois la doctrine bien établie, l'opération de changer les monnaies se fit publiquement ; ce fut l'exercice d'un des droits reconnus au souverain.

La France est le pays où cette théorie, conçue pour la réhabilitation du faux-monnayage exécuté par le souverain, avait été le plus élaborée et où elle fut le plus en honneur. Même après la refonte de 1726, à partir de laquelle nos annales n'offrent plus à l'augmentation de la monnaie, l'esprit de rapine resta dans l'administration pour tout ce qui touchait à la fabrication des espèces. Dans un mémoire, sous forme de discours, que Mirabeau fit distribuer à ses collègues de l'Assemblée constituante, en décembre 1790, et qui peut être considéré comme un traité sur la Monnaie, je trouve un exemple utile à rappeler de cette inspiration malfaisante. On sait, et nous y reviendrons quand nous parlerons de la falsification des monnaies,

qu'on accorde une petite latitude de poids et de titre aux fonctionnaires ou entrepreneurs chargés du monnayage, parce qu'il est physiquement impossible d'atteindre tout juste le degré mathématiquement fixé par la loi. Sous l'ancien régime, cette tolérance offrait des limites plus écartées que de nos jours ; mais un gouvernement honnête doit ordonner qu'on en use le moins possible. Au contraire, le directeur de l'administration monétaire, par une lettre circulaire, avait reproché à ses subordonnés de ne pas fabriquer les pièces assez faibles pour qu'il en pût résulter un plus grand bénéfice pour le roi. Ce monument d'ineptie ou de rapacité, qui imputait à crime aux agents des monnaies que les espèces d'or et d'argent fussent « trop bien faites, » comme disait Mirabeau, était du 2 avril 1779.

Parmi les gouvernements civilisés, celui de l'Espagne est le dernier qui ait cru pouvoir clandestinement vicier les monnaies. C'est ainsi que la monnaie d'or, déjà altérée en 1772, fut mise, en 1786, à 875 millièmes. Le titre des monnaies espagnoles fabriquées dans le nouveau monde, était primitivement de 917 millièmes. « A Mexico, dit M. Duport, en donnant à un essayeur des monnaies « son diplôme, on lui remettait (en l'obligeant à faire « serment de n'en point parler), pour

essayer l'argent du « monnayage, un poids particulier qui, quoique marqué « comme correspondant à H deniers, n'équivalait véritablement qu'à 10 deniers 20 grains (1). »

Les gouvernements de l'Amérique espagnole devenue indépendante ont prélevé, tant à titre de seigneurage que pour frais de fabrication, une part appréciable de l'argent et de l'or qu'on apporte aux hôtels-des-monnaies, indépendamment d'autres droits perçus directement à la sortie du territoire.

(I) Il s'agit ici de l'argent qui, du titre de 917 millièmes, avait été réduit à 903. Pour l'or, l'altération était plus forte. Voir la Production de métaux précieux au Mexique, par M. Duport, p. 175.

En 1841, c'était, au Mexique, de 4 1/2 pour l'argent et à peu près autant pour l'or. Il est vrai que, dans ces pays où les mines sont exploitées en grand, c'est un impôt analogue aux taxes qui, en Europe, sont établies sur les produits du sol ou de l'industrie, à l'excise anglaise, ou à nos droits sur les vins et eaux-de-vie ; ou plutôt l'Amérique ayant le monopole de l'approvisionnement du monde en argent, et le métal extrait des mines étant, après le monnayage (2), presque en totalité exporté des pays producteurs, c'est un tribut que les gouvernements de l'Amérique espagnole se sont fait payer par les peuples qui n'ont pas de mines ou n'en ont pas ce qu'il leur en faudrait pour se suffire. C'est comme si le gouvernement des États-Unis avait frappé d'un droit de sortie les cotons bruts que toutes les manufactures de l'Europe allaient chercher dans l'Amérique du Nord à peu près seule, ou comme la taxe que l'ancien gouvernement napoléonien percevait sur l'exportation du soufre.

Une fois qu'il était admis que la monnaie cessait d'être un équivalent, ainsi que les hommes l'avaient conçue et instituée, pour n'être plus qu'un signe, il devait arriver qu'on allât au delà du changement qui avait consisté à diminuer la quantité du métal fin contenu dans chaque pièce de monnaie. On était sur une pente qui devait conduire à substituer à l'or et à l'argent d'autres métaux moins appréciés; nous en avons cité plus haut quelques exemples. Il était même assez naturel qu'on fit un pas de plus en remplaçant l'or et l'argent par d'autres substances encore plus dépourvues de valeur intrinsèque, et finalement par de simples inscriptions sur le papier. C'est

(1) Duport, p. 176.

(2) Au Mexique, pendant un certain nombre d'années après l'indépendance, la sortie des métaux précieux en lingots a été prohibée. Il en a été de même dans la plupart des républiques de l'Amérique espagnole.

ainsi, en effet, que les choses se sont passées. Il est peu de pays qui n'aient eu leur papier-monnaie. En ce qui concerne le remplacement systématique de l'or ou de l'argent par le cuivre, nous signalerons ici un autre État, la Russie: c'était à l'époque où ce grand Empire n'était encore qu'un pays des confins de la civilisation. En 1655, le czar Alexis eut l'idée, dit Storch, de substituer le cuivre à l'argent de manière à rendre celui-ci absolument inutile dans la circulation. Il fit frapper des copecs de cuivre, de même volume que les copecs d'argent, qui étaient alors la principale monnaie courante, et il ordonna de les recevoir pour la même valeur. Comme le souverain les acceptait lui-même sur ce pied dans ses caisses, les copecs de cuivre, dont la quantité d'ailleurs était d'abord limitée, se soutinrent bien jusqu'à 1658 ; mais à ce moment la dépréciation commença. En 1659, les copecs de cuivre s'échangeaient contre ceux d'argent sur le pied de 104 contre 100; en 1661, ils n'étaient plus admis qu'avec une perte de moitié, au commencement de l'année suivante pour le tiers, puis le quart, puis le huitième, le neuvième, et enfin, en juin 1663, le cours était de 15 pour 1

. A cette époque, une révolte éclata à Moscou à cause de la monnaie de cuivre, que le czar, en conséquence, dut supprimer (1).

Le papier-monnaie est la formule extrême de cette idée que la monnaie est un signe. L'idée étant donnée, l'émission du papier-monnaie en découle tout naturellement. Sous cette forme nouvelle, la notion de la monnaie signe, substituée à celle de la monnaie marchandise, a attiré des désastres sur les nations. Ce fut notamment la base de l'échafaudage que dressa Law et qui, en s'écroulant, couvrit la France de ruines.

(I) Storch, Cours d'Économie politique, édition de Paris, t. IV, p. 79.

CODBS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

"VW W WWV V

/vVVvTyWVVVVVVsA ■VWWWVVvVVV

CHAPITRE II

Ce n'est pas à dire qu'il soit mal d'avoir des signes, parallèlement à la monnaie. Bien au contraire,;

Que la doctrine qui représente la monnaie comme un signe soit fautive et dangereuse, ce n'est pas cependant une raison pour repousser systématiquement toute conception qui tendrait à remplacer, dans une certaine mesure, la monnaie, c'est-à-dire les métaux précieux, par des signes bien reconnus pour tels. On comprend sans peine, et c'est un sujet qui sera développé dans le cours même de ce volume, que, les métaux précieux étant des substances chères, il est avantageux d'organiser le mécanisme des échanges de façon qu'il fonctionne bien sans en absorber une trop grande quantité. Si l'on se refusait à admettre toute représentation de la monnaie dans les transactions, toutes les opérations de commerce, grandes et petites, ne se feraient plus qu'argent ou or comptant. L'activité humaine en serait limitée extrêmement dans tout ce qui tient à la production de la richesse. Le souci de se procurer des métaux précieux, non point nominalement, mais en nature, deviendrait poignant et de chaque jour pour l'homme industriel. Ce serait, pour le genre humain, une dure servitude sous bien des rapports. L'esprit d'invention des hommes s'est donc porté vers la recherche de combinaisons à l'aide desquelles la société pût subvenir au service des échanges avec une quantité relativement modique d'or ou d'argent monnayés, et ces efforts ont été couronnés de succès. Ainsi qu'on le verra, c'est par le moyen du crédit qu'on a résolu

le problème. Ce sont des titres ou des instruments de crédit qui ont pris, et dans de vastes proportions, la place de l'or et de l'argent. Mais tous ces titres et instruments représentent des métaux précieux. Ce sont des engagements diversement formulés, par lesquels on s'oblige à délivrer des quantités parfaitement déterminées d'or ou d'argent, à un moment convenu. Voilà ce qu'on peut, à bon droit, appeler des signes. Je n'exposerai pas, quant à présent, par quels expédients les règlements de compte s'effectuent, sans qu'il y ait, au moment fixé, l'apport de rien de plus qu'une fraction, souvent extrêmement petite, de la quantité totale d'or ou d'argent qui a été stipulée par l'ensemble des parties contractantes; c'est encore une question qui nous occupera plus loin. 11 suffit de dire ici que ces signes ne sont acceptables et acceptés, à moins de circonstances exceptionnelles et essentiellement passagères, que parce qu'on est certain qu'il y a, par derrière, des réserves d'or

ou d'argent qui servent à solder la balance des comptes, toute compensation faite, et où chacun a la faculté de puiser, si tel est son désir, jusques à concurrence des signes qu'il a entre les mains. Supprimez la monnaie, c'est-à-dire l'or et l'argent, aussitôt les signes sont illusoires, tout au moins incertains, et le système devient ce que deviennent un navire sans lest, un édifice sans de bonnes fondations.

Eu un mot, il peut y avoir des signes qui prennent, jusques à un certain point, ou, pour mieux parler, pendant, un certain temps, la place de cette matière utile, comme parle Aristote, à la fois mesure et équivalent, comme a dit Ch. Harris, et comme vingt ou cent autres auteurs l'ont répété, qui est la monnaie, qui seule l'est. Non-seulement c'est permis, mais c'est fort désirable. Il n'en reste pas moins vrai que la matière utile, l'objet mesure et équivalent est indispensable à côté des signes, afin que la représentation soit bien réelle et puisse être sans cesse contrôlée.

V \A 'WWVW ■**

CHAPITRE III

D'une extension qu'on a voulu récemment donner, en Angleterre, au terme de monnaie, en l'appliquant au billet de banque.

La monnaie n'est donc point un signe, c'est un corps, une substance précieuse, je ne saurais trop le redire; c'est, en même temps, une mesure commune des valeurs et tin équivalent. Par conséquent, il faut repousser l'idée qu'ont eue quelques-uns des écrivains et des hommes d'État de la Grande-Bretagne, d'étendre la qualification de monnaie à une chose qui n'en est que la représentation, fort prochaine à la vérité, communément, le billet de banque.

La question de savoir exactement ce que c'est que la monnaie a été plus agitée en Angleterre que chez nous, dans le courant de ce siècle. La suspension du remboursement en espèces de ses billets par la Banque d'Angleterre, de 1797 à 1821, en a été l'occasion constamment renaissante pendant cette période d'un quart de siècle, et les lois successives qu'on a faites alors et depuis, pour régler les conditions d'existence et les attributions de cette grande institution et des autres banques, ont sans cesse donné lieu d'y revenir. Dans ces discussions, plusieurs définitions de la monnaie se sont produites, et la plupart ont été plus ou moins vicieuses, parce qu'on était sous le régime du papier-monnaie ou sous l'impression que ce régime avait laissée.

Ainsi, dans les débats parlementaires de 1811 sur le célèbre rapport du bul/ion committee (1), les ministres et

(I) Comité det métaux précieux. On sait que ce comité de la chambre

plusieurs personnes des plus considérables, sous l'empire de rives préoccupations politiques, ne craignirent pas d'affirmer que le billet de banque n'était pas déprécié, alors que l'once d'or, au titre de 22 carats, au lieu d'être cotée, en billets de banque, 3 liv. st., 17 schellings, 10 deniers et demi, ce qui est le tarif légal et l'équivalent monnayé, poids pour poids, d'une once d'or, se vendait en billets 4 liv. st. et demi, et plus. En présence de ce fait qui leur donnait un démenti flagrant, les orateurs ministériels furent forcés de se torturer l'esprit pour trouver une définition de la monnaie qui ne les condamnât pas, et pour la motiver.

De là les formules baroques qui furent imaginées et soutenues par des hommes éminents. Lord Castlereagh, l'un des ministres, dit que la monnaie était un sentiment de la valeur (« sense of value ») dans les rapports de l'instrument des échanges avec les productions diverses. M. Bosanquet, un des commerçants les plus considérés de Londres, adopta pour formule qu'il y avait une unité de valeurs, laquelle était l'intérêt, à 3 p. 0/0, de 33 liv. st., 6 schellings, 8 deniers, intérêt qu'on nommait livre sterling et qui se payait en billets de banque comme monnaie de compte. M. Bosanquet eut pour antagoniste, dans cette discussion, Ricardo, qui y fit ses premières armes avec un grand éclat. Lord Castlereagh fut combattu, dans la chambre des Communes, surtout par Canning, qui fit pleuvoir le sarcasme sur le sentiment de la valeur. Aux yeux des hommes qui raisonnent, la réfutation de la doctrine qui niait la dépré-

des communes, dont le rapporteur était un homme fort éclairé, M. Horner, avait conclu en faveur de la reprise du paiement en espèces métalliques parla Banque : le rapport établissait, ce qui était rendu évident par le cours du change, que les billets de la Banque d'Angleterre étaient alors dépréciés, c'est-à-dire qu'ils valaient moins que la quantité de métaux précieux qui y était portée.

La dépréciation des billets de banque par rapport à l'or fut complète. Cependant le parlement y donna entièrement raison en adoptant une résolution qui restera comme un mémorable exemple du sophisme se plaçant impudemment sur le pavois, et des expédients misérables auxquels se prêtent les assemblées politiques, lorsqu'elles sont ou s'imaginent être en face de la nécessité (t). Il est resté de cette époque, dans les idées du public anglais, même éclairé, un trouble regrettable au sujet des banques.

Un homme d'État qui a contribué plus que personne à restaurer, après la paix de 1815, le système monétaire de la Grande-Bretagne, sir Robert Peel, a lui-même, à l'occasion de la loi de 1844 sur la Banque, donné l'appui de son autorité à une définition de la monnaie qui y ferait rentrer le billet de banque. Cette définition est sortie d'une école de publicistes qui ont, sur les banques, des opinions particulières que la plupart des hommes qui font autorité dans la science économique ont refusé d'admettre. Les conséquences que cette école tire de sa définition s'étendraient fort loin.

Si les billets de banque sont reconnus pour de la monnaie dans le sens strict du mot, la monnaie est un signe. Ici, la distance entre le signe et l'objet représenté est fort petite, car communément on n'a qu'à aller à la Banque pour se procurer de l'or en échange des billets. Ce n'est pas assez cependant pour que l'on en fasse abstraction et qu'on consacre l'assimilation. Ce n'est d'ailleurs qu'une

(i) Sur la proposition de M. Vansittart, le parlement, dans sa séance du 11 mai 1811, à la majorité de 151 contre 75, adopta une résolution conçue en ces termes : « Les billets de la Banque d'Angleterre ont été jusqu'ici et sont encore au pair avec les espèces monnayées du royaume. » Jamais contre-vérité ne fut plus insigne.

On sait que ce qu'on nomme résolution, dans le style parlementaire de la race anglo-saxonne, a beaucoup d'analogie avec ce qui s'appelait, dans les chambres françaises, un ordre du jour motivé.

La règle générale qui comporte des exceptions éclatantes, car la Banque de France, la Banque d'Angleterre et plus encore les Banques, même principales, des autres États ont, à plusieurs reprises dans le cours de leur existence, suspendu le remboursement de leurs billets en espèces. La Banque de France, qui a eu moins d'aventures que les autres, a cependant passé trois fois par cette

pénible épreuve : en 1805, en 1814 et en 1848. Entre un billet de banque remboursable à vue et des espèces, il y a, dans l'état accoutumé des choses, des rapports fort étroits, mais il n'y a pas identité, et si l'identité était admise en principe, ce serait par l'effet d'une confusion funeste.

Les personnes qui veulent que le billet de banque soit de la monnaie, n'ont jamais pu tracer une ligne de démarcation qui fût nette entre le billet de banque et la lettre-de-change ou le billet à ordre. Si l'on dit que le billet de banque passe de main en main sans endossement, on peut répondre que les lettres-de-change en blanc sont dans le même cas. Si l'on allègue qu'il circule sans aucun examen, sauf le cas où le public aurait été averti d'une falsification, la réponse est que les choses ne se passent pas ainsi toujours, ni pour tous les billets de banque, car assurément on prend la peine de regarder aux billets de grosses sommes qui, dans les pays où il y a beaucoup de banques, en Angleterre et en Amérique, ont cours parmi les commerçants ou servent à certaines transactions spéciales. C'est tout au plus à l'égard des petits billets qu'on a contracté l'habitude de cette excessive sécurité. Si l'on prétendait, comme on l'a fait, que la lettre-de-changea l'inconvénient de ne valoir son montant en espèces que dans un lieu déterminé, la réplique serait qu'il en est absolument de même du billet de banque. Quant au caractère qui a été indiqué quelquefois, que le billet de banque était en sommes rondes, il ne mérite pas qu'on s'y arrête.

Un des écrivains qui se sont fait le plus remarquer en soutenant l'opinion que je combats ici, afin d'en tirer des conséquences applicables au mécanisme des banques dans la Grande-Bretagne, le colonel Torrens, a cru qu'il signalait une différence caractéristique entre le billet de banque et la lettre-de-change, en disant qu'un paiement était fait une fois pour toutes, et complet, du moment que le vendeur avait reçu des billets de banque de l'acheteur, tandis que si l'acheteur s'acquittait avec une lettre-de-change, émanée de lui ou d'un tiers, il n'était quitte cependant qu'autant que, l'échéance venue, la lettre de change aurait été payée. En d'autres termes, le billet de banque aurait, pour l'acquit d'une dette, une puissance spéciale qui manquerait à la lettre-de-change (1). La distinction que fait ainsi le colonel Torrens n'est pas admissible.

On pourrait d'abord y objecter que, si la lettre-dechange a été transmise en blanc, c'est-à-dire sans endossement, le preneur doit se tenir pour soldé, lors même que le signataire ne s'acquitterait pas à l'échéance. Mais laissons de côté cette observation, quelque juste que soit l'assimilation entre le billet de banque et la lettre-dechange en blanc.

L'argument du colonel Torrens n'est pas plus topique que s'il eût soutenu que, avec une lettre-de-change à un mois d'échéance, une transaction étant plus prochainement terminée qu'avec une à trois mois, la lettre-dechange à un mois n'est pas un titre de la même nature que celle à six mois. Un billet de banque peut parfaitement être assimilé à une lettre-de-change ou à un effet quelconque de commerce qui échoit le jour et l'heure où il est délivré; car je puis, au moment où on me le remet, en aller toucher le montant à la banque d'où il

(1) The principles and practical operation of sir Eobert Vtel's act of i 844 explained and defended, p. 82.

émane; et voilà précisément pourquoi, tant que la banque n'aura pas suspendu le remboursement de ses billets en espèces, le créancier qui aura reçu des billets de banque en paiement sera et devra être réputé soldé, tout comme celui qui aurait reçu des lettres-de-change et qui, les ayant gardées en portefeuille jusqu'au moment de l'échéance, en aurait alors eu la valeur en espèces. Mais si, après avoir été payé en billets de banque, je ne juge point à propos d'aller en requérir le

remboursement en espèces à la banque, et que, quelques jours après, la banque suspende ses paiements, les tribunaux, dans leur impartiale équité, me refuseront tout recours contre le débiteur qui m'avait remis les billets, parce qu'ils en décideraient de même envers tout créancier qui, payé en lettres-de-change, attendrait pour les présenter que le jour de l'échéance fût passé, et que le signataire eût été déclaré en faillite, postérieurement à ce jour. Au contraire, si je me suis laissé payer en billets de banque aujourd'hui et qu'il soit établi que, dès hier, la banque avait cessé de rembourser ses billets en espèces, les tribunaux m'accorderont un recours contre mon débiteur, tout comme ils déclareraient que je n'es pas soldé, si celui-ci m'eût donné des lettres-de-change auxquelles, l'échéance venue, il n'eût pas été fait honneur.

La similitude entre le billet de banque et la lettre-de-change demeure donc intacte.

Mais, entre le billet de banque et la monnaie, il y a des différences profondes que, en 1810, Huskisson avait mises en relief de la manière suivante :

« Il est de l'essence de la monnaie d'avoir une valeur intrinsèque : le billet de banque est évidemment dépourvu d'une valeur intrinsèque.

« Une promesse de payer (*promissory note*), quelle qu'en soit la forme, et de quelque part quelle soit émanée,

représente une valeur. Elle n'a ce caractère qu'autant qu'elle implique la volonté positive de payer en monnaie (1) la somme qu'elle exprime.

« La monnaie en espèces métalliques est (par elle-même) une fraction du capital du pays. Le billet de banque n'est pas (par lui-même) du capital ; c'est du crédit mis en circulation.

« Celui qui achète donne, et celui qui vend reçoit une certaine quantité d'or et d'argent qui est l'équivalent de l'article acheté ou vendu : s'il donne ou reçoit du papier en place de monnaie, la chose donnée ou reçue n'a de valeur que parce qu'elle stipule le paiement d'une quantité déterminée d'or ou d'argent. Aussi longtemps que cet engagement est ponctuellement observé, le papier circule parallèlement à la monnaie contre laquelle il est constamment échangeable. La monnaie et le papier qui promet de la monnaie sont, l'une et l'autre, une commune mesure dans le commerce, et expriment tous deux la valeur de tous les produits ; mais seule, la monnaie est l'équivalent universel ; à cet égard, le billet de banque ne fait que représenter la monnaie (2). »

Tout ce qu'on est fondé à dire pour distinguer le billet de banque des autres promesses de payer, se réduit à ces termes assez vagues que, en général, il circule beaucoup plus facilement parmi le public non commerçant. Et encore, cette facilité de circulation est-elle de l'essence même du billet de banque ? Non. Le billet de banque est une promesse qui, communément, se fait mieux accepter, parce que l'établissement d'où elle émane a une solvabilité plus notoire, et que la promesse même porte des signes qui permettent d'en reconnaître plus promptement et plus

(1) Si le porteur l'exige est sous-entendu.

(2) Huskisson, 1810. The question concerning the depreciation of our currency stated and examined, pages 1 et 2.

sûrement l'origine. Mais, d'une part, il n'est pas vrai qu'un billet de banque passe tout à fait comme des espèces. Que ceux qui le croiraient en aillent faire l'expérience dans les montagnes de l'Auvergne, ou même aux portes de Paris, dans les plaines de la Beauce. Et puis, il y a billet de

banque et billet de banque ; tous ne jouissent pas de la même faveur. Enlin, si la maison Rothschild ou la maison Baring mettaient en circulation leurs acceptations sous une forme propre à en garantir l'authenticité, à Paris ou à Londres, est-ce que le public ne les prendrait pas de préférence aux billets de certaines banques? On sait qu'en Angleterre de simples commerçants (les private bankers) émettent des billets comme la Banque d'Angleterre. A une certaine époque peu éloignée de nous, l'usage était venu, dans quelques comtés de l'Angleterre, en Lancashire particulièrement, de prendre et de donner des lettres-dechange en paiement, même pour de petites sommes, quelques livres sterling ; on en faisait, pour ainsi dire, de toute grandeur, et les billets des banques locales ne parvenaient aucunement à les supplanter (1).

Concluons : le billet de banque rentre dans la classe des papiers de crédit, des titres fiduciaires circulants. Il n'est accepté qu'en vertu d'un sentiment de confiance, tout comme un effet de commerce, un chèque ou une autre traite sur un banquier, une lettre-de-change sur un commerçant. Il circule à la faveur du crédit que le public fait à la banque. C'est avec raison que M. Slorch l'appelle billet de confiance, et que les écrivains anglais le classent parmi les promissory notes ou promesses de payer.

Le billet de banque rentre dans la catégorie plus générale encore des instruments de crédit. Je dis plus générale, car celle-ci comprend, non-seulement les effets de

(1) Tooke, History of prices, t. IV, passim, et An inquiry into the currency principle, chap. VI.

GI COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

commerce comme les lettres-de-change qui passent de main en main, mais aussi des engagements ou des promesses qui jouent un très-grand rôle, et qui restent en dehors de la circulation. Tels sont les dépôts en compte courant que ne représente, entre les mains du déposant ni de personne, aucun titre propre à être lancé dans le public ; tel le crédit ouvert à un particulier, chez un banquier, ou sur les livres d'une banque : la portion de ce crédit dont il n'a pas été usé encore, et qui cependant figure à l'actif de ce particulier, ne se présente sous aucune forme qui puisse circuler.

On a imaginé bien des titres pour exprimer la délégation de parcelles plus ou moins fortes de tout ce qui compose le capital de la société. Le billet de banque est une des plus maniables de ces délégations, celle qui, par essence, est le plus spécialement destinée à circuler. Il est cela, mais il n'est que cela. La monnaie est plus qu'une délégation, elle est partie intégrante du capital même. Elle est d'une substance déterminée, dont la convenance commune a fait un instrument d'échange, acceptable en tous lieux, contre une parcelle proportionnée de tout le reste. Entre le billet de banque et la monnaie, l'intervalle est le même qu'entre promettre et tenir, et quelquefois, entre ces deux derniers termes, la distance est la même qu'entre l'ombre et la substance.

La langue anglaise a un mot générique qui embrasse la monnaie, le billet de banque, le papier-monnaie ou assignat non convertible en espèces, le chèque et toute autre espèce de titres qu'on peut mettre dans la circulation et qu'accepte plus ou moins le commun des hommes : c'est le mot de currency. Notre langue n'en offre pas l'équivalent parfait. Cependant le terme de numéraire pourrait être pris dans le même sens, et je l'emploierai ainsi dans la suite de cet écrit.

A/\A/VAA/WVAAAA/VV/V/\N/\AAA/WWWVUV\AAAAAA<AA/WWWAAAAAA/W\A

CHAPITRE IV

Nécessité de la convertibilité des titres de crédit en métaux précieux.

Dans les divers emplois que le crédit comporte, il implique une stipulation qui confère à la partie créditée la faculté d'obtenir la livraison d'une somme effective, c'est-à-dire d'une quantité parfaitement déterminée d'argent ou d'or. Ce sont constamment les métaux précieux qu'on a en perspective, ils servent dégagé à la transaction, de base ou de mesure au crédit.

Cette faculté de conversion, immédiate ou prochaine selon les cas, en métaux précieux, est une indispensable garantie pour que la stipulation inscrite sur les billets de banque, sur les lettres-de-change, et sur les autres titres de crédit, soit véridique. Quelle autre incontestable sûreté puis-je avoir, en effet, que tous ces engagements représentent un certain nombre de francs, c'est-à-dire un certain nombre de fois 5 grammes d'argent au titre de 9/10 de fin, si ce n'est le pouvoir de les échanger effectivement contre cette quantité de métal? Avec cette sûreté, tout est net ; sans elle, il y a tout au moins de l'équivoque, et il peut y avoir un impudent mensonge. On a beau dire, un franc, sur le papier, n'équivaut à un franc, en réalité, que si j'ai la faculté de le troquer contre le poids d'argent que la loi a dénommé un franc.

La faculté de conversion n'est pas absolument la même avec tous les titres, avec tous les mécanismes du crédit. Envers les uns, elle est immédiate et même permanente; envers une seconde catégorie, où sont les lettres-dechange, elle est réservée pour un instant désigné, ni. 5

peu éloigné d'ordinaire. Ces différences sont motivées sur la destination diverse des titres et des mécanismes. L'essentiel, c'est que, pour tous indistinctement, la faculté subsiste, et que, au moins pour un certain moment fixé d'avance, elle soit positive et sans réserves.

La nécessité que cette conversion soit praticable, si elle est requise, fixe une limite à l'emploi du crédit. 11 est bien clair que si vous tendez le ressort du crédit à ce point que, toute crise à part, dans l'état habituel des choses, les espèces ne puissent répondre aux demandes qui peuvent raisonnablement s'en présenter et qui sont probables, vous avez transgressé le point où cesse l'usage légitime du crédit, et vous vous trouvez dans la région de l'abus.

On aperçoit déjà, de ce point de vue, ce qu'il y a de chimérique dans les inventions qui consistent à émettre, sous des noms plus ou moins propres à donner le change, du papier-monnaie, je veux dire du papier absolument inconvertible en espèces métalliques. Elles ne sont propres qu'à jeter du trouble dans les transactions, en les dépouillant de toute mesure certaine. Tout papier-monnaie, par lui-même, est un mensonge. Du moment, en effet, qu'il porte l'indication d'une certaine quantité de livres ou de francs, il consiste dans la promesse d'une certaine quantité, parfaitement définie, de métal (car, répétons-le pour la centième fois, une livre sterling ou un franc n'est pas autre chose), et puis, il est entendu que la promesse ne se réalisera point, qu'on s'y soustrait. L'assignat de 5, 10 ou 20 francs de la révolution française, revenait à un engagement qui aurait été ainsi conçu : L'État reconnaît devoir au porteur vingt-cinq, ou cinquante, ou cent grammes d'argent, au titre de 9/10 de fin, et, eu post-scriptum : mais l'Etat se refuse absolument à payer au porteur la susdite quantité d'argent, quelque requis qu'il en puisse être. Quand les assignats furent, ce qui leur arriva bientôt.

dépréciés des trois quarts, et que l'État les émit sur le pied de la dépréciation même, l'imposition fut flagrante.

Un peuple dont le moral est solide supportera, sans inconvénient, une plus grande extension du crédit qu'un autre dont le caractère aura médiocrement de fermeté et d'équilibre ; car, chez le premier, la confiance ne s'ébranlera pas légèrement; chez le second, il pourra suffire d'un accident pour troubler les esprits. Dans les temps difficiles, chez celui-ci, on tombera facilement dans la panique ; chez celui-là, on serrera les rangs, et, en se soutenant mutuellement, on traversera le défilé. Dans un sauve-qui-peut, tout système fondé sur le crédit doit s'écrouler, car le sauve-qui-peut est la négation même du crédit. Chacun alors court après les métaux précieux ; et, comme il n'y en a pas, à beaucoup près, pour tout le monde, comme il y en a d'autant moins qu'il était fait plus d'usage du crédit, il s'ensuit une catastrophe d'autant plus funeste qu'on avait plus élevé l'échafaudage.

On reconnaît par là, ce qu'il était naturel de pressentir, que le degré où peut être porté l'usage des mécanismes d'une organisation commerciale avancée est subordonné, chez chaque peuple, à la solidité morale des individus. Les hommes auxquels est confié l'État doivent, dans leur sagesse, proportionner le développement de ces mécanismes perfectionnés à la solidité morale des populations. Pareillement l'histoire a un moyen de juger de la force morale comparée des nations, à un instant donné, par l'extension respective que les diverses institutions de crédit auront reçue et comportée chez chacune d'elles. On voit ici une des applications de cette vérité permanente et générale que, en fait de grandeur, le principal, ce qui élève et soutient tout le reste, c'est le moral.

CHAPITRE PREMIER

La valeur et le prix.

Avant d'aller plus loin, nous avons à définir certaines expressions qui reviennent sans cesse dans les discussions sur les monnaies. Ce sont d'abord celles de valeur et de prix appliquées, non-seulement aux marchandises en général, mais aussi bien spécialement aux monnaies et aux métaux précieux qui en sont la matière. Il conviendra aussi de s'arrêter un moment sur les mots de prime, de cherté ou de bon marché relativement aux mêmes objets, les monnaies et les métaux précieux.

Dans la langue de l'Économie politique, le mot de valeur a un sens plus défini que dans le langage ordinaire.

La valeur est une qualité de relation, qualité dont la cause déterminante est l'échange. Lorsqu'on parle de la valeur d'un objet, on suppose toujours qu'on le compare à un autre avec lequel il s'agit ou il peut s'agir de l'échanger. Si je dis que la viande vaut quatre fois plus que le pain, c'est un rapport que j'établis entre la viande et le pain, je rapporte la viande au pain.

Toutes les fois que l'on parle de la valeur d'un objet.

il faudrait, pour donner un sens précis au discours, faire connaître à quel autre objet on le compare. Souvent il est sous-entendu qu'on le rapporte, non pas à tel ou tel autre article, mais à l'ensemble des autres marchandises, ce qui donne au mot de valeur un sens assez indéterminé. Souvent aussi c'est le prix qu'on veut dire, et nous indiquerons bientôt ce que c'est que le prix, et en quoi la notion du prix diffère de celle de la valeur.

11 suit de ce qui précède que, dans un milieu où il n'y aurait pas d'échanges, la notion de valeur n'existerait pas. Tel serait le cas d'une famille vivant dans l'isolement. Tel serait même celui d'une agglomération plus considérable, à peu près comme ont pu être les missions organisées par les Jésuites au Paraguay et dont les membres, ne travaillant pas pour leur compte, mais bien pour celui de la communauté, déposaient les produits de leur labeur dans des magasins, d'où ils étaient répartis ensuite par les soins de l'autorité. Mais aussitôt que se produit le phénomène du trafic, du commerce, de l'échange enfin, la notion de valeur surgit et se dessine de mieux en mieux.

11 ne faut pas de longues réflexions pour reconnaître que la valeur est profondément distincte de l'utilité, si, ainsi qu'il convient, l'on mesure celle-ci, pour chaque objet, au rapport qu'a cet objet avec les nécessités ou les besoins de notre existence. Au point de vue de l'utile, il est bien peu de choses qui priment l'eau. L'eau cependant a très-peu de valeur, car en échange d'une petite quantité de la plupart des marchandises, même communes, on obtient habituellement une très-grande quantité d'eau. L'air qu'on respire est d'une utilité plus grande encore, car l'homme ne peut pas rester privé d'air plus de quelques minutes, sans perdre l'existence. L'air pourtant n'a aucune valeur; il me suffit, pour en prendre la quantité dont j'ai besoin, d'ouvrir la bouche, sans donner rien

en échange. Le diamant, au contraire, a une valeur prodigieuse. Tel diamant, qu'un enfant cacherait dans sa main, pourrait s'échanger contre une montagne de blé, contre des masses énormes de fer et de plomb, et même, quelque valeur qu'ait l'or, contre une quantité de ce métal qui ferait la charge d'un grand nombre d'hommes robustes (i).

C'est que la valeur est fixée, pour chaque objet, par le rapport de deux éléments qui sont : l'un, l'énergie du désir que les hommes ont de cet objet, ce désir étant d'ailleurs accompagné des moyens de le contenter; l'autre, la quantité qui s'en offre sur le marché, et la disposition des détenteurs à s'en départir. Dans les sociétés civilisées où les hommes, sous l'inspiration de leurs goûts et de leurs passions, se sont créés un grand nombre de besoins qu'ils ont à cœur de satisfaire, en s'imposant même des sacrifices considérables, on serait fondé à dire qu'il n'y a plus aucun rapport entre la valeur des choses et leur utilité.

La loi que nous venons d'indiquer ici au sujet des causes efficientes de la valeur s'exprime ordinairement d'une manière succincte en ces termes, que la valeur d'un objet est déterminée par le rapport entre l'offre et la demande. Nous aurons lieu de revenir sur ce point.

Le prix d'un objet ou d'un service, de toute chose enfin qui s'achète et se vend, est la valeur de cette chose spécialement rapportée à une substance particulière qui est celle dont la monnaie est faite. Pour parler plus nettement, le prix d'une chose est la valeur de cette chose rapportée à un certain objet déterminé en substance et en quantité, qui est l'unité monétaire.

11 suit de là que le prix d'un objet est la quantité d'or ou

(t) Le diamant le Régent, de la valeur de six millions, s'échangerait contre un peu moins de 2,000 kilogrammes d'or monnayé ; ce qui, à 80 kilogrammes par tête, ferait la charge de 40 hommes.

d'argent monnayé qui s'échange contre cet objet. C'est le rapport entre la valeur de l'objet et celle du métal dont la monnaie est faite, en y ajoutant le montant, ordinairement très-faible, des frais qui sont inhérents à l'opération du monnayage ou qui l'accompagnent. Le prix de toute chose est variable : quand il monte, c'est que l'objet se trouve avoir plus de valeur en comparaison du

métal, or ou argent; quand il baisse, c'est que l'objet, relativement au métal, vaut moins qu'auparavant.

De la sorte, les mots valeur et prix expriment tous les deux une relation. Mais le premier est général, et par la multiplicité des rapports auxquels il peut s'étendre, il reste vague; le second indique une relation spéciale bien déterminée ; quoique représentant des idées distinctes, ils sont souvent confondus, même dans des traités d'Économie politique (1).

La baisse ou la hausse des prix, en un lieu déterminé, peut avoir sa source dans la variation de la valeur des métaux précieux ou de celle des objets. Avant d'avoir examiné les détails du cas, il n'est pas permis d'attribuer le changement à l'une plutôt qu'à l'autre de ces deux causes. Cependant, habituellement, les conditions générales de l'offre et de la demande, ainsi que celles de la production, restant à peu près uniformes à l'égard des métaux précieux pendant l'espace de temps qui répond à la durée de la plupart des transactions, on peut affirmer, à moins de circonstances extraordinaires, que toute forte variation de prix, en hausse ou en baisse, a son origine dans la rareté ou l'abondance relative de l'objet dont il s'agit. C'est un article manufacturé qu'une invention nouvelle aura per-

(I) Au sujet du sens qu'il faut attacher au mot de valeur, je renvoie le lecteur à un ouvrage d'un rare mérite, dû à un homme dont l'Économie politique déplorera longtemps la mort prématurée : les Harmonies économiques, de Frédéric Bastiat.

mis de fabriquer en plus grande quantité et à moins de frais, et dont, en conséquence, la valeur baisse; ou bien, c'est le blé ou le vin dont une mauvaise récolte aura produit la rareté et dont, par conséquent, la valeur monte. La preuve que la variation ne devra pas être imputée au métal dont la monnaie est faite, c'est que la hausse ou la baisse ne se sera révélée que pour un objet ou deux ; les autres n'auront pas varié, ou auront varié en sens contraires. Ou bien, si la hausse ou la baisse s'est manifestée dans un pays sur un grand nombre des articles, la variation ne se sera pas étendue aux autres contrées, ni au même degré, à beaucoup près, à toutes celles qui auront été atteintes. Si c'étaient les métaux précieux qui eussent subi le changement, les prix de toutes choses auraient varié dans le même sens universellement, et à peu près dans la même proportion partout.

Mais quand on envisage deux époques fort éloignées, il n'est pas aussi facile de décider si les différences de prix qu'on observe sont imputables aux métaux dont on fait la monnaie ou aux objets eux-mêmes, et il est fort malaisé de découvrir dans quelle proportion elles proviennent des uns et des autres. Les travaux des archéologues montrent que, du temps de Périclès, le prix du blé était moindre qu'aujourd'hui, c'est-à-dire que le blé s'obtenait en retour d'une moindre quantité d'or ou d'argent; mais il faut que je me livre à beaucoup de recherches pour être en position de dire si c'est que, depuis lors, le blé a pris plus de valeur, ou que l'or ou l'argent a perdu de la sienne, et, dans le cas plus probable où l'un et l'autre auraient changé de valeur, dans quel sens le changement a eu lieu pour chacun et quelle en a été, même approximativement, l'étendue. Pour être en droit de rien affirmer, j'aurai à mettre en parallèle, aux deux époques, les valeurs métalliques des denrées usuelles, des services les plus habituels que les hommes se

rendent, et à faire le même rapprochement entre la valeur du blé et celle des autres produits ou des services. Il sera nécessaire de prendre en considération la différence survenue dans les moyens de production de l'or ou de l'argent d'une part, du blé de l'autre, et dans la demande dont ils sont l'objet. 11 faudra enfin tenir compte de toutes les autres causes, si nombreuses, qui in-

fluent sur la valeur même de l'or et de l'argent par rapport à l'ensemble des choses qui s'achètent et se vendent; ce sera une tâche effrayante de complication, et, disons le mot, absolument impossible.

Si l'on considère des localités diverses, les différences des prix d'une chose déterminée peuvent venir de causes propres aux métaux précieux eux-mêmes, indépendamment des causes inhérentes à la marchandise dont on compare les prix ici et là. Sans doute, la valeur de l'or et de l'argent tend à se niveler partout, mais cette tendance est contrariée, jusqu'à un certain point, par les frais de transport; elle peut l'être aussi par d'autres causes. Dans les contrées éloignées des mines de métaux précieux, ces métaux doivent avoir, toutes choses égales d'ailleurs, une valeur supérieure à celle qu'ils ont dans les centres de production mêmes. L'écart qui a cette origine doit être plus grand pour l'argent que pour l'or, puisqu'à valeur égale, l'argent étant beaucoup plus lourd, les frais de transport qui l'affectent sont beaucoup plus sensibles ou beaucoup moins insignifiants. Ainsi, de ce qu'une montre qui, à Paris, vaudra 1,000 grammes d'argent, se vendra 2,000 à Mexico, capitale d'un État renommé pour l'abondance de ses mines, on n'est pas autorisé à conclure que la valeur de cet objet est exactement double à Mexico de ce qu'elle était dans le magasin de la rue Vivienne ; car la marchandise argent, rendue à Paris, a une valeur plus grande qu'à Mexico, puisqu'il a fallu des frais pour l'y amener. Je fais

ici abstraction des frais que la montre a dû subir pour être transportée de la capitale de la France dans celle du Mexique. Des causes plus artificielles, telles que les lois de douane qui établiraient des taxes sur la sortie des métaux précieux, ou des règlements sur les monnaies, en vertu desquels seraient prélevés des droits sur les métaux à monnayer, peuvent aussi modifier les prix dans une certaine mesure, et les faire varier d'un État à un autre.

Le terme de prix courant, fort en usage dans le langage ordinaire, comme dans celui de la science économique, signifie le prix tel qu'il est réglé sur le marché, chaque jour, à chaque instant.

On trouve, dans les traités d'Économie politique, le terme de prix naturel, par opposition au prix courant; on dit aussi, dans le même sens, prix originaire. Par là, on entend le montant des frais de production, le prix qui serait attribué aux choses, si l'on n'envisageait que les circonstances particulières à l'acte de la production, et si l'on faisait abstraction des effets que provoquent l'étendue et l'énergie, petites ou grandes, de la demande d'un côté, de l'offre de l'autre. Selon l'observation de Ricardo, pour la plupart des produits, le prix courant tend, d'une manière permanente, à se rapprocher du prix naturel et à se confondre avec lui (i). Par rapport au prix naturel, le prix courant est comme un corps en mouvement sous l'impulsion d'une force centrifuge sans cesse contenue, dans ses écarts, par une force centripète. Lorsqu'une industrie est déjà passablement ancienne dans un pays, que l'on y a du capital disponible, et que, à la faveur de ce capital, les entrepreneurs ont pu se faire

(i) Il s'agit ici du prix courant en gros, le seul qui soit consigné sur les relevés des marchés. Le prix du détail est notablement plus élevé; quelquefois la différence est du simple au double, et même plus forte encore.

librement concurrence, le prix courant sur chaque marché s'éloigne assez peu, ordinairement, du prix naturel, à moins cependant qu'il n'y ait, dans la nature des choses ou dans les lois, un obstacle à ce que de nouveaux entrepreneurs puissent indéfiniment faire concurrence aux anciens, en se plaçant dans les mêmes conditions de production (1).

Le prix rémunérateur est celui dont un producteur a besoin pour rentrer dans ses débours et obtenir, en outre, la récompense de sa peine. On rencontre aussi quelquefois, dans les traités, la dénomination de prix nécessaire qui a le même sens. Ce sont des expressions qu'on a beaucoup employées dans les discussions sur la liberté du commerce. Je m'écarterais de mon sujet, si j'essayais d'exposer ce qu'on en a dit des deux côtés. Je me bornerai à dire ici que les mots de prix rémunérateur et de prix nécessaire ont été mis en avant, le plus souvent, dans le but de soutenir et de légitimer des prétentions contraires à l'intérêt public.

rW»ArtAA/Vv\ftAnAAAAAA^AA/WWVAAA/WWUW\'A^/WVAAfUWVVVVA»'/WWW\

CHAPITRE II

Des mots de valeur et de prix dans leurs rapports avec les monnaies et les métaux précieux qui en font la substance. — La prime, la cherté et le bon marché, par rapport à ces mêmes objets.

La différence entre la valeur et le prix est incontestable après ce qui précède. Elle est très-saillante lorsqu'on rapporte ces mots aux monnaies ou aux métaux précieux dont elles sont faites. Elle devient telle alors qu'on

(I) Les observations qu'on lira bientôt au sujet de la mesure de la valeur, développeront et éclairciront ce qui est indiqué ici.

pourrait noter des cas où, pendant que la valeur d'un des métaux précieux baisserait, son prix augmenterait; et il ne s'agit point ici de ces cas hypothétiques, imaginés pour l'agrément ou la variété des discussions de l'école; il s'agit au contraire d'un fait qui s'est présenté dans l'histoire sur de grandes proportions. Ainsi, depuis la découverte de l'Amérique, la valeur (je prends ici le mot, comme il convient, dans le sens général) du lingot d'or, ou de la monnaie de même métal, a diminué notablement, car de nos jours, une quantité déterminée d'or, en monnaie ou en lingots, s'échange contre une moindre masse de blé, de vin ou de toute autre denrée, ou contre un moindre nombre de journées de travail, et généralement de services humains. Cependant le prix de l'or, c'est-à-dire la valeur de l'or rapportée à l'unité monétaire qui, en France, est l'argent, a sensiblement augmenté. En nous exprimant ainsi, nous ne nous appuyons aucunement sur cette circonstance que, les monnaies ayant été altérées, le poids de métal entrant dans l'unité monétaire était bien moindre sous Louis XVI qu'à la fin du quinzième siècle, lorsque les Européens pénétrèrent dans le Nouveau-Monde. De cet amoindrissement de l'unité monétaire résulterait un enchérissement considérable pour un poids donné d'or, comme pour tout objet de commerce; mais un enchérissement pareil n'est que nominal, et doit être écarté. Ce que je puis dire, sans crainte d'être démenti par personne, c'est que, en supposant que les monnaies françaises n'eussent éprouvé aucune altération, et que l'unité monétaire représentât, par le poids et par le titre, la même quantité d'argent qu'il y a trois siècles et demi, le poids d'or qui se serait échangé du temps du grand navigateur génois contre dix ou onze fois un poids égal en argent, trouverait régulièrement de nos jours à se troquer contre quinze ou seize

fois le même poids; c'est-à-dire que le prix de l'or s'est élevé, de l'an 1492 jusqu'à ce jour, dans le rapport de 10'/là 15*/ïi tandis que sa valeur descendait.

Lorsqu'on traite du prix des métaux précieux, il y a lieu de distinguer entre les pièces de monnaie et les lingots. Il est nécessaire aussi d'indiquer l'espèce de monnaie à laquelle se rapporte le prix. S'il est question de l'or, par exemple, on ne doit pas seulement dire si c'est des lingots ou des pièces de vingt francs que l'on parle; il convient pareillement d'indiquer si l'on suppose le prix en monnaie d'argent ou en monnaie d'or. De la diversité de ces circonstances peuvent résulter des prix divers.

Dans l'hypothèse, plus que plausible aujourd'hui, d'une monnaie bien faite, toutes les pièces d'or de même dénomination, qui n'ont que peu circulé, se valent les unes les autres, et le prix, en espèces d'or de mille francs d'or monnayé, de cinquante pièces de vingt francs par exemple, ne peut être que de mille francs. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait un de ces cas qu'on ne peut guère raisonnablement supposer dans le monde des affaires, tel que celui où, par l'effet d'un caprice, on voudrait la livraison immédiate de pièces de vingt francs d'un millésime donné, ou sorties d'un atelier monétaire plutôt que de tel autre. Mais si, au lieu de pièces de vingt francs, on envisage des lingots, il sera facile de citer des cas sérieusement possibles où ces lingots pourront, suivant la situation, valoir plus ou valoir moins que les pièces renfermant, poids pour poids et titre pour titre, la même quantité de métal. Le lingot vaudra plus, si, par l'effet de circonstances impérieuses ou supposées telles, il y a une grande demande de lingots pour le monnayage, en présence d'une offre restreinte. Ce cas se présente rarement; mais nous en avons été témoins

dans ces derniers temps. Ainsi, du 1^{er} juillet 1855 au 1^{er} janvier 1858, la Banque de France a acheté à prime des matières d'or pour 1363 millions, et la prime a été jusqu'à 15 p. 1000. La somme totale payée par la Banque en primes, pendant cet intervalle de deux ans et demi, a dépassé 14 millions.

Dans un cas semblable on dit que le lingot gagne une prime sur les espèces.

Le cas inverse, celui où les espèces gagnent une prime sur les lingots, est beaucoup plus ordinaire. Il est naturel en effet, que presque toujours le lingot vaille moins que les espèces de même métal, en supposant toujours celles-ci correctes de poids et de titre, parce que presque toujours le lingot afflue pour se faire monnayer. Il est tout simple que, dès lors, il subisse, par rapport aux pièces de monnaie, une différence en moins qui représente les frais prélevés pour le monnayage, et de plus l'intérêt du capital, soit pendant le temps que les matières sont retenues à l'hôtel-des-monnaies, soit pendant le trajet que fait le lingot pour se rendre à l'hôtel-des-monnaies et que font les espèces frappées pour en revenir. A l'intérêt du capital se joignent, en outre, les frais de transport.

Si le négociant en métaux précieux est à Paris, et par conséquent à deux pas de l'hôtel-des-monnaies, les frais de transport du lingot à l'hôtel-des-monnaies et les frais de retour des espèces monnayées sont insignifiants. De même, l'intérêt du capital pendant ce double trajet. Mais s'il s'agit d'un mineur exploitant un gisement d'argent dans les environs de Chihuahua ou de Durango, au Mexique, et ne pouvant faire monnayer ses lingots qu'à Mexico, ainsi que c'était sous le régime colonial, le cas devient autre : la différence alors est notable entre la valeur du lingot et les espèces monnayées; celles-ci valent davantage et d'une manière marquée. Un cas du même

genre, plus fortement accusé encore, s'est présenté, il y a peu d'années, en Australie. C'était pendant la période qui suivit immédiatement la découverte des mines d'or. La colonie ne possédant alors aucun hôtel-des-monnaies, il fallait, pour convertir les lingots en espèces, les envoyer à

Londres, aux antipodes. Les espèces monnayées avaient, en revenant, la même distance à franchir, la même perle de temps à subir. 11 n'en fallait pas davantage pour que les pièces de monnaie gagnassent une prime énorme sur le lingot. Nous aurons lieu de revenir sur cet incident delà découverte des raines d'or en Australie.

. Par contre, il serait possible d'indiquer de nouveaux cas où le lingot pourrait valoir plus que la monnaie, toujours dans l'hypothèse où celle-ci serait droite de poids et de titre. Supposons un pays dans lequel la monnaie d'or, par exemple, abonderait et d'où ce métal serait expédié vers d'autres contrées où la monnaie du pays exportateur, au lieu d'avoir cours, aurait contre elle un préjugé, fondé ou non, ou bien les prescriptions de la loi qui lui refuserait le cours légal, et ce refus est le cas général. 11 serait un peu plus avantageux, dans ces circonstances, d'exporter des lingots, en ce que les espèces, pour atteindre leur destination, auraient à être, au préalable, converties en lingots; mais en pareil cas la différence serait très- bornée, car elle ne pourrait excéder le montant des frais de fusion qui sont très-faibles.

On peut aussi considérer comme parfaitement possible le cas diamétralement opposé, c'est-à-dire celui où la monnaie du pays exportateur jouirait, par l'effet d'un préjugé ou autrement, d'une faveur marquée dans d'autres contrées. Le commerce alors trouverait de l'avantage à faire sortir de ce pays les espèces monnayées de préférence aux lingots; ce qui revient à dire que la monnaie aurait une prime plus ou moins forte par rapport

aux lingots. On a un exemple très-frappant de ce cas dans les piastres espagnoles, particulièrement les piastres dites à colonnes, qui sont fort recherchées dans une partie de l'Orient, à ce point qu'elles y passent pour une valeur tout-à-fait disproportionnée à la quantité de métal qu'elles contiennent. 11 n'en faut pas davantage pour que le commerce ramasse ces piastres, non-seulement dans les pays producteurs, mais aussi partout où il peut s'en rencontrer, en les payant plus, beaucoup plus même que des lingots.

Un autre cas, très-distinct de tous ceux que nous avons indiqués jusqu'ici, est celui dans lequel les pièces de monnaie, au lieu d'être restées droites de poids et de titre, auraient été usées par le fait de la circulation, de manière à perdre une partie notable de leur poids, et c'est ce qui arrive infailliblement après un certain temps; nous aurons encore lieu d'en parler avec quelques détails un peu plus loin. Il est bien naturel qu'alors un lingot d'or, par exemple, renfermant la quantité de métal fin qui répond à un certain nombre de pièces supposées intactes, vaille quelque chose de plus que ce même nombre de pièces, telles qu'on les trouve dans le courant de la circulation, affaiblies par l'usage, ou par la main coupable des rogneurs. Mais aussi, en pareil cas, la quantité de métal que contiennent les pièces puisées dans la circulation n'est plus en rapport avec leur dénomination légale. Des pièces de cinq francs, par exemple, qui auraient perdu le dixième de leur poids, ne seraient plus en réalité des pièces de cinq francs, quoique, par abus de langage, on leur en eût conservé le nom. Par conséquent, dans le commerce, on ne troquerait un kilogramme d'argent, au titre de neuf dixièmes de fin, qui est celui de nos pièces de cinq francs, que contre un nombre de pièces supérieur à 40, tandis que, sauf la petite différence représentant les

frais de monnayage, 40 pièces de cinq francs droites de poids et de titre sont l'équivalent d'un kilogramme de métal, au titre de neuf dixièmes.

Rien n'est plus fréquent dans l'histoire que les exemples de différences de ce genre entre le prix des lingots ou des objets de métal précieux, et celui des espèces. Pour observer ce phénomène

dans toute sa pureté, si je puis parler ainsi, il faut consulter l'histoire de l'Angleterre, de préférence à celle des autres pays, parce que, hors de l'Angleterre, les faits relatifs aux monnaies se sont presque toujours compliqués d'incidents nés de la falsification des monnaies opérée pour le compte de l'État. 11 convient d'ajouter que la coupable industrie de la rognure semble avoir été plus pratiquée en Angleterre qu'ailleurs, ce qui rendait plus sensible la différence entre le cours du lingot et celui des espèces monnayées.

En Angleterre donc, l'abaissement de la valeur intrinsèque des pièces, par le fait du passage de main en main, et par celui de la rognure, a été tel quelquefois, que le lingot répondant légalement à un certain nombre de pièces contenait un quart, un tiers, et même beaucoup plus de métal que celles-ci, telles que les offrait le courant de la circulation. L'un des grands soucis du législateur anglais, il diverses époques, a été de triompher de ce mal qui gênait singulièrement les transaction. L'un des plus remarquables exemples qu'on en puisse citer s'est rencontré sous Guillaume III ; le lingot d'argent gagnait une prime très-forte : l'once d'argent, qui correspondait en ce moment à 10 schellings et 2 deniers, se vendait 7 schellings et plus, en monnaie courante; les pièces d'or, connues sous le nom de guinées, passaient, dans les échanges, pour un nombre de pièces d'argent bien supérieur à ce qui aurait dû être et eût été, si la monnaie d'argent n'avait tant perdu de son poids: au lieu de valoir 21 schelm. 6

linges environ, ce qui eût été le véritable pair, la guinée passait pour 28 et même 30 schellings (1).

Jusqu'ici, dans le raisonnement relatif aux différences de valeurs entre les lingots et les espèces monnayées, j'ai laissé à l'écart un fait qui s'est présenté trop souvent dans l'histoire, et à la funeste influence duquel les États les plus civilisés ne se sont soustraits que depuis assez peu de temps ; je veux parler des restrictions abusives qui pourraient être établies par la loi au sujet du commerce des matières d'or et d'argent et des espèces monnayées (2).

On sait que les gouvernements principaux de l'Europe, ou pour mieux dire tous ceux des grandes monarchies, avaient porté des lois draconiennes qui furent en vigueur jusques et y compris le dix-huitième siècle, et même le commencement du dix-neuvième, à l'effet de retenir dans le sein de chaque État les métaux précieux, soit monnayés, soit en lingots. La sanction donnée à la défense d'exportation était, dans tous les cas, la confiscation grossie d'une amende, avec une peine corporelle, qui le plus souvent était la mort ; quelquefois cependant le législateur, modérant ses emportements, se contentait des galères h

it) Voir le Traité de lord Liverpool, p. 09, ou encore les Éléments d'Économie politique de M. Macleod, chap. vi. On lira aussi avec un grand intérêt sur ce sujet l'exposé de la situation monétaire de la Grande-Bretagne à cette époque, dans la belle Histoire d'Angleterre, de lord Macaulay, chap. xxi.

(2) Ces restrictions n'ont été définitivement abolies en Angleterre que depuis 1819, par la loi qui a ordonné la reprise du paiement en espèces par la Banque. En France, le dernier vestige de ces mêmes mesures disparaît en 1825. 11 faut dire qu'en Angleterre l'abolition de ces lois restrictives est irrévocable ; personne n'oserait élever la voix pour les rétablir, tant elles excitent la réprobation de l'opinion publique. En France, elles ont encore des partisans haut placés, dont la prétention ne va à rien moins qu'à faire considérer comme étant encore en vigueur les lois de l'ancien régime qui consacraient ces extravagances.

pétuité avec la marque. On sait aussi que, malgré cet incroyable luxe de sévérité, la transmission internationale des métaux précieux n'a pas cessé de s'opérer sur une vaste échelle, tant le bon sens des particuliers résistait à ces fureurs tyranniques, et tant le besoin du commerce était impérieux à cet égard. Ces lois si violentes n'étaient pourtant pas sans un certain effet, au sujet de la valeur des matières qu'elles concernaient. Par exemple, en Angleterre, où, par une dérogation aux dispositions prohibitives généralement admises en Europe, la loi permettait, dans le dix-huitième siècle du moins, de faire librement l'exportation des lingots, tandis qu'elle interdisait celle des pièces monnayées, et en défendait non moins sévèrement la fonte, il arrivait que, lorsqu'il devenait nécessaire au commerce d'exporter une quantité inusitée de métaux précieux, les lingots acquéraient une valeur sensiblement plus forte que les espèces monnayées, quelque correctes de poids et de titre que fussent celles-ci. Non précisément que le commerce renonçât à exporter des espèces monnayées, mais l'avantage qu'il y avait à faire sortir des lingots et la sécurité qu'offrait l'opération à celui qui l'entreprenait établissaient, entre la valeur des monnaies pour l'exportation et celle du lingot, une notable différence à l'avantage de ce dernier. On pourrait dire que le lingot gagnait une prime, qui était l'équivalent du risque couru dans l'exportation des espèces monnayées. M. Fullarton, dans son volume *On the régulation of currency* (1), indique quel a été, dans diverses circonstances, le montant de cette prime ou de ce risque. Dans plusieurs cas, ce fut de 5 à 5 1/2 pour cent; cet auteur mentionne même une circonstance où ce fut de 13 ; ces écarts paraissent n'avoir été que de très-courte durée. Le célèbre rap-

(1) Page 7.

port du Bu/lioncommittee de 1810(1), comprend les renseignements donnés par M. Fullarton.

On trouverait, dans l'histoire de France, des faits assez analogues à ceux que nous venons de rapporter pour l'Angleterre. En France, l'exportation des matières d'or et d'argent était traitée par la loi avec la même rigueur impitoyable qui frappait celle des espèces monnayées. Mais par l'effet des opérations de faux-monnayage auxquelles se livraient les rois, des écarts se manifestaient entre la valeur du lingot et celle de la monnaie. La prétention des souverains qui se laissaient aller à ces déplorables pratiques était de faire passer, dans la circulation, un poids déterminé d'or ou d'argent pour une valeur très-supérieure à celle qu'il possédait réellement. On voulait, par exemple, qu'une certaine somme d'argent renfermant une once de métal fin fût acceptée, dans les paiements, comme si elle en avait pesé deux. L'effort du commerce était de résister à cette tentative arbitraire, et, quelles que fussent les combinaisons imaginées par une autorité sans frein pour faire fléchir la volonté publique, cet effort réussissait toujours dans une certaine mesure ; néanmoins, par l'effet des dispositions pénales insérées dans les édits des rois sur la matière, il restait, pendant un temps plus ou moins long, quelque chose de l'écart que le prince avait voulu établir. La monnaie valait sensiblement plus que le lingot, poids pour poids, titre pour titre (2).

11 n'est pas rare aujourd'hui chez nous d'entendre dire que l'or n'a rien perdu de sa valeur depuis la découverte des mines de la Californie et de l'Australie, et d'en donner

(1) Report from the select committee on the high price of the gold bullion, p. 4.

(2) Dans la suite de ce volume, nous aurons occasion de donner quelques renseignements sur ce régime monétaire et sur les violences qui le caractérisaient.

pour preuve ce fait que, sur le marché de Paris, les lingots d'or se tiennent au pair, ou à peu près. Les personnes qui raisonnent de la sorte tombent dans une confusion dont un peu de réflexion les garantirait. Pour bien savoir si l'or est enchéri ou s'il est déprécié, s'il gagne une prime ou s'il en subit une, le moyen n'est pas d'en comparer les lingots aux espèces monnayées qui peuvent en provenir. Entre le lingot et les espèces droites de poids et de litre, ce n'est qu'accidentellement que la différence peut s'écarter de la limite déterminée par le montant des frais de monnayage, y compris l'intérêt du capital pendant le petit intervalle que prend la fabrication des monnaies. Lue meilleure mesure, la seule bonne, de la hausse ou de la baisse que peut* éprouver la valeur de l'or, c'est le prix de ce métal en espèces d'argent, ou, ce qui revient au même, le prix des matières d'argent en espèces d'or; et encore ici faut-il admettre qu'aucune cause perturbatrice ne soit venue apporter un changement à la valeur de cet autre métal.

Ainsi aujourd'hui la prime que gagne l'argent, et qui, depuis quelques années, varie le plus communément de vingt à trente francs pour mille, donne la mesure exacte de l'écart qui est survenu entre l'or et l'argent, puisque cette prime indique l'excédant du prix de l'argent, par rapport au pair légal en pièces d'or. Sans doute on peut prétendre que dans cet écart, le total ne doit pas être attribué à la baisse de l'or, et qu'une partie provient de ce que l'argent aurait enchéri. Nous n'avons pas à faire ici le départ entre ces deux causes. Je dois dire pourtant qu'il me paraît fort malaisé de l'indiquer par des chiffres précis. Mais aussi il serait bien difficile de ne pas admettre que la baisse de l'or ait été la circonstance prépondérante. Au surplus, ce que j'ai voulu signaler en ce moment, c'est l'erreur à laquelle se laissent aller les personnes qui

croient apprécier juste renchérissement ou le bon marché de l'or en comparant le cours des lingots au cours des espèces de ce métal.

Une erreur exactement semblable se retrouve, et, je suis forcé de le dire, sans aucune circonstance atténuante, dans le traité de lord Liverpool (1). Cet homme d'État distingué, dans le but de démontrer que l'argent a une valeur moins stable que l'or, compare les variations que les matières d'argent et celles d'or ont éprouvées dans leurs prix en monnaie courante, alors que celle-ci consistait en or ou en billets de banque échangeables contre de l'or. N'est-il pas clair que cette méthode devait conduire à des variations bien plus fortement accusées pour l'argent que pour l'or? Une telle méprise, de la part d'un homme éminent par ses lumières, montre quel degré d'attention il convient d'apporter à l'étude et à la qualification des faits qui concernent la monnaie, pour ne pas être dupe de fausses apparences.

Si l'on creusait bien le sujet, on découvrirait un grand nombre d'aperçus intéressants au sujet des phénomènes que présente le prix ou la valeur des métaux précieux ou de la monnaie rapportés les uns aux autres. En voici encore un qui n'est pas indigne de l'attention du lecteur. Lorsqu'on dit qu'une marchandise baisse de valeur, on entend par là qu'il faut en céder une plus forte quantité qu'auparavant, pour obtenir en échange la même quantité des autres articles de commerce. Le prix de cette marchandise, si c'est du plomb, du fer, du blé, du vin, ou tout autre objet qui s'achète et se vend, sauf le métal dont est l'unité monétaire, diminue alors dans la proportion même de la baisse de valeur, car le prix d'une chose est la valeur de cette chose spécialement rapportée aux métaux

dont on fait la monnaie, ou, en d'autres termes, c'est le nombre d'unités monétaires qu'il faut donner pour en avoir une quantité déterminée. Mais si l'objet qu'on envisage est le métal qui constitue essentiellement la monnaie, la baisse de valeur se révèle tout autrement; ce n'est pas son prix qui varie : celui-ci reste absolument le même. La variation porte sur le prix de toutes les autres marchandises, sans exception : ce prix monte, si la valeur du métal dont est la monnaie à descendu ; il descend, si elle a monté. Quant à lui, la raison pour laquelle son prix ne bouge pas, c'est que, pour lui spécialement et exclusivement, le prix est sa valeur rapportée à lui-même. Supposons que la valeur de l'argent baisse de moitié, du moment qu'en France l'unité monétaire consiste en 4 grammes $\frac{1}{2}$ d'argent (i), le kilogramme du métal supposé fin ne cessera pas de valoir 222 fr. 22, sauf la petite déduction qui répond aux frais de monnayage, parce que le nombre de fois qu'un kilogramme contient 4 grammes $\frac{1}{2}$ est exactement exprimé par le nombre 222,22. Dans le même cas, le prix du plomb, du fer, du blé ou du vin doublera, parce que, pour obtenir une quantité égale des mêmes articles, on devra désormais, toutes choses égales d'ailleurs, donner un poids double d'argent.

WvWV-V

j V'V »/ WW\

CHAPITRE III

De la possibilité d'un grand écart entre la valeur de la monnaie et celle des métaux: précieux.

C'est une règle aisée à comprendre, et que nous avons

(I) Je parle ici d'argent absolument fin. Dans le cours de cet écrit, lorsqu'il s'agira d'argent allié à un autre métal, nous indiquerons la proportion de l'alliage ou le litre.

déjà exposée plus haut (1), qu'en général, il ne peut y avoir que peu d'écart, si ce n'est pour un bref délai, entre la valeur de la monnaie et celle du métal en lingot. Cette règle cependant souffre quelques exceptions dont il a été dit un mot. Nous insisterons ici sur une qui est remarquable : c'est dans le cas où la distance serait très-grande entre l'hôtel-des-monnaies et la résidence des détenteurs de lingots. Le cas s'est présenté sous une forme extrême en Australie après la découverte des mines d'or. La monnaie courante de la colonie était la monnaie anglaise. L'hôtel-des-monnaies, pour le mineur qui venait d'extraire du métal à Ballarat, ou pour le banquier qui avait acheté la poudre d'or à Sidney, à Adélaïde ou à Melbourne, était dans la Cité de Londres, c'est-à-dire aux antipodes. Pour convertir son or en monnaie, l'habitant de l'Australie avait à envoyer les lingots du bout du monde à Londres, puis à faire revenir les espèces monnayées. Il y a eu ainsi entre la monnaie correcte de poids et de titre et les lingots la différence de vingt pour cent, et plus. C'est ce qui résulte de l'exposé fait par M. Bell, directeur de la Banque d'Australie à Londres (2). Ce fut la cause d'une grande émotion et de beaucoup d'embarras dans la colonie, jusques au moment où un hôtel-des-monnaies y eut été établi.

Le colonel Torrens a consacré à cet épisode remarquable de l'histoire des mines d'or de l'Australie un chapitre intéressant (3), dans lequel cependant on ne trouve pas la preuve de ce qu'avance l'auteur, que ce qui s'est passé à cette occasion dans l'Australie renverse la théorie. Loin de là, la théorie est confirmée par l'incident dont il s'agit, puisqu'elle en rend parfaitement

(1) Section III, chapitre u.

(2) Philosophy of joint-stock banking, p. 10!.

(3) The principles and practical operation of sir Robert Peel's net of IS44 explained and de fende J, page 172 de la seconde édition.

compte par la plume du colonel Torrens lui-même.

Si la monnaie qui existait dans l'Australie avant l'exploitation des mines d'or avait pu suffire au service des transactions après l'événement, la différence entre la valeur des lingots et celle des espèces monnayées eût été bien moindre. Mais la quantité des transactions augmenta très-rapidement : les prix de toute chose, et surtout les salaires montèrent dans une forte proportion ; il fallut donc beaucoup plus de monnaie. La demande de monnaie étant très-grande par rapport à l'offre, la valeur de la monnaie s'éleva, et elle resta élevée parce que le courant des affaires n'en amentait pas dans le pays ce qu'il aurait fallu ; on ne pouvait s'en procurer qu'en expédiant des lingots à Londres pour les y faire monnayer ou pour les vendre à la Banque. Jusque-là, entre Londres et l'Australie, le cours du change était déterminé par les circonstances ordinaires qui le fixent entre deux pays dont ni l'un ni l'autre n'est producteur du métal précieux servant à faire la monnaie : tant que le montant de la laine, du suif, du cuivre exportés de l'Australie en Angleterre était égal au montant des produits britanniques expédiés en retour, la masse des lettres-de-change que l'Australie avait à payer en Angleterre était égale à celle que l'Angleterre avait à payer en Australie. Par cela même qu'il y avait ainsi balance entre les comptes, les maisons de banque qui achetaient en Australie les lettres-de-change sur l'Angleterre se contentaient d'une modique commission. Il en était de même dans l'autre sens : les billets de banque australiens se changeaient pareillement, moyennant une modique commission, contre des billets de la Banque d'Angleterre ou contre ceux d'une autre banque des trois royaumes.

Il était rare qu'il y eût un parfait équilibre entre les deux masses de lettres-de-change dont je viens de parler : celles que l'Australie tirait sur l'Angleterre et celles de

l'Angleterre sur l'Australie. Il y avait, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, une balance à payer en espèces métalliques, c'est-à-dire en souverains. De là un change, tantôt favorable, tantôt défavorable à la colonie ; le montant de ce change était déterminé par les frais de transmission des espèces. La même cause réglait le cours des billets des banques coloniales en billets de la métropole.

Du moment que l'extraction de l'or se fut dessinée en Australie, il dut y avoir un courant constant d'or sortant de cette colonie pour se rendre en Angleterre. La valeur de l'or dut être, d'une manière permanente, moindre dans l'Australie que dans le Royaume-Uni, mais en soi, le fait n'eût pas été grave et n'eût causé aucune perturbation, si l'Australie eût possédé un hôtel-des-monnaies organisé sur les mêmes principes que celui de Londres, c'est-à-dire ne percevant pas de seigneurage et monnayant gratis. Mais en l'absence d'un hôtel-des-monnaies dans l'Australie, l'état des choses qui se produisit fut fort étrange. Le numéraire de l'Australie consistant en souverains provenant de la monnaie de Londres et en billets de banque échangeables à vue contre les souverains, les banques coloniales se trouvèrent dans la nécessité de conserver dans leurs coffres une quantité de souverains qui pût suffire au paiement de leurs billets. L'état des choses créé par l'exploitation des mines d'or ayant rendu indispensable la présence d'une quantité beaucoup plus grande de numéraire, aussi bien en billets qu'en espèces métalliques, les banques durent se procurer et maintenir dans leurs caisses un approvisionnement beaucoup plus grand en souverains, et

elles ne pouvaient se le procurer qu'en exportant des lingots et en faisant venir des souverains à la place, double opération qui nécessairement absorbait beaucoup de temps. On eut donc, en présence l'un de l'autre, les deux phénomènes suivants : d'un côté, sur le marché, une

quantité énorme de lingots du fait des mineurs, et de l'autre, la demande d'une très-grande quantité de souverains, tant pour les particuliers que pour les banques. Ces conditions étaient celles qui devaient produire nécessairement la baisse du lingot et la hausse de l'espèce monnayée. Avec un hôtel-des-monnaies sur les lieux, le prix du lingot en souverains aurait été, à peu de chose près, ce qu'il est à Londres, c'est-à-dire 3 livres, 17 schellings,

10 deniers 1/2, par once du poids de Troyes au titre de onze douzièmes. En réalité, on le vit se réduire à 3 livres et quelquefois descendre plus bas. Les lettres-de-change sur l'Angleterre surent pareillement un gros escompte.

Il est facile de comprendre comment cette situation était très-préjudiciable aux habitants de l'Australie, et comment elle dut déterminer une crise. On y a mis fin, en 1854, par la création d'un hôtel-des-monnaies à Sydney, dans la Nouvelle-Galles.

CHAPITRE PREMIER

Observations générales sur la valeur.

Les métaux précieux ne donnent point, on l'a déjà vu, et nous espérons le montrer plus en détail dans le cours de ce volume, une mesure de la valeur qui soit invariable et indépendante des lieux et des temps. Si, par rapport à un même poids et en se restreignant à un espace de temps assez limité, ils offrent une mesure très-convenable et, à coup sûr, meilleure que toute autre; si même, à un instant donné, ils sont encore entre deux contrées, quelque distantes qu'elles soient, le terme de comparaison le plus acceptable pour la valeur des articles de commerce, c'est une mesure sur laquelle on ne peut plus compter, dès qu'on veut se placer successivement à des époques très-éloignées les unes des autres.

Il est en effet une force générale qui agit sur l'or et sur l'argent de manière à en diminuer la valeur, force dont l'action continue finit par prévaloir sur les causes accidentelles qui provoquent des oscillations alternatives dans des sens opposés. Je veux parler du progrès des arts. L'art d'exploiter les mines va toujours en se perfectionnant. Il en est de même de l'art de la métallurgie qui, une fois les minerais

extraits du sein de la terre, s'occupe du soin d'en retirer les métaux. Si donc les mines étaient toujours d'une égale richesse, et si, d'ailleurs, le rapport entre l'offre et la demande était à l'abri de toute perturbation, on verrait le prix de revient d'un kilogramme d'or ou d'argent aller constamment en s'amoindrissant, à mesure qu'on descendrait le courant des siècles. Comme, à moins d'un changement sérieux dans le rapport entre l'offre et la demande, la valeur d'une marchandise se conforme à peu près au prix de revient, il s'ensuit que la valeur de l'or et de l'argent suivrait sans cesse une marche décroissante.

De là une cause d'abaissement successif de la valeur des métaux précieux. C'est pour le créancier un désavantage inévitable, pour le débiteur un profit assuré, du moment que les créances ou

les dettes se stipulent en or et en argent.

Indépendamment de cette circonstance, qui est défavorable aux créanciers et favorable aux débiteurs, il peut en survenir d'autres, et il s'en est présenté en effet, qui ont affecté les transactions précédemment conclues dans les résultats qu'en attendaient les parties contractantes. Je veux parler des découvertes de nouvelles mines, beaucoup plus abondantes que celles qui étaient exploitées au moment du contrat. Ce genre d'événements, dont l'exploitation des mines d'Amérique a offert le plus remarquable exemple, a eu cependant sa contre-partie dans l'histoire. Il est arrivé en effet qu'à une certaine époque, les mines s'étant appauvries, ou, pour mieux dire, l'exploitation des mines ayant été suspendue à peu près complètement, l'or et l'argent enchérissent au contraire dans une forte proportion. On a vu alors se produire des conséquences diamétralement opposées à celles qu'a eues la découverte de l'Amérique. Nous aurons lieu d'en parler plus tard.

Nous arrivons ainsi à cette conclusion, que l'or et l'ar-

gent, excellents pour la fonction de la monnaie dans les limites d'espace et surtout de temps qu'embrasse l'immense majorité des transactions, ne doivent plus être regardés comme donnant une mesure suffisamment approximative de la valeur, lorsqu'on met en regard des époques très-distantes les unes des autres. Une mesure exacte et invariable de la valeur, si l'on pouvait la découvrir, rendrait service à la société. Elle serait utile pour l'avancement de plusieurs branches intéressantes des connaissances humaines; pour l'appréciation d'un grand nombre de faits historiques, par exemple, elle serait d'un grand secours. Combien de lumière serait répandue alors sur les évolutions de l'histoire!

Mais est-il permis d'espérer la découverte d'un semblable mètre? La valeur d'une chose se détermine à chaque instant par la relation qui existe entre la demande et l'offre. Elle résulte donc d'une multitude d'éléments, tous essentiellement variables : des besoins du public consommateur qui n'ont rien d'absolument fixe; de ses désirs qui ne se règlent pas d'après ses véritables besoins, et qui dépendent de mille causes changeantes; des moyens, sujets à varier, qu'il a de satisfaire ses besoins ou ses désirs. Elle est subordonnée au nombre des producteurs qui se consacrent à cet objet, à l'étendue des ressources dont ils disposent pour la production; elle l'est à leur intelligence, à leur activité, à la nature des circonstances dans lesquelles ils opèrent, au succès de leurs efforts, à l'urgence de leurs besoins, qui les porte à offrir leur marchandise avec plus ou moins d'instance, à la vivacité de la concurrence qu'ils se font. Qui ne voit que ces diverses forces composantes, tant de la demande que de l'offre, sont en variation perpétuelle, selon les lieux et selon les temps ?

Les choses auxquelles on réussit à appliquer un étalon

qui en donne la rigoureuse mesure, sont exclusivement matérielles. C'est une longueur, une surface, un volume, un poids ; c'est encore la chaleur, la lumière, l'électricité ; et déjà, pour ces derniers objets, le mesurage prend un caractère hypothétique. La valeur est, au contraire, la résultante d'une multitude de forces dont les principales, on vient de le voir, sont de l'ordre idéal ou de l'ordre moral. «Toute valeur est un rapport déterminé par un ensemble de tendances multipliées, dont les unes se combinent et les autres se combattent, et dont la plupart échappent à toute appréciation positive.

Il résulte déjà de ce qui précède que, dans l'offre ou dans la demande, il ne faut pas se borner à envisager seulement les quantités absolues qui sont offertes ou demandées; il faut aussi tenir compte des dispositions de l'acheteur et du vendeur qui sont en présence, des circonstances dans

lesquelles ils sont placés l'un et l'autre; et parmi ces dispositions et ces circonstances, il en est, surtout en ce qui concerne le vendeur, plusieurs qui sont subordonnées aux frais de production. Ce sont même celles qui, à la longue et en moyenne, finissent, dans la plupart des cas, par prévaloir sur les autres et par déterminer les cours : 1 kilog. d'or vaut communément 15 kilog. 1/2 d'argent, parce qu'il coûte 15 fois 1/2 autant à produire. On remarquera que nous disons à la longue et en moyenne ; transitoirement et sous l'influence de diverses causes, pour toutes les marchandises sans exception, les cours ont pu être, ont été et seront, tantôt en dessus, tantôt en dessous des frais de production, et quelquefois même de beaucoup.

Les sentiments dont le vendeur ou l'acheteur peuvent être animés, les idées fausses ou exactes qu'ils se forment sur l'avenir, l'inquiétude que peuvent éprouver, l'acheteur sur la faculté qu'il aura de satisfaire ses besoins, le

vendeur sur l'écoulement de ses denrées, sont des mobiles quelquefois extrêmement puissants, qu'on doit toujours ranger dans les deux groupes de forces diverses dont les résultantes constituent, l'une l'offre, l'autre la demande. Ce sont des coefficients, très-variables selon les temps et les lieux et selon la nature des marchandises, qui modifient profondément la valeur, telle qu'elle se présenterait s'il y avait lieu de la déduire de la comparaison mathématique entre la quantité offerte et la quantité demandée. L'offre et la demande, ainsi qu'on doit les considérer pour ne pas se faire d'illusion, sont, pour parler la langue de l'arithmétique, chacune le produit de deux facteurs, dont l'un est certainement la grandeur de la masse offerte ou de la masse demandée, mais dont l'autre est subordonné à un nombre variable de causes, non moins variables elles-mêmes dans leur puissance, et qui sont, les unes de l'ordre moral, les autres de l'ordre idéal, quelques-unes de l'ordre matériel. De même que le poids d'un corps dépend non-seulement de son volume, mais de sa pesanteur spécifique, de même l'offre et la demande sont déterminées, chacune séparément, et par la grandeur absolue de ce qui est offert ou demandé, et par diverses influences fort mobiles elles-mêmes, dont l'ensemble compose ce que l'on pourrait appeler l'énergie spécifique de cette offre et de cette demande.

Dans le louable désir de se procurer une mesure exacte de la valeur, quelques personnes ont proposé de choisir le blé comme un terme absolu auquel on pouvait mieux qu'à la monnaie rapporter toute évaluation ; d'autres ont recommandé le travail. Ainsi, selon ceux-ci, un hectolitre de blé, selon ceux-là, une journée de travail serait l'étalon de la valeur, par excellence. Je crois que la discussion générale qui précède ne laisse pas que d'ébranler ces propositions, surtout en

ce qui concerne le blé. Il n'est pourtant pas inutile de les examiner d'une manière plus spéciale.

/WWW\ \ \ \ AAA\WW\AAAA\ \ \ <VWW\ \ V\WvA\ \ 'WWV lAAA'XAAAA^AAAA 'X/V/X
A_rv/vrv

CHAPITRE

Si le blé peut constituer une bonne mesure de la valeur.

Le blé est une marchandise qui n'est ni produite ni vendue sous l'empire de circonstances absolument identiques dans deux contrées, dans deux provinces, dans deux champs contigus, dans le même champ à deux récoltes successives. Le blé de l'Égypte est obtenu dans de tout autres condi-

tions que celui de la vallée de l'Ohio. Le blé des plaines de Toluca, au Mexique, et celui de la Beauce ou du Languedoc sont le résultat de données différentes. De même, ceux de l'Ukraine, de la vallée de la Vistule et du comté de Kent. D'un côté la constitution politique et sociale, d'un autre les influences atmosphériques, hydrologiques et géologiques changent, quand on passe d'un pays à un autre, et agissent très-diversement. Les procédés de l'agriculture perfectionnée, toutes choses égales d'ailleurs, ont, pour la production du blé, une puissance bien plus grande que ceux d'une agriculture arriérée. Dans le même pays, en France, que dis-je? dans la même vallée, tel cultivateur ne sera point en perte s'il vend son blé à 10 fr. l'hectolitre; tel autre, placé sur un sol naturellement aussi propice, sera ruiné, s'il ne le vend que 15 fr. L'inégalité des salaires ne vient pas toujours compenser l'inégalité des autres conditions de la production : le laboureur qui arrose de ses sueurs le sol ingrat de la Lozère est payé plus cher que celui qui exploite le riche terroir du

in. 7

Delta du Nil, c'était le cas du moins il y a quelques années (1); celui de l'Angleterre est rétribué deux fois plus que le premier et, à son tour, il l'est moins que le cultivateur des États-Unis. Si l'on envisage successivement, dans la suite des temps, deux époques séparées par des siècles, il doit y avoir plus de chances de variation encore, puisque les éléments politiques et sociaux qui contribuent à déterminer la valeur du blé deviennent différents, et qu'il doit ou peut y avoir une assez grande différence dans les procédés de culture.

A cause de l'importance toute particulière du blé, la vente s'en fait avec plus de publicité que celle de tout autre produit. On a des tableaux de mercuriales qui remontent à des temps fort éloignés. On y voit que, il y a quelques siècles, les variations étaient très-fortes d'une année à l'autre, d'une saison à la suivante. De nos jours, elles sont beaucoup moindres pour plusieurs raisons, et surtout parce que la facilité des transports, en agrandissant le marché, a nivelé les prix et les a rendus plus uniformes. Cependant, trois fois, dans l'espace de quarante années, en 1817, en 1847 et en 1854 et 1855, le blé a monté au double, et, dans quelques localités, au triple de sa valeur habituelle (2).-

(1) D'après plusieurs dépositions!! recueillies dans l'enquête qui a eu lieu par-devant le conseil d'État au sujet de l'échelle mobile, en 1859, la main-d'œuvre a beaucoup haussé en Égypte depuis quelques années, et depuis lors, ce mouvement n'a fait que se caractériser davantage.

(2) MM. Jacob, Dupré de Saint-Maur et d'autres écrivains ont extrait du *Chronicon preliorum* de Felewood, du livre de Mathieu Pdris, des Registres du parlement (Rolls of parliament), des Records de Cotton, des *Fœdera* de Rymer, du Survey de Stow, de l'ouvrage de M. Lloyd sur le Prix du bit à Oxford, une masse de renseignements concernant le prix du blé de l'an 1120 jusqu'à une date assez récente. Du treizième au seizième siècle, on observe dans ces tableaux beaucoup plus de variations d'une année à une autre que dans les temps les plus rapprochés de nous. C'est quelquefois du simple «u décuple ou même au vingtuple, ou plus encore. Qu'on voie, par exemple, de l'an 1237 à 1270. Dans la même année, c'est du simple au quintuple ou au sextuple, comme en

Ce n'est pas que le blé n'ait, dans sa nature, quelque chose qui, lorsqu'on embrasse des intervalles un peu longs, de quinze ou vingt ans, par exemple, et qu'on en prend la moyenne, tend à lui donner plus de fixité qu'à beaucoup d'autres valeurs. C'est la denrée de première nécessité par excellence, au moins dans nos pays occidentaux. On a donc représenté que tous les hommes indistinctement en ont un égal besoin; donc, a-t-on dit, la demande en est invariable, quels que soient

les lieux ; il en est de même de l'offre, a-t-on ajouté, car il s'en produit une quantité toujours proportionnelle à la population, sinon la population tomberait au niveau des subsistances. Or, dès que, entre l'offre et la demande, le rapport est constant, la valeur doit rester constamment la même.

Le raisonnement n'est que spécieux. Il n'est point vrai que la quantité de blé réclamée par le consommateur soit, pour une population égale, un terme constant, et il serait chimérique de prétendre que la qualité offerte soit invariable.

On peut contester, à bon droit, que tous les hommes consomment du blé également ; d'un pays à l'autre, on remarque à cet égard d'assez fortes différences. Un Français et un Anglais, un habitant de Londres et un Irlandais, le Parisien et le paysan des montagnes centrales de la France ou celui du Languedoc ne consomment pas une égale ration de blé. Le Français mange plus de pain que l'homme de la Haute-Bretagne qui remplace en partie le pain par de la viande ; l'habitant de Londres, plus que l'Irlandais qui vit, en partie au moins, de pommes de terre ; le Parisien, plus que le cultivateur limousin ou rouergat qui se nourrit de châtaignes et de sarrasin, plus que le

1286 et 1434. Pendant le cours entier du dix-septième siècle, d'après ces tableaux, la variation est de 1 à un peu plus de 3 ; de même dans le dix-huitième siècle.

paysan de la plaine de Toulouse, pour lequel le maïs est l'aliment farineux le plus ordinaire.

Les grains qualifiés de céréales sont nombreux ; en écartant même le maïs, on en compte au moins quatre qui sont inégaux en puissance nutritive et en valeur : le blé, le seigle, l'orge, l'avoine. Je laisse de côté les contrées où le riz forme la base de l'alimentation publique. Dans tel pays, dans telle province, ou à telle époque, c'est un des grains inférieurs qui est consommé par le plus grand nombre des hommes, presque à l'exclusion de tout autre. En Écosse, c'est l'avoine ; en Suède et en Russie, l'avoine encore, ou l'orge, ou le seigle ; les classes riches seules mangent du froment. Il y a tel arrondissement, en France, où, aujourd'hui même, les trois quarts des habitants ne goûtent pas du pain de froment, une fois l'an. Mais à mesure que l'aisance augmente, ou que les prix se modifient, la proportion des différentes espèces de grains consommés est sujette à varier fortement. Ainsi, dans beaucoup de pays, on a constaté que, suivant le progrès de la richesse, on abandonnait tel grain inférieur pour tel autre plus relevé. C'est ce qui s'observe, dans le Massachusetts, à l'égard du maïs, qui est remplacé par le froment ; en Écosse comme dans le Limousin ou l'Auvergne, à l'égard du seigle, ou de l'orge, ou du sarrasin, ou de la pomme de terre, ou de la châtaigne, qui, dans la consommation publique, cèdent la place à un farineux plus riche en gluten et plus agréable.

L'industrie manufacturière, quand elle est parvenue à un certain point de développement, emploie, pour les besoins de certains ateliers, des quantités de blé ou de farine qui ne sont point insignifiantes et qui peuvent varier de pays à pays, et, dans les mêmes lieux, d'une année à l'autre. Certainement, on nourrirait un grand nombre de personnes avec ce qui est absorbé par l'encollage des

chaînes dans les fabriques du Lancashire. Les fabriques d'amidon ont fait et font encore disparaître de grandes masses de blé ; de même les distilleries où l'on fabrique l'eau-de-vie de grains. L'agriculture elle-même consacre quelquefois à la nourriture du bétail des quantités de céréales.

Citons une autre cause de variation dans la demande du blé : les hommes n'en consomment pas nécessairement, dans le même lieu, à des intervalles très-rapprochés, une ration annuelle qui soit absolument la même. Nous parlions, il y a un instant, de l'augmentation qu'éprouvait, par le progrès de l'aisance, la consommation des céréales les plus substantielles. Dans les temps calamiteux, le mouvement inverse se manifeste. Alors, tout ce qui touche au bien-être de l'homme marche en arrière ; une partie des populations recule d'une des céréales à une autre moins noble, et de là à la pomme de terre et aux farineux les plus grossiers. Dans ces moments-là, à part tout abaissement de la vie, on emploie moins de farine, soit qu'il y ait des personnes assez dénuées pour n'assouvir qu'imparfaitement leur faim, soit qu'on se réduise dans les préparations de cet article autres que le pain. On sait que les Anglais, par exemple, consomment beaucoup de farine de froment autrement que panifiée : ils en font plusieurs sortes de gâteaux de ménage. Quand la récolte a été courte, une partie d'entre eux, des gens aisés même, tâchent de se restreindre là-dessus. Après la mauvaise récolte de 1795, au mois de décembre, par une convention mutuelle qui reçut toute l'authenticité possible, les membres des deux chambres du parlement s'engagèrent à diminuer d'un tiers au moins la consommation du blé de leurs familles, et à faire tous leurs efforts auprès des personnes sur lesquelles ils avaient de l'ascendant pour les déterminer à prendre la même résolution. A

cette occasion, on frappa d'un impôt la poudre à poudrer qui parut absorber une quantité de farine digne d'être prise en considération ; à plus forte raison l'on mit en interdit provisoirement les distilleries de grains. Cette dernière mesure a été prescrite par un décret, en France, lors de la cherté de 1854-1855.

Il ne faut cependant pas s'exagérer l'importance des privations proprement dites : on n'économise, par cette voie, qu'une modique fraction de la consommation ordinaire, à moins qu'on ne soit à la dernière extrémité, comme dans une ville assiégée. Le pain et la plupart des aliments dont la farine est la substance ne sont pas des friandises sur lesquelles on puisse beaucoup se restreindre. On en mange à sa faim, et on ne commande pas à celle-ci, surtout l'homme qui travaille de ses bras et dépense beaucoup de force musculaire. C'est sur d'autres articles de tout genre qu'on se réduit de préférence ; on ne s'attaque guère à sa ration de pain que lorsqu'on ne peut plus rien épargner sur son vêtement et sur ses plaisirs. M. Tooke cite (1) un rapport parlementaire, d'où il résulte que, pendant l'année 1800, où l'on avkit eu toute sorte de raisons, dans la Grande-Bretagne, pour se limiter à l'égard du blé, puisqu'il était monté à 58 fr. l'hectolitre, on n'estimait pas que, par la privation pure et simple, la nation britannique eût épargné absolument plus de 300,000 quarters (873,000 hectolitres) ; à raison de 3 hectolitres par tête, c'est la ration annuelle de moins de 300,000 personnes. On calculait que l'interdiction d'employer la farine ou le blé dans diverses fabrications, et notamment dans les distilleries, avait réservé pour la boulangerie environ 400,000 quarters (1,164,000 hectolitres), soit la ration annuelle de moins de 400,000 personnes.

(1) Histoire des prix, t. I, page 222.

Pour combler le déficit, le principal moyen avait consisté à tirer du blé du dehors à tout prix, plus encore à remplacer le blé dans l'alimentation des populations par le riz et par des farineux inférieurs. On estimait que, de cette manière, on s'était procuré une ressource effective représentant 5,267,000 hectolitres ou six fois le montant delà privation proprement dite. En 1847, ce fut, non en déterminant les gens à moins manger, mais en leur facilitant la substitution du maïs au blé, qu'on parvint, dans la Grande-Bretagne, à traverser cette année désastreuse (1).

En finale, la constance de la demande du blé, en tout temps et en tous lieux, pour une même population, est extrêmement contestable.

A l'égard de l'offre, c'est-à-dire des quantités qui sont mises à la disposition du consommateur et des conditions dans lesquelles elles le sont, on peut, indépendamment des accidents des saisons dont les effets sont si étendus, signaler entre autres causes de variation, celle qui résulte d'une loi générale à laquelle se conforme, dans ses progrès successifs, toute nation qui se développe. Considérons un État civilisé dans son développement, à partir d'un certain point où la population a acquis une certaine densité, où toute terre est, je ne dis pas labourée, mais occupée, et où il y a eu déjà assez de capital consacré à l'agriculture pour qu'on défrichât et assainît passablement les bons fonds, qui souvent réclament plus de travaux que les terres médiocres. Cependant la population augmente encore; il faut agrandir l'espace où se promène la charrue. On ensemeence donc des terres moins fertiles ou mal situées; et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'enfin, par nécessité, on ait recours aux blés étrangers qui, grevés de frais de transport considérables et d'autres charges commerciales,

(t) Tooke, Histoire des prix, t. I, p. ISS.

sans compter les droits de douane quand il y en a, reviennent communément assez cher. D'une de ces périodes à l'autre, la valeur du blé varie et, dans l'ensemble, elle monte, ou du moins il existe un bon nombre de fortes raisons pour qu'il en soit ainsi. Certes, dans un État qui prospère, l'avancement de l'agriculture, l'amélioration des moyens de transport, l'abondance des capitaux qui favorise puissamment le progrès des arts agricoles tout comme celui des autres arts, peuvent compenser, à chaque instant en partie, et pour de grands laps de temps en totalité, l'infériorité native, la situation excentrique, ou les difficultés quelconques que présentent les fonds de terre qu'on met successivement en culture; il se peut que ce soit assez pour ralentir l'ascension du prix des grains ou même pour y substituer une marche descendante. Cependant, jusqu'à notre époque, à peu près partout, les forces qui poussaient les prix dans le sens ascendant, sauf les variations accidentelles dues à l'inégalité des saisons, se sont trouvées les plus puissantes. Les cas dans lesquels les forces qui tendaient à produire la baisse l'ont emporté sont incomparablement les moins nombreux, et c'est seulement dans les temps tout à fait modernes, que le phénomène de leur victoire s'est présenté. L'exemple le plus remarquable qu'on en puisse citer, et qui est le plus récent, est celui de l'Angleterre. Depuis la grande réforme commerciale exécutée avec une si louable vigueur par le gouvernement de cette grande nation, l'agriculture nationale s'est inspirée de la situation où le législateur l'avait placée, dans l'intérêt des populations, et pour la satisfaction des principes. Elle a perfectionné ses procédés, non sans l'emploi d'un capital additionnel assez considérable, et le prix du blé dans la Grande-Bretagne reste notablement inférieur, toutes choses d'ailleurs égales, à ce qu'il était avant l'année 1846, qui,

comme on le sait, fut marquée par l'abolition de l'ancienne législation sur les céréales. L'entrée absolument ou à peu près libre des blés étrangers ne laisse pas que d'être un moyen d'empêcher l'élévation du prix des blés de franchir certaines limites. C'est le moyen qui a été employé en Angleterre, et par lequel le législateur a mis l'agriculture dans l'obligation de se perfectionner.

Un fait analogue semble s'être passé en Prusse sous l'influence des mêmes causes. Dans son mémoire sur la production de l'or et de l'argent considérée dans ses fluctuations, Humboldt fait remarquer que, pendant la période de 1824 à 1838, le blé a été moyennement, en Prusse, de 14 pour cent meilleur marché que dans la période de même longueur de 1816 à 1830 (1). Des abais-

ments analogues se sont manifestés sur le seigle, l'orge et l'avoine. L'illustre philosophe dit que cette diminution de prix doit être attribuée, en très-grande partie, à l'accroissement de production et à la meilleure exploitation du sol, et il la considère comme indépendante de toute variation propre aux métaux précieux. 11 aurait pu ajouter que la faculté d'importer les céréales étrangères avait été un stimulant efficace dans le même sens. '

Au lieu d'avoir une fixité plus grande que les autres marchandises, lorsqu'on se borne à comparer les années dans leur succession, le blé, au contraire, est plus varia-

(I) C'est le mémoire, déjà cité, qui fut * publié en 1838 dans la Revue trimestrielle d'Allemagne, et qui a été traduit pour le Journal des Économistes, de mars, avril et mai 1848, par M. Rempp.

Ce renseignement sur le prix des grains dans le royaume de Prusse résulte d'un travail de M. Hofmann, chef du bureau de statistique à Berlin. Voici comment s'y calcule la moyenne : on enregistre chaque mois la cote des grains dans toutes les localités et on en prend la moyenne pour chaque province ; de là on tire, à la fin de l'année, une moyenne pour la monarchie. Pour en déduire la moyenne de chaque période de quatorze années, des quatorze chiffres on retranche les deux plus élevés et les deux plus bas, et on prend la moyenne des dix qui restent.

ble, en ce sens qu'il est sujet à monter dans les temps de disette et à baisser après les bonnes récoltes d'une manière tout-à-fait extraordinaire, dont les autres marchandises offrent peu d'exemples. Le cas le mieux caractérisé qu'on puisse citer de ce que nous avons appelé plus haut (1) l'énergie spécifique de l'offre et de la demande est, en effet, fourni par le blé, dans les temps de disette et dans les années de grande abondance. Que la récolte soit d'un cinquième ou d'un quart au-dessous de l'ordinaire, on verra le blé monter sur le marché au double des prix accoutumés et plus haut encore. C'est que le blé étant de première nécessité pour l'homme, nous ne saurions nous en passer, et, on l'a vu, il n'est guère en notre pouvoir d'en réduire notablement notre consommation. Si donc l'approvisionnement national est réduit d'un cinquième ou d'un quart, on se le disputera avec une sorte d'acharnement. L'ardeur impatiente des acheteurs donnera à la demande une force impétueuse qui élèvera le prix dans une proportion autrement forte que celle qu'indiquerait la diminution de la récolte.

Pour qu'il en fût autrement, il faudrait qu'une suite de bonnes années eût amassé dans le pays une très-grande réserve, ce qui s'est en effet rencontré quelquefois ; que des récoltes subsidiaires, telles que celle de la pomme de terre, eussent rendu extraordinairement de quoi suppléer au manque de grains, et ceci est plus rare ; ou encore qu'on eût le moyen de tirer de l'étranger, à un prix modique, des grains qui vinssent remplacer sans effort ceux qu'on avait vainement attendus cette fois du sol national ; or, pour une nation populeuse, cette troisième hypothèse n'est pas d'une réalisation facile, par divers motifs dont le principal réside dans la difficulté de transit

porter inopinément et de loin de très-grandes masses.

C'est un fait d'observation qu'une diminution dans la récolte entraîne le plus souvent une élévation de prix hors de proportion avec le manquant. On a même calculé approximativement, il y a certain nombre d'années, une table destinée à montrer la progression ascendante que suivent les prix à mesure que la récolte baisse, et elle est effrayante (t). Mais les facilités très-grandes qu'a reçues le transport des marchandises dans l'intérieur des États par la construction des chemins de fer et le développement des moyens maritimes eux-mêmes, joints à la liberté du commerce, ont

notablement adouci les effets fâcheux de la diminution des récoltes dans tel ou tel grand État isolé, tels qu'ils semblaient devoir être d'après cette table.

Supposons, au contraire, que la surabondance soit grande : comme la quantité de blé que la population réclame ne varie pas sensiblement dans un État d'une année à la suivante, on ne voit guère comment l'alimentation publique absorberait l'excédant. L'exportation au dehors n'était, jusqu'à ces derniers temps, que d'une médiocre ressource pour bien des pays, parce que ce qui était bon marché pour eux, une fois grossi des frais de transport, se changeait en cherté pour les autres. Sur ce point,

(1) Cette table, calculée par un écrivain anglais, Grégoire King, et reproduite par plusieurs auteurs, notamment par M. Tooke, *History of prices*, l. I, p. 12, et par M. Porter, *Propres* of the nation*, indique, à mesure que la récolte baisse, dixième par dixième, une hausse probable de : 3 dixièmes pour 1 dixième de manquant.

8 dixièmes pour 2 dixièmes de manquant.

C'est-à-dire qu'à un manquant de 3 dixièmes peut correspondre un prix qui représente deux fois et 6 dixièmes le prix accoutumé, et que, lorsque la récolte tombe à moitié, le prix peut s'accroître dans le rapport de 1 à 5 t/2,

une modification marquée s'est déjà produite et se caractérise chaque jour davantage. Restent quelques usages intérieurs, tels que l'engraissement de certaines espèces de bétail; mais le blé ne peut recevoir cet emploi qu'autant que la baisse aura déjà été forte. Dans une contrée où il y aura beaucoup de capitaux, et où ne régnera pas le préjugé si funeste et si répandu en France, qui flétrit les opérations commerciales sur les grains et les rend pleines de péril, des spéculateurs intelligents profiteront du bon marché; ils achèteront du blé afin de le revendre quelque année suivante, et la spéculation empêchera le prix de tomber jusqu'à l'avitilissement. Si pourtant il se présente une suite de bonnes récoltes, la spéculation se lassera, ou même les spéculateurs, trompés dans leur calcul ou gênés d'attendre, se déferont à tout prix du blé qu'ils auront mis en réserve. Et aussi quelle masse de capitaux ne faudrait-il pas pour acheter tout l'excédant d'une bonne récolte sur les besoins de la consommation ! • En somme cependant on a observé que la baisse de prix qui suit l'abondance, quoique plus prononcée que celle ne devrait l'être si c'était la grandeur matérielle de l'excédant qui la déterminât et si aucune cause morale ne venait compliquer l'événement, était moins forte que la hausse après une récolte insuffisante.

On est ainsi autorisé à conclure qu'il n'est pas possible de choisir le blé comme un étalon de la valeur qui soit invariable.

CHAPITRE III

SI le travail peut fournir une mesure invariable de la valeur.

« Le travail humain considéré en lui-même est invariable », dit M. Germain Garnier (1). Suivant cet auteur, « ce que donne l'ouvrier qui travaille, le sacrifice qu'il « fait d'une portion de son temps, de ses forces, de sa santé, est le même dans toutes les circonstances. C'est « là une

quantité certaine et constante, déterminée par « des lois naturelles, comme le cours des astres et la mar-

« che des saisons Dans ce sens, le travail est la me-

« sure de la valeur. Si nous savons quelle quantité de tra- « vail une chose a pu payer ou commander à une époque « donnée et à une autre époque, nous savons quelle est « la valeur relative de cet objet aux deux époques diffÉ- « rentes. »

Respectons le sentiment qui a inspiré cette opinion : elle procède d'une généreuse sympathie pour l'homme qui travaille de ses mains ; mais ce n'est pas un motif pour qu'elle soit fondée. A quelque point de vue qu'on se place, le travail de l'homme n'est point un fait invariable.

A n'envisager que la force physique, elle varie d'un individu à l'autre, elle change avec les races, avec les nations. L'Européen est plus fort que le sauvage; le charpentier et le forgeron ont une puissance dynamique supérieure à celle du tisserand sédentaire. Certains ouvriers des villes , qui se nourrissent passablement, sont capables d'un bien plus grand effort que le laboureur de certaines

(i) Traduction d'Adam Smith.

contrées qui vit de châtaignes, de sarrasin, ou d'un pain noir de seigle ou d'avoine, sans jamais goûter de la viande, ni boire du vin. Dans la même localité, dans le même atelier, on chercherait vainement deux hommes qui fussent exactement de la même force, tout comme sur le plus touffu des chênes de Fontainebleau, que dis-je, dans toutes les forêts des quatre parties du monde, on s'appliquerait en vain à découvrir deux feuilles absolument pareilles.

L'adresse, qui est l'art de bien dépenser la force, et qui a une si grande influence sur l'effet du travail, est plus variable encore peut-être. Dans les grandes villes, à Paris et à Londres, on trouve des ouvriers qu'une remarquable dextérité met à même de faire, dans un temps donné, dix fois l'ouvrage qu'exécutent ceux des pays arriérés. Au moyen de ce qu'on appelle les tours de mains , certains ouvriers ont une très-grande supériorité sur leurs émules du même atelier.

Un degré de plus ou de moins dans la culture de l'esprit change le pouvoir de l'homme qui travaille. 11 n'est pas d'opération de l'industrie, quelque minime qu'elle soit, où il n'y ait lieu d'appliquer avec profit un peu d'intelligence.

La division du travail modifie, dans un rapport surprenant, la puissance effective des bras de l'homme. Avec la division du travail, un atelier de vingt hommes fera vingt ou trente fois plus d'épingles que s'ils travaillaient isolément. Dans une industrie extrêmement simple, celle du briquetier, une bonne division du travail permet au Flamand de faire quatre ou cinq fois plus de besogne qu'un autre.

On connaît la fécondité que donne au travail humain l'emploi des machines, elle est prodigieuse (1). Ceux qui

(t) Voir à ce sujet le volume I de ce Cours, leçons 4, 5 et S.

ont proposé de prendre le travail pour la mesure de la valeur ont fait abstraction de ces appareils, qui, à la vérité, exigent toujours l'intervention de quelque puissance extérieure à l'homme, celle d'une chute d'eau, ou de la vapeur ou des animaux. Mais, si l'on écarte les machines sous pré-

texte qu'elles supposent l'introduction dans le travail d'un élément étranger à la personne de l'homme, il faut accepter les simples outils, car personne apparemment ne veut réduire l'homme à travailler sans autre aide que ses dix doigts, et les outils n'ajoutent aucune force à la nôtre, ils nous aident simplement à la mieux dispenser. S'il est un métier où il semble que tout dépende de la force brute de l'homme, c'est assurément celui du terrassier. Faisons abstraction des grands mouvements de terre auxquels a pu donner lieu récemment l'établissement des chemins de fer, et où l'on a employé avec succès des appareils considérables, des voies de fer, des chars ingénieux, des locomotives pour le roulage. Restreignons-nous à de modestes terrassements où tous ces engins seraient hors de propos, et où le travailleur est réduit à des outils élémentaires. Le terrassier européen, avec sa brouette, fait beaucoup plus d'ouvrage que celui de l'Amérique espagnole, pour lequel cet outil est encore à inventer et qui transporte les déblais dans un panier sur la tête (1). Le terrassier belge de même rendra plus que l'espagnol ou que l'italien, ou que le français en général, parce que, pour la plupart, ceux-ci n'ont pas des outils d'une aussi bonne forme, et qu'en outre ils ignorent plusieurs des tours de main du métier. La classe des terrassiers anglais qu'on désigne communément sous le nom de *ivflutn* surpassera tous ceux du continent. Le terras-

(1) Cette détestable manière de transporter la terre se retrouve dans une partie de l'Europe méridionale, et même dans les départements français voisins de la Méditerranée.

sier mexicain lui-même, avec sa pelle et son panier, travaille mieux que tel autre plus mal pourvu encore, qui est forcé de gratter la terre avec ses ongles, comme on l'a vu de nos jours en Égypte, au creusement du canal Mahmoudié.

L'effort soutenu et régulier qu'un homme est en état de faire dans l'atelier, est soumis à des causes morales qui varient selon les temps et les lieux, et modifient profondément l'effet utile d'une journée de travail. Le serf de la Russie ou de la Gallicie ne travaillait pas autant ni aussi bien que l'habitant libre de la France ou de l'Angleterre: l'esclave de la Virginie rend moins que le citoyen libre du Massachusetts ou de l'Illinois. Chez nous, l'ouvrier qui vivait du temps des corporations, où son avenir était excessivement borné, ne pouvait être un travailleur égal à celui qu'offre l'industrie dégagée de ces entraves. Dans la même ville, dans la même fabrique, l'homme qui travaille à la pièce fait plus de besogne que l'homme à la journée.

Ainsi, le travail de l'homme est quelque chose d'essentiellement variable. Il l'est parla différence des forces physiques des individus ; il l'est par la diversité des degrés d'adresse, d'intelligence, de zèle, de bonne volonté, d'ardeur, en un mot de tout ce qui constitue la puissance intellectuelle et l'énergie morale du travailleur. Ce sont ces deux éléments-là, exclusivement propres à l'homme, qui impriment au travail humain une si grande variété dans sa fécondité. C'est ainsi qu'apparaît partout, pour exercer une influence prépondérante, la nature spirituelle de l'homme. Et ici on touche du doigt le vide des systèmes qui, même dans le domaine de l'industrie, tendraient à considérer l'homme comme un moteur du genre de la roue hydraulique ou du moulin à vent.

Tenons donc pour établi que le travail, même celui qui semble être le plus exclusivement musculaire, ne peut pas

ne pas varier dans ses effets d'un individu au voisin, d'une localité et d'une nation à d'autres lieux et à d'autres peuples, d'une des époques par lesquelles passe la civilisation à un autre point de son pèlerinage.

En prenant des moyennes on peut espérer de lever la difficulté, tant bien que mal, au moins pour certaines circonscriptions et pour certaines professions. C'est ainsi que, dans les traités de mécanique et les recueils de technologie, on est parvenu à dresser des tableaux qui indiquent le travail qu'on doit attendre d'un homme dans chacune des principales industries et d'où semble ressortir une sorte de type ou d'unité abstraite pour la journée de travail. Mais ce ne sont que des données approximatives qui, d'un climat à l'autre, comportent de notables changements.

Admettons cependant que le travail de l'homme soit beaucoup plus semblable à lui-même qu'il ne l'est en effet. Accordons même, contre toute raison, qu'il soit invariable. Tout ce qu'on aurait le droit d'en conclure, ce serait que le bras de l'homme est un parfait dynamomètre. Pour unité dynamique, au lieu de cet effort de convention parfaitement défini que, dans les traités de Mécanique, on nomme la force d'un cheval (1), il sera permis de prendre la force d'un homme. Mais s'ensuivrait-il que la valeur du travail fournit, pour la mesure des autres valeurs, un étalon absolu, comme le mètre pour les longueurs? Il est aisé de voir qu'il n'en est rien.

La valeur du travail, en effet, serait variable lors même que la puissance du travail ne le serait pas. La valeur du travail dépend, avant tout, du rapport entre l'offre et la demande. Voici cent ouvriers qui se présentent : ils sont

(1) On sait qu'on est convenu de désigner ainsi l'effort qui est nécessaire pour élever, d'une manière régulière et continue, un poids de 75 kilogrammes à une hauteur d'un mètre par seconde.

III

laborieux et intelligents, mais il n'y a de capital que pour en faire travailler cinquante; ils supplient qu'on prenne leur travail au rabais, la valeur du travail baisse ; c'est Manchester ou Lyon pendant une crise commerciale. A cent lieues de là, et à la même heure, voici encore cent ouvriers qui veulent du travail ; mais la besogne abonde, et on en occuperait facilement le double ou le triple : on se les arrache, la valeur du travail monte. De ces deux groupes de cent ouvriers chacun, le mieux payé pourra fort bien être le moins robuste et le moins habile.

Sans doute, comme l'a dit M. Germain Garnier dans le passage que nous avons cité au commencement de ce chapitre, l'homme qui travaille, quel qu'il soit, donne une chose qui est la même dans tous les cas, ou qui peut sembler telle : il sacrifie, pendant le nombre d'heures que l'hygiène comporte et que l'usage consacre, sa liberté, l'exercice de toute la force que recèlent ses muscles, toute l'attention de son esprit, ou du moins il a promis de le faire, et il est supposé, avec plus ou moins de justesse, tenir son engagement. Passons sur les différences que présentent les hommes à cet égard, et admettons l'égalité du sacrifice. Du point de vue moral, cette soumission de la personnalité humaine sera dès lors constamment semblable à elle-même, pourvu que les lois qui président au travail et qui déterminent les relations entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie soient identiques.

Mais si, en présence de ce fait, il y avait lieu d'affirmer qu'il y a dans le travail humain une valeur invariable, ce ne pourrait être que par rapport à l'ouvrier qui fournit ce travail, en ce sens restreint qu'il s'imposerait le même acte de soumission. Mais ici le mot de valeur est-il bien à sa

place? et est-ce donc l'ouvrier qui fixe seul la valeur de son travail ? Le prix du travail, apparemment, résulte d'un contrat débattu entre celui qui en fait l'apport et celui qui le

paye. Comment peut-on supposer que l'entrepreneur d'industrie qui emploie un ouvrier consentira à le laisser juge de son salaire, et à prendre pour base de cette rétribution le sentiment que l'ouvrier pourrait avoir de l'acte moral de soumission qu'il fait? C'est ce qui ne s'est jamais vu et ne se verra jamais.

Le moraliste, se plaçant au point de vue de M. Germain Garnier, peut utilement adopter pour un instant la notion de l'invariabilité du sacrifice que fait le travailleur, afin d'en tirer des conséquences conformes à l'humanité, et toujours opportunes, sur les ménagements que méritent, sans exception, tous les hommes qui travaillent, qu'ils soient habiles ou non.

Mais l'Économie politique, quand elle raisonne sur la valeur des choses, ne saurait admettre la parité que là où elle existe. A ses yeux donc, la valeur du travail est essentiellement variable, parce que les circonstances qui déterminent la valeur de ce service humain, c'est-à-dire celles qui, par rapport à ce service, sont propres à l'offre et à la demande, sont profondément sujettes à varier.

Il suffit d'ouvrir les yeux pour être saisi de l'énorme différence qu'il y a entre la valeur qui est propre au travail humain, et qui lui est reconnue, dans certaines contrées ou dans certaines conditions politiques et sociales, et celle qu'il a dans d'autres régions, sous un autre régime et au milieu d'autres données. Qu'est-ce qu'il y a de commun entre le salaire d'un Indou et d'un Anglo-Américain, du paysan polonais ou russe et de l'ouvrier du Lancashire ou du faubourg Saint-Antoine?

On ne serait pas mieux fondé à dire que le même effort musculaire, le même degré de tension d'esprit chez l'ouvrier, ont la même valeur; sans doute il est permis de soutenir que l'Indou a moins de force à dépenser que l'ouvrier qui habite les bords du Merrimack, de la Tamise,

ou de la Seine, et qu'il a une intelligence moins alerte; on peut expliquer ainsi, dans une certaine mesure, la différence des salaires. Mais voici un Irlandais qui, dans sa patrie, recevait un salaire de deux schellings à peine. Cet homme passe les mers, et, un mois après avoir quitté son île, il est dans l'État de New-York. Là il en touche quatre; c'est pourtant la même paire de bras, la même intelligence, le même degré d'application.

Le travail du nègre, au moment où l'on vient de l'affranchir précipitamment, ne vaut pas plus que la veille quand il était esclave; il vaut probablement moins, puisque le noir émancipé ne veut plus travailler qu'un petit nombre d'heures. Cependant à la Jamaïque, à la Trinité, et dans les autres colonies anglaises, après l'émancipation des esclaves, les salaires qu'ont obtenus les noirs ont été hors de proportion avec ce qu'ils avaient précédemment. Les îles comme la Barbade, où le travail du noir affranchi était le meilleur, ont été celles où la rétribution a été la moindre, c'est-à-dire -où le travail a le moins valu. C'est que le rapport entre l'offre et la demande a été plus favorable au noir de la Jamaïque et de la Trinité qu'à celui de la Barbade.

Sur ces entrefaites, on fait venir des ouvriers libres de l'Inde ou de la Chine; c'est ce qu'on a pratiqué sur une grande échelle à l'Île de France, par exemple. A l'arrivée des Coulis, le noir jusque-là indiscipliné se range; il travaille davantage; son travail a-t-il plus de valeur, en d'autres termes est-il plus rétribué? Non, il l'est moins. Le rapport entre l'offre et la demande le sert moins bien, favorise moins ses prétentions.

Une opinion que l'Économie politique autorise et motive, est celle qui représente l'esclavage comme devant disparaître de certaines contrées qu'il afflige encore, indépendamment même de l'influence libérale qu'exerce

pour le faire abolir, la morale chrétienne. 11 doit disparaître par le seul fait du changement qu'éprouvera la valeur du travail libre en proportion de celle du travail esclave, à mesure que la population s'accroîtra, que les hommes deviendront plus industriels, qu'ils auront amassé plus de capital et qu'ils sauront mieux s'en servir. 11 y a lieu de croire qu'en Amérique, dans les États de Delaware, de Maryland, de Missouri et dans plusieurs autres, on trouverait dès aujourd'hui de l'avantage à avoir des cultivateurs libres au lieu d'esclaves. Lorsque l'esclavage fut aboli dans le New-Jersey, le travail libre y était devenu moins coûteux que le travail esclave, après y avoir été plus cher (1). Ce n'est pas la moins intéressante des expériences qui démontrent que la valeur du travail est sujette à varier.

Concluons donc que, pas plus que le blé, le travail ne saurait donner une mesure invariable de la valeur, et que, de toutes les valeurs, les métaux précieux offrent celle qui est la plus propre à mesurer couramment les autres.

CHAPITRE IV

Dans quelles occasions et en quel sens II peut être bon de prendre le blé et le travail pour des mesures de la valeur.

Tenons donc pour écarté le système d'après lequel le blé ou le travail musculaire de l'homme fourniraient un étalon absolu pour la mesure des valeurs. Ce n'est pas à

(1) Je renvoie sur ce point aux développements curieux qu'a donnés M. Tucker, *Progress of the United States*, chapitre XIII.

dire pourtant qu'il y ait lieu de repousser systématiquement et absolument l'idée de rapporter la valeur des choses à celle du blé ou à celle du travail. Il faut reconnaître au contraire qu'on arrive ainsi à des résultats bien dignes d'intérêt lorsqu'on adopte l'un ou l'autre de ces termes de comparaison ou successivement tous les deux, et qu'on s'en sert pour établir un parallèle entre deux civilisations, deux états de société ou deux peuples divers. Dans les études de ce genre, lorsque ce serait le blé qui servirait de type, il conviendrait de prendre la moyenne d'un certain nombre d'années successives, afin d'échapper à l'incertitude résultant des inégalités, quelquefois très-fortes, qui se révèlent d'une année à l'autre. On devrait aussi avoir le soin de puiser ses observations dans les relevés des marchés les plus importants. On devrait avoir un soin analogue par rapport au travail : il faudrait choisir des genres de travail aussi parfaitement semblables que possible, s'exerçant au milieu de populations d'une densité analogue, et prendre de même des moyennes pour un certain laps de temps. Le genre de travail auquel probablement on devrait se référer de préférence est celui de l'homme de peine ou du terrassier. C'est de tous les travaux le plus élémentaire, celui qui semble devoir être le plus semblable à lui-même, quoiqu'il ne le soit pas autant qu'on pourrait le supposer au premier abord.

Lorsqu'on interroge attentivement les monuments de l'histoire, on est conduit à penser, si l'on embrasse de longs espaces de temps, que le blé et le travail humain, ou tout au moins certaines es-

pèces de travail, ont éprouvé des variations beaucoup moins étendues que les- métaux précieux.

Les invasions du genre de celles des barbares, qui bouleversèrent le monde et détruisirent les arts de la civilisation, et quelques grands événements politiques et

commerciaux, dont la découverte du nouveau continent est le plus frappant exemple, ont imprimé à l'or et à l'argent des fluctuations bien plus grandes que celles qu'on peut signaler dans l'histoire des céréales, lorsque, au lieu de s'en rapporter à une saison isolée, on prend des intervalles de quinze ou vingt ans ou plus encore, pour en tirer la moyenne, et que l'on considère les marchés principaux de grands États.

Si l'on se borne à examiner les conditions de la production, on a lieu de croire que, pour le blé, dans la majeure partie de l'Europe, les changements survenus depuis quinze ou vingt siècles, sont moindres que pour l'or et pour l'argent aux lieux d'extraction.

Dans des contrées, autrefois inconnues, on a découvert des mines plus riches que celles des anciens ; ces gisements féconds ont été exploités par des méthodes moins imparfaites, et on a retiré les métaux précieux des minerais à l'aide d'une métallurgie plus savante. S'il est vrai que les procédés suivis pour l'exploitation des mines d'argent et pour le traitement des minerais, dans le nouveau monde, peuvent, sous quelques rapports, être réputés barbares auprès de ce qu'ils pourraient être, eu égard à l'état actuel des arts et des sciences, il ne l'est pas moins qu'ils mettent en œuvre deux énergiques moyens ignorés des anciens : la poudre, dans l'intérieur des mines, l'amalgamation à froid dans les ateliers métallurgiques. Au contraire, en Europe, les terres labourées sont, en grande majorité, restées comme au temps des anciens ; non qu'il ne soit possible d'améliorer le sol par le défonçage, le dessèchement, le drainage ou l'arrosage et de l'enrichir par les engrais et amendements, et qu'on n'ait fait un certain usage de ces diverses améliorations. Mais la superficie que, par là, on est parvenu à rendre supérieure aux fonds cultivés autrefois, ne forme encore qu'une petite partie de la surface

totale de chaque État. Parmi toutes les branches de l'industrie, l'agriculture qui, la terre une fois donnée, est l'art d'en tirer le meilleur parti, peut être signalée comme celle qui, dans l'ensemble de l'Europe continentale, a le moins avancé (I).

La différence entre les modifications qu'ont éprouvées le blé d'un côté, l'or et surtout l'argent de l'autre, dans les conditions de leur production respective, serait peut-être plus saillante si. au lieu de prendre pour termes de comparaison l'époque actuelle et celle qui est séparée de nous par un intervalle de quinze ou vingt siècles, on plaçait en regard l'un de l'autre le moyen-âge et le temps présent. L'écart alors devient moins sensible pour le blé, et au contraire, il est au moins le même pour l'or et pour l'argent.

Si l'on se rendait compte, non plus seulement des circonstances de la production, mais, ce qui est plus directement dans notre sujet, de la valeur attribuée par les hommes aux métaux précieux d'une part, au blé de l'autre, on retrouverait dans les variations, les mêmes inégalités, sinon des plus grandes.

Les conditions de la vente du blé sur le marché ont médiocrement changé, si l'on a soin de n'en juger que par des moyennes d'un assez grand nombre d'années, et de ne s'attacher qu'aux marchés principaux, à ceux qui sont approvisionnés par une grande superficie de cultures. Depuis un

siècle ou deux, le développement de la population urbaine a tendu à déterminer une hausse dans la valeur relative de cette denrée, parce qu'il a nécessité le

(1) Il faudrait cependant excepter ici une bonne partie de l'Angleterre ainsi qu'une notable quantité de terres dans de petits États, tels que la Belgique, la Hollande. Il y a aussi en Allemagne quelques districts où la culture est fort avancée. Il faut dire qu'à cet égard, depuis un petit nombre d'années, le progrès prononce davantage en Europe.

labourage de terres auparavant délaissées pour leur médiocrité ou pour leur écartement, et que ce sont les frais de production dans ces terres-là qui ont déterminé le cours sur le marché. Mais cette impulsion dans le sens de la hausse a dû être balancée, au moins en partie, chez nous par exemple, autour des grands centres de population, 1° par l'amélioration que la culture a reçue plus particulièrement dans les alentours de ces centres mêmes, à la faveur du capital qui y abonde plus qu'ailleurs; 2° par la plus grande facilité des transports à l'égard desquels s'est produite une révolution de plus en plus profonde (1).

Pour les métaux précieux, au contraire, la baisse de la valeur a été considérable. Il y a quatre ou cinq cents ans, les métaux précieux étaient chèrement produits, parce que les mines étaient pauvres et qu'on avait reculé plus qu'avancé dans l'art de les exploiter et de traiter les minerais; ils l'étaient, parce que les princes et les seigneurs s'attribuaient une forte part sur le rendement du travail des mineurs, ce qui équivalait à un supplément de frais de production. L'extraction de ces deux métaux étant extrêmement faible alors, les choses se passaient comme dans le cas d'un monopole : l'or et l'argent s'échangeaient pour beaucoup plus que les frais de production. Maintenant, qu'on mesure l'abaissement qu'a dû éprouver la valeur de ces métaux, sous l'influence des circonstances suivantes qui ont caractérisé simultanément ou successivement la période écoulée depuis les voyages de Christophe Colomb, ou mieux, depuis le milieu du seizième siècle : 1° la mise en exploitation de mines incomparablement plus riches ; 2° l'emploi de la poudre dans les mines; 3° des procédés métallurgiques supérieurs à ce qui était connu autrefois, et de plus en plus perfectionnés ; 4° la diminution ou l'a-

(1) Voir le volume I de ce Cours, leçons 7 et suivantes, et le volume II, 1^{er} leçon.

m COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

bandon des primes prélevées au profit des souverains sur l'extraction de l'or et de l'argent; 5° enfin la concurrence qu'une production abondante a déterminée parmi les extracteurs, et dont l'effet a été de faire tomber la valeur des métaux précieux, à peu de chose près, au niveau des frais de production.

Pareillement pour le travail.

S'il est vrai qu'une partie des populations ouvrières de l'Europe, celle qui habite les villes, soit, par la puissance qu'elle tire d'une meilleure éducation et d'un meilleur outillage, et par la rémunération qu'elle mérite et obtient, fort au-dessus de la plupart des ouvriers de l'antiquité, il est malheureusement certain que, jusqu'à ces derniers temps, où un progrès s'est manifesté, les populations des champs sont restées en grande majorité stationnaires, à peu près aussi mal nourries, et par suite médiocrement supérieures en énergie dans le travail à leurs pareils d'il y a dix-huit siècles. Elles sont souvent aussi mal outillées, car c'est l'araire romain qu'on emploie encore dans une bonne partie des campagnes françaises. Elles sont même presque aussi ignorantes, car, si

dans leurs cœurs le sentiment chrétien a remplacé, tant bien que mal, le préjugé païen, leur esprit n'a guère reçu plus de culture, et leur force d'initiative s'est peu développée. L'apport productif de leur travail n'a donc pas beaucoup augmenté, et comme, jusques à ces derniers temps, les bras ne manquaient pas, la valeur vénale de ce même travail, estimée de même par la voie des moyennes, n'avait pu éprouver de variation bien forte.

Voilà comment les maîtres de la science économique et notamment le plus renommé de tous, Adam Smith, se sont trouvés conduits à rapporter la valeur des métaux précieux à celle du blé ou du travail qu'ils considéraient comme beaucoup plus fixe, à la condition de n'estimer

la valeur du blé ou du travail que comme nous venons de le dire, par des moyennes d'une assez grande généralité. Ainsi, dans la *Richesse des nations*, lorsque Adam Smith veut se rendre compte, en détail et pas à pas, des variations que l'argent a éprouvées dans sa valeur depuis la découverte de l'Amérique, il compare ce métal au blé. Dans les discussions du parlement britannique, où l'on a eu à traiter de la valeur des choses et de la mesure de la valeur, en 1811 notamment, les orateurs les plus versés dans la science économique, tels que MM. Huskisson et Horner, citent de préférence le blé. Dans leurs ouvrages fondamentaux, Smith, Malthus, Ricardo et la plupart des autorités de la science indiquent, plus expressément encore, le travail comme donnant la mesure-type (1) des valeurs.

L'opinion que professe Adam Smith sur ce sujet semble, au premier aspect, tout aussi absolue que celle de M. G. Garnier. Le chapitre V du livre 1 de la *Richesse des nations* est consacré à développer et à motiver cette opinion que j'en extrais textuellement : Le travail est la seule mesure universelle, la seule exacte, le seul étalon par lequel nous puissions comparer les valeurs des différentes marchandises à toutes les époques et dans tous les lieux (2). Adam Smith se fonde sur ce que, lorsque nous achetons quelque chose, non-seulement c'est du travail que nous payons, mais aussi c'est du travail dont nous nous dispensons nous-mêmes. L'observation est juste, mais est-ce à dire que le travail possède l'attribut dont l'investit Adam Smith ? Il s'en faut bien que ce soit prouvé. Admettons que toutes les transactions, sans exception, aient pour objet des quantités de travail données ou reçues, ou pour emprunter les

(1) L'expression est de Malthus. Des définitions en Économie politique chapitre IX, collection Guillaumin, tome VIII (2e de Malthus), page 504.

(2) *Richesse des nations* (collection Guillaumin), tome V (1er de Smith), page 40.

termes de Bastiat, que, dans les échanges, ce soient des services humains qu'on se transmet; il s'ensuivra bien que la connaissance de ces quantités de travail ou de services sera extrêmement utile, que ce sera une base d'appréciation très-philosophique; mais il n'en résultera aucunement qu'il existe une quantité fixe de travail que les hommes présentent toujours exactement de même, et ainsi la mesure de la valeur qu'on tirerait du travail serait fictive ou fort peu certaine : il resterait à déterminer cette quantité de travail qui devrait servir d'unité, et à découvrir le moyen de savoir combien il y a d'unités de ce genre dans chacun des services que les hommes échangent. Or, c'est ce qui est radicalement impossible. Un esprit de la portée d'Adam Smith ne pouvait manquer de le reconnaître, et en effet il est revenu sur ses pas et a abandonné de lui-même la proposition qu'il avait formulée au sujet du travail étalon de la valeur.

Alors Adam Smith se replie sur le blé. « D'un siècle à l'autre, dit-il, le blé est une meilleure mesure que l'argent, parce que, d'un siècle à l'autre, des quantités « égales de blé seront bien

plus près de commander la « même quantité de travail que ne le seraient des quantités égales d'argent (1). » C'est vrai : malheureusement le blé est soumis, dans sa valeur échangeable, à toutes sortes de fluctuations. Il ne peut servir de terme de comparaison que par la méthode des moyennes : les inégalités des récoltes sont telles que les moyennes, pour être concluantes, doivent embrasser un bon nombre d'années. Le savant auteur de l'Histoire des prix incline même à penser que, pour balancer l'influence de la variété des saisons, il conviendrait de prendre des périodes qui ne fussent pas de moins de cent ans (2). Il est possible que

(1) Richesse des nations, t. 1, p. 47.

(2) Tooke, Histoire des prix, t. I, p. 84, note.

M. Tooke exagère; mais aussi bien des intervalles de dix à quinze ans, tels qu'on les a envisagés souvent, seraient un peu courts : sur ce point M. Tooke a présenté des observations concluantes. Et, d'un autre côté, si l'on prend des intervalles beaucoup plus longs, on ouvre le champ à d'autres influences qui peuvent faire varier la valeur courante des blés, telles que des modifications locales dans la culture, ou un changement sensible dans la densité de la population.

Aussi Adam Smith conclut-il en ces termes, qui sont applicables à l'immense majorité des transactions : « D'une année à l'autre, l'argent est une meilleure « mesure que le blé, parce que des quantités égales « d'argent seront bien plus près de commander la même « quantité de travail. >>

Sous les réserves qui précèdent, il est très-instructif, dans beaucoup de cas, d'introduire la valeur du blé et la valeur de la main-d'œuvre dans les discussions économiques, et de les considérer, par hypothèse, comme des éléments fixes.

De même, il faut applaudir à l'essai qu'ont fait quelques personnes de dresser des tables de ce qu'elles ont appelé les variations du pouvoir de l'argent, en cherchant à déterminer, à l'aide des monuments de l'histoire, combien il a fallu de métal monnayé, à diverses époques ou en divers lieux, pour se procurer une quantité déterminée de blé et d'autres consommations, pour vivre dans tel ou tel style, occuper telle ou telle position sociale. Les évaluations ainsi obtenues, malgré tout ce qu'elles ont d'imparfait, permettent cependant de faire des rapprochements curieux, et d'éclaircir d'importants problèmes d'Économie publique (1).

(1) Voyez le mémoire de M. Leber sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge.

Il ne faut pas trop s'étonner non plus si, en quelques occasions, on a vu le législateur incliner à adopter le blé ou le travail, de préférence à l'argent, pour la mesure des valeurs. Pendant la Révolution française, lors de la dépréciation des assignats, alors que les métaux précieux semblaient avoir absolument quitté le pays, la question de choisir le blé pour le mètre de la valeur fut sérieusement discutée par la Convention. C'était en 1795 : il s'agissait, tant de remédier à la dépréciation des assignats, que d'établir un étalon auquel on pût rapporter l'assignat lui-même, ainsi que toutes les valeurs. « On s'opposa, dit « M. Thiers (1), à ce choix (celui de l'argent) pour terme « commun de toutes les valeurs, d'abord par une ancienne haine pour les métaux, ensuite parce que les « Anglais, en ayant beaucoup, pourraient, disait-on, le « faire varier à leur gré et seraient ainsi maîtres du cours de des assignats. Ces raisons étaient fort misérables; mais « elles décidèrent la Convention à rejeter les métaux pour « mesure des valeurs. Alors Jean-Bon-Saint-André proposa d'adopter le blé, qui était, chez tous les peuples, « la valeur essentielle à laquelle toutes les autres devaient se rapporter. Ainsi on calculerait la quantité « de blé que pouvait procurer la

somme due à l'époque « où la transaction avait eu lieu, et on payerait en assi- « gnats la valeur suffisante pour acheter aujourd'hui la « même quantité de blé... » La proposition ne fut pas adoptée; on prit un biais indiqué par Bourdon, de l'Oise ; mais le système de Jean-Bon-Saint-André avait eu beaucoup de partisans.

La pensée que les métaux précieux sont plus variables dans leur valeur que le blé, lorsqu'on embrasse de longs intervalles de temps, a suggéré, pour la rédaction de

(t) Histoire de la Révolution française, VII, p, 196.

Digitized by Google

quelques contrats, des clauses qu'on aurait pu imiter davantage. En Angleterre, une loi du règne d'Élisabeth a statué qu'un tiers des rentes dues aux collèges d'Oxford et de Cambridge serait payé en grain (1). Ce n'était point un hommage rendu, par des législateurs arriérés, au vieux système des redevances en nature; c'était un acte de prévoyance de la part d'hommes éminents, tels que le chancelier Burleigh et le secrétaire d'État Smith, qui, éclairés par l'expérience contemporaine, voyaient que l'or et l'argent ne représentaient pas, à beaucoup près même, une valeur fixe, dès qu'il s'agissait d'une longue suite d'années. Dans tout contrat qui devrait durer plusieurs siècles, une clause de ce genre serait fort prudente. Après un délai de cette étendue, le revenu stipulé en hectolitres de bon blé, serait plus en rapport avec un degré déterminé de bien-être, que celui qu'on eût exprimé, comme c'est l'usage aujourd'hui, en pièces de monnaie formant un poids déterminé d'argent ou d'or (2). On rendrait l'expédient plus efficace, si l'on stipulait que le revenu à servir serait une somme d'or ou d'argent, mais que le montant en serait déterminé par le prix moyen d'un nombre donné d'hectolitres de blé, d'une qualité convenue, pendant les quinze ou les vingt années immédiatement précédentes.

On pourrait encore, avec avantage en pareil cas, prendre pour type de la valeur la quantité d'argent ou d'or qui ferait le prix moyen d'une journée de manœuvre

(1) Lord Liverpool, A Treatise on the coins, etc., p. 127.

(2) Adam Smith, qui parle (livre I, chap. V de la Richesse des nations) de la même mesure que lord Liverpool et qui la rapporte à la dix-huitième année du règne d'Élisabeth (ce serait 1576) assure, d'après Blackstone, que le tiers des rentes originelles, qui avait été stipulé sous cette forme, rapportait déjà aux collèges le double des deux autres tiers, qui étaient stipulés en argent. Le prix du blé ayant monté en Angleterre depuis Adam Smith, l'avantage résultant, pour les collèges, de la loi de 1576 doit être encore plus grand aujourd'hui.

dans une localité ou une province spécialement désignée.

Lorsqu'on essaye différemment d'attribuer la fixité de valeur au blé ou au travail, on se perd dans la région des chimères. Au lieu de la plus grande certitude qu'on espérait, on rencontre une incertitude extrême, qui rend les transactions très-chanceuses et entraîne des dupes d'un côté ou de l'autre. En voici un exemple : il y a quelques années, une tentative fut faite en Angleterre, sous les auspices d'un philanthrope généreux, le réformateur Owen, pour monnayer le travail. Cette entreprise s'intitulait : V Échange équitable du travail national. On abolissait le numéraire, et on le remplaçait par des heures de travail. « En contre-valeur d'une paire de bottes, dit « M. Louis Reybaud, on donnait un nombre d'heures de « travail de boulanger ou de tisserand. Un papier-mon- « naie très-curieux, énonçant cette valeur, fut fabriqué « à cette occasion et pour cet

usage. On s'explique difficilement comment l'esprit judicieux de M. Owen a pu « être entraîné à ce puéril essai, qui n'est guère que le « plagiat d'un avortement dont nous avons été témoins » en France. Les heures de travail ne se ressemblent pas « plus que les hommes ne se ressemblent... C'était « encore là une des conséquences de ce fâcheux système, « qui consiste à vouloir fonder l'égalité sur des inégalités « choquantes (t). »

En France, dans la Constitution de 1791, on avait adopté la journée de travail pour base du cens électoral. On n'était membre des assemblées primaires qu'à la condition de payer une contribution directe au moins égale à la valeur de trois journées de travail ; pour être électeur, on devait être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué,

(I) Réformateurs contemporains, I, p. 255.

sur les rôles de contribution, à un revenu égal à la valeur locale de deux cents journées de travail. A l'égard de l'électeur, cette clause fut maintenue dans la Constitution de l'an III. Comme base d'un cens électoral, qu'on voulait appliquer à tout un grand pays, la journée de travail était judicieusement choisie.

C'est de même justement que la législation française de 1836 sur les chemins vicinaux taxe les contribuables, indépendamment d'une somme d'argent proportionnelle à leur contribution directe, à un nombre fixe de journées de travail, tant pour leur personne que pour le matériel de transport qu'ils possèdent. Le taux auquel se rachètent en argent les journées de travail, quand on ne peut pas ou qu'on ne veut pas les servir en nature, varie selon les départements. Il est fixé dans chacun d'eux par le conseil général. Il peut même varier d'un arrondissement à l'autre.

Ce n'est pas seulement parce que le blé ou la main-d'œuvre, considérés à des moments fort éloignés dans l'histoire de la civilisation, auraient présenté déjà et pourraient présenter encore de moindres écarts que l'or ou l'argent, qu'il pourrait être avantageux de les prendre quelquefois pour types de la valeur, en les estimant, bien entendu, par la voie des moyennes. Il existe d'autres raisons pour lesquelles il est utile et instructif de les rapprocher de toute autre chose qui s'achète et se vend. Le grand intérêt qu'offrent des rapprochements de ce genre provient de l'importance même qui est propre au blé et au travail. Malgré la faveur dont jouissent l'or et l'argent dans l'opinion du vulgaire, le blé et la main-d'œuvre jouent un bien autre rôle dans la société. Parmi les métaux, l'or et l'argent ne sont même pas les plus utiles à l'homme ; la civilisation perdrait infiniment plus s'il fallait quelle se passât du fer que si elle était déni. 9

pouillée des deux métaux dits précieux par excellence (1). Base de l'alimentation publique, le blé forme et formera toujours une forte part de la dépense des populations, et le travail est l'unique patrimoine du plus grand nombre des familles. Si j'ai le moyen de comparer, pour des époques diverses ou pour divers pays, la valeur du blé à celle des autres objets, je pourrai, en envisageant tour à tour les articles de consommation, présumer ceux qui ont été ou sont, selon les temps et les lieux, plus accessibles ou plus inabordables aux populations ; à fortiori, la connaissance du rapport entre la valeur du travail manuel et celle des différentes productions usuelles, pendant la suite des siècles, donnerait la clef de la condition matérielle des hommes pour tous les âges de la civilisation.

Supposons que le rapprochement entre la valeur du blé et celle des principaux produits montre, par exemple, que chez tel peuple, à tel moment de son histoire, la valeur de la viande comparée à celle du blé ait été de 1, tandis qu'aujourd'hui elle sera de 3, 4 ou 5. J'en conclurai que,

si la condition des classes ouvrières a pu, pendant l'intervalle qui sépare la première époque de la nôtre, s'améliorer sous plusieurs points, elle a déchu cependant sous un aspect bien intéressant, car, par l'effet de l'enchérissement observé, la ration de subsistance animale aura diminué pour le grand nombre des hommes; à moins cependant que le salaire ne se soit tellement élevé, qu'il soit plus facile à un homme d'aujourd'hui de se procurer un kilogramme de viande, au prix de 3, de 4 ou de 5, qu'il ne l'était autrefois de l'obtenir en le payant 1 seulement. On voit par cet exemple comment il peut être bon de faire intervenir, non plus isolément, mais ensemble, à titre d'étalons, le blé et le travail.

(I J'ai donné sur ce sujet quelques développements dans le premier volume de ce Cours d'Économie politique, leçon I* (après les discours).

Si, comparativement au seigle, qui est le grain que la population consomme le plus à Saint-Petersbourg, la viande n'est pas chère dans cette capitale, et qu'à Paris, relativement au froment, qui est d'une consommation générale, la viande soit hors de prix, j'ai lieu de présumer que la population de Saint-Petersbourg est nourrie d'une manière plus substantielle que celle de Paris, et qu'elle associe aux céréales la proportion de viande recommandée par l'hygiène et conforme à l'intérêt bien entendu de l'industrie, en vue de laquelle il importe que les ouvriers s'alimentent de façon à avoir beaucoup de force à dépenser. Si je trouve que cette cherté relative de la viande n'est point exclusive à Paris, que c'est un fait général en France, je ne puis m'empêcher d'en être grandement alarmé. Si ensuite, et ici je parle par hypothèse, je constatais que cette cherté existe, non-seulement par rapport au blé, mais aussi bien par rapport au salaire, j'éprouverais une véritable consternation, et je m'étonnerais de ce qu'on n'eût pas fait les plus grands efforts pour mettre fin à un état de choses où la race humaine doit inévitablement dégénérer, et l'ordre social éprouver de violentes secousses.

C'est surtout par rapport au travail que les rapprochements de ce genre sont concluants. Lorsque, en comparaison du taux de la main-d'œuvre, les divers objets de consommation les plus nécessaires à l'homme, les principaux aliments, les articles qui composent un vêtement décent, un ameublement simple mais commode et un bon outillage, sont à des prix modérés, on peut être certain que l'industrie est avancée, l'économie de la société excellente, le bien-être général. Par contre, on ne doit pas hésiter à prononcer que, où l'ensemble de ces divers objets a une valeur élevée, en comparaison de la main-d'œuvre, la nation est peu industrielle, a mal constitué son économie et vit misérablement. Si c'est la nourriture

particulièrement qui est chère, la population sera rachitique, ou aura des ouvriers rendant médiocrement de travail, quelque peine qu'ils se donnent, et des soldats que les fatigues de la guerre décimeront bien plus encore que le fer et le feu de l'ennemi. Si la cherté affecte plutôt les articles de vêtement, la population sera rongée des maladies que la saleté engendre. Si c'est l'ameublement et l'outillage, le commun des hommes sur ce point offrira une ressemblance déplorable avec les fellahs de l'Égypte, dans les misérables cabanes desquels les murailles étalent toute nue la boue dont elles sont faites, au lieu d'être garnies, comme on le voit dans les villages* de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Amérique, de commodités domestiques pour les usages domestiques, de bons outils pour le travail, de meubles pour l'utilité et l'agrément.

Le rapport entre la valeur des objets de première nécessité et celle de la main-d'œuvre est comme un thermomètre extrêmement sensible qu'il est utile de promener parmi toutes les institutions fiscales et administratives de la société, afin de découvrir jusqu'à quel point la tendance de

chacune d'elles est de faire monter ou descendre la prospérité publique. Si une taxe a pour effet d'élever, dans une forte proportion par rapport à la main-d'œuvre, la valeur d'un article alimentaire, qui autrement entrerait avec beaucoup davantage dans les habitudes de toutes les classes, la taxe est jugée, et les pouvoirs qui s'obstinent à la maintenir assument une grave responsabilité. Si une institution de monopole enchérit, à un degré marqué, le pain, ou la viande, ou le vin ordinaire, ou le combustible, ou, dans un autre ordre de faits, les livres élémentaires destinés à l'instruction de la jeunesse, elle mérite d'être signalée comme un fléau. Un des plus grands crimes d'un prince dont la morale et la politique ont cent raisons de flétrir la mémoire, le roi Louis XV,

fut de participer à une entreprise sur les grains qui tendait à les enchérir.

L'inéptie ou la torpeur du gouvernement espagnol perpétuait, dans ses vastes domaines du nouveau monde, l'absence des voies de communication ; en conséquence, tout objet qui n'était pas retiré du sol, au lieu même où on le consommait, montait à un prix excessif, pour peu qu'il fût volumineux ou pesant. Tout ce qu'on faisait venir de l'étranger, le fer, par exemple, qu'on ne s'était pas occupé de produire dans ces immenses régions, y avait une valeur exorbitante en comparaison de la main-d'œuvre. Dans le Choco, province de la Nouvelle-Grenade, où le sol est encore plus abrupte qu'ailleurs, et où souvent l'on ne peut effectuer les transports qu'à dos d'hommes, faute même de sentiers praticables à des bêtes de bât, le fer était tellement cher proportionnellement à la main-d'œuvre, qu'un laboureur, pour se procurer une charrue, eût été forcé de donner vingt fois plus de son temps que le cultivateur anglais (1).

Un des moyens les plus irrécusables qu'il y aurait de mesurer les sentiments populaires dont les gouvernements sont animés, serait de dresser le compte des efforts qu'ils font, pour que, relativement à la main-d'œuvre, la valeur de la plupart des denrées alimentaires et des objets les plus usuels tende à descendre plus qu'à monter. C'est le propre des gouvernements civilisateurs de réussir mieux que les autres dans cette œuvre, et des nations vraiment avancées de seconder et d'exciter les efforts de leurs gou-

(I) (OO kilogrammes de fer, qu'on a communément aujourd'hui en Angleterre pour 15 à 20 francs, se vendaient, au commencement du siècle, dans le Choco, sur le pied de 430 francs. Un baril de farine, coté à New-York 25 fr., valait dans les mêmes localités 350, 400 et 450 (Humboldt. Essai sur la Nouvelle- Espagne, t. III, p. 391). Il est juste de dire que, dans d'autres de ses colonies, la cour d'Espagne montrait plus d'intelligence et d'activité, au Mexique par exemple.

vernements dans ce sens. De ce point de vue, un parallèle entre le régime de la France et celui de l'Angleterre conduit à une conclusion qui n'est pas sans intérêt pratique: L'Angleterre n'a jamais connu les taxes municipales du genre de nos octrois sur les subsistances; elle a également supprimé la plupart des droits de douanes qui grevaient ces articles. Il y a lieu de croire que la Grande-Bretagne est actuellement, de toute l'Europe, de toute la partie du moins où la population a acquis une certaine densité, le pays où, relativement aux salaires, l'ensemble des objets divers et assez nombreux, qui sont de première nécessité pour l'homme civilisé, est au plus bas prix (1). La logique nous amène donc à penser que, de toutes les contrées européennes, c'est celle où le gouvernement est le plus pleinement entré dans la voie que recommandent l'intelligence et le goût des améliorations populaires, quelque prétention que d'autres aient pu afficher à cet égard. Depuis 1846, ce n'est rien moins qu'une politique nouvelle que suit le gouvernement anglais. Il a proclamé le principe qu'il fallait faire profiter le public du bon marché des denrées et des services, de quelque part qu'il vint. En conséquence, on s'est proposé d'abaisser ou même de faire disparaître

les barrières qui empêchaient les produits de l'industrie étrangère ou les services rendus par des étrangers, tels que la navigation, de lutter sur le marché anglais avec les produits ou les services similaires d'origine nationale, et cette vaste réforme a été successivement accomplie tout entière. Autant que les besoins du fisc le permettaient, on a réduit les impôts inté-

(1) La densité de la population est une cause de cherté pour les principales denrées alimentaires, le blé, et plus encore la viande. On l'a déjà vu pour le blé, et nous y reviendrons plus loin. 11 suit de là nue, pour que l'on puisse avec équité comparer deux États, en ce qui concerne le I rii des subsistances, une des conditions requises est qu'ils ne soient pas trop dissemblables par la densité de la population.

rieurs dans le même esprit; on a adopté ou préparé d'autres mesures qui sont de nature à exercer une influence heureuse sur l'élévation des salaires, de vastes plans d'émigration, par exemple. Ainsi, d'une part, les populations seroht mieux rétribuées ; d'autre part, avec une rétribution égale, elles auront plus de moyens de satisfaire leurs besoins ; c'est assurément la manifestation la plus belle de politique populaire qui ait eu lieu depuis longtemps. Les hommes qui en ont pris l'initiative, et à la tête desquels il faut nommer M. Cobden et sir Robert Peel, seront classés par l'histoire parmi les hommes d'État les plus habiles, les plus pi'étoyants, les plus dignes de la reconnaissance du genre humain (1).

(1) Le gouvernement français est entré dans la même voie en 1860, par un acte dû à l'initiative du souverain, et non sans rencontrer dans le public une opposition qui pourtant s'est promptement dissipée. Ce fut par le traité de commerce avec l'Angleterre que le gouvernement impérial commença la répudiation du système suranné qu'on décorait si mal à propos du nom de protecteur du travail national. L'adoption complète du principe de la liberté du commerce fut proclamée deux fins après; en avril 1862, au concours de Poissy, par M. Routier, ministre du commerce, qui avait signé le traité. Jusqu'à ce jour, aucun autre des grands gouvernements n'a pleinement adhéré au principe; mais la plupart y tendent visiblement; seuls, les Etats-Unis, l'Espagne elles Etats Romains restent fidèles aux errements anciens.

CHAPITRE PREMIER

Ce que c'est que l'étalon monétaire.

Le mot d'étalon est un de ceux dont, quand on traite de la monnaie, il importe le plus de fixer le sens. Il n'est pas rare de rencontrer des personnes qui appliquent la qualité et le nom d'étalon monétaire à un métal, du moment que les pièces qui en sont faites ne peuvent être refusées en paiement. Cette interprétation n'est pas correcte. Lorsqu'un métal est investi par la loi de cette faculté qu'on ne puisse refuser en paiement les espèces monnayées qui en sont fabriquées, il est un moyen, autorisé par la loi, d'acquitter une dette, ce que les Anglais appellent un legal tender , expression qui pourrait se traduire par monnaie légale, mais il n'est pas pour cela l'étalon. Sans doute lorsqu'un métal est l'étalon, les pièces qu'on en a frappées sont de la monnaie légale; mais la réciproque n'est pas vraie. Lorsqu'on dit que tel métal est l'étalon monétaire, il faut l'entendre ainsi : que non-seulement les espèces qui en sont faites sont de la monnaie légale et, à ce titre, ne peuvent être refusées en paiement, mais encore que l'unité monétaire est expressément un certain poids fixé une fois pour toutes de ce métal, indépendamment de l'ai-

liage qui peut y Être ajouté, et dont au surplus la loi détermine la proportion.

Ce serait si bien une erreur de confondre les deux attributs de monnaie légale et d 'étalon, qu'il est possible d'organiser un système monétaire dans lequel les pièces d'un métal qui n'est pas l'éta-
lon soient cependant de la monnaie légale. La France et bien d'autres pays en ont offert ou en offrent l'exemple.

Les deux termes d 'étalon et d'unité monétaire sont unis l'un à l'autre étroitement ; ils seraient absolument synonymes si la matière dont une chose est faite pouvait se confondre avec la chose même.

On pourrait dire aussi que, dans son sens rigoureux, le mot d 'étalon signifie l'unité monétaire elle-même définie par le métal qui la compose et le poids de métal fin qui y entre. A ce compte, en France, l'étalon serait un poids de 4 et demi d'argent fin ; il n'est pas rare de trouver le mot d'éta-
lon employé de cette manière dans des traités d'Économie politique. Cependant c'est plus souvent au métal même qu'à l'unité monétaire qu'on rapporte la qualité d'étalon. Il nous arrivera, dans le cours de ce volume, de faire usage de cette expression dans l'un et l'autre sens ; mais les circonstances dans lesquelles nous la ferons intervenir écarteront toute équivoque.

Le fait même de la liaison indissoluble qui subsiste entre les deux notions d'étalon et d'unité monétaire n'est pas sans entraîner quelques conséquences d'une certaine portée. Supposons qu'on étudie les lois d'un État où l'on sache que le législateur ait été parfaitement informé des conditions essentielles d'un bon système monétaire, ce qui suppose, comme on le verra bientôt, qu'il n'ait eu aucun doute au sujet de la nécessité d'avoir un seul étalon et non pas deux. Si, dans les textes qu'on aura sous les yeux, on trouve l'institution nettement dessinée de l'unité

monétaire dans des termes analogues aux suivants : tel poids de métal fin, ou, ce qui revient au même, tel autre poids à tel titre constitue cette unité, il s'ensuivra que le métal dont il s'agit est l'étalon, que seul il est investi de cette fonction, L'observation que je fais en ce moment paraîtra peut-être à quelques personnes une sorte de truisme qu'il est superflu d'énoncer, tant c'est d'accord avec l'évidence. Le lecteur verra pourtant par la suite de cet écrit qu'elle n'est pas aussi oiseuse qu'elle le paraît, car dans les discussions auxquelles à donné lieu, récemment/ le système monétaire de la France, il n'a pas manqué de personnes qui aient essayé de contester cette déduction.

'^wwwwww^wi.www^wy. wuv yvw—

CHAPITRE H

S'il peut y avoir deux étalons.

Sans remonter jusqu'aux peuples anciens qui avaient, au sujet de la monnaie, des idées aussi saines pour le moins que les modernes, et en s'enfermant dans l'histoire des grandes monarchies actuelles de l'Europe, on pourrait remarquer que les hommes supérieurs qui organisèrent celles-ci composèrent leur système monétaire, non pas avec les deux métaux, mais avec un seul. C'est incontestable, pour Charlemagne en France, pour Guillaume le Conquérant en Angleterre. L'or n'est venu se placer à côté de l'argent que plusieurs siècles après. La notion exacte de la monnaie s'étant

troublée dans les intelligences en même temps que tant d'autres idées justes, pendant les ténébreuses où l'Europe resta plongée, au moyen âge, on perdit de vue, en général, les conditions respectives auxquelles chacun des deux métaux avait sa

place dans le système monétaire, et quel rôle il y remplissait; il semblait qu'ils y fussent de pair, et aussi bien l'étalon l'un que l'autre. On a cependant de bonnes raisons pour dire qu'il resta, dans les esprits intelligents et dans l'ensemble des actes des gouvernements, une trace plus ou moins tangible du rôle supérieur de l'argent, et c'est un sujet sur lequel nous nous expliquerons un peu plus loin. Mais, lorsqu'on eut secoué l'ignorance du moyen âge, les idées se rectifièrent dans le monde intelligent, et les opinions saines, qui étaient comme enfouies, se mirent à refluer. Des philosophes proclamèrent enfin que, comme il est impossible de fixer, entre les deux métaux précieux, un rapport qui puisse durer, il s'ensuit qu'il faut que chaque peuple, des deux en adopte un, pour en faire l'étalon des valeurs. C'est en Angleterre que cette opinion s'est fait jour le plus tôt et avec le plus de force. Dès le dix-septième siècle, elle fut émise par sir William Petty. Locke la reprit et la développa, quelques années plus tard, non pas incidemment dans quelque-une de ses compositions philosophiques, mais bien dans un des écrits spéciaux qu'il publia à l'occasion des difficultés que rencontrait le gouvernement britannique dans son système monétaire.

« La monnaie est la mesure uniforme de la valeur des « choses, avait dit sir William Petty (1). Le rapport de la « valeur de l'or à celle de l'argent se modifie selon que les « entrailles de la terre offrent à l'industrie humaine plus « de l'un ou de l'autre ; par conséquent, on n'en peut « prendre qu'un pour faire de la monnaie. » Locke fut plus explicite. « Deux métaux tels que l'or et l'argent, « dit-il, ne peuvent servir au même moment ^ dans le « même pays, de mesure dans les échanges, parce qu'il

(I) Political anatomy of Ireland, chapitre x; ouvrage publié en 1691 parmi ses œuvres posthumes.

« faut que cette mesure soit perpétuellement. la même « et reste dans la même proportion de valeur. Prendre, « pour mesure de la valeur commerciale des choses, des « matières qui n'ont pas entre elles un rapport fixe et in- « variable, c'est comme si l'on choisissait pour mesure de « la longueur un objet qui fût sujet à s'allonger ou à se « raccourcir. Il faut donc qu'il n'y ait dans chaque pays « qu'un seul métal qui soit la monnaie de compte, le « gage des conventions, et la mesure des valeurs (1). »

Ainsi prise à la lettre, l'opinion de Petty et de Locke serait que non-seulement il ne faut qu'un seul étalon, mais encore que dans chaque pays il ne faut de monnaie qu'en un seul métal. On peut présumer cependant qu'ils n'auraient pas été inflexibles au sujet du monnayage des deux métaux, s'il eût dû être entendu qu'un seul des deux serait l'étalon et que l'autre y serait subordonné.

Depuis Locke, cette opinion fut soutenue en Angleterre par plusieurs hommes considérables; cependant elle n'a absolument dominé dans la législation anglaise qu'en 1816.

Il n'est pas hors de propos de le remarquer, bien avant l'époque où Locke écrivait, des gouvernements mêmes avaient compris, en Europe, qu'il ne fallait pas fixer une valeur absolue entre l'or et l'argent. En Angleterre le roi Henri III, lorsqu'il fit frapper de la monnaie d'or, ne jugea pas à propos de lui assigner une valeur en argent. Il ne serait pas difficile de trouver d'autres exemples du même fait. Ceci se rattache, ainsi que nous aurons lieu de le montrer plus tard, à ce que survi-

vait et se ranimait de temps en temps la notion que l'étalon des monnaies était l'argent, et que l'or, malgré les qualités particulières qui le recommandent, et nonobstant sa supériorité de va-

(!) Further considérations concerning raising (he value of money; ouvrage publié à la fin du xvn^e siècle. Voyez volume II, pages 75 el 76 de la réimpression de 1759.

leur, n'était, dans le système monétaire, qu'un métal subordonné. On doit rapporter à la même influence quelques faits plus caractérisés et plus significatifs, du genre de celui-ci: En Toscane, François II, par un édit du 14 juin 1655, fit défense aux agents des finances de recevoir en payement les pièces d'or qui cependant avaient été frappées à l'hôtel des monnaies de Florence.

Les raisonnements cités plus haut de Petty et de Locke sont sans réplique, en ce sens du moins que, si l'on a un système monétaire composé des deux métaux, un seul peut y être à l'état d'élément fixe, c'est-à-dire servir d'étalon. L'entreprise consistant à constituer un système monétaire avec les deux métaux sur le pied d'égalité, en attribuant la fixité à l'un aussi bien qu'à l'autre, est matériellement impossible. Il n'y a dans la nature des choses rien qui interdise d'avoir simultanément pour les longueurs deux unités de mesure, comme seraient par exemple le mètre et le pied de roi : l'un et l'autre sont des termes fixes constamment semblables à eux-mêmes. Mais ce qui serait chimérique, ce serait de prendre le mètre et un pied qui n'aurait aucun rapport déterminé avec lui et qui, selon le caprice des événements, serait un jour le pied de roi, la semaine suivante le pied du Rhin, puis successivement le pied anglais, le pied de Vienne, le pied de Danemark ; on n'aurait ainsi organisé que le désordre. Or c'est exactement ce qu'on ferait si, au lieu de se borner à un seul des métaux précieux pour l'étalon, on entendait les traiter tous les deux comme tels. Il y a déjà, on l'a vu, un certain inconvénient à prendre un métal comme l'or ou l'argent pour le type des valeurs, puisqu'aucun métal, pas plus qu'aucune autre substance, n'a une valeur absolument fixe, indépendante des temps et des lieux. Mais lorsqu'à un premier métal, qui sera l'argent, par exemple, on en accouple un second, l'or, qui n'est lié avec

UI COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

lui dans sa valeur par aucune relation permanente, et lorsqu'on prétend rapporter la valeur des autres objets à l'un aussi bien qu'à l'autre, c'est la confusion des langues qu'on propose ou qu'on sanctionne.

Comment l'or et l'argent pourraient-ils à la fois servir d'étalon? Ce sont deux marchandises bien distinctes l'une de l'autre, s'extrayant souvent de mines différentes, en ce sens que les grandes mines d'or, si elles donnent de l'argent, n'en rendent que de très-petites quantités, et que, dans la plupart des mines d'argent, l'or ne forme qu'un produit accessoire. La valeur de l'un et de l'autre se détermine de même par des circonstances qui leur sont propres, et que règlent pour chacun d'eux l'offre et la demande. Ce serait exagérer sans doute que de représenter la valeur de l'or et celle de l'argent comme absolument dégagées de toute relation réciproque ; par cela seul que tous les deux servent de monnaie, et qu'ils ont ainsi un usage commun, il y a bien entre la valeur de celui-ci et la valeur de celui-là une certaine liaison ; mais le lien qui les rattache est élastique, et le rapport entre l'une et l'autre valeur est un des faits les plus mobiles qu'il y ait au monde. C'est ce qui sera établi dans le chapitre suivant et dans d'autres parties de ce volume.

vyW vWVvWu Vv \

/V VV-^/VWvW V W'-zA* V v Vw w

CHAPITRE lit

L'expérience a montré qu'il est impossible de maintenir un rapport fixe entre les deux métaux précieux dans le système monétaire des Etats. C'est la condamnation, par la pratique, du système des deux étalons.

Depuis l'origine des temps historiques jusqu'à nous, le rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent a continuellement été en variation; c'est un sujet sur lequel

nous aurons à revenir plus tard. Il est facile de prévoir ce qui a dû en résulter : toutes les fois qu'un Etat a eu la prétention de les posséder l'un et l'autre dans son système monétaire avec un rapport fixe, peu de temps après que le rapport avait été établi par la loi, le courant du commerce le modifiait en plus ou en moins. Celui des deux métaux qui avait pris, relativement à l'autre, une valeur supérieure à celle que portait la loi, s'empressait de vider les lieux, pour aller au dehors chercher un marché où il se trouvât mieux apprécié. De la sorte, malgré la volonté du législateur de conserver les deux métaux dans le système monétaire, en fait on se trouvait bientôt n'en retenir plus qu'un. Si, à quelque temps de là, une variation en sens contraire se produisait, celui des deux métaux, qui était parti revenait, celui qui était resté s'enfuyait. Après un nouveau délai, on en était réduit encore au régime d'un seul métal, mais ce n'était plus le même.

La France a fourni, dans le dernier demi-siècle, un exemple caractérisé de ce double mouvement. La loi de l'an XI avait établi, à titre transitoire, le rapport de 1 à 1 fi et demi entre l'or et l'argent, qui était vrai au moment où la loi fut faite ; car alors 1 kilogramme d'or était l'équivalent de 15 kilogrammes et demi d'argent : la pensée du législateur, ainsi que nous le montrerons plus tard, était que le poids des pièces d'or fût changé lorsque le rapport aurait éprouvé une variation sensible. Les gouvernements cependant ont laissé les choses aller comme si ce rapport transitoire était permanent et déterminé une fois pour toutes, (ju'en est-il résulté? La valeur de l'or s'étant un peu accrue, de manière à être un peu au delà de 15 fois et demi la valeur de l'argent, l'or, n'étant plus traité en France comme il devait l'être, s'est exporté : il n'y a plus eu de pièces d'or dans la circulation ; le pays n'a plus eu que la monnaie d'argent. Mais en 1848, puis en 1851 ,

de nouvelles raines d'or très-importantes sont découvertes; la valeur de l'or subit une certaine baisse; elle tombe au-dessous de la valeur légale de 15 fois et demi l'argent. Il n'en faut pas davantage pour que l'or rentre en France avec plus d'impétuosité encore qu'il n'en avait mis à en sortir. Par contre, l'argent auquel le rapport légal était défavorable s'est enfui avec rapidité. Après quelques années, les pièces de 5 francs sont devenues une rareté sur nos marchés ; encore un peu de temps, et il n'en restera plus dans le pays, si ce n'est celles que la circulation aura trop usées, et qui par conséquent auront cessé d'avoir une valeur conforme au type. En 1849, on ne rencontrait que des pièces d'argent ; en 1864, on est déjà fondé à dire qu'en fait de pièces correctes de poids, on ne voit guères plus, dans les transactions du commerce, que des pièces d'or.

Ce changement, dont nous venons d'être les témoins, n'est que la répétition de ce qui s'est fait toujours et partout. On en rencontre des exemples dans l'histoire d'un pays, l'Angleterre, où les faits monétaires sont meilleurs à observer qu'ailleurs, parce qu'ils n'ont pas été compliqués, si ce n'est pendant un court intervalle de temps, des incidents du faux monnayage qui les dénature et en fausse tous les aspects. Parmi ces exemples, nous en citerons un qui n'est pas sans analogie avec ce qui se passe présentement en France. Sous Guillaume 111, le roi et le parlement avaient entrepris de doter le pays d'une bonne monnaie, tout en maintenant la circulation parallèle de l'or

et de l'argent. On avait refondu à grands frais la monnaie d'argent, qui était profondément usée. Afin que la fixation d'un rapport absolu entre la valeur des deux métaux ne devînt pas la cause déterminante et insurmontable de l'exportation de l'un des deux, on s'était abstenu de rien établir de semblable ; le parlement s'était

contenté d'assigner un maximum que l'or ne pourrait excéder relativement à l'argent, et le niveau de ce maximum était tellement élevé, qu'en réalité, il laissait aux particuliers toute liberté. On se flattait de s'être ainsi placé dans les meilleures conditions pour maintenir la circulation parallèle des deux métaux. Cette combinaison sage fut cependant déjouée par un fait qui, de la part du public, semble, à la distance où nous sommes, n'avoir été qu'une fantaisie. L'usage s'établit dans les transactions de prendre la pièce d'or nommée guinée pour 21 schellings $\frac{1}{2}$ d'argent, quoique, d'après la valeur comparée des lingots des deux métaux, elle n'eût dû passer que pour 20 $\frac{1}{2}$ ou 20 $\frac{2}{3}$. Peut-être le public se laissait-il influencer par le souvenir des embarras et des pertes qu'avait occasionnées la monnaie d'argent alors qu'elle était rognée, usée, mêlée de pièces fausses; peut-être était-il, à un degré extrême, sous le charme du mérite qu'a l'or d'être plus portable. Cette faveur excessive de l'or subsistait, à tort ou à raison, et paralysait les intentions qu'avait eues le législateur. Dans cette situation, les pièces d'argent sous-évaluées sur le marché anglais s'exportaient en masse et étaient remplacées par l'or qui s'importait en quantité correspondante. Le gouvernement s'en inquiéta et demanda l'avis du directeur de la monnaie nationale ; c'était le grand Newton. Au milieu des admirables travaux scientifiques qui ont entouré son nom d'un si grand lustre, cet esprit supérieur trouvait le temps de remplir minutieusement les devoirs de cette charge.

Dans son rapport, à la date du 21 septembre 1717 (1), Newton dit que, si les pièces d'argent s'exportaient, c'est que le cours des pièces d'or et des pièces d'argent était tel

(1) Ce rapport se trouve dans la publication du club d'Économie politique de Londres : A Select collection of source and valuable tracts on Money.

III

dans le royaume britannique, que ce dernier métal éprouvait, au bénéfice de l'or, un notable désavantage par rapport au cours comparé des lingots dans les principaux États de l'Europe. 11 démontra cette proportion en citant la cote comparée des lingots sur les différents marchés, et la relation admise entre les deux métaux dans les hôtels des monnaies des différents États ; il tira aussi argument, à bon droit, de certains faits qui s'étaient passés peu d'années auparavant et auxquels il avait pris part. « Les louis d'or de France, disait-il, qui ne valent que 17 schellings et 3 farthings, passaient en Angleterre pour 17 schellings 6 deniers. Sur mon avis, le feu roi fit une proclamation qui ne leur donna cours que pour 17 schellings. Et là-dessus il y eut une masse se faire fondre à l'hôtel des monnaies, si bien qu'on en fabriqua quatorze cent mille livres sterling. Si le profit de 5 deniers et 1 farthing par louis, (soit 55 centimes $\frac{1}{2}$ sur 24 fr. 15, ou 4 pourcent), était suffisant pour attirer en Angleterre une si grande quantité de monnaie française, et s'il n'a fallu qu'une différence de 3 farthings par louis d'or (soit 7 centimes $\frac{1}{2}$ sur 24 fr. 15, ou 3 pour mille), pour que des divers points de l'Angleterre ils affluassent à la Monnaie, la prime de 9 deniers $\frac{1}{2}$ au moins par guinée a dû suffire pour faire affluer en Angleterre la

grande quantité d'or qui s'y est fait monnayer depuis 15 ans, sans « mélange d'aucune importation d'argent. »

Newton citait un fait absolument semblable qui avait eu lieu au sujet des moindres du Portugal.

Newton conclut en indiquant, comme le meilleur moyen de retenir l'argent, la substitution, par l'autorité d'une proclamation royale, au rapport adopté sans réflexion par le public, qui assimilait à la guinée (pièce d'or), 21 schellings 1/2 (pièces d'argent), le rapport plus exact de 20 schellings 2/3 (ou 20 schellings 8 pence). Alors

le pays n'aurait plus la tentation d'exporter de l'argent de préférence à l'or; pour plus de circonspection, il conseillait de faire l'opération en deux fois, en adoptant, de prime abord, la proportion de 21 schellings : il faisait remarquer qu'après ce premier pas, les résultats mêmes qu'on aurait obtenus, on jugerait mieux de ce qui resterait à faire.

L'avis de Newton fut adopté. Une proclamation royale, confirmée par un vote du parlement, mit à 21 schellings la valeur de la guinée; mais ensuite, emporté par le courant des événements, et saisi d'autres affaires, le gouvernement oublia que ce n'était là qu'un premier acte, et que, pour arriver au dénouement, il en fallait un second. La réduction subséquente, dont la nécessité avait apparu à Newton lui-même et avait été signalée par lui, ne fut pas opérée, et, sous cette influence combinée avec d'autres circonstances qu'il serait superflu de déduire ici, l'or demeura de fait la monnaie principale de la Grande-Bretagne, jusqu'à ce que, en 1816, une loi l'investît exclusivement de la qualité d'étalon et même de monnaie proprement dite.

Il n'est pas inutile de rappeler cependant que Newton signalait aussi comme une solution la temporisation même. Il regardait comme possible, et même comme certain, que, lorsque la proportion de l'argent aurait dépassé un certain point, le public renoncerait, de lui-même, à une exagération non motivée qu'il avait attribuée à la valeur de l'or. Cette solution n'était peut-être pas la moins conforme à l'économie politique telle qu'elle doit être comprise et pratiquée chez les peuples les plus civilisés.

CHAPITRE IV

Le système du double étalon conduit à l'altération graduelle des monnaies.

Les hommes qui ont le plus réfléchi sur la question des monnaies, tels que les membres du Conseil d'État qui participèrent à la rédaction de la loi du 7 germinal an XI, code monétaire de la France moderne, ont fait une remarque fort judicieuse qui est consignée dans le deuxième rapport de M. Béranger au Conseil d'État. Le double étalon manifesterait sa présence dans le pays où il aurait été introduit, par un effet singulièrement désastreux. En le pratiquant, on serait amené à l'altération continue des monnaies, et plus on voudrait maintenir ce double étalon, plus l'altération serait infaillible et rapide. Il est tout simple, en effet, que, lorsqu'on pratique imperturbablement une doctrine erronée, on arrive inévitablement à des conséquences funestes.

Si les deux métaux sont de pair devant la loi, c'est-à-dire si la dualité de l'étalon ou de l'unité monétaire a été officiellement reconnue, voici ce qui arrivera : au point de départ, le système fonctionne bien. Les deux métaux circulent parallèlement l'un à l'autre. Mais une plus grande af-

fluence de l'argent sur le marché, par l'effet d'une cause lurable, comme serait la découverte et l'exploitation de quelque puissant filon d'une grande richesse, vient modifier le rapport de valeur entre les deux métaux sur le marché général du monde. L'argent baisse relativement à l'or, l'or monte relativement à l'argent. L'or aussitôt se met à fuir du pays soumis au régime du double étalon, et l'argent accourt pour en prendre la place.

Cependant on attache du prix à retenir les deux métaux dans la circulation. Afin d'arrêter l'or dans sa fuite, ou de le rappeler, on change alors le rapport légal entre les deux métaux précieux. Pour accomplir cet objet, deux moyens se présentent : l'un de diminuer la teneur des pièces d'or, l'autre d'augmenter celle des pièces d'argent. Dans la première combinaison, l'on dirait : la pièce d'argent de 1 franc, au titre de $9/10$, pèse 5 grammes ; la pièce d'or de 20 fr. au même titre pèse 6 grammes 45 centigrammes, la baisse de l'argent ayant été de 10 p. 100, par exemple, désormais, pour maintenir la valeur du franc d'argent au même point, la pièce de 1 franc pèsera 5 grammes et le dixième de 5 grammes, soit 5 grammes $1/2$. Dans la seconde combinaison, on laisserait telle quelle la pièce d'argent, mais on réduirait d'un dixième le poids de la pièce d'or.

Sans calomnier aucun gouvernement, je crois pouvoir dire qu'il est très -vraisemblable que tous ou presque tous préféreraient le second arrangement qu premier. Le propre des gouvernements est d'être à court, et, trouvant le moyen de diminuer leurs charges en s'acquittant avec celui des deux métaux qui aurait baissé, ou en ne donnant à celui qui aurait été stable qu'une proportion réduite au prorata de la baisse de l'autre, ils n'hésiteraient guère à profiter de l'occasion. D'ailleurs, dans la supposition que j'ai faite de la reconnaissance du double étalon, l'opération pourrait se soutenir en justice, sinon en équité.

Le changement opéré, on proclame à nouveau que les deux métaux sont investis de la dignité d'étalon. Un peu plus tard, ce sont les mines d'or qui deviennent plus productives. Le métal s'extrait à moindres frais et en plus grande abondance. La valeur de l'or se met à baisser sur le marché général. Suivant à rebours sa marche précédente, le rapport entre les deux métaux redevient ce qu'il avait été, de 1 à $45 \frac{1}{2}$. Les mêmes phénomènes qui s'é-

taient passés se répètent en renversant les rôles. Après un certain temps, pour retenir l'or dans la circulation, il faut faire un changement dans les poids respectifs des deux unités monétaires. On procède dans le même esprit que la première fois. De même qu' alors on avait laissé intacte l'unité d'argent, métal qui avait baissé, cette fois on ne touche pas à l'unité d'or, mais on diminue celle d'argent, ainsi que la première fois on avait fait pour l'or. Le rapport de valeur entre les deux métaux est, comme au point de départ, de 1 à $15 \frac{1}{2}$. Mais le franc d'argent, au lieu de 5 grammes, au titre de $9/10$ de fin, ne pèse plus que 4 grammes 50 centigrammes, et le franc d'or, au lieu de 6 grammes 45 centigrammes, est à 5 grammes 805 milligrammes.

Ce va-et-vient se continuera indéfiniment. Chacune des volte-faces se fait avec toutes les apparences, toutes les formes extérieures de la légalité, et, quoi qu'en puisse penser celui qui se place au point de vue de l'impartiale équité, il n'y a rien à redire du moment qu'on a admis le fallacieux système du double étalon. A chaque fois les créanciers de l'État et ceux des particuliers se trouvent dépouillés de quelque chose, jusqu'à ce que, à la fin, le temps aidant, ils restent à peu près nus. En supposant que la scène se passe en un lieu où notre franc serait en usage, cette pièce, qui, à l'origine, contenait 5 grammes d'argent, au titre de $9/10$ de fin, est successivement réduite à n'en renfermer plus que 4, que 3, et toujours de , moins en moins. Le balancement alternatif en vertu duquel, à la faveur de l'hypothèse mensongère des deux étalons, on aurait constamment pour type de

fait le métal qui viendrait de s'avilir relativement, serait un nouveau procédé avec lequel on arriverait exactement au même résultat que cherchaient et obtenaient effrontément les rois faux monnayeurs, lorsqu'ils mettaient du cuivre dans

leurs écus, ou qu'ils changeaient par des édits la dénomination en livres des anciennes espèces. De cette manière, avec le principe du double étalon, on pourrait descendre du franc au soixante-douzième (1) de franc, tout comme les rois faux monnayeurs de l'ancien régime avaient réduit la livre au soixante-douzième de livre en forçant de plus en plus la proportion d'alliage.

11 n'en faut pas davantage, ce me semble, pour faire condamner tout plan qui, sous un prétexte ou sous un autre, et sous quelque forme que ce soit, tendrait à mettre en honneur le principe du double étalon ou en impliquerait la pratique.

Par la même raison que le système du double étalon conduit, par la pente d'une irrésistible logique, à des conséquences manifestement contraires à l'impartiale équité et à la sûreté des contrats, il faut, lorsqu'on étudie la législation monétaire d'un peuple, être bien circonspect et réclamer les preuves les plus positives et les mieux avérées avant de prononcer que cette législation est fondée sur le principe du double étalon. Ce serait, en effet, déclarer que, chez ce peuple, le législateur s'est rendu, en matière monétaire, coupable d'ignorance ou d'iniquité et de mauvaise foi, et une pareille imputation ne se peut énoncer qu'à bon escient.

(I) Je prends ici la proportion citée par M. Béranger dans son deuxième rapport au Conseil d'État sur la loi de l'an XI. M. Guérard a indiqué dans sa Polyptique un abaissement plus marqué encore.

^ /vrv/\y\\w

CHAPITRE V

Comment, dans le moyen âge et pendant les siècles suivants jusqu'aux temps modernes, la notion d'étalon n'avait pas disparu complètement C'est l'argent qui a été regardé comme tel, à peu près partout en Europe.

Dans divers passages de ce qui précède, j'ai laissé percer l'opinion que la notion de l'étalon unique, fort oblitérée en général au milieu des ténèbres du moyen âge, et dans les siècles qui suivirent, n'avait pas cependant été complètement effacée, et qu'il en était resté quelque chose qui s'était maintes fois révélé dans les actes des gouvernements. Tant la vérité est vivace et tant elle a de force pour résister à la compression que lui font subir l'ignorance et la barbarie ! C'est l'histoire de France et celle d'Angleterre qui nous fourniront nos preuves.

Le système monétaire de la monarchie des Francs avait été modelé par la puissante main de Charlemagne qui fut, à tant d'égards, un si grand prince. L'unité monétaire qu'il adopta fut, on le sait, la livre pesant d'argent. Les pièces de monnaie furent des fractions simples de cette livre. Il ne fit pas monnayer l'or; les espèces d'or ne devaient réapparaître que quelques siècles plus tard. Mais, après l'émission des monnaies d'or comme auparavant, la livre d'argent resta la monnaie de compte, le type auquel se rapportait la valeur de toutes les espèces, de quelque métal qu'elles fussent. Les différences de la livre parisis et de la livre tournois ne sont que des accidents sans

portée par rapport à la proposition que j'énonce. 11 en est de même des altérations que la livre subit successivement dans sa teneur en argent fin. La quantité d'argent qu'on nommait la livre n'avait plus le poids qui porte ce nom, et

s'en éloignait chaque jour davantage ; mais la livre n'en était pas moins une certaine quantité d'argent. Dans les variations infinies qu'éprouvèrent la composition et le nom des pièces d'or, c'était constamment à la livre qu'on les rapportait, comme aujourd'hui nous rapportons toutes les longueurs au mètre. Il ne faut rien de plus pour qu'il reste établi que l'argent conservait le rôle d'étalon.

Sans doute on ne retrouve pas ici tous les attributs compris dans la définition de l'étalon qui nous a paru la plus complète. L'histoire de la monarchie française ne présente pas d'unité monétaire composée d'une quantité fixe d'un métal déterminé. Par le caprice ou plutôt la cupidité du souverain, la quantité varie au contraire de règne à règne, et quelquefois d'une année à l'autre, d'une semaine à la suivante. Mais le métal qui compose l'unité monétaire est bien effectivement déterminé une fois pour toutes. C'est l'argent, ce n'est point l'or.

Le même fait ressort avec plus de netteté et d'éclat de l'histoire des monnaies anglaises, parce que là les phénomènes sont moins obscurcis par les fraudes de princes faux monnayeurs (1). Le point de départ est l'organisation du système monétaire par Guillaume le Conquérant. Lui aussi, ce fondateur, adopte pour unité monétaire la livre pesant d'argent, conformément aux poids en usage dans le pays. La livre se divise en vingt schellings, comme celle des Français en vingt sous, la subdivision du schelling est de même en douze deniers (pence), et la monnaie qu'on frappe est le denier ou penny. Lorsque la monnaie d'or est venue, quelques siècles après, s'ajouter à la monnaie d'argent, c'est toujours à celle-ci que celle-là se rapporte, soit par l'autorité impérative de la loi, soit par la libre

(t) M. Macleod a donné un excellent résumé de l'histoire des monnaies anglaises dans son volume intitulé : *The Elements of Political Economy*, chapitre vi.

détermination des particuliers. La valeur de la pièce d'or s'exprime constamment en schellings et deniers. Le rapport change fréquemment entre les deux métaux, puisque de la proportion de 1 à 10 environ, qui existait au seizième siècle, sous Élisabeth, on arrive successivement à celle de 1 à 15 1/2 ou 16, qui est propre à la première moitié de notre siècle. En présence de cette mobilité, quel est le souci constant du législateur ou du prince, et quels sont ses actes ? Pendant une première période, il modifie le poids des pièces d'or, de manière à les faire correspondre à une quantité fixe d'argent ; pendant une seconde, il laisse à la pièce d'or, qui est alors la guinée, un poids immuable, mais il fait varier le nombre de schellings et de deniers dont elle est l'équivalent. Dans les deux cas, l'or est rapporté à l'argent, l'argent est l'étalon, et seul il possède cette prérogative.

Cependant lord Liverpool a entrepris de prouver que l'or et l'argent avaient, presque depuis un temps immémorial, figuré de pair dans le système monétaire de l'Angleterre (1). Il n'a cependant établi qu'une chose, à savoir : que, pendant un très-long espace de temps, l'or aussi bien que l'argent avait été la monnaie légale du pays ; mais, nous avons eu occasion de le faire remarquer plus haut, il ne faut pas confondre l'attribut de monnaie légale avec celui d'étalon. Celui-là est bien plus large que celui-ci.

Il est vrai que, depuis le commencement du dix-huitième siècle, l'or avait occupé une grande place dans le système monétaire de la Grande-Bretagne, et que son rôle s'était agrandi encore à

partir de 1774, c'est-à-dire depuis vingt-sept ans, quand écrivait lord Liverpool. Il avait même été déclaré, par une loi de cette année, que le créancier ne serait forcé de recevoir la monnaie d'argent

(i) A Treatise on the coins of the Realm, première édit., de la p. 125 à la p. 150.

qu'au poids, au delà de la somme de 25 livres sterling (environ 625 francs). Mais il est permis de croire que cette disposition de la loi n'avait qu'un caractère transitoire ; elle était motivée sur le mauvais état des espèces d'argent, tandis que les espèces d'or avaient été l'objet d'une refonte dans cette même année 1774. Diverses circonstances avaient fait ajourner la même opération pour la monnaie d'argent (1).

Lord Liverpool ne l'ignorait pas, les autorités les plus considérables étaient d'une opinion contraire à la sienne : car il cite loyalement les paroles de sir William Petty, de Locke et de Harris, qui se sont expliqués, les deux derniers surtout, avec exagération même, dans le sens de la préférence accordée universellement, et de temps immémorial, à l'argent sur l'or, pour la fonction d'étalon, et ils soutiennent que l'or n'est pas apte à remplir cette fonction.

On ne peut guère nier non plus qu'en Espagne l'argent ne fût l'étalon monétaire, surtout du moment où l'exploitation des mines d'Amérique eut donné à la monnaie espagnole une très-large part dans le commerce du monde entier. L'unité monétaire était la piastre ; c'est à celle-ci qu'on rapportait les doublons et autres pièces d'or. La piastre espagnole était, comme elle est encore, la monnaie courante de l'Amérique à peu près tout entière. Le dollar américain, tel qu'il fut fixé par le congrès de 1792, n'est autre chose que la piastre. C'est encore la piastre qui a été, depuis la fin du seizième siècle, la monnaie en usage dans les relations commerciales entre l'Europe et l'Orient.

(1) La guerre de l'indépendance des États-Unis commença à cette époque ; puis, quand cette guerre fut terminée, le trésor était fort jobéré ; et, avant qu'il fût sorti de ces embarras, éclata la guerre de la révolution française.

„ J- J WW . '^WW w _

CHAPITRE VI

Du changement d'étalon. — Dans quel cas il est permis, dans quel cas il ne saurait l'être.

Lorsqu'un État a fait choix d'un des deux métaux précieux pour l'étalon de sa monnaie, ce n'est pas légèrement qu'il peut y substituer l'autre. Il faut, au contraire, qu'il ait les raisons les plus considérables, car, toucher à la monnaie, c'est toucher à la propriété, au rapport des fortunes privées les unes avec les autres, aux obligations réciproques du débiteur et du créancier, à l'accomplissement de toutes les transactions qui restent encore à solder, et à plus forte raison à celles qui ont une durée indéfinie, comme c'est le cas pour les rentes perpétuelles.

Une fois l'étalon choisi, on est fondé à dire qu'il a été convenu, une fois pour toutes, que, lorsqu'une personne s'engage envers une autre pour une somme donnée, le sens de l'engagement est que la première délivrera à la seconde, à tel moment, un poids mathématiquement fixé d'avance du métal dont l'étalon monétaire est fait ou l'équivalent positif et irrécusable en espèces de l'autre métal précieux, si celui-ci est légalement admis à servir de monnaie. Intervenir dans cette conven-

tion pour en changer les termes est un acte de toute gravité auquel un gouvernement digne de ce nom ne saurait se porter sans les motifs les plus puissants.

Lorsque lord Liverpool voulut décider le parlement britannique à adopter l'étalon d'or, il eut soin d'alléguer qu'il n'existait aucun étalon reconnu comme tel par la loi, qu'à cet égard même le pays était à l'état de table rase, puisque la circulation des métaux avait cessé et que l'Angleterre

se trouvait sous le régime du papier-monnaie. Il est permis de croire que lord Liverpool se faisait illusion quand il soutenait que la loi et la tradition ne conféraient à aucun des deux métaux précieux la qualité positive d'étalon à l'exclusion de l'autre. Le fait est que la loi et la tradition subordonnaient l'or à l'argent. Si, pendant une certaine période, antérieurement à la suspension des paiements en espèces par la banque d'Angleterre, et à l'usage exclusif du billet de banque qui s'ensuivit, l'or avait dominé dans la circulation, c'était une question de quantité et de bon état de conservation des pièces, qui ne constituait pas un droit, et il n'en était pas moins vrai que la pièce d'or était évaluée en schellings, c'est-à-dire en pièces d'argent. Mais, une fois admis l'opinion de lord Liverpool sur la parité des rôles de l'or et de l'argent devant la loi, on conçoit que ce ministre en ait tiré, et que le Parlement ait sanctionné de son vote la conclusion qu'on était en pleine liberté de choisir l'or ou l'argent.

Un des cas où l'on serait le moins autorisé à changer d'étalon serait celui où, l'un des deux métaux précieux jusque-là investi de cette attribution conservant à peu près sa valeur relative, l'autre, auquel il s'agirait de faire passer cette qualité, éprouverait ou serait, selon la vraisemblance, au moment d'éprouver une variation marquée. La substitution proposée alors du second au premier pour l'emploi d'étalon serait non-seulement inopportune, mais au rebours de l'équité; ce serait le renversement des notions les mieux établies sur la nature de la monnaie, et sur les conditions requises d'une substance, pour qu'elle puisse prétendre à en servir. On sait, en effet, que la fixité approximative de valeur par rapport à l'ensemble des marchandises est au nombre de ces conditions, la plus essentielle de toutes peut-être. Plaçons-nous, *par exemple*, en face de la proposition qui consisterait à proclamer que l'or

est l'étalon dans un pays où jusque-là l'argent aurait rempli cette fonction, en un moment où les circonstances déterminantes de la -valeur de l'argent par rapport aux autres produits de l'industrie humaine demeureraient, du fait de l'argent, passablement identiques, et où- au contraire éclateraient des faits nouveaux et insolites qui devraient abaisser notablement la valeur de l'or. Une pareille proposition ne pourrait qu'être réprouvée ; elle aurait les principes manifestement contre elle.

Prenons l'hypothèse opposée. Supposons un pays où l'or se trouverait en possession des attributions de métal étalon, et admettons que les signes des temps, les circonstances propres à la production de l'or et au commerce de ce métal, en annoncent la baisse durable. Que faudrait-il faire, que pourrait-on faire ? Le cas ne laisserait pas que d'être embarrassant.

Pour mieux spécifier, envisageons 1° Angleterre dans les circonstances actuelles où l'or semble condamné à une baisse. L'Angleterre, depuis 1816, a très-clairement l'étalon d'or. Si l'on parlait d'y substituer l'argent à l'or, les débiteurs, au nombre et en tête desquels est l'État, représenteraient que, s'il est vrai que la diminution déjà encourue à en courir par la valeur de l'or doive tourner à leur avantage, il est également vrai que la hausse du même métal, si elle avait eu lieu, aurait été à leur détriment et au profit des créanciers; que si le sort se prononce en leur faveur, les

créanciers doivent se soumettre comme ils l'eussent fait eux-mêmes dans l'hypothèse adverse : à chacun sa chance. Il y a eu, dans l'histoire de l'Angleterre moderne, des jours où les débiteurs ont eu à pâtir de la hausse de l'or, soit par rapport à la valeur passée de ce métal, soit plus encore par rapport au papier-monnaie qu'ils avaient reçu, eux débiteurs, quand ils avaient contracté leur dette, à divers moments de la période de 1797

à 1819. et dont ils avaient dû, quand ils s'étaient acquittés après cette dernière date, faire le remboursement en espèces d'or au pair. Les choses se sont accomplies alors comme si le métal eût enchéri de 5, de 10, et même de 20 et 30 pour cent, car l'avalissement du papier-monnaie a été dans ces proportions diverses. Par la même raison, dirait-on, que le débiteur a ainsi subi la conséquence de l'étalon d'or, le créancier peut et doit la supporter aujourd'hui et demain. Pour la trésorerie anglaise, qui est débitrice d'une somme telle que le service de la dette exige le paiement annuel d'environ 28 millions sterling (700 millions de fr.), ce serait certainement un grand avantage que d'acquitter cette énorme annuité de 28 millions de fois 7 grammes 318 (204,904 kil.) d'or fin, en n'imposant au contribuable qu'une charge de 30 pour cent moindre, dans la supposition que l'or eût baissé de 30 pour cent. Cette même trésorerie a négocié des emprunts considérables dont elle a reçu le montant en papier-monnaie, alors que ce papier était déprécié de 20 et 30 pour cent, et, depuis le rétablissement de la circulation métallique, elle n'en a pas moins payé les arrérages de la totalité de la dette publique en métal, on en billets de banque équivalant à du métal, sur le pied de la convention primitive. N'est-elle pas autorisée donc à retirer le bénéfice de la même loi dont elle a eu à supporter l'effet contraire ?

A ces considérations qui en droit sont du plus grand poids et fort malaisées à réfuter, on en oppose d'autres qu'un auteur anglais, M. James Maclaren, a fait valoir avec beaucoup de force (1). Le maintien d'une monnaie dont la substance serait en cours prononcé d'avalissement entraîne une masse d'inconvénients qui se-

(1) Dans son écrit intitulé : *Sketch of the history of the currency.*

raient plus grands encore en Angleterre que chez aucune autre nation. En quelque pays que ce fût, la baisse marquée du métal dont la monnaie est faite causerait beaucoup de maux, dérangerait une multitude d'existences, troublerait un très-grand nombre de rapports. Mais parmi les Anglais, le changement serait plus prononcé encore, au point de déconcerter des hommes d'État doués de cette fermeté qui distingue habituellement les gouvernements de l'Angleterre et la nation anglaise. Le rôle que jouent les fonds de l'État dans la société britannique est extrêmement étendu. Les consolidés sont le placement d'une masse de capitaux que le législateur entoure de sa sollicitude particulière. Les fonds qui sont dans les mains des fidéi-commissaires ou sous la sauvegarde de la cour de Chancellerie, ceux qui composent, par exemple, la fortune de nombreux mineurs, sont placés en rentes sur l'État ou sur hypothèques, ce qui, par rapport au point qui nous occupe ici, revient au même, c'est-à-dire qu'ils courent les mêmes chances de diminution par l'effet de l'abaissement de la valeur du métal étalon des monnaies. Les dotations d'une foule d'églises, d'écoles, d'hôpitaux, d'établissements de bienfaisance ou de charité et d'institutions utiles en tout genre sont aussi dans la rente. Dans un grand nombre de cas, les parts de propriété qu'un père laisse à ses enfants autres que l'aîné sont, en vertu d'arrangements de famille, représentées par une somme de monnaie dont l'aîné sert l'intérêt. Le nombre des personnes qui vivent d'une rente viagère ou qui doivent en vivre un jour, parce que régulièrement elles ont fait et font encore des versements dans ce but, est pareillement très-grand en Angleterre. L'assurance sur la vie dont les

combinaisons sont si diverses et dont l'effet général est d'assurer tel revenu viager à telle personne dans telle éventualité dès à présent indiquée, est pratiquée, chez les Anglais, sur une

échelle que la France ignore. Que ressort-il cependant de l'emploi si étendu des placements que nous venons d'énumérer incomplètement ? C'est que, du fait de la baisse marquée de l'étalon, des myriades d'existences seraient profondément dérangées. La constitution de la propriété serait atteinte dans le mode de partage des héritages. Des habitudes dignes d'encouragement, telles que les combinaisons qui ont pour base l'assurance sur la vie, seraient ébranlées. La coutume de placer ses épargnes dans la rente, coutume éminemment utile au crédit de l'État, et propre en même temps à perpétuer la prévoyance parmi les populations, cesserait pour un certain laps de temps de se présenter comme assurant aux individus un degré déterminé de bien-être, aux institutions certains moyens d'action. Elle devrait donc s'affaiblir. Des raisons de cette importance sont de nature à émouvoir les hommes politiques, et elles exerceraient une grande influence sur les esprits si l'on n'avait lieu de penser que ce qui se passe aujourd'hui pour l'or pourra fort bien se passer demain pour l'argent.

ni.

CHAPITRE PREMIER

Si la monnaie devait être composée d'un seul des deux métaux précieux, pourrait-on justifier la préférence exclusive qu'on donnerait à l'un ou à l'autre ?

S'il fallait absolument choisir entre les deux métaux, lequel mériterait la préférence ? L'or est plus portatif, c'est un avantage pour les transactions courantes de la vie ; il se compte bien plus rapidement, c'est commode pour les paiements du commerce. L'or mêlé d'une dose convenable d'alliage résiste mieux au frottement : le frai sur la monnaie d'or est quatre fois moindre que sur la monnaie d'argent. On a dit, il est vrai, que 1 gramme d'or perdu valait 15 ou 16 grammes d'argent ; mais qu'importe, du moment que la monnaie d'un État, lorsqu'elle serait en or, absorberait 15 ou 16 fois moins de métal qu'en argent. Sur ces deux points intéressants la supériorité est donc du côté de l'or.

Il y a aussi lieu à une observation judicieuse sur laquelle a insisté lord Liverpool. C'est que dans les pays riches où le commerce est considérable, et où les transactions des principaux marchés roulent sur de grosses sommes, l'or, par le fait de la valeur considérable qu'il recèle sous un petit volume, semble être le métal le mieux approprié

pour servir de monnaie. Mais il reste à savoir jusqu'à quel point cet argument est de force à faire définitivement pencher la balance en faveur de l'or. J'avoue que je ne lui supposerais pas un poids suffisant.

L'essentiel est de comparer les deux métaux sous le rapport de la fixité de la valeur.

Un savant économiste, qui a traité avec supériorité la question de la monnaie, M. Senior, est d'opinion que les fluctuations passagères qu'occasionnent les incidents divers de la politique ou les dérangements du commerce, affectent l'or plus que l'argent. Dans ces cas-là, en effet, l'or beaucoup plus mobile répond plus instantanément à l'appel qu'on lui adresse d'un autre État ou d'un

autreraarché. Ainsi une guerre qui fait rechercher l'or, une crise en Angleterre qui décidera l'or à s'y rendre du continent, semblent devoir aussitôt causer un enchérissement de ce métal, dans les pays où on le prendra ; de même une révolution qui effrayera les riches, et déterminera beaucoup de personnes à se procurer les moyens de fuir , ou à cacher tout ce qu'elles pourront de leur avoir sous le moindre volume possible. Mais aussi, grâce à cette mobilité même, il semble que le niveau doive se rétablir plus facilement pour l'or que pour l'argent.

Dans l'intérêt de l'argent, on peut remarquer que la quantité de ce métal qui existe épars sur le marché général du monde, a acquis les plus grandes proportions par rapport à l'or depuis la découverte de l'Amérique. Cet argument a son prix dans la question qui nous occupe. Cependant il faut ajouter que, depuis unequinzaine d'années, la production de l'or s'est développée si bien que la balance tend à se rétablir.

L'expérience qui, en cette sorte d'affaire, est un maître qu'on ne saurait trop consulter, fournit ici des indications qu'on n'aurait pu prévoir. C'est ainsi que l'administration

de la Banque de France a remarqué que, lorsque la monnaie dominante était l'argent, les réserves métalliques des particuliers étaient mises en dépôt à la Banque plus régulièrement et en plus grande quantité que depuis le moment où l'or a formé le courant de la circulation. Il semblerait qu'avec la monnaie d'or chacun, ayant plus de facilité pour cacher ses épargnes, ne se presse pas de s'en départir pour les mettre en lieu de sûreté; au contraire, avec la monnaie d'argent, la même somme occupant un beaucoup plus grand volume, on a moins de facilité pour la dérober aux regards, ou bien il serait beaucoup plus incommode de la porter sur soi, et alors on s'en dessaisit, en la déposant dans quelqu'un des établissements publics ou privés qui sont en communication avec la Banque.

Pour savoir exactement que penser au sujet du degré de fixité qui caractérise la valeur de chacun des métaux précieux, on est porté naturellement à consulter le cours des lingots de l'un et de l'autre métal, cours dont on a des relevés depuis longues années, afin d'en comparer les variations. Il semble qu'ainsi la question soit aisée à résoudre, puisqu'elle se réduit à mettre en regard les uns des autres des chiffres authentiques ; mais on est aussitôt arrêté par une difficulté : chez nous la monnaie courante jusqu'à ces derniers temps était exclusivement en argent ; l'or n'apparaissait qu'accidentellement dans la circulation. C'est en argent qu'était et que reste l'unité monétaire. La loi ayant défini le franc un poids de 5 grammes d'argent à 900 millièmes de fin, et les hôtels des monnaies étant tenus de convertir en pièces de monnaie, à la volonté des particuliers, l'argent qu'on leur apporte, moyennant la retenue de 1fr, 50 par kilogramme, l'argent en lingots, ramené à 900 millièmes, ne peut, si ce n'est très-fortuitement, être d'une manière sensible au-dessus ou au-

dessous de 198 fr, 50 le kilogramme, puisque du kilogramme au litre de 900 millièmes ou fait juste 200 francs en espèces monnayées. Un très-petit écart en plus ou en moins de 198 fr, 50, telle est la limite des variations qu'a pu présenter le lingot d'argent ramené au titre de 900 millièmes, tant que la monnaie courante a été composée presque uniquement de pièces d'argent. Sous cette même donnée, le cours de l'or, qui s'exprimait aussi en argent, pouvait varier ostensiblement dans une plus forte proportion ; il suivait exactement les variations de la valeur du métal, dans la supposition que la valeur de l'argent fût immobile. En Angleterre, où il n'y a de monnaie légale que l'or et où le monnayage se fait indéfiniment et gratis, sur la réquisition des particuliers, ou tout au moins

de la Banque d'Angleterre, le cours de l'or, par une raison semblable, reste à peu près invariable, et seul le cours de l'argent, qui là s'exprime en or, est passible de modifications bien sensibles.

Dans ces circonstances, à l'époque où c'était l'argent qui formait le courant de la circulation française, si la cote de l'or montait à Paris, comment savoir si c'était parce que l'or avait haussé relativement à l'argent, ou parce que l'argent avait baissé relativement à l'or? Pareillement, si l'argent semble être en hausse à Londres, il est possible que l'argent soit réellement enchéri, mais il se peut aussi que ce soit l'effet d'une baisse de l'or. Il faut donc, dans chaque cas, soumettre les résultats apparents à une critique attentive et se rendre compte de la situation, afin de remonter des effets aux causes, ce qui n'est pas facile.

L'or ayant monté, si je vois qu'une guerre a provoqué une demande extraordinaire de pièces de ce métal, je puis répondre que la majeure partie au moins de la hausse qui s'est manifestée est bien réellement du fait de l'or. Je raisonnerai de même en cas de baisse de l'or, si j'apprends

qu'il est arrivé à Londres une masse de lingots de la Sibérie, ou de la Californie, ou de l'Australie. Mais si, en me supposant encore à l'époque où la circulation française était en argent, après que les côtes du Mexique auront été tenues bloquées pendant quelque temps, j'aperçois que l'or a baissé à Paris, je dois penser, non que ce métal a réellement diminué de valeur, mais que c'est l'argent qui a monté. C'est seulement lorsque les faits sont bien caractérisés qu'on parvient à discerner la réalité derrière l'apparence; lorsqu'il s'agit de variations très-faibles, et si les circonstances sont ordinaires, il est à peu près impossible de décider de quel côté a été le changement.

Les faits peuvent même être plus complexes que nous ne venons de le dire, car il est possible que les phénomènes observés résultent des variations des deux métaux à la fois, soit qu'ils aient eu tous les deux le même mouvement, soit que leurs oscillations aient été opposées. Dans le premier cas les écarts se contrarient; dans le second ils s'ajoutent; dans l'un et l'autre, la variation propre à chacun des deux est mal aisée à estimer.

Les témoignages qu'on peut recueillir sur les variations respectives qu'éprouvent les deux métaux précieux doivent donc être accueillis avec beaucoup de réserve. Avant qu'on soit en droit d'en tirer aucune conséquence, il convient de les faire passer par le creuset d'une enquête minutieuse.

Lord Liverpool mentionne des résultats apparents qu'il présente comme la réalité même, et d'où il conclut que l'argent varie beaucoup plus que l'or. En vingt-deux ans, de 1774 à 1797, l'argent en piastres aurait varié sur le marché anglais de 12 p. 100, et pendant une seule année, en 1797, la variation aurait été, de plus de 9. L'or, dans le même temps, variait de moins d'un demi-centième, d'après le taux des achats faits par la Banque d'Angleterre

pour envoyer à l'hôtel des monnaies. Un autre relevé, fourni à lord Liverpool par un grand manufacturier de Birmingham, aurait accusé, pour l'argent en lingots, plus de variation encore: dans un intervalle de dix ans (de 1783 à 1793), les oscillations seraient allées jusqu'à 19 p. 100, et, pour les lingots d'or, elles se seraient bornées, pendant un intervalle de quarante ans, à 5 % P- 100 au maximum.

Ici les prix sont estimés en billets de banque, mais peut-on dire que ce type-là fût une tierce valeur immuable et également indépendante de l'or et de l'argent? Évidemment non. Le billet de banque, à l'époque à laquelle se réfèrent les renseignements donnés par lord Liverpool, se remboursait en or, à l'exclusion à peu près complète de l'argent. Les choses se sont donc passées

comme si l'achat des matières d'or ou d'argent se fût fait avec des espèces d'or. Qu'est-ce à dire, sinon que les variations ainsi manifestées pouvaient être très-marquées pour les lingots d'argent, et devaient être presque insensibles pour l'or (1), car, ainsi que nous avons eu lieu de le rappeler plus haut, lorsque des espèces monnayées sont droites de poids et de titre, la différence de valeur entre ces espèces et les lingots du métal d'où elles proviennent, poids pour poids et titre pour titre, ne peut être que très-modique, sauf des circonstances exceptionnelles qui ne se présentaient pas ici.

La preuve qu'a ainsi donnée lord Liverpool de la plus grande variation de l'argent a donc le défaut de ne rien prouver ; elle laisse tout en suspens. Il y a cependant lieu de croire, par d'autres motifs, que dans le cours de la

(1) La variation de 5 %/, pour l'or est même ici surprenante par sa grandeur ; elle n'a pu être occasionnée que par quelques circonstances extrêmement passagères, et elle aura été de fort courte durée. Des détails fournis par lord Liverpool il résulte que l'écart entre le lingot d'or et les espèces monnayées était presque insensible, pendant les vingt dernières années qui ont précédé la suspension des paiements en espèces par la Banque.

période sur laquelle il a porté son attention, la valeur de l'argent a éprouvé de plus grands écarts que celle de l'or. Nous aurons occasion en effet d'exposer plus tard que, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, les mines d'argent du Mexique produisirent des quantités d'argent jusque-là inaccoutumées. L'offre de ce métal étant ainsi caractérisée par un grand accroissement, tandis que rien de pareil ne se passait pour l'or, ce fut une raison pour que sa valeur subit une baisse.

La question que nous agitions ici revient à découvrir s'il y a lieu de prévoir, pour l'un des deux métaux précieux plutôt que pour l'autre, le retour du phénomène que nous venons de rappeler par rapport à l'argent pendant la dernière moitié du dix-huitième siècle. La Californie, depuis 1848, l'Australie depuis 1851, diverses contrées de l'Amérique septentrionale baignées par l'océan Pacifique, depuis cinq ou six ans, et aussi bien la Sibérie depuis 1830, nous paraissent fournir la réponse: on a lieu de s'attendre à la baisse de l'or. Avec l'or, le développement de la production peut être plus soudain, plus précipité, parce que l'extraction du minerai du sein de la terre est beaucoup plus simple que pour l'argent, et que l'opération au moyen de laquelle le métal est retiré du minerai, une fois amené au jour, est d'une facilité élémentaire et d'une promptitude extrême, tandis qu'avec l'argent elle est le plus souvent très-compiquée. En sens contraire, il y a bien cette considération que l'extraction de l'or, par sa simplicité même, laisse moins la porte ouverte aux perfectionnements qui, diminuant successivement les frais de production, élargissent la marge de la baisse lorsque l'offre s'étant beaucoup accrue, la demande augmente moins. On verra pourtant que cet argument est loin d'avoir toute la portée qu'on pourrait lui supposer et que, en fait, les procédés d'extraction employés pour les allu-

vions, qui constituent le gisement principal de l'or, ont reçu en Californie des perfectionnements considérables.

On ne doit pas se dissimuler cependant, et nous l'expliquerons plus loin, que, pour l'argent aussi, les possibilités d'un vaste accroissement de la production sont devenues de nos jours extrêmement grandes, de sorte que, pour ce métal aussi, il y a beaucoup de chances de l'abaissement de sa valeur. Il y a pourtant cette différence que, pour l'or, l'agrandissement de l'extraction est déjà un fait acquis, tandis que, pour l'argent, ce n'est encore qu'une perspective.

La méprise dans laquelle était tombé lord Liverpool a été renouvelée par d'autres partisans prononcés du monnayage exclusif en or. On a voulu aussi tirer avantage, en faveur de ce métal, d'un fait qui résulte des tables de Wettenhall, tables qui récapitulent, année par année, et mois par mois, les prix de l'or et de l'argent sur le marché de Londres. En parcourant ces tables du 5 janvier 1819 au 5 janvier 1832, on a remarqué qu'elles n'accusaient presque aucune variation pour l'or, tandis que, pour l'argent, elles dénoteraient un écart de 6 $\frac{1}{*}$ p. 100. Si l'on eût voulu prendre en considération ce fait décisif que les tables de Wettenhall exprimaient les prix en monnaie d'or, on aurait reconnu qu'elles ne pouvaient rien indiquer d'un peu notable pour les variations des lingots de ce métal. Quant à l'écart qu'elles paraissent dénoter pour l'argent, il n'y a aucune raison pour dire qu'il soit du fait de l'argent plutôt que du fait de l'or. Le rapport de valeur entre les deux métaux a changé : c'est incontestable; mais auquel s'en prendre? est-ce à l'un? est-ce à l'autre? est-ce à tous les deux ? C'est ce sur quoi les tables de Wettenhall, pas plus que les relevés dont s'était étayé lord Liverpool, ne sauraient rien nous apprendre.

Si, depuis un demi-siècle, le monnayage exclusif de l'or

a trouvé de chauds partisans, des défenseurs habiles, presque enthousiastes, s'il en compte en ce moment plusieurs qui ne manquent pas une occasion de soutenir leur opinion de tout le poids de leur autorité (1), il faut reconnaître que, dans les siècles précédents, des hommes éminents ont au contraire manifestement penché du côté de l'argent. En Angleterre, sir William Petty, Locke et Harris avaient affiché cette opinion, les deux derniers surtout. Locke, dans la discussion approfondie à laquelle il s'est livré sur les monnaies, a prononcé cette sentence, que « l'or n'était pas la monnaie dominante des peuples < civilisés et la mesure du commerce, et qu'il n'offrait « pas les qualités à ce nécessaires, » proposition qui, je dois le dire malgré mon respect pour ce grand esprit, me semble empreinte d'une forte exagération. Il ajoutait, ce qui est plus exact, que les espèces d'argent étaient la monnaie de compte et la mesure du commerce, sur la surface entière du globe; que, quant à l'Angleterre et aux États voisins, c'était incontestable. M. Harris, en son Essai, s'exprime en ces termes : « Dans la partie du monde que nous « habitons, l'argent est et a été, de temps immémorial, l'é- « talon monétaire. C'est la matière la meilleure pour cet em- « ploi d'é- « talon. » Sir William Petty avait dit, avant l'un et l'autre, que a des deux métaux précieux, un seul doit être « la matière des monnaies, et que, dans l'état présent des « choses, c'est l'argent qui remplit ce rôle. » Quant à savoir s'il existait aucune règle ou convention positive dans le monde, il crut devoir se réserver sur ce point. La suprématie qu'il revendiquait pour l'argent ne provenait d'aucun engagement international. Elle ne résultait que de la tradition et de la coutume, ce qui, en pareille matière, est une grande autorité. Il y a cependant lieu de dire que

(1) Nous citerons entre autres M. de Paria.

la législation intérieure de chacune des plus grandes nations impliquait, jusqu'à un certain point, ainsi que nous en avons fait plus haut la remarque, la volonté de donner à l'argent le rôle d'é- « talon.

En résumé, que conclure de ce qui précède?

Le voici, ce me semble. L'un et l'autre, l'or et l'argent, sont exposés à l'action de causes quelquefois très-énergiques, qui, modifiant profondément le rapport entre l'offre et la demande, tendent, par cela même, à changer la valeur, tantôt de celui-ci, tantôt de celui-là. La plus grande fixité qu'il était assez à la mode, pendant le premier quart du dix-neuvième siècle, de représenter comme

étant l'attribut spécial de l'or, est éminemment problématique, et on peut la considérer comme une fiction. On n'aperçoit aucune bonne raison pour affirmer que les circonstances, qui de temps en temps agissent sur la valeur des métaux pour la modifier, soient de nature à affecter l'un beaucoup plus que l'autre. De ce chef donc, on ne saurait dire qu'il existe entre eux une inégalité marquée d'aptitude à remplir la fonction de monnaie. Du moins, cette inégalité n'est pas possible à constater avec les moyens d'observation qui sont à notre portée.

On ne voit donc pas de raison pour que, systématiquement, tous les peuples civilisés se mettent à répudier l'un des deux métaux précieux, et à réserver absolument l'attribution monétaire pour l'autre. Les diverses nations, ou, pour mieux dire, les différents groupes d'États pourront être conduits, par des raisons qui leur seront propres, les uns à préférer l'or,* les autres à préférer l'argent. Il y a pourtant un point sur lequel je crois devoir appeler l'attention, à la suite de quelques écrivains qui s'en sont expliqués avec une grande force de logique, et non sans motiver leur opinion sur des considérations politiques d'un ordre élevé. N'arrive-t-il pas à certains moments que,

chez l'un ou l'autre des deux métaux précieux, quelqu'une des qualités essentiellement requises pour la fonction monétaire soit évanouie ou voilée? Parmi ces qualités, la plus nécessaire au point de vue économique, c'est une certaine fixité de valeur. Or, qu'advient-il de cette fixité, lorsqu'un changement subit éclate dans le rapport entre l'offre et la demande, sous l'action, par exemple, d'un débordement de la production, à la faveur de mines nouvelles d'une richesse et d'une éten-due inaccoutumées?

Se plaçant à ce point de vue, M. James Maclaren, que nous avons déjà cité (1), a soutenu l'opinion que la découverte et l'exploitation en grand des mines d'or de la Russie septentrionale, de la Californie et de l'Australie, devaient, dans un certain délai, entraîner la valeur de ce métal dans une baisse profonde, de manière à causer une révolution dans les intérêts des classes nombreuses de la Grande-Bretagne. En présence de ces désastres probables, il s'est demandé si l'or, dépouillé qu'il était momentanément d'une des vertus les plus indispensables à l'accomplissement de la fonction monétaire, ne devait pas être déchu de cette fonction, et si l'Angleterre, en un mot, ne devait pas abandonner l'étalon d'or pour revenir à l'étalon d'argent. La question est grave; la solution recommandée par M. Maclaren soulève beaucoup de difficultés, et de trèsgrandes; mais aussi, au point de vue de la théorie économique comme au nom de la politique, il y a beaucoup à dire en sa faveur. On ne s'expliquerait pas qu'elle n'ait pas occupé davantage l'opinion publique, en Angleterre, et obtenu plus d'adhésion parmi les personnes qui se consacrent à l'Économie Politique, s'il n'y avait lieu de craindre que le grand changement conseillé par M. Maclaren ne fût devenu bientôt un labeur inutile, parce que l'argent aurait éprouvé à son tour un fort abaissement de valeur.

(U >4 Sketch of the history of the currency.

CHAPITRE

Motif: qu'on aurait de maintenir aux deux métaux précieux à la fois les attributions monétaires, et des moyens pratiques d'obtenir ce résultat.

L'Économie Politique démontre, avec une rigueur égale à celle dont se vantent à bon droit les mathématiciens, qu'il ne doit y avoir dans la monnaie d'un État qu'un seul étalon. Elle reconnaît

cependant que l'or et l'argent possèdent sensiblement au même degré les qualités qu'exige la fonction monétaire. Il semble dès lors que le mécanisme monétaire d'un État doive être d'un seul métal qui, selon les circonstances propres aux différents pays, serait ici l'or et là l'argent. C'est ainsi qu'on l'a entendu dans un État où les questions de cet ordre sont ordinairement traitées d'une manière supérieure. L'Angleterre n'a de monnaie qu'en or. L'or est chez elle le seul moyen légal d'acquitter une dette (t). Dans tous les autres grands États, jusqu'à ces derniers temps, il y a eu, nominale-ment au moins, une monnaie d'or et une monnaie d'argent, valables l'une et l'autre pour tous les paiements, quelle qu'en fût l'importance. Le système d'une double monnaie légale, qu'il ne faut pas confondre avec celui du double étalon, est sujet à se déranger, et on a dû, pour le rajuster, se livrer à des efforts qui n'ont pas toujours été heureux. Pour que les deux métaux circulaissent parallèlement l'un à l'autre, il avait fallu convenir que telle quantité d'argent était l'équivalent de telle autre

(1) Le billet de la Banque d'Angleterre est aussi, dans l'Angleterre proprement dite, un moyen légal de s'acquitter [legal tender]; mais c'est à la condition expresse qu'il soit, au même moment, remboursable en espèces à la Banque -, c'est donc une manière de s'acquitter en or.

quantité d'or, ce qui pouvait être et était en effet le plus souvent exact au moment de la convention, mais cessait de l'être après un certain délai. Par exemple, entre 1 kilogramme d'or et 15 kilogrammes 1/2 d'argent, il peut bien y avoir eu équation à un moment donné; mais une pareille équation est essentiellement éphémère. Quand elle avait cessé, le mécanisme se détraquait: un des métaux, celui auquel le rapport établi par la loi était devenu défavorable, tendait à sortir du pays, et il s'en échappait réellement ou, tout au moins, il se retirait du courant de la circulation et devenait une marchandise qu'on se procurait chez les changeurs au moyen d'une prime, lorsqu'on en avait besoin.

Deux questions se présentent ici. Premièrement, existe-t-il de bonnes raisons pour maintenir les deux métaux à la fois dans le système monétaire d'un grand État, tout en n'ayant qu'un seul étalon, conformément à une des règles les plus fermement établies de l'Économie Politique? Secondement, est-il possible d'embrasser les deux métaux précieux dans une combinaison que la pratique ne vienne pas bientôt détruire?

A l'appui de l'opinion que ce serait un mal de ne pas employer simultanément, pour l'office de monnaie, les deux métaux qui sont qualifiés pour cette destination, l'on représente que les lois doivent se conformer à la nature des choses. Montesquieu ouvre *V Esprit des Lois* par ces paroles: « Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » Or, la nature des choses indique également à peu près l'or et l'argent pour faire de la monnaie.

On argue aussi de ce que l'Angleterre elle-même, où le principe est cependant que l'or seul soit de la monnaie, fournit des preuves en faveur de cette pratique de l'admission des deux métaux.

Quand on a réglé comment pourrait être composé l'encaisse métallique de la Banque d'Angleterre, on a senti qu'on porterait préjudice et à la Banque et au pays si l'on en bannissait l'argent. Ainsi la loi de 1844, qui a réorganisé la Banque, statue que son encaisse métallique peut être formée d'argent dans la proportion, en valeur, de 1 contre 4 d'or. La Banque est tenue de rembourser ses billets contre de l'or; mais elle donne des billets contre de l'argent en prenant celui-ci au cours

du jour. Voici les paroles de sir Robert Peel au Parlement pour justifier cette infraction, car c'en est une, au système monétaire de son pays :

« La faculté d'exporter de l'argent au lieu d'or, lorsque nous avons lieu d'expédier des métaux à l'étranger, est le véritable moyen de corriger l'inconvénient d'un système monétaire différent de celui des autres peuples, et si la Banque n'était autorisée à émettre des billets contre de l'argent, cet inconvénient pourrait nous affecter d'une rade façon. La vente de cet argent en temps opportun dispensera de frapper des pièces d'or inutilement et en tiendra lieu. L'argent fourni par l'Amérique, et depuis quelque temps par la Chine, arrive à des époques assez régulières ; si la Banque n'a pas l'autorisation de l'acquérir, il sera acheté par des commerçants qui l'enverront aussitôt sur le continent où est le principal débouché de ce métal. Aucun capitaliste ne consentira à le garder, parce que le profit à attendre d'une variation de prix compenserait bien difficilement la perte d'intérêt. Quand le cours du change est déprimé et que l'argent est en hausse, une pareille exportation d'argent est avantageuse : elle solde nos comptes avec les autres pays. Mais supposons des circonstances inverses, un change haut et l'argent en baisse, cet argent sera vendu à plus bas prix que si la Banque avait eu la faculté de l'acheter ; et en retour il nous vien-

17ⁱ COL' US D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

(ira de l'or dont l'arrivage sera en pure perte pour le pays, de même que le transport de l'argent au dehors. Jusqu'ici la Banque a eu l'habitude d'acheter les lingots d'argent sur le pied de 4 sch. 11 $\frac{1}{2}$, deniers l'once (au titre légal), et les piastres à raison de 4 sch. 9 $\frac{1}{2}$ l'une, ce qui, au prix de la monnaie française, répond à 77 sch. 9 deniers l'once d'or (au titre légal). Quand le change baissait, et qu'il y avait des remises à faire sur le continent, la Banque vendait ses lingots d'argent ; cette vente tenait lieu d'une exportation d'or, laissait un petit profit à la Banque, et dispensait de l'obligation où l'on aurait été, à un moment antérieur, de changer de l'argent contre de l'or.

« Une exportation d'argent qui n'est pas appelée par le cours du change fait momentanément hausser celui-ci ; cette hausse temporaire, tant qu'elle dure, porte préjudice à tous les commerçants qui peuvent avoir à tirer sur le continent afin de payer nos importations.

« Un approvisionnement d'argent à la Banque est utile à notre commerce, particulièrement pour l'Inde et la Chine. Les commerçants ont souvent besoin de ce métal pour faire des remises, et seraient forcés d'en envoyer chercher sur le continent, où il leur reviendrait plus cher que si la Banque en avait à leur disposition (1). »

Cet exposé de sir Robert Peel peut se résumer en ces termes, que toute nation qui a un grand commerce extérieur doit toujours avoir sous la main une réserve où les deux métaux figurent ; quand on se réduit à un seul, on se crée un désavantage. Puisque les hôtels des monnaies sont des centres d'attraction naturels pour les métaux précieux, ne s'ensuit-il pas qu'il est avantageux de rendre ces établissements accessibles à l'un comme à l'autre?

Dans les pays où il y a de grandes institutions comme la

(I) Stance de la chambre des Communes?, du 20 mai 1844.

Banque d'Angleterre ou la Banque de France, l'existence d'une monnaie double aurait l'utilité d'augmenter les garanties contre la suspension des paiements en espèces de ces grands établissements régulateurs, sinon dispensateurs du crédit. Lorsqu'on peut s'acquitter avec deux matières, on est plus assuré d'en trouver ce qu'on veut que si l'on ne pouvait payer qu'avec une. Cet argu-

ment, qui a du poids, en acquiert plus encore, si l'on réfléchit qu'il est fondé, non-seulement à l'égard des banques, mais aussi bien pour les particuliers.

Un des hommes d'État les plus illustres des États-Unis, financier de premier ordre, M. Gallatin, qui était partisan du double monnayage, l'appuyait, entre autres motifs, de considérations tirées de la solidité à donner aux banques américaines (f).

Ainsi, sur la première question de savoir s'il existe de bonnes raisons pour maintenir les deux métaux précieux dans le système monétaire de tout grand État, la réponse semble devoir être affirmative.

Une monnaie à deux métaux soulève pourtant une objection sérieuse : ce n'est plus une monnaie homogène. Mirabeau critiquait l'emploi simultané de deux métaux, en disant : « La monnaie est une mesure, et une mesure doit avoir les mêmes rapports dans toutes ses parties. Or il est impossible de trouver (constamment), dans le cuivre et dans l'or, les mêmes rapports que dans l'argent. » Cependant, quand Mirabeau en vient à tracer un système monétaire, est-ce qu'il supprime la monnaie d'or ? Non, il décore la monnaie d'argent d'une qualification particulière : il l'appelle constitutionnelle, ce qui, dans sa pensée, répond à l'attribut d'étalon. Mais à côté, il place la monnaie d'or, soit comme une ressource pour la facilité des

(1) Considération on the currency and the banking System of the United- States. Pages CO et suivantes.

payements en général, soit comme une commodité pour les personnes en nombre infini qui tiennent à porter sur elles une certaine somme sans que ce soit une charge incommode.

Mais comment s'y prendra un État pour avoir dans son système monétaire, à côté d'un premier métal, l'argent, par exemple, qui seul remplira le rôle d'étalon, l'autre métal précieux, l'or, dans des conditions telles qu'il n'abandonne pas le courant de la circulation ?

A cette deuxième question, Mirabeau fournissait une réponse qui n'est pas sans quelque analogie avec l'usage imposé à la Banque d'Angleterre, en faveur des lingots d'argent, par la célèbre loi organique de 1844. 11 proposait « qu'on eût des pièces d'or d'un titre et d'un poids déterminés, mais sans aucun rapport fixe, quant à la valeur, avec la monnaie d'argent ; leur valeur devait dépendre du prix de l'or dans le commerce (1). » L'or devait donc circuler dans le public comme un lingot dont la matière varie de prix, comme l'argent circule entre le public et la Banque d'Angleterre. Il y aurait eu cependant cette circonstance de plus que le poids et le titre du lingot auraient été certifiés par le monnayage.

La solution recommandée par Mirabeau remonte plus loin que lui. On en retrouverait des exemples du temps de la Renaissance dans différents États, à Florence, en Angleterre même sous Henri III. Ce prince fit frapper des pièces d'or ; mais les particuliers ne les acceptaient qu'à prix débattus. Locke avait signalé cette combinaison dans un premier écrit. Elle a été reproduite dans quelques-uns des actes législatifs de la France de 1789, antérieurement à l'an XI, date de la loi qui régit encore notre système. Pendant la discussion de la loi de l'an XI, elle avait

U) Discours déjà cité, page 107.

eu les suffrages de la majorité des hommes distingués qui composaient la section des finances du Conseil d'État. Enfin, de nos jours, elle a eu l'honneur d'être adoptée chez un peuple renommé

pour l'habileté de ses administrateurs, la Hollande, et par une confédération puissante, la Confédération Germanique.

A cette combinaison on en oppose une autre qui n'en diffère que sur un point, important il est vrai : on frapperait de même des pièces d'or d'un titre et d'un poids déterminés ; leur poids serait en rapport simple avec l'unité de poids ; en France, par exemple, elles pèseraient 5 grammes ou 10 grammes ; leur titre serait celui qui a été adopté en France, de 900 millièmes ; mais la détermination de leur valeur par rapport à l'argent, c'est-à-dire en francs et centimes, au lieu d'être à chaque instant abandonnée à la convention des parties, serait fixée par l'autorité suivant un mode déterminé par la loi. Au lieu d'être permanent, ainsi que l'a entendu le plus souvent le législateur dans les monarchies européennes, ce rapport serait mobile ; il en serait fait une révision périodique à des époques rapprochées, de manière à mettre en harmonie la valeur attribuée aux pièces d'or avec le cours comparé des deux métaux sur les principaux marchés.

Le principal des arguments dont on appuie ce second arrangement est l'impossibilité de faire fonctionner la combinaison qui s'en remet au libre cours du commerce pour régler la valeur des pièces d'or par rapport à l'argent supposé l'étalon. Cette impossibilité avait été alléguée par lord Liverpool dans sa discussion des meilleurs arrangements à prendre pour l'organisation du mécanisme monétaire de son pays ; elle le fut aussi avec beaucoup d'insistance par le ministre des finances Gaudin, lorsqu'on fit la loi de l'an XI, et l'opinion de Gaudin finit par triompher, mais sous une forme différente de celle qui vient d'être indi-

quée. Locke lui-même, après plus mûre réflexion, avait changé d'avis, et avait reconnu qu'il serait impraticable de faire circuler les pièces d'or dans le public, à moins d'une fixation officielle de leur valeur par rapport à l'argent.

Tant qu'un acte de l'autorité n'aurait pas réglé, par rapport à l'unité monétaire qui est en argent, la valeur des pièces d'or, jusque-là, ces pièces, a-t-on dit, ne pourraient avoir qu'une circulation très-laborieuse dans une multitude de transactions, dans celles qui, si elles ne portent pas sur les plus grosses sommes, sont les plus fréquentes, et reviennent à chaque instant. Hors de là, on ne pourrait s'en servir que dans les affaires qui se traitent de commerçant à commerçant, et où il s'agit, en général, de sommes assez fortes ; à peu près comme dans la Grande-Bretagne, les lingots d'argent (qui, par l'achat et la vente qu'en fait la Banque d'Angleterre, redeviennent une espèce de monnaie), n'apparaissent que dans de grosses opérations entre la Banque et le public.

Le législateur français, quand il fit la loi du 28 thermidor an III, entreprit de suivre pour l'or les errements indiqués par Mirabeau. 11 prescrivit la fabrication de pièces d'or du poids de 10 grammes, au titre de 9/10, sans aucune détermination de la valeur légale par rapport à l'argent, qui est le type et l'étalon. Cette loi resta sans application. Personne ne se soucia de faire frapper de ces espèces de lingots. Les choses restèrent dans cet état jusqu'en l'an XI, où la loi du 7 germinal, qui d'ailleurs, modifia, et fâcheusement, le poids de la pièce d'or, fixa le rapport, juste à ce moment-là, de 1 à 15 ^{*/} entre les deux métaux.

On sut dès lors avec précision combien d'unités monétaires ou de francs valait chaque pièce d'or. On prit même un soin dont il eût été sage de se dispenser : on écrivit en toutes lettres ce nombre d'unités monétaires sur ces

pièces. Immédiatement des pièces d'or furent frappées en abondance.

L'histoire des monnaies modernes présente un certain nombre de cas où l'on voit de même le monnayage des pièces d'or rester impraticable ou n'atteindre que des proportions très-limitées, tant qu'un acte de l'autorité n'a pas indiqué le rapport entre la valeur de ces pièces d'or et l'unité monétaire, celle-ci étant faite d'un autre métal.

Ce n'est pas qu'on ne puisse citer un certain nombre d'exemples dans lesquels la circulation parallèle des deux métaux précieux s'est établie, en laissant au commerce le soin de régler lui-même la valeur des pièces d'or en monnaie d'argent. Les ducats de Hollande peuvent être invoqués à bon droit à cet égard ; ils circulaient avec faveur dans une grande partie de l'Europe. Un fait analogue s'est produit en Angleterre, dans le dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, pour les guinées, à l'égard desquelles le public avait de lui-même adopté la valeur de 21 schellings * / «, qu'aucune loi ne mentionnait. Il convient de remarquer cependant que le ducat de Hollande était moins une monnaie hollandaise qu'une monnaie européenne. Au milieu de la bigarrure des systèmes monétaires des différents États, et avec la défiance trop souvent méritée qui s'attachait aux espèces propres à chaque territoire, il était éminemment utile et commode aux voyageurs d'avoir une monnaie d'or qui fût acceptée partout. Le ducat de Hollande répondait à ce besoin, à cause de la confiance qu'inspirait le gouvernement sous les auspices duquel il était fabriqué. Quant à ce qui a pu se passer en Angleterre pour les guinées au dix-septième siècle et jusqu'en 1717, on sait que le public anglais a des habitudes d'initiative dont les peuples continentaux de l'Europe n'ont pas jusqu'à ce jour trouvé le secret. Il serait donc téméraire d'espérer sur le continent que le li-

bre accord des particuliers effectuât ce qu'il a accompli dans la Grande-Bretagne. Il faut prendre les hommes pour ce qu'ils sont, et non pas pour ce qu'ils devraient être, ou pour ce qu'ils seront un jour. Si en France la monnaie d'or n'était pas tarifée par rapport au franc ; si, dans chaque transaction particulière, la monnaie d'or ne devait passer qu'après que les parties se seraient mises d'accord pour en fixer la valeur, il est à croire qu'elle n'aurait aucune circulation dans les campagnes, et notamment dans les foires, pour lesquelles il faut spécialement une monnaie très-portative. Notre population rurale manque de lumières, elle n'est pas façonnée à ces notions que le grand commerce trouve élémentaires. Quand elle sera plus instruite et plus familière avec les usages d'une civilisation avancée, on pourra appliquer en France des règlements moins minutieux en fait de monnaie.

En résumé, le système qui s'en rapporte au libre accord du public pour déterminer la valeur des pièces d'or en argent est plus conforme à l'esprit et aux coutumes d'une civilisation perfectionnée, dans laquelle les populations traitent et agissent de leur propre mouvement, et savent apprécier leurs intérêts, sans que l'autorité intervienne par des règlements, ou sans que la loi apparaisse avec sa force impérative. Mais l'autre système, celui qui ferait dépendre la valeur des pièces d'or d'une fixation officielle faite périodiquement à des intervalles rapprochés, et dans des formes consacrées par la loi, celui-là semble plus en harmonie avec l'état actuel des mœurs publiques en France et dans la majeure partie du monde. Au surplus, si on le voulait absolument, rien n'empêcherait de commencer par le premier système, sauf à se rabattre sur le second, en cas d'insuccès.

Il ne faut pas regarder absolument comme une nouveauté la combinaison qui consisterait à faire fixer de

temps en temps la valeur des pièces d'or par rapport à l'unité monétaire supposée d'argent, au moyen de décisions administratives rendues d'ailleurs dans des formes conservatrices et confor-

mément à une loi spéciale. Elle a été mise en pratique déjà jusqu'à un certain point.

On aurait alors un système monétaire assez analogue à celui auquel l'Espagne s'est arrêtée, il y a bien longtemps : la piastre et le quadruple, monnaies l'une d'argent, l'autre d'or, toutes les deux du même poids et du même titre (t), en rapport simple avec l'unité pondérale, y circulaient côte à côte, sans se gêner. La monnaie espagnole a été pendant longtemps la première monnaie du monde, reconnue pour telle par le philosophe et par le commerçant tout à la fois. Eh bien, dans cette monnaie, l'un des deux métaux, l'or était reconnu mobile par rapport à l'autre. Divers édits ont changé le rapport de valeur entre le quadruple et la piastre, les deux pièces restant intrinsèquement les mêmes. Mon savant ami M. Isidore Lœvenstern, m'a indiqué la pragmatique du 17 juillet 1779 qui modifie, dans ce sens, celle du 16 mai 1737, laquelle même avait remanié un plus ancien état de choses, fondé sur ce que réellement la valeur de l'or, relativement à l'argent, était primitivement moindre. Il faut convenir cependant que la mobilité dont est affectée la monnaie d'or dans le système espagnol diffère de celle qui est suggérée ici. Elle n'est pas périodique, elle n'est qu'accidentelle et n'apparaît qu'à de longs intervalles.

Le gouvernement russe, venu après les autres, a adopté le système du double monnayage sans aucun rapport positivement obligé entre les deux métaux.

(i) Je prends ici les choses avant l'altération de titre mentionnée plus haut, page 51, et dont au surplus, personne ne fut dupe : après l'altération comme avant, le système de la monnaie double fonctionna bien en Espagne.

L'édit de 1810, qui a fixé le système monétaire de la Russie, consacre le monnayage de l'or aussi bien que de l'argent. Les pièces d'or sont l'impériale, qui fut évaluée primitivement à 10 roubles d'argent, et la demi-impériale, la seule pièce qui soit usitée aujourd'hui (1), qu'on estima à 5; mais il fut entendu que la proportion de valeur entre la monnaie d'or et la monnaie d'argent n'était pas invariable. Le rouble d'argent est exclusivement la monnaie dans laquelle se règlent les transactions stipulées en espèces métalliques, à moins de convention contraire, et l'édit du 1-13 juillet 1839, qui a restauré le système monétaire, a maintenu ces principes. Par rapport à l'argent, la monnaie d'or a un cours mobile aux yeux de la loi elle-même.

La Russie moderne cependant a fait moins bien que l'Espagne des siècles précédents. Non-seulement la piastre et le quadruple d'alors, comme les pièces qui portent les mêmes noms aujourd'hui, sont en rapport simple avec l'unité de poids, mais encore rien n'y est inscrit qui implique un rapport quelconque de valeur entre l'un et l'autre métal. Le rouble, pièce d'argent, et l'impériale, pièce d'or de l'empire de Russie, ont un rapport complexe avec l'unité de poids, et, par un étrange oubli du principe qu'on reconnaissait, la pièce d'or porte en toutes lettres cinq roubles. Il est vrai que cette inscription n'est qu'un vain mot aux yeux du gouvernement lui-même. En vertu de l'édit du 1-13 juillet 1839, la monnaie d'or circule avec une prime, de 3 p. 0/0, par delà la valeur nominale, et la pièce dite de cinq roubles est prise régulièrement par les receveurs des deniers publics, sur le pied de 5 roubles et 15 copecs, et donnée de même, sauf à n'être plus agréée et comptée un jour que pour une valeur moindre ou plus forte, suivant que le cours re-

H) On ne frappe plus d'impériales entières.

latif des lingots des deux métaux aura varié dans un sens ou dans l'autre. Il eût été plus correct et plus simple de ne pas qualifier les pièces d'or d'un autre nom que celui d'impériale ou de demi-impériale, et de ne pas leur donner une empreinte qui est devenue mensongère.

On se rappelle que les pièces d'or de l'ancien régime, le louis d'or et Je double louis, ne portaient point qu'ils fussent de 24 et de 48 livres. La loi leur attribuait cette valeur par rapport à l'argent, mais la loi aurait pu changer sans que l'empreinte des monnaies d'or fût en contradiction avec le nouveau cours qu'elles auraient eu.

Jusqu'ici j'ai raisonné dans la supposition que l'étalon soit l'argent, et que, par conséquent, l'autre métal dont sera faite la monnaie subordonnée, mobile dans sa valeur, soit l'or. Dans le cas où l'or serait l'étalon, et s'il ne s'agissait que d'assurer le service des petites transactions courantes en faisant intervenir les pièces d'argent pour cet objet spécial, ce serait facile, moyennant un arrangement semblable à celui que le législateur a consacré en Angleterre. On sait qu'il consiste à fabriquer en argent des sous-divisions de l'unité monétaire en or, contenant un peu moins de métal fin qu'il n'en faudrait pour qu'elles fussent des équivalents exacts, et à assigner à ces pièces d'argent le simple rôle d'appoint. Des pièces d'argent de cette sorte n'ont besoin d'être fabriquées qu'en quantité restreinte, puisque l'emploi en est restreint et qu'elles ne peuvent s'exporter, n'ayant qu'une valeur réelle inférieure à la valeur nominale.

Si l'on voulait que l'argent, sans être converti en pièces de monnaie proprement dites, servit à solder les grandes opérations commerciales d'une manière plus directe et plus régulière qu'il n'est possible au moyen de l'arrangement que nous avons rapporté relativement à l'admission des lingots d'argent dans l'encaisse de la Banque d'Angle-

terre, le problème ne serait pas insoluble. On pourrait avoir des lingots d'un poids assez considérable, qui seraient certifiés quant à leur titre, au moyen d'une marque apposée à l'hôtel des monnaies, ainsi qu'on le pratique aujourd'hui aux États-Unis pour les lingots d'or. Pour une destination pareille, il serait superflu, non-seulement en Angleterre, mais partout, de faire fixer par la loi le rapport entre les deux métaux. Le commerce s'acquitterait suffisamment de cette fonction. Rappelons ici que l'idée de faire intervenir des lingots d'un certain poids dans le solde des opérations commerciales a été recommandée souvent par des hommes d'une grande autorité, notamment par Ricardo.

Par la différence, très-forte jusqu'à ce jour, des quantités de travail ou des jouissances que payent les deux métaux précieux sous le même poids, en d'autres termes, par leur inégalité de valeur spécifique, chacun d'eux a sa sphère assignée. ¹¹ Il faut faire en sorte qu'ils l'occupent l'un et l'autre. C'est un dérangement pour les hommes que l'un des deux n'y soit pas.

Si, pendant les crises de 1825 et de 1847, les personnes qui, dans la Grande-Bretagne, disposaient d'une certaine masse d'argent, ont pu, par le moyen d'une exportation sur le continent, où elles l'ont échangé contre de l'or, en tirer tout l'avantage (c'est un point que je pourrais révoquer en doute), il n'en eût point été de même dans le cas où les peuples du continent auraient eu un système monétaire calqué sur celui des Anglais. Or, lorsqu'on juge excellent son propre système, il faut raisonner dans la supposition que les autres se l'approprieront, et si, dans ce cas, il devait avoir des inconvénients graves, c'est que l'excellence en serait grandement contestable.

CHAPITRE III

S'il y a lieu d'aller au delà de* deux métaux précieux, l'or et l'argent, dans le système monétaire des États civilisés.

Après ces observations qui tendent à établir l'utilité de maintenir les deux métaux précieux dans le système monétaire, il y a une réflexion qui trouve ici tout naturellement sa place.

Il ne faut d'excès en rien. On a cru à tort, en Russie, qu'on pouvait étendre l'attribution monétaire plus qu'aux deux métaux qui en sont investis depuis l'origine des temps historiques, du consentement de tous les peuples. Supposant qu'il serait de son intérêt de monnayer le platine, parce que les terrains métallifères de l'Empire en contiennent, le gouvernement russe se mit à en fabriquer, en 1828, des pièces de 3 roubles, puis de 6 roubles en 1829, et de 12 roubles en 1830, toutes en métal fin, sur le pied de 3 grammes 45 par rouble. Le monnayage du platine a absorbé, pendant la période des huit premières années, 7.003 kilogrammes de ce métal. On a continué cette fabrication jusqu'en 1845, où l'on s'est aperçu qu'on s'était trompé. Elle a cessé par l'ukase du 22 juin (4 juillet), qui a démonétisé le platine. Depuis cette époque, les alluvions platinifères ont à peu près cessé d'être exploitées. L'extraction totale du platine, jusque et y compris 1835 (1), avait été de 14.737 kilogrammes ; à partir de l'origine jusqu'en juin 1845, elle a été de 33.000 kilogrammes. En supposant que le rapport du monnayage à

(t) A partir de 1824 jusqu'en 1828, elle avait été très-faible, toujours au-dessous de 440 kilog.

l'extraction soit resté le même après 1835, la masse d'espèces monnayées en platine aurait été de 15.000 kilogrammes à peu près.

Nous avons indiqué plus haut (1) les causes pour lesquelles le platine est, par sa nature même, impropre à faire de la monnaie, et semble devoir l'être toujours, en quelque quantité qu'on l'extraye, à moins qu'on ne découvre un procédé qui permette d'élaborer ce métal à très-peu de frais.

Dans cette tentative du gouvernement russe, on avait commis la faute de fixer un rapport entre la valeur d'un gramme de platine et celle d'un gramme d'argent. On avait adopté celui de 5, 20 à 1. C'était mettre le platine au tiers de l'or.

ArtAAA/VWWWW\AA(VAAA'V/\A'\AAA/\AAAA/»/VAAA/W\,'/V\WW\A'\AAAA"AA/\V/\A

CHAPITRE IV

Les notions actuelles sur la nature et le rôle de la monnaie sont la reproduction de celles des peuples grecs.

Nous avons montré, dans le cours des sections qui précèdent, les différents États de l'Europe abjurant l'un après l'autre, à des époques plus ou moins rapprochées de nous, les idées confuses ou plutôt les habitudes coupables des gouvernements du moyen âge, pour adopter une organisation monétaire plus vraie, plus juste, plus en rapport avec les principes d'une saine économie politique. Il ne convient cependant pas de supposer que ce progrès constate un grand pas en avant

dans le développement des intérêts moraux et matériels de la civilisation. Loin d'être un fruit de la science et de la pbi-

(1) Section I, chapitre v.

Iosophie moderne , la constitution monétaire actuelle des principaux États civilisés n'est qu'un retour aux véritables principes qui ont dominé, dès le huitième siècle avant notre ère, dans le monde hellénique, et qui, constamment respectés et mis en pratique par les républiques delà Grèce, ont transpiré jusque dans le monde asiatique par l'empire des Perses, et se sont perpétués dans la république romaine où ils n'ont commencé à s'oblitérer et à se perdre qu'après la chute des constitutions républicaines et l'anéantissement de la liberté.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage d'exposer le système monétaire des cités grecques, tel que les numismates modernes, à force de recherches savantes, sont arrivés à le reconstituer. Il règne d'ailleurs sur plusieurs côtés de cette intéressante partie de l'archéologie une obscurité que les patientes investigations d'écrivains ingénieux et érudits ne sont pas encore parvenues à dissiper complètement.

Je me bornerai à signaler, à l'appui de l'assertion que j'ai émise en tête de ce chapitre, deux points fondamentaux que la science économique, aidée des découvertes numismatiques, a mis désormais en pleine lumière.

Le premier, c'est que les républiques de la Grèce apportaient le plus grand soin à maintenir l'intégrité de leurs monnaies.

Le second, c'est que ces mêmes États ont toujours tenu à ce que le rapport de valeur des monnaies d'or et de celles d'argent fût conforme aux variations que la valeur de ces deux métaux éprouvait dans le commerce.

Mise en pratique pour la première fois à Égine par Phidon, roi d'Argos, dans le huitième siècle avant notre ère, la drachme (1), monnaie d'argent qui pesait environ

(1) La drachme était un poids égal à la six millième partie du talent cuboïque.

6 grammes, a été appelée dès ce moment à remplacer la poignée de blé qui semble avoir servi auparavant de mesure de la valeur, et elle a rempli perpétuellement le rôle d'unité monétaire chez les Grecs.

Cette unité a varié de poids selon les temps et les lieux. La drachme attique n'était pas la drachme égénetique. Elle différait également de la drachme phénicienne. Mais ces diverses espèces de drachmes (on en compte jusqu'à six ou sept) n'étaient pas des altérations de l'unité monétaire primitive : elles constituaient chacune une unité monétaire indépendante, ayant un cours plus ou moins répandu selon l'importance de la population et des relations commerciales des cités où elles avaient pris naissance.

Au-dessus donc de cette pluralité de drachmes, que l'on trouve usitées l'une après l'autre ou simultanément dans les régions peuplées par les Grecs, domine l'idée d'une unité monétaire qui reste fixe et inaltérable dans sa teneur, mais qui n'est pas la même pour les différents États. On ne doit pas plus s'étonner de voir le mot drachme , désignant l'unité monétaire des Grecs, s'appliquer à diverses unités monétaires, de poids différents, que de la diversité des livres dans les monnaies de l'Europe, avant même que la monnaie eût été falsifiée.

La même ville frappait quelquefois plusieurs drachmes différentes afin d'éviter les ennuis et les frais du change dans les relations avec les États voisins.

L'institution des magistrats monétaires dont les noms, qui sont quelquefois ceux des personnages les plus importants, se trouvent inscrits, le plus généralement au nombre de trois, sur les pièces de monnaie frappées sous leur juridiction, et la responsabilité morale et matérielle qui incombait à ces fonctionnaires, étaient pour les peuples des garanties de la fidélité avec laquelle l'État maintenait l'intégrité des monnaies.

En dehors des infractions rares et de courte durée que des nécessités exceptionnelles ont imposées, mais qui n'ont jamais dégénéré en une altération systématique, l'histoire, selon M. François Lenormant, qui a résumé les nombreux travaux des savants sur les monnaies de l'antiquité (1), n'offre qu'un ou deux exemples dans le monde hellénique de la falsification des espèces monétaires par un gouvernement tyrannique ou de mauvaise foi; encore est-ce dans des colonies; c'est à Syracuse que le méfait fut accompli : nommer cette ville, c'est en faire deviner l'auteur. Cet acte coupable a été une des causes de la réprobation qui s'est attachée au nom de Denys le Tyran.

Les différents peuples de la Grèce tenaient tant à avoir une belle monnaie, correcte de poids, qu'un des grands soins des rois de Perse, pour le maintien de leurs bonnes relations avec les colonies grecques de l'Asie Mineure, était de fabriquer une monnaie irréprochable et agréable à la vue. Les dariques, en effet, ne le cédaient point aux pièces d'or les plus soignées de la Grèce ou de l'Asie Mineure, et les monarques asiatiques étaient si jaloux de leur réputation à cet égard, que Darius, s'il faut en croire Hérodote, punit de mort un de ses satrapes qui avait voulu surpasser son maître, en faisant frapper de la monnaie plus belle encore que la sienne.

La même précaution fut observée par Philippe de Macédoine, qui était soucieux de faire accepter des peuples grecs sa domination. Il s'efforça d'avoir une monnaie aussi honnêtement faite et plus belle encore que celle que les Grecs avaient connue jusqu'alors. Alexandre et ses héritiers montrèrent les mêmes dispositions.

(1) Le travail de M. François Lenormant a pour titre : *Essai sur l'organisation politique et économique de la Monnaie dans l'antiquité*. Aucun écrit sur la matière ne renferme autant de substance sous un si petit volume.

Il convient de faire une mention particulière des statères d'or qui furent frappées en très-grande quantité dans la ville de Cyzique, principalement pendant la guerre du Péloponnèse, et qui envahirent le marché hellénique.

La monnaie d'or avait pour unité le statère, dont le poids primitif fut de deux drachmes. Le statère de Cyzique, sur lequel nous aurons à revenir, avait, ou aurait dû avoir juste un poids double, c'était un tétradrachme.

La valeur des statères en drachmes d'argent suivait la valeur relative de l'or et de l'argent. Le statère simple valait 20, 22, 24, 25 ou 26 drachmes, suivant que le rapport de l'or à l'argent était de 1 à 10, à 11, à 12, à 12 1/2 ou à 13.

Pour les statères de Cyzique, qui étaient d'un poids double de ceux du système ordinaire, la valeur était double de celle que je viens d'indiquer, c'est-à-dire de 40, 44, 48 etc. drachmes, quand le rapport de l'or à l'argent était de même de 1 à 10, à 11, à 12 etc.

Les Cyzicéniens avaient choisi pour leur statère un poids un peu inférieur à celui de quatre drachmes; au lieu de 17 grammes, le statère de Cyzique n'en pesait que 16. On assure que c'est parce que, en supposant entre l'or et l'argent le rapport de 1 à 13, rapport qui paraît avoir été le plus fréquent alors, le statère de Cyzique, ainsi affaibli de poids, correspondait assez exactement à 48 drachmes attiques, et à un nombre rond d'autres unités monétaires en usage dans différentes contrées grecques.

Ce ne serait donc pas par fraude que les monnayeurs de Cyzique, imités en cela par ceux de quelques autres colonies grecques de l'Asie Mineure, auraient donné leurs statères, au lieu du poids de 17 grammes correspondant exactement à un double statère du système attique, celui de 16 grammes, mais bien pour donner à cette monnaie, par

rapport aux comptes, une commodité qui la fît rechercher et lui assurât un débouché. L'écoulement au dehors de leur monnaie d'or importait aux habitants de Cyzique, parce qu'ils se procuraient le métal brut à d'excellentes conditions, en l'achetant aux mineurs de l'Oural. Leurs statères n'étaient pris que pour leur poids intrinsèque de 16 grammes, et suivant le cours de l'or par rapport à l'unité monétaire d'argent.

Mais au lieu de se contenter du bénéfice considérable et légitime résultant d'une opération qui consistait à revendre sur le pied de la proportion treizième de l'or à l'argent le métal qu'ils achetaient sur le pied de la proportion septième, les habitants de Cyzique, une fois devenus les maîtres du marché hellénique, abusèrent des facilités exceptionnelles que leur procurait leur position voisine des lieux de production du métal dont ils monopolisaient en quelque sorte l'achat, en falsifiant peu à peu leurs statères : ils finirent par y faire entrer un tiers d'argent.

Les Phocéens, dont la monnaie d'or était justement réputée la pire, poussèrent plus loin encore la mauvaise foi. L'analyse d'un de leurs statères n'a donné que 41 pour cent d'or contre 54 pour cent d'argent et 5 pour cent de cuivre.

Mais ces faits de faux monnayage ne sont que des accidents au milieu de l'histoire du régime monétaire des nations helléniques, et n'infirment pas la donnée générale que nous avons indiquée, à savoir, que les cités grecques étaient en possession des idées les plus justes sur la nature de la monnaie et sur le rôle quelle doit remplir dans l'économie des peuples. Ils apportaient le plus grand soin à l'avoir très-correcte. Bien plus on a lieu de penser qu'il entraînait dans leur système d'attribuer à un seul des deux métaux précieux la fonction d'étalon. Ils avaient ni. 13

parallèlement l'une à l'autre la monnaie d'argent et la monnaie d'or, la drachme d'un côté, le statère de l'autre, avec leurs dérivés. Il paraît qu'ils se seraient conformés aux oscillations de la valeur des deux métaux précieux sur le marché commercial, l'un par rapport à l'autre, en modifiant le poids des pièces d'or seules. C'était reconnaître à l'argent la qualité d'étalon.

CHAPITRE PREMIER

Examen analytique de cette législation.

La France est une des monarchies européennes dont les rois s'étaient permis le plus d'abus au sujet des monnaies. Le public n'avait pas cessé de protester contre ces actes coupables. Aussi, dès

que la révolution française eut éclaté, la question des monnaies fut soulevée : on s'occupa d'organiser un système monétaire conforme à l'intérêt public, et en harmonie avec les indications de la science économique.

La pièce la plus remarquable qui se produisit alors est le mémoire de Mirabeau, déjà cité dans le cours de cet écrit, qui porte la date du 12 décembre 1790. Ce mémoire servit de base à la loi du 28 thermidor an III, par laquelle la révolution institua le nouveau système monétaire; mais l'émission des assignats qui suivit de près le début de la révolution, et qui prit bientôt des développements énormes, avait déjà suspendu la fabrication des espèces monétaires.

Lorsque, sous le Directoire, après l'abolition des assignats, on recommença à frapper des pièces de monnaies, on s'aperçut que la loi de l'an III laissait à désirer, relati-

vement au monnayage de l'or. En l'an VI, on reprit législativement la question des monnaies en général. Mais il n'y eut rien de fait, jusque au Consulat. La période consulaire vit naître la loi du 7 germinal an XI qui est le complément et, presque de tout point, la confirmation de la loi de l'an III (I), et qui régit encore la matière. Le principe qui y domine, comme dans les lois et les projets de loi qui avaient précédé à partir de 1789, est le même que celui du mémoire de Mirabeau : il y a un étalon des monnaies, un étalon unique : cet étalon est d'argent ; l'or est un métal subordonné.

Pour bien apprécier le degré de fixité que la législation d'alors, encore en vigueur aujourd'hui, s'est proposé d'établir dans le système monétaire de la France, même en ce qui concerne l'étalon, il convient de ne pas la séparer d'une autre législation qui a un caractère plus solennel, celle qui a établi le système métrique, qu'on regarde justement comme une des œuvres les plus utiles de cette époque. La révolution française, dès l'origine, forma le dessein d'instituer un système des poids et mesures qui eût une base immuable, qui présentât beaucoup de facilité pour les calculs de toute sorte, et dont les différentes parties, de même que les divisions et les multiples, fussent liées par des rapports décimaux. Dans la pensée des promoteurs de ce projet, comme dans celle de tous les gouvernements qui se succédèrent pendant la période révolutionnaire, le nouveau système des poids et mesures devait être, ce qu'enfin il tend à devenir de nos jours, uniforme, non-seulement pour toutes les parties du territoire

(t) La différence ne porte que sur la composition de la pièce d'or qui, selon la loi de l'an III, eût été d'un nombre rond de grammes (10 grammes) et d'une valeur variable, et que la loi de l'an XI a voulue d'une valeur fixe de 20 fr., ce qui a entraîné un poids représenté par un nombre fractionnaire.

français, mais même pour tous les peuples civilisés. A cet effet le concours de toutes les nations européennes avait été appelé, et il fut obtenu du petit nombre avec qui l'on n'était pas en guerre. Cette circonstance ne contribua pas peu à donner à la législation d'alors sur les poids et mesures le caractère de solennité que nous avons rappelé tout à l'heure. Le nouveau système des poids et mesures comprenait l'unité des monnaies parmi ses éléments constitutifs.

Le décret de la Convention Nationale du 1^{er} août 1793, qui offre la première édition du système métrique, porte que l'unité monétaire sera une pièce d'argent pesant la centième partie du grave, c'était le nom donné, dans cette ébauche, à l'unité de poids. Le grave était ce que nous appelons maintenant le kilogramme. Cette unité monétaire, à laquelle était assigné le nom de franc d'argent, devait ainsi peser dix grammes. Le décret du 1^{er} août 1793 ne dit pas expressément à quel titre y eût été l'argent, mais une note, insérée dans le décret même, donne à penser qu'on le

voulait de neuf dixièmes de fin, ce qui au surplus n'eût été que conforme à l'esprit fortement accusé du décret en faveur de tout ce qui était décimal. La loi du 18 germinal an III, qui a fixé définitivement les dénominations du système métrique, ne contient, à l'égard de l'unité des monnaies, que ces mots : « L'unité des monnaies prendra le nom de franc ; » mais cette loi fut suivie de près par une loi spéciale aux monnaies, celle du 28 thermidor an III, qui règle, avec un détail suffisant, la nature et la composition de l'unité monétaire. Il y est dit que « l'unité monétaire portera désormais le nom de franc; que le titre de la monnaie d'argent sera de neuf parties de ce métal et d'une partie d'alliage, et que la pièce d'un franc sera à la taille de 5 grammes. »

Enfin la loi du 7 germinal au XI, qui a mis la dernière

main au système monétaire, porte en tête, et en dehors du numérotage général des articles, une disposition qualifiée de disposition générale et conçue en ces termes : « Cinq grammes d'argent, au titre de neuf dixièmes de fin, constituent l'unité monétaire, qui conserve le nom de franc. »

On le voit donc, d'un bout à l'autre, la législation de la France, à partir de 1789, est fermement sur ce point que l'unité monétaire est d'argent, ce qui revient à dire que l'étalon est de ce métal. En d'autres termes, on est autorisé à dire que cette législation implique la subordination de l'or par rapport à l'argent, car depuis Mirabeau jusqu'à Gaudin et Béranger, qui ont joué le principal rôle dans la préparation de la loi de l'an XI, tous les hommes qui ont participé à l'œuvre de la législation monétaire agissaient avec connaissance de cause ; ils étaient en pleine possession de la vraie théorie des monnaies et avaient la volonté de s'y conformer, spécialement en ce qui concerne l'unité d'étalon. Ils trouvaient d'ailleurs dans les traditions du pays des raisons suffisantes, à leur gré, pour donner à l'argent la préférence sur l'or. De plus, pour consacrer l'immuabilité du système monétaire dont les variations avaient été si funestes, on rangeait l'unité des monnaies dans le système métrique à titre d'élément constitutif.

Cependant, on a tant dit et répété depuis quelques années, que la loi du 7 germinal an XI avait mis la France au régime du double étalon, qu'on est parvenu à le persuader à une foule de personnes, d'ailleurs bien informées, non-seulement en France, mais à l'étranger, si bien qu'il n'est pas superflu de s'arrêter un moment à cette assertion pour la réfuter.

Pour établir cette thèse du double étalon, on se prévaut des dispositions de la loi du 7 germinal an XI qui traitent de la monnaie d'or. 11 est dit dans le courant de cette

loi (articles 6, 7 et 8* : « Il sera fabriqué des pièces d'or de « vingt francs et de quarante francs ; leur titre est fixé à « neuf dixièmes de fin et un dixième d'alliage. Les pièces « de vingt francs seront à la taille de cent cinquante- « cinq pièces au kilogramme, et les pièces de quarante « francs à celle de soixante-dix-sept et demie. » Ces articles prouvent, dit-on, que le législateur de l'an XI n'a aucunement entendu subordonner l'or à l'argent; il attribue à ces pièces d'or une valeur fixe aussi bien qu'aux pièces de l'autre métal ; donc la loi du 7 germinal an XI a institué le double étalon.

Ce raisonnement est spécieux et il a pu séduire les personnes qui n'auront pas pris la peine de pénétrer au fond des choses. Pour qui se contentera de lire la loi, sans rechercher la corrélation de ses diverses parties, sans mesurer la portée entière de quelques-unes de ses dispositions, et sans consulter les documents qui ont servi à la préparer, il peut y avoir quelque lieu de croire, en effet, que la monnaie d'or est fixe comme la monnaie d'argent. Mais on est vite désabusé lorsqu'on se rend compte des conséquences qui résultent de sa rédaction et de l'agencement de ses articles divers, et lorsqu'on examine les documents que je viens de rappeler et dont les principaux sont : . .

Le rapport du ministre des finances aux consuls, qui est des premiers mois de l'an IX, et qui, envoyé au conseil d'État, y a servi de base à la rédaction définitive de la loi ;

Les deux rapports de M. Béranger, conseiller d'État, rapporteur, en date, l'un du 10 thermidor an X, l'autre du 17 fructidor, même année;

Le second rapport du ministre des finances, du 26 brumaire an XI ;

Et enfin l'exposé des motifs, qui accompagna la loi au corps législatif.

La lecture de ces cinq pièces est d'un effet décisif, on le verra dans un instant, quand nous en donnerons la substance, par rapport au point qui nous occupe, celui de savoir si le législateur de l'an XI a voulu le simple étalon ou le double.

Au reste, il suffit de lire attentivement le texte même de la loi, séparé de tout document, et d'en étudier la contexture pour être édifié sur la question. Ce texte, en effet, est loin d'établir la parité entre les deux métaux précieux ; il confère à l'argent le rang supérieur. 11 porte sans doute qu'il sera fabriqué des pièces d'or, et il détermine, non-seulement le poids, mais la valeur de ces pièces ; mais il n'en réserve pas moins à l'argent l'attribution la plus importante, celle de constituer l'unité monétaire. Il ne dit aucunement qu'il y aura deux unités monétaires distinctes, l'une en or, l'autre en argent ; au contraire, il contient un article hors rang, d'après lequel c'est l'argent qui est expressément investi de cette haute prérogative. Je ne conteste pas que, isolé de tout document, le texte de la loi ne présente un certain degré d'obscurité qu'il eût été sage d'éviter. Il crée, entre les deux métaux, un rapport de valeur représenté par les deux termes I et 15 1/2, ou plutôt, il reconnaît ce qui existait alors dans le commerce. Il y avait quelque chose à faire par delà. Il y avait à prévoir ce qui arriverait lorsque ce rapport, qui existait alors dans le commerce, serait dérangé ; or, à cet égard, le texte de la loi se tait ou paraît se taire, ce qui est regrettable : les lois doivent parler clairement. Est-on autorisé cependant à interpréter ce silence, complet ou non, du texte pour dire que le législateur de l'an XI a entendu perpétuer, dans la monnaie française, le rapport de t à 15 1/2 entre l'or et l'argent, alors que ce rapport serait renversé dans le commerce, ou que si, cédant à la nécessité, au droit et au bon sens, l'on chan-

geait quelque chose alors à la composition ou au cours des monnaies, il pensait que le changement pourrait porter sur l'argent aussi bien que sur l'or? Il y a lieu de croire le contraire. La loi n'est pas aussi muette qu'elle paraît l'être. Elle parle en déclarant que l'unité monétaire est une pièce d'argent d'un poids déterminé, en rapport simple avec l'unité de poids; savoir, 5 grammes. C'est un langage qui ne manque pas de clarté pour qui a le désir de comprendre. Il y a aussi dans la loi ce que je pourrais appeler le langage par signes : le rang exceptionnel qui est assigné à la clause intitulée disposition générale , par laquelle est instituée l'unité monétaire, a en effet une portée qu'on ne saurait méconnaître.

On pourrait aussi demander de quel droit les modernes commentateurs de la loi du 7 germinal an XI préjugent, comme ils le font, la légèreté ou l'ignorance des hommes distingués qui furent les auteurs de la loi. Pourquoi suppose-t-on, sans preuve aucune, chez ces administrateurs expérimentés, l'idée déraisonnable de perpétuer entre l'or et l'argent le rapport de 1 à 15 */., ou celle si peu judicieuse de laisser complètement indéterminé ce qu'il y aurait à faire quand ce rapport serait changé? Avant d'attribuer telle ou telle erreur à ces hommes éminents, il convenait de s'enquérir en lisant les pièces officielles où ils ont consigné leur pensée. Il n'y a d'ailleurs rien d'inso- lite, il n'y a rien que d'ordinaire, lorsque le texte des lois est ou paraît obscur, d'en rechercher le

sens dans l'exposé des motifs, et dans l'ensemble des documents qui ont servi à préparer l'acte législatif. C'est une pratique non-seulement équitable, mais légale. Or tout, dans ces documents, concourt à établir nettement, ce qui du reste est dans la loi même, que le législateur de l'an XI a voulu un seul étalon, que son choix s'est porté sur l'argent, que la pièce d'un franc est absolument fixe, d'où suit que les changements,

quand il devrait y en avoir, devraient porter exclusivement sur l'or.

On assure aussi, — et cette assertion a été émise dans les délibérations de la commission nommée en 1857 par le ministre des finances pour examiner les questions soulevées par l'affluence de l'or de la Californie et de l'Australie, — ou assure que la loi de l'an XI serait sortie du tiraillement de deux opinions contradictoires, dont l'une aurait voulu l'étalon d'argent, tandis que l'autre aurait été favorable au double étalon. La loi de l'an XI, produit hybride, pour ne pas dire informe, présenterait par cette cause le mélange indigeste de deux opinions inconciliables. Nous reproduisons ici ce commentaire peu bienveillant de la loi de l'an XI avant d'entrer dans l'examen des documents auxquels nous venons de faire allusion, à cause du retentissement qu'il a eu ou de l'autorité qui s'attache au nom des personnes sous le patronage desquelles il s'est divulgué. L'analyse que nous allons essayer de ces documents aura pour effet, nous le croyons, de n'en rien laisser subsister.

Pour bien comprendre ce qui s'est passé à l'occasion de la loi de l'an XI parmi les hommes d'État qui en ont eu la charge, il est nécessaire de remonter plus haut, jusqu'aux délibérations déjà mentionnées, qui eurent lieu dans les conseils des Cinq-Cents et des Anciens sous le Directoire. C'était en l'an VI. On était en présence de la loi du 28 thermidor an III, sous l'empire de laquelle on avait fabriqué une petite quantité de pièces d'argent, mais qui n'avait déterminé aucun monnayage en fait d'or, on était frappé de ce dernier inconvénient et on avait le désir d'y remédier. On avait proposé une loi qui contenait un expédient destiné à remplir cet objet, et qui, hors de là, n'offrait guère que des dispositions accessoires par le moyen desquelles on s'était efforcé de donner un corps à cette pen-

sée, que le système des monnaies françaises faisait partie intégrante du système métrique qui lui-même était une création d'intérêt universel (1) et, par sa nature même, permanent et immuable.

La commission du conseil, des Cinq-Cents, dont le rapporteur était Prieur, de la Côte-d'Or, présenta un projet complet par lequel aucun changement n'était porté à ce qui était déjà institué pour l'argent. À l'égard de l'or, le projet ajoutait aux dispositions de la loi de thermidor an III deux articles destinés à régler le (aux d'après lequel la pièce d'or passerait entre les caisses publiques et les particuliers, c'est-à-dire le nombre de francs quelle vaudrait. On se proposait d'empêcher qu'il n'y eût un débat, à chaque paiement, entre les receveurs des deniers publics et les contribuables, ou entre les payeurs des finances, d'une part, et les fonctionnaires, les entrepreneurs de service et autres créanciers de l'État, d'autre part. Par rapport à ces cas, la pièce d'or de 10 grammes, la seule qu'on aurait frappée, aurait eu un cours légal fixé tous les six mois, d'après la

(1) Voici un passage du rapport de Prieur, de la Côte-d'Or:

« On verrait donc sur un des côtés de la pièce d'or un génie cherchant à déterminer la grandeur du méridien terrestre ; à cet effet, il porterait d'une main hardie l'une des pointes d'un compas sur le pôle même, l'autre pointe étant alors nécessairement dirigée vers l'équateur, ce qui indiquerait cette distance naturelle qui sert d'étalon primordial à toutes nos mesures. Cette légende : Pour l'univers, annoncerait que cette opération n'est particulière à aucune localité, que son utilité s'étend à toutes les sortes de mesures, et qu'elle doit servir à tous les peuples, car ils emploieront infailliblement son résultat lorsque la philosophie et la raison auront fait assez de progrès chez eux. Enfin l'exergue: 14 thermidor an 1, consacrerait l'époque à laquelle la Convention Nationale, par un décret solennel, déclara qu'elle était satisfaite du travail des académiciens français sur le système des poids et mesures déduits de la grandeur de la terre, ainsi que des opérations commencées à ce sujet en exécution des ordres de l'Assemblée Constituante, et prescrivit qu'à l'avenir les mesures conformes à ce système seraient seules en usage dans la République, s

cote des lingots d'or et des lingots d'argent. Dans les transactions privées, l'or aurait circulé à prix débattu ou selon les conventions que les parties, dans leur liberté, auraient faites antérieurement. Dans le cours de la délibération du conseil des Cinq-Cents, la commission retira ces deux articles en annonçant qu'elle présenterait un projet de loi spécial, afin de régler la valeur des pièces d'or, qui du reste devaient toujours être de 10 grammes au titre de neuf dixièmes. Le projet fut ainsi voté le 4 floréal an VI avec ces deux articles de moins, et il alla de là au conseil des Anciens sous le nom de résolution qui était le mot consacré par la Constitution de l'an III.

Le conseil des Anciens examina la résolution avec l'intérêt qui s'attache naturellement à toute loi sur les monnaies; elle donna un soin particulier aux dispositions qui concernaient l'or.

La circulation des pièces d'or était une affaire importante parce que c'est avec l'or, métal essentiellement portatif, que se faisaient tous les paiements en foire, et par conséquent le commerce du bétail, objet si nécessaire à l'alimentation publique. La commission du conseil des Anciens n'hésitait pas sur les idées fondamentales que consacrait une fois de plus le projet du conseil des Cinq-Cents, à savoir : 1° l'adoption d'un seul métal pour l'étalon; 2° le choix de l'argent en cette qualité, et par conséquent la subordination de l'or; 3° l'établissement d'un lien intime entre le système métrique et le système monétaire. Quant à l'or, elle regardait aussi comme définitive la disposition de la loi de l'an III portant que la pièce d'or serait de 10 grammes au titre de neuf dixièmes de fin ; elle déclarait que le système consistant à avoir des pièces d'or d'un poids fixe, dont la valeur varierait, était aujourd'hui reconnu comme incontestablement préférable

à celui dans lequel on aurait de temps en temps à refondre les pièces* afin d'en proportionner le poids à une valeur fixe en monnaie d'argent qui aurait été convenue une fois pour toutes. Mais elle reprochait à l'œuvre des Cinq-Cents de laisser indéterminée jusqu'à nouvel ordre la valeur de la monnaie d'or par rapport à l'argent. La promesse de faire une loi pour cet objet lui semblait insuffisante. Au lieu de promettre cette loi, le conseil des Cinq-Cents aurait dû l'apporter toute rédigée, afin qu'elle pût être votée immédiatement. En dehors de cette loi, en effet, tout ce qu'on faisait était sans portée, et il n'y avait qu'à s'en tenir à la loi du 28 thermidor an III à laquelle, à vrai dire, la résolution du conseil des Cinq-Cents n'ajoutait rien. La commission des Anciens demandait, et fort justement, que la loi statuât, non pas seulement sur le cours des pièces d'or à venir, mais aussi sur celui des pièces anciennes de la monarchie, les louis d'or, qui étaient en assez grande quantité dans la circulation et qui, en fait d'or, étaient alors la seule ressource du public. Quant à réglementer la circulation des pièces d'or, la commission des Anciens allait au delà de ce

que portaient les deux articles qu'au dernier moment la commission des Cinq-Cents avait rayés de son travail ; elle aurait voulu que la valeur des pièces d'or de 10 grammes, telle qu'elle serait fixée chaque année, fût impérative, non-seulement pour les paiements à faire entre les contribuables et l'État, ou entre l'État et ses créanciers , mais dans tous les cas. La détermination de cette valeur aurait eu lieu d'après le cours des changes et la variation survenue dans le rapport de l'or à l'argent chez les principales nations de l'Europe.

Dans ces circonstances, le conseil des Anciens n'ayant pas la faculté d'amender les projets de la loi, et, à plus forte raison, d'introduire des dispositions nouvelles comme celle

qui aurait eu pour objet de régler la valeur des pièces d'or, la commission, par l'organe de son rapporteur M. Cretet (1), proposa et le conseil des Anciens vota le rejet de la résolution.

Tel était l'état des choses lorsque la question monétaire fut reprise sous le Consulat. Alors, comme en 1789, et sous la Convention et le Directoire, on était vivement préoccupé des abus auxquels avait donné lieu la fabrication des monnaies sous l'ancien régime. On attachait le plus grand prix à mettre fin à ces variations incessantes qui avaient tant de fois dérangé et renversé les fortunes privées et même agité l'État. On voulait introduire dans le système monétaire de la France la fixité et l'invariabilité, et c'est pour cela qu'on s'appliquait à lier étroitement le système monétaire au système des poids et mesures qu'on considérait comme une institution immuable. D'ailleurs, tout comme précédemment, on était unanime à vouloir un seul étalon et à préférer l'argent pour cette attribution, ce qui entraînait nécessairement la subordination de l'or. A l'égard de ce dernier métal, jusque-là on avait voulu, par respect pour le système métrique, que la pièce d'or fût d'un nombre rond de grammes, et même du nombre décimal par excellence, le nombre dix , mais comme on n'était pas parvenu à s'entendre encore sur la combinaison la plus efficace pour obtenir la circulation de ces pièces de monnaies, il était facile de prévoir que cette question allait être reprise.

L'élaboration de la loi du 7 germinal an XI s'ouvrit, avons-nous dit, par un rapport détaillé de Gaudin aux Consuls de la République. Ce document reproduisait, avec une grande fermeté, tout ce qui avait été dit, de 1789 jusqu'alors, au sujet de la fixité à donner au système

(1) Plus tard gouverneur de la Banque et puis ministre de l'intérieur.

monétaire et relativement à l'étalon unique ainsi qu'au choix de l'argent pour cette destination. De plusieurs passages de ce rapport il résulte que Gaudin considère comme un fait désormais acquis et hors de toute contestation, que l'unité monétaire est la pièce d'argent appelée le franc, pièce fixe pour le présent et pour l'avenir. Voici, par exemple, un de ces passages que j'extrait du paragraphe ayant pour titre : De la valeur à donner aux pièces d'or.

« La base de notre monnaie est le franc d'argent, son « poids est fixé à cinq grammes, son titre à 9/10 de fin « et 1/10 d'alliage. Tout doit être relatif à un franc. »

Et ailleurs : « Le franc sera la base de notre système « monétaire : son poids, son titre, sa valeur, seront immuables ; ils détermineront le poids, le titre et la valeur de toutes les pièces de monnaie d'or et d'argent. »

Voici maintenant un autre passage qui est, s'il est possible, plus explicite et plus décisif.

« Le projet du système monétaire que j'ai l'honneur de vous présenter, Citoyens Consuls, paraît devoir fixer à jamais le prix et la valeur de l'argent ; le prix sera à l'abri des progressions qu'il a successivement éprouvées depuis des temps reculés jusqu'à ce moment ; son abondance ni sa rareté ne pourront faire changer ni le poids, ni le titre, ni la valeur du franc. On ne sera pas exposé à voir effectuer des remboursements avec des valeurs moindres que celles qui auront été prêtées ; leur dénomination équivaudra à celle de leur poids. Celui qui prêtera 200 francs ne pourra dans aucun temps être remboursé avec moins d'un kilogramme d'argent, qui vaudra toujours 200 francs et ne vaudra jamais ni plus ni moins. L'abondance de l'argent ou sa rareté influenceront sur les objets de commerce et sur les propriétés ; leur prix se réglera de lui-même dans les proportions du numéraire ; mais l'argent restera au même prix. Ainsi on trouvera dans ce système la stabilité et la justice.

« Le mètre sera le régulateur du poids du franc d'argent dont la valeur déterminera celle des autres pièces de monnaie. L'or sera avec l'argent dans une proportion comme t est à 15', • S'A survient avec le temps des événements qui forcent à changer cette proportion, l'or seul devra être refondu, les frais de fabrication ne s'élèveront qu'à une moitié d'unité pour cent. Ces frais seront à la charge des propriétaires des espèces.

ces. La valeur intrinsèque des monnaies sera égale à leur valeur nominale.

Il serait difficile de dire plus clairement que l'argent est l'étalon, l'élément fixe du système, et que l'or est le métal subordonné. On peut remarquer seulement que Gaudin ne considère point comme imminente la nécessité de refondre les pièces d'or. C'est qu'il s'est fait une opinion au sujet des chances d'un changement de valeur entre l'or et l'argent. Il lui paraît que ce changement est éloigné, et il en donne les raisons assez au long dans une autre partie de son rapport que nous aurons à examiner dans le chapitre suivant.

Sur tous les points que nous venons d'énumérer, les documents subséquents sont d'accord avec le premier rapport de Gaudin. Il n'y a pas trace de ces deux opinions contradictoires dont il a été parlé dans la commission de 1857, et qui auraient existé lors de la préparation de la loi du 7 germinal an XI, au sujet de l'étendue du rôle à assigner à l'or.

Les deux rapports de M. Béranger sont formels à cet égard. Je citerai un passage du second qui semble extrait d'un traité d'économie politique, science dans laquelle M. Béranger était versé. Ce passage fait en outre allusion à une contestation entre le ministre et la section des finances, contestation dont il sera fait mention bientôt.

« Quand on s'oblige à donner ou à recevoir dans un temps plus ou moins éloigné, on est intéressé à exprimer le plus exactement possible les valeurs convenues ; sans cela, l'exécution du marché n'est plus conforme à l'intention des parties, et il est d'autant plus difficile à conclure que les chances de variation sont plus nombreuses et plus importantes.

« Il en est une qu'on ne peut éviter puisqu'il n'existe pas de valeur fixe. Cette chance appartient à la nature des choses et les deux parties y sont également exposées ; car si la valeur de la matière monétaire augmente, elle grève le débiteur ; si elle diminue, elle pèse sur le créancier.

Si au lieu d'une matière monétaire on en a deux qui représentent

concurrentement la monnaie décompte, les chances de variations doublent, et il n'y a plus d'égalité entre la condition du créancier et celle du débiteur, car ce dernier étant le maître de payer avec

l'une ou l'autre monnaie, il choisira nécessairement celle dont le cours est le plus bas ; dès lors on se déterminera plus difficilement à devenir créancier.

« Si la loi fixe la valeur courante de l'or et de l'argent, la monnaie de compte n'est représentée ni par une quantité donnée d'or, ni par une quantité donnée d'argent, mais par une raison composée, 1^o du rapport établi par la loi entre la valeur de l'or et celle de l'argent, 2^o de celui fixé par le commerce, 3^o de la proportion pour laquelle la monnaie d'or et d'argent entre dans la circulation.

« Si l'on croit nécessaire de livrer les transactions commerciales à toutes ces incertitudes, il faut au moins prévoir la nécessité de changer les rapports de valeur qu'on établit entre l'or et l'argent, et fixer le rapport de l'un d'eux avec la monnaie de compte ; car avec la disposition que tous les gouvernements ont & affaiblir les monnaies, la valeur la plus basse serait toujours prise pour mesure. On rapporterait alternativement la valeur de l'or à celle de l'argent et la valeur de l'argent à celle de l'or, et on redescendrait du franc au soixante-seizième de franc, comme on est descendu de la livre au soixante-seizième de livre.

La première question (1) est résolue dans tous ses points si j'ai démontré que l'unité monétaire doit être représentée par un seul métal, et que, si l'on veut attribuer cette fonction à plusieurs, il faut au moins en choisir un dont les rapports avec la monnaie de compte soient absolument invariables. »

Mais consultons la pièce qui a plus de poids que les autres, l'exposé des motifs, envoyé avec le projet de loi au Corps législatif. Ce document s'ouvre par deux propositions.

1^o La loi actuelle est la continuation et le complément de ce que les assemblées nationales ont fait depuis 1789 sur le système monétaire; à ces importants travaux il s'agit de donner un couronnement qui soit en harmonie avec les principes qu'ils consacrent, et parmi lesquels on signale surtout une pensée d'invariabilité.

2^o Le sens de la disposition générale par laquelle débute

(1) M. Bérenger avait divisé son rapport en une suite de chapitres, traitant chacun d'une question. La première question était celle qui est traitée ici.

III. 14

la loi est qu'on veut établir dans le système monétaire un point fixe , destiné à empêcher les diverses variations abusives qu'on pourrait plus tard être tenté d'introduire dans le système monétaire, soit celles qui seraient imitées de l'ancien régime où l'on changeait le poids du métal répondant à la livre, soit celles qui pourraient résulter du changement de rapport entre la valeur de l'argent et celle de l'or, du moment que le second métal était admis à figurer aussi dans le système des monnaies françaises. Établir ce point fixe , c'est donner une garantie au loyal accomplissement des transactions et à la conservation de la propriété. Les premières lignes de l'exposé des motifs dans lesquelles ces idées sont déduites, méritent d'être méditées. Les voici :

« Les assemblées nationales se sont fréquemment occupées des monnaies. Quoique leurs travaux sur cette matière n'aient produit que des résultats partiels, elles ont posé les bases d'un système monétaire plus régulier, plus simple et surtout plus invariable que celui qu'on avait suivi jusqu'alors. Le projet que nous sommes chargés de présenter à votre approbation améliore ce qui est fait, règle ce qui ne l'est pas encore, et renferme, dans un petit nombre d'articles, toutes les dispo-

sitions permanentes que la constitution a placées dans le domaine de la loi. Ce projet est en quelque sorte précédé par une disposition générale qui tend à prévenir la dépréciation de l'étalon et à ramener vers un point fixe toutes les variations de valeur qui peuvent survenir entre les métaux employés à la fabrication des monnaies. Il en résulte une garantie pour l'exécution des transactions commerciales et la conservation de la propriété, que nous n'apercevons dans la législation monétaire d'aucun peuple (t). »

Ce point fixe, c'est l'unité monétaire constituée, une fois pour toutes, par 5 grammes d'argent, au titre de neuf dixièmes de fin.

(I) L'Angleterre n'a adopté le système de l'étalon unique qu'en 1816, c'est-à-dire treize ans plus tard.

CHAPITRE II

Comment la législation de l'an XI a statué au sujet des pièces du métal qui n'est pas l'étalon, c'est-à-dire de l'or.

Il a été dit, dans le chapitre précédent, que parmi les hommes qui ont préparé la loi du 7 germinal de l'an XI il y avait eu unanimité en faveur du principe de l'étalon unique et en faveur du métal argeht pour cette attribution; mais il a existé entre eux un grave dissentiment sur un autre sujet, à savoir, la manière de s'y prendre pour que les pièces d'or qu'on était décidé à joindre à celles d'argent eussent une circulation facile, exempte de toute contestation, entre celui qui les offrirait et celui qui aurait à les recevoir.

Jusque-là deux opinions seulement s'étaient produites à ce sujet; suivant l'une et l'autre, on aurait eu des pièces d'or d'un poids fixe en rapport simple avec l'unité de poids; presque tout le monde voulait même que ce poids fût de 10 grammes; le Tnstitut avait proposé celui de 8 (1). Le dissentiment commençait quand il s'agissait de savoir comment et par qui se déterminerait la valeur courante de la pièce d'or, c'est-à-dire le nombre de francs pour lequel elle passerait, le franc étant, une fois pour toutes, fixé à 5 grammes d'argent au titre de 9/10. Les uns voulaient que ce soin fût laissé à la libre action du commerce; les autres estimaient qu'il serait avantageux d'avoir un cours officiel et impératif, sauf à déterminer celui-ci périodiquement, dans des formes conservatrices et

(I) Afin d'avoir des pièces dont la valeur fût exactement ou à peu près de 25 francs. Avec ces pièces, on eût facilement composé les sommes de 50 et de 100 francs.

solennelles établies par la loi, d'après le cours commercial des lingots d'or comparé à celui des lingots d'argent. Ceux qui recommandaient que la valeur nécessairement mobile de la pièce d'or fût ainsi indiquée à des intervalles plus ou moins rapprochés (et c'étaient les plus nombreux), variaient sur l'étendue de la sphère dans laquelle l'action impérative de la loi devait s'exercer. Les uns pensaient que le règlement ne devait être obligatoire que dans les affaires où l'État serait partie. C'était l'opinion de Prieur et de la commission des Cinq-Cents. Les autres, comme Crétet et la commission «les Anciens, inclinaient vers une intervention plus large du règlement; ils l'auraient appliqué à toutes les transactions, à celles des particuliers comme à celles où figurait l'État. Gaudin introduisit dans le débat une autre idée; au lieu d'un poids fixe, il préférait que les pièces d'or

eussent une valeur fixe, sauf à en faire varier le poids selon les variations de valeur entre les deux métaux précieux; en un mot, il voulait des pièces de vingt francs et de quarante francs qui fussent ainsi dénommées, et que, par une addition ou par un retranchement de matière, on aurait toujours pu ramener, en les refondant, à valoir vingt et quarante francs. C'était précisément le système que Crétet, dans son rapport, avait représenté comme définitivement écarté.

La section des finances du Conseil d'État se montra contraire à la proposition de Gaudin. Ses membres eux-mêmes se divisèrent entre les deux combinaisons, qui auraient consisté, l'une à abandonner complètement au commerce la fixation de la valeur de la pièce d'or de 10 grammes par rapport à la monnaie d'argent, c'est-à-dire en francs et centimes, l'autre à faire déterminer périodiquement cette valeur par la loi, ou par un décret rendu dans les formes prescrites pour les règlements d'administration publique, d'après des bases que la loi aurait

établies une fois pour toutes. 11 résulte des termes du premier rapport de M. Bérenger qu'il s'était prononcé, lui, pour la première de ces solutions; mais la section des finances préféra la seconde. Au dernier moment, cependant, l'opinion de Gaudin prévalut; il fut décidé qu'on aurait des pièces de vingt et de quarante francs qui porteraient ce nom, et l'article 16 de la loi, parlant* de ces pièces, dit qu'il y aura « sur le revers deux branches d'olivier au milieu desquelles on placera la valeur de la pièce. »

Cherchons les motifs de la détermination qui prévalut à la véritable source, dans les rapports de Gaudin. Nous y gagnerons de savoir catégoriquement les idées que s'était faites ce ministre, interprète du gouvernement en cette affaire, sur l'avenir de la monnaie d'or qu'on allait fabriquer. Par sa position, comme par la pente naturelle de son esprit, Gaudin, avant tout, se plaçait au point de vue qu'il supposait être le plus pratique. Il tenait moins à la rigueur des principes que la section des finances, et il reprochait à celle-ci de puiser ses opinions dans les livres, au lieu de consulter l'expérience, qui, disait-il, se trompe rarement. A ce point de vue donc, il trouvait un grand inconvénient à fabriquer des pièces d'or qui ne fissent pas un nombre rond de francs; il estimait que ce serait une grande incommodité pour le public qu'on ne pût « changer une pièce d'or sans recevoir toute sorte de menue monnaie » et qu'on fût obligé, lorsqu'on aurait à faire un compte où figure-raient des pièces d'or, « de recourir à la plume ou au crayon. » A cette objection, la section des finances répondait que ce serait un bien plus grand inconvénient de recourir, comme le proposait Gaudin, à la refonte des pièces d'or, toutes les fois que la valeur relative du métal aurait éprouvé quelque variation, qu'à ce compte on serait toujours à les refondre, puisque

rien n'est plus mobile que le rapport de valeur entre les deux métaux précieux, et que ce serait une énorme dépense pour ceux à la charge desquels la refonte serait mise. Gaudin répliquait en niant que la refonte dût être, à beaucoup près, aussi fréquente qu'on le disait, et qu'elle pût être une opération dispendieuse. Sur le premier point, il représentait quelle ne devrait avoir lieu que tous les cinquante ans au plus, même en tenant compte de ce que, à l'influence des changements dans la production des mines, se joindrait celle de l'affaiblissement des pièces par la circulation, et il citait en preuve l'expérience faite de 1726 à 1785. A l'égard des frais de la refonte, il était plus affirmatif encore: il faisait le calcul de ce qu'ils pourraient être, et établissait que ce serait une somme relativement insignifiante. Laissons-le parler lui-même.

« Voyons donc quelles sont les causes qui déterminent la refonte de l'or et quels en sont les frais. C'est de l'abondance ou de la stérilité des mines d'or et d'argent que l'on peut attendre la variation dans la valeur relative de ces métaux. Lorsque cette variation devient considérable, il est

évident que la proportion entre l'or et l'argent doit changer. C'est là une cause déterminante pour refondre l'or, mais cette cause doit-elle arriver fréquemment ? On ne peut se le persuader.

« La diminution du poids de la pièce d'or par une longue circulation met encore dans la nécessité de la refondre. Voilà, ce me semble, les deux seules causes qui obligent à la refonte ; mais cette dernière n'occasionne qu'une refonte partielle, celle des pièces trop usées.

« Ces deux causes réunies ne pourront produire d'effet sensible que tous les cinquante ans au plus ; car depuis 1726 les pièces d'or avaient circulé jusqu'en 1785 sans que leur empreinte eût reçu beaucoup d'altération, et dans ce long espace de temps, ni l'abondance ni la stérilité des mines n'avaient présenté la nécessité d'un changement dans la proportion de l'or avec l'argent. En 1785, époque de la refonte, on fabriquait dans les hôtels-des-monnaies autant de pièces d'or qu'on avait accoutumé d'en fabriquer. Aussi les auteurs de la refonte du ministère Calonne ont en vain cherché à justifier leur opération lorsqu'elle a été attaquée de toutes parts.

« Jusqu'à présent les refontes de monnaies ont été désastreuses pour le peuple et pour le commerce : c'était une spéculation du gouvernement ; c'était une véritable imposition. Ce système ne se reproduira plus et la

fonte des monnaies ne sera que l'effet du besoin sans aucun intérêt pour le gouvernement. »

Gaudin parlait juste quand il signalait la modicité des frais d'une refonte. Comme il soutenait que ces frais devraient être à la charge des particuliers possesseurs des espèces, il s'ensuit que, dans sa pensée, la dépense de la refonte, même modérée comme elle devait l'être, n'eût

affecté en rien les intérêts de l'État.

Mais Gaudin se trompait dans les inductions qu'il tirait de l'expérience, au sujet de la fréquence des refontes. Le passé lui semblait démontrer que le rapport entre l'or et l'argent pouvait se modifier et s'écarter d'une manière passablement sensible de ce qui aurait été convenu, sans qu'un des deux métaux s'enfût de la circulation, et par conséquent sans qu'il fût nécessaire de refondre les pièces d'or. Il était ainsi porté à croire que, sous l'influence d'un petit changement dans le rapport effectif de valeur entre les deux métaux, le courant des transactions ne cesserait pas de les conserver tous les deux. D'après l'exemple qu'il citait des pièces d'or fabriquées en 1726 sur le pied de 1 d'or contre 141/2 d'argent, qui restaient dans la circulation alors que le rapport des deux métaux était devenu, dans sa propre estimation, celui de 1 à 15, on serait fondé à croire qu'il jugeait que les pièces d'or de 20 et de 40 francs continueraient à circuler en quantité, quand bien même au rapport de 1 à 15 1/2, un autre se serait substitué, qui en différât comme celui de 1 à 15 ou celui de 1 à 16. Pour un homme pratique, c'était un premier tort de conclure d'un fait isolé, sans rechercher si l'histoire générale des monnaies n'en présentait pas d'autres qui fussent en sens contraire. C'en était un second de prétendre appliquer à la France régénérée en 1789 une conclusion empruntée à l'histoire de l'ancien régime, où les transactions n'avaient qu'une liberté fort restreinte, où le monnayage était

sous l'empire de règlements excessifs, et où le commerce des métaux précieux, soit monnayés, soit en lingots, était soumis à une législation où la liberté n'avait aucune place, si bien que les peines les plus sévères atteignaient des actes que le droit naturel autorisait. L'expérience, à laquelle il déclarait s'en remettre comme à une autorité souveraine, a tourné contre lui. En l'an XI, quand fut faite la loi du 7 germinal, qui avait établi, à titre temporaire, le rapport de 1 à 15 1/2

entre les deux métaux, ce rapport existait réellement dans le commerce ; mais peu à peu il s'est modifié, et bientôt l'or a valu communément un peu plus de quinze fois et demie l'argent , il a même quelquefois été un peu au delà de 16. Cet écart qui, communément, a été de 1 et demi pour 100 environ, c'est-à-dire de la moitié de celui qui se manifesta de 1726 à 1785, n'aurait pas dû avoir d'effet sur la circulation, si les prévisions de Gaudin eussent été justes. Bien au contraire, il en a eu un très-considérable : il a suffi pour que l'or se retirât de la circulation. Peu d'années après le vote de la loi de l'an XI, l'or était devenu une rareté qu'on allait acheter chez le changeur, quand on voulait emporter en voyage une certaine quantité d'espèces de ce métal. En fait, ce que Gaudin se flattait d'établir au moyen de la fabrication de pièces dénommées de 20 et de 40 francs, la circulation parallèle des deux métaux, avait cessé d'exister peu après l'an XI ; et vingt-cinq ans après cette date, la circulation n'offrait plus que de l'argent.

Gaudin se faisait illusion sur d'autres points; il supposait : 1° que la variation possible de l'or par rapport à l'argent n'excédait pas un très-petit nombre de centièmes ; 2° qu'elle s'accomplirait en une seule fois, après quoi l'on pourrait se considérer comme dans un état stationnaire ou à peu près pendant une nouvelle période assez longue. C'était poser en principe qu'on ne verrait

jamais rien de semblable à ce qui s'était passé dans quelques-uns des siècles antérieurs où la variation avait été marquée entre l'or et l'argent : hypothèse hasardée, et dont un homme pratique tel que lui devait se méfier. Certes, rien n'obligeait Gaudin à prévoir la découverte presque simultanée des mines d'or de la Russie boréale, de la Californie et de l'Australie ; mais, même avec des faits moins caractérisés, son hypothèse devait être renversée de fond en comble. Supposons une baisse de dix ou seulement de cinq pour cent qui doive s'accomplir en vingt ans : il n'en faut pas davantage pour que la combinaison de Gaudin croule par la base. Après une première baisse d'un ou d'un et demi pour 100 sur l'or, l'expérience l'a démontré, l'argent tend à s'exporter, et, pour le retenir dans la circulation effective, on devra procéder à une refonte de l'or. L'opération ne sera pas terminée, qu'il faudra songer à une refonte nouvelle, avant la fin de celle-ci à une troisième. Une pareille mobilité dans la consistance des pièces d'or, portant en toutes lettres le même nombre de francs, n'est pas un régime qu'un homme pratique puisse recommander. Ce serait la confusion même.

Le système que Gaudin fit prévaloir, quant à la fabrication des pièces d'or, était donc loin d'être aussi pratique qu'il l'avait supposé. Ce système avait un autre défaut plus grave, c'était de laisser indéterminé le signe auquel on devrait reconnaître un jour que le moment serait venu de refondre les pièces d'or, afin d'y changer la quantité de métal correspondant à un franc. Sur le terrain où Gaudin était placé, il était impossible, quelque bonne volonté qu'on eût, de l'indiquer par une formule qui eût une précision mathématique. Certes Gaudin n'ignorait pas que le rapport de valeur entre les deux métaux précieux est mobile. Mais, de même que tout le monde alors, il manquait des éléments nécessaires pour déterminer l'étendue du chan-

gement de valeur réciproque qui serait de nature à déranger le mécanisme monétaire, c'est-à-dire qui empêcherait la circulation effectivement parallèle des espèces d'or et d'argent. On ne pouvait donc dire : La refonte devrait se faire lorsque le rapport de 1 à 15 $\frac{1}{s}$, qui existe actuellement entre les deux métaux dans le commerce, et que reconnaît la présente loi, aura été modifié de 1 p. 100, ou de 2 ou de 3, en plus ou en moins. On comprit qu'en pareille matière c'était à l'expérience à prononcer, on s'arrêta donc à ceci : ce sont les événements (1) qui parleront. On s'en remettait ainsi aux lumières des gouvernements à venir, à leur loyauté, à leur sentiment du bien public pour

écouter la voix des événements et pour y obéir. C'était une faute; les gouvernements, qui toujours ont des soucis-plus qu'ils n'en peuvent porter, sont assez enclins à ajourner indéfiniment ce qui ne leur est pas nettement prescrit. Ils sont sujets à éluder ainsi des devoirs, même étroitement liés à l'utilité publique.

Avec le système qu'avaient recommandé Mirabeau, et, après lui, les assemblées législatives, la commission des monnaies et l'Institut (celui des pièces d'or pesant un nombre rond de grammes et d'une valeur mobile selon la cote changeante de l'or par rapport à l'argent), on n'aurait eu à craindre aucune hésitation du genre de celles auxquelles nous avons assisté depuis 1848 et qui ont fini par assurer à l'or un triomphe que le législateur n'avait pas voulu: le système se serait réglé lui-même presque à chaque instant.

En somme donc, il y a lieu de regretter que l'arrangement recommandé en l'an XI par la section des finances

(1) Le mot est de Gaudin : voici sa phrase : « L'or sera avec l'argent dans une proportion comme t à ta $\frac{1}{15}$ - S'il survient, avec le temps, des événements qui forcent à changer cette proportion, l'or seul devra être refondu, etc. »

du Conseil d'État n'ait pas prévalu dans la rédaction de la loi. Ce système n'aurait soulevé aucune contestation dans les paiements si l'on eût adopté la formule suggérée par Crélet et la commission des Anciens, consistant en ce que tous les ans la valeur de la pièce d'or en francs et centimes fût déterminée, suivant une formule établie par la loi, au moyen du cours respectif des deux métaux sur les grandes places de commerce de l'Europe. On aurait pu même substituer à la période d'une année celle de six mois. Le rapport de Prieur rappelait des faits qui auraient justifié l'adoption de ce terme plus court.

Mais s'il est fâcheux que la combinaison de Gaudin ait été préférée, ce n'est pas à dire qu'au fond le système • monétaire ait été vicié par la pensée du double étalon, ou en d'autres termes, par la prétention d'éterniser le rapport de 1 à 15 $\frac{1}{15}$. La formule de Gaudin et celle qu'on lui a opposée, et qui eût mérité la préférence qu'elle n'a pas eue, sont les manifestations diverses d'une seule et même pensée, à savoir, que dans la législation française l'unité monétaire est le franc, c'est-à-dire un poids d'argent Gn', déterminé une fois pour toutes, de 4 grammes $\frac{1}{3}$, uni à $\frac{1}{100}$ gramme d'alliage (faisant un total de 5 grammes au titre de neuf dixièmes de Gu), et que l'or est un métal subordonné, dont un poids déterminé vaut, en francs et centimes, un nombre variable selon les temps, de sorte qu'il n'y a pas une quantité d'or dont on soit fondé à dire : elle a valu 1 franc l'an passé, elle vaut 1 franc aujourd'hui, elle vaudra 1 franc l'année prochaine et indéfiniment, formule qui, au contraire, est applicable mathématiquement à l'argent ; car, je le répète, dans le système de la loi, la pièce de 1 franc composée comme elle l'est, et élément essentiel de notre système monétaire, est assurée de toujours valoir un franc, parce quelle est le franc.

Malgré tout ce qu'il peut y avoir de défectueux dans la combinaison que Gaudin fit prévaloir, voici une des conséquences directes et obligées de la législation française sur les monnaies, telle qu'elle a été formulée par l'acte du 7 germinal an XI : le créancier de l'État, propriétaire d'un titre de rente de 100 fr., par exemple, a un droit inaliénable, imprescriptible, absolu, à recevoir tous les ans cent fois 5 grammes d'argent au titre de neuf dixièmes de fin. On peut à la vérité le payer en or, mais c'est à la condition expresse qu'on lui en donne une quantité qui, d'après le cours compa-

rédes deuxmélauxprécieux, soit, au moment du paiement, l'équivalent commercial bien avéré de cent fois 5 grammes d'argent au titre de neuf dixièmes.

Il serait spolié, si l'on prétendait s'acquitter envers lui 9 avec une quantité d'or moindre que cet équivalent, tout aussi bien que si on élevait la prétention de ne lui donner que 80 ou 75 disques d'argent du poids de 5 grammes au titre de neuf dixièmes, au lieu de 100, ou encore si on voulait le payer au moyen de 100 disques contenant 4 grammes d'argent au titre de neuf dixièmes, au lieu de 5.

Il est vrai qu'il n'y a pas de tribunal par-devant lequel l'État puisse être cité à comparoir pour s'entendre condamner à payer ainsi les arrérages des rentes en argent, ou, s'il se sert de monnaie d'or, à en donner l'équivalent réel de la quantité d'argent .qui répond au nombre de francs porté sur le titre de rente. Cependant, si une pareille juridiction n'a pas été instituée, c'est qu'on a supposé que l'État interpréterait exactement la loi, aussi bien quand elle est contre lui que lorsqu'elle est pour lui, et faut-il faire repentir la société d'avoir admis -celte hypothèse ? Ici l'exactitude s'appelle d'un autre nom, la loyauté. Après tout, s'il n'y a pas une juridiction précise par-devant laquelle l'État puisse être assigné par le mi-

nistère d'un huissier et soit tenu de se faire représenter, il existe cependant un tribunal dont il est justiciable, et dont les arrêts, pour être rendus tardivement et ne pas entraîner une sanction matérielle, n'en sont pas moins redoutables, et font trembler les plus superbes. C'est le tribunal de l'histoire, où tous les gouvernements savent qu'ils doivent être jugés un jour avec une impartialité qui est souvent leur espoir, et qui devrait toujours être leur frein. En présence d'un gouvernement qui se respecte, il suffit d'invoquer cette auguste juridiction, dernière raison des peuples, suprême soutien du droit, et boulevard du faible contre la force, pour le retenir dans le sentiment de la justice, alors qu'on le verrait sollicité de s'en écarter.

Il n'en est pas moins vrai qu'en 1864 le Corps législatif a eu à discuter une loi qui, dans la pensée de plusieurs personnes, était le commencement du renversement du système consacré par la loi de l'an XI, et devait conduire au remplacement de l'étalon d'argent par un étalon d'or. L'occasion de cette loi a été fournie par la pénurie de monnaies divisionnaires en argent pour les appoints. Le projet portait qu'il serait fabriqué des pièces de 20 et 50 centimes, de 1 franc et de 2 francs analogues au schelling anglais, c'est-à-dire à bas titre et d'une valeur intrinsèque notablement inférieure à la valeur nominale. Comme les schellings, ces pièces destinées aux appoints ne devaient être admises dans les paiements entre particuliers que jusqu'à concurrence d'une faible somme ; on s'était arrêté à celle de 20 fr. Quant au titre, par le désir d'arriver à une perfection scientifique de peu d'importance, on dérogeait à la division décimale, et on adoptait celui de 835 millièmes.

Le Corps législatif, dans la pensée louable de garantir autant que possible le système consacré par la loi de

l'an XI, a limité ce nouveau monnayage aux pièces de 20 et 50 centimes (1).

Mais l'inaction dans laquelle, malgré maint avertissement, on s'est renfermé, à partir du jour où l'or de la Californie s'est mis à affluer, a eu pour résultat de remplacer dans l'usage général la monnaie d'argent par la monnaie d'or. L'or a été monnayé chez nous en quantité immense, et la majeure partie de l'argenta été exportée. Dans les temps où nous sommes, il ne faut pas se hâter de déclarer que telle ou telle chose matérielle est impossible ; mais, il faut en convenir, le rétablis-

sement effectif en France, d'un système monétaire, tel que l'a voulu le législateur depuis 1789, c'est-à-dire avec l'étalon d'argent, est tout au moins d'une extrême difficulté, et il y a lieu d'en exprimer le regret. Nous sommes, en fait, au régime d'une unité monétaire dont le rapport avec l'unité de poids est représenté par un nombre brisé que rien ne motive. C'est une déplorable infraction au système métrique. Avec un peu plus de prévoyance en l'an XI ou même un peu plus de volonté en 1849 et 1850, il eût été si aisé de l'éviter.

(1) Le rapport présenté, au nom de la commission du Corps législatif, par M. Gouin, à la date du 28 avril 1864, mérite d'être signalé pour son excellent esprit.

CHAPITRE PREMIER

Du titre des monnaies. — De leur poids.

L'or et l'argent, lorsqu'ils ne sont pas alliés à quelque autre métal, sont beaucoup plus sujets à s'user par le frottement. Comme les pièces de monnaie sont dans un mouvement perpétuel, la perte est sensible sur la masse, et, pour la diminuer, il est indispensable d'associer les métaux précieux à une certaine proportion d'alliage. C'est le seul moyen de conserver pendant un certain laps de temps une monnaie correcte de poids. Avec une monnaie facile à user, non-seulement la perte est plus grande dans le même laps de temps, mais encore elle est inégale, parce que les pièces ne circulent pas autant les unes que les autres et ne sont pas toutes soumises aux mêmes épreuves. Par ces motifs, on s'est de toute part rallié au système qui consiste à allier le métal précieux, or ou argent, avec une certaine proportion, nécessairement faible, d'un autre métal qui lui donne de la dureté. Cette pratique est devenue aisée depuis que les progrès de la métallurgie ont permis de mesurer, avec une exactitude suffisante, la dose d'alliage, et de la rendre sensiblement uniforme pour toutes les pièces (1).

(1) En France, sous l'ancien régime, la tolérance de titre s'appelait le remède d'alloy.

C'est le cuivre qui ordinairement sert à cet usage. Moyennant ce mélange, l'or et l'argent se déforment moins, gardent plus fidèlement l'empreinte dont on les a revêtus et durent beaucoup plus.

Les monnaies de l'antiquité, du moins celles d'or, étaient, autant qu'on le pouvait dans ce temps-là, de métal fin. Selon Hérodote, les dariques émises par Darius, fils d'Hyslaspe, étaient remarquables sous ce rapport, et ce prince en tirait vanité. L'aureus de Jules César et le solidus du Bas-Empire étaient également en or fin. De même le besant ou byzant, qui fut frappé originairement à Constantinople, dans la suite du Bas-Empire, et que reproduisirent plusieurs souverains de l'Europe. De même le florin, qui fut d'abord une pièce d'or émise dans la ville de Florence, au treizième siècle (1), et qu'on nommait Florence à l'origine. Cette pureté extrême de la monnaie ne répondait à aucun besoin public, car l'important n'est pas de savoir qu'une pièce ne contient point d'alliage, mais combien elle en contient, et d'être assuré qu'elle est toujours semblable à elle-même. On ne serait guère fondé à dire que de l'emploi de l'alliage est venue, à des princes dépensiers et réduits aux expédients, la tentation de faire de la fausse monnaie en forçant la dose. L'idée de fausser la monnaie a dû se présenter tout naturellement en tout temps. Il a dû y avoir et il y a eu de toute éternité des faux-monnayeurs, parce que de tout temps il y a eu de la fraude.

On sait que la proportion de métal fin qui existe dans la monnaie en est ce qu'on nomme le titre. La limite dans laquelle il est permis de s'écarter du titre, qu'il serait difficile d'observer avec une fidélité mathématique dans une grande fabrication, est ce qu'on nomme la tolérance de

(I) A Treatise on the coins, etc., pages 41 et suivantes.

titre. Cette limite doit être impérative au-dessus aussi bien qu'au-dessous, car il est nécessaire que les pièces soient autant que possible semblables les unes aux autres. Le métal consacré à fabriquer une certaine quantité de pièces à un titre supérieur au titre légal serait employé en pure perte, et le commerce ferait le triage de ces pièces pour les refondre.

La proportion d'alliage la meilleure est celle qui donne aux métaux précieux la plus grande résistance au frottement. Sur ce sujet, des recherches faites en Angleterre par le célèbre physicien Cavendish, en compagnie d'un chimiste distingué, Hatchett, en 1798, ont établi qu'en prenant pour alliage du cuivre pur, la proportion la plus efficace était celle d'un douzième, qui met la monnaie au titre de 917 millièmes ; qu'à l'égard de l'or, l'argent seul, ou avec partie égale de cuivre, dans la proportion d'un douzième pour l'ensemble, ajoutait le plus à la dureté du métal (1); qu'enfin l'argent, au titre de la monnaie britannique, perdait bien plus que l'or, pour le moins quatre fois. La loi du douzième avait été d'abord adoptée pour les monnaies que l'Espagne faisait fabriquer en si grande quantité dans ses colonies du Nouveau-Monde. En Angleterre elle est en vigueur pour l'or. Quand on réforma les monnaies anglaises, après Henri VIII, la reine Marie l'avait également ordonnée pour l'argent ; mais sa sœur Élisabeth, qui lui succéda, jugea à propos de retourner, pour ce métal, à un ancien rapport arbitraire, assez peu différent, celui de 925 millièmes de fin, qui a été conservé. En France, par égard pour le système décimal, nos monnaies nouvelles ont été faites au titre de 900 millièmes de fin, tant pour l'or que pour l'argent. La monnaie alors est un peu moins résistante que si elle était au titre des pièces

(I) Ce serait au point de réduire de près des trois quarts la peille causée par un même frottement.

III

asc cours d'économie politique.

d'or anglaises. En outre, le phénomène de la liquation, en vertu duquel, après la fusion, le métal précieux tend à se séparer de son alliage dans le corps du lingot qui se refroidit, a une influence quelque peu plus sensible avec le titre de 9/10 qu'avec celui de 1 1/12.

Dans les monnaies d'or anglaises, une partie de X allai ou alliage est d'argent (1). 11 y a trente-cinq ans environ, les souverains contenaient de l'argent jusqu'à 50 et 60 millièmes de leur poids. Aujourd'hui cette proportion a diminué. La présence de l'argent dans les pièces d'or anglaises en augmente, on vient de le voir, la résistance : on doit cependant la considérer, non pas comme préméditée, mais bien comme accidentelle (2).

Les États-Unis, depuis 1837, se sont ralliés, nous l'avons dit, au titre décimal. Le dollar, depuis cette époque, contient, avec la même quantité d'argent qu'auparavant, une proportion d'alliage calculée de manière à faire exactement le dixième du poids total de la pièce; antérieurement il

était au titre de 892. L'émission des dollars a cessé depuis. On ne fait plus que des demi-dollars en argent; mais on les fait à bas titre, parce que ce n'est plus que du billon. Le rapport décimal n'a pas cessé d'être appliqué à la monnaie d'or.

En Russie, quand on a rectifié le système monétaire, en 1810, le titre de la monnaie d'argent a été mis à 83 zolotniks $\frac{1}{3}$ par livre ou 868 millièmes de fin. Quant à la

(1) Jacob, *O/i the Precious Metals*, II, chapitre mil.

(2) Quelques personnes assurent qu'on laisse volontairement dans les souverains cette fraction d'argent, afin qu'ils aient une nuance jaune particulière. Je n'ai rien vu dans les enquêtes de 1837 et de 1848 qui indiquât cette intention. Si on laisse 20 millièmes d'argent dans for destiné au monnayage, c'est que cette proportion ne vaut pas la peine qu'on la sépare; autrefois, alors que l'art de séparer les deux métaux précieux l'un de l'autre était moins avancé, c'était 50 à 60 millièmes par la même raison.

monnaie d'or, elle est au titre de 22 carats ou 917 millièmes, comme la monnaie d'or de l'Angleterre, et comme, originairement, les quadruples d'Espagne (1).

C'est un soin à avoir dans la fabrication des monnaies, que non-seulement l'ensemble d'une émission, mais chaque pièce en particulier, soit au titre voulu par la loi. Le législateur accorde sur ce point, aux directeurs des hôtels-des-monnaies, une petite tolérance qui jusqu'en 1849 était, en France, de 3 millièmes en dessus et en dessous du pair pour l'argent, de 2 millièmes pour l'or, et qui depuis n'a plus été que de 2 uniformément pour les deux métaux. Des recherches ingénieuses de M. Pelouze (2) lui ont permis de déterminer les précautions à prendre pour que l'essai d'une pièce de monnaie indique bien réellement quel en est le titre. Dès lors l'administration a pu se mon-

(1) Je lis dans Slorch, note 9, page 49, du tome IV de l'édition de Paris, que les impériales durent, par les ukases de 1810, avoir le titre de 94 zolotniks $\frac{2}{3}$, ou de 986 millièmes de fin. Mais il n'est fait mention nulle part de l'existence d'impériales ayant ce titre. On n'a frappé ainsi, en Russie, que des ducats à l'imitation de ceux de Hollande, et on en fait encore.

(2) L'alliage monétaire, formé de neuf parties d'argent et d'une de cuivre, est coulé en lingots du poids d'un kilogramme, qui sont allongés au laminoir jusqu'à ce qu'ils n'aient plus que l'épaisseur voulue pour une pièce. Ces lames, d'après les observations de M. Merklein, ne sont pas bien homogènes. Le titre va en augmentant des bords au centre; la différence est en moyenne de 4 à 5 millièmes. Les flans ou disques qu'on ilécoupe à l'emporte-pièce et dont chacun, passé sous la presse, devient une pièce de 5 fr., gardent la même inégalité nécessairement. Il s'ensuit qu'un essai fait sur la substance prise en un seul point de la pièce n'en donne pas le titre exact. Pour lever cette difficulté, et avoir une prise d'essai qui représente toujours avec exactitude la composition de la pièce entière, M. Pelouze a imaginé d'enlever avec un emporte-pièce douze petits cylindres qu'on réunit. En choisissant, d'après une règle qu'il indique, les points où doivent se prendre les cylindres, l'essai est très-concluant. Des expériences de M. Merklein, citées par MM. Dumas et de Colmont (Rapport final, page 14), ont montré qu'avec des lingots de 4 kilogrammes il peut se trouver un écart de 14 millièmes entre deux points du même lingot.

trer plus difficile envers les directeurs des Monnaies.

Il résulte du rapport final (1) de MM. Dumas et de Colmont qu'à cet égard la volonté de la loi, en France, n'était pas suffisamment remplie avant 1839 ou 1840. D'après les analyses exécutées sous leurs yeux, la moyenne du titre des pièces de 5 fr. était satisfaisante pour chaque émission, et plutôt au-dessus du pair qu'au-dessous ; mais entre les diverses pièces la différence était sensible (2).

Le décret du 22 mai 1849, qui réduit la tolérance du litre pour l'argent, donne à penser que les incorrections extra-légales signalées par MM. Dumas et de Colmont en 1839 ont entièrement cessé.

C'est une affirmation qu'on trouve dans les écrits des hommes les plus dignes de confiance, que le titre des espèces d'or est, en certains pays au moins, d'une exactitude presque mathématique (3), d'où il serait naturel de conclure qu'il pourrait l'être partout. Cependant, je n'ai vu nulle part le détail d'expériences multipliées qui pussent servir de base à cette croyance. C'est une opinion qui s'appuie sur un certain nombre de faits constants, qu'avec l'argent on n'approche pas tout à fait autant du but.

La tolérance de titre donnait lieu, en France, sous l'ancien régime, à différents abus :

(1) MM. Dumas et Colmont ont été les rapporteurs d'une grande commission des monnaies instituée en 1838, qui procéda avec soin, et en s'éclairant par des expériences multipliées, à l'examen de plusieurs questions relatives à la fabrication des monnaies. MM. Dumas et de Colmont firent divers rapports remarquables. Le dernier et le plus important, que nous citerons plusieurs fois sous le nom de leur rapport final, est de décembre 1839.

(2) Voir leur rapport final, pages 19 et suivantes, et surtout le tableau de la page 20.

(3) Ainsi M. Gallatin disait, en 1831, que les variations de titre constatées par l'essai de monnaies américaines, n'excédaient pas deux millièmes pour l'argent, et que sur les pièces d'or elles étaient si faibles, qu'on pouvait les considérer comme inappréciables {Considérations on the Currency and Banking System of the United-States, page 62}.

1° On exagérait inutilement l'écart autorisé. Pour l'or, au moment de la révolution, il était de ce qu'on appelait 12 trente-deuxièmes, ce qui reviendrait à plus d'un et demi pour cent (0.0156) (1); pour l'argent, d'après les renseignements que fournit Mirabeau, il était moindre, à peu près de 1 pour cent (0.0104) (2). Dans le projet que ce puissant esprit présenta à la suite de son mémoire, il adoptait pour l'or et pour l'argent un chiffre apparent d'un peu plus de 5 millièmes (0.0052) ; mais, à cause de la manière de compter, ce n'eût été en réalité que de la moitié, ou de 2 millièmes, 6.

2° L'écart était pris tout entier en dedans, autant que possible. C'était ainsi que l'entendaient les ordonnances, et on recommandait bien aux directeurs des hôtels-des-monnaies d'utiliser toute l'étendue de la tolérance, parce que c'était un profit qui revenait au roi. C'était un petit avilissement de la monnaie dont on faisait ainsi une loi aux directeurs des hôtels-des-monnaies. Mirabeau demanda quel écart total, qui aurait été limité comme il vient d'être dit, c'est-à-dire de 52 dix-millièmes, fût par moitié en dedans et en dehors. C'est ce qui existe aujourd'hui, en ce sens, que l'écart autorisé est le même en dessus et en dessous de la monnaie parfaitement droite. Mirabeau proposait en outre qu'entre ces limites les directeurs ne pussent rien réclamer pour le surplus de fin qu'ils auraient mis dans la monnaie, mais aussi qu'ils ne fussent pas soumis à une compensation pour ce qu'ils y auraient mis en moins (3). C'était les provoquer à faire tous leurs efforts

pour profiter de la tolérance en faible. La législation actuelle établit au contraire la règle que l'État rembourse

(1) Collecton des discours de Mirabeau, édition de 1792, tome V, page 89.

(2) Ibid., page 115.

(3) Ibid. , page 65.

aux directeurs la tolérance en fort, mais qu'ils lui tiennent compte de la tolérance en faible.

On peut remarquer cependant que la fâcheuse tendance contre laquelle s'élevait Mirabeau de fabriquer les pièces en faible s'est de nouveau révélée de nos jours. Les comptesrendus de l'administration des monnaies, insérés dans le Compte général de l'administration des finances , montrent que chaque année l'État bénéficie d'une certaine somme provenant de ce que les monnaies fabriquées s'approchent plutôt de la limite inférieure et ne dépassent presque jamais le pair. Le profit qu'en a retiré le Trésor a été, selon l'étendue du monnayage, d'environ 125,000 fr. à près de 300,000 fr.

Voici ce que révèle le Compte général de l'administration des finances pour les dernières années :

EXERCICE

Bénéfice résultant pour le Trésor de l'emploi des tolérances en faible dans

la fabrication 279,138 fr., 74

A déduire, perte résultant des tolérances en fort 1,019 ,66

Bénéfice net 278,1 19 fr., 08

Les années suivantes, les résultats sont analogues, mais la somme obtenue est moindre parce que le monnayage est moins considérable. Ainsi, en 1862, le bénéfice net de l'État, afférent aux tolérances, a été de 125,220 fr. ; en 1863, de 164,380 fr. (1). C'est que, en 1859 et 1860,

(1) C'est la somme qui résulte du Compte général de l'administration des finances pour 1863. Le chiffre n'est pas définitif; mais l'écart ne peut qu'être modique.

la fabrication des monnaies a été de 711 et de 436 millions, tandis que, en 1862 et 1863, elle n'a monté qu'à 216 et à 210.

En ce qui concerne les pièces d'or, qui représentent à peu de chose près la totalité du monnayage, aucune des fontes n'a donné lieu, pendant les deux dernières années, à l'application du règlement sur les tolérances en fort. C'est le monnayage fort restreint de l'argent qui a produit les pièces présentant un excédant. Mais le montant n'a été, en 1862, que de 36 fr. 94 c., et en 1863, de 598 fr. 42 c.

Les directeurs étant désintéressés, puisqu'on leur tient compte de ce que leur monnayage a de trop fort et qu'ils rendent compte du faiblage, il devient évident , en présence de ces chiffres, qu'ils

ne fabriquent ainsi que parce qu'on le leur recommande. En tout cas, quelle que soit l'origine de ce petit affaiblissement des monnaies françaises, il conviendrait qu'on y mit fin. C'est un profit peu licite qu'on procure ainsi au Trésor. La dignité de l'État en est offensée.

Cette circonstance regrettable n'a pas échappé aux étrangers : on en trouve la preuve dans un document officiel des États-Unis. Le directeur de la monnaie fédérale, M. James Ross Snowden, fait remarquer dans son rapport du 12 octobre 1857, que le titre moyen des espèces françaises est, pour l'or, de 899 $\frac{1}{2}$ et, pour l'argent, de 898 $\frac{1}{2}$, c'est-à-dire moindre qu'auparavant.

La monnaie française d'argent a éprouvé dans son titre, il y a un tiers de siècle, une variation à peu près inaperçue du public, à la suite d'un perfectionnement dans le mode d'essai des matières d'argent. Autrefois, l'essai se faisait par le feu, à la coupelle. On a reconnu que ce mode n'accusait pas la totalité du métal. On y substitua donc en 1830, par suite des travaux de Gay-Lussac, l'essai par la voie hu-

mide (1). Les monnaies frappées antérieurement, qu'on croyait au titre de 900 millièmes, étaient réellement au titre de 904. Depuis lors, on s'est exactement conformé à la loi constitutive de notre système monétaire, d'après laquelle le titre doit être de 900 millièmes.

Les commerçants en métaux ont profité de la circonstance pour refondre les anciennes pièces de 5 fr. , lorsqu'elles étaient avantageuses de poids et qu'elles contenaient la proportion d'un millième en or, qui est habituelle dans les pièces frappées avant 1825 (2). C'est ainsi qu'une immense quantité de pièces d'argent de 5 francs ont été affinées, c'est-à-dire qu'on en a séparé l'or. Quelques personnes ont blâmé ces entreprises. Ces personnes supposent que l'affineur fait une mauvaise action quand il dégage de nos monnaies un excès de métal dont on n'y soupçonnait pas l'existence, et qu'en même temps il en retire de l'or qui y avait été laissé par négligence ou par l'imperfection des arts métallurgiques. Bien au contraire, l'affineur, par cette opération double, rend un service à la société; c'est exactement comme s'il eût découvert et mis en exploitation une mine d'argent et d'or donnant un bénéfice certain.

L'État aurait eu le droit de s'approprier le profit que rend cette exploitation des monnaies, mais non pas en se faisant payer un droit égal à 4 millièmes du poids des matières d'argent qu'on aurait monnayées à l'avenir, ainsi qu'on l'a proposé. La seule voie qu'il eût pu légitimement suivre eût été d'entreprendre pour son compte la refonte et l'affinage des pièces de 5 fr. antérieures à 1825, où

(1) La précipitation de l'argent sous la forme de chlorure.

(2) Les changeurs trient toutes les pièces de 5 francs qui passent par leurs mains et mettent à part celles des types Hercule, Napoléon et Louis XVIII, lorsqu'elles pèsent 25 grammes. Un sac trié de 1,000 francs, valeur nominale, se vend 1,003 fr. (Rapport final de MM. Dumas et de Colmont, page 128.)

L'excès d'argent s'unissait à une fraction appréciable d'or. On le lui a conseillé. Il s'y est refusé, il a eu tort.

On avait parlé aussi d'élever à 904 millièmes le titre de nos monnaies d'argent, ou plutôt de l'y maintenir, car il y était déjà sans qu'on s'en fût douté. Cette combinaison cependant aurait eu un double inconvénient : l'État aurait renoncé par là au bénéfice, qui lui appartenait, de la refonte des pièces de 5 fr. frappées avant 1825 ; de plus, c'eût été un échec pour le système décimal des poids et mesures duquel la nation tire justement vanité.

En France la tolérance de titre qui est, avons-nous dit, de 2 millièmes, soit en dessus soit en dessous, aussi bien pour l'argent que pour l'or, se rapporte à chaque pièce isolément.

En Angleterre, la tolérance de titre est rapportée à la livre pesant de pièces prises au hasard, et non à chaque pièce. On l'a successivement diminuée. Depuis 1817, elle est pour l'or de 26 dix-millièmes (0.0026), en dessus et en dessous; pour l'argent, qui est déchu du rang de monnaie pour n'être plus que du billon, elle est de 0.0042.

Aux États-Unis, d'après la loi de 1837, elle est de 2 millièmes pour l'or et de 3 pour l'argent; c'est ce qu'elle était alors en France. Mais, d'après le texte de la loi, elle est rapportée à chaque lingot avant le laminage : on a ainsi moins de certitude encore qu'en Angleterre, à l'égard des pièces isolées.

Les pièces de monnaie étant un poids certifié de métaux précieux mêlés d'un alliage dont la proportion est connue, il est convenable qu'elles soient dans un rapport simple avec l'unité de poids ; c'est ce qui avait lieu à l'origine, mais ce qui n'existe plus, si ce n'est par exception dans quelques États. En Angleterre, lorsque Édouard VI, revenu de ses erreurs, entreprit la restauration des monnaies, il voulut que le schelling fût exactement la soixan-

tième partie de la livre; la couronne alors eût exactement pesé une once (1). Élisabeth qui, peu d'années après, fixa définitivement le système monétaire de son pays, eut le tort de statuer que le schelling serait taillé sur le pied de 62 à la livre (2). L'unité monétaire actuelle de l'Angleterre, la livre sterling d'or, est dans un rapport plus complexe encore avec l'unité de poids. En France, le poids du franc d'argent est de 5 grammes, et 200 francs font tout juste un kilogramme (3).

Il est essentiel que les pièces de monnaie, au moment où elles sont émises, soient toutes individuellement droites de poids. Si elles l'étaient en moyenne seulement, ce serait une spéculation profitable que de rechercher les plus lourdes pour les refondre. Le législateur assigne partout à l'écart une limite assez rigoureuse, c'est ce qu'on nomme la tolérance de poids (4). En France, c'est de 3 millièmes en dedans ou en dehors pour les pièces d'argent les plus ordinaires, celles de 5 francs, et de 2 millièmes pour l'or.

(1) On emploie en Angleterre, spécialement pour les monnaies et exclusivement pour elles, une livre particulière qui s'appelle livre de Troy, et qui vient de Troyes en Champagne. Elle se subdivise en 12 onces. La livre qui apparaît dans tous les autres usages est la livre avoirdupois, qui se partage en seize onces. La livre de Troy pèse 373 gr., 242 milligr., la livre avoirdupois 453 gr., 593 milligr. Les onces respectives sont la première de 31 gr., 104 milligr., la seconde de 28 gr., 350 milligr.

(2) Depuis 1816, la loi anglaise ne reconnaissant plus les espèces d'argent que pour du billon, il a été jugé convenable de mettre dans le schelling une moindre quantité d'argent qu'il n'en faudrait pour faire l'équivalent du vingtième de la livre sterling en or. On taille 66 schellings dans la livre d'argent au même litre qu'auparavant.

(3) Le diamètre des pièces françaises est même combiné de manière à faire retrouver exactement la longueur du mètre en les disposant les unes à la suite des autres. Ainsi, 20 pièces de 2 fr. avec 20 de 1 fr. font le mètre. De même 19 pièces de 5 fr. avec 1 de 2 fr., ou 32 de 40 fr. avec 8 de 20 fr.

(4) C'est ce que, dans l'ancienne langue monétaire, on appelait le remède de poids ou le faillage.

En Angleterre, c'est de $1/480$ ou 2 millièmes et $1/12$ (1). Les expériences de MM. Dumas et de Colmont, faites sur 4,000 pièces de 5 fr. du monnayage de 1838, ont constaté qu'alors le quart de ces espèces était en dehors de la tolérance (2); c'était l'effet d'une fabrication défectueuse (3).

En Angleterre, on se tient parfaitement dans les limites légales (4) ; c'est que, par la loi anglaise, la tolérance de poids est rapportée, de même que celle de titre, à la livre formée de pièces prises au hasard, et non à chaque pièce isolément. Pesés individuellement, les souverains sont quelquefois en dehors de la tolérance de 2 millièmes $1/12$, fixée par la loi pour la livre pesant. On a fait quelques expériences qui donneraient à croire que le nombre des souverains où l'écart excède cette proportion est de cinq sur cent (5).

Mesuré pour une masse de pièces, l'écart des monnaies d'or de l'Angleterre est à peu près nul ; sur un bloc de 10,000 souverains, faisant un poids de 79 kilog., 88, il s'est trouvé de moins de 1 gramme, 533. C'est moins

(1) 12 grains par livre de Troy, qui se compose de 3,700 grains.

(2) Voici jusqu'où allait alors l'inégalité des pièces françaises, selon les observations de MU. Dumas et de Colmont:

« Le défaut d'exactitude du poids dans la fabrication des monnaies peut donc amener par le seul effet du hasard, mais dans le cas le plus défavorable possible, une différence de 7 fr. 40 c. par 1,000 pièces (de 0 fr.) dans un paiement effectué en pièces neuves, tandis que, si la loi avait été observée, cette différence n'aurait pu excéder 1 fr. 80c. » {Rapport final, page 31. }

(3) Depuis cette époque, on a changé les appareils et mécanismes de l'hôtel-des-monnaies de Paris, qui fabrique à lui seul bien plus que tous les autres ensemble, et qui est en état de suffire à tous les besoins du monnayage en France.

(4) Enquête de 1848, page 73, et témoignage de M. Miller. Déjà en 1803, lord Liverpool disait que la tolérance légale étant de 40 grains par livre de Troy ou de 7 millièmes, en fait, on se tenait pour l'or dans la limite de 4 grains ou 7 dix-millièmes seulement. (A Treatise on the Coins, etc., page 199.) On fait bien mieux aujourd'hui.

(5) Ces expériences ont été faites en 1848 avec la machine à peser, dont

de 2 millièmes (0.000019). Estimé de la même manière sur nos pièces de 5 francs, l'écart serait plus sensible, mais fort modique encore.

Avant 1789, chez nous, la tolérance de poids était déjà modique pour l'or : elle n'allait qu'à 3 millièmes $1/4$. Pour la monnaie d'argent, elle était de près de 8 millièmes. Mirabeau qui, sur ces matières, était fort bien informé, soutenait que c'était excessif, même pour l'or; il proposait, dans son projet de décret, moins d'un millième en dessous comme en dessus. C'est tout juste si aujourd'hui, avec les instruments précis qu'on possède, un pareil degré de perfection serait facile à atteindre. Aussi Mirabeau ne le demandait-il pas pour chaque pièce séparément; c'est au marc pesant qu'il rapportait cette proportion ri-

se sert la Banque d'Angleterre. On en trouve le détail dans le rapport de la commission d'enquête de <848. Voici quels en sont les résultats principaux :

Cinq pour cent des pièces d'un souverain s'écartent de la tolérance. Le nombre des pièces que la pesée a indiquées comme en dehors de la tolérance est de 454 sur 10,000, dont 245 en dessus et 209 en dessous ; mais le fonctionnaire (M. Miller) qui a fait les pesages porte ce nombre à 800, soit 5 pour 100 de la totalité, parce que les pièces dont l'écart n'excédait pas la tolérance de plus d'un centième de grain ont été classées comme si elles rentraient dans la limite.

Parmi les pièces fautives, il s'en est rencontré une qui excédait la tolérance de 0,55 d'un grain ou de 35 milligrammes ; pour qu'elle eût été admissible, il aurait fallu que la tolérance de poids, au lieu de 12 grains par livre, fût de 37 grains $7/10$, ou en fractions décimales de 6 millièmes et $1/2$, au lieu d'un peu plus de 2 millièmes.

Il y en a vait en tout 8 où l'écart était plus que double de la tolérance légale proportionnelle, et, de plus, 65 où celle-ci était excédée de 50 pour 100. Tout le reste, c'est-à-dire les quatre cinquièmes au moins des pièces en défaut, eût été correct si la tolérance avait été portée à 18 grains par livre au lieu de 12. Le même témoin a livré à la commission d'enquête 90 pièces neuves d'un souverain, qu'il avait recueillies dans les derniers six mois, et qui étaient bien autrement défectueuses que celles dont il vient d'être parlé. (Enquête de 1848, pages 218 et suivantes, déposition de M. Miller, fonctionnaire de la Banque d'Angleterre.)

goureuse; 4 grains par marc en dessous et autant en dessus, ou en tout 8 grains : telle était sa formule (1).

Aux États-Unis, la loi de 1837 a fixé la tolérance de poids par deux formules différentes, l'une pour chaque pièce isolément, l'autre pour le millier de pièces. Les pièces d'or (alors l'aigle et le demi-aigle) purent avoir un écart d'un quart de grain seulement, ou de 0.00097 pour l'aigle, et 0.002 pour le demi-aigle; pour les pièces d'argent d'un dollar et d'un demi-dollar, ce fut d'un grain et demi, soit de 0.00365 pour le dollar et de 0.0073 pour le demi-dollar. Par rapport au millier de pièces, la tolérance de poids fut fixée à deux gros (3 grammes, 111) pour les aigles, 1 gros et demi (2 grammes, 333) pour les demi-aigles, 4 gros (6 grammes, 222) pour les dollars d'argent, et 3 gros (4 grammes, 667) pour les demi-dollars. C'est, en fractions décimales, 0.00019 pour l'aigle et 0.00043 pour le dollar d'argent.

Une loi postérieure, du 3 mars 1849, qui a institué deux nouvelles pièces d'or, le double-aigle e, le dollar, a établi ainsi qu'il suit les tolérances de poids à l'égard des monnaies d'or : pour le double-aigle, qui est assimilé à 20 dollars, un demi-grain par pièce isolée ou $1/1032$, ou encore 0.00097 ; pour l'aigle et le demi-aigle, le même demigrain, ce qui donne une proportion double et quadruple, 0.002 et 0.0039. Pour le dollar en or, un quart de grain, ce qui fait $1/102$. Il est stipulé de plus que, lorsque la remise des espèces monnayées se fera au trésorier, celui-ci les pèsera en bloc et que la tolérance alors sera, par millier de pièces, pour le double-aigle, de trois gros (4 grammes, 667); pour l'aigle, de 2 gros (3 grammes, 111); ainsi de suite jusqu'au dollar d'or pour lequel ce sera d'un demigros (778 milligr.). En fractions décimales, c'est pour le

(1) Mémoire déjà cité.

double-aigle, 0.00104; pour l'aigle, 0.00019; pour le dollar, 0.0047. On voit que pour l'aigle, prise isolément, la dernière loi augmente la tolérance.

En Russie, la tolérance de poids avait été fixée par la loi de 1810, pour la monnaie d'or, à 12 dolis par livre, tant en dehors qu'en dedans, ou, en fraction décimale, 13 sur 10,000 (1). Pour l'argent, c'était de 1 zolotnik 1/2 par 100 roubles, ou de 3 sur 1,000. On m'assure que, d'après des règlements plus récents, confirmés le 3 juillet 1843, la tolérance a été portée, par pièce d'or, à trois quarts de doli ou à 51 sur 10,000 pour les pièces dites de 5 roubles, et à 25 sur 10,000 pour l'impériale de 10; pour les pièces d'argent d'un rouble, à trois dolis ou 6.4 sur 1,000; pour les moindres monnaies d'argent, la latitude est, comme partout, proportionnellement plus forte. Un ukase de 1817 portait la tolérance de poids plus loin encore; pour l'or, c'était de près de 9 millièmes.

Quant à la tolérance de titre, la loi russe n'en accorde aucune. Il faut croire dès lors qu'on se borne à juger le titre moyen sans avoir une règle parfaitement fixe, mais pourtant avec beaucoup d'exigence.

Au point de vue de la correction du poids, il conviendrait qu'il y eût aussi peu que possible de menues pièces, parce que, dans la circulation, elles perdent par le frottement beaucoup plus que celles qui, par leurs dimensions, se rapprochent de nos pièces de 5 francs.

En 1802, d'après les expériences faites alors par l'administration des monnaies et rapportées par Mongez dans ses Considérations sur les monnaies, entre les écus de 6 livres et les écus de 3 livres fabriqués de 1726 à 1793, la différence de perte se trouva très-marquée. Pour les écus de 6 livres, il manquait en moyenne 1,750 parties sur

(t) Storcli, Économie politique, tome IV de l'édition de Paris, page 19.

. 100,000; pour ceux de 3 livres, c'était plus du quadruple, 8,000 sur 100,000. En Angleterre, les expériences de 1787, qui portèrent sur toutes les monnaies d'argent alors en circulation, montrèrent que la déperdition avait été sur les couronnes, de 3,31 4 sur 100,000; sur les demicouronnes, dans le même laps de temps, c'était le triple ou de 9,900 sur 100,000; sur les schellings, à peu près encore trois fois plus, 24,597 sur 100,000. Enfin, les demischellings étaient réduits aux trois cinquièmes de leur poids: ils avaient perdu 38,285 sur 100,000 (1).

v/WVJN.'V

CHAPITRE II

Le frai.

La lente déperdition de poids que les pièces de monnaie éprouvent par l'usage se nomme le frai.

Quelles sont les circonstances qui déterminent le frai ou qui contribuent les unes à l'accélérer, les autres à le restreindre? Elles sont multiples et diverses. Une pièce épaisse perdra proportionnellement moins qu'une pièce mince; d'où suit que les pièces les plus importantes, qui en général ont une épaisseur relative assez considérable, résistent mieux que les autres, et que les menues pièces, qui offrent relativement une surface plus grande, perdent beaucoup. Tel alliage accroît la dureté beaucoup plus qu'un autre; ainsi les pièces d'or qui contiennent un peu d'argent supportent beaucoup mieux la circulation que celles où le métal fin est associé à du cuivre seul. Une forte compression sous le balancier ou la presse

(I) On comptait dans la perle la moitié de la tolérance légale. Nous reviendrons sur ces déperditions au chapitre suivant.

monétaire durcit le métal. Les aspérités qu'offrirait la surface, par la finesse des détails de la gravure, comme c'est le cas dans les pièces tout à fait neuves, s'éroussent vite dans la circulation et augmentent ainsi la déperdition des premiers temps. Les pièces dont le cordon est rayé perdent de ce côté plus que celles dont le cordon est uni, comme celui des pièces françaises. Une plus grande activité de la circulation doit user les pièces dans la proportion même où cette activité s'accroît; de sorte que, si par une cause quelconque, une partie importante du monnayage reste enfermée dans des coffres-forts, le frai diminue d'autant. C'est une raison pour que les menues pièces, comme chez nous celles de 1 franc et de 50 centimes, s'usent en proportion plus que celles de 5 francs. Le frai doit même varier selon la classe parmi laquelle passe la monnaie. La main rude du cultivateur, qui a touché la terre et en a encore d'adhérente, enlève à la pièce qu'elle palpe plus de parcelles de métal que celle du monde élégant.

C'est une question de savoir si la monnaie, quand elle a perdu les petites aspérités qu'a dû offrir sa surface alors qu'elle sortait du balancier ou de la presse monétaire, s'use davantage ou moins à mesure que l'empreinte même s'efface. Beaucoup de personnes ont émis l'opinion qu'elle perdait moins parce qu'elle offre de moins en moins des parties saillantes sur lesquelles le frottement s'exerce avec une certaine intensité. On verra qu'il y a lieu de douter sur ce point, parce que les résultats recueillis sont contradictoires au lieu de concorder; si bien que l'opinion opposée compte aussi des partisans autorisés.

Le frai proprement dit, c'est-à-dire la déperdition que la monnaie éprouve par le fait de la circulation, se complique plus ou moins, dans la réalité, d'un autre fait tout différent qui consiste dans la soustraction, par des mains

criminelles, d'une portion de la substance des espèces : c'est la rognure. Il est impossible de distinguer, dans la déperdition totale que présente une pièce de monnaie, ce qui provient du frai proprement dit et ce qu'il faudrait imputer à la rognure. Cette circonstance ne laisse pas que de répandre de l'incertitude sur le résultat des expériences qui ont eu et qui auraient encore pour objet de déterminer exactement le frai.

Des expériences fort soignées, faites en 1838, en France, sous la direction de MM. Dumas et de Colmont, sur un très-grand nombre de pièces de 5 francs (400,000 pièces), interprétées ensuite à l'aide des formules du calcul des probabilités, par M. Libri, ont conduit à cette conclusion que « la loi du frai paraît être uniforme, ou à fort peu de « chose près, pendant toute la durée de la circulation » des monnaies, et que l'on peut l'évaluer, pour les « pièces de 5 francs, à 4 milligrammes par an et par « pièce (1). » C'est 16 parties sur 100,000 ou 1 sur 6,250. MM. Dumas et de Colmont n'ont pu, malgré leur désir, étendre leurs recherches aux autres pièces d'argent et à la monnaie d'or.

Les expériences anglaises de la fin du dernier siècle feraient ressortir le frai à peu près au même chiffre que celles de MM. Dumas et de Colmont, pour les couronnes ou pièces de 3 schellings dont les dimensions diffèrent peu de celles de nos pièces de 5 francs ; mais elles en indiquent un beaucoup plus fort pour les moindres pièces. Ainsi, pendant un intervalle de onze ans (de 1787 à 1798), les pièces anglaises d'argent de divers calibres, déjà usées au point de ne plus offrir d'em-

preinte, circonstance qui est bonne à noter, et que ne présentaient pas les pièces françaises de 5 francs, expérimentées par MM. Dumas et

(t) Rapport Anal, page 34.

ni. . 16

de Colmont, avaient perdu comme il suit, en moyenne, chaque année (1) :

Couronne 18 pal lies sur 100,000 ou 1 sur 5,643

Demi-couronne

ou 1 sur

Schelling

ou 4 sur

Six-pence

ou 4 sur

Ces pertes sont calculées dans l'hypothèse que, au moment de l'émission, les pièces aient été mathématiquement correctes de poids. Il en est de même pour la plupart des évaluations du frais qui ont été faites en Angleterre. Dans les expériences faites par MM. Dumas et de Colmont sur les pièces françaises de 5 francs, on a cherché à tenir compte, autant que possible, de l'état vrai des pièces au moment de l'émission.

En Angleterre, de nouvelles expériences se firent en 1807 ; mais il ne paraît pas qu'on en puisse tirer aucune conclusion positive quant à la déperdition annuelle des pièces, parcequ'il règne de l'incertitude au sujet de l'espace de temps auquel se rapporterait la déperdition constatée (3). Au mois de décembre 1826, on recommença l'étude sur des pièces du nouveau monnayage. Mais une circonstance importante laisse des doutes sur le montant du frais annuel, au moins par rapport aux pièces d'or ; c'est que, pendant une partie du temps écoulé depuis l'origine du nouveau monnayage (1817 pour l'or), le pays avait été au régime du papier-monnaie, et les espèces d'or avaient peu circulé. Il a donc fallu se livrer à une hypothèse. M. Jacob,

(1) Lord Liverpool, A Treatise on the Coins, etc., page 204!

(2) La faiblesse du déchet des demi-schellings, comparée à celle des schellings serait ici une anomalie dont il n'est pas aisé de se rendre compte. Toutes les autres expériences autorisent à penser que, plus les pièces sont petites, plus elles perdent.

(3) En interprétant, sous réserves, le résultat de ces pesées, M. Jacob est arrivé à attribuer aux guinées un frais de 1 sur 4,050 ou de 95 sur 400,000, et aux demi-guinées un frais de 4 sur 460 ou de 247 sur 400,000.

en partant d'une qu'il a jugée la plus plausible, a été conduit à ce résultat que la pièce d'or nommée le souverain perdrait annuellement la huit-centième partie de son poids ou 125 sur 100,000. M. Jacob a soin d'ajouter qu'il ne regarde pas cette proportion comme pouvant servir de règle générale (1).

A l'égard du schelling, qui est incomparablement la pièce d'argent la plus usitée en Angleterre, les pesées de 1826, faites toutes sur des pièces neuves, c'est-à-dire ne remontant pas au delà de 1816, accusèrent une déperdition totale de 2,295 sur 100,000, que M. Jacob a cru pouvoir, par hypothèse, considérer comme l'effet d'une circulation moyenne de huit années, ce qui mettrait le frai annuel à 286 sur 100,000 (2). Mais M. Jacob a estimé qu'il devait interpréter ce résultat. Il a jugé nécessaire de tenir compte de cette circonstance que les pièces d'argent sur lesquelles on avait opéré n'avaient été réellement dans la circulation que les deux tiers du temps qu'on pourrait déduire de leur millésime, parce qu'on en avait frappé une quantité surabondante, si bien qu'il y en avait toujours eu une fraction, par lui supposée du tiers, qui était à dormir dans les coffres de la Banque d'Angleterre ou des autres banques. Par ce motif, il a pensé que, pour avoir ce qu'il regarde comme le frai normal, c'est-à-dire celui qui répondrait à une quantité de pièces exactement égale aux besoins du commerce, il fallait modifier en l'augmentant dans le rapport de 2 à 3 la déperdition ci-dessus de 286 sur 100,000, ce qui la mettrait à 429. Il lui a paru conve-

(1) On the Prétions Metals, chapitre mu.

(2) Ce résultat est déduit des pesées qui eurent lieu exclusivement sur les pièces de 1 schelling monnayées en 1816 et 1817 et qui même ne furent pas émises en quantité avant 1818. Bien plus, à ce moment il n'en fut émis que le tiers de ce qui avait été frappé. C'est pour ce motif que M. Jacob a supposé que la circulation moyenne n'avait pas excédé huit années.

nable de prendre le nombre rond de 500, qui correspond à un deux-centième.

En combinant les expériences de 1826 avec d'autres qui furent faites en 1833, il en ressort pour les espèces d'or anglaises, les résultats moyens suivants pour la perte annuelle (1) :

Souverain, 40 parties sur 100,000 ou 1 sur 2,500

Demi-souverain, 69 — ou 1 sur 1,449

Des pesées ont été faites à Londres en 1859, par MM. John et William Miller (2), opérant, chacun de son côté, et sur des données différentes.

Les expériences de M. John Miller, faites exclusivement sur des souverains d'or en petit nombre, il est vrai, recueillis au hasard dans l'ensemble du royaume, ont constaté une perte moyenne annuelle de 33 parties sur 100,000 ou 1 sur 3,030.

Les expériences de M. William Miller, sur une grande masse de pièces retirées comme n'ayant plus le poids légal, ont montré que, pour cette catégorie de pièces, à

(1) Les pesées d'où l'on a déduit ces moyennes ont donné des résultats très-variables d'une année à l'autre, et pour une même année la moyenne d'une série d'essais diffère quelquefois beaucoup de celle d'une autre. Chaque série de pesées portait sur trois cents pièces au moins, quelquefois sur 350, quelquefois même sur 500; une seule série, sur les demi-souverains, s'est bornée à 230 pièces. Or voici ce qu'on observe :

Pour les souverains, une série d'opérations, sur les pièces de 1817, a accusé une perte de 28 parties sur 100,000, une autre de 25. Pour 1821, une première série a donné 38 et une seconde 39. Pour 1825, on a les deux chiffres de 41 et de 06. Pour 1829, on trouve 43.

A l'égard des demi-souverains, une première série relative à des pièces de 1817 donne 51 sur 100,000, et une autre concernant des pièces de la même année 31 seulement. Pour 1820 (une seule série), c'est 44. Pour 1821 (une seule série), 57. Pour 1825, deux séries présentent l'une le chiffre de 84, l'autre celui de 140. Pour 1829 (une seule série), on a 77.

(2) M. John Miller est employé au bureau des pesées de la Banque d'Angleterre. M. William Miller est le caissier en chef de cette institution.

l'égard desquelles le frai devait excéder la moyenne, la perte moyenne par année était comme suit :

Souverain ,

35 parties sur 100,000

OU

sur

Demi-souverain,

ou

sur

Demi-couronne,

ou

sur

Schelling,

ou

sur

Six-pence,

ou

sur

Enfin je dois à l'obligeance de M. W. Miller les résultats suivants qui indiquent la déperdition annuelle éprouvée

par les diverses pièces d'argent

émises

SOUS

les

différents

règles depuis 1816.

Couronne de Victoria I,

550 sur 100,000

ou

sur

— de Guillaume IV,

— de George IV,

ou

sur

— de George III,

ou

sur

Demi-couronne de Victoria,

ou

sur

— de Guillaume IV,

ou

sur

de George IV,

ou

sur

— de George III,

ou

sur

Florin de Victoria,

ou

sur

Schelling de Victoria,

ou

sur

— de Guillaume IV,

ou

sur

— de George IV,

ou

sur

— de George III,

ou

sur

Le fait le plus curieux qui ressortirait de ce tableau, c'est que, contrairement à l'opinion admise par un certain nombre de personnes, les pièces s'useraient d'autant plus qu'elles sont plus vieilles. Mais ce résultat n'est aucunement confirmé par d'autres expériences également dignes de confiance, et par exemple par les pesées faites sur les pièces d'or de la Hollande dont nous parlerons bientôt. Il ne se vérifie même pas bien sur les pièces d'or de l'Angleterre elle-même (I) (voir plus haut, page 244 , note au bas de la page). Il est vrai qu'on peut contester que ces

(1) L'observation présentée ici est d'une exactitude manifeste, surtout pour les demi-souverains.

pièces d'or anglaises ou hollandaises fussent parfaitement comparables par leur composition et notamment qu'elles renfermassent la même sorte d'alliage. Mais resteraient les faits observés sur les pièces d'argent.

Les résultats qui ont été constatés dans d'autres pays diffèrent de ceux qui ont été signalés en Angleterre et qui du reste s'accordent peu les uns avec les autres. 11 en est qui proviennent d'expériences faites sur la plus grande échelle, et qui ainsi méritent d'être pris en sérieuse considération. Je veux parler spécialement de ce qui a été reconnu dans le royaume des Pays-Bas, quand on y a opéré la refonte générale des vieilles espèces d'argent. Je crois devoir à cette occasion donner un extrait du mémoire important de M. Vrolik, qui a dirigé cette grande opération.

« J'ai Cornu! un tableau indiquant le poids moyen des pièces de chaque espèce, retirées depuis le 1er avril 1845. Comparons le poids moyen de quelques espèces principales au poids primitif de ces pièces. Pour poids primitif, j'adopte le poids légal à la limite inférieure.

« Les ducats, qui avaient un poids primitif de 32 gr. ,574a, ontpese en moyenne 30 gr., 805.

« Les pièces de 3 florins, qui avaient un poids primitif de 3t gr., 69.0, ont pesé en moyenne 30 gr., 429.

« Les florins, frappés, à la limite inférieure, au poids de 10 gr., 540, ont pesé en moyenne 9 gr., 546.

« Les rixdales, qui avaient un poids primitif de 28 gr.,078, ont pesé en moyenne 25 gr., 258.

« Les rixdales de Zélande, qui avaient un poids primitif un peu moindre que les autres rixdales et qui ne pesaient, à la limite inférieure, que 28 gr., 029, ont eu un poids moyen de 26 gr., 648.

« Les pièces de cinq sous, frappées au poids primitif de 4 gr., 933, ont pesé en moyenne 4 gr., 006.

« Enfin, les pièces de deux sous, frappées au poids primitif de 1 gr., 612, ont pesé en moyenne 1 gr., 041.

« En réalité, les pièces étaient encore un peu plus légères que le poids que j'indique, parce que ce poids est celui des pièces telles qu'elles sortaient de la circulation, c'est-à-dire avec toute la crasse adhérente. Ensuite, il faut observer que le poids indiqué est le poids moyen.

« Les ducats, dont l'âge moyen était de cent viDgt ans, avaient perdu 1/8 de leur poids primitif.

« Les pièces de troi3 florins, dont l'âge moyen était de cent huit ans, avaient perdu 1/26 de leur poids.

« Les florins, dont l'âge moyen était de cent cinq ans, et dont une grande quantité était horriblement rognée, avaient perdu environ 1/11 de leur poids.

« Les rixdales de Zélande, dont également une partie était excessivement rognée, et dont l'âge moyen était de cent vingt-sept ans, avaient perdu 1/20 de leur poids.

a Les pièces de cinq sous, dont l'âge moyen était de cent vingt-quatre ans, avaient perdu 1/0 de leur poids, et les pièces de deux sous, dont l'âge moyen était de cent vingt-six ans, avaient perdu 1/3 de leur poids.

« Si maintenant on considère que la circulation moyenne de ces monnaies a été de cent vingt ans, et qu'un objet qui perd chaque année 1 /200 de son poids, n'aura, après cent vingt ans, que 0.54S de son poids primitif, c'est-à-dire qu'il aura perdu presque la moitié de son poids, on voit que cette perte est infiniment plus grande que celle qu'ont subie nos vieilles monnaies d'argent, bien que celles-ci aient perdu de leur poids par deux causes simultanées : le frai inévitable et la mutilation par les rogneurs. Chez les grandes pièces, qui forment la majeure partie de la circulation, la perte de poids ne fut que la huitième partie de celle qu'elles auraient dû subir, si laperte eût été de 1 /200 chaque année. Même les pièces les plus petites, qui ne forment qu'une minime partie de la circulation et dont le frai est le plus grand, n'avaient pas perdu annuellement 1 /200 de leur poids primitif. Je crois donc pouvoir admettre que je n'ai pas eu tort de combattre, en 1845, une assertion que beaucoup de personnes admettaient alors sans conteste (I). »

Quant aux pièces d'argent monnayées en vertu de la loi du 28 septembre 1816, M. Vrolik s'exprime en ces termes :

Les pièces de 3 florins avaient perdu annuellement en moyenne 1/18500 (2), les florins 1/6850 (3), les demi-florins 1/4600 (4), les pièces de 25 cents 1/1100 (5), et les pièces de 10 cents 1/500 (6) de leur poids

(I) Le Système monétaire du royaume des Pays-Bas. La refonte des vieilles monnaies d'argent, et la démonétisation de for. Page 07.

(2) 5.4 sur 100,000.

(3) 15 sur 100,000.

(4) 22 sur 100,000.

(5) 91 sur 100,000.

(6) 200 sur 100,000.

primitif. Ce résultat obtenu sur des pièces non rognées et dont la circulation avait été parfaitement régulière, confirmait entièrement ce que le gouvernement avait soutenu en 1845, à savoir, que l'assertion de Jacob, que les monnaies d'argent perdaient annuellement 1/200 de leur poids, était assez peu fondée. »

On voit par cet extrait que M. Vrolik récuse les conclusions de M. Jacob, comme indiquant un frai très-exagéré. Il y aurait ainsi lieu de penser que la forte déperdition qu'accusent la plupart des pièces anglaises provient, en partie au moins, de ce que la rognure aurait été pratiquée en Angleterre plus qu'ailleurs.

A côté de ces constatations sur les pièces d'argent, M. Vrolik a fait des expériences sur les pièces d'or et les a consignées dans un tableau qu'il a bien voulu me communiquer. Ses pesées faites en 1849,* sur un grand nombre de pièces frappées entre les années 1818 et 1840, ont donné des résultats très-variables selon les années (1). On opérait les pesées par séries dont chacune répondait à une des dix-sept années où l'on avait fait le monnayage. Chaque série comprenait cent pièces de 10 florins. D'une série à l'autre, la variation est du simple au double et même au triple. Eu prenant la moyenne générale, on trouve que le frai avait été de 1/2 milligramme par an et par pièce ; c'est un peu plus de 7 parties sur 100,000, ou exactement 1 sur 13,809. La circulation moyenne des pièces examinées avait été de vingt ans. Deux séries de pesées faites sur des pièces de 5 florins, qui avaient une circulation moyenne de vingt-trois ans, ont donné pour le frai un peu plus de 4 dix-milligrammes en moyenne par

(1) Ainsi, la moyenne de la déperdition annuelle sur les pièces frappées en 1840 a été de 13 sur 100,000. Sur les pièces de 1818, elle a été seulement de 4 1/3. Quand on examine l'ensemble du tableau, on constate que, entre deux années consécutives, la différence est très-grande, et on n'observe entre les résultats successifs aucune loi de continuité d'où l'on puisse tirer cette conclusion que les pièces les plus anciennes sont celles qui s'usent le plus ou celles qui s'usent le moins.

LA MONNAIE. SECTION VIII, CHAPITRE II. 149 an et par pièce; c'est presque 13 parties sur 100,000 ou 1 sur 7,728.

Ces calculs sont faits dans l'hypothèse que les pièces d'or de 10 et de 5 florins avaient été frappées exactement à leur poids normal.

On voit que ces résultats diffèrent considérablement de ceux que fournissent les expériences anglaises.

La monnaie éprouve d'autres pertes que le frai, qui s'attaque à chaque pièce en particulier, ou que la rognure qui, de même que le frai, laisse du moins la masse principale des pièces dans la circulation et au pouvoir des hommes. Les pertes dont je veux parler font disparaître les pièces totalement. Ainsi, il s'enfouit une certaine quantité de monnaie qui reste sous terre ; il s'en égare des pièces qui ne retombent plus entre les mains des hommes ; la mer en absorbe, par les naufrages, de petites quantités souvent répétées. M. Mac Culloch a émis, mais sans la motiver suffisamment,

l'opinion que le métal précieux, qu'une nation possède sous la forme de monnaie, est réduit d'un centième tous les ans. M. Jacob, dans ses recherches sur les quantités d'or et d'argent que chaque siècle avait léguées au suivant, depuis l'Empire romain, sous Vespasien, jusques aux temps modernes, a admis une déperdition annuelle de 1 sur 360 (1). On peut à bon droit contester

(I) Sur la monnaie antique d'or, le frai devait être beaucoup plus grand pour une même circulation que sur la moderne, à cause de l'élévation du titre des espèces d'or des anciens. Les expériences faites à la monnaie de Londres, par deux savants dont l'un était le célèbre Cavendish, ont prouvé, avons-nous dit (page 225) que la proportion de l'alliage exerçait sur l'usure par frottement une grande influence, et sous ce rapport la monnaie d'or actuelle de la Grande-Bretagne, au titre de onze douzièmes de fin, serait au moins quatre fois plus résistante que la monnaie des Romains, à peu près dépourvue d'alliage. La plupart des monnaies d'or de l'antiquité étaient d'ailleurs d'un petit échantillon et d'un relief très-marqué, circonstances qui ont dû en augmenter le frai. Ainsi on n'exagère rien, suivant M. Jacob, en quadruplant, pour la

ces proportions qui manquent d'une base solide; mais on ne peut se refuser à admettre la conclusion suivante qui est celle de M. Mac Culloch et de M. Jacob : Un pays qui n'aurait aucun moyen de renouveler son approvisionnement de métaux précieux, après un certain laps de temps, de quelques siècles il est vrai, n'en aurait plus qu'une petite fraction. C'est un sujet sur lequel nous aurons à revenir.

Lorsque, par le frai, la monnaie a subi une assez forte détérioration, la valeur réelle n'est plus en rapport avec la valeur nominale. La pièce qualifiée de franc cesse d'être un franc, car le franc est défini une pièce d'argent au titre de neuf dixièmes de fin, du poids de 5 grammes. Les choses se passent alors comme si le métal ou les métaux précieux dont est faite la monnaie, s'étaient dépréciés relativement aux autres marchandises : celles-ci haussent. Les prix des denrées deviennent incertains ; avec le temps l'incertitude va croissant, et le commerce en est sérieusement affecté. Un gouvernement sage doit ne pas attendre que les choses en soient venues à l'excès et procéder à la refonte des monnaies à mesure qu'elles s'affaiblissent.

Sous Guillaume III, la détérioration que le frai, aidé

monnaie d'or des anciens, le frai observé, ou plutôt, selon nous, calculé à l'aide d'une interprétation problématique, relativement à des guinées anglaises, et en le portant ainsi à 1 sur 237 par an, à circulation égale. Mais, pour tenir compte de ce qu'alors la circulation aurait été moins active, et pour avoir égard à l'alliage introduit plus tard, M. Jacob n'a admis, pour le grand espace de temps qu'il a embrassé, que la proportion annuelle et moyenne de 1 sur 600. A l'égard de l'argent qui, au contraire, offrait une forte proportion d'alliage, au point de moins résister que la monnaie moderne, M. Jacob substitue la proportion de 1 sur 150 à celle de 1 sur 200. A cause de la surabondance qu'il attribue à la masse de la monnaie d'argent, il est arrivé à considérer comme probable, pour l'ensemble des monnaies anciennes, un frai annuel de 1 sur 360. (On the Precious Metals, 11, chap. uni.) Il faut convenir que tout cet ensemble de supputations est bien hypothétique et que les conséquences qu'en tire M. Jacob restent extrêmement douteuses.

très-probablement parla coupable industrie des rogneurs d'espèces, avait fait subir aux monnaies anglaises, gênait tellement les transactions, qu'on ne craignit pas d'entreprendre une opération générale de refonte qui devait coûter à l'État une somme très-forte : on l'a évaluée à 2,700,000 liv. st. (68 millions de francs), ce qui est énorme en comparaison du budget annuel de

ce tempslà (1) ; mais on considéra justement que le maintien d'une monnaie normale est un sujet digne de toute la sollicitude de l'autorité. Dans un État bien administré on doit ne jamais s'en départir.

CHAPITRE III

De la rognure.

La monnaie est une des matières où la force des choses impose le plus aux gouvernements l'observation des principes et l'emploi de moyens sagement et habilement combinés, de préférence aux rigueurs pénales, afin de réserver celles-ci pour les actes que la raison et la conscience publique bien éclairée reconnaissent pour des délits et des crimes, et en proportionnant les peines à la gravité des méfaits. A l'égard de la monnaie comme en toute chose, le Recours systématique aux sévérités du Code pénal n'a été dans le passé et ne serait dans l'avenir que la ressource des gouvernements incapables ou des despotes jaloux avant tout de se dispenser de rechercher, par quelque effort d'esprit, des mesures intelligentes propres à prévenir un dommage public. Le plus souvent, les opéra-

(1) Lord Liverpool, *A Treatise on the Coins*, etc., page 89.

tions par lesquelles les gouvernements ont violé les principes à l'égard de la monnaie, ont été accompagnées de dispositions draconiennes destinées à en assurer le succès. Mais après un peu de temps, de quelque brutalité que les gouvernements se fussent armés, leurs plans échouaient, parce que tout le monde, sans exception, entraît dans une sorte de conjuration pour les faire avorter : témoignage curieux de la répugnance instinctive que les moyens violents inspirent aux peuples quand les lumières de la civilisation se sont répandues sur eux. Nous avons eu et nous aurons encore lieu, dans le cours de ce volume, d'en citer des exemples. Il n'en est pas moins vrai que, au sujet des monnaies, le goût des expédients rigoureux s'est perpétué jusqu'à ces derniers temps dans les gouvernements, comme un vice incorrigible.

On a même vu, à l'occasion de certains actes relatifs aux monnaies, et non sans raison traités comme des crimes, les sévérités de la loi, à quelque point qu'elles fussent portées, manquer complètement d'efficacité par le refus de concours du public; comme si la conscience publique eût révélé aux populations que le point de départ de ces actes criminels se trouvait dans des omissions et des manquements de l'autorité, et que le plus sûr remède à y opposer consistait dans certaines mesures de bonne administration qu'on avait eu le tort de ne pas prendre.

La rognure des pièces de monnaie est un fait justement qualifié de crime et puni comme tel, avec la plus grande rigueur, par les lois de tous les peuples. Il est arrivé cependant que la législation pénale, même la plus impitoyable, fût impuissante à réprimer la rognure des espèces, dans certains cas où les rogneurs cherchaient à profiter de quelque bévue commise par le gouvernement en matière de monnaie. Les annales de l'Angleterre en offrent un remarquable exemple. L'historien Macaulay, qui a

donné à la question des monnaies l'attention qu'elle mérite, et qui l'a discutée avec la supériorité de son jugement, a mis en relief l'obstination avec laquelle les rogneurs poursuivaient leurs pratiques sous le glaive de la loi, alors que le gouvernement anglais négligeait de remplir son devoir à

l'égard des monnaies au dix-septième siècle. « On avait beau, dit-il, exécuter avec une rigueur extrême les lois rigoureuses contre les faux monnayeurs et les rogneurs ; tout était inutile. A chaque session tenue à Old Bailey, la justice faisait de terribles exemples. 11 ne se passait pas de mois où l'on ne vît quatre, cinq, six misérables, convaincus d'avoir contrefait ou mutilé la monnaie du royaume, traînés sur la claie à Holborn-Hill. Un matin, sept hommes furent pendus et une femme brûlée pour avoir rogné des pièces de monnaie; mais rien n'y fit. Les profits étaient tels que, pour des gens qu'aucun principe n'arrêtait, ils compensaient et au delà tous les risques. Quelques rogneurs passaient pour avoir fait de grandes fortunes. L'un d'eux, entre autres, offrit 6,000 livres sterling pour obtenir son pardon. Sa tentative échoua, il est vrai, mais la renommée de ses richesses contribua singulièrement à détruire l'effet que le spectacle de sa mort était destiné à produire

« Le mal fit des progrès rapides. Bref, dans l'au-

tomne de 1695, il eût été difficile de dire que le pays possédait pour ses transactions commerciales une mesure quelconque de la valeur des marchandises. C'était le hasard qui décidait si ce qu'on appelait un schelling était en réalité 10 pence, ou seulement 6 pence ou quatre (1).

« Les résultats de quelques expériences qui furent faites à cette époque méritent d'être cités. Les commis de l'Échiquier pesèrent 57,200 livres d'argent fabriqué au mar-

(1) On sait que le schelling fait douze pence.

teau (1), qui avaient été récemment payées au Trésor. Le poids aurait dû être de plus de 220,000 onces ; il se trouva qu'il n'atteignait pas 114,000 onces (2).

« Trois des principaux orfèvres de Londres furent invités à envoyer chacun 100 livres d'argent courant pour qu'on en vérifiât le poids dans la balance. 300 livres auraient dû peser environ 1,200 onces : on constata qu'elles n'en pesaient que 624. On fit la même expérience dans diverses parties du royaume. On vit que 100 livres, qui auraient dû peser environ 400 onces, pesaient seulement à Bristol 240, à Cambridge 203, à Exeter 180 et à Oxford n'en faisaient que 116. Il y avait, il est vrai, dans le nord, quelques districts où la monnaie rognée ne faisait que de pénétrer. Un honnête quaker, qui habitait un de ces districts, nous dit dans quelques notes qu'il a laissées, et qui existent encore, que lors d'un voyage qu'il fit dans les provinces du sud, les boutiquiers et les aubergistes ne revenaient point de leur étonnement à la vue des larges et lourdes demi-couronnes qu'il leur donnait en paiement. Ils lui demandaient d'où il venait et où l'on trouvait une pareille monnaie. La guinée, qu'il achetait pour 22 schellings à Lancastre, avait une valeur différente dans les divers endroits où il s'arrêtait. A son arrivée à Londres, elle valait 30 schellings, et elle eût valu davantage si le gouvernement n'avait pas fixé ce taux comme le plus élevé auquel il fût permis de recevoir l'or dans le paiement des taxes. »

Le dommage causé au public était donc très-grand; mais ce n'était pas assez pour que le sentiment général s'élevât contre les rogneurs avec une force qui suffit à empêcher leurs méfaits. Voici ce qu'en dit Macaulay :

(<) C'étaient les anciennes espèces. Les nouvelles étaient fabriquées par des moyens mécaniques plus perfectionnés.

(2) Lowndes, Essai pour l'amélioration des espèces en argent, IG95.

« Il y a mieux; la sévérité du châtement encoura-

geait le crime, car la pratique de rogner les monnaies, toute pernicieuse qu'elle était, n'excitait point dans le public une horreur semblable à celle que lui inspirent en général le meurtre, le fait de mettre le feu exprès à une maison, le vol à main armée, ou même l'escroquerie. Le tort fait à la société tout entière par la masse des rogneurs était immense, il est vrai, mais chaque acte particulier de rognure était considéré comme une bagatelle. Passer dans la circulation une demi-couronne, #après en avoir enlevé la valeur d'un penny d'argent, semblait un délit insignifiant, presque imperceptible. Alors même que la nation se plaignait le plus vivement de la détresse produite par la dépréciation de la monnaie, tout individu puni de la peine capitale pour avoir contribué à mettre la monnaie dans cet état, avait la sympathie générale de son côté. Les constables hésitaient à arrêter les prévenus; les juges 'hésitaient à les mettre en jugement; les témoins hésitaient à dire la vérité tout entière; les jurys hésitaient à prononcer le mot coupable. C'était en vain qu'on prouvait au peuple que ceux qui mutilaient les espèces métalliques lui faisaient plus de mal que tous les voleurs de grands chemins du royaume, ou que ceux qui pénétraient de force dans les maisons ; quelque grande que fût la somme du mal , on n'en rapportait qu'une partie infiniment petite au malfaiteur pris isolément. Il y avait donc une conspiration générale pour empêcher la loi de suivre son cours. Les condamnations, quelque nombreuses qu'elles puissent nous paraître, étaient • rares en définitive comparées aux délits, et les coupables que la justice frappait se regardaient comme victimes d'assassinat et croyaient fermement que leur péché, si péché il y avait, était aussi vénial que celui d'un écolier qui abat des noix dans le bois d'un voisin. Toute l'éloquence de l'aumônier de la prison avait rarement

assez de force pour obtenir d'eux qu'ils se conformassent au salutaire usage de confesser, avant de marcher au gibet, l'énormité de leur crime (1).

« A une autre époque de la même crise on put constater une fois de plus l'impuissance des mesures pénales en comparaison des expédients rationnels. Au commencement de 1695, la majorité de la Chambre des Communes, trouvant plus commode de s'adresser à la police et au bourreau, que de se rompre la tête en cherchant des expédients que la raison avouât, fit une loi qui, au gré de ses meneurs, devait, par la terreur qu'elle inspirerait, empêcher à tout jamais qu'on ne rognât les vieilles espèces fabriquées au marteau et qu'on n'exportât les nouvelles frappées au moulinet. Quiconque découvrirait un rogneur devait avoir une prime de 40 livres sterling. Tout rogneur qui en dénoncerait deux autres aurait droit au pardon personnel ; quiconque serait trouvé en possession de limailles ou de rognures d'argent serait marqué à la joue avec un fer chaud. Les visites domiciliaires étaient autorisées. Si l'on découvrait des lingots dans une maison ou à bord d'un navire, le propriétaire de ces objets était tenu de prouver qu'ils ne provenaient pas de pièces de monnaie, et, s'il n'y réussissait, il encourait des peines sévères. Cet acte,

(t) Relativement à la sympathie du public pour les rogneurs, voir le sermon si curieux que Fleeewood, ensuite évêque d'Élv, prêcha devant le lord-maire, en décembre ! 694. Fleeewood dit qu'une complaisance et comme une tendresse fatale pour ces criminels refroidissait le zèle des magistrats, arrêtaient les officiers de police, corrompait les jurys et enchaînait les dépositions des témoins. Il parle de la difficulté de convaincre les criminels eux-mêmes qu'ils avaient mal fait. Voir aussi un sermon prêché au château d'York par Georges Halley, ecclésiastique de la cathédrale, à des rogneurs qui devaient être pendus le lendemain. Il parle de l'impénitence dans laquelle mouraient habituellement les rogneurs, et fait tous ses efforts pour éveiller la conscience de ses audi-

teurs. Le témoignage de ces deux docteurs est confirmé par celui de Tom Brown, qui raconte une histoire facétieuse, que je n'ose reproduire ici, au sujet d'une conversation entre l'aumônier de Newgate et un rogneur.

d'une rigueur draconienne, insulte aux tendances libérales qui commençaient à distinguer l'opinion publique en Angleterre, et n'eut aucune efficacité. Les choses conservèrent le même cours. Un an après, des dispositions en conformité avec les principes étaient adoptées, et quoiqu'on y eût associé, sans propos, des prescriptions pénales qui furent caduques dès le premier jour, la crise était conjurée. »

L'histoire des autres peuples n'offre guère de traces de cette sympathie pour les rogneurs, qui est attestée pour l'Angleterre par le récit de Macaulay. C'est peut-être parce que nulle part on n'a autant qu'en Angleterre prodigué le dernier supplice à cette catégorie de criminels. Mais, chez toutes les nations à peu près sans exception, l'existence de cette coupable industrie est constatée de la façon la plus irrécusable. Il est constant aussi qu'on s'y est livré d'autant plus que le monnayage était plus imparfait et que les pièces étaient plus usées, ce qui revient à dire que c'est la négligence de l'administration publique qui a suscité ou encouragé les rogneurs d'espèces.

11 est de même remarquable que le penchant pour la rognure ne semble pas diminuer avec les progrès de la civilisation et l'amélioration des mœurs publiques. C'est ainsi qu'à une époque rapprochée de nous, lors de la refonte de la monnaie d'argent du royaume néerlandais, l'industrie des rogneurs a eu, dans cet État, un redoublement d'activité. On en trouve la preuve détaillée dans l'exposé de M. Vrolik sur cette importante opération, et le gouvernement néerlandais a dû prendre des mesures pour que l'opération même ne fût pas entravée ou rendue trop dispendieuse à l'État par les efforts des rogneurs. Dès l'origine de la réforme, ceux-ci s'étaient organisés pour profiter du bénéfice de la disposition d'après laquelle les vieilles monnaies devaient être reçues dans les caisses publiques ni. 17-

pour l'intégrité de leur valeur nominale, comme si elles n'avaient pas été rognées. « On rognait, dit M. Vrolik, les anciennes pièces d'argent, dans les trois villes principales du royaume, de la manière la plus effrontée. Il paraissait impossible d'arrêter cette gangrène hideuse de notre circulation. J'ai conservé quelques-unes de ces pièces, aujourd'hui heureusement retirées de la circulation, qu'on donnait et qu'on acceptait pour des florins, des pièces de trois florins et des rixdales. Dans quelques années, personne ne voudra croire qu'on ait toléré des pièces si mutilées dans la circulation (t). »

Pour arrêter ce débordement, le moyen qu'on imagina fut d'investir le gouvernement d'un pouvoir discrétionnaire, en vertu duquel il lui serait permis de ne recevoir que juste pour leur valeur intrinsèque les espèces de monnaies qu'il lui conviendrait de désigner, quoique la règle générale de l'opération fût d'accepter les espèces pour leur valeur nominale. Il fut fait usage de cette clause dans plus d'un cas, non sans y apporter dans la pratique certains tempéraments. C'est ainsi que, pour les rixdales de Zélande, on établit une distinction entre les pièces usées et rognées, et celles qui étaient encore intactes. En vertu d'une ordonnance du mois de mars 1846, « les pièces de cette espèce, qui étaient rognées ou usées, étaient mises hors de cours le 28 mai : l'occasion de les échanger était offerte du 19 au 27 et les 29 et 30 mai. Après ce jour, les rixdales de Zélande, qui étaient rognées et usées, cesseraient d'avoir cours légal, mais celles qui étaient intactes, resteraient dans la circulation, et en vertu de l'article 10 de la loi du 18 décembre 1845, personne ne

pouvait être forcé à accepter celles-ci quand elles seraient plus ou moins mutilées ou rognées (2).
»

(O Le système monétaire du royaume des Pays-Bas, etc. Page 12.

(2) Ibid. Page 84.

LA MONNAIE. SECTION VIII, CHAPITRE III. 259 On procéda avec plus de rigueur encore à l'égard des pièces d'or de cinq sous. « Le ministre des finances, dit M. Vrolik, avertit les citoyens de ne pas accepter des pièces de cinq sous fraîchement rognées, parce que tous les employés avaient ordre de les refuser aux caisses de l'État. Une application rigoureuse de cette disposition aurait pu donner lieu à de grandes difficultés. Cependant elle fit naître peu d'embarras, parce qu'on l'exécuta avec jugement, et elle eut le grand mérite d'arrêter la mutilation des pièces de cinq sous dès le principe (1). »

Le progrès des arts, qui en somme est favorable au bien, ne laisse pas aussi de donner des facilités pour le mal. Autrefois on rognait simplement avec la lime. Puis on diminuait les pièces en les secouant ensemble avec force dans un sac. Plus nouvellement on les a plongées dans un acide, et, particulièrement les monnaies d'or dans ce que les chimistes appellent l'eau régale, de manière à enlever sur toute la surface une légère pellicule de métal. L'électricité galvanique paraît avoir été aussi employée par les rogneurs. Que conclure de là? La conclusion la plus pratique, ce me semble, c'est que, sans cesser de poursuivre les rogneurs, toutes les fois qu'on les découvre, l'autorité doit veiller avec soin à ce que les pièces usées sortent de la circulation pour être jetées au creuset, car il est démontré que la rognure s'attaque aux pièces de monnaie d'autant plus que, à force de circuler ou autrement, elles s'écartent davantage du type légal. Pour atteindre ce but, il existe un procédé efficace et simple : c'est de faire en sorte que la diminution de poids des espèces ne porte pas préjudice au créancier, et que celui-ci soit affranchi du joug du rogneur. A cet effet, il suffirait qu'il fût réglé par la loi que, dans les paiements de quelque importance, les pièces de monnaie

(1) Le Système monétaire du royaume des Pays-Bas, etc. Page 87.

ne passent plus que pour leur valeur intrinsèque, c'est-à-dire ne sont reçues qu'au poids. Nous allons entrer dans quelques détails à ce sujet.

/WVAAA/WWVAAA/W\RAA/\AA/IAAA/\A/V<AA/WWWW\AAA/V\AAAA/'/W\AA/>ArAA

CHAPITRE IV

Il est indispensable de maintenir la monnaie correcte de poids après l'émission. — Comment on peut y parvenir. — La tolérance de Frai. — Paiements au poids.

La monnaie s'use nécessairement par la circulation, on a vu plus haut dans quelle mesure. Si le frai était uniforme sur toutes les pièces d'une même sorte, et proportionnel pour toutes les sortes, ce serait déjà un mal, et il faudrait aviser à y porter remède, ou plutôt à le prévenir. Une pièce dite d'un franc, qui aura perdu 2 ou 3 décigrammes, n'est plus 1 franc, car le franc est essentiellement de 5 grammes. Mais si, comme c'est inévitable, les diverses pièces d'un même calibre s'usent inégalement, et si en outre le frai est plus fort sur certains calibres que sur d'autres (et en effet les petites pièces perdent plus que les grosses), la confusion peut devenir extrême. La fixité de la

monnaie et l'homogénéité de ses diverses parties ne sont plus que des fictions. La monnaie cesse donc de remplir les conditions fondamentales qui lui sont assignées. Lorsque le mal a été porté à un certain point, il est rare que la coupable industrie de la rognure, devenue ainsi plus facile, ne vienne pas l'aggraver encore. La perturbation s'introduit dans les transactions, les dérange de plus en plus et finit par prendre les caractères d'un fléau.

M. Macaulay a éloquentement dépeint les funestes effets

d'une monnaie ainsi viciée dans l'exposé qu'il fait de la situation de l'Angleterre vers 1695.

« Les maux produits par cet état de la monnaie, dit-il, n'ont point paru dignes en général d'occuper une place importante dans l'histoire; cependant il est permis de douter que la somme de misère qui avait été infligée à la nation anglaise dans un quart de siècle par de mauvais rois, de mauvais ministres, de mauvais parlements et de mauvais juges, fût égale à celle que produisaient en une seule année de mauvais schellings et de mauvaises couronnes. Les événements qui fournissent les meilleurs textes à l'éloquence pathétique ou indignée de l'historien ne sont pas toujours ceux qui affectent le plus le bonheur de la masse du peuple. Les abus du gouvernement de Charles et de Jacques, malgré leur gravité, n'avaient pas empêché les affaires ordinaires de la vie de marcher d'un pas ferme et de prospérer. Dans le temps que des hommes d'État vendaient à une puissance étrangère l'honneur et l'indépendance de la patrie, attentaient aux droits garantis par la charte et violaient les lois fondamentales, des milliers de familles honnêtes, paisibles, industrieuses, travaillaient, s'adonnaient au négoce, se livraient au plaisir de la table et aux douceurs du sommeil en toute confiance et sécurité. Que les whigs ou les tories, que les protestants ou les jésuites fussent au pouvoir, l'éleveur conduisait ses animaux au marché, l'épicier débitait ses denrées, le marchand de draps mesurait ses étoffes, le mouvement des acheteurs et des vendeurs ne se ralentissait point dans les villes; la fête de la moisson se célébrait avec la même gaieté dans les hameaux, la crème remplissait à pleins bords les seaux du Cheshire, le jus de la pomme écumait sous les pressoirs du Herefordshire, la faïence cuisait dans les fourneaux embrasés du Trent, et les brouettes pleines de charbon allaient et venaient sur les railways en bois de la

Tyne. Mais lorsque le grand instrument des échanges fut complètement dérangé, commerce, industrie, tout fut comme atteint de paralysie. Le mal se faisait sentir chaque jour et à toute heure, presque en tout lieu et dans toutes les classes, dans la laiterie, dans la grange, dans la forge comme dans l'atelier, sur les vagues de l'Océan comme dans les profondeurs des mines. On ne pouvait plus rien acheter sans querelle; sur chaque comptoir, on se disputait depuis le matin jusqu'au soir. L'ouvrier et le patron se prenaient de mots régulièrement tous les jours de paye. Le jour de foire ou le jour de marché, on n'entendait que clameurs, reproches, injures, malédictions, et c'était un bonheur quand il n'y avait pas de baraques renversées ni de têtes cassées. Nul marchand ne passait de marché à l'effet de livrer des marchandises, sans faire quelque stipulation spéciale au sujet de la qualité des espèces avec lesquelles il voulait être payé. Les hommes d'affaires eux-mêmes perdaient souvent la tête par suite de la confusion où cet état de choses jetait toutes les transactions pécuniaires. Les natures simples ou insouciantes étaient rançonnées et pillées sans miséricorde par des individus dont les exigences augmentaient plus rapidement encore que l'argent ne diminuait. Le prix des denrées, des chaussures, de l'ale, du fourrage s'éleva rapidement. Le morceau de métal que l'ouvrier recevait pour un schelling valait à peine, quand il avait besoin d'acheter un pot de bière ou un morceau de pain de seigle, un six-pence. Là où des artisans d'une intelligence plus qu'ordinaire étaient rassemblés en grand nombre, comme dans l'arsenal de Chal-

ham, ils pouvaient faire entendre leurs plaintes et obtenir le redressement de leurs griefs; mais le paysan ignorant et isolé était misérablement écrasé entre deux classes degcdnsdontl'uneneluidonnaitl'argentqu'à sa valeur nominale, et dont l'autre ne voulait le prendre qu'au poids. »

Il est indispensable donc que la législation prévienne l'affaiblissement des monnaies pour le prévenir, ou du moins pour en corriger les fâcheux effets.

La notion primitive et exacte, d'après laquelle les pièces de monnaie ne sont que des lingots certifiés, indique à la fois le moyen de prévenir la circulation des pièces de monnaie trop affaiblies, comme aussi d'en corriger les principaux inconvénients, là où l'affaiblissement serait déjà un fait consommé. Dans les contrées où l'on aurait laissé ainsi la monnaie perdre une partie notable de sa substance, si la loi ordonnait que la monnaie ne fût prise que pour son poids dans les paiements quelque peu considérables, non seulement le créancier n'en serait pas lésé et les transactions recouvreraient leur certitude, mais la refonte s'opérerait naturellement, car les particuliers n'auraient pas d'objection à apporter d'eux-mêmes les pièces usées à la Monnaie, surtout si, là, ils n'avaient à subir aucuns frais de monnayage bien appréciables. C'était resprildelacow/ienfa//oarf/>msww qui fut usitée longtemps chez les Saxons (1).

La législation moderne de l'Angleterre, pour repousser delà circulation les pièces trop faibles, emploie un moyen terme qui s'applique bien aux petites transactions. Elle statue que toute pièce d'or dite souverain qui pèsera moins de 122 grains $1/2$ (7 grammes, 938) ne sera plus monnaie courante. La perte tolérée ici est de 50 milligrammes (2) ou d'un cent-soixantième. C'est un écart sensible, car il va à 16 centimes par souverain ou à trois quarts de 1 pour 100. Pour de fortes sommes, l'expédient est insuffisant.

(1) Madox, History of the Exchequer, chap. ix, et Lord Liverpool, A (réalité on the Coins, etc., page 226.

(2) Ici nous avons pris pour le poids du souverain, non pas 7 grammes 981, ainsi qu'il est dit dans V 4 unitaire du Bureau des Longitudes, mais 7 grammes. 988 qui correspond au poids normal du souverain, 123 grains 274, poids de Troie. Le Bureau des Longitudes ou l'administration des Monnaies suppose qu'il est fait usage de moitié de la tolérance.

Dans la pratique, le peuple anglais est parvenu à assurer l'exécution en grand de la volonté du législateur, d'écarter toute pièce d'un souverain pesant moins de 7 grammes, 938 milligrammes. C'est par les soins de la Banque d'Angleterre que sont retirés tous les souverains au-dessous de ce poids. Cette grande institution a organisé un pesage mécanique qu'elle fait subir à toutes les espèces qui lui passent par les mains. Elle se sert à cet effet d'une machine ingénieuse qui procède avec beaucoup de précision et non moins de rapidité, car elle fait 30 pesées à la minute; dix de ces machines, placées dans une même salle et mises en mouvement par un moteur mécanique, remplissent cet office. Le nombre des pièces pesées quotidiennement est de 60,000 à 70,000. Les pièces légères vont d'un côté, les pièces correctes d'un autre. Les pièces légères passent ensuite toutes par une cisaille qui y fait une entaille ou les coupe en deux. C'est dès lors du lingot qui va à l'hôtel-des-monnaies.

La Banque d'Angleterre sait de quelle maison lui vient chaque sac dont les pièces sont soumises au pesage. Elle fait payer à chacun de ses clients la perte qui correspond aux sacs qu'il a remis. Elle prend les pièces qui ont passé par la cisaille au prix du lingot au titre légal, prix qui est, pour elle spécialement, de 3 livres 17 schellings 9 deniers par once du poids de Troy (1). •

11 est étrange que la loi du 7 germinal an XI se soit tue au sujet de l'affaiblissement des pièces et des moyens d'y porter remède. 11 y a bien, en dehors de cette loi, dans le Code pénal, des dispositions destinées à prévenir la mise en circulation des pièces affaiblies par la rognure; ce sont même des peines d'une extrême sévérité, car la rognure est

(I) C'est depuis 1844 que ce mécanisme fonctionne. 11 n'est pas dispendieux : six machines à peser n'ont coûté, avec les accessoires et la pose, que 1,422 liv. st. (35,550 fr.).

assimilée à la fabrication de la fausse monnaie; mais il semble que, tant qu'une pièce n'aura pas été touchée par la main du rogneur, elle doive aller indéfiniment comme si elle était entière. Ce silence de la loi s'explique par cette circonstance que, en l'an XI, lorsqu'on rédigea définitivement la loi, l'on monnait abondamment des pièces nouvelles, qu'on jetait sur un marché où elles devaient bientôt être seules. On supposait qu'on aurait bien le temps de pourvoir aux nécessités de la situation quand les espèces commenceraient d'être légères.

Bérenger, qui était le rapporteur au Conseil d'État, avait proposé de fixer par la loi, à l'instar de ce que nous venons de dire pour l'Angleterre, une tolérance de fr. passé laquelle une pièce de monnaie cesserait de circuler. La tolérance de fr. eût été une fraction déterminée du poids de la pièce. Gaudin s'y opposa dans les termes suivants : « Quant à la tolérance de fr. proposée par le rap- « porteur du Conseil d'État, je pense qu'il est prématuré « de s'en occuper; ce serait jeter, sans utilité, dans le pu- « blic, une inquiétude sur les monnaies, qui ne pourrait « avoir quelque fondement qu'à la suite d'une longue « circulation, et ce serait alors le moment d'y pourvoir. » L'argument était bien médiocre ; il fut cependant pris pour péremptoire.

La perte qu'on fit subir par décret, en 1810, aux pièces d'avant la Révolution qui circulaient encore, prouverait, indépendamment de ces paroles de Gaudin, qu'on se réservait d'agir plus tard ; mais il eût été mieux de ne pas attendre et d'insérer, dans la loi même du 7 germinal an XI, quelques dispositions efficaces qui n'étaient pas bien difficiles à concevoir et à formuler.

L'idée proposée par Bérenger était juste, et il eût fallu l'adopter. On aurait dû cependant ajouter que le créancier aurait le droit de ne recevoir la monnaie qu'au poids

absolu, pour toute somme qui excéderait une limite modeste fixée par la loi.

Quant à la disposition portée par le décret du 12 septembre 1810, au sujet des pièces de 3, 6, 24 et 48 livres tournois, si elle avait l'avantage de simplifier les transactions, elle avait l'inconvénient d'être en désaccord avec les principes, toutes les fois qu'il s'agissait de sommes importantes. Elle reposait sur l'hypothèse que toutes les pièces d'une même sorte s'usent également, hypothèse qui n'a aucune réalité. On ne pouvait l'admettre sans inconvénient que pour le cas de paiements peu considérables, de moins de 100 ou 200 francs, et même pour l'argent il eût été convenable d'abaisser la limite jusqu'à 40 ou 50 francs. .

Dans le projet de loi qu'il avait envoyé au Conseil d'État à la suite de son rapport aux Consuls, Gaudin lui-même avait placé un article qui répondait à la même pensée dont était animé Bérenger, mais qui avait le défaut d'être fort vague et par cela même impraticable. Son projet portait, en effet (article XVI 1 1) : « ... On ne refondra à l'avenir que « les pièces dont l'empreinte sera effacée. Les pièces de « monnaie sur lesquelles il aura été fait une altération « quelconque cesseront, par ce seul fait, d'avoir cours et « devront être portées aux changes des monnaies pour y « être refondues. » C'était visiblement inspiré par le projet de Mirabeau où l'on trouve l'article suivant :

«Article XVII. — Toute pièce sans empreinte ne pourra être considérée comme monnaie et sera hors de cours. »

Il restait à dire, dans le système de Mirabeau et dans celui de Gaudin, comment Userait constaté, dans chaque cas particulier, que telle pièce est sans empreinte ou a son empreinte effacée. Les parties auraient-elles dû aller devant le juge de paix? Pour se montrer un homme pratique, ce que Gaudin avait fort à cœur, il n'y avait d'autre moyen de rendre les transactions sûres et d'éviter des con-

testations oiseuses que de déclarer hors de cours toute pièce qui excéderait une certaine tolérance de frai, limite qui eût fait sortir les pièces de la circulation bien avant que l'empreinte fût effacée, et en outre de poser en principe qu'au delà d'une certaine somme assez modique, le créancier serait fondé à ne recevoir qu'au poids le métal monnayé qu'on lui offrirait.

Le lecteur pensera peut-être que, pour être en droit de prescrire aux particuliers ces règles rigoureuses, mais conformes à l'équité et indispensables à l'exactitude des paiements, il faudrait que le gouvernement fût sévère envers lui-même et, par exemple, qu'il répudiât le bénéfice provenant de l'affaiblissement systématique des monnaies ou de la pratique systématique de la tolérance en faible. Sur ce point, nous n'avons pas de penchant à contredire le lecteur.

/VA/vVWWV/V^WV^WWVW

CHAPITRE V

De la fixité de l'étalon dans les refontes successives, même lorsque la perte de métal a été très-sensible.

Lorsque l'autorité a négligé pendant un assez long laps de temps de faire disparaître de la circulation les espèces notablement affaiblies, et qu'elle en arrive à une refonte générale, il est une tentation à laquelle elle est exposée : c'est de réduire la quantité de fin contenue dans l'unité monétaire, en alléguant pour motif que, tous les contrats faits depuis un certain nombre d'années ayant été accomplis en présence d'une monnaie affaiblie par l'usage, on ne trompe personne en donnant cours à une monnaie neuve qui contient tout au moins autant de fin que la

moyenne des espèces en circulation. L'argument est spécieux et il a rencontré, sur le terrain de la pratique, des avocats habiles et ardents parmi des hommes d'État que préoccupait la gêne du Trésor ; des discussions approfondies se sont engagées sur ce sujet dans les conseils des gouvernements et dans les assemblées délibérantes, et elles n'ont pas reçu toujours la même solution. Tantôt on s'est décidé à observer les règles d'une équité scrupuleuse, tantôt on en a dévié par condescendance pour une Trésorerie nécessiteuse ou méconnaissant ses devoirs.

L'Angleterre a vu deux fois la question soumise aux délibérations de son Parlement, et, les deux fois, l'issue du débat a été conforme aux principes : la fixité de l'unité monétaire a été scrupuleusement respectée. La première fois, ce fut sous le règne de Guillaume III, à la fin du dix-septième siècle. On n'avait plus qu'une monnaie affaiblie non-seulement par l'usage, mais surtout par la coupable industrie des rogneurs qui s'exerçait avec une impudence inouïe, malgré l'extrême sévérité que les tribunaux ne se lassaient pas de déployer contre eux. Un grand nombre de personnes

étaient d'avis de sanctionner l'affaiblissement de la monnaie en fondant des pièces nouvelles dont le poids répondit à la moyenne des pièces affaiblies. Cette opinion avait ses défenseurs dans le commerce, dans le Parlement, dans le gouvernement même. Le Roi, momentanément absent de l'Angleterre, avait envoyé le comte de Portland à Londres pour recueillir les dires des hommes importants et lui rapporter une opinion fondée sur l'enquête qu'il aurait faite. Le comte de Portland, après avoir rempli sa mission, vint dire au Roi qu'on penchait généralement vers l'abaissement du type. Le Roi ne se rendit pas à ces suggestions. Revenu en Angleterre, il saisit du sujet le Parlement. Un personnage fort influent, le ministre de la Trésorerie, Lowndes,

était d'avis et proposait d'abaisser l'étalon monétaire d'un quart ou d'un cinquième. ¹¹ eut beaucoup d'écho dans le public. D'innombrables pétitions dans ce sens étaient adressées au Parlement. Deux des hommes d'État les plus distingués de l'époque, Montague, alors chancelier de l'Échiquier, et Somers, combattirent ce projet. Ils recevaient à ce sujet les inspirations de deux des plus grands esprits du siècle, Newton et Locke. Locke écrivit un mémoire qui produisit beaucoup de sensation. L'astronome royal Flamsteed, une autre des célébrités du temps, prit parti pour l'opinion commune à Montague et Somers, Locke et Newton. C'est lui qui définit spirituellement la controverse en disant que le point en question était de savoir si cinq faisaient six ou seulement cinq, et en effet la proposition de Lowndes se formulait ainsi : fabriquer le schelling, pièce de 12 pence, avec l'argent fin qui légalement n'en ferait que 9 ou 9 t/2.

A la réunion du Parlement, qui eut lieu le 22 novembre 1695, le Roi lui déféra l'affaire par le discours même de la couronne. La discussion fut vive dans la Chancellerie des Communes et absorba plusieurs jours. « A la fin, dit Macaulay, Montague, après avoir battu d'abord ceux qui voulaient qu'on laissât les choses dans le statu quo jusqu'à la paix, puis ceux qui, comme Lowndes, demandaient l'abaissement du schelling, fit passer onze résolutions qui embrassaient les détails de son opinion, sur la question desavoir si l'on maintiendrait l'ancien poids et l'ancien titre du schelling. La majorité fut de 225 contre 144. » Quelques jours plus tard fut votée la loi qui pourvoyait à l'exécution delà mesure par le moyen d'un monnayage nouveau, destiné à remplacer immédiatement l'ancien mis hors de cours. L'État prit à sa charge la perte qu'avait éprouvée l'ancienne monnaie, et c'était une somme très-considérable. Mais le gouvernement d'un

grand peuple ne doit pas hésiter lorsque la foi publique est engagée.

L'épreuve se renouvela sous une autre forme et dans d'autres circonstances, quelque temps après la fin des guerres de la Révolution Française. L'Angleterre avait été vingt-deux ans et plus au régime du papier-inonnaie, sous la forme des billets de banque. Ces billets avaient, après quelques années, subi une dépréciation qui, à certains instants, avait été très-marquée, jusques à 30 pour 100 et même au delà. Dans ces conditions, des engagements nombreux avaient été souscrits, des contrats privés avaient été passés en grand nombre, l'État avait fait de gros emprunts. On soutint dans le Parlement que la monnaie ne devait être frappée désormais qu'en raison de la dépréciation qu'avait éprouvée le papier-monnaie, ce qui eût déterminé la diminution de la livre sterling dans la proportion de 25 ou 30 pour 100, sinon davantage, l'usurpation s'éleva avec force contre cette proposition. Nous reproduisons ses paroles qui sont à leur place dans tous les temps et tous les lieux.

« Quel est, dit-il, l'effet d'un changement d'étalon monétaire? ¹¹ est évident, en premier lieu, qu'une pareille substitution ne serait rien de moins qu'une violation directe de la bonne foi envers tous les créanciers quelconques. La Chambre est-elle préparée à sanctionner un principe aussi

monstrueux? Est-elle d'avis de dire à nos anciens créanciers: Nous sommes prêts à reconnaître l'énorme injustice que vous avez soufferte pendant tant d'années, non pas dans le but de la réparer, mais de la perpétuer indéfiniment; nous voulons vous voler 40 pour 100, parce que nous avons parmi nos créanciers un certain nombre dont les contrats ont été conclus lorsque la circulation était dépréciée de 40 pour 100?

« Est-il possible qu'un législateur, à moins d'avoir perdu tout sentiment de dignité, toute idée de bonne foi,

puisse goûter un seul moment une pareille morale et sanctionner de pareils projets? Combien la situation du pays doit être étrange, s'il n'est possible de le faire prospérer que par la violation de la foi publique et par la perturbation jetée dans les transactions particulières; si, pour le sauver, il faut avoir recours à des mesures condamnées également par tous les hommes d'État, par tous les historiens; s'il faut appliquer la misérable mais ancienne ressource créée par l'ignorance barbare de pouvoirs despotiques, et que les nations civilisées n'envisagent que comme la marque finale de la faiblesse et de la dégradation d'un peuple!

« L'honorable orateur ne sait-il pas qu'une mesure pareille serait un coup mortel porté à tout crédit public et privé? Ne voit-il pas que, si une fois vous consentez à abaisser votre étalon, vous créez un précédent auquel on reviendra d'autant plus volontiers dans la suite, qu'on aura donné par là un coup de mort au crédit et à toutes les autres ressources sur lesquelles le pays a compté jusqu'à ce jour? N'a-t-il pas compris que la seule crainte de la possibilité du recours à une telle ressource produira tout autant de mal que la mesure elle-même et que, lorsque les capitalistes trouveront qu'en Angleterre il n'y a plus de stabilité pour les contrats monétaires, ils transporteront leurs capitaux dans d'autres pays? »

Robert Peel prit la parole dans cette discussion. Je cite de son discours quelques lignes qui caractérisent son opinion.

« Si, dit-il, une pareille mesure était adoptée par la Chambre, si les Communes d'Angleterre se dégradaient au point de sanctionner un pareil dessein, adieu alors pour toujours à la foi publique, qui, jusqu'à ce jour, a été la fierté du pays, et lui a fait traverser toutes les phases les plus difficiles... »

La motion qu'avaient ainsi combattue Huskisson et Peel fut rejetée à une très- forte majorité.

Le gouvernement des Pays-Bas a eu à faire une refonte générale de ses pièces d'argent, il y a une vingtaine d'années environ (1). Les Pays-Bas avaient en circulation des pièces très-variées (2), mais la plupart fort anciennes; elles da-

(1) En vertu d'une loi de 1839; la refonte avait commencé en 13*2 et 18*3; mais elle ne prit une allure décidée qu'en 1846.

(2) Voici la nomenclature d'une première catégorie des pièces anciennes qui ont été démonétisées, c'est-à-dire de celles qui étaient antérieures à 1816; c'était de beaucoup la plus considérable :

Ducats. — Pièces de trois florins. — Pièces de dix escalins. — Pièces de deux florins. — Florins. — Demi -florins. — Pièces de trente sous. — Rixdales de Zélande. — Demi-rixdales de Zélande. — Quarts de rixdales de Zélande. — Huitièmes de rixdales de Zélande. — Rixdales. — Demi-

rixdales. — Quarts de rixdales. — Pièces de vingt-huit sous. — Pièces de cinq sous. — Pièces de deux sous. — Pièces d'un sou. — Pièces de huit sous. — Rixdales Louis-Napoléon.

L'unité à laquelle ces différentes pièces se rapportaient était le florin.

D'après les comptes des anciens hôtels-des-monnaies, un tableau avait été dressé en 1807, de tout ce qui avait été frappé dans l'ancienne république de Hollande. Le total en était énorme. Ainsi, il avait été fabriqué des ducats, de 1659 à 1799, pour 1 19,21 ti, 273 florins ; des rixdales, de 1641 jusqu'en 1808, pour 221,724,160 florins; des pièces de trois florins, pour 66,461,2*3 florins; des pièces de un florin et demi-florin, pour 81,420,943 florins; mais la majeure partie de ce monnayage avait été exportée ou, pour d'autres causes, avait disparu de la circulation. Les personnes chargées de préparer l'opération de la refonte avaient calculé en mars 1845 qu'on n'aurait à retirer, en fait de pièces antérieures à 1816, qu'une valeur nominale de 64,750,000 florins, indépendamment des 2,428,251 qH déjà avaient été repris; en réalité, il s'en est présenté, postérieurement à mars 1845, 83,862,883, ce qui porte le total à 86,291,134 florins, ou 183,800,115 fr.

En outre, une certaine quantité de florins et de divers multiples et sous-multiples de cette unité monétaire avait été frappée après 1816, en vertu de la loi fondamentale du 28 septembre de cette année. C'étaient des pièces de trois florins, un florin, un demi-florin, vingt-cinq cents, dix cents et cinq cents. De 1816 à 1839, le montant total du monnayage avait été de 29,558,819 florins. Il ne s'en est présenté à la refonte que le tiers, exactement 9,988,636 florins.

L'opération de la refonte a ainsi porté en tout sur un bloc de la valeur nominale de 96,279,770 florins, ou 205,075,910 fr. 10 c.

taient d'un siècle et plus avant la Révolution Française. 11 résulte du travail de M. Vrolik, qui fut chargé de procéder à la refonte, que la perte par le frai, qu'avait aussi aidée ' la rognure, était, on l'a vu, en moyenne, pour les diverses espèces, d'un vingt-sixième à un tiers. On avait à prendre un parti sur la même question que le Parlement britannique avait résolue avec une grande loyauté. Mais les États- Généraux des Pays-Bas n'ont pas eu autant de fermeté que le Parlement.

Le système volé par les Étajis-Généraux laisse à désirer à deux points de vue : puisqu'on était à faire une refonte générale, il eût été convenable d'adopter pour unité monétaire, non pas le florin ancien, mais bien la pièce d'argent en usage chez quelqu'une des grandes nations voisines. A cet égard, le franc se recommandait tout particulièrement. Le franc servait déjà de base dans le royaume de Belgique avec lequel les Pays-Bas ont et doivent plus encore avoir des relations commerciales très-étendues. Le franc est l'unité monétaire de la France. De sorte que, si la Hollande l'eût adopté, la monnaie eût été la même du pied des Pyrénées et des Alpes jusques aux bouches du Rhin. La Hollande est un État trop petit pour pouvoir utilement prétendre à avoir un système monétaire qui lui soit propre. Le franc a sur toutes les unités connues l'avantage d'être un des éléments du système métrique auquel l'avenir appartient, et qui est admis dans le royaume de Hollande, à ce point même qu'on a cru devoir prendre, pour le poids de la nouvelle pièce de 1 florin, un nombre rond de grammes, le nombre décimal par excellence, celui de 10.

L'autre erreur commise par les États-Généraux a été d'affaiblir le florin.

Les frais de l'opération qu'elle a occasionnés, déduction faite des recettes qu'elle a procurées, se sont élevés à la somme d'environ 15 millions de francs.

La différence entre le florin d'autrefois et le florin nouveau est de 163 milligrammes de fin (1), faisant 3 centimes 6/10, ou moins de 2 pour 100 de la valeur des pièces (2). Cette différence est peu considérable; mais, par cela même, l'avantage qu'on a procuré au Trésor public est très-médiocre, et par conséquent le changement adopté n'a pas l'excuse de l'utilité qu'on a pourtant alléguée. La quantité d'espèces d'argent que l'État a fait fabriquer à son compte a été à peu près juste de 100 millions de florins ; il résulte du mémoire de M. Vrolik, qu'en pièces de deux florins et demi, un florin et demi-florin, il a été fait jusques au 31 décembre 1851, à la charge de l'État, 99,806,900 francs. La refonte alors était terminée. Si la teneur en métal fin de l'ancien florin eût été conservée, la dépense supplémentaire de 3 centimes 6/ 10 par florin, eût été de 3,600,000 francs. Ce n'était pas une somme dont l'importance dût faire reculer des réformateurs intelligents et honnêtes, comme l'étaient le gouvernement et les États-Généraux de la Néerlande.

L'opération exécutée par le gouvernement néerlandais a été, au point de vue administratif, parfaitement conduite. La transition entre les anciennes monnaies et les nouvelles a été habilement ménagée au moyen d'un papier-monnaie temporaire dont l'émission était entourée de beaucoup de garanties, et dont la quantité était rigoureusement limitée. Bien plus, la réforme monétaire de la Hollande a consacré dans cet État un principe essentiel, le principe de l'étalon unique. Pour cette attribution, c'est l'argent qu'on a choisi. L'événement a justifié ce choix, car, moins d'un an après qu'il eut été fait définitivement (loi du 26 novembre 1847), on découvrait les mines

(1) Suivant M. Vrolik, l'ancien florin contenait 9 gr. 613 de tin, et le nouveau n'en a plus que 9 gr. 4;>0.

(2) Exactement 1/710.

d'or de la Californie, bientôt suivies de celles de l'Australie; double découverte dont l'effet devait être de frapper d'instabilité la valeur de l'or.

VWVWVWVW^WVWVWV

CHAPITRE VI

A la charge de qui peut être le frai.

La solution donnée à la question de savoir si la nouvelle émission destinée à remplacer des pièces usées ou rognées doit reproduire exactement l'étalon primitivement convenu, sous le rapport de la quantité de métal fin, n'implique rien pour une autre question consistant à déterminer les conditions auxquelles le gouvernement recevra les pièces vieilles. Les prendra-t-il au pair, c'est-à-dire comme si elles n'avaient rien perdu, ce qui ferait assumer toute la perte par le Trésor public? Les prendra-t-il au contraire simplement au poids, laissant ainsi à la charge des particuliers la totalité de la perte? ou enfin les accueillera-t-il à un taux uniforme, inférieur dans une certaine proportion à l'étalon ? Celle question revient à celle-ci : à la charge de qui le frai doit-il être?

Les faits exposés dans les chapitres précédents fournissent des éléments utiles pour répondre à cette question. La pratique de l'Angleterre moderne nous montre que la nation chez laquelle la question monétaire a été le mieux traitée s'est ralliée définitivement à l'expédient qui met le frai à la charge de la personne qui détient les espèces à un moment donné; mais le mécanisme commer-

cial du pays est arrangé de telle sorte que le frai est nécessairement limité à une petite fraction de la valeur des pièces, environ les trois quarts d'un pour cent. Cette com-

binaison garantit l'intérêt public, sans être rigoureusement irréprochable en elle-même; car, absolument parlant, il n'est pas équitable que celui qui est le propriétaire de la pièce, au moment où elle est reconnue par la Banque comme faible de poids, réponde pour tous ceux qui l'ont précédé et entre les mains desquels la pièce s'est successivement usée. Mais la modicité de la perte que chacun peut supporter ainsi et l'uniformité du traitement qui est fait aux différentes personnes en rapport d'affaires avec la Banque, constituent une excuse qu'on peut trouver suffisante en faveur de l'expédient. Plus la fabrication de la monnaie se perfectionnera, plus on pourra réduire la latitude de la tolérance de frai dont il a déjà été parlé, par conséquent moins il y aura de reproches à faire à cet arrangement.

Les personnes qui ont contribué à préparer la loi française du 7 germinal an XI, inclinaient vers une disposition semblable. On a déjà vu ce que pensait Béranger, par rapport à la monnaie qui serait fabriquée à l'avenir, la proposition qu'il avait faite d'une tolérance de frai, et l'accueil fait à cette proposition par Gaudin. Quant à la monnaie ancienne, qui ne remontait pas à une date reculée, la monnaie d'or notamment (celle-ci était de 1785), Gaudin s'est expliqué, dans son rapport aux Consuls, de la façon la plus catégorique. On y trouve un chapitre intitulé : Question de savoir si les frais de fabrication des espèces et matières qui seront apportées aux Monnaies, pour être refondues ou retirées de la circulation, doivent être à la charge du gouvernement. Il se prononce pour la négative et émet l'opinion que cette dépense incombe aux particuliers. Il en donne plusieurs raisons qu'on peut qualifier d'administratives, car elles sont principalement tirées des inconvénients qu'aurait le système opposé, au point de vue de la commodité et de la responsabilité de l'administra-

gle

tion, et au point de vue des intérêts du Trésor, plutôt que des principes d'équité qu'invoque l'Économie Politique. 11 entendait ne faire contribuer l'État aux dépenses du retrait des espèces de l'ancien régime que par une prime expressément temporaire et destinée à déterminer les particuliers détenteurs de ces pièces à les apporter au change des Monnaies, afin de fournir la matière du monnayage nouveau. Cette prime aurait été de 3 pour 100 pour l'argent, et de 1 pour 100 pour l'or. D'ailleurs, on eût perçu sur ces matières la retenue fixée par la loi pour couvrir les frais de fabrication, et on ne les eût reçues qu'au poids comme du lingot.

Le système en vertu duquel tout créancier serait autorisé à ne recevoir qu'au poids les espèces monnayées, sans aucune déduction pour le frai, système qui serait parfaitement équitable, trancherait la question de savoir à la charge de qui le frai doit être. Chaque détenteur d'espèces subirait, quand il s'en dessaisirait, la perte qui lui incomberait directement.

Ce système ne pourrait soulever de difficultés dans la pratique, là où des mesures efficaces auraient été prises pour maintenir l'intégrité de la monnaie. En pareil cas, pour la commodité des contribuables, le gouvernement pourrait, sans compromettre d'une manière sérieuse l'intérêt du Trésor, donner pour instruction aux receveurs des deniers publics de recevoir sans les peser les pièces de monnaie qu'on leur présenterait, sauf le cas où ils soupçonneraient un affaiblissement particulier.

Quand la négligence de l'autorité a laissé la monnaie s'affaiblir dans une forte proportion, sans que celle-ci cessât cependant de passer pour sa valeur nominale, la question doit être envisagée et résolue différemment. Lors de la refonte des monnaies d'argent de l'Angleterre en 1695 et 1696, une discussion s'ouvrit sur ce point entre les esprits

les plus éminents, entre ceux-là mêmes dont l'influence protégea la fixité de l'étalon. Locke était d'avis qu'une proclamation royale fixât un jour rapproché à partir duquel la vieille monnaie ne serait reçue qu'au poids. Mais, ainsi que le dit Macaulay et que le pensèrent d'illustres contemporains, en vertu de quel principe aurait-on fait supporter par une partie seulement de la communauté les frais si considérables du rétablissement de la monnaie? « Il était sans doute ou ne peut plus désirable que les mots livre et schelling eussent de nouveau un sens précis, et que chacun connût ce que signifiaient ses contrats et ce que valaient ses biens. Mais était-il juste d'atteindre cet excellent résultat par des moyens qui eussent pour conséquence que chaque fermier qui avait rais de côté 1 00 livres pour payer son fermage, que chaque commerçant qui avait ramassé 100 livres pour faire face à ses engagements, vît ses 100 livres réduites en un moment à 50 ou 60? Ce n'était pas la faute de ce fermier ou de ce commerçant si ses couronnes et ses demi-couronnes n'avaient pas le poids voulu. Le gouvernement lui-même était à blâmer. Le mal que l'État avait causé, c'était à l'État de le réparer, et il eût été évidemment coupable de faire peser sur une catégorie particulière de personnes les frais de la réparation, uniquement parce que cette catégorie était dans une situation qui permettait de la piller. Il eût été tout aussi raisonnable de faire supporter aux marchands de bois de construction toute la dépense de l'équipement de la flotte du Canal, ou bien d'obliger les armuriers à fournir à leurs frais des armes aux régiments qui étaient en Flandre, que de rétablir le crédit métallique du royaume aux dépens des individus entre les mains desquels l'argent rogné se trouvait être à un certain moment. »

« Locke cependant, ajoute Macaulay, déclarait qu'il re-

grettait la perle qui, si l'on suivait son avis, retomberait sur les détenteurs des espèces rognées. Mais il lui semblait que la nation devait choisir entre deux maux. Et de fait, il était beaucoup plus aisé d'émettre la proposition générale que les frais du rétablissement de la monnaie devaient être supportés par le Trésor que d'imaginer un moyen de les lui faire supporter sans un grand inconvénient et un péril sérieux. Annoncerait-on que toute personne qui, dans le délai d'une année ou de six mois, porterait à la Monnaie une couronne rognée recevrait en échange une couronne fabriquée au moulinet, et que la différence entre la valeur des deux pièces serait à la charge du Trésor? Ce serait offrir une prime aux rogneurs. La lime et le poinçon joueraient de plus belle ; la monnaie raccourcie se raccourcirait chaque jour davantage. La différence dont les contribuables auraient à tenir compte serait probablement d'un million plus élevée à la fin du terme qu'au commencement, et la totalité de ce million irait enrichir des malfaiteurs. Si le délai accordé au public pour apporter à la Monnaie les espèces fabriquées au marteau était réduit considérablement, le danger, relativement aux rogneurs, diminuerait dans la même proportion; on enverrait moins d'espèces rognées. Mais alors on se trouverait en face d'un danger d'une autre nature : l'argent affluerait à la Monnaie plus vile qu'il ne pourrait en sortir; de sorte qu'il y aurait pendant quelques mois une rareté très-fâcheuse de monnaie. »

On était ainsi dans l'obligation de découvrir quelque procédé ingénieux qui dégagerait les détenteurs des vieilles espèces de la charge d'une énorme réduction, sans cependant soumettre le Trésor public à la nécessité de subir, au profit des rogneurs, telle perte qu'il leur plairait. Ce problème

pouvait être difficile; mais il n'était pas insoluble. Les gouvernements sont tenus, dans certains cas, de se

mettre l'esprit à la torture pour découvrir des expédients habiles; il ne leur est pas permis de décliner ce devoir.

Le plan auquel on s'arrêta, une fois admis que l'État supporterait les frais de l'avilissement des monnaies, consista à fixer une date, passée laquelle les anciennes monnaies ne pourraient plus être imposées par le débiteur au créancier, mais seraient encore forcément reçues en acquittement des taxes, et un second délai après lequel l'État lui-même ne serait plus tenu de les prendre en paiement.

Il y a un quart de siècle environ, lorsque le gouvernement néerlandais a voulu remplacer ses vieilles monnaies d'argen, qui avaient beaucoup perdu par la circulation, et aussi par le fait des rogneurs, il a admis que la perte serait supportée par l'État, sauf un petit nombre d'exceptions spécifiées (I). On a donc rendu aux détenteurs des espèces, dans la plupart des cas, le montant intégral de ce qu'ils apportaient aux caisses publiques, florin pour florin; mais, comme le lecteur l'a vu plus haut, on s'est donné le tort d'affaiblir légèrement le florin, de près de 2 pour 100.

Dans cette grande opération, le gouvernement néerlandais s'est trouvé en présence de la même difficulté pratique dont nous venons de parler, par rapport à l'Angleterre, au sujet de l'opération du retrait des vieilles espèces. Il l'a surmontée par un procédé plus accentué que celui du gouvernement anglais sous Guillaume 111, et qui a parfaitement réussi; il a été déclaré par une loi que,

(I) On a excepté de la faveur d'être reprises pour leur valeur nominale les pièces fabriquées postérieurement à la loi du 28 septembre 1816. Il avait en outre été dit, dans la loi de démonétisation du 18 décembre 1845 (article 10), que le gouvernement se réservait d'étendre cette exception à des cas déterminés. Le gouvernement se servit avec habileté et discrétion de cette clause délicate, de manière à déconcerter et à entraver les rogneurs d'espèces, dont on redoutait, non sans raison, les coupables efforts.

À partir de certains moments convenablement déterminés, et rapprochés, les vieilles monnaies cesseraient d'avoir cours légal et forcé, et que personne ne serait plus obligé de les accepter en paiement; mais en même temps, pour en tenir lieu et en attendant le nouveau monnayage, on émettait un papier-monnaie temporaire appelé billet-monnaie (*muni biljet*) dont le retrait devait avoir lieu, à mesure de l'émission des monnaies nouvelles, par les soins de la Banque Néerlandaise. Nous empruntons à M. Vrolik, qui a dirigé l'opération de la refonte, l'exposé des règles auxquelles a été soumise l'émission de ce papier-monnaie (t).

« 1° Aucun billet ne devait être émis, avant qu'une valeur correspondante de vieilles monnaies, augmentée de ce que leur valeur intrinsèque serait au-dessous de leur valeur nominale, fût déposée à la Banque Néerlandaise. La direction certifiait, sur le billet, que ce dépôt avait eu lieu.

« 2° Les vieilles monnaies déposées pour ces billets ne pouvaient sortir du dépôt que pour être envoyées à la Monnaie.

« 3° Aussi longtemps que tous les billets-monnaie ne seraient pas retirés, ou qu'il ne serait pas déposé à la Banque une valeur de pièces nouvelles correspondante à la valeur des billets en circulation, toutes les espèces nouvelles frappées pour le gouvernement, devaient être envoyées de la Monnaie à la Banque.

« 4° A la fin de chaque mois, le ministre des finances ferait part à la Chambre Générale des Comptes du total des billets émis et retirés.

« 5° Il serait rendu compte de tous les billets-monnaie retirés à la Chambre Générale des Comptes, et ils seraient anéantis en présence de deux membres de cette chambre.

(I) Le Système monétaire du royaume de» Pays-Bas. La Be fonte des vieilles monnaies d'argent, et la démonétisation de l'or. Page 31.

Le total des billets émis et retirés serait publié dans la gazette officielle. Les billets-monnaie furent déclarés monnaie légale, et contre leur imitation et falsification on fit plusieurs dispositions pénales. »

Ces précautions du gouvernement néerlandais font honneur à sa sagacité, et elles ont eu un plein succès (1).

CHAPITRE VII

Étant donné un pays qui aurait de la monnaie d'or et de la monnaie d'argent, et où la refonte de l'une de deux aérait nécessitée par une variation survenue dans le rapport des deux métaux, qui doit supporter la perte, de l'État ou des particuliers détenteurs de espèces P

Une question peut se présenter qui n'est pas la même que celle du frai, mais qui n'est pas sans de fortes analogies avec elle ; c'est celle de savoir à la charge de qui devra être la perte de valeur de la monnaie dans les circonstances suivantes :

Un pays a simultanément de la monnaie d'or et de la monnaie d'argent, l'une et l'autre à l'état de monnaie légale, c'est-à-dire ayant cours obligatoire. L'une des deux, par exemple celle d'or, doit être refondue, non pour cause de vétusté, mais parce qu'on est dans l'obligation d'augmenter la quantité d'or qui est réputée l'équivalent d'une somme déterminée en argent. U y a ainsi une perte à subir. Sera-ce l'État qui la supportera, ou faudra-t-il la mettre au compte des particuliers détenteurs des espèces ?

La solution à donnera cette question est subordonnée aux circonstances fondamentales de chaque cas. U y a

(I) On lira avec intérêt, dans le mémoire de M. Vrolik, les détails de cette entreprise.

deux hypothèses possibles : il se peut que le législateur ait reconnu le principe des deux étalons; il se peut qu'au contraire il soit parti du principe de l'étalon unique et qu'il ait choisi l'argent pour cette fonction.

Dans la première hypothèse, celle où la loi reconnaîtrait la qualité d'étalon à l'or aussi bien qu'à l'argent, l'État ne peut retirer à un poids déterminé d'or l'équation avec un certain nombre de francs, ou en d'autres termes avec une certaine quantité d'argent, sans manquer à un engagement. L'engagement a pu être et a été contracté mal à propos, mais l'État est une personne majeure qui en pareil cas doit faire honneur à sa parole. 11 a conféré d'une manière permanente à la pièce d'or

d'un poids déterminé la valeur de tel nombre de francs; il est d'obligation rigoureuse pour lui de la prendre pour cette valeur, tant qu'elle est correcte de poids.

La solution sera différente s'il a été entendu que l'argent est l'étalon, que seul il l'est, que l'or est un métal subordonné, et que, si l'on frappe des pièces d'or en leur donnant le nom de tel nombre de francs, c'est un fait passager que les événements pourront modifier. En pareil cas, le particulier qui aurait accepté la pièce d'or de poids légal comme valant vingt francs, par exemple, a couru la chance des événements. Lorsque les événements se présentent, il n'a qu'à se soumettre.

Nous n'examinons pas une troisième hypothèse, celle où l'or aurait été l'étalon unique, parce qu'elle est hors de question. Si en effet la loi a investi l'or, et l'or seul, delà qualité d'étalon et qu'il plaise à l'État quelque jour de déclarer que l'unité qui aurait comporté jusque-là 5 grammes de métal en comprendra 10, il est clair que l'État violerait tous les principes, dans le cas où il prétendrait établir un ordre de choses où le particulier, qui se serait acquitté jusque-là avec 5 grammes d'or, au-

rail désormais à en donner 10. Au reste, une hypothèse pareille est peu à prévoir, car l'État lui-même étant débiteur pour de très-fortes sommes, le nouvel ordre de choses serait fort à son détriment. Le cas qui s'est vu le plus souvent, trop souvent pour l'honneur des gouvernements, est celui où le souverain a prétendu que, là où il fallait auparavant donner deux onces ou deux livres de métal, il suffirait désormais d'en livrer une. C'est de la fausse monnaie toute flagrante, et l'opération est jugée par ce nom même (1).

La question qui nous occupe en ce moment a été posée, par le fait même de la découverte des nouvelles raines d'or, dans les États où l'argent était l'étalon, mais où la monnaie d'or cependant circulait, avec un cours obligatoire, à côté de la monnaie d'argent. Elle l'a été spécialement en France, où de vives discussions se sont engagées au sujet de la monnaie d'or. Le cas prévu par Gaudin était arrivé : les événements de la Californie et de l'Australie parlaient haut. Le moment semblait venu où les pièces de 20 francs, frappées conformément à la loi du 7 germinal an XI, ne seraient plus l'équivalent de 20 pièces de 5 grammes d'argent au litre de 9 dixièmes. On allait être dans l'obligation, soit de rapporter les pièces de 20 francs à la Monnaie et de les refondre dans de telles conditions, que la quantité d'or donnée en échange de 5 grammes d'argent au titre de 9 dixièmes fût supérieure à l'ancienne, soit de laisser dans la circulation la pièce jusqu'alors dénommée de vingt francs en lui attribuant une valeur

(1) On a pourtant vu, dans des temps de barbarie, le gouvernement Taire varier l'unité monétaire, aussi bien dans un sens que dans un autre, et augmenter l'unité monétaire après l'avoir diminuée. Il la diminuait pour payer; il l'augmentait pour recevoir. (Voir plus haut, page 50.)

de moins de cette somme. A la charge de qui mettrait-on la perte? Serait-ce l'État qui la supporterait, ou la ferait subir aux particuliers propriétaires des espèces?

On a lieu de remarquer à ce sujet que le législateur de l'an XI, ou tout au moins l'administration qui préparait la loi et exerçait une grande influence sur sa rédaction, était d'avis que la perte, en pareil cas, fût à la charge des particuliers. C'est ce qui résulte de ces paroles de Gaudin, qu'on lit dans son premier rapport : « L'or sera avec l'argent dans une proportion comme 1 est à 15 1/2. S'il survient avec le temps des événements qui forcent à changer cette proportion, l'or seul devra être refondu. Les frais de fabrication ne s'élèveront qu'à une moitié d'unité pour cent. Ces frais se-

ront à la charge des propriétaires des espèces. La valeur intrinsèque des monnaies sera égale à leur valeur numérique. »

Cette opinion fut probablement admise par le Conseil d'État, dans la préparation du texte définitif de la loi. Ce n'était cependant pas un axiome qu'il fût superflu de discuter et de motiver. Le fait est qu'on ne voit pas, dans les nombreux documents qui ont été produits alors, que personne l'ait contredite ; mais le texte de la loi se tait complètement à cet égard, ce qui a de la gravité.

C'est quelque chose que l'opinion bien affirmée de l'administration. Cependant, si les principes parlaient en sens contraire, n'hésitons pas à le dire, il faudrait passer outre, l'opinion de Gaudin fût-elle, ce qu'elle n'est pas, étayée d'un avis explicite du Conseil d'État. Le texte de la loi se taisant, la porte reste ouverte à tout ce que l'équité et le bon droit peuvent réclamer. Mais ici l'équité et le bon droit semblent conseiller ce qu'indiquait Gaudin en termes significatifs. Nous sommes, en France, dans le cas d'un pays qui ne reconnaît qu'un seul étalon, l'argent, et où l'or n'est qu'un métal subordonné. En

pareil cas, la perte résultant d'un changement dans la proportion des valeurs respectives des deux métaux précieux incombe aux détenteurs des pièces d'or.

Les personnes qui soutiennent qu'il appartient à l'État de supporter ce sacrifice représentent que l'État, ayant émis ces pièces en leur attribuant la valeur de 20 francs, c'est-à-dire de 100 grammes d'argent au titre de 9 dixièmes, s'en est fait le répondant, et qu'il est tenu de les reprendre sur ce pied, s'il veut quelles cessent de circuler avec cette valeur. Cet argument manque de base, car le fait sur lequel il repose n'existe pas. Ce n'est point l'État qui a émis les pièces de monnaie d'or non plus que les pièces d'argent ; ce sont des particuliers qui ont fait l'émission. En France, le rôle de l'État, à l'égard de la fabrication des monnaies, se réduit à une simple surveillance. Il constate, dans des formes solennelles, que les pièces de monnaie sortant de la machine ont le poids et le titre voulus par la loi. Les directeurs des Monnaies sont des entrepreneurs travaillant à forfait, d'après un tarif que le gouvernement a déterminé, pour les particuliers qui, possédant des matières d'or et d'argent, veulent les faire convertir en espèces. Ils ne fabriquent point pour le compte de l'État, si ce n'est par rare exception. Sous l'ancien régime, quand Philippe le Bel et autres fraudaient la monnaie, les hôtels-de-monnaies travaillaient pour le compte du roi. 11 a pu en être de même tant que le souverain s'est attribué, sous le titre de seigneurage ou sous tout autre nom, un bénéfice exorbitant sur le monnayage. Il est de principe au contraire, dans les temps modernes, que l'État ne bénéficie pas sur les monnaies, et que le tarif des frais de fabrication à prélever par les directeurs, sur les matières d'or ou d'argent qu'on leur apporte à monnayer, soit aussi modéré que possible, de manière à représenter seulement leurs dépenses avec l'intérêt de

leurs capitaux (1). Cela est si vrai que, à mesure que l'industrie du monnayage se perfectionne, on voit en France le tarif s'abaisser. Il y a même des États, comme l'Angleterre, où le Trésor public supporte les frais du monnayage. Dans une pareille situation, l'on n'est pas fondé à dire qu'en France l'État ait rien garanti au public, au sujet des pièces d'or, par delà l'exactitude du poids et du titre voulus par la loi. Du moment qu'il est constant que le sens de la loi est celui-ci, les pièces d'or ne demeurent l'équivalent de vingt francs, dans les paiements, qu'autant que la valeur respective des deux métaux précieux restera définie par le rapport de 1 à 15 $\frac{1}{2}$. Les particuliers dès lors n'ont pas le droit d'élever une réclamation contre l'État s'ils apprennent quelque jour que le disque d'or qu'ils ont en poche, qui valait 20 francs jusque-là, n'en vaut plus que 19 $\frac{1}{2}$ ou 19.

L'argument qu'on essaierait de tirer d'une prétendue ignorance de la loi, afin de dégager les détenteurs des * pièces de toute responsabilité dans le cas de la refonte dont il s'agit ici, n'est jamais recevable ; c'est un point de droit bien fixé ; mais ici on n'aurait aucun prétexte pour l'invoquer, car la loi de l'an XI ne saurait être représentée comme une improvisation, quelque chose de bâclé à huis clos, sans qu'il se fût rien passé qui pût la faire présager. Loin de là, cette loi, rédigée avec maturité et même lenteur, dans le silence, il est vrai, au sein duquel fonctionnait le mécanisme législatif sous le Consulat, avait été précédée, annoncée par un grand nombre de discussions, de projets de loi, de lois même, à partir de 1789. Sous la Constituante, la voix tonnante de Mirabeau s'était chargée d'en proclamer les conditions fondamentales, et

(1) En réalité, les directeurs des Monnaies se mettent d'accord avec les capitalistes qui font le commerce des métaux précieux, et leur bénéfice véritable consiste dans les profits inhérents à ce commerce.

depuis ce moment jusqu'à l'an XI, pendant quatorze années consécutives, la plus remarquable unanimité d'opinions s'était manifestée en faveur des idées générales que la loi de l'an XI a définitivement consacrées. Il serait donc difficile d'être plus averti que ne l'a été le public en cette affaire.

A l'opinion d'après laquelle l'État n'aurait à indemniser personne en changeant la monnaie d'or, on oppose deux précédents tirés de la pratique de deux gouvernements distingués par leurs lumières et leur bon esprit. La Belgique et la Hollande ont modifié leur législation au sujet de la monnaie d'or, et, dans cette opération, la diminution de valeur que les pièces d'or ont pu avoir à subir, par suite de la baisse du métal, a été mise à la charge de l'État. En Belgique et en Hollande, l'État, en retirant aux pièces d'or le cours légal pour le montant qui leur était attribué jusque-là, en a offert aux détenteurs la valeur nominale en argent. On demande si ce ne serait pas une raison pour que, le cas échéant, l'État ait de même en France.

L'exemple de la Belgique, qui avait une législation monétaire analogue à celle de la France, ne peut cependant être ici d'un bien grand poids. La Belgique n'avait point frappé de monnaies d'or jusqu'en 1847. Une loi alors autorisa la fabrication de pièces d'or nationales de 25 francs et de 10 francs ; mais l'émission en fut expressément limitée par la loi à 20 millions de francs, et elle n'atteignit que 14.646,025 francs (1). La monnaie d'or n'était donc encore qu'à l'état d'essai en Belgique, lorsqu'on pensa qu'il pourrait convenir de lui Ater le cours légal. L'administration reçut, par la loi du 28 décembre 1850, des pouvoirs dont elle devait user à cet effet, quand elle jugerait la cir-

(1) Quand ces pièces d'or ont été démonétisées, il ne s'en est présenté au remboursement que pour 1 1,987,300 fr.

constance opportune. Elle ne s'en servit qu'en 1854 (arrêté royal du 15 août). A ce moment, la dépréciation de l'or par rapport à l'argent était très-faible. En s'engageant à restituer la valeur nominale des pièces d'or en pièces d'argent, l'État ne s'exposait à aucune chance sérieuse de sacrifice. Le fait est que cette restitution ne lui a rien coûté. La Banque Nationale et la Société Générale ont supporté, chacune par moitié, la perte modique à laquelle l'opération a donné lieu (1). En procédant ainsi qu'il l'a fait, le gouvernement belge a obtenu l'avantage d'écarter d'avance, sans compromettre en rien ses finances, les objections que les discussions sur des matières pareilles

peuvent soulever dans un Parlement. Je ne prétends donc pas que la Belgique ait eu tort ; mais il ne semble pas que la conduite qu'elle a tenue soit un précédent qui engage la France (2).

En Hollande, la question du remboursement en argent présentait plus de difficultés, car il y avait été frappé une bien plus grande masse de monnaies d'or. Les pièces de 5 et de 10 florins formaient un total de 172,583,995 florins ou 370 millions de francs (3). En proportion de la population, c'est comme 5 milliards pour la France. Cependant le gouvernement hollandais n'a pas hésité à s'imposer le remboursement en argent, qui dy reste ne paraît pas lui avoir imposé un bien lourd sacrifice (4). Mais

(1) Il résulte du compte rendu de la Banque Nationale qu'elle a perdu ainsi une somme de 140,032 fr. 67 centimes. Elle en a trouvé la compensation dans la jouissance des Tonds qui lui ont été laissés en main par le Trésor.

(2) Postérieurement, la circulation des pièces d'or a été légalement rétablie en Belgique pour leur valeur nominale, non sans une vive discussion.

(3) Il est curieux qu'il s'en soit présenté moins du tiers au remboursement, exactement 49,790,970 florins.

(4) D'après le mémoire de M. Vrolik sur les opérations monétaires du gouvernement néerlandais, la perte sur les pièces d'or démonétisées a

la législation hollandaise était-elle la même que la nôtre? La loi hollandaise n'admettait-elle pas les deux étalons? Si elle les admettait, il y avait de la part de l'État, du moment qu'il voulait être honnête, un engagement, tacite au moins, de troquer les espèces faites de l'un des deux métaux contre une valeur nominale égale en espèces de l'autre, lorsqu'il voudrait modifier son système en démonétisant le premier. 11 n'y a là rien qui soit applicable à la France.

J'ai dit que la législation hollandaise reconnaissait les deux étalons. Le texte de la loi du 28 septembre 1816, qui était l'acte fondamental des monnaies dans le royaume des Pays-Bas, autorise le doute sur ce point, et on peut dire que cette loi n'a pas tranché la question du double ou du simple étalon. Le fait est qu'on ne l'a pas posée alors ; mais le législateur néerlandais lui-même, de 1816 à 1847, paraît avoir toujours pensé que le pays était sous le régime du double étalon. Le texte de plusieurs lois en fait foi. On peut voir, par exemple, le considérant de la loi du 26 novembre 1847, qui est celle par laquelle la Néerlande a adhéré expressément au principe de l'étalon unique (1).

Une autre différence digne d'être citée, entre la législation monétaire des Hollandais et celle de la France, différence capitale ici, consiste en ce que dans le royaume des Pays-Bas les pièces d'or de 5 et de 10 florins, qui sont celles que le gouvernement a retirées de la circulation en les remboursant en espèces d'argent, florin pour florin, avaient été émises par lui et sous sa seule responsabilité.

été de 1,089,367 florins, soit 2,287,671 francs, et encore une partie de cette perte est l'effet du frai.

(1) « Considérant qu'au point où se trouve la refonte des anciennes monnaies d'argent, il est urgent d'adopter dans le système monétaire des Pays-Bas, le principe du seul étalon en argent, d'y introduire quelques autres améliorations, et de réunir en une seule loi toutes les dispositions qui ont rapport à ce système. »

Il s'était expressément réservé le monopole de cette émission, il était juste qu'il en supportât toutes les chances (1). Le rôle du gouvernement français dans le monnayage est tout autre, comme on l'a vu.

CHAPITRE VUI

Les banques de dépôt mises en œuvre pour remédier à la présence d'une grande quantité de monnaies affaiblies par l'usage, ou de toute origine.

Pour les sociétés intelligentes, honnêtes et persévérantes, les difficultés qu'elles trouvent sur leur chemin deviennent presque toujours des occasions de progrès. Mis à l'épreuve par l'obstacle, leur ressort se tend et réagit de manière à produire une amélioration qui reste, tandis que le mal passe. Cette observation se présente naturellement à l'esprit, à l'occasion des banques de dépôt. Ces banques, les premières en date qu'aient connues les nations modernes, et qui ont été l'origine de nos puissantes institutions de crédit à attributions si étendues, durent leur naissance aux embarras que causait, dans les métropoles commerçantes du Moyen-Age et de la Renaissance, la présence sur la même place de monnaies de toute sorte, les unes frappées dans le pays même à diverses époques et plus

(I) L'article il de la loi fondamentale des monnaies du royaume des Pays-Bas (loi du 28 septembre 1816), est ainsi conçu : « Les monnaies à l'usage du commerce ne seront fabriquées que pour le compte des particuliers. Les pièces de 1 florin et de 3 florins pourront aussi être fabriquées pour le compte des particuliers ; mais les pièces d'or de 10 florins, les pièces sous-multiples du florin et les pièces de cuivre ne pourront absolument point être fabriquées pour le compte des particuliers, et ne pourront l'être que pour le compte et par l'ordre du gouvernement. »

Postérieurement, quand on a décidé la fabrication des pièces d'or de 5 florins, on les a soumises au même régime que celles de 10.

ou moins altérées par l'usage ou par la rognure, les autres affluant de l'étranger. Ce mélange d'espèces diverses, de tout poids et de tout titre, plus ou moins affaiblies par le passage de main en main ou par la lime des rogneurs, était pour le commerce un dédale. Le moment de faire ou de recevoir un paiement un peu considérable était plein d'anxiété.

Jeter ces espèces si variées dans le creuset une fois pour toutes, afin d'en refaire une monnaie uniforme, homogène et correcte, était impraticable. Les villes siège d'un grand commerce, dans lesquelles se présentait la difficulté que nous venons de signaler, ne dépendaient pas de vastes États qui pussent, pour leur usage propre, retenir une grande quantité d'espèces et qui par cela même fussent en position de remplir le rôle de réservoirs pour la monnaie. C'étaient les capitales de républiques, intéressantes et quelquefois grandes par leur génie, ou tout au moins par leur amour du travail, leur esprit d'économie et leur intelligence des affaires, mais fort exiguës quant à la superficie de leur territoire. Telles étaient Venise, Gênes, Amsterdam, Hambourg, Nuremberg. La monnaie y était dans un va-et-vient continuel. Si elles avaient frappé une grande quantité d'espèces, le courant du commerce les aurait emportées le lendemain, sauf à ramener un peu plus tard des monnaies différentes. Il fallut donc recourir à un artifice qui permit de donner aux transac-

tions une base certaine, immuable, tout en se servant de ces monnaies si inégales et si inégalement usées. Cet expédient, ce fut la monnaie de compte, qui s'appelait, par exemple à Hambourg, le marc de banque, monnaie fictive qu'on ne frappait pas, qu'on ne voulait pas frapper, mais qui répondait parfaitement aux exigences du commerce, parce qu'elle était d'un poids défini de métal fin. Chaque commerçant apportait en un lieu de dépôt commun tout ce qu'il avait d'espèces d'or ou d'es-

pèces d'argent de toute origine, ou même de l'un et de l'autre métal en lingots. On constatait ce que la masse déposée par chacun formait de métal. En divisant la quantité de métal par le poids convenu pour l'unité de la monnaie de compte, on avait la connaissance certaine, en monnaie de compte, du dépôt qu'il avait effectué.

Chacun était crédité, sur les livres de la Banque, d'une somme, en monnaie de compte, égale à son dépôt. Les paiements s'effectuaient de l'un à l'autre par un simple transport du compte du débiteur au compte du créancier. C'est ce qu'on appelle le compte courant et le virement.

La première de ces banques, dans l'ordre des dates, fut celle de Venise. Son origine se compliqua d'une autre cause, une dette que la ville avait contractée envers des citoyens. Elle fut fondée à titre de corporation avec certains droits, attributions et privilèges, en compensation du prêt que ces citoyens avaient fait à l'État. On y tenait les comptes en grosses livres (lire grosse). La grosse livre n'était qu'une monnaie imaginaire, mais elle était exactement définie. La Banque de Venise n'a cessé d'exister qu'en 1797, à la chute même de la république.

Barcelone eut sa banque de dépôt au quatorzième siècle, Gênes au commencement du quinzième, Hambourg et Amsterdam au dix-septième. La monnaie de compte de cette dernière était le florin de banque. La Banque d'Amsterdam a vécu jusqu'à la conquête de la Hollande par l'armée française en 1793. On découvrit alors que la Banque avait pris, sur les dépôts qui lui étaient confiés, une somme considérable pour la prêter aux États de Hollande et de Frise; ce qui prouve que les institutions de ce genre doivent, même dans les pays où il y a le plus de probité, être astreintes, pour leur propre sauvegarde, à la règle d'une publicité périodique qui fasse connaître

leur situation. La Banque d'Amsterdam a été remplacée par une banque constituée sur les mêmes bases que les autres banques modernes, émettant comme elles des billets au porteur et faisant l'escompte.

La Banque de Hambourg, fondée en 1619, subsiste encore sur le modèle primitif. Elle n'émet point de billets, elle ne fait point l'escompte des effets de commerce. Elle se borne à recevoir et à payer en compte courant pour les négociants. Les sommes que les négociants ont à leur crédit à la Banque sont garanties de toute opposition.

La Banque de Hambourg est, je crois, la seule banque au monde, qui reste réduite à l'attribution de banque de dépôt : c'est que les circonstances qui provoquaient la création d'institutions pareilles ont cessé d'exister. Le retour de ces circonstances, si contre toute attente il avait lieu, pourrait seul metiver la résurrection de cette sorte de banques. Les banques du modèle moderne conservent bien, parmi leurs attributions, celle de recevoir des fonds en dépôt, mais le dépôt y a un autre objet. Il est destiné à dispenser les commerçants soit de l'obligation chancelante de conserver chez eux de grandes masses de fonds, soit de l'embarras de faire transporter des poids quelquefois considérables de métal de maison à maison. En restant à la banque, les fonds, par un simple virement sur les livres de l'établissement, passent du compte de l'un au compte de l'autre.

C'est ainsi que se motivent, par rapport aux déposants, les dépôts qui se font à la Banque de France ou à la Banque d'Angleterre, et c'est ce qui explique que les particuliers consentent à ce que la Banque ne leur en serve aucun intérêt. Depuis quelques années, en dehors de ces deux grandes institutions, les dépôts en banque sont motivés et déterminés en outre par l'intérêt que se sont mises à en donner de nouvelles institutions de crédit. Les Joint-stock Banks de l'Angleterre ont occa-

sionné, sous ce rapport, une sorte de révolution de l'autre côté de la Manche, et le mouvement commencé par elles se propage heureusement sur le continent.

/VW'yWVWVWVWV'/. 'WVVA/W

CHAPITRE IX

Comment, dans le nouveau système des monnaies, divers actes que l'ancienne législation traitait comme des délits ou des crimes, rentrent dans les opérations licites du commerce.

Une des conséquences directes de la législation française sur les monnaies, telle quelle a été refaite de 1789 à l'an XI (1803), a été la mise à néant de la montagne d'édits et d'arrêts du Conseil qui, sous l'ancien régime, _ avaient porté des peines de la plus grande sévérité contre ceux qui touchaient aux pièces de monnaie ou qui en faisaient le commerce. Trier les pièces afin de chercher les plus lourdes pour les refondre, et faire cette refonte même, ont cessé, par la force des choses, d'être des actes répréhensibles sur le terrain nouveau où le législateur s'était transporté. Dans cette nouvelle donnée, en effet, le triage des pièces, qui, au surplus, ne doit pas être séparé de la fonte, puisqu'il n'est que le préalable de celle-ci, n'est plus possible, sauf des circonstances bien particulières et imprévues du législateur, parce que, d'une manière générale, il ne saurait plus être profitable toutes les fois que la fabrication aura été régulière, ce qu'il est facile d'obtenir, si l'autorité compétente est douée de soin et d'intelligence. Lorsque certaines circonstances très-particulières, comme il s'en est présenté en effet, ont pu accidentellement rendre lucratives ces opérations de triage et de fonte pour certaines sortes de pièces remontant à quelques an-

nées, il n'était pas possible de les punir, puisqu'au lieu de porter préjudice à la société, elles contribuaient à l'enrichir. Quelques explications rendront incontestable ce que nous avançons ici.

Les pièces de 5 francs, au sujet desquelles, il y a dix ans, on a prétendu faire revivre les anciens édits contre le triage et la fonte, se fabriquent avec une tolérance de poids, tant en dessus qu'en dessous, de 3 millièmes. C'est dire que la circulation n'en est autorisée qu'au tant que l'épreuve faite lors de la fabrication a constaté que si chaque pièce n'a pas juste le poids de 25 grammes, elle ne pèse pas plus de 25 grammes 75 milligrammes ni moins de 24 grammes 925 milligrammes. Pour chaque pièce qui aurait le maximum de force, l'excédant de poids de 75 milligrammes ferait la somme d'un centime et demi. Ainsi, pour avoir un gain de 1,500 francs, il faudrait recueillir la masse de 100,000 pièces de 5 francs offrant toutes le maximum de la tolérance en plus. Pour ramasser cette quantité de pièces, il faudrait en faire passer par le pesage le viugtuplé peut-être; et, à cet effet, il serait nécessaire d'engager dans l'entreprise un capital énorme, probable- « ment de plusieurs millions, et de mettre en action un assez nombreux personnel dont il y aurait à rétribuer le travail ; le tout pour gagner 1 ,500 francs. Ce serait doue une misérable industrie. Mais ce n'est

pas tout : quand on aurait réuni les 100,000 pièces fortes, qu'on les aurait fondues, ce qui ne se ferait pas sans de nouveaux frais, et qu'on porterait les lingots à la Monnaie pour les faire repasser sous le balancier, on aurait à payer, pour le monnayage même, une somme qui, en l'an XI, eût été de $1/2$ pour 100, c'est-à-dire de 7,500 francs pour les 100,000 pièces. Le bénéfice net aurait donc été une perte sèche de 6.000 francs, sans compter l'intérêt du capital engagé et les frais de personnel et de local. On l'aurait aux

Petites-Maisons, s'il n'eût dû de lui-même aller à l'hôpital, celui qui eût fait pareil emploi de ses capitaux.

Les frais de monnayage de l'argent ayant été réduits de moitié depuis l'an XI, en conséquence du progrès des arts, les frais qu'entraînerait la fabrication des 100,000 pièces de cinq francs ne seraient plus que de 3,750 fr. au lieu de 7,500; mais il resterait encore une perte sèche de 2,250 fr., sans compter l'intérêt du gros capital engagé et la rétribution du personnel, ainsi que divers frais, tels que le loyer de l'atelier de pesage et de fonte.

Sans doute la perte serait moindre, et peut-être elle se changerait en un bénéfice, si l'on opérait sur de la monnaie mal faite qui offrit un nombre considérable de pièces où la tolérance eût été excédée. Mais aussi pourquoi adopter cette hypothèse d'une monnaie mal faite, et celle, plus improbable encore, d'un monnayage où l'on remarquerait une proportion notable de pièces dans lesquelles il y aurait un excès d'argent, c'est-à-dire de pièces trop bonnes? Dans le cas où l'administration aurait négligé de surveiller suffisamment la fabrication, et eût cessé d'obliger les directeurs des hôtels-des-monnaies à observer strictement la limite des tolérances, en plus comme en moins, si les particuliers en profitaient pour retirer de la circulation les pièces manifestement trop fortes, qui s'y trouveraient alors à côté d'autres trop faibles, c'est à elle qu'il faudrait imputer les conséquences de la faute qu'elle aurait commise. Ce ne serait donc pas une raison pour s'en prendre aux changeurs et pour susciter des entraves à leur industrie. D'ailleurs, si l'on se mettait à raisonner dans la supposition que l'administration laisse violer la loi à l'égard des monnaies, jusqu'où ne pourrait-on aller? Pourquoi ne supposerait-on pas qu'on laisse le titre s'abaisser comme le poids des espèces s'affranchir de toute règle, c'est-à-dire qu'on est en plein dans la fausse mon-

naie? Restons donc dans la seule hypothèse plausible, qui consiste en ceci : pour les pièces les plus usitées, et notamment pour les pièces d'argent de 5 francs, la tolérance en plus fixée par la loi est observée (1).

Je dois mentionner ici une proposition qui, s'il y était donné suite, donnerait encore plus de poids aux observations qui précèdent, relativement à l'impossibilité, pour les particuliers, de tirer un profit de la tolérance légale, au moyen d'un triage. La tolérance actuelle fut fixée en l'an XI ; depuis cette époque, les arts mécaniques ont fait de tels progrès, qu'on ne risque pas d'être contredit en avançant qu'il y aurait lieu aujourd'hui de la diminuer, quoiqu'elle soit faible; ce serait praticable surtout pour les pièces de 5 francs, les seules qu'en fait d'espèces d'argent il y ait un intérêt sérieux à considérer (2).

(1) L'enquête à laquelle se livra la commission extraordinaire de 1838 par les soins de deux de ses membres, MM. Dumas et de Colmont, qui firent à cet égard beaucoup d'expériences de précision, constata que dans quelques-unes des hôtels-des-monnaies on avait fabriqué des pièces avec un écart excessif. Il y avait tel hôtel-des-monnaies où, pendant la période de six ans, de 1832 à 1838, douze, dix-huit, vingt-cinq pièces sur cent avaient franchi le maximum de tolérance en plus.

On en avait trouvé qui allaient jusqu'à 25 gr. 495. Quelques autres, parcontre, ne pesaient, au moment de l'entrée en circulation, que 24 gr. 6 12. Ces graves abus furent réformés après le travail de la commission. Il ne paraît pas d'ailleurs que le monnayage qu'ils affectaient fit un bloc considérable.

(2) Sur ce point, je rappellerai une observation placée en 1839 par MM. Dumas et de Colmont dans leur rapport final adressé à la commission extraordinaire des monnaies dont ils étaient membres. Ils faisaient remarquer qu'en Angleterre, grâce aux moyens mécaniques dont on se servait, tandis qu'alors en France l'ajustage se faisait à la main, les pièces étaient toutes uniformes de poids, ou trop lourdes ou trop légères, et, ajoutaient-ils, presque toujours à très-peu près mathématiquement exactes. Elles ne peuvent donc, disaient-ils, comme chez nous, varier de poids, les unes en plus, les autres en moins, puisqu'elles sont soumises à un procédé mécanique d'une action constante et non variable de pièce à pièce, comme dans nos ateliers. La conséquence de cette application des procédés mécaniques perfectionnés, c'est qu'en Angleterre, pour les schellings, la tolérance, qui est légalement de 24 grains

LA MONNAIE. SECTION Vin, CHAPITRE IX. 299

Déjà aujourd'hui les directeurs des hôtels-des-monnaies, ou, pour mieux dire, la direction de Paris, dans les ateliers de laquelle se concentre à peu près tout le monnayage, ont soin d'éviter que leur fabrication n'approche de la tolérance en plus. On leur recommande même, et ils se conforment à l'invitation, d'effleurer plutôt la tolérance en moins. Ajoutons qu'aujourd'hui ils ne monnaient plus que de l'or.

Il devait arriver avec le temps, qu'une nouvelle cause toute particulière, mais essentiellement transitoire, que le législateur de l'an XI n'avait pas prévue, permît d'opérer avec profit la fonte des monnaies françaises d'argent frappées dans les années qui suivirent 1803. Les lingots d'argent avec lesquels se fabriquent les pièces de 5 francs renferment à peu près tous une petite quantité d'or qu'on en sépare au moyen d'une opération, l'affinage ou l'v départ, et qui consiste à traiter le lingot par un acide, lequel dissout l'argent et laisse intactes les parcelles d'or. Pendant le premier quart du dix-neuvième siècle, les procédés d'affinage étaient tels qu'il n'y avait pas de profit à faire subir l'opération aux lingots qui renfermaient moins du millième de leur poids en or. Il est ainsi arrivé que très-souvent les pièces de 5 francs faites dans cette période ont contenu un millième d'or. L'affinage s'étant perfectionné depuis cette époque (1), il y a

par livre, ou de 1 sur 2*0, est bien loin d'être utilisée tout entière. On observe en réalité la limite de 5 grains ou de 1 sur 1,152, ou encore de 0,00086, soit moins d'un millième. En fait, l'écart varie de 1 à 5 grains. Il est vrai qu'on pèse ensemble 66 schellings faisant une livre ; mais, si l'on admet avec MM. Dumas et de Colinont que les pièces soient uniformes, le résultat obtenu pour la livre sera à peu près vrai de chaque pièce. Ainsi, à l'égard d'une monnaie dont les dimensions sont à peu près celles de notre franc, la tolérance de fait ne serait même pas du tiers de celle qui subsiste en France pour la pièce de 5 francs.

(1) Par la substitution de l'acide sulfurique à l'acide nitrique comme dissolvant de l'argent.

eu intérêt à reprendre les anciennes pièces pour les affiner. On retire avec profit un demi-millième d'or et moins encore, des lingots d'argent. A cette raison s'en est jointe une autre : jusqu'en 1825, on s'est servi, pour doser la proportion d'argent qui entrait dans chaque fonte faite à l'hôtel-des-monnaies, d'une méthode qui n'accusait pas tout à fait l'exacte quantité du métal, de telle

sorte qu'au lieu du titre de 9 dixièmes ou 900 millièmes, on donnait réellement aux pièces de cinq francs celui de 904. 11 se trouvait ainsi qu'une partie des pièces de 5 francs fabriquées avant 1825 contenaient, par delà ce qu'avait voulu le législateur, 4 millièmes d'argent, et 1 millième d'or valant 15 millièmes et demi d'argent; c'était donc un excédant de valeur de 19 millièmes et demi auxquels il aurait fallu ajouter l'excédant de poids sur les pièces fortes. Il est vrai aussi qu'il y aurait eu à en déduire la perte qu'elles avaient éprouvée par le frottement en passant de main en main, et qui ne laisse pas que d'être de 4 milligrammes par an et par pièce, ce qui ferait un millième du poids de la pièce de 5 francs par chaque période de six années d'usage.

Ainsi, par des motifs tout à fait distincts de la tolérance de poids, telle du moins qu'elle a été fixée par la loi, il y a eu avantage à refondre certaines séries des anciennes pièces de 5 francs, et l'industrie privée n'a pas manqué de rechercher ce profit. Elle l'a poursuivi au vu et au su de l'autorité pendant une vingtaine d'années, et en cela, au lieu d'être répréhensible, elle n'a rien fait qui ne fût conforme à l'utilité publique. Du moment en effet qu'une pièce de 5 francs vaut en réalité plus que cette somme, soit parce qu'elle recèle, par mégarde ou par l'impuissance d'un procédé ancien, une petite proportion d'or, soit parce que, au lieu du titre de 900 millièmes, elle a celui de 904, le surplus de valeur re-

présenté par la parcelle d'or et par l'excédant d'argent constitue une richesse stérile, quelque chose comme un trésor enterré ou comme une mine qu'on a fermée au lieu de l'exploiter. Le particulier qui retire ce surplus d'argent ou cette petite quantité d'or, pour les livrer au commerce, rend à la société le même service que celui qui jetterait dans la circulation des pièces de monnaie qu'il aurait trouvées sous terre ou des lingots d'or et d'argent qu'il aurait extraits d'une mine auparavant abandonnée. Si l'on prétendait rechercher de pareils faits pour les punir, on se mettrait en révolte contre la justice et le bon sens. 11 n'y a pas de motif valable pour traiter la monnaie autrement que les lingots d'or et d'argent. Entre les lingots et la monnaie, la différence peut paraître grande à quelques personnes qui n'ont pas réfléchi sur le sujet, mais en réalité elle est fort petite. Ainsi que nous l'avons fait observer plus haut, et que le reconnaissent toutes les personnes familières avec la question des monnaies, les pièces de monnaie elles-mêmes ne sont que des lingots certifiés (1), afin quelcun poids et leur litre soient hors de contestation dans les échanges, où ils servent d'intermédiaires. Celui qui les détient les possède en toute propriété, au même titre que les lingots qu'il aurait pu acheter chez les marchands de métaux. Or, en vertu de quel droit prétendrait-on susciter des obstacles à l'affinage, par exemple, des lingots d'argent ?

C'est en effet ainsi qu'on l'a entendu jusque vers l'an 1854, où quelques personnes placées dans de hautes situations administratives ont essayé de persuader au gouvernement qu'il était d'intérêt public de proscrire les opérations de triage et de fonte, et de frapper avec la plus grande rigueur ceux qui s'y livreraient. Mais

(1) Voir plus haut, page 38.

COUKS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

un examen approfondi a permis de constater que le patriotisme de ces conseillers officieux était peu éclairé, si même ce n'était un déguisement dont s'affublaient désintéressés privés, égoïstes jusqu'à la violence, et les donneurs d'avis ont été éconduits.

Ce qui vient d'être dit du triage et de la refonte des pièces est également vrai du commerce des matières d'or et d'argent. Dans l'esprit de la législation nouvelle, le négoce des lingots de métaux

précieux doit être libre comme celui des autres marchandises. Les particuliers doivent être libres de porter leurs matières à rhôtel-des-monnaies pour leur faire donner cette forme spéciale de lingots certifiés qui est le monnayage. Ils doivent être libres pareillement de leur donner tout autre emploi. Ils choisissent le plus souvent la destination des monnaies, parce que c'est celle qui leur en offre le placement le plus immédiat; mais on n'a aucune espèce de droit à les y contraindre, et l'utilité publique ne réclame point qu'on les y force, car lorsque la monnaie manque dans un pays, les bonnes affaires s'offrent en foule à celui qui en possède : convertir alors des matières d'or et d'argent en espèces monnayées, c'est se donner le moyen d'en faire l'emploi le plus avantageux. Autre raison plus générale et plus élevée pour qu'on laisse les particuliers disposer à leur gré de leurs lingots : les capitaux et surtout ceux qui sont les plus mobiles, tels que les métaux précieux, fuient les lieux où ils seraient entourés de restrictions ou de gênes. Ce qui signifie que si, dans un État, l'on veut s'assurer la présence d'une grande quantité d'or et d'argent, la liberté est encore le meilleur moyen de l'y attirer.

L'abolition de toutes les lois pénales de l'ancien régime, relatives aux faits de triage et de fonte d'espèces monnayées, ainsi qu'au commerce intérieur des matières d'or et d'argent (nous parlerons bientôt du commerce exté-

rieur), résultait donc nécessairement des idées dont le législateur s'était inspiré depuis 1789. En conséquence, lorsque, quelques années après l'an XI, on fit le Code pénal qui nous régit aujourd'hui, le législateur, qui n'ignorait pas quelles dispositions pénales relatives aux monnaies avait eues l'ancien régime, n'en reproduisit que celles qui étaient compatibles avec la doctrine si fermement soutenue pendant les quatorze années où la question monétaire avait été en discussion, de 1789 à l'an XI. En fait de crimes ou de délits touchant les monnaies, le Code pénal n'atteint que deux actes, qui sont en effet coupables : la falsification et l'altération. Il les frappe très-sévèrement; mais de tout le reste il ne dit pas un mot, et il a raison.

Il nous reste à parler du commerce extérieur des monnaies et des matières d'or et d'argent. La législation de l'ancien régime, en France et partout, s'était appliquée avec le zèle le plus ardent, mais aussi le plus malheureux dans ses emportements, à empêcher l'exportation des espèces d'or et d'argent, comme aussi des lingots. Contre ce prétendu crime on avait accumulé toutes les peines. Sous le nouveau régime, on devait montrer d'autres dispositions. Non-seulement les législateurs étaient devenus plus intelligents et plus humains, nonseulement la doctrine officielle sur les monnaies était complètement changée, mais l'auréole dont étaient entourés les métaux précieux autrefois était affaiblie; on ne croyait plus, comme jadis, que c'était la richesse par excellence ou l'unique richesse. On avait secoué le préjugé en vertu duquel, dans les siècles précédents, on avait pu se croire fondé à faire tant d'efforts, constamment déjoués, afin de les obliger à rester dans l'enceinte des frontières, à tout prix, et malgré les besoins du commerce.

Le tarif des douanes que rédigea la Constituante, au mois de mars 1791, laissait libre la sortie des espèces et

des matières d'or et d'argent. Mais presque aussitôt, la guerre survenant, la guerre étrangère doublée de la guerre civile et de l'émigration, on se remit à en interdire l'exportation, parce que c'était le moyen qu'employaient les émigrés pour tirer de l'intérieur tout ce qu'ils pouvaient de leur fortune. Un premier décret du 21 juin 1791 et un second du 28 en défendent la sortie, dans des termes qui ne laissent pas de doutes sur l'objet qu'on se proposait, et sur les mobiles auxquels on céda (1). Ces dispositions furent renouvelées pendant la guerre, sous le Consulat (décrets des

21 et 23 ventôse et du 9germinal au XI). Mais aussitôt la paix rétablie, on revint aux saines notions qui avaient prévalu immédiatement après 1789. Le 10 juillet 1814, une ordonnance royale déclare libre la sortie des matières d'or et d'argent; par une distinction subtile et trop facile à éluder, elle ne traitait pas les monnaies françaises comme les autres matières d'argent ou d'or; elleen soumettait la sortie à une condition; mais peu de temps

(I) Voici le texte du décret du 21 juin, rendu sous le coup de l'émotion que causa la fuite de Louis XVI parla route de Varennes:

« L'Assemblée nationale ordonne que le ministre de l'intérieur expédiera à l'instant des courriers dans tous les départements, avec ordre à tous les fonctionnaires publics et gardes nationales, ou troupes de ligne de l'empire, d'arrêter ou faire arrêter toutes personnes quelconques sortant du royaume, comme aussi d'empêcher toute sortie d'effets, armes, munitions ou espèces d'or et d'argent, chevaux, voitures et munitions et, dans le cas où lesdits courriers joindraient quelques individus de la famille royale et ceux qui auraient pu concourir à leur enlèvement, lesdits fonctionnaires publics ou gardes nationalesettroupesde ligne seront tenus de prendre toutesles mesures nécessaires pour an ôter ledit enlèvement, les empêcher de continuer leur route, et rendre compte du tout au Corps législatif. »

Le décret du 28 qui est intitulé : Décret qui indique les formalités à observer pour sortir du royaume, porte, article o :

« La sortie des armes, munitions, chevaux (autres queceux qui servent aux courriers, aux étrangers, aux négociants et conducteurs de voitures), et celle des matières et espèces d'or et d'argent, notamment par tous les ports de mer, restent également prohibées jusqu'à nouvel ordre. »

après, une loi qui fait époque, celle du 28 avril 1816, plaçait expressément les monnaies françaises dans la même situation que les autres matières d'or ou d'argent, et en rendait libre l'exportation (1).

Les considérants de l'ordonnance du 10 juillet 1814 sont remarquables de justesse et de force, et méritent d'être rappelés, puisqu'il y a peu d'années que quelques personnes se sont donné tant de peine pour brouiller les idées du public et du gouvernement au sujet de la liberté des transactions sur les métaux précieux. Les voici :

« Nous nous sommes fait représenter les décrets des 2t et 23 ventôse et 9 germinal an XI, et autres relatifs au commerce des matières d'or et d'argent ; nous avons reconnu que les prohibitions d'exportation de ces matières, impuissantes pour empêcher la sortie, n'ont d'autre effet que d'entraver le commerce et d'empêcher l'entrée ou le transit desdites matières, en sorte que ces prohibitions, loin de tendre à conserver ou à augmenter l'abondance des espèces d'or et d'argent, tendent au contraire à les*écarter et en diminuer la quantité. Voulant rendre à nos sujets, à cet égard, toute la liberté que les nouvelles relations commerciales ouvertes par la paix leur rendent nécessaire, et qui ne peut nuire aux intérêts de l'Etat ; notre conseil d'Etat entendu, nous avons ordonné et ordonnons, etc., etc. »

Les grands États commerçants de l'Europe et de l'Amérique ont adopté depuis le rétablissement de la paix générale, s'ils ne l'avaient déjà, le même régime de liberté que la France, à l'égard de l'exportation des monnaies et des métaux précieux.

Dans le présent chapitre, nous avons dit que l'ancienne législation de la France punissait des peines les plus sévères les actes de triage et de fonte des monnaies et toutes les opérations qui pouvaient aboutir à l'exportation soit des espèces, soit des lingots. Comme, il y a peu d'années, quelques personnes ont demandé qu'il fût fait usage de

(1) La monnaie d'or paye à la sortie un droit de un centime par hectogramme valant 310 francs, et la monnaie d'argent le même; droit de un centime par Kilogramme faisant 200 francs.

lit. iü

celle législation afin d'empêcher la sortie des espèces d'argent qui se retiraient de France devant l'or de la Californie et de l'Australie, et comme il n'est pas certain qu'elles aient renoncé à leur opinion sur la valeur qu'auraient encore de nos jours les lois de l'ancien régime relativement aux monnaies, il ne sera pas superflu de faire connaître par quelques détails l'esprit et les dispositions qui caractérisaient ces lois.

Le système de l'ancien régime à l'égard des monnaies était formulé dans des dispositions législatives qui étaient fort simples (la tyrannie a aisément cet avantage) et qui eussent atteint leur objet, quelque répréhensible qu'il fût, si pour cela il suffisait de commander sous des peines exorbitantes, et si l'excès même de la pénalité n'avait pour effet de frapper la loi d'impuissance.

Le Roi s'attribuait une faculté qui équivalait à celle de faire de la fausse monnaie, car il se considérait comme ayant le droit de changer à son gré la quantité de métal, or ou argent, qui portait le nom de livre, et il avait la prétention de s'assurer le bénéfice de tout changement qu'il avait fait ou ferait subir aux monnaies. A cet effet, on prohibait l'exportation des monnaies et même celle des matières d'or et d'argent. Après avoir ainsi enfermé hermétiquement, à ce qu'on supposait, les monnaies et ce qui était propre à en faire, dans l'intérieur des frontières, on leur faisait la loi de venir se présenter aux hôtels-des-monnaies; pour cela, on défendait la fonte des pièces, et on interdisait la vente des matières d'or ou d'argent à un prix qui fût plus élevé que celui qu'en donnait le Roi dans les hôtels-des-monnaies. De cette façon l'on pensait que les détenteurs des matières d'or et d'argent, n'en ayant pas ailleurs le débouché, les livreraient à ces établissements. On prohibait inexorablement aussi le triage des pièces, qui eût pu être un

moyen de rendre la fonte plus lucrative, surtout alors qu'on avait une fabrication moins correcte, ce qui signifie des espèces plus inégales de poids qu'aujourd'hui.

L'exportation des espèces d'or ou d'argent, comme aussi celle des lingots, était réputée un crime tellement énorme qu'on avait fait appel, pour la combattre, à toutes les rigueurs : l'amende, qui ne pouvait être de moins de 6,000 livres, quand même on n'aurait exporté qu'un écu; la confiscation, qui s'étendait à toutes les marchandises avec lesquelles les matières précieuses pouvaient être mêlées, ainsi qu'aux « chariots, chevaux, mulets et autres équipages qui auraient servi audit transport (1) ; » et comme si ce n'eût pas été assez, la peine de mort était prononcée contre les contrevenants, « marchands, banquiers et autres, de quelque qualité et condition qu'ils pussent être, » y compris les « voituriers ».

Pareillement, la fonte des monnaies était érigée en un crime qui entraînait les galères à perpétuité; cette peine était de droit contre « tous orfèvres, joailliers et autres ouvriers » travaillant en or et argent, même s'ils avaient fondu des espèces pour les « employer à leurs ouvrages ». Le fait de vendre ou d'acheter des matières d'or et d'argent à plus haut prix que ce qu'on payait aux hô-

l'effacement des monnaies, entraînait la confiscation, avec une « amende arbitraire qui ne pourra être moindre que de la valeur des ryatières confisquées (2). » L'édit de février 1726 portait qu'en cas de récidive, la peine serait les « galères à perpétuité » . Dans certains cas même, le fait de « suracher » les monnaies, c'est le terme de l'édit, était puni de mort.

Déclarer hors de cours les espèces fortes auxquelles on en substituait de faibles, s'appelait les « décrier » . On ne se contentait pas de prendre les mesures qu'on supposait

(1) Ce sont les termes de l'édit de mai 1718.

(2) Ce sont les termes des édits, notamment de celui de mai 1718.

de nature à déterminer les propriétaires de ces espèces à les porter aux hôtels-des-monnaies, plutôt que de les vendre comme matières d'or et d'argent. Le plus souvent on leur en faisait une obligation sous peine de confiscation. C'est ce qui résulte des articles IV et VIII de l'édit de février 1726, qui remémore des dispositions semblables contenues dans une foule d'édits antérieurs.

Quant au triage, qu'on désignait sous le nom de billonnage, il était traité comme l'achat ou la vente des espèces ou matières d'or et d'argent à un prix plus haut que celui porté par les édits.

Lorsqu'on lit aujourd'hui ces différentes lois, il semble qu'on a sous les yeux les imaginations d'un homme ivre ou d'un malade en délire. Quelle peine supposerai-je, par exemple, qu'on avait imaginée contre les « cochers, postillons ou conducteurs de voitures publiques » qui auraient emporté sciemment des espèces « décriées » (on vient de voir ce que signifiait ce mot), ou qui auraient omis d'en faire mention sur leur registre? C'était les galères. Cela peut se lire dans l'article XV de l'édit de février 1726.

Tous ces édits se distinguent encore par le soin avec lequel ils provoquent les dénonciations contre tous ces prétendus crimes. On promettait aux dénonciateurs une part énorme sur le produit des amendes et confiscations.

La législation de l'ancien régime aurait fait aller aux galères, sinon à l'échafaud, des milliers de personnes, si les mœurs en s'adoucissant n'avaient frappé de nullité la majeure partie de cette débauche législative. Heureusement tous ces faits érigés en crime ne pouvaient guère être commis que par des personnes riches, et, ainsi que l'a fait remarquer M. de Tocqueville dans son ouvrage sur l'ancien régime, ces personnes, fussent-elles même du

tiers-état, échappaient facilement à ce qu'il y avait d'excessif dans les lois pénales (1).

(I) J'emprunte ce passage, de même que quelques autres qui sont épars dans ce Traité de la Monnaie, à un volume que j'ai publié en 1859, sur la Baisse probable de l'or, dans lequel on trouvera traitées avec détail les questions qui concernent la production et la consommation des métaux précieux.

CHAPITRE PREMIER

Ce que peut être l'impôt prélevé sur la fabrication de la monnaie. Seignuriage et brassage.— Exemples de ce qu'ont fait et font les gouvernements modernes.

Toutes les fois qu'un gouvernement prélèvera un droit sur l'émission de la monnaie, et que le droit excédera les frais de fabrication, on retombera dans le système qui fait * de la monnaie un signe arbitraire, au lieu de la traiter comme une marchandise qu'elle est. Ainsi tout seigneurage doit être supprimé. Mais il y a une raison pour maintenir ce que, dans la vieille langue monétaire, on nommait spécialement le droit de brassage, qui consistait dans le recouvrement des frais que la fabrication même des monnaies a imposés. Comme le dit M. Mac Culloch (1), le métal dont le poids et le titre sont certifiés par le gouvernement, au moyen du monnayage, a, pour la circulation et le service des échanges, une valeur de plus que celui qui est dépourvu de cette garantie. Il est donc tout simple que le certificat soit payé ce qu'il coûte.

Ce certificat perd son crédit lorsque la monnaie passe la frontière, puisque la monnaie d'un État circule rarement au dehors, et dès lors l'étranger, dans ses transactions

(J) Dictionnaire du commerce, article Espèces monnayées (Coins).

avec les nationaux, ne peut en tenir compte. En vue du commerce extérieur, qui chaque jour prend plus de développement, on a donc pu réclamer, pour la parfaite égalité dans les transactions, que même le droit de brassage ne fût pas perçu, en d'autres termes que le monnayage fût complètement gratuit et que les détenteurs de lingots reçussent en espèces, poids pour poids, litre pour litre, tout le métal qu'ils avaient délivré à l'hôtel-des-monnaies. Necker, qui cependant trouvait naturel de percevoir un seigneurage, sans doute parce qu'il se préoccupait avant tout du besoin de remplir les coffres de l'État, convenait que tout prélèvement fait à l'hôtel-des-monnaies, tant pour le brassage que pour le seigneurage, est un impôt établi sur l'exportation des produits de l'industrie nationale (1), et les taxes de ce genre ont aujourd'hui peu de partisans.

Les différents gouvernements de l'Europe n'ont pas abjuré tous à la même époque le système à la faveur duquel l'émission de la monnaie était pour eux l'occasion d'un profit illicite : l'Angleterre, en cela, a devancé tous les autres États. Les principes d'un bon régime monétaire y ont été rétablis par Édouard VI, le même qui avait suivi, à cet égard, pendant ses premières années, les mauvais exemples que lui avait légués Henri VIII, son père. Élisabeth acheva, en 1600, l'œuvre de son frère; et, en 1666, Charles II renonça absolument au droit de seigneurage et à tout autre droit sur la fabrication de la monnaie. Depuis lui, le gouvernement anglais rend aux particuliers qui lui apportent la matière à monnayer exactement ce qu'ils lui ont remis de métal fin, sans rien retenir même pour les frais de l'opération (2). Le gouvernement français

(1) Necker, De l'Administration des finances, III, chap. 4.

(2) Dms la pratique, cette immunité n'est pas sans restrictions; on le verra plus loin.

de l'ancien régime s'abstint de changer la monnaie d'argent, qui était la principale du royaume, après la refonte de 1726; mais il continua jusqu'à la fin de prélever un droit de seigneurage, par delà les frais de fabrication pour lesquels on payait à part le droit de brassage. Le seigneurage cependant alla toujours en décroissant, et au moment de la Révolution, en vertu du dernier tarif, celui de 1771, il n'était, d'après Necker (1), que de 1.292 pour 100 sur l'argent, 1.267* sur l'or. Le brassage était, pour l'argent, de 14.6 sur 1,000, pour l'or de 2.8 sur 1,000 (2). Mais l'esprit fiscal trouvait encore le moyen de faire de la monnaie sa proie par un autre procédé (3).

Le gouvernement sorti de la Révolution, quand il eut renouvelé de fond en comble le système des poids et mesures, et adopté une nouvelle unité monétaire, continua de percevoir un droit sur

les matières d'or et d'argent apportées à la Monnaie; mais ce ne fut plus que pour couvrir les frais de fabrication, y compris les déchets qui y rentrent naturellement. Ce droit, réduit d'un tiers en 1835, a été de ce moment au 1er janvier 1850, pour l'argent, de 10 grammes par kilogramme de métal au titre monétaire de 900 millièmes, soit de 1 pour 100. Mais l'art du monnayeur s'était assez perfectionné pour que ce prélèvement, tout faible qu'il est, fût encore excessif. Il a donc été réduit. Depuis le 1er janvier 1850, il reste fixé à 3/1 pour 100 ou 1 fr. 50 c. par kilogramme d'espèces d'argent monnayées faisant 200 fr. Déjà, dans la pratique, les directeurs se contentaient de ce dernier prix et quelquefois d'un moindre.

(1) Necker, Administration des finances, tome 111, pages 7 et 8.

(2) Lors de la refonte de 1726, le seigneurage exigé par delà le bras sage avait été, sur l'or, de 7 6/16 (7.312) pour 100, et sur l'argent, de 5 6/7 (5.857) pour 100. C'était presque autant que sous saint Louis.

(3) Il en a été question déjà, page 50.

Digitized by Google

Sur l'or, le droit prélevé en France depuis l'an XI jusqu'au 1er juillet 1835, a été de 9 fr. par kilogramme au titre monétaire, valant 3,100 fr. ; c'est à peu près 3 millièmes. A partir du milieu de 1835, il a été de 6 fr., c'est-à-dire un peu moins de 2 millièmes. [A compter du 1^{er} avril 1854, il a été élevé à 6 fr. 70 c., à cause de la proportion notable de petites pièces que les directeurs sont maintenant tenus de frapper (1).

Le gouvernement russe a adopté, depuis le commencement du siècle, le système du monnayage gratuit. On rend de fin aux particuliers, poids pour poids, le métal qu'ils ont livré à l'hôtel-des-monnaies; on a même la complaisance de leur fabriquer des ducats de Hollande en or, au lieu d'impériales, s'ils le désirent. Cependant, si le titre des matières d'or et d'argent apportées à la monnaie était de moins de 64 zolotniks de fin par livre (2) (66 2/3 pour . 100), le propriétaire du métal payerait un droit variable en proportion de la quantité d'alliage. Ainsi l'ordonne l'ukase de 1810.

Ce même gouvernement, jusqu'à ce qu'il se fût définitivement retiré de la barbarie, avait conservé l'usage de changer la monnaie au détriment du public. Il n'y a renoncé qu'à partir de 1762. Depuis lors, le rouble d'argent contient 17 grammes 939 milligrammes de métal fin. Pierre le Grand l'avait trouvé d'une teneur de 48 grammes 701 ; les premiers roubles qu'il fit frapper avaient la

(t) Une décision du ministre des finances du 23 mai 1854 ordonne aux directeurs des Monnaies de répartir comme il suit la fabrication entre les diverses sortes de pièces d'or par million de francs:

Pièces de 20 francs 42,500 valant 850', 000 et pesant 274k,193

(2) La livre russe se compose de 96 zolotniks.

moitié de cette richesse ou 24 grammes, 35 (I). Les anciens souverains de la Russie s'étaient livrés à des essais d'altération des monnaies d'un tout autre genre, toujours en partant de la même erreur, que la monnaie est un signe. Nous avons eu déjà occasion d'en parler (2).

Les États-Unis ont été longtemps sans exiger aucune retenue sur les matières d'or ou d'argent qu'on apportait à la Monnaie pour y être frappées. La seule charge que supportât le particulier qui faisait monnayer ses lingots était la perte d'intérêt sur son capital pendant le temps qu'absorbait le monnayage. Depuis que le pays est devenu producteur d'or sur de grandes proportions, le législateur a adopté un nouveau système. Il taxe le monnayage à un demi pour 100, indépendamment des droits d'affinage. C'est la loi du 21 février 1853 qui a établi cet état des choses. Elle appliquait la retenue d'un demi pour 100 non-seulement aux monnaies proprement dites, mais aussi bien aux lingots que, pour les besoins de l'exportation, les particuliers viennent faire certifier à la Monnaie, au lieu de les faire convertir en disques d'un poids uniforme, et sur lesquels on met simplement une empreinte servant de certificat, par le moyen d'un poinçon; c'est l'imitation de la monnaie primitive, ou de l'usage des Chinois dont je n'entends pas dire de mal. Mais peu de jours après, le Congrès revint sur ce qu'il avait décidé pour les lingots certifiés et les affranchit de la taxe d'un demi pour 100. Us restent ainsi sujets à la restitution des frais d'affinage seulement; il me paraît résulter d'un rapport du directeur de l'Hôtel-des-monnaies de Philadelphie, M. James

(1) Jusqu'alors on n'avait pas frappé de roubles. On appelait rouble la somme de 403 copecs d'argent, et ainsi le copec était une monnaie d'argent où il y avait 487 milligrammes de fin, un peu plus d'un décime. A cause de la petitesse de celle quantité, l'on ne pouvait guère frapper que les multiples du copec.

(2) Section II, chapitre I, pages 52 et 53.

Ross-Sno\vdn, daté du 12 octobre 1857, que ces frais seraient de 5 à 7 dix-millièmes.

Dans le royaume de Hollande, le directeur de l'Hôtel—des-monnaies prend, aux termes de l'ordonnance du 29 juin 1848, pour la fabrication des espèces d'argent 1 fl. 20, soit 2 fr. 52 c. par kilogramme, et pour les espèces d'or, toujours par kilogramme, 9 fr. 45 c., l'or 50 c., 12 fr. 60 c. et 14 fr. 70 c., selon le calibre des pièces (1). C'est au delà du tarif français rapporté aussi au kilogramme; mais il est bon d'observer que, à poids égal, les espèces d'argent et une des catégories de la monnaie d'or de la Néerlande, le ducat et le double ducat, ont une valeur supérieure aux monnaies françaises, le titre en étant plus élevé.

Du temps d'Adam Smith, les frais de fabrication étaient, en Angleterre, de 7 pour 1,000 sur l'or, de 2.22 pour 100 sur l'argent. C'était plus qu'en France à la même époque, c'est-à-dire vers la fin du dix-huitième siècle.

Les progrès de la mécanique et de la métallurgie ont donné le moyen de diminuer les frais dans une très-forte proportion, au delà même de ce qu'indique le nouveau tarif français, quelque modéré qu'il soit, pourvu qu'on ait une fabrication considérable, de manière à répartir les frais généraux sur un grand nombre de pièces.

MM. Dumas et de Colmont, dans leur rapport final (2), présentent des calculs dont la conclusion est que tous frais compris, avec un bon matériel, si la fabrication annuelle est de 100 millions en argent, un hôtel-des-monnaies peut effectuer le monnayage au taux de 3 millimes par franc pour les pièces de 5 francs ou de 60 centimes par kilog. faisant 200 fr.

(1) C'était du moins le tarif en vigueur pour l'or et pour l'argent, en 1857.

(2) Rapport final, décembre 1839, page 6.

Il est curieux qu'en Angleterre, où une partie des inventions qui permettent de diminuer les frais du monnayage ont pris naissance (1) et où d'ordinaire les perfectionnements sont prompts à s'acclimater, la fabrication des monnaies ait coûté à l'État, jusqu'à ces derniers temps, presque aussi cher que du temps d'Adam Smith. C'est que, par l'effet d'abus dont nous aurons occasion de dire un mot, les propres agents du gouvernement anglais lui faisaient souvent payer beaucoup plus qu'il n'est nécessaire pour l'équitable rémunération de leur travail.

De nos jours, la question de savoir si le gouvernement • doit percevoir une rétribution pour le monnayage devient à peu près oiseuse, du moment qu'on écarte le seigneurage proprement dit. Il est de principe que tout service soit rétribué; ainsi, en principe, il est juste que les frais du monnayage soient remboursés par le particulier qui apporte à l'hôtel-des-monnaies des matières d'or et d'argent, pour les faire frapper. Mais ces frais sont ou peuvent être très-modiques, grâce au progrès des arts mécaniques et métallurgiques, et spécialement à cause de la baisse des acides qui servent à l'élaboration des métaux.

Depuis que les frais de monnayage sont devenus si faibles, c'est même une question à poser si le système français, en vertu duquel le particulier, qui a des matières d'or et d'argent, en trouve le change immédiat (2) à l'hôtel— des-monnaies, moyennant cette faible retenue, n'est pas au fond plus libéral que le système anglais, qui astreint l'administration des monnaies à rendre exactement poids pour poids, tout ce qu'on lui a apporté de métal fin, mais qui ne fixe point un délai dans lequel elle sera tenue de

(() Boulton, au commencement du siècle, imagina et établit des mécanismes nouveaux meilleurs que les anciens ; ce fut lui aussi qui appliqua la vapeur au monnayage.

(2) Quand ces matières sont en quantité peu considérable.

faire la livraison. M. Gallatin incline vers la combinaison française. Et en effet, si l'administration des monnaies, qui prétend travailler gratis, me demande un mois et plus pour manipuler mes matières, j'y perds, en intérêts, plus que si l'on me fait payer une prime, pourvu que, dans ce dernier cas, on me serve immédiatement ou dans un délai de quelques jours, alors que la prime n'est que , de 2 millièmes sur l'or et de 3/4 pour 100 sur l'argent, surtout si, dans la seconde hypothèse, on me rend mieux compte de mon métal et qu'on me fasse mieux profiler des parcelles d'or que recèle mon argent ou de la fraction d'argent qui existe dans mon or.

Si l'argent contient un peu d'or, c'en est assez pour que les frais du monnayage soient couverts. 11 y a cinquante ans, l'art de séparer l'or de l'argent, et en général de recueillir de petites fractions de métaux précieux, était bien moins avancé qu'aujourd'hui. 11 est douteux que, sous l'ancien régime, un affineur eût consenti à se charger d'opérer le départ , ainsi qu'on nomme la séparation de l'or contenu dans l'argent, à moins d'une rémunération correspondant à celle de 24 francs par kilog. de lingot. Peu à peu, on a perfectionné les procédés, ou a substitué l'acide sulfurique à l'acide nitrique qui est bien plus coûteux, et c'est ainsi que, il y a cinquante ans environ, l'on était parvenu à faire le départ avec profit sur des lingots d'argent dont la teneur en or n'était que d'un millième. Depuis cette époque, la perfection et l'économie des procédés ont été portées si loin qu'on a pu effectuer l'opération sur des lingots ayant à peine un tiers du millième de leur poids en or; en d'autres termes, il n'en coûte plus que 1 fr. pour traiter un kilog. de lingot. Ce progrès extraordinaire de l'art de l'affineur équivalait exactement à la découverte d'une ahoudante mine d'or, et l'on en fait l'application plus ou moins complète partout. C'est

aux affineurs français surtout qu'on en est redevable.

11 faut, on le conçoit, une plus forte quantité d'argent dans les matières d'or pour motiver la séparation. Avec 25 millièmes cependant elle devient profitable. Les cendres d'orfèvre et les poussières d'atelier, qui contiennent de l'argent, se traitent aussi avec supériorité de nos jours : on assure qu'une teneur de 4 dix-millièmes suffit pour couvrir les frais (t).

CHAPITRE II

Da monnayage illimité. — 11 est de droit naturel.

Les particuliers doivent-ils être admis à apporter indéfiniment des métaux précieux à l'hôtel-des-raonnaies pour les faire convertir en espèces aux conditions fixées par la loi? En d'autres termes, le monnayage doit-il être illimité, ou peut-on y fixer des limites? Il ne faut pas presser beaucoup les principes pour en faire sortir la réponse à cette question. Le monnayage illimité est de droit. L'adoption des métaux précieux ou de l'un des deux seulement, comme matière monétaire, signifie que chacun s'acquitte de ses engagements moyennant une quantité proportionnée d'or et d'argent ; donc, il est de droit rigoureux, pour tout propriétaire de lingots, d'apporter sa chose à la Monnaie, pour l'y faire revêtir du signe qui en constate la qualité d'une manière irrécusable pour le créancier. Le monnayage de l'or doit rester illimité en Angleterre, parce que l'or y est le legal tender, l'équivalent obligé, la raa-

(I) Autrefois c'étaient des fondeurs de Sheffield et de Birmingham qui venaient acheter les cendres des ateliers parisiens. Actuellement, on traite ces rebuts à Paris mieux que partout ailleurs.

lière que tout créancier a voulue en paiement et qu'il est tenu de recevoir, quand on la lui présente après le délai convenu, s'il y en a eu un. La même latitude doit être soigneusement maintenue, en France, envers les deux métaux, parce que tous les deux sont reconnus pour donner une monnaie avec laquelle on peut indéfiniment s'acquitter (t).

Le système du monnayage illimité est en vigueur partout ; mais il a été contesté dans un document important, le rapport final fait à la commission chargée de l'examen de plusieurs questions relatives à la monnaie, par MM. Dumas et de Colmont. Quoique les arguments mis en avant dans ce rapport reposassent sur des faits qui ne sont plus, à savoir que la France soit le principal réceptacle du métal argent, tandis qu'aujourd'hui c'est de l'or qu'on lui apporte, il est utile de les analyser, parce qu'ils conserveraient toute leur valeur, s'ils en avaient eu quelque une, en les appliquant à l'or au lieu de l'argent.

Selon les deux savants rapporteurs, en vertu de notre législation, à leur gré imprévoyante, qui autorise le monnayage illimité, l'Amérique espagnole aurait contracté, à notre détriment, l'habitude d'envoyer chez nous le métal qu'elle extrait de ses mines, et le sol français ferait l'office d'un exutoire où s'écoulerait, pour enrichir les extracteurs à nos dépens, la moitié environ de l'argent qui est annuellement produit dans le monde. Notre monnayage illimité serait ainsi la cause principale d'une surabondance toujours croissante de l'argent parmi nous; d'où, pour ce métal sur notre marché, un avilissement déjà consommé, suivant MM. Dumas et de Colmont, qui le croient particu-

(I) La loi française admet les deux monnaies; mais on a vu que l'argent est l'étalon et que la monnaie d'argent est, selon l'expression de Mirabeau, la monnaie constitutionnelle.

lier à la France (1). Le remède au mal serait de limiter le monnayage, et, à cet effet, d'augmenter le prélèvement qui se fait aujourd'hui sur les matières d'argent dans les hôtels-des-monnaies. Bien plus, en votant le budget, on pourrait, selon eux, borner expressément chaque année l'étendue du monnayage (2).

La principale mesure conseillée par MM. Dumas et de Colmont, de faire un plus fort prélèvement sur les matières apportées aux hôtels-des-monnaies, pourrait se réfuter d'un mot; elle revient à rétablir une taxe condamnée sans retour, le seigneurage; cependant examinons-la avec quelque détail.

Le monnayage illimité, que MM. Dumas et de Colmont considèrent comme fatal à la prospérité publique, est, à l'égard de l'or, admis depuis longtemps par la loi en Angleterre. On ne voit pas que les Anglais s'en trouvent mal; ils ne s'en plaignent pas. Chez eux, le monnayage, illimité en principe, n'a jamais encombré d'or la Grande-Bretagne. Elle n'est pas habituée à en avoir un excès; il lui arrive quelquefois d'en manquer, au contraire, ou de le paraître. La dépréciation de l'argent, qu'en 1839 MM. Dumas et de Colmont supposaient s'être révélée chez nous depuis la paix, et qu'ils attribuaient au monnayage illimité, en la supposant démontrée, était-elle particu-

(1) Voici les trois assertions fondamentales du résumé par lequel MM. Dumas et de Colmont terminent leur chapitre spécial sur la monnaie d'argent :

« 1° L'argent est porté en France par un courant régulier, et il t'y arrête. Les sommes ainsi importées ne s'élèvent pas à moins de cent raillions par an.

« 2° La masse du capital en circulation, malgré l'exportation extraordinaire et fâcheuse que l'or a subie, s'en trouve augmentée dans le rapport de 2 à 3, depuis la Qn du dernier siècle.

« 3° Le prix de toutes choses, et celui du blé en particulier, en a éprouvé une hausse proportionnelle (page 102 du Rapport final).

(2) Rapport final, page 99.

lière à notre patrie? Ou a grandement lieu d'en douter. Évalué en or, l'argent était en France, à très-peu de chose près, au même prix qu'en Angleterre et que dans le reste de l'Europe.

Le système des savants auteurs du rapport à la commission monétaire porte même avec lui sa propre réfutation : si la dépréciation nous eût atteints beaucoup plus que d'autres, elle eût dégoûté les producteurs d'argent de profiter du monnayage illimité que nous leur offrons, car les producteurs n'ont garde d'envoyer leurs denrées sur les marchés où elles sont spécialement avilies.

L'objection que MM. Dumas et de Colmont soulevaient en 1839 contre le monnayage illimité de l'argent, quelques personnes aujourd'hui seraient tentées de l'appliquer à l'or. Elle n'a pas plus de fondement dans un cas que dans l'autre, ou du moins, s'il y a quelque chose à dire contre le monnayage de l'or, tel qu'il se pratique en France, l'effet de ces critiques n'irait point jusqu'à y fixer une limite. En principe, toutes les fois que la loi attribue à un métal la fonction monétaire, il s'ensuit que les détenteurs de ce métal ont le droit de le faire monnayer indéfiniment, quelque quantité qu'ils en aient.

11 est incontestable que la France a plus d'espèces monnayées qu'il ne lui en faudrait, avec d'autres coutumes commerciales, pour suffire au service de ses échanges. Mais ce n'est pas une raison pour limiter le monnayage; c'est autrement qu'il faut s'y prendre, si l'on veut remédier à un état de choses qui paraît regrettable et qui l'est en effet. .

Il faut faire l'éducation économique du public, qui est si imparfaite encore à plusieurs égards. Alors disparaîtra de nos goûts la thésaurisation, c'est-à-dire l'habitude de conserver improductive chez soi, dans une cachette, une

Ili. 21

quantité souvent très-forte d'or ou d'argent. Alors l'usage des caisses individuelles sera remplacé par celui des caisses collectives, ainsi qu'on le voit parmi les populations d'origine anglo-saxonne, où les caissiers, appelés banquiers, et les banques par actions attirent une si grande masse de dépôts et soldent une si grande quantité de dépenses par l'intermédiaire des mandats au porteur et à vue qu'on nomme des chèques; alors les établissements de centralisation pour la liquidation des comptes, analogues au clearinghouse de Londres, seront adoptés dans toutes nos cités commerçantes; alors on verra se généraliser la circulation des billets de banque, favorisée par des règlements plus intelligents et par la modification du monopole de fait de la Banque de France. En un mot, la France alors s'appropriera les combinaisons pratiquées par d'autres peuples, dans le but de restreindre à la dernière limite la quantité de métaux précieux qui est nécessaire à l'accomplissement d'une quantité déterminée d'échanges. C'est ainsi que notre mécanisme commercial se perfectionnera. On ne ferait qu'y ajouter un degré de plus de complication et le rendre plus imparfait, si l'on réglementait, dans un sens contraire à la liberté et à la justice, le commerce des métaux précieux, en prescrivant des bornes au monnayage.

Je ne conteste pas que souvent des matières d'or et d'argent nous soient venues, parce que notre système de douanes, par ses exagérations protectionnistes, empêchait l'étranger de nous envoyer ses produits manufacturés en retour des nôtres, et le forçait de s'acquitter avec des métaux précieux lorsqu'il ne pouvait le faire avec ses matières premières ou avec celles des tiers. Notre tarif ne permettait même l'entrée du territoire français qu'à une partie des objets qu'on doit qualifier de matières premières, à cause du rôle qu'ils jouent dans tous

les actes de la production (1). De là, une certaine tendance à accroître chez nous, plus que de raison peut-être, la quantité des métaux précieux ou de l'un d'eux. Cette tendance cependant n'a jamais par elle-même des effets bornés et passagers, parce que de toutes les marchandises, les métaux précieux sont les plus mobiles. L'argent et l'or, lorsqu'ils ne sont pas occupés quelque part, tendent à en sortir. Quand ils sont notablement en excès eu égard à l'organisation du mécanisme des échanges, le cours du change tourne avec force, et ils s'en vont de préférence aux autres marchandises, en contrariant la sortie de celles-ci et en s'y substituant.

Une fois sorties, ces sommes, si elles ont quelque difficulté à rentrer immédiatement sous la forme d'autres marchandises, restent provisoirement dehors à l'état de capital en placement. Les personnes qui font le commerce spécial des métaux précieux, les changeurs et les banquiers, sont des cosmopolites qui n'ont pas d'objection à avoir des capitaux à l'étranger. C'est même indispensable à leurs opérations.

L'effet d'un tarif protecteur est d'entraver l'exportation des productions de l'industrie nationale en proportion de la gêne qu'on a apportée à l'importation des productions étrangères, plus que

d'engorger le pays de métaux précieux. En tout cas, ce n'est point en inventant des restrictions nouvelles, spécialement applicables aux métaux précieux, c'est par la liberté, et par elle seule, que l'on

(I) Ainsi notre tarif excluait, par l'exagération des droits qu'il portait, le fer en barres et l'acier en barres, qu'on peut considérer comme des matières premières, car quelle est la branche de l'industrie manufacturière qui ne s'en sert pas? Même après les changements que notre tarif éprouvés depuis le traité de commerce avec l'Angleterre, nous sommes loin d'être, à l'égard de ces deux articles importants, dans une situation satisfaisante. Nous n'y serons que quand ils auront été entièrement affranchis de droits.

324 COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

peut remédier aux conséquences fâcheuses, quelles qu'elles soient, d'un système commercial restrictif.

Je ne vois d'avilissement possible des métaux précieux dans un pays, en comparaison des autres, qu'autant que la loi, en l'entourant d'une muraille de la Chine, aurait absolument défendu l'entrée de toutes les marchandises étrangères autres que l'or et l'argent, et serait parvenue à arrêter la sortie des métaux précieux eux-mêmes par la rigueur des peines portées contre ceux qui tenteraient d'en exporter. Dans ce cas, les métaux précieux arriveraient en paiement des produits nationaux qui auraient été vendus au dehors, et une fois entrés, il ne pourraient plus s'en aller. On serait donc dans les conditions voulues pour l'engorgement. Mais même alors l'encombrement des métaux précieux trouverait son terme assez prochainement. Un premier excès d'or ou d'argent ou de tous les deux ferait obstacle à une accumulation nouvelle. Les produits de toute sorte haussant de prix, au dedans, par l'effet même de l'excès des métaux précieux, il ne serait plus possible de les placer sur les marchés du dehors. Et puis, c'est un fait d'expérience que toujours jusqu'ici les efforts faits pour empêcher l'or et l'argent de sortir, ont été impuissants. Il s'est toujours trouvé des hommes pour braver les ordonnances, moyennant une prime, qui, à cause de la facilité de cacher une somme d'argent ou d'or, n'a jamais été bien considérable (1). Le montant de la prime marquerait la limite de l'engorgement et de la dépréciation des métaux précieux.

(1) Pendant le blocus continental, la loi qui interdisait la sortie des espèces monnayées de la Grande-Bretagne, sous les peines les plus sévères, n'avait pas été révoquée encore. La prime d'exportation sur l'or en souverains était au plus de 4 schellings par once, ou de 4 sur 7\$, soit un peu au delà de 5 pour 100.

* AAA rtAAAA A

CHAPITRE

Jusques à quel point la fabrication des monnaies doit-elle être une régie de l'État.

En France et dans un certain nombre d'autres pays, l'État ne fabrique pas les monnaies lui-même. Il se contente de surveiller cette fabrication- La surveillance est incessante : le monnayage se fait dans des hôtels appartenant à l'État, sous les yeux d'un commissaire spécial, et pas une pièce ne peut être mise dans la circulation sans que le gouvernement y ait donné son approbation.

Sous cette réserve, les directeurs des hôtels-des-monnaies sont des entrepreneurs d'industrie, qui travaillent à leurs risques et périls, avec des matières qu'ils achètent. Lorsqu'un particulier a des matières d'or et d'argent, il les leur apporte, et ils sont tenus de les acquérir contre l'équivalent monnayé, poids pour poids, de métal fin, sauf la modique retenue dite du change, qui est fixée par les règlements (i).

Les expériences très-intéressantes qui furent faites sous la direction de MM. Dumas et de Colmont, au nom d'une commission spéciale, en 1838 et 1839, constatèrent que les monnaies françaises laissaient à désirer. Par la gravure elles étaient inférieures aux espèces anglaises (2), et, ce qui est plus important, le titre et même le poids n'étaient pas d'une correction qui fût en rapport avec le progrès

(1) Répétons qu'en France cette retenue est de t fr. 50 par kilog. d'espèces monnayées pour l'argent, et de 6 fr. 70 pour l'or.

(2) Ici j'ai en vue, comme termes de comparaison, les pièces françaises de 5 fr. et les souverains anglais. Les espèces d'argent de l'Angleterre sont imparfaites. (Enquête de 1848, témoignage de M. Haggard, chef du bureau des matières d'or et d'argent à la Banque d'Angleterre.)

des arts métallurgiques et mécaniques. Au lieu de chercher à faire disparaître ces imperfections par des moyens appropriés, quelques personnes alors émirent l'avis de changer absolument le système entier. Un projet de loi fut présenté, à l'effet de faire fabriquer les monnaies pour le compte de l'État, sous les yeux du gouvernement, par un directeur qui en fût l'agent direct ; on s'était appuyé de l'exemple de l'Angleterre.

L'exemple semble très-concluant en effet. En Angleterre, la tendance constante est de faire exécuter par l'industrie privée tout ce qu'il est possible. Si donc le gouvernement anglais persiste dans le système qui fait du directeur de la Monnaie de Londres un fonctionnaire public, par les soins duquel le monnayage s'opère en régie, à plus forte raison, disait-on, chez les nations où l'État a gardé de plus vastes attributions, doit-il convenir d'introduire la même pratique.

Mais il faut juger le système en soi. Or, on ne voit pas quelles garanties il offre que nous n'ayons ou ne puissions avoir avec le nôtre, et il n'est pas impossible d'y signaler des inconvénients qui ne se présentent pas chez nous. 1

En 1839, il était constaté que les monnaies françaises étaient imparfaites, mais l'imperfection pouvait être imputée à l'État aussi bien qu'aux directeurs entrepreneurs; car c'était l'État qui avait négligé d'exercer une surveillance suffisante, et qui avait toléré des abus quand son devoir était d'y mettre fin. Les procédés, les mécanismes et les appareils des hôtels-des-monnaies n'étaient restés mauvais que parce qu'il n'avait pas été signifié aux directeurs qu'ils eussent à les changer; qu'autrement ils en supporteraient toutes les conséquences, c'est-à-dire qu'on rejetterait inexorablement toute pièce de monnaie qui ne serait pas en parfaite conformité avec la loi.

Le directeur de la Monnaie, s'il est un fonctionnaire public, n'a pas la même liberté de mouvement qu'un entrepreneur travaillant pour son propre compte. A Paris, le particulier qui a des matières d'or et d'argent, débat librement avec le directeur de la Monnaie les conditions auxquelles il les lui livrera. Le directeur peut, parce qu'il est chez nous un manufacturier, combiner une opération d'affinage avec une de monnayage, de manière à offrir aux détenteurs d'or ou d'argent des conditions meilleures que celles du tarif officiel. Avec la régie de l'État, tout débat pareil, toute

combinaison de ce genre est impossible, et alors, pour déterminer le monnayage, on est finalement conduit à adopter le système de l'Angleterre, qui met les frais de fabrication entièrement à la charge de l'État.

Mais une autre difficulté se présente. L'État peut aussitôt être ainsi engagé dans une assez forte mise de fonds. Pour l'y soustraire, on a eu recours à l'expédient des délais allégués pour la fabrication. C'est ainsi que, de nos jours, la liberté illimitée du monnayage gratuit est, en Angleterre, une fiction pour les particuliers et pour les institutions autres que la Banque d'Angleterre. Seule, celle-ci fait monnayer à discrétion aux frais de l'État (t). Celui qui a de l'or est contraint de le vendre à la Banque, qui, à la vérité, est tenue de l'acheter toujours, mais se fait donner une prime d'un penny et demi par once de métal

(I) Depuis la reprise des paiements métalliques par la Banque (1821), il n'y a eu d'or monnayé, pour d'autres que celle institution, qu'en un fort petit nombre de cas : en 1828, par exemple, pour le compte de la maison Rothschild, et en 1837 pour une maison qui voulut faire l'expérience de l'avantage ou de la perte que pouvait donner l'achat du métal pour le monnayage, en tenant compte des intérêts perdus par suite du retard calculé, on peut le croire, qu'éprouvait le monnayage. L'essai eut lieu sur une quantité d'or qui ne représentait que 20,000 liv. ou 500,000 fr.

au titre de la monnaie. C'est par kilogramme au titre de la monnaie française, 4 fr. 65 c., ou les deux tiers du montant delà retenue légale en France. Avant 1828, il lui arrivait de prendre le triple (1).

Mais cette prime ne donne pas une idée exacte du sacrifice que font réellement les commerçants en or lorsqu'ils veulent convertir en espèces leur métal. Quand on présente des lingots à la Banque d'Angleterre, elle exige que l'essai en ait été fait par l'essayeur royal, et elle ne paye que d'après les résultats consignés sur le certificat de cet officier (2). Or, celui-ci, en pareil cas, ne compte que par parties qui, pour chaque livre pesant, représentent 7 grains t/2 (486 milligrammes), en négligeant les fractions au détriment du vendeur (3). On évaluait, lors de l'enquête de 1837, qu'il en provenait moyennement à la Banque un profit de 15 pence par livre du poids du lingot (4), ou de 3 fr. 87 c. par kilogramme au titre de la monnaie française. En l'ajoutant à la somme ci-dessus de 4 fr. 65, ce serait un total de 8 fr. 52 au lieu des 6 fr. 70 c. qu'on paye en France; de sorte que le système qui s'appelle gratuit serait sensiblement le plus cher. Et

(1) C'est-à-dire qu'elle achetait l'or sur le pied de 3 liv. 17 sch. 6 d. l'once à 22 carats, qui est le titre de la monnaie d'or britannique. La maison Rothschild, qui en avait une grande quantité à vendre, ne voulut pas se soumettre à ce prix, et trouva le moyen de faire frapper son or à la Monnaie. Une fois frappé, il fallut bien que la Banque le prit sur le pied de 3 liv. 17 sch. 10 d. 1/2. Depuis lors, la Banque a adopté le cours de 3 liv. 17 sch. 9 d. (Enquête de 1837, déposition de M. Haggard, chef du bureau des matières d'or et d'argent 4 la Banque (n°* 2485 et 2486).

(2) Enquête de 1837, n°* 339, 340 — 2239, 2240. .

(3) Quand il s'agit d'or qu'on apporte au monnayage, la règle est que l'essayeur royal indique jusqu'à la dernière fraction, et que la Monnaie rende le métal exactement. Ainsi, la Banque, qui seule fait monnayer, retrouve bien les fractions que l'essayeur royal avait négligées lorsque les particuliers avaient donné leurs lingots à essayer à celui-ci.

(4) Enquête de 1837, témoignage de M. Beckwilh, essayeur de la direction de rildel-des-monnaies, n° 790.

encore, il y a une trentaine d'années, la taxe qui résulte de la manière dont se compte le métal fin à l'essai, étaitelle du double, car la partie dont on négligeait les fractions par rapport à la livre, était de 15 grains au lieu de 7 t/2. Il est vrai que l'évaluation que nous venons d'indiquer de 15 pence de profit par livre pesant de métal, est probablement exagérée, car il résulte d'un relevé produit par un des principaux fonctionnaires de la Banque d'Angleterre, h l'enquête de 1837, que du 1er janvier 1817 au 31 décembre 1836, délai qui embrasse plusieurs des années pendant lesquelles la prime due au mode de pesage suivi par l'essayeur royal était double de ce qu'elle a été depuis, la Banque avait gagné de cette manière une somme de 59,263 livres si. sur 1 2,496,860 onces d'or qu'elle avait achetées, et dont elle avait fait près de 49 millions de souverains. C'est un profit de 12 dix-millièmes (1), ou, par kilogramme, au titre delà monnaie française, de 3 fr. 75.

On a fait remarquer que, si d'une part la Banque avait fait ce bénéfice sur les personnes qui lui avaient vendu de l'or, elle avait perdu une somme qui n'en différait pas beaucoup (43,728 liv. ster.) dans le même laps de temps, sur les guinées, les demi-guinées et autres pièces d'or qu'elle avait fait refondre, après les avoir reçues du public pour la valeur nominale, quoique le frai les eût sensiblement réduites. Il s'ensuit bien, en effet, que la Banque n'a guère trop perçu du public en masse ; mais les personnes de qui elle avait accepté des monnaies faibles ne sont pas les mêmes qui lui ont vendu des lingots : ces dernières font un sacrifice, pendant que les premières reçoivent une faveur. Or, ce sont les premières qu'il y a lieu de considérer ici.

Ce qu'il importe le plus de signaler, c'est que l'organi-

(1) Enquête de 1837. Déposition de M. Marshall, page 169.

330 COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

sation du monnayage, en Angleterre, respecte moins que celle de la France, la liberté des transactions. La liberté de l'industrie est d'un prix assez grand pour qu'on s'abstienne d'y porter aucune atteinte, à moins d'une nécessité parfaitement constatée.

En outre, l'hôtel-des-monnaies de Londres était caractérisé, à l'époque où se firent les deux enquêtes que nous avons eu occasion de rappeler ici (1837 et 1848), par certains inconvénients qui se perpétuent bien plus dans les régies de l'État que dans l'industrie privée. Ces enquêtes montrent, en effet, un directeur qui ne peut diriger rien, des subordonnés qui se sont peu à peu constitué une indépendance que l'autorité a fini par reconnaître, des cidevant ouvriers (les monnayeurs) qui se sont organisés en corporation close et, à la faveur du tarif consenti par le gouvernement, se sont fait une véritable opulence. On y voit l'hôtel-des-monnaies de l'État transformé en un atelier privé où le fondeur en titre (melter) fait l'affinage pour son compte. Le gouvernement, auquel semblaient pleinement livrés les ateliers monétaires, était si peu le maître à l'hôtel-des-monnaies que, lorsque arrivèrent à Londres. les lingots d'argent remis par le gouvernement chinois, après la guerre de 1842, et qu'on voulut les faire affiner pour en retirer une assez forte proportion d'or, il fut impossible de s'entendre avec le fondeur qui exigeait du gouvernement une prime excessive, et ces lingots finirent, en partie au moins, par venir à Paris afin d'y être soumis au départ (1). Les deux enquêtes ont clairement établi que la Monnaie de Londres était un des établissements monétaires qui travaillaient le plus chèrement. Pour une fabrication moyenne de 3 1/2 millions sterling, dont 3 millions en or, la dépense

U) Enquête de J 848. Rapport du sous-secrétaire de la trésorerie, p. 126.

annuelle à la charge de l'État était de 1,329,000 fr. (52,700 livres sterling) (i), ou, dans la supposition la plus favorable à l'administration, de 1,110,000 fr. (44,038 livres sterling). C'est exorbitant. On a calculé que c'était l'équivalent d'un peu moins (Hun demi pour cent sur l'or, et de 2 1/8 pour 100 pour l'argent (2), tous frais à la charge du gouvernement, sans parler de ceux qui grevaient indirectement les particuliers, pendant que, en France, tout ce que payent les particuliers, détenteurs de métaux précieux, se réduit à 2 millièmes pour l'or, 3/4 de 1 pour 100 pour l'argent (3), sans que l'État fournisse rien par delà les frais généraux. Pour achever le tableau des imperfections que présentait, il y a un certain nombre d'années, l'administration de la Monnaie à Londres, dirai-je que les déchets et les soustractions y montaient à 7 dix-millièmes des matières employées (4)?

L'administration monétaire de la Grande - Bretagne appelait donc une réforme complète. La commission administrative qui a fait l'enquête de 1848 a présenté le programme d'une organisation nouvelle avec laquelle serait maintenu le système de la régie de l'État.

Ce projet d'ailleurs changeait notablement l'ancien état des choses. Le maître de la Monnaie serait devenu ce qu'il doit être, le directeur effectif de l'administration. Les opérations étrangères au monnayage auraient été inter-

(1) Sur cette somme, il faut dire que 8,662 liv. sterl. représentent les frais de poursuite contre les faux-monnayeurs qui contrefont beaucoup la monnaie d'argent. En France et partout, ces frais ne sont pas à la charge de l'administration spéciale des monnaies. Mais, en retranchant cette somme, il reste encore 44,038 liv. sterl.

(2) Enquête de 1848, page 87 delà première partie du volume.

(3) Les frais généraux sont ou étaient, avant le 24 février 1848, de 320,000 fr. en France, pour l'ensemble des établissements monétaires au nombre de sept. En Angleterre, où il n'y a qu'un seul hôtel-desmonnaies, ils dépassaient 400,000 fr. à la même époque.

(4) Enquête dei 848, page 97 de la première partie du volume.

dites dans l'enceinte de l'Hôtel-des-monnaies, et, par exemple, on n'y aurait plus affiné que les métaux destinés à être frappés. Des mesures auraient été prises pour que les particuliers pussent faire réellement monnayer leurs matières d'or, et obtenir des espèces immédiatement ou sous peu de jours; à cet effet, le projet indiquait un arrangement à prendre avec la Banque, afin qu'elle eût toujours prête une quantité de lingots au titre légal, qu'il n'y aurait plus qu'à passer au laminoir, de manière à occuper la Monnaie pendant une semaine au besoin; de cette manière, on pourrait toujours presque aussitôt satisfaire aux demandes, car le nombre des pièces qu'on peut frapper en un jour n'est pas de moins de 250,000, ce qui, en souverains, ferait plus de 6 millions de fr. (1).

Aux États-Unis, la loi recommande au gouvernement une précaution du même genre.

Le projet de réorganisation de l'hôtel-des-monnaies à Londres, tel que l'avait proposé la commission administrative, a été modifié dans quelques-unes de ses parties et puis mis en pratique en 1851, sous la direction de sir John Herschel.

Le changement définitivement apporté à l'ancien état des choses a consisté principalement à centraliser les pouvoirs entre les mains du fonctionnaire chargé de la direction pour le compte de

l'État, fonctionnaire qui conserve le titre de maître de la Monnaie. Tous les privilèges que s'étaient peu à peu attribués les autres employés, le fondeur, l'essayeur, et jusqu'aux ouvriers monnayeurs, ont été abolis. Tous tant qu'ils étaient, ils ont quitté l'établissement et ont fait place à d'autres qui acceptaient une position plus subordonnée. Ils n'ont cependant vidé les lieux que moyennant une indemnité réglée avec bienveil-

(i) Voir dans Y enquête de 1848, la pièce marquée C, pages 85 et suivantes.

lance et générosité par l'administration supérieure (1). En somme, la fabrication de la monnaie est restée, tout comme auparavant, une régie de l'État. Il a cependant été entendu que le maître de la Monnaie pourrait faire effectuer divers travaux à l'entreprise.

Une des particularités de la réorganisation de la Monnaie de Londres, c'est que, pour y faire monnayer des lingots ou autres matières d'or gratis, il faut que l'ensemble de ces lingots ou matières soit d'un titre au moins égal à celui des espèces monnayées, soit 917 millièmes. Audessous de ce titre, les matières sont purement et simplement rejetées.

Les frais de toute sorte de l'Hôtel-des-raonnaies de Londres, dans l'hypothèse d'un monnayage moyen, ont été réduits, par cette réorganisation, de 11,000 livres sterling (275,000 fr.). Les pensions accordées aux anciens employés qui se sont retirés étant de 8,000 livres (200,000 fr.), cette économie fut, à l'origine du nouveau régime, de 3,000 livres sterling (75,000 fr.) seulement(2), et elle n'atteindra son plein que par le décès des pensionnés.

Malgré la préférence qu'à Londres on a continuée au système de la régie de l'Etat, disons que le système des directeurs-entrepreneurs concilie heureusement les droits de la souveraineté publique et la fécondité de l'indus-

(1) C'est ainsi que deux des monnayeurs qui avaient, il est vrai, chacun 41 ans de service, ont obtenu une pension viagère de 1000 livres sterling (25,000 fr.), un autre qui n'avait servi que 12 ans a eu moitié de cette somme. Deux apprentis qui avaient servi trois ans sans salaire ont eu une pension de 150 livres sterling (3,750 fr.).

(2) Au sujet de la réforme accomplie à la Monnaie de Londres, on consultera avec fruit un document de 1852, qui est une communication à la Chambre des Communes sous le titre de Copy of any Reports to show the changes that have been made in the management of the Royal Mint, and its present State; il porte la date du 17 février. •

trie ; il n'est donc point à délaissier. Il est le plus conforme à l'esprit de liberté qui distingue la civilisation moderne.

De nos jours, c'est déjà une assez rude tâche pour les gouvernements que de veiller aux intérêts moraux et politiques des nations, sans qu'ils assument encore une responsabilité comme celle d'une fabrication aussi délicate par sa nature et aussi vaste par ses proportions. Le gouvernement n'est admissible à intervenir dans les opérations de l'industrie qu'autant que, par des raisons tout à fait exceptionnelles, il doit s'en acquitter mieux que les particuliers. Ici cet argument n'existe pas, et, pour que la fabrication des monnaies soit correcte, une simple surveillance, dans le genre de celle que la loi a instituée en France, est bien suffisante.

CHAPITRE IV

La circulation parallèle d'une monnaie dépréciée et d'une monnaie correcte est impossible. Théorème de Gresham.

Il y a longtemps qu'on a observé qu'il est impossible de faire rester ensemble, dans la circulation, de la monnaie bonne et de la monnaie mauvaise, c'est-à-dire n'ayant pas le poids ou le titre voulus par la loi. C'est une remarque qui remonte jusqu'à l'antiquité, et on peut la lire tout au long dans les Grenouilles d'Aristophane. La monnaie d'or d'Athènes avait été toujours remarquable par sa pureté, lorsque, au milieu de la détresse causée par la guerre du Péloponèse, on fit une émission d'espèces qui contenaient une notable proportion de cuivre, et qui, par conséquent, n'avaient pas la valeur des anciennes. Cette émission commença l'an 407 avant Jésus-Christ. L'effet de la mauvaise

monnaie fut de faire exporter la bonne ou de la faire remettre au creuset, de telle sorte que la mauvaise resta seule dans la circulation, il est tout simple, en effet, que, lorsqu'on peut s'acquitter avec neuf parties d'or, par exemple, au lieu d'en donner dix, on s'empresse d'en profiter; or, c'est une faculté de ce genre qui est donnée à tous les débiteurs quand on émet, sous l'ancienne dénomination, des pièces qui contiennent une moindre quantité de fin. Les Grecs donc, du temps d'Aristophane, eurent lieu d'observer que la monnaie altérée faisait fuir la monnaie loyale, et Aristophane, dans sa comédie, y fait allusion dans les termes suivants (t) :

« Nous avons souvent observé que, dans cette ville, on « en use envers les bons et honnêtes citoyens comme à « l'égard de l'ancienne monnaie auprès de la nouvelle ; « car nous ne voulons absolument point nous servir de la « vieille monnaie, quoiqu'elle soit sans alliage., et la « meilleure de toutes, la seule qui soit parfaitement frappée, celle qui partout, chez les Grecs et chez les étrangers, est jugée supérieure par le son même ; mais nous « préférons la monnaie d'airain nouvellement émise, dont « le type est fort laid. De même pour les citoyens : ceux « que nous connaissons pour être de bonne famille, modestes, honnêtes, gens de bien et de probité, formés aux « exercices et à la musique, nous les traitons de la manière la plus indigne. Ceux que nous trouvons bons à « tout, ce sont des effrontés, des étrangers, des gueux, « des fils de gueux, etc., etc. »

Il n'y a pas d'exemple d'une émission de pièces moins faibles en métal fin que les pièces antérieures, qui n'ait eu pour effet la fuite de celles-ci. Pareillement, lorsque la place est au pouvoir d'une monnaie affaiblie et dévaluée—

(I) Le Théâtre des Grecs, par le P. Brumoy. Tome XV, page. 102.

riorée par l'usage, si l'on y répand de la monnaie correcte de poids et de titre, celle-ci disparaît presque aussitôt qu'elle a vu le jour, et par la même raison.

Ce fait, dont la théorie rend compte facilement, est tout à fait semblable à ce qui se passe lorsque le marché a été envahi par du papier-monnaie déprécié, et qu'on s'aventure à y lancer des espèces d'or et d'argent avec lesquelles il serait entendu que le papier-monnaie est au pair. A peine ces espèces sont-elles sur le marché qu'elles se précipitent à l'étranger ou qu'elles sont jetées au creuset ; ou bien, s'il en reste dans le pays, elles deviennent l'objet d'un commerce clandestin. Tout le monde sait ce qui s'est passé en France à l'époque des assignats, et en Angleterre à diverses périodes pendant vingt et quelques années à partir du mois de février 1797, époque où la Banque d'Angleterre cessa de rembourser en espèces ses billets au porteur. Aussitôt que les assi-

gnats en France et les billets de banque en Angleterre cessèrent d'être au pair avec les métaux précieux, ceux-ci disparurent de la circulation.

Dans des temps encore plus rapprochés, quelques faits du même genre se sont manifestés. On en a un exemple curieux au Pérou. L'affluence des piastres viciées de la Bolivie, dans lesquelles un gouvernement inattentif ou prévaricateur a laissé introduire une proportion d'alliage beaucoup plus forte que celle qu'autorisait la loi, a chassé du Pérou les piastres nationales qui étaient régulièrement fabriquées.

Sir Thomas Gresham donna l'explication du phénomène dans une lettre qu'il adressa à la reine Élisabeth, lorsqu'il eut reçu d'elle la mission de se rendre dans les Pays-Bas pour y négocier un emprunt. Il lui recommandait, comme une conséquence du raisonnement qu'il lui présentait, de retirer de la circulation les espèces altérées

que Henri VIII avait fait frapper. La reine se rendit à cet avis par une proclamation du 27 septembre 1560, en vertu de laquelle les anciennes pièces de monnaie ne devaient plus passer que pour la valeur répondant à leur teneur en métal fin. C'est pour ce fait que quelques personnes, et notamment M. Macleod, dans ses *Éléments d'Économie Politique* (1), désignent sous le nom de théorème de Gresham cette proposition que la bonne monnaie ne saurait circuler à côté de la mauvaise, qui serait investie d'une même valeur légale.

Il résulte de là une difficulté pratique qu'on rencontre toutes les fois qu'ayant laissé la monnaie s'affaiblir en poids par l'usage, on forme le projet de la restaurer par l'émission de nouvelles espèces correctes de poids, et bien entendu de titre. Si l'on ne prend des précautions particulières, on est fort exposé alors à s'efforcer en pure perte, et à voir l'ancienne monnaie, la monnaie usée, rester maîtresse de la place, et la nouvelle jetée au creuset ou enlevée par le commerce d'exportation, si bien que l'entreprise honorable et utile faite par l'autorité n'a pas plus de succès que celle des Danaïdes devant leur tonneau.

Malgré l'expérience que l'Angleterre avait faite du temps d'Élisabeth et antérieurement, malgré l'explication convaincante qu'avait donnée Gresham et ses recommandations expresses, la difficulté se présenta de nouveau plus tard et plongea le gouvernement anglais dans une grande perplexité. Ce fut sous le règne de Guillaume III. Nous avons à ce sujet le récit d'un éloquent historien moderne, Macaulay. Nous allons le laisser parler.

- La restauration fut une époque féconde en expériences et découvertes dans toutes les branches de la science. Il s'introduisit un grand progrès dans la manière de façon-

(1) *Elements of Political Economy*, p. 477, édition de 1848.

IM

ner et de frapper la monnaie. Un moulinet, qui remplaçait d'une manière remarquable la main de l'homme, fut établi dans la Tour de Londres. Ce moulinet était mis en mouvement par des chevaux. Les ingénieurs modernes le considéreraient sans doute comme une machine faible et grossière ; les pièces qu'il produisait néanmoins passaient pour les meilleures de l'Europe. Il n'était pas aisé de les contrefaire, et comme leur forme était d'une rondeur parfaite, comme, de plus,

leurs cordons portaient l’empreinte d’une légende, il n’y avait pas à craindre qu’on les rognât. Les monnaies fabriquées au marteau et celles qui étaient fabriquées au moulinet circulaient ensemble. On les recevait indistinctement dans les caisses de l’État, et, par suite, dans les paiements entre particuliers. Les financiers de cette époque semblent avoir été pénétrés de cette idée que la nouvelle monnaie, qui était excellente, ne tarderait pas à remplacer l’ancienne qui était fort dégradée. Pourtant, il suffit du simple bon sens pour comprendre que, là où l’État traite sur le même pied la monnaie parfaite et la monnaie inférieure, ce n’est pas la première qui exclura l’autre de la circulation, mais bien elle qui en sera exclue.

« Sur le sol anglais, une monnaie rognée était aussi bien admise que la monnaie fabriquée au moulinet, dans le paiement des taxes ou des dettes. Mais une couronne fabriquée au moulinet, dès qu’elle avait été jetée dans le creuset ou qu’elle avait traversé la Manche, acquerrait infiniment plus de prix que la couronne rognée.

« On pouvait donc prédire avec assurance, autant du moins que l’assurance est permise quand il s’agit de choses qui dépendent de la volonté de l’homme, que les pièces inférieures resteraient sur le seul marché où elles avaient chance d’atteindre les mêmes prix que les pièces supérieures, et que les pièces supérieures prendraient

la même forme ou s’enfuiraient dans le lieu qui pourrait leur faire tirer quelque avantage de leur supériorité.

» Mais ces considérations si naturelles échappèrent en général aux politiques de cette époque. Ils ne revenaient point de leur surprise que le public fût assez fou pour faire usage de la monnaie inférieure de préférence à la bonne. En d’autres termes, ils s’étonnaient que personne ne voulût payer 12 onces d’argent quand 10 faisaient l’affaire. Le cheval de la Tour continuait à tourner le manège, le moulinet continuait à fournir des charges d’excellente monnaie, et cependant cette monnaie disparaissait aussi vite qu’elle se montrait. On en fondait, on en exportait, on en mettait en réserve des niasses considérables, mais on trouvait à peine une pièce nouvelle dans la caisse d’une boutique, ou dans le sac de cuir que le fermier rapportait chez lui de la foire aux bestiaux. Dans les recettes et les paiements de l’Échiquier, la monnaie fabriquée au moulinet n’excédait pas 10 schellings par 100 livres. Un écrivain de cette époque cite le cas d’un marchand qui, sur une somme de 35 livres, ne reçut qu’une seule demi-couronne en argent fabriquée au moulinet. Cependant les ciseaux des rogneurs étaient constamment à l’œuvre. D’un autre côté, les faux-monnayeurs se multipliaient et prospéraient, car plus la monnaie courante était de qualité inférieure, plus on l’imitait facilement. »

Les précautions à prendre en pareil cas sont à peu près les mêmes qui ont été indiquées pour le cas où il s’agit de maintenir la monnaie dans l’état correct. On peut établir que les monnaies anciennes qui restent mêlées à la nouvelle émission, ne circuleront plus qu’en raison de leur poids. On peut encore attribuer aux anciennes monnaies un cours calculé sur la perte moyenne qu’elles ont éprouvée. Le premier expédient est incomparablement le meilleur, il est même le seul bon, pour les

transactions un peu considérables; le second est plus commode pour les achats courants dans lesquels on n’a pas toujours sous la main une balance, et où une petite erreur sur le poids des pièces de monnaie est sans conséquence. On a vu que c’était celui qui avait été adopté en France pour les louis d’or et les écus de 6 et de 3 livres, après qu’on se fut mis à fabriquer les pièces d’or et

d'argent du nouveau système, en vertu de la loi du 7 germinal an XI. Le décret du 12 septembre 1810 réduisit les pièces d'argent de 3 et de 6 livres et les louis d'or de 24 et de 48 à une valeur en francs qui était sensiblement audessous de ce qu'il eût fallu si leur poids fût demeuré intact.

Un autre expédient à mettre en œuvre consisterait à interdire la circulation des anciennes monnaies, ou du moins à l'empêcher dans la limite où l'autorité peut faire sentir son influence, et par les moyens qu'il lui est permis d'employer, c'est-à-dire en défendant aux receveurs des deniers publics de les accepter en acquit des contributions diverses. Les citoyens de toutes les classes ont si souvent affaire au percepteur ou au receveur qu'une monnaie qui n'a pas son issue de ce côté ne saurait rester dans la circulation. Ainsi démonétisées, les pièces anciennes se vendraient au poids comme des lingots et trouveraient preneur pour leur valeur réelle, sans aucune peine.

CHAPITRE V

De la multiplication des MteU-dea-monnaiei dans un État.

De nos jours, avec les facilités que donnent les chemins de fer, il n'y a pas lieu de multiplier les hôtels-des-

monnaies; ce serait multiplier les frais de surveillance et augmenter les chances d'une fabrication imparfaite. En parcourant le rapport final de MM. Dumas et de Colrmont, on constate que les hôtels-des-monnaies des départements laissaient plus à désirer que celui de Paris pour l'exactitude du poids et du litre. Il ne faut cependant pas trop en réduire le nombre ; ce serait imposer aux parties du territoire trop éloignées une certaine dépense pour se procurer de la monnaie, et dans certains cas heurter des convenances naturelles.

En tout pays, si une certaine portion du territoire offre des mines passablement productives d'or et d'argent, il est conforme à la raison quelle ait son hôtel-des-monnaies ; pareillement les points principaux d'arrivage pour les métaux précieux de l'étranger. Il convient aussi qu'il existe un hôtel-des-monnaies dans la capitale, sous les yeux du gouvernement et à côté des principales institutions financières.

Eu Angleterre on peut se contenter d'un seul hôtel-desmounaies pour les trois royaumes. Cet hôtel unique est nécessairement placé à Londres. Tout l'or qui peut se monnayer dans le Royaume-Uni, vient de l'étranger et la majeure partie arrive par Londres, ou doit s'y rendre parce que Londres est le siège du gouvernement et celui de la Banque d'Angleterre qui est le principal récipient de l'or. Mais chacune des colonies anglaises produisant de l'or a dû avoir aussi au moins un hôtel-des-monnaies. Nous avons eu occasion de signaler les inconvénients qui résultaient de l'absence d'un hôtel-des-monnaies en Australie pendant les premiers temps de l'exploitation des mines d'or de cette contrée.

En France, avant J 837, il en existait douze outre celui de Paris ; on réduisit alors les douze à six, et on a proposé de les supprimer tous, de sorte qu'il ne restât plus que ee-

lui de la capitale. Il y a lieu de croire cependant qu'il est bon d'en conserver quelques-uns, d'en avoir un, par exemple, qui soit à portée de saisir les arrivages d'argent de l'Amérique. D'une manière générale, disons qu'un hôtel-des-monnaies est bien placé toutes les fois qu'il est en position

de s'emparer d'un des courants qui amènent des métaux précieux dans le pays. A ce compte, l'expérience a montré qu'il était bon d'en conserver un à Strasbourg.

Il y aurait aussi la question de savoir si, pour les colonies françaises, la fabrication des monnaies doit se faire à Paris exclusivement.

Aux États-Unis tout le monnayage se faisait d'abord à Philadelphie. Plus tard, quand on eut découvert des gisements aurifères çà et là dans la longue chaîne des Alléghanys, on jugea à propos d'établir de nouveaux hôtels dans ceux des États où les mines se présentaient le mieux. C'est ainsi que furent érigés les hôtels-des-monnaies de Charlotte dans la Caroline du Nord, et de Dahlonega dans la Géorgie; ils commencèrent à fonctionner en 1838. Un hôtel-des-monnaies était indiqué aussi pour la Nouvelle-Orléans à cause des métaux précieux du Mexique qui arrivaient par ce port. Il a donc été institué à la même époque. De même plus tard, il a été naturel de créer un hôtel-des-monnaies à San-Francisco, à cause des mines d'or de la Californie, dont il eût été trop incommode d'envoyer les produits dans quelques établissements du littoral de l'océan Atlantique ou du golfe du Mexique.

Enfin, pour la fabrication de ces lingots d'or d'un litre certifié, que les États-Unis répandent dans la circulation, un bureau d'essai a été organisé à New-York, qui est le plus grand des centres commerciaux du pays.

La production des mines d'or des Alléghanys étant fort restreinte, l'activité des hôtels-des-monnaies de Charlotte

et de Dahlonega est extrêmement limitée; leur existence même n'est aucunement justifiée. En vingt-un ans, de 1838 à 1859, le premier de ces hôtels n'a fabriqué que 1,117,629 pièces de divers calibres, toutes en or, d'un montant total de 4,641,629 dollars, et le second, que 1,333,461 pièces toutes en or, faisant 5,925,914 dollars. C'est insignifiant, et encore une partie des matières employées dans ces deux hôtels provient de la Californie. Dans le même intervalle, la Monnaie de la Nouvelle-Orléans a frappé, tant en or qu'en argent, 82,145,845 pièces, ce qui n'est rien de considérable. Dans une seule année prise au hasard, celle qui porte le nom de l'exercice 1858 (1), l'hôtel de Philadelphie a fabriqué 44,833,766 pièces, or, argent et cuivre; dans la même année, la Monnaie de Charlotte n'en a frappé que 40,122, et celle de Dahlonega 21,793; celle de la Nouvelle-Orléans a atteint le nombre de 10,226,000 (2).

CHAPITRE VI

De la circulation des monnaies étrangères. — La piastre espagnole en Chine.

C'est souvent un moyen de faciliter les transactions que de laisser circuler des monnaies étrangères. Les pays qui n'ont pas d'hôtel-des-monnaies ou qui, s'ils en ont, les laissent sans une activité suffisante, sont forcés de recourir à cet expédient. Longtemps après l'établissement de leur indépendance, les États-Unis n'avaient guère que

(1) L'exercice financier se clôt, pour le gouvernement fédéral, le 30 juin de chaque année. L'exercice 1838 a été terminé le 30 juin 1838.

(2) The executive documents printed by order of the Senate of the United States. Seconde session du trente-cinquième congrès, volume 6, page 60.

de la monnaie étrangère et un acte du Congrès réglait à cet effet le cours légal des différentes sortes de monnaies les plus accréditées dans le monde.

Les petits États sont forcés de même d'accueillir le» pièces de monnaie de leurs voisins ; c'est ainsi que la Belgique, la Suisse et le Piémont (je parle de l'époque où il était encore seul), étaient inondés de monnaies françaises.

Il y a certaines monnaies dont la bonne qualité est reconnue et qui par ce motif sont admises en fait bien au delà des frontières des États où elles sont émises. Ainsi pour les voyageurs, le ducat de Hollande a été pendant longtemps une ressource fort à la mode, que les aubergistes recevaient avec empressement dans les grandes villes qui attiraient les étrangers. Deux autres pièces d'or, les souverains d'Angleterre et les napoléons partagent aujourd'hui ce privilège.

Dans le monde commerçant, la piastre d'Espagne, pièce d'argent, joue un rôle extrêmement étendu; on peut dire que, en dehors de l'enceinte des grands États de l'Europe, c'est la monnaie commerciale par excellence.

Dans chaque État les particuliers devraient être laissés libres de déterminer la monnaie qui servirait de base à leurs transactions. C'est une liberté qui devrait leur être laissée, qu'ils pussent choisir, même, s'ils le voulaient, une monnaie étrangère. 11 manquera quelque chose aux libertés publiques tant que la faculté de choisir la sorte de monnaie qui soldera leurs comptes n'aura pas été reconnue aux particuliers et ne sera pas réputée inviolable.

Puisque nous sommes sur ce sujet de l'usage des monnaies étrangères, nous joindrons ici quelques renseignements sur la manière dont cet usage est compris dans un empire qui est, sans comparaison, le plus peuplé du

monde et qui n'est pas un des moins industriels; nous voulons parler de la Chine.

Cette contrée offre en mille sujets le contraste d'opinions justes couvrant les préjugés d'une routine grossièrement ignorante. Ainsi, à côté de l'idée bien acquise, que les métaux précieux sont des marchandises et que les pièces monnayées, par conséquent, ne doivent circuler que pour leur poids de fin, on y observe ce fait étrange, que le métal argent, qui y joue le plus grand rôle dans les transactions du commerce, soit reçu pour des valeurs fort différentes, par la seule raison de la forme, ou, pour parler plus exactement, de l'empreinte qu'il porte. Ainsi la piastre espagnole, la piastre à colonnes notamment, y est admise pour une valeur proportionnellement bien supérieure à celle d'autres monnaies tout aussi correctement fabriquées, et à celle de l'argent en lingot.

Les gros paiements se faisaient en Chine avec de l'argent en lingots, lorsque, dans le courant du dix-huitième siècle, l'exploitation des mines d'argent acquit un grand développement dans l'Amérique espagnole et particulièrement au Mexique. Ce métal se répandait dans le monde sous la forme des piastres dites d'Espagne, quoiqu'elles fussent frappées dans les llôtels-des-monnaies de Mexico, de Lima et des autres capitales des possessions espagnoles. Ces piastres uniformes dans leur type, leur poids et leur titre, gagnèrent la confiance des Chinois, et ce fut longtemps la seule monnaie d'argent qu'ils voulussent recevoir. On ne s'est décidé à Canton, écrivait M. Rondot en 1860, à recevoir les piastres du Mexique indépendant que depuis une quinzaine d'années et après bien des difficultés. « La piastre à colonnes, ajoute ce même auteur, reste la seule monnaie

qui soit accueillie avec faveur dans les ports et à l'intérieur. Les piastres mexicaines sont acceptées dans les ports. Les

346 COUBS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

piastres du Chili, du Pérou, de la Bolivie, les roupies de l'Inde, les pièces françaises de 5 francs, les onces d'or d'Espagne, les souverains d'Angleterre sont dépréciés partout. Les fonctionnaires anglais en Chine ont éprouvé pendant plusieurs années, à leurs dépens, les effets de cette dépréciation, le gouvernement ayant payé leurs émoluments en piastres mexicaines, en roupies de l'Inde ou en souverains, et la conversion de ces monnaies en piastres d'Espagne leur ayant occasionné une perte de 1 5 à 20 p. 100. La piastre à colonnes a, à très-peu de chose près, le même titre et le même poids que les autres piastres américaines...

«... La piastre Carolus, d'une valeur intrinsèque de 5 fr. 42 c. a été payée longtemps 6 fr. 25 c. en Chine et jusqu'à 10 fr. à Chang-Hai... Comme preuve de l'ignorance où l'on est encore, dans l'intérieur de la Chine, de la valeur véritable des monnaies étrangères, nous citerons deux faits contraires: 1° l'ambassade des États-Unis a constaté que la piastre mexicaine, dont il est entré en Chine des quantités considérables, est presque inconnue à Pékin où l'on ne voulait la prendre en 1859 que pour 58 candarins d'argent Sa'i-ci (1), tandis qu'elle passe pour 75 à Chang-Hai ; 2° sir John Bowring s'est assuré, sur le parcours du fleuve Tien-téou, que la piastre mexicaine y est de beaucoup préférée à la piastre Carolus. »

La préférence donnée à la piastre espagnole n'affecte pas seulement les autres monnaies de l'Europe et de l'Amérique, elle se manifeste aussi par rapport aux lingots essayés et poinçonnés, même à ceux d'argent qu'on regarde comme purs, ou argent Sa'i-d. Une lettre adressée au ministre anglais sir John Bowring par les négociants américains établis en Chine, à la date du 5 novembre 1856,

(1) J'écris ici ce nom selon la prononciation française au lieu d'écrire Sycee, selon l'orthographe qui se rapporte à la prononciation anglaise.

porte ce qui suit au sujet de la prime que gagne l'ancienne piastre espagnole, et qu'obtient même la piastre mexicaine par rapport au lingot :

« A Canton, on achète 100 liang (le liang est un poids d'environ 38 grammes) d'argent fin avec 108 liang de piastres mexicaines, et il faut 1 12 liang de ces mêmes piastres pour faire 100 liang d'argent fin. La prime gagnée par les piastres mexicaines est donc de 4 liang... A Chang-Hai on donne 74 piastres Carolus pour avoir 100 liang d'argent Sa'i-ci, tandis qu'il faut 112 piastres pour faire 100 liang de cet argent . La prime est donc de 38 liang. »

«Les Chinois, dit encore M. Rondot, n'accordent pas la même valeur à toutes les piastres d'Espagne. Les piastres de Charles IV sont plus estimées que celles de Ferdinand VII; mais dans les piastres de Charles IV, comme dans celles de Charles III, il y en a qui sont plus recherchées que les autres ; des lettres monétaires servent à les reconnaître. Il y a même des piastres de Ferdinand VII réputées égales aux bonnes marques de Charles III. La recherche de ces types particuliers est importante dans le commerce, car telle piastre sera prise avec une prime de 10 à 20 pour 100, et telle autre ne sera reçue qu'au pair ou moyennant un escompte plus ou moins fort. »

Ce que ces divers usages ont de contraire à la raison et à l'injustice n'a pas échappé aux fonctionnaires et à une partie des commerçants chinois. Le gouverneur du Fo-Kien, Lu-Tsiouen-Soun, jus-

tement étonné du privilège en vertu duquel les piastres espagnoles jouissaient d'un cours bien supérieur à leur valeur, proposait au gouvernement impérial de fabriquer des pièces exactement semblables, afin de mettre fin à ce privilège qu'il considérait comme contraire à l'intérêt public. •

Voici, d'après M. Rondot, le texte même du rapport de ce fonctionnaire chinois :

« Les exemplaires de cette monnaie pèsent 7 tsien 2 fen. Cette monnaie est frappée dans toutes les contrées de l'Europe, et est appelée fan-ping et hoa-pien , le terme générique étant yang-lsien. Chaque pièce ne donne à l'essai que 5 fen d'argent pur. Originellement, une piastre valait un peu plus de 7 tsien ; la valeur s'est élevée graduellement à 8 tsien, et dépasse maintenant 9 tsien. Le peuple ne tient compte ni du titre ni du poids. Cette monnaie est d'un usage très-commode, et tout le monde s'y est accoutumé, de sorte que son haut prix ne diminue pas la faveur qu'elle a acquise. Elle est recherchée nonseulement dans les grandes villes, mais aussi dans tous les villages. On la préfère à l'argent Saï-ci... Ainsi, cette monnaie étrangère, qui ne contient que 6 tsien 5 fen d'argent fin, a cours pour plus de 9 tsien de notre argent fin. Cela est une grande source de profits pour les étrangers, et la cause d'une grande exportation d'argent. La prohibition de l'usage ou de l'importation de ces monnaies serait sans effet. Le plus simple et le plus sûr, ce serait de frapper une monnaie tout à fait pareille.... »

Le gouverneur Lu-Tsiouen-Soun exagérait quand il disait que la piastre espagnole était frappée dans toutes les parties de l'Europe. Il n'est pas douteux cependant qu'il en a été fabriqué en dehors des hôtels -des-monnaies régulièrement institués. La spéculation était trop belle et trop facile pour qu'on ne s'y livrât pas. On ne saurait même affirmer que ce fût une fraude, en ce que les Chinois professent ne rechercher dans la monnaie que la quantité de fin; or dans les piastres d'imitation qui ont été ainsi frappées, le poids et le titre correspondent exactement à la monnaie espagnole faite sous Charles III et Charles IV dans les Hôtels-des-monnaies de Mexico et de Lima. On manque de données exactes sur ce monnayage clandestin ; on a lieu de croire qu'il a été poussé très-loin et qu'il se

fait aussi en Europe. M. Rondot rapporte que le gouvernement espagnol s'est refusé à le pratiquer, quoiqu'il eût été endroit de se servir des coins de Charles III et de Charles IV. M. Rondot ne repousse pas absolument l'opinion que le gouvernement chinois lui-même ait eu recours à cet expédient. Il donne même comme certain que de pareilles émissions ont eu lieu en Chine avec l'autorisation du gouvernement. Plusieurs tentatives de ce genre ont été faites à Canton, une entre autres en 1854. Sir John Bowring envoya à Lord Clarendon, à titre d'échantillons, quelquesunes de ces piastres, qui furent soumises à l'essai à la Monnaie de Londres; on constata qu'elles valaient les anciennes piastres espagnoles; quant à la forme, l'imitation laissait peu à désirer; mais les Chinois, qui ont l'œil très-exercé, ne confondirent pas longtemps la copie avec l'original et les pièces imitées tombèrent bientôt fort au-dessous de leur valeur réelle (1).

Malgré tous ces écarts de l'opinion et des praticiens, la force de la vérité finira par l'emporter même en Chine. L'usage s'y est déjà introduit, dans le commerce, d'avoir une monnaie de compte, qui est le taël ou once d'argent , à un titre déterminé; ce litre est tout près de 1000 millièmes quand il s'agit des taëls du trésor. L'emploi d'une monnaie de compte bien définie doit faire disparaître toute préférence injustement attribuée à un type monétaire par rapport à d'autres monnaies fabriquées tout aussi loyalement.

(1) Les renseignements empruntés à M. Rondot, dans le présent chapitre, sont extraits de l'article Pé-King qu'il a fourni au Dictionnaire du Commerce et des Marchandises publié par la librairie Guillaumin.

/JVWWWwWWV

CHAPITRE VII

De l'uniformité des monnaies dans le monde civilisé.

La monnaie, outre les autres caractères particuliers qui lui sont propres, est une mesure. A ce titre elle rentre, au sein de chaque État, dans le système général des poids et mesures. La diversité des monnaies dans les diverses parties d'un même État aurait de grands inconvénients, il y a longtemps qu'on s'en est aperçu ; c'est pourquoi, chez chaque nation, l'uniformité des monnaies dans toute l'étendue du territoire a été de tout temps l'objet de la sollicitude de l'autorité et du législateur. Il n'y a été dérogé que dans un petit nombre de cas et pour des motifs qui étaient au moins plausibles. Dans le Moyen-Age, un des plus grands soucis des souverains fut de faire disparaître les monnaies locales qui frappaient les différents seigneurs et de bien affermir ce principe, que battre monnaie est un des attributs essentiels de l'autorité royale, ce qu'on appelle un droit régalien.

Aujourd'hui que les relations de toutes sortes sont tellement multipliées et se développent avec tant de rapidité entre les différents peuples, l'idée d'un système de poids et mesures, qui soit uniforme pour tous les peuples civilisés, a une opportunité qui chaque jour devient plus évidente. Émise d'abord par quelques philosophes qui faisaient leur métier en devançant l'opinion générale, elle fut adoptée par l'Assemblée Constituante de France en 1790. Le gouvernement royal, en cela imité par les gouvernements révolutionnaires, sollicita le concours des autres cabinets. On obtint, en effet, la collaboration de quel-

ques-uns, ceux avec lesquels on n'était pas en guerre. C'est ainsi que naquit le système nommé décimal ou métrique, dont la supériorité est aujourd'hui bien reconnue, et qui, à l'heure qu'il est, a réuni les suffrages d'un grand nombre de gouvernements dans les deux hémisphères. L'unité monétaire figure dans le système métrique au même titre que l'unité de longueur ou l'unité de poids. Il est donc naturel qu'en adoptant le système métrique, les nations civilisées se rangent sous la loi d'une même monnaie. Ce n'est même pas exagérer que de dire qu'en aucune autre matière peut-être le besoin d'uniformité n'est plus vivement senti : dès l'ancien régime, pour les voyageurs, la variation des monnaies était un ennui et une vexation continuelle; chaque fois qu'on passait d'un territoire à un autre, on perdait par le change, si bien que celui qui serait entré en Allemagne ou dans l'ancienne Italie avec une certaine somme, et qui l'aurait changée chaque fois qu'il traversait une frontière, serait arrivé à l'autre extrémité tout juste avec rien, en supposant qu'il n'eût rien dépensé pour le transport et l'entretien de sa personne.

Cependant, en adoptant le système métrique, les autres peuples hésitent souvent à comprendre la monnaie dans la transformation qu'ils s'imposent. On voit, il est vrai, les États secondaires se rallier le plus souvent à la monnaie d'un puissant voisin : ainsi la Belgique, la Suisse et le Piémont, avant la formation du royaume d'Italie, s'étaient approprié la monnaie française. De même de

grandes confédérations substituent une monnaie commune à la variété des monnaies locales; la confédération germanique en a offert il y a peu d'années un frappant exemple. Mais tandis qu'il n'a été fait aucune réserve pour l'ancien pied ou l'ancienne livre, lorsqu'un État s'est rallié au système métrique, on voit au contraire des exceptions

stipulées en faveur de l'ancienne unité monétaire. Ainsi la Hollande a conservé le florin plutôt que de prendre le franc. La Confédération germanique qui, pour mesure de poids fédérale, a adopté le kilogramme et qui a décidé en outre que l'unité de poids serait la base de l'unité des monnaies, a gardé cependant deux unités, le florin et le thaler, qui ne sont liées par aucun rapport simple. De plus, elle a résolu le problème, qui au premier abord semble insoluble, de partir, pour la fixation du poids de l'un et de l'autre, du kilogramme ou du demikilogramme, et d'arriver à ce résultat qu'aucun des deux ne soit en rapport simple avec le franc. On a ainsi dépensé beaucoup d'art pour aboutir à une conclusion qui ne supporte pas l'examen.

Il est permis de prévoir maintenant que le système métrique deviendra européen, universel. Cette année même (1864), à la suite d'une enquête parlementaire remarquable par l'unanimité des membres du comité quand il s'est agi de conclure, l'Angleterre lui a ouvert son territoire. Elle ne l'a pas rendu impératif, encore moins lui a-t-elle donné l'autorité exclusive sur son territoire. Elle l'a simplement déclaré facultatif, en ajoutant même cette clause, qu'une faveur égale était accordée à tout système décimal quelconque. Il est digne de remarque cependant que l'unité monétaire portée au système métrique, le franc, est exclue, par voie de prétérition, de l'adoption consacrée par l'acte du Parlement. Mais ce que vient de faire le Parlement est un premier pas après lequel vraisemblablement il y en aura d'autres.

Il semble donc qu'il ne faudrait pas un bien grand effort pour réunir tous les suffrages en faveur d'un système monétaire consistant à frapper des monnaies, soit d'or, soit d'argent, qui fussent d'un nombre rond de grammes et au titre de neuf dixièmes. Dans ce système, le franc

continuerait de subsister, avec cette différence qu'il pourrait, dans certains États, être remplacé par une pièce double (1), ou par une pièce quintuple (2). En ce qui concerne l'or, l'unité serait une pièce entièrement nouvelle. Si elle était du poids de 5 grammes, elle vaudrait, en supposant le rapport de 1 : 15 $\frac{1}{2}$ entre les deux métaux, 15 francs 50 centimes; du poids de 10 grammes, elle vaudrait 31 francs. L'adoption par la France de cette nouvelle unité offrirait un avantage précieux, celui de donner à notre nation l'occasion de faire, elle aussi, un changement conforme aux principes, changement que les autres peuples considéreraient comme un bon procédé pour eux-mêmes, et qui leur montrerait une fois de plus qu'en cette affaire la France poursuit non pas un vain succès d'amour-propre, mais bien la satisfaction d'un intérêt universel. La pièce d'or de 20 francs est une erreur dans notre système des poids et mesures, elle est un écart des principes, et de notre part il sera de bon goût et de bon exemple de la répudier.

(1) Assez analogue au florin hollandais et au florin allemand.

(2) Assez analogue à la piastre et exactement semblable à la pièce de cinq francs.

CHAPITRE PREMIER

Raisons générales pour lesquelles l'or et l'argent ne donnent pas une mesure bien invariable de la valeur.

Par un côté, par un seul, avons-nous dit, l'or et l'argent ne remplissent le rôle de monnaie que d'une manière imparfaite : ils ne satisfont pas absolument à la condition d'une valeur fixe.

La valeur des choses, on l'a vu plus haut (t), a deux mesures différentes, qui cependant, communément, conduisent en finale au même résultat. L'une, plus générale, mais offrant à l'esprit moins de précision, est le rapport entre l'offre et la demande ; l'autre, indiquée par Ricardo, est plus saisissable, mais ne s'applique pas uniformément à tous les cas ; c'est le montant des frais de production, dans lesquels il faut comprendre : premièrement, par rapport à chaque acheteur ou consommateur, les frais de conduite sur le marché auquel celui-ci va puiser ; c'est en effet là seulement que l'article dont il s'agit est complètement produit ; secondement, un bénéfice qui soit raisonnable, c'est-à-dire en

(l) Section IV, chap. i.

rapport avec le taux usuel des profits dans le pays.

Par rapport aux deux métaux précieux, la formule suivant laquelle la valeur se règle par le montant des frais de production est loin d'être toujours applicable ; il y a eu des époques où il s'en fallait de beaucoup. C'était le cas, il y a plusieurs siècles, lorsque l'exploitation des mines était devenue insignifiante ; aujourd'hui il y a lieu de croire que, par rapport à l'or au moins, ce n'est pas celle qu'il faudrait admettre.

La formule qui fait dépendre la valeur du rapport entre l'offre et la demande est toujours de mise. La masse offerte sur le marché est extrêmement grande, puisqu'elle se compose principalement de la monnaie en circulation, qui, à ce titre, est tout entière à l'état d'offre ; la masse demandée est énorme aussi, car cette même monnaie en circulation est à l'état de demande et d'offre en même temps. On peut donc tenir pour certain que, dans les circonstances ordinaires, chez les peuples civilisés, la valeur de l'or et de l'argent est peu sujette à varier pendant le délai qui répond aux transactions habituelles, et même que, d'une année à la suivante et à celles qui viennent immédiatement après, les changements sont très-bornés. On arriverait à la même conclusion, dans les circonstances ordinaires (et ce ne sont pas celles où nous nous trouvons), en partant de la formule qui assigne pour base à la valeur le montant des frais de production ; car, ordinairement, pour les mines les plus importantes, considérées non isolément, mais dans leur ensemble, le bloc de ces frais varie peu habituellement, pendant un laps de temps de quelques années.

On n'en est pas moins fondé à soutenir que les métaux précieux ne sont pas d'une valeur fixe ; que des accidents politiques et commerciaux peuvent leur faire éprouver des variations très-sensibles ; que la découverte de mines

nouvelles ou de réservoirs nouveaux (1) d'or et d'argent, ou l'invention de procédés nouveaux pour l'extraction, ont pu ou peuvent y apporter des changements, non plus d'une courte durée, mais permanents. L'exemple le plus saillant qu'on en puisse citer se tire de ce qui suivit la conquête du Nouveau-Monde par les Européens.

CHAPITRE II

Première période. — De la découverte à l'an 1020.

LE rOTOSI.

A la fin du quinzième siècle, l'Europe civilisée ne possédait plus qu'une petite quantité d'or et d'argent. De ce qui en avait existé sous les Romains, une partie, enfouie, avait été perdue ; une autre avait disparu en parcelles insaisissables par l'amincissement successif des monnaies et des objets en métaux précieux. Une certaine quantité était allée s'engloutir dans l'Orient, pour solder des marchandises tirées de l'Inde, de la Chine et des lies à épices. Ce que rendait l'exploitation des mines européennes était fort restreint (2). Ce fut dans ces circonstances que Christophe Colomb et, après lui, Cortez et les Pizarre ouvrirent

(1) J'eruenils par là des trésors qui auraient été patiemment amassés par une suite de souverains, et que des successeurs prodigues, ou des étrangers conquérants, ou des factieux, dilapidant l'épargne nationale, jetteraient brusquement dans la circulation. Nous en citerons plus loin des exemples empruntés à l'antiquité.

(2) M. Jacob estime que l'extraction moyenne des mines de l'Europe, depuis l'an 800 jusqu'à la fin du quinzième siècle, n'a pas excédé 2 millions de notre monnaie; l'extraction n'aurait pas été, à beaucoup près, uniforme pendant cette longue période; elle eût été plus forte à la fin qu'au commencement.

à l'Europe un monde nouveau, riche en mines d'argent et d'or.

Les trésors tant vantés des Incas et de Montezuma, dont s'emparèrent les conquistadores, joints à tout ce qu'on avait ramassé dans les Antilles, ne purent modifier notablement l'état des choses; car, on en a la certitude aujourd'hui, ce n'était qu'un médiocre butin, inférieur ou à peine égal à celui que les princes européens avaient exigé quelquefois les uns des autres, pour prix de leur liberté personnelle, vers le même temps. La rançon de François Ier diffère peu de celle qu'arracha de l'inca Atahualpa la cupidité de Pizarre, et qui fut la plus grosse prise faite dans le Nouveau-Monde. Celle du roi Jean avait été de plus du double (1).

Mais l'industrie européenne, alors en pleine renaissance, devait bientôt trouver une copieuse récolte de métaux précieux là où, dans leur état peu avancé de civilisation,

(1) Le pillage de Mexico donna, en métaux précieux, une somme évaluée diversement, du poids de 2 millions de francs à celui de 8 millions et demi. L'or réuni pour racheter Atahualpa, dont on a dit qu'il y avait de quoi remplir le temple du Soleil à Caxamarca, ne monterait, d'après l'estimation de Garcilasso, la plus haute de toutes, qu'à 20 millions (j'entends toujours poids pour poids) ; ce serait moins du tiers d'un mètre cube en or; mais un septième de cette somme était en argent. Le pillage de Cuzco donna 5,911 kilog. (23,700 marcs) d'or, ou environ 20 millions de nos francs. Je trouve dans M. Leber (Fortune privée au moyen âge, pages 121 et suivantes) que la rançon payée par saint Louis aux Sarrasins, qui l'avaient fait prisonnier (la captivité de saint Louis est de 1250), fut de 800,000 besans, représentant une masse d'or qui ferait 5 millions et demi de notre mon-

naie. C'était beaucoup, et pourtant, en cette circonstance, les Sarrasins se montrèrent plus accommodants que le Prince Noir et Édouard III, quand ils tinrent le roi Jean, après la bataille de Poitiers (1336). La rançon qu'exigèrent ceux-ci ferait, poids pour poids, d'après M. Leber, 41 millions de notre monnaie. Celle qu'eut définitivement à payer François I^{er}, après sa capture à Pavie, qui est presque contemporaine de la prise de Mexico et quelque peu antérieure à la conquête du Pérou, fut, poids pour poids, de 17 millions de nos francs.

les Péruviens et les Mexicains n'avaient pu que glaner.

C'est surtout par les mines d'argent que, jusqu'à nos jours du moins, devait se signaler le Nouveau-Monde. Il est indubitable que l'exploitation de l'argent sur le continent américain est antérieure à la conquête. Parmi les présents qu'envoya Montezuma à Cortez pour obtenir de lui qu'il ne marchât pas sur sa capitale, figuraient plusieurs grands objets travaillés, en argent comme en or, que les chroniqueurs de l'expédition énumèrent et décrivent, notamment Bernai Diaz (1). Cependant ce fut principalement de l'or qu'on rapporta d'abord du Nouveau-Monde, et même, tant qu'on était resté dans les lies sans aborder le continent, ce n'avait été absolument que de l'or, dont la moyenne annuelle ne ferait pas 1 500 000 fr. C'est que l'exploitation des mines d'or proprement dites est bien plus simple que celle des mines d'argent, et beaucoup plus à la portée de peuples encore dans l'enfance. Elle se réduit, dans la plupart des cas, en Amérique comme partout, à laver des sables d'alluvion dont une partie est répandue à la surface du sol ou à peine recouverte. On trouve fréquemment des bancs de ces alluvions sur les bords des rivières et même dans leur lit. Dans ces gisements, l'or existe à l'état métallique, en grains ou en paillettes (2). L'argent, au contraire, est en filons (3)

(1) Il est à croire que l'argent provenait des mines de Tasco. Je renvoie, pour le détail de ces présents, à la Conquête du Mexique, de M. Prescott, livre II, chapitres vi et vm (tome I, pages 320 et 304 de l'édition de Boston) ; M. Amédée Pichot a donné une bonne traduction française de cet important ouvrage.

(2) Voir ci-après la section XII, chapitre t.

(3) Les mines d'argent du Nouveau-Monde sont des filons, dans le sens exact que la science attache à ce mot, c'est-à-dire des masses à peu près indéfinies dans la longueur et la profondeur, et d'une épaisseur passablement régulière, qui coupent transversalement des roches d'une nature toute différente, en plongeant dans l'intérieur de la terre suivant une inclinaison plus ou moins forte.

qui pénètrent dans le sein de la terre et où le métal est combiné avec des substances qu'on n'en sépare pas facilement (1) ; et puis, la matière argentifère est inextricablement mêlée à d'autres minéraux qui contiennent divers métaux, dont la présence peut compliquer le travail métallurgique. Il y a lieu de croire que le peu d'argent qu'avait Montezuma avait été extrait d'endroits où il était natif, c'est-à-dire à l'état métallique à peu près pur (2).

Après que les Espagnols eurent formé leurs établissements dans le Mexique et le Pérou, la scène changea : une impulsion énergique fut donnée au travail des mines d'argent, jusqu'alors très-faiblement exploitées, faute de connaissances mécaniques et métallurgiques. Les mineurs espagnols, dont la réputation datait des temps antiques, vinrent en foule (3) mettre à profit les gîtes mexicains de Tasco, de Sultepec, de Pachuca, de Tlapujahua, dont quelques-uns étaient connus

sous Montezuma. De même, au Pérou, des mines de Porco, d'Oruro et de quelques autres, dont on avait gratté les affleurements sous les Incas.

Les mines d'argent de l'Amérique sont remarquables par l'abondance avec laquelle le minerai se présente, et

(!) Le soufre, l'antimoine, l'arsenic et dans quelques pays le chlore. Dans ce dernier cas, le minerai contient aussi de l'argent natif. On a trouvé des blocs de ce mélange, au Chili notamment.

(2) Assez fréquemment, dans les affleurements des filons, les minerais, décomposés par l'action de l'atmosphère, et ayant cet aspect qui les fait désigner au Mexique par le nom de colorados, au Pérou par celui de pacos, offrent du métal dégagé de ses combinaisons et par conséquent à l'état natif.

(3) Us y furent, pour ainsi dire, forcés par une ordonnance de Charles- Quint, qui interdit d'exploiter désormais tes mines de la Péninsule. Dans la publication de M. Berghaus (Allgemeine Lânder and Völkerkunde, tome 111, page 330), cette ordonnance est rapportée à l'an 1533; c'était quatorze ans après la prise de Mexico et presque immédiatement après la conquête du Pérou.

non par la forte proportion de métal qu'il renferme : au Mexique et au Pérou, il ne tient communément que deux à trois millièmes d'argent (1). Quelquefois c'est moins encore : ainsi, les palacos, rebuts des anciennes exploitations, sur lesquels vivent présentement la plupart des extracteurs du Potosi, n'ont même pas un millième, quelquefois n'en ont qu'un demi ; et ce qu'on tire de la montagne même n'en rend guère qu'un. Mais si en Amérique chaque quintal de minerai ne contient ordinairement qu'une petite dose d'argent, il est facile de se procurer une immense quantité de ce minerai, parce qu'il forme des filons épais de plusieurs mètres. Ce sont vraiment des filons géants. Ceux des mines mexicaines, j'en parle de préférence parce que, plus que les autres, ils ont été visités par des Européens dignes de foi, ont des dimensions que nos mineurs du Moyen-Age n'auraient pas soupçonnées. Celui de la Biscaïna, qu'on exploite à Real del Monte, a plusieurs mètres de puissance. Le filon nommé la Veta-Madre, à Guanaxuato, a rarement moins de 8 mètres, et va quelquefois à 50. Un lit de minerai d'argent de 50 mètres d'épaisseur! Qu'en eussent pensé les héros qui allaient au fond de la Colchide chercher un peu de poudre d'or? On a pu exploiter la Veta-Madre sur plus de 12 kilomètres de long, quoique les trésors qui y ont été

(I) Je parle ici en général. Quelquefois les affleurements des lions se sont trouvés beaucoup plus riches. Dans la profondeur, il n'est pas rare de trouver des nids ou des parties de filons où la teneur moyenne en argent est considérable ; c'est ce que les mineurs mexicains nomment des bonanzas et les Péruviens des boy as. Ainsi, dans le district de Guanaxualn, on a vu l'argent rouge, combinaison de soufre et d'antimoine avec l'argent, composer la masse entière de filons de plus d'un mètre d'épaisseur. Près de Sombrerete. la famille Fagoaga a tiré en cinq mois, d'un espace de 30 mètres environ, un profit net de plus de 20 millions. Pendant plus de 40 ans, la mine de Valenciana a rendu brut <4 millions et net de 2 à 3, quelquefois le double. Il y a d'autres exemples du même genre.

puisés soient sortis presque uniquement d'un espace de 1,500 à 1,600 mètres, comprenant les concessions fameuses de Valenciana et de Rayas. La Veta- Grande de Zacatecas a généralement de 5 à 10 mètres, déduction faite de deux lits de roches stériles qui y sont intercalés. A San Acasio, ce même filon a le double. Plus au nord, dans la concession de Guadalupe y Calvo, le filon sur lequel

sont dirigés les travaux se présente avec une puissance moyenne de 7 à 8 mètres, souvent du double.

Au Pérou les filons offrent les mêmes caractères. Les filons des célèbres mines de Pasco, par exemple, seraient, d'après le témoignage d'un savant naturaliste allemand, M. Tschudi, plus puissants encore que le filon de Guanaxuato lui-même, où il l'est le plus (1). Au Chili, les filons d'argent que, depuis un certain nombre d'années, on attaque avec une vigueur toujours croissante, dans le département de Copiapo, sont loin d'atteindre ces dimensions colossales. D'après les travaux d'un savant infatigable, M. Domeyko, ils ont même rarement l'épaisseur d'un mètre. Mais si, sous ce rapport, ils sont bien inférieurs aux filons renommés du Mexique et du Pérou, ils l'emportent par la teneur en argent (2).

(1) «On compte à Pasco deux très-remarquables filons d'argent : l'un, la Vêla de Colquirirca, dirigé presque droit du nord au sud, est reconnu sur une longueur de 2,900 mètres, avec une largeur de 123; l'autre la Veta de Pariarirca, qui court de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O., et qui coupe le premier, à ce qu'on suppose, précisément sous le marché de la ville, a été exploré sur une longueur de près de 2,000 mètres et une largeur de 114. De ces deux filons énormes se détachent un très-grand nombre de moindres veines, dans toutes les directions, ce qui convertit la masse du terrain en une espèce de réseau argentifère. »

(Voyage au Pérou, du docteur Tschudi, chapitre xu.)

(2) Voir les nombreux et bons mémoires de M. Domeyko dans les Annales des Mines, t. XX, de la III^e série, et t. IX et XIV de la IV^e, etc., particulièrement celui qui traite de la Constitution géologique du Chili, t. IX, p. 365.

Enfin, le nombre même des filons semble pour ainsi dire infini. Prenez une carte du Mexique, par exemple, pointez-y toutes les localités où une mine d'argent a été exploitée, ainsi que celles où des indices ont été signalés ; elles occuperont, avec d'assez faibles solutions de continuité, une ligne droite, oblique à 45 degrés par rapport à l'équateur, du 16^e au 30^e degré de latitude. C'est un développement de plus de 2,000 kilomètres. Au nord, ce sont les mines des environs de Guaimas, de Batopilas, de Morelos, de Guadalupe y Calvo; au centre, Guanaxuato; au midi, ici Tlapujahua, Angangueo, Sultepec, là Pachuca, Real del Monte et Chico (1). Souvent le même filon est reconnu sur de longues distances ; j'ai cité tout à l'heure la Veta-Madre de Guanaxuato. Sur cette ligne, à peu près droite, de 2,000 kilomètres, les filons offrent des similitudes frappantes. Ils sont dirigés à peu près parallèlement les uns aux autres, et sont composés presque des mêmes substances. Il semble qu'un de ces déchirements qu'a subis la croûte de la planète à diverses époques, des milliers de siècles avant l'apparition de l'homme, se soit ainsi, à quelque moment, opéré au Mexique suivant cette ligne. Disons plus, un phénomène semblable se serait reproduit, successivement ou simultanément, sur la longueur presque entière de la chaîne des Andes, qui est la plus longue de l'univers (2). Et puis une abondante injection de matières argentifères venues de l'intérieur aura pénétré l'enveloppe pétrifiée du globe ainsi déchirée, et en aura comblé les fissures.

Dans la plupart des mines du Nouveau-Monde, l'argent renferme une petite quantité d'or, que, presque de tout temps, une fois les lingots d'argent obtenus, on en a séparée par l'affinage ou départ, lorsqu'elle excédait un cer-

(1) M. Duport a annexé à son ouvrage ta carte que je suppose ici.

(2) Elle s'étend sur 14,000 kilomètres environ.

tain point, et qui aujourd'hui peut se retirer avec bénéfice lorsqu'elle ne fait même que quelques atomes (1).

La proportion d'or contenue dans l'argent, toujours faible cependant, varie beaucoup d'une mine à l'autre, et exerce une grande influence sur les profits du mineur. C'est que 1 kilogramme d'or représente 15 ou 16 kilogrammes d'argent. L'argent du Potosi ne contient pas assez d'or pour qu'on l'y recherche. Am Mexique, les mines de Tasco, de Catorce et la majeure partie des filons de Zaeatecas en sont presque entièrement dénués. Les filons de Guanaxuato et de Guadalupe y Calvo contiennent une proportion d'or très-favorable. Dans les contrées où la sortie des lingots est soumise à une taxe, les lingots aurifères sont ceux sur lesquels s'exerce de préférence la contrebande, qui a pour objet de les exporter sans acquitter les droits ; les documents officiels et les registres des ateliers de départ ne peuvent donc faire connaître la teneur habituelle en or des mines les plus privilégiées. M. Duport, qui était très-bien placé pour le savoir, dit qu'en 1841 la proportion moyenne pour les districts les plus voisins de Mexico, qui sont médiocrement riches, était de 6 millièmes du poids de l'argent soumis à l'affinage ; mais on sait, par les comptes de quelques compagnies, que l'argent aurifère, obtenu en plaçant du mercure dans les arrastras, dont il va être parlé tout à l'heure, en contient jusqu'à 4 et 6 pour 100 de son poids. D'après Humboldt, au commencement du siècle, les mines de Guanaxuato rendaient, par le travail qui se faisait à Mexico sur l'argent de cette provenance, 340 à 370kilog. d'or. En 1839 et 1840, à la mine de Rayas, l'un des établissements de Guanaxuato, l'argent considéré manufacturièrement comme

(1) Au commencement du siècle, le gouvernement espagnol ne tenait compte aux mineurs mexicains de l'or contenu dans les lingots d'argent que lorsqu'il y en avait 6 millièmes et 1/4.

aurifère représentait, en poids, 6 pour 1000 de la masse totale des lingots, et, en valeur, l'or formait 1/11 du produit de la mine (1). Aux mines de Guadalupe y Calvo, en 1841 et 1842, la proportion de l'or était environ quatre fois plus forte (2).

Les mines d'argent du Chili ne sont pas aurifères à un degré qui ait donné dans le pays l'idée de séparer l'or des lingots d'argent. M. Domeyko, à qui j'emprunte ce renseignement, dit même que « l'argent provenant du traitement des minerais chlorurés, chlorobromurés ou « iodurés (qui sont les plus fréquents au Chili), comme « aussi celui qui provient d'amalgames natifs, n'est pas « du tout aurifère (3). » C'est, pour les mines d'argent de ce pays, une cause d'infériorité.

Au Mexique et au Pérou, on a exploité et on exploite encore des mines d'or, et le produit de celles-ci formait certainement, il y a soixante ans, et forme peut-être aujourd'hui encore la majeure partie de l'extraction de ces pays en or. Jusqu'à la découverte des gisements de la Californie, les principales mines d'or, proprement dites, du Nouveau-Monde, celles qui ont fourni la plus forte part de l'or américain, ont été celles du Brésil d'abord ; celles de la Nouvelle-Grenade étaient au second rang ; ensuite celles du Chili ; celles du Pérou ne venaient qu'après ; le Mexique était le dernier. Mais les mines d'or du Brésil et celles de la Nouvelle-Grenade restèrent sans être grandement exploitées plus d'un siècle après la découverte. Les mines du Brésil n'ont même donné lieu à une exploitation étendue qu'au commencement du dix-huitième

(1) Duport, Essai sur la production des métaux précieux au Mexique, p. 235.

(2) Ibid., p. 309 et 322.

(3) Analyses de divers minéraux du Chili; Annales des Mines, IVe série, t. VI, p. 180.

siècle. Celles du Chili ont été exploitées les dernières.

Pendant le second quart du seizième siècle, ce que l'Amérique envoyait annuellement de métaux précieux à l'Europe n'atteignait pas la matière contenue dans 16 millions de nos francs. Tout à coup, en 1545, le hasard fit trouver à un pauvre Indien, conducteur de lamas, qui avait travaillé aux mines de Porco, les mines célèbres que recèlent les flancs d'un pic isolé au milieu des affreux déserts du haut Pérou, le Hatun Potocchi, dont, par euphonie, on a fait le Potosi.

Les affleurements des nombreux filons qui traversent cette montagne étaient d'une richesse prodigieuse. La population y accourut, les établissements métallurgiques et les monuments d'une vaste cité s'élevèrent comme par enchantement dans cette solitude inhospitalière.

Une invention fort ingénieuse vint, peu après, seconder admirablement les efforts des aventuriers qui se précipitaient sur les gîtes d'argent du Mexique et du Pérou. En 1557, Médina, mineur de Pachuca, imagina le procédé de l'amalgamation à froid, qui est singulièrement en rapport avec les données minéralogiques et économiques de la plupart des gisements d'argent du Nouveau-Monde (1).

(i) C'est un procédé moyennant lequel l'argent est obtenu sans recourir à une opération longue et coûteuse, le lavage sur un vaste système de tables, et à peu près sans combustible, en employant des doses très-modérées d'un petit nombre d'ingrédients tous empruntés, sauf un seul, à la classe des matières communes. Par une sorte de divination, Médina imagina une méthode de traitement dont la science rend à peine compte aujourd'hui, après que de grands chimistes se sont consacrés à l'étudier. Habituellement l'esprit humain n'arrive aux formules simples qu'en traversant beaucoup de complications; ce pauvre mineur fut plus heureux: du premier coup, il trouva une recette tellement simple, que pendant trois siècles on n'y a presque rien changé. Une fois le minerai trituré et mis en farine, l'opération s'accomplit sans autre appareil qu'un tout petit lavoir et une cloche de bronze, sans autre façon qu'un foulage sous les pieds des hommes ou des mulets, sans autre combustible que celui qui est requis pour calciner une petite dose de pyrite cuivreuse,

Les détails du traitement des minerais d'argent par ce procédé ont du rapport avec quelques-unes des questions que nous aurons à discuter dans le cours de ce volume; je crois donc devoir les rappeler ici rapidement tels que je les ai observés en 1835. Je ne suppose pas que depuis lors ils aient éprouvé de grands changements (1).

Le minerai est d'abord pilé au bocard (2), puis réduit en farine dans les arrastras, bassins circulaires construits en pierre, où le minerai sortant du bocard est placé à l'état de bouillie très-liquide, sur laquelle se promènent en tournant deux ou quatre blocs de pierre dure appelés voladoras (3). Ainsi porphyrisé, le minerai est séparé, par dépôt, de l'excès d'eau et ramené à l'état de pâte; puis il est étendu en gâteaux plats portos), de 12 à 15 mètres de diamètre et d'une épaisseur de 20 à 25 centimètres, sur

et pour volatiliser le mercure d'un amalgame représentant environ un centième du poids du minerai, où s'est amassé tout l'argent préalablement ramené, par la vertu du procédé, à l'état métallique; sans autres substances que 2 ou 3 pour 100 de sel ordinaire, i à 3 pour 100 de magistral (pyrite cuivreuse calcinée), et 3 à 4 millièmes de mercure. Je ne compte de ce dernier métal que ce qui s'en perd; car il y en a bien quatre fois autant de mis en jeu.

Ce système ingénieux s'applique sans effort à des masses indéfinies. Pour laboratoire, il n'exige rien qu'une aire dallée, où le minerai est étalé et où des mulets et même des hommes viennent piétiner en bandes.

(1) Consulter à ce sujet l'ouvrage de M. Duport et un mémoire tout récent (1863) de M. Émile Colpaert sur la Métallurgie au Cerro de Pasco.

(2) Le bocard est un appareil formé de plusieurs piliers de bois placés verticalement les uns à côté des autres, et terminés à leur extrémité inférieure par une masse de fer. Un arbre horizontal en bois, muni de longues saillies ou cames, et qui est mù quelquefois par une roue hydraulique, le plus souvent par un manège à mules, soulève successivement ces piliers, les fait battre sur le fond d'une auge où l'on place le minerai à pulvériser, après qu'il a été concassé à la main en fragments de la grosseur d'une noix.

(3) Au centre de l'auge circulaire s'élève un arbre vertical en bois, ayant deux traverses en croix. Les voladoras s'attachent à ces traverses. L'une des traverses dépasse les bords de l'auge assez pour qu'on puisse y atteler de front deux mules qui font tourner l'arbre et les voladoras.

L'aire dallée de la cour (patio) servant d'atelier. Une torta contient, selon les localités, de 50,000 à 75,000 kilogrammes. On y mêle du sel et l'on donne un repaso, c'est-à-dire qu'on y fait tourner au galop pendant plusieurs heures des mulets ou des chevaux, au nombre de huit à quinze, selon les dimensions de la torta (il y a des contrées où ce piétinement est fait par des hommes). On y met le magistral et du mercure, et on donne un nouveau repaso. Pendant un intervalle qui, selon la nature du minerai et la saison, varie de quinze à trente jours, et va même à deux mois et à trois quelquefois, on laisse la masse travailler sur elle-même, non sans y aider par des repasos. Par des lavages en petit sur une sébile, on constate le moment où tout le mercure est converti en amalgame solide, ou pour mieux dire non coulant, car c'est alors une matière molle. A ce moment, on verse une nouvelle quantité de mercure, qui, après un nouveau délai d'une douzaine de jours, se transforme de même en amalgame sec. On reconnaît que tout l'argent qui peut s'amalgamer a été absorbé par le mercure, lorsque, en ajoutant encore de celui-ci, au lieu de se coaguler, il reste fluide. Dès lors l'opération est terminée. On lave la pâte de la torta dans une cuve en bois ou en pierre (lavadero), où on l'agite avec des râtaux tournants que met en mouvement un attelage de mules. Des opérations simples achèvent de séparer l'amalgame des matières terreuses, et il suffit de le chauffer sous une cloche de bronze pour que l'argent reste seul.

C'est bien longtemps après que ce procédé empirique avait réussi que la science chimique en a découvert le secret. Combiné avec le soufre, et à plus forte raison avec l'antimoine et le soufre ensemble, l'argent était inattaquable au mercure; le sel et le magistral servent à le dégager de ces combinaisons et à le faire passer à l'état de chlorure; celui-ci, en présence du mercure, dont la torta

a été semée, lui cède son chlore, de sorte que l'argent, devenu libre, peut se combiner avec la partie du mercure qui ne s'est pas chlorurée (1).

Dans cette opération, l'on perd toujours une certaine quantité de mercure, non pas de celui qui est passé à l'état d'amalgame, car l'amalgame restitue, par la distillation, son mercure en entier; mais l'action chimique du magistral et du sel fait passer directement une portion du mercure à l'état de chlorure et d'autres combinaisons peut-être, qui restent totalement perdues dans les eaux et les boues. De là une perte accidentelle, variable, inutile au succès de l'opération, inévitable

pourtant. Une autre perte, mais celle-là nécessaire, déterminée, fixe, et qui se pourrait calculer, provient de ce que l'argent, une fois chloruré, cède son chlore au mercure, et le mercure chloruré, étant soluble dans l'eau, ne peut plus se ressaisir; en moyenne, cette absorption du mercure est à peu près égale en poids à l'argent qui s'était chloruré. Il est possible aussi, et un chimiste éminent, M. Boussingault, l'a indiqué, qu'il se produise du sulfure de mercure qui demeure dans le caput mortuum. Enfin, une petite partie du mercure s'en va mécaniquement dans le lavage. La

(1) Voici par quelle série de transformations l'argent est livré au mercure : au contact du sel (chlorure de sodium), le sulfate de cuivre, qui est l'élément actif du magistral, se change en bichlorure de cuivre. L'action du bichlorure de cuivre sur l'argent sulfuré donne naissance à un chlorure d'argent. L'eau chargée de sel, dont la torta est imprégnée, a la faculté de dissoudre ce nouveau composé, qui serait absolument insoluble dans l'eau pure, et qui, une fois dissous, est décomposé par le mercure. Les repasos ou foulages sous les pieds des mulets ou des hommes sont indispensables, non pas seulement par cette cause générale que l'agitation facilite toute action chimique, mais par un motif particulier : le bichlorure de cuivre n'a point une action énergique sur l'argent sulfuré; c'est uniquement à la surface qu'il le transforme en chlorure d'argent saisissable et décomposable par le mercure. Il faut donc absolument renouveler les surfaces, et c'est & quoi sert le piétinement des hommes ou des bêtes.

proportion de mercure qui disparaît est, en tout, de trois à quatre millièmes du poids du minerai ou d'environ une fois et demie le poids de l'argent obtenu ; de toutes les dépenses de l'opération, c'est la plus apparente.

Pour bien apprécier ce procédé, il faut savoir que le pays est le plus souvent déboisé, en supposant qu'il ait jamais eu beaucoup de végétation arborescente, et, sauf deux ou trois exceptions, dont la principale est aux mines péruviennes de Pasco, l'on n'a pas de combustible minéral pour suppléer le bois. Il faut donc renoncer à traiter par la fusion les montagnes de minerai que donnent ces liions nombreux et puissants, sauf les parties beaucoup plus riches que la moyenne. Par la découverte de Médina, on eut un moyen de retirer l'argent sans feu, en faisant agir du mercure et des ingrédients chimiques du genre le plus commun, le sel, le magistral, la chaux (1), sur le minerai réduit en poudre. Ce fut cette invention, trait de génie, qui permit de développer l'exploitation. Autrement on n'aurait su comment utiliser les veines argentifères dont la chaîne des Andes est parsemée (2). Médina fut, pour l'industrie métallurgique, ce que Tripfolème avait été pour la culture du sol dans les temps primitifs. Il n'eût pas été récompensé par le moindre signe de reconnaissance, même après sa mort.

(1) On a supprimé depuis la chaux.

(2) La proportion des minerais qu'on traite par l'amalgamation à froid était cependant moindre à l'origine qu'aujourd'hui. Elle devient de plus en plus forte, soit parce qu'on épuise successivement le peu de ressources qu'offrent en combustible les pays déminés, soit parce que les minerais plus riches, qui comportent le traitement par le feu, abondent moins dans les anciennes mines, à mesure qu'on pénètre dans le sein de la terre au-dessous d'un certain niveau. En 1777, les deux cinquièmes environ de l'argent obtenu provenaient de la fonte; au Mexique, aujourd'hui, c'est du cinquième au sixième; pour être ainsi traité, le minerai est préalablement mêlé à des matières plombées qui facilitent la fusion ; quelquefois il est soumis à l'amalgamation à chaud.

III

Trente ans ne s'étaient pas écoulés depuis la découverte, que déjà le Potosi donnait, d'après l'estimation la plus modeste, près de 200,000 kilog. d'argent, environ 45 millions de francs, indépendamment de tout ce qui s'en allait en lingots sans payer les droits au Roi. Le total excédait 50 millions et peut-être 60.

Les mines du Potosi sont celles d'où l'on a tiré les plus vastes trésors; en embrassant tout l'intervalle compris entre la découverte et l'époque actuelle, on trouve qu'elles ont fourni en argent, sans or, 6 à 7 milliards de notre monnaie. L'effet produit sur les marchés européens fut bientôt celui d'une inondation d'argent. Le Pérou devint, dans l'opinion des hommes, le pays de la richesse par excellence, et son nom en reste encore le synonyme dans notre langue. Presque en même temps, on mettait en exploitation au Mexique les mines du district de Zacatecas, de Sombrerete, et puis le fameux filon de Guanaxualo, où les travaux datent de 1558. Le Mexique tendait à se mettre au pair avec le Pérou.

Ce qui est aussi essentiel à remarquer ici que la grandeur de la masse de métaux précieux livrée par le Nouveau- Monde à l'Europe, en comparaison de ce que celle-ci en possédait avant 1492, ce qui explique même comment une pareille quantité put trouver des acquéreurs sans que les vendeurs fussent forcés de céder à perte, c'est que l'exploitation des mines présenta en Amérique des facilités inouïes. Les frais de production étant fort amoindris, il fut possible d'échanger avec profit l'or et l'argent contre des quantités beaucoup moindres qu'antérieurement des autres marchandises; autrement l'extraction, au lieu de grandir extrêmement, se fût bientôt arrêtée d'elle-même.

A Paris, par exemple, un hectolitre de blé, auparavant, s'obtenait en échange de 14 à 16 grammes d'argent; pour

se le procurer, il fallut donner successivement en argent le double, puis le triple et, avec le temps, plus encore. Toutes les denrées éprouvèrent de même une hausse analogue dans leurs prix, puisque le prix d'un objet est la quantité d'or ou d'argent contre laquelle il s'échange. Il paraît que le changement se révéla presque subitement après la première moitié du seizième siècle, parce que ce fut à ce moment que tout d'un coup la production de l'argent, qui était en Europe la monnaie la plus courante, devint surprenante d'abondance et de facilité dans le Nouveau-Monde; les affleurements des filons du Potosi étaient d'une richesse exceptionnelle.

Par l'effet de cette baisse de l'argent et de l'or, toute personne dont le revenu consistait en une redevance fixe d'argent ou d'or fut appauvrie. Les débiteurs, en supposant qu'ils eussent un très-long délai pour se libérer ou qu'ils ne dussent qu'une rente, s'acquittèrent avec une quantité de métal qui représentait une quantité de travail ou de jouissances beaucoup moindre que ce qu'on avait pu prévoir à l'origine des engagements. Les fermiers, dans les pays où ils avaient des baux à très-long terme et où ils payaient en argent, firent des profits extraordinaires; ce fut ainsi que, dans la Grande-Bretagne, se forma la richesse d'une fraction du tiers état. Il faut lire dans les récits contemporains le désappointement des uns, la satisfaction des autres, la stupéfaction de tous, car on ne distinguait pas la cause du changement dont on était, selon la position qu'on occupait, la victime ou le bénéficiaire.

M. Jacob (i) a cité, comme un des curieux documents de cette époque, au sujet des métaux précieux, les sermons prêchés par l'évêque Latimer devant le roi d'Angle-

(1) On the Precious Metals , t. U, p. 77.

terre, Édouard VI (1), où ce prélat expose, par des exemples tirés de sa propre famille, combien tous les prix étaient transformés, et à quel point les existences de certaines classes en étaient affectées.

Il résulterait de cette pièce que personne alors n'apercevait l'origine de cette espèce de révolution. Le prédicateur se plaint, par exemple, de ce que le fermage payé par son père était monté de 5 livres 6 schellings à 14 livres 2 schellings pendant l'intervalle de 1497 à 1548, sans remarquer que les denrées qu'il récoltait et vendait avaient dû augmenter de prix dans la même proportion. Il s'en prend à l'avidité des propriétaires qui, au contraire, devaient souffrir plus que les fermiers, tant que duraient les anciens baux (2).

Je serais porté à croire cependant que M. Jacob s'est mépris en attribuant aux arrivages de métaux du Nouveau-Monde, et à eux seuls, les faits qui excitent la plainte de Latimer. Probablement il serait plus exact de les imputer, pour la majeure part, à la pratique d'altérer les monnaies, à laquelle s'était livré, à cette époque, Henri VIII, et dans laquelle persévéra un moment son fils Édouard VI. De là nécessairement un grand changement nominal dans les prix, car ceux-ci devaient monter tout juste autant que baissait la quantité de métal fin contenue dans les pièces de monnaie (3). Il est peu croyable qu'en 1548, l'in-

(1) Monté sur le trône en 1547, et mort en 1553. Le plus remarquable des sermons de Latimer est du 17 janvier 1548.

(2) Latimer, dans un de ses sermons, conjure les propriétaires de ne pas hausser le loyer de leurs terres au renouvellement des baux ; il n'en connaît qu'un, dit-il, qui se soit abstenu de demander un plus fort fermage, et il exhorte les Seigneurs de l'auditoire à ne pas le laisser seul comme un phénix.

(3) Dans la monnaie courante de l'an 1548, l'argent fin était diminué dans le rapport de 2,664 à 800, ou de 333 à 100. Pour l'or, l'abaissement était dans la proportion de 150 à 100.

L'augmentation du fermage, signalée par Latimer, était dans le rap-

port de la valeur des mines de l'Amérique se fût fait sentir à ce point qu'un fermage de 5 livres 6 schellings fût monté à 14 livres 2 schellings, c'est-à-dire à près du triple. Elle ne dut agir avec quelque énergie qu'un peu plus tard. C'est l'opinion formelle qu'Adam Smith s'est faite, à la suite d'une analyse détaillée, que, jusqu'en 1570, l'action des mines de l'Amérique sur les prix fut nulle en Angleterre; il est même disposé à penser que, dans l'ensemble de l'Europe, elle avait été jusque-là assez peu sensible (1). Mais, du point de vue où nous sommes ici, peu importe que l'influence des mines de l'Amérique se soit manifestée en Europe un demi-siècle plus tôt ou plus tard. Elle fut très-forte ; elle eut des conséquences politiques et sociales, non moins que commerciales; M. Jacob estime que la dépréciation des métaux précieux ne fut pas étrangère aux difficultés dont furent semés les règnes de Jacques I^{er} et de Charles I^{er}, et qui se résolurent en une révolution sanglante. Une partie des revenus de la Couronne était en redevances fixes d'argent ; par l'abaissement de la valeur des métaux précieux, les princes se trouvèrent fort appauvris, et dans un État les embarras financiers sont le prélude de tous les désordres.

La réduction énorme qu'éprouvèrent les frais de production de l'or et de l'argent rend compte de la hausse qui s'est révélée dans les prix. Cependant, pour mieux apprécier le phénomène poli-

tique et commercial qui s'est passé à la suite de la mise en œuvre des mines américaines, examinons-le en nous plaçant au point de vue culminant, celui de l'offre et de la demande comparées.

Pour que la diminution des frais de production d'un article agisse sur la valeur relative qu'il a sur le marché,

port de 266 à 100 (Voir Mac-Culloch, Dictionnaire du Commerce, article Coins).

(I; Richesse des Nations, liv. 1, chap. si.

il faut que le rapport entre l'offre et la demande soit changé; autrement le producteur n'aurait aucune raison de ne pas profiter des anciens cours et de ne pas les perpétuer. Dès l'origine, les arrivages des métaux précieux de l'Amérique trouvèrent l'Europe occidentale dans un mouvement ascendant d'industrie et de prospérité. Les échanges étaient de plus en plus nombreux et actifs entre les États et entre les provinces de chaque État, et réclamaient une plus grande quantité de monnaie en circulation. Les arts utiles éprouvaient la même renaissance que les beaux-arts. La rustique simplicité des premiers âges des monarchies européennes faisait place au goût du luxe, la grossièreté des barbares à l'élégance. Les métaux précieux étaient donc en grande demande, tant pour les monnaies que pour le faste des princes et des particuliers. Aussi quelques-uns des savants qui se sont occupés de déterminer les variations des prix dans ce temps-là, ont-ils remarqué que, pendant le demi-siècle de prospérité qui précéda immédiatement la découverte du nouveau continent, le prix des denrées de première nécessité, et du blé notamment, avait baissé dans une proportion sensible (1) ; circonstance qui s'explique par renchérissement relatif des métaux précieux, cet enchérissement étant lui-même

(I) On peut consulter tes tableaux du prix des grains en Angleterre, qu'Adam Smith a placés à la suite du chap. xi du liv. I de la Richesse des Nations; on y verra que les prix habituels de la deuxième moitié du quinzième siècle sont moindres que ceux du temps précédent. Les renseignements que donne Dupré de Saint-Maur, pour la France, accusent une différence dans le même sens. On peut considérer le milieu du quinzième siècle comme l'époque où le blé s'échangeait contre le moins d'argent : un hectolitre se troquait, à Paris, contre 11 grammes d'argent fin. C'est donc le temps de la plus grande cherté de l'argent. Un peu plus tard, dans les premières années du seizième siècle, sans doute par l'effet de l'exploitation des mines européennes, l'argent valait sensiblement moins. Un hectolitre de blé s'échangeait contre 14 à 16 grammes d'argent fin.

provoqué par un grand développement de la demande.

Après les voyages de Christophe Colomb et la mise en exploitation des mines, pendant un certain nombre d'années, une offre plus grande rencontrant une demande à peu près proportionnée, il n'y avait pas de motif pour que l'or et l'argent baissassent de valeur en comparaison des autres denrées. D'ailleurs, il y a lieu de douter que les frais de production fussent, à l'origine, aussi faibles à beaucoup près, qu'ils le devinrent plus tard, lorsque la prodigieuse mine du Potosí fut exploitée et que Médina eut trouvé son procédé. Enfin les métaux précieux ne se répandaient pas instantanément de leur point d'arrivage, qui était l'Espagne, dans les autres États. On comprend ainsi comment, dans l'ensemble de l'Europe, le prix des grains, c'est-à-dire la quantité d'or ou d'argent qui s'échangeait contre une mesure de blé, autant que le blé peut servir de point fixe, n'aurait éprouvé en moyenne aucun abaissement entre le commencement et le milieu du seizième siècle, et comment en Angleterre, par exemple, la baisse des métaux, ou, ce qui revient au même, la hausse des prix, ne commença que vers 1570.

Mais, lorsque la mine du Potosi eut été quelque temps en pleine activité, et que le procédé de l'amalgamation à froid se fut répandu, l'équilibre se rompit. D'une part, la baisse des frais de production fut bien plus marquée; d'autre part, la quantité offerte excéda tout ce qui pouvait s'écouler aux anciennes conditions, même en ayant égard au progrès de la richesse, du luxe et des arts. Dès lors la valeur relative des métaux précieux descend, ce qui s'exprime par la hausse des prix des autres articles, toutes choses égales d'ailleurs.

C'est l'opinion d'Adam Smith que, sous la pression de la masse toujours croissante qu'on retirait des mines, la baisse des frais de production mit soixante ou soixante-dix

ans à obtenir son plein effet, à dater de 1570, d'où il fait partir, pour l'Angleterre du moins, la hausse du prix des marchandises. Il est fort probable que l'effet fut plus prompt en Espagne (1). Pour la France, Dupré de Saint-Maur est d'avis que le résultat était complet après une cinquantaine d'années (2). Il y eut ensuite partout un temps d'arrêt. Adam Smith le fait dater, pour la Grande-Bretagne, de 1036 ; il pouvait aussi bien dire de 1620. Il cite le prix du blé qui, d'après les relevés authentiques du marché de Windsor, a atteint, pendant les seize années de 1620 à 1636, une élévation qu'il n'a point franchie ensuite, car la moyenne des prix de 1636 à 1700 est sensiblement la même que celle des seize années précédentes. Pour le blé de qualité ordinaire, la moyenne des seize années de 1620 au 1^{er} janvier 1637 a été de 16 fr. 56 c., ou de 74gr,52 d'argent fin par hectolitre (1 liv. 19 s. 6 d., le quartor de Winchester). De 1637 à 1700, les mercuriales du même marché donneraient, par hectolitre, 35 centimes de plus en moyenne, somme insignifiante (1). En supposant que le blé ait été produit moyennement dans les mêmes circonstances, pendant ces deux périodes, l'une de seize ans, l'autre de soixante-quatre, ou que les variations en plus ou en moins se soient balancées, il restera démontré que les métaux précieux ont eu, sur le marché anglais, la même valeur échangeable, le même pouvoir pendant un grand laps de temps, après le premier cinquième du dix-septième siècle.

Il y aurait bien quelques observations à faire sur le prix moyen de 1637 à 1700. On peut les lire en détail dans la Richesse des Nations, et nous les indiquerons dans la suite de cet exposé. Il en résulterait que le prix apparent,

(1) Oii en verra la preuve plus loin par l'édit de Médina, sect. VIII, chap. dernier.

(2) Essai sur les monnaies, p. 63.

qui ressort de la cote du marché, est au-dessus du prix réel ; mais Adam Smith considère qu'elles n'infirment pas la conclusion précédente (1).

Probablement le marché se serait plus vite saturé d'or et d'argent après le milieu du seizième siècle, si l'espace, sur lequel les métaux précieux de l'Amérique se répandaient, n'eût été successivement agrandi par la diffusion de la civilisation et par l'extension du commerce.

Mais, depuis cette époque, il s'est opéré, dans la politique et le commerce des diverses parties du globe, des changements qui se sont poursuivis, avec des caractères divers, jusqu'à nos jours, et qui ont modifié profondément, de manière à l'agrandir sans cesse, la demande des métaux précieux. C'est ce que nous essayerons de montrer dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III

Deuxième période. — De 1620 à l'insurrection des colonies espagnoles en 1810.

GI'ANAXUATO. — LE BRÉSIL.

Dans le courant du dix-septième et du dix-huitième siècle, les diverses circonstances delà production des métaux précieux, et l'importance relative des pays producteurs éprouvent des variations marquées; d'autre part, une plus grande demande s'en fait, par l'agrandissement du marché général, et un jour vient où la baisse de valeur des métaux précieux reprend son cours; mais ce n'est qu'après

(1) Richesse des Nations, liv. I, chap.xi.

quelque temps. Il est même possible de signaler, dans l'intervalle, un mouvement en sens contraire.

La progression des quantités extraites est continue, particulièrement pour l'argent, et, au sujet de ce métal, la primauté passe du Pérou au Mexique. Vainement on découvrit au Pérou des mines nouvelles, notamment celles de Yauricocha ou de Pasco, où l'abondance du minerai est extrême (1630). Il est vrai que le Potosi ne soutint pas indéfiniment le vif éclat qu'il avait jeté, tandis que le succès des exploitations mexicaines allait toujours en grandissant. Dès la fin du dix-septième siècle, le Potosi rendait moins de 80,000 kilogrammes d'argent, qui feraient 17,667,000 fr.; ce n'était guère plus du tiers de ce qu'on en tirait un siècle auparavant. Il baissa encore un peu pendant les premières années du dix-huitième siècle. Il se releva cependant de 1789 à 1800, de manière à excéder 20 millions de francs. Circonstance plus grave, la mine se présentait graduellement sous un aspect moins favorable, à mesure qu'on pénétrait plus avant dans les entrailles de la terre, de sorte que, toutes choses égales d'ailleurs, les frais de production devaient s'accroître.

11 en était autrement au Mexique : au commencement du dix-huitième siècle, les mines de ce pays ne donnaient encore que 27 millions de francs (1), presque tout en argent ; alors les exploitations de Guanaxuato acquirent un grand développement, et se mirent à renouveler les merveilles des beaux jours du Potosi. En 1775, le Mexique atteignait 85 millions ; en 1788, 107 ; en 1795, 130. Dans cette extraction, l'argent dominait toujours au point d'en former les neuf dixièmes en valeur, d'après le tarif

(1) Je rappellequele mot d'un franc se traduit par un poids d'argent fin de 4 •/, grammes. Lorsqu'il se rapporte expressément b l'or, il signifie 29 centigrammes de fin.

actuel de la monnaie française, ou, en poids, 140 contre 1.

Pour l'ensemble du Nouveau-Monde, Ilumboldt estime que la production moyenne en or et en argent, qui, pendant la première moitié du seizième siècle n'avait été que de 3 millions de piastres, étaitmontée à 11 (58,700,000 f r.) pendant la seconde moitié; l'accroissement est de 267 p. 100. Durant le siècle suivant, de 1600 à 1700, la moyenne annuelle est de 16 millions de piastres, ce qui, par rapport à la période précédente, n'est plus qu'une augmentation de 5 millions, au lieu de 8, ou de 45 p. 100, au lieu de 267.

La supériorité prise par le Mexique sur le Pérou a tenu bien moins à une plus grande abondance des raines et à une plus grande richesse des minerais en général, qu'à un régime politique

plus libéral, ou, si l'on veut, à un despotisme plus tolérable, ainsi qu'à un climat plus doux. Les Indiens, qui composent le fond de la population dans les deux pays, étaient mieux traités au Mexique; ils y étaient libres, tandis qu'au Pérou le travail des mines était forcé. La plupart des mines mexicaines sont dans de fertiles contrées, où la vie est facile. Rarement elles sont situées à plus de 2,000 ou 2,300 mètres au-dessus du niveau des mers; celles de Guanaxuato sont dans un délicieux climat. Les mines du Pérou occupent une terre glacée en raison de son élévation extrême, et où les arbres même refusent de croître. On y touche de la main les neiges éternelles. Les abondantes mines de Pasco sont dans les hautes montagnes où le fleuve des Amazones prend sa source, à plus de 4,000 mètres de hauteur. La mine de Gualgayoc est à 4,080 mètres. La mine du Potosi a été exploitée à une hauteur supérieure au sommet du mont Blanc, le roi des Alpes; la montagne du Potosi a 4,865 mètres d'élévation au-dessus de la mer, et 945 au-dessus de sa propre base; le pays qui l'entoure est affreux, aride, inaccessible.

C'est la Sibérie sous l'équateur, la Sibérie sans ses forêts qui offrent au métallurgiste un combustible inépuisable, la Sibérie sans ses plaines aisées à parcourir; la Sibérie sans ses fleuves majestueux qui y donnent, pendant la belle saison, un système de communication plus commode encore que le traîneau sur les neiges de l'hiver; la Sibérie sans les étés où l'extraordinaire longueur des jours mûrit rapidement les moissons et procure à bas prix la subsistance de l'homme. Le désavantage permanent, irrémédiable du Pérou, 'auquel ici il faut assimiler la Bolivie, tient à la difficulté de vivre et de se mouvoir dans la région des mines. Parmi ces districts excessivement élevés au-dessus de la mer et effroyablement escarpés, tout déplacement est un labeur, et toute chose, même la plus commune, est chère. Les frais de production de l'argent en sont grandement augmentés. A la rigueur du climat et à l'âpreté du sol se joignent, pour repousser des raines la population péruvienne, le souvenir de la contrainte qu'on exerçait sous le régime colonial pour l'y faire venir, et le ressentiment d'une oppression impitoyable (i).

Puisque j'énumère les circonstances naturelles par lesquelles l'industrie argentine du Pérou est inférieure à celle du Mexique, je dois noter aussi une certaine compensation: il existe de la houille au Pérou, dans le voisinage du Cerro de Pasco, et notamment à Rancas et à Huallay; il y existe aussi de vastes tourbières (2). On cite un autre bassin houiller auprès de Chonta, dans un département limitrophe de celui du Cerro de Pasco, celui de Junin où

(1) Le docteur Tschudi a donné des détails sur le traitement que subissaient les Indiens, à l'occasion des mines d'argent, sur les haines qu'on avait ainsi allumées dans leur cœur, et sur l'obstination avec laquelle ils dissimulent l'existence des mines qu'ils connaissent (Voyage au Pérou, chap. xii et xvi).

(2) Voir à ce sujet l'écrit déjà cité de U. Émile Colpaert.

L'on connaît des mines d'argent et des mines d'or en roche. M. Bosch Spencer, ancien chargé d'affaires de Belgique dans les États de l'Amérique du Sud, dit, en parlant de ce dernier gîte, qu'il est immense, et que la houille y est de très-bonne qualité (1). Jusqu'à présent, il ne paraît pas qu'on ait utilisé ces houilles pour la production de l'argent, quoiqu'elles fournissent le moyen de la transformer (2). Le Pérou compte aussi des mines remarquables de mercure à Huanca-Velica, à Chonta et ailleurs.

Pendant que l'extraction des métaux précieux au Mexique recevait cette vive impulsion, d'autres contrées de l'Amérique, notamment celles où l'on avait reconnu des mines d'or, dévelop-

paient aussi leur industrie minière : il en sera fait mention bientôt. Le Pérou lui-même, pris en masse, ne rétrogradait guère, ou, s'il le fit un moment, quand le Potosi fut en baisse, ce fut pour se porter en avant de nouveau par l'exploitation d'autres mines. La soif de l'or et de l'argent ne cessait de faire émigrer d'Espagne au Nouveau-Monde un certain nombre d'hommes entreprenants, qui y avaient leurs coudées plus franches ou moins gênées que dans la Péninsule, où prévalait un régime ombrageux et restrictif au delà de toute expression.

Le débouché d'une production aussi extraordinaire, eu égard aux temps passés, s'agrandissait successivement, et c'est ce qui permettait à la production de s'accroître encore.

(1) Statistique commerciale du Chili, de la Bolivie, du Pérou, p. 336.

(2) Humboldt rapporte {Essai sur la Nouvelle-Espagne, t. III, p. 350}, qu'au commencement du siècle, avant les guerres de l'indépendance, il y a eu, à Pasco, des pompes à feu ; mais il semblerait qu'elles étaient alimentées par les tourbières du lac Giluacocha, voisin de Pasco, et non par de la bouille.

En Europe, non-seulement les pays où la civilisation, la richesse et le luxe avaient déjà pris un bel essor au seizième siècle, poursuivaient le cours de leurs progrès, mais encore d'autres États entraient dans la lice et s'y signalaient. L'Orient de l'Europe était encore barbare vers le milieu du seizième siècle : qu'étaient-ce en effet alors que la Russie et la Prusse qui ont obtenu une si belle place sur la scène du monde pendant le cours du dix-huitième ? Le Danemark et la péninsule Scandinave ont continué d'avancer. Enfin l'Amérique, depuis lors, s'est servie à elle-même de marché pour les métaux précieux. Il n'y a pas fallu seulement de l'or et de l'argent, à l'état de monnaie ; les progrès du bien-être et plus encore ceux du faste ont été surprenants au Mexique. Du seizième siècle jusqu'au moment où commencèrent les convulsions de la guerre de l'Indépendance, une grande quantité d'or et d'argent y a été convertie en bijoux, en ornements d'église, même en ustensiles de ménage ; dans de mauvais gîtes où il trouve à peine à se nourrir, le voyageur qui parcourt le Mexique rencontre des couverts d'argent qui, selon toute apparence, sont fort anciens. Pour avoir été moins brillante, la fortune des autres dépendances de l'Espagne et aussi du Brésil n'a pas laissé que d'être fort remarquable. La période dont nous nous occupons ici n'est pas encore celle où les États-Unis ont couvert de leurs essaims la moitié du nouveau continent, amenant partout, avec leurs mœurs solides et leur amour intelligent pour le travail, un certain luxe qui est élémentaire, mais qui nécessite la présence des métaux précieux en assez grande quantité, parce que tout le monde en a sa part. Cependant ils avaient fait des progrès très-sensibles avant 1810. Leur population se multipliait, et leur richesse se développait dans une proportion plus forcée.

Le commerce des Indes et de la Chine, qui n'avait jamais été complètement interrompu, mais qui, pendant quelques siècles, s'était fait péniblement et petitement par l'intermédiaire des Arabes, acquit, après la découverte du cap de Bonne-Espérance, exactement contemporaine de celle de l'Amérique, une splendeur qu'il n'avait jamais eue du temps des Grecs et des Romains. Il reposa, de même qu'à l'époque des Ptolémée ou des Trajan, et qu'à celle de Salomon et de Hiram, sur les bases que l'auteur de l'Y Esprit des lois, les trouvant si anciennes, a supposé devoir être éternelles (1). L'Europe recevait beaucoup d'épices et de drogues, des tissus de soie ou de coton, et enfin du thé en quantité rapidement croissante, et, en échange, elle donnait des métaux précieux, de l'argent principalement et même exclusivement. Mais l'extrême Orient soutira à l'Europe, aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, bien plus de matières métalliques qu'il n'en avait pris à

l'Empire Romain au plus fort de sa prospérité et de sa richesse, c'est-à-dire pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Du temps de Pline, c'étaient cent millions de .sesterces (2), ce qui, selon les tables placées par M. Dureau de la Malle dans son *Economie Politique des Romains* (3), ferait 2,500,000 fr. , et selon une estimation de M. Letronne, un peu moins de 2 millions. A l'ouverture du dix-neuvième siècle, Humboldt calculait qu'alors la masse d'argent expédiée annuellement d'Europe en Asie montait à 25 millions et demi de piastres, ou 137 millions

(1) « Les Indes ont été, les Indes seront ce qu'elles sont à présent, et dans tous les temps ceux qui négocieront aux Indes y porteront de l'argent et n'en rapporteront pas. » (*Esprit des Lois*, liv. XXI, chap. i.)

(2) *Histoire Naturelle de Pline*, liv. XII, chap. xvm.

(3) A la fin du tome I".

de francs, ou 612,000 kilogrammes d'argent fin (1).

Ce seraient à peu près les trois quarts de l'argent qu'on tirait des mines d'Amérique. On n'en était arrivé là que par degrés, et, pour l'époque où Humboldt a fait le calcul, on peut considérer cette somme comme un maximum.

Qu'on estime maintenant la quantité d'argent qui se dissipait par la circulation de la monnaie, par la déperdition quotidienne que subissent tant d'ustensiles en argent, ou en plaqué, par les naufrages et les incendies, par les sommes enfouies qui demeurent dans la terre; on comprendra que, à l'égard de l'argent, malgré l'accroissement continu de la production, pendant un long espace de temps après 1620, le surplus de demande aura permis aux mineurs des colonies espagnoles de placer à des conditions convenables tout ce qu'ils parvenaient à extraire.

Quant à l'or, la présomption est qu'il en aura été de même, à plus forte raison, parce qu'il se produisait en bien moindre proportion que l'argent.

Par cet ensemble d'aperçus on est induit à tenir pour plausible cette opinion que, sur le marché européen, la valeur échangeable ou le pouvoir de l'argent aura cessé de décroître pendant un certain délai, depuis 1620 environ jusqu'à une époque qui reste à déterminer.

Pour mieux savoir qu'en penser, il est utile de s'enquérir de ce qu'a pu être le prix du blé pendant cet intervalle, en prenant, pour les comparer, les moyennes d'une

(1) Savoir :

Par le cap de Bonne-Espérance

Par la voie du Levant (une partie restant dans
le Levant même)

Par le midi de la Sibérie, ou le nord de la Chine

Total

1/2depiastres

certaine suite d'années. A'dam Smith l'a fait pour l'Angleterre, Dupré de Saint-Maur pour la France. Les relevés que le premier a puisés dans le *Chronicon pretiosum* de l'évêque d'Ély, Fleetwood, et dans des documents postérieurs, indiquent, nettement même, que par rapport au blé, l'argent, au lieu de s'avilir, s'est sensiblement enchéri. Telle mesure de blé (t), qui, pendant un premier espace de vingt années, de 1646 à 1665, s'était vendue 2jiv. 17 sch. 5 d., s'est donnée moyennement, de 1726 à 1745, pour 1 liv. 19 sch. 8 d., ce qui suppose une baisse du blé ou une hausse de l'argent de 31 pour 100. Selon Dupré de Saint-Maur (2), le setier de Paris, qui pendant la période décennale de 1595 à 1606, répondait à cinq onzièmes d'un marc d'argent fin, ne valait plus, de 1732 à 1743, qu'un tiers de marc. C'est une baisse du blé ou une hausse de l'argent dans le rapport de 21 pour

En présence de résultats semblables, Adam Smith avait bien raison de dire, à l'époque où il écrivait la *Richesse des Nations* (3) : « L'opinion qui représente l'argent » comme éprouvant dans sa valeur un abaissement con- « tinu semble donc netre point confirmée par l'obser- « vation, quand on se rend compte des prix successifs du « blé et d'autres provisions (4). »

Au sujet de cette variation, Adam Smith et Dupré de Saint-Maur font remarquer que, vers le milieu du dix-huitième siècle, l'Angleterre et la France jouissaient de

(1) Le vieux quurler de neuf boisseaux de Winchester, qui ferait 3 hect. 17.

(2) *Essai sur les Monnaies*, p. 68.

(3) La publication s'en fit en 1776.

(4) *Richesse des Nations*, liv. T, chap. xi. Le raisonnement d'Adam Smith s'applique à une période terminée en 1764. Il reconnaît qu'à partir de là le prix du blé monte pendant une Gzaine d'années; il l'attribue à une suite de mauvaises récoltes.

ni. 20

la tranquillité intérieure, au lieu qu'auparavant elles avaient été désolées par la guerre civile. Les guerres de religion avaient duré, en France, de 1560 à 1628, date de la prise de la Rochelle, et la révolution d'Angleterre, où Charles 1er fut décapité, est de 1648. 11 est probable que celle substitution du calme et delà sécurité à la fureur des discordes intestines favorisa les travaux agricoles et l'abondance des récoltes, et contribua ainsi au bon marché des grains (1).

Pour l'Angleterre en particulier, Adam Smith rappelle que, en 1689, on avait institué une prime à l'exportation des grains, qui eut pour effet d'encourager la culture et, selon quelques personnes, de provoquer l'abondance et par suite le bon marché. Mais n'est-il pas plus probable, ainsi qu'il le dit, que cette faveur, en déterminant une forte exportation des grains, empêcha habituellement les cours de tomber aussi bas qu'ils l'eussent fait dans l'état naturel des choses? Ce serait donc plutôt une cause de cherté, sauf les temps de disette où des lois spéciales interdisaient momentanément l'exportation et faisaient profiter le pays de l'extension qu'avait reçue le labourage.

Un autre fait qui est particulier à l'Angleterre, et qui avait dû donner au cours des grains une fausse apparence d'élévation pendant la dernière moitié du dix-septième siècle, est rappelé par Smith. La monnaie en circulation était usée; le frai, en 1695, se trouva énorme. Lowndes, un des

financiers les mieux informés du temps, estimait qu'il allait jusqu'à 25 pour 100. Comme la monnaie ne passe que pour ce qu'elle est, en pareil cas les prix devaient être nominalement surhaussés d'autant. Dans la période qui vient d'être signalée, de 1646 à 1665, une

(1) En Angleterre, les années 1648 et 1649 avaient été marquées par une grande cherté des grains; les saisons pouvaient en être une cause surlisante.

partie du mal devait être consommée déjà, et les prix avaient dû s'en ressentir, c'est-à-dire être nominalement élevés. Dans la période de 1726 à 1745 la monnaie anglaise, grâce à la refonte faite par Guillaume 111, était plus correcte qu'à la fin du dix-septième siècle. Reconnaissons-le cependant, il s'en faut de beaucoup que, de 1646 à 1665, la monnaie anglaise ait offert la détérioration qui l'affecta quarante ans plus tard.

En somme, il faudrait étrangement torturer les faits pour leur faire dire que la valeur vénale du blé, exprimée en argent, n'avait pas diminué, vers le milieu du dix-huitième siècle, en comparaison de ce qu'elle avait été cent ans auparavant, ou, en d'autres termes, que l'argent n'eût point, par rapport au blé, vers 1750, une valeur plus grande que celle qu'il avait eue vers 1650.

En embrassant un très-long intervalle de temps, près d'un siècle et demi, Dupré de Saint-Maur déclare qu'en France les grains n'ont pas tout à fait suivi l'augmentation des espèces (1). De son côté Smith, comparant, non plus vingt ans du dix-septième siècle à pareil intervalle dans le dix-huitième, mais le bloc tout entier des soixantequatre premières années du dix-huitième à celui des soixante-quatre dernières du dix-septième, trouve que le blé a été à meilleur marché, dans le second espace, de 21 pour 100.

Il y a plus d'un motif de croire que, pendant la première moitié du dix-huitième siècle, l'argent tendait à enchérir, ou, ce qui revient au même, qu'on le retirait plus difficilement des entrailles de la terre. C'est la pé-

(1) Essai sur les Monnaies, p. 68.

C'est-à-dire que, & mesure que le souverain avait altéré la monnaie en augmentant le nombre de livres qu'on taillait dans le marc, le blé avait paru enchérir, mais non pas en proportion de l'avisement de la livre.

388 COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

riode pendant laquelle l'approvisionnement annuel fourni par l'Amérique à l'Europe a présenté la moindre augmentation proportionnelle. Pendant ce laps de temps, l'expédition annuelle, d'Amérique en Europe, des deux métaux réunis, ne surpasse celle de l'intervalle précédent que de 6 millions et demi de piastres ou de 41 pour 100 (1), malgré l'ardeur que ne cessaient de déployer les colons espagnols à la recherche des métaux précieux, malgré les moyens d'action que leur donnaient les profits antérieurs. Et encore, dans cette production additionnelle de 6 millions et demi de piastres, l'or fait-il la majeure partie; c'est en effet l'époque où l'extraction de l'or se développe au Brésil.

Un autre incident de l'histoire des métaux précieux en Amérique est de nature à confirmer cette opinion. Les frais d'extraction, proprement dits, se grossissaient d'un impôt que les cours d'Espagne et de Portugal, suivant en cela la politique du temps, avaient mis sur la production des métaux précieux. Peu après le début du dix-huitième siècle, la cour de Madrid, vivement sollicitée

de réduire cet impôt, y consentit. Il est à supposer qu'elle y fut déterminée en partie parcequ'il lui fut démontré que les frais d'exploitation s'étaient aggravés. La plupart des mines alors en activité étant épuisées dans la région la plus voisine de la surface, il fallait y aller chercher le minerai plus avant dans le sein de la terre, et on l'en retirait d'autant plus chèrement que les procédés mécaniques en usage parmi les mineurs de l'Amérique espagnole étaient plus grossiers ; et puis, pour plusieurs des mines, une même quantité de minerai contenait, à cette distance de la surface du sol, une moindre proportion de métal, car c'est un caractère à peu près général parmi les filons argentifères

(1) Essai sur la Nouvelle-Espagne, t. III, p. 428, 429 de l'édition de Paris, 1827.

des Andes, qu'ils offrent des zones d'inégale richesse, et que communément ils s'appauvrissent après une certaine profondeur (1).

Cette considération ne fut probablement pas la seule en vertu de laquelle la cour de Madrid se décida à se relâcher d'une partie de ses prérogatives fiscales; elle reconnut peut-être que le droit perçu sur l'argent extrait des mines, par son exagération, encourageait l'exportation clandestine; mais cet argument n'exclut pas l'autre. Le fait est que le droit éprouva alors une notable réduction. Jusque-là c'était le 1/10 ou le cinquième du produit brut (2); le Trésor prélevait un marc d'argent ou d'or sur chaque poids de cinq marcs obtenu. Il s'y joignait le 1/20 et demi pour cent, le droit d'essai, le droit de seigneurie à la Monnaie. En 1723 au Mexique, en 1736 au Pérou, le quint fut mis à moitié; le 1/20 et demi pour cent fut réduit à 1 pour 100 pour les Mexicains.

Nous arrivons ainsi au milieu du dix-huitième siècle. A partir de là s'ouvre une phase nouvelle ; le blé enchérit, ou plutôt l'argent recommence à baisser. Le mouvement se prononce bientôt avec énergie et il continue jusqu'à l'ouverture du dix-neuvième siècle. On peut regarder

(1) La loi d'après laquelle la richesse des filons varie selon la profondeur n'a rien d'absolu et n'est point la même dans les différentes contrées. Mais ce qui est général, c'est que la zone favorable est restreinte. Au Mexique, selon M. Duport, elle est le plus ordinairement comprise entre la profondeur de 100 mètres et celle de 300. Au Chili, selon M. Domeyko, les filons argentifères, coupant successivement plusieurs séries de couches de terrain superposées, s'y présentent très-diversément, riches dans l'une, pauvres dans la suivante. C'était déjà un fait généralement constaté pour les mines en filons ; mais au Chili la variation est extrême, de l'abondance à la stérilité, et elle n'est pas celle qui est du fait de l'approfondissement même de la mine (Voir le mémoire de M. Domeyko, dans les Annales des Mines, IV^e série, t. IX, p. 303.

(2) Selon Solorzano, jusqu'en 1304, la part que s'était réservée la couronne avait été la moitié de l'extraction.

comme le prix moyen de l'hectolitre de blé, qualité ordinaire, en 1750, dans la Grande-Bretagne, 13 fr. 43 c., ou 60K,43 d'argent fin; en France, 10 fr. 67, ou 48 grammes d'argent fin (1). Quand on a franchi le milieu du dix-huitième siècle, on voit le blé monter par degrés sur la plupart des marchés, et il garde cette allure de toute part, jusqu'à la fin de la période que nous envisageons ici. Si l'on observe le mouvement en France et en Angleterre, on trouve que des deux côtés il a le même caractère.

Quand Lavoisier compose, vers 1780, sa *Richesse Territoriale*, dont l'extrait fut imprimé en 1791 par ordre de l'Assemblée Constituante, il y porte le prix moyen du blé, toutes qualités confon-

dues, à 15 fr. 20 c. par hectolitre, ou 68^{fr},40 d'argent fin (24 livres le setier). Le prix de H fr. 41 c. (18 liv. le setier) 00 51^{fr},34 d'argent fin, lui paraît un prix très-bas, résultat d'une suite non interrompue de bonnes récoltes (2). Après 1790, le blé finit par monter, chez nous, jusqu'à ce que le cours moyen soit d'environ 20 francs ou 90 grammes d'argent fin. En Angleterre, les moyennes décennales indiquées par Mac Culloch (3), d'après les livres du collège d'Eton pour le mar-

(1) Eq moyenne, pendant les soixante-quatre premières années du dix-huitième siècle, l'hectolitre de blé, de qualité ordinaire, s'était vendu, en Angleterre, sur le pied de 13 francs 43 cent, ou 60 grammes 43 d'argent fin (32 schellings le quarler de huit boisseaux de Winchester, Richesse des Nations, liv. I, chapitre xi); ce serait 34 schellings et demi le quarter actuel, dit impérial. A J'aris, le blé, qualité supérieure, valait, selon Dupré de Saint-Maur, 12 francs l'hectolitre (18 livres) 2-sous 9 deniers, le setier de Paris); en évaluant, comme Adam Smith, le blé ordinaire à un neuvième seulement de moins que le blé de choix, ce serait, pour cette seconde sorte, 10 francs 67 cent., ou 48 grammes d'argent fin. C'est ce qui résulte de la moyenne des dix années de 1732 à 1742, telle qu'elle est consignée dans l'Essai sur les Monnaies, p. 33. Je fais abstraction de la petite différence entre la livre d'alors et le franc.

(2) Lavoisier, Richesse territoriale de la France, chap. iv. Collection Guillaumin, tome spécial, pag. 396.

(3) Addition à la Richesse des Nations, d'Adam Smith.

ché de Windsor, à partir de 1745, ont une marche ascendante dont la régularité est aussi parfaite que le permet la variation des saisons dans un cycle qui n'est que de dix années. Rapportées à l'hectolitre, ces moyennes sont :

De 1745 à 1755 141,87 ou 66^{gr} grammes d'argent On.

Pour le dernier de ces intervalles décennaux, il est évident, par le saut brusque qu'il présente, qu'on doit considérer le prix correspondant comme une anomalie. Le blé fut enchéri alors, en Angleterre, d'une manière extraordinaire par la pauvreté inaccoutumée des récoltes, par la guerre qui gênait l'arrivage des grains étrangers; il le fut par l'accroissement de la population, de l'urbaine surtout, par rapport à l'étendue du territoire. De ces causes diverses, les premières sont accidentelles; la dernière est, pour cette époque-là, spéciale à l'Angleterre. Il convient donc de faire abstraction de ces dix années, en ce qui concerne la Grande-Bretagne; elles donneraient une idée exagérée du phénomène que nous constatons ici.

De l'ensemble des faits qu'offre l'histoire du prix des grains à partir du milieu du dix-huitième siècle, on est autorisé à conclure que, -de cette époque au commencement du siècle actuel, la valeur de l'argent, par rapport au blé, a beaucoup baissé. On peut estimer quelle s'est réduite de moitié.

(1) Voici ces mêmes prix par quarter impérial de 2 hect. 91.

De 1745 à 1755 1755 1765 1775

Un changement analogue s'est accompli pour l'or, mais sur des proportions un peu moindres.

L'explication du phénomène réside dans la diminution des frais de production des métaux précieux, et cette diminution même n'a pu provenir que de l'une ou de l'autre des causes suivantes, ou plutôt de leur action combinée. On aura mis la main sur des gîtes plus riches et mieux situés que

ceux auxquels s'étaient attachés les mineurs, pendant la période antérieure; l'art d'exploiter les mines et de traiter les minerais se sera perfectionné; ajoutons que diverses charges fiscales ou mercantiles, qui grevaient l'industrie des mines d'argent ou d'or, auront été réduites.

De 1750 à 1810, au Mexique, le filon de Guanaxuato, qu'on exploitait depuis longtemps déjà, a rendu des trésors plus abondants. D'autres exploitations très-fructueuses ont été ouvertes aussi dans divers gisements mexicains. A Zacatecas, le filon nommé la Veta-Grande, travaillé alors par le célèbre mineur Laborde, s'est montré l'un des plus productifs du Nouveau-Monde.

Après 1750, ou, plus exactement, après 1770, l'extraction des mines mexicaines s'éleva rapidement du simple au double, ce qui, en pareille matière, est un indice à peu près certain de la richesse supérieure acquise par les gisements. On le voit par le tableau suivant (1) :

Moyennes décennales officielles de l'or et de l'argent extraits des mines du Mexique, et monnaies à Mexico de 1600 à 1809.

De 1090 à 1699 4,387,134 piastres.

1740 1749 11,185,504 — 10,812,485 piastres.

(1) Les chiffres de la colonne A ont été obtenus avec le tableau cité dans la Nouvelle-Espagne de M. de Huraboldt, t. III, p. 300. Ceux de la colonne B, qui sont un peu différents, ont été formés avec les résultats consignés dans l'ouvrage de M. Duport.

De 1750 1750 12,574,900 piastres. 12,921,984 piastres.

Les mines de Guanaxuato ont contribué plus que les autres à ce progrès rapide.

Dès 1766, elles donnaient plus d'argent que le Potosi, et, en 1803, elles avaient plus que doublé leur produit de 1766. Une circonstance déjà mentionnée, qui, au point de vue industriel, a donné au filon de Guanaxuato un grand avantage sur le Potosi, c'est que l'argent qu'on en extrait renferme de l'or en proportion très-appreciable, et à lui seul cet or est déjà un beau bénéfice.

De toutes les mines du district de Guanaxuato, la Valenciana est celle qui a exercé le plus d'influence ; les travaux n'y ont commencé qu'en 1760.

C'est un fait acquis à l'histoire que les grands profits des mines mexicaines sont de 1750 à 1810. On en a le témoignage éclatant par les magnifiques constructions qui se sont élevées alors au Mexique; ce sont plusieurs villes d'une grande beauté, comme Guanaxuato qui parvint rapidement à 80,000 âmes; ce sont des usines monumentales comme celle de Régle ; ce sont les palais et les temples dont s'est embellie Mexico; c'est l'admirable chaussée qui de la Vera-Cruz conduit jusqu'au couronnement du plateau mexicain.

En même temps que la nature favorisait davantage le mineur américain, il s'aidait lui-même par une application mieux entendue des règles de son art, par quelques perfectionnements du procédé métallurgique, et le gouvernement l'assistait par des réductions de charges. Les extracteurs d'argent opéraient mieux au Mexique qu'au Pérou. La substitution des mulets aux Indiens piéteux,

pour le foulage des for/twsur l'aire dallée du patio, amena, après 1780, une économie dont le Mexique profita plus que le Pérou (1).

La diminution de prix du mercure, que le gouvernement espagnol accorda successivement, et qui fut un peu plus forte pour les Mexicains que pour les Péruviens, exerça aussi quelque influence. La commodité plus grande de s'approvisionner du mercure dont on avait besoin eut plus d'effet encore. La diminution des droits sur les métaux précieux produits, qui avait été consentie en 1723 et en 1736, et qui, dans les premiers temps, n'avait servi qu'à prolonger un peu l'existence d'établissements en décadence, dut aussi agir sur les prix comme une cause d'abaissement.

On a, jusqu'à un certain point, la mesure des facilités nouvelles, en tout genre, qu'offrit l'extraction des métaux précieux dans les mines du Nouveau-Monde à cette époque, et de l'habileté que les mineurs mirent à en profiter, par l'accroissement même que la production éprouva de 1750 à 1803. Ce qui s'expédiait d'Amérique en Europe monta à 35,300,000 piastres, au lieu de 22,500,000, chiffre moyen de 1700 à 1750. C'est un surplus de 12,800,000 piastres, ou de 57 p. 100. On se rappelle que la période semi-séculaire de 1700 à 1750 n'avait présenté qu'une augmentation de 6 millions et demi de piastres.

(1) Dans l'origine, le foulage était fait par des hommes ; quelques-uns des mineurs péruviens les remplacèrent par des chevaux, et c'est de là que l'emploi des bêtes pour le foulage (repaso) passa au Mexique. Cette amélioration ne remonte, pour le Mexique, qu'à 1783. Don Juan Cornejo en apporta l'idée du Pérou. Le gouvernement lui accorda un privilège dont il ne jouit pas longtemps, et qui ne lui valut qu'une somme médiocre. Les frais d'amalgamation ont sensiblement diminué depuis que l'on n'a plus besoin d'employer ce grand nombre d'ouvriers qui se promenaient pieds nus sur des amas de farines métalliques. Dans plusieurs des mines du Pérou, le foulage par les hommes a persisté. M. Tschudi l'a vu encore en usage à Pasco, dans une partie des établissements.

très, ou de 41 p. 100, sur la période formée du dix-septième siècle tout entier.

Le grand accroissement qu'on remarque pendant l'intervalle de 1750 à 1803, et qui se soutient jusqu'en 1810, n'est pas du fait de l'argent seulement. L'or y est pour une bonne part. C'est le beau temps du Brésil en particulier, du Brésil qui a rendu près de la moitié de l'or de toute l'Amérique pendant la période qui nous occupe en ce chapitre. Les mines brésiliennes furent à leur apogée pendant l'intervalle de 1752 à 1773. Ce qui payait les droits alors allait de 6,400 à 8,600 kilogrammes ; à cause de la contrebande, qui était très-grande, on en a conclu que l'extraction réelle devait être d'environ 12,000 kilogrammes (41 millions de francs). Moins considérable, l'extraction de l'or de la Nouvelle-Grenade eut, à la même époque, plus d'importance qu'auparavant. On peut en dire autant de celle du Chili. Pour le Brésil, et probablement aussi pour le Chili, on doit croire qu'on rencontra alors des gisements d'or d'une richesse supérieure, car depuis lors, on a, dans l'un ou l'autre pays, délaissé les mines d'or, au Brésil pour la culture des denrées tropicales, au Chili pour les mines d'argent et de cuivre.

On peut donc regarder comme démontré : 1° que par rapport à la valeur du blé, estimée elle-même par des moyennes embrassant d'assez longs délais, la valeur de l'argent et celle de l'or, après être demeurées stationnaires depuis 1600 ou 1620, selon les divers pays qu'on envisagera, jusque à la fin du dix-septième siècle, s'étaient sensiblement relevées, de sorte que la même qualité de blé se donnât pour un moindre poids d'argent, pendant la première moitié du dix-huitième siècle ; 2° que, une fois au milieu du siècle, le flot a pris la direction opposée ; l'argent et l'or se sont mis à baisser de nouveau, par rapport au blé, et c'est ainsi que le dix-neuvième siècle

s'est ouvert avec des prix du blé doubles environ de ceux du milieu du dix-huitième siècle, et à peu près sextuples des prix de l'an 1500 à l'an 1550 ou 1570.

Le dernier changement est-il venu des métaux précieux ou du blé ? Est-ce l'or et l'argent qui ont baissé, ou le blé qui a haussé pendant la dernière période? De ces deux thèses, la première me paraît incomparablement la plus juste : on a vu les raisons qui autorisent à croire que les frais de production de l'argent ont diminué de 1750 aux premières années du dix-neuvième siècle. Indiquons les motifs qu'on a de supposer qu'au contraire la valeur du blé a dû rester à peu près la même. Le blé a continué de se produire à peu près dans les mêmes conditions pendant ce demi-siècle, excepté en Angleterre, où, vers la fin de la période, il y a eu des raisons, autres même que l'accident de plusieurs mauvaises récoltes, pour que le prix du blé montât. Et c'est ainsi qu'à l'égard de l'Angleterre en particulier l'enchérissement est bien plus fort : il procède de deux causes au lieu d'une. Sur le continent européen, les terres nouvelles qu'on a mises en culture étaient encore de la même qualité que celles où la charrue s'exerçait auparavant ; l'agglomération des populations urbaines était modérée ; l'industrie manufacturière se développait lentement, et autour des rares foyers manufacturiers la culture faisait plus de progrès qu'ailleurs. La viabilité du territoire, jusque-là fort mauvaise, s'est visiblement améliorée, mais plus particulièrement après 1750 qu'auparavant, en Angleterre, en France et sur le reste du continent, et c'est une cause qui tend de plus d'une façon à faire baisser la valeur du blé où à l'empêcher de monter.

Je suis fort éloigné de contester l'influence que des récoltes insuffisantes peuvent exercer sur le prix des blés, et la possibilité qu'il y ait, à certaines époques, une série

de mauvaises années qui aggrave les moyennes tirées des mercuriales. L'apologue des vaches maigres qui se suivent, comme au surplus les vaches grasses, est de tous les temps et de tous les pays. Cependant, malgré l'autorité de M. Tooke, il me semble plus que difficile d'admettre que l'inégalité des récoltes donne l'explication d'un fait tel que l'enchérissement éprouvé par le blé pendant le dernier tiers ou la dernière moitié du siècle dernier, et maintenu jusqu'à nos jours.

Le tableau suivant montre ce qu'était à l'ouverture du dix-neuvième siècle la production totale de l'Amérique, en or, et en argent, et comment elle se sous-divisait entre les différents pays.

Production annuelle des mines d'or et d'argent de l'Amérique à l'ouverture du dix-neuvième siècle.

PAYS

DR

PROVENANCE

AncKJVT.

VALEUR totale PAR PAYS

es traies.

TtLIDH

es truc».

POIDS

es kiUcram.

riLion es mari.

Mexique

Nouvdle-Greuade. . .

Pérou

Bueuos-Avre* (1)

Brésil

Chili

Totaux • . .

On peut donc estimer que, à la fin du siècle dernier et au commencement du siècle actuel, l'Amérique fournissait 800, 000 kilogrammes d'argnt fin, qui feraient 177, 800,000fr. et 14,100 kilog. d'or qui, au taux delà monnaie française, donneraient 48, 600, 000 fr. C'est un total de 225 ou 227 raillions de fr. A la même époque, l'Europe

(I) La vice-royauté de Buenos-Ayres comprenait, depuis 1778, les provinces argentifères du haut Pérou, actuellement appelé Bolivie.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE, ne rendait que 53,000 kilog. d'argent et, d'après l'évaluation la plus probable, 1 ,050 kilog. d'or; c'est 15 ou 16 fois moins d'argent et 1 3 fois moins d'or. Et encore la production de l'Europe, à la fin du dix- huitième siècle, excédaitelle le point où elle était quand le nouveau continent fut découvert.

vwwwww yw

/wWWWWVV

CHAPITRE IV

Troisième période. De 1810, où éclata la guerre de l'Indépendance, jusqu'à la découverte des mines d'or de la Californie.

L'esquisse précédente nous conduit jusqu'au commen^ cernent du dix-neuvième siècle. A quelques années de là, une crise violente, qui ébranla le nouveau continent, exerça sur l'exploitation des mines une influence désastreuse.

La guerre civile qui éclata dans toutes les colonies continentales de l'Espagne en Amérique, peu après l'invasion de la métropole par les armées de l'empereur Napoléon, eut pour effet de paralyser l'industrie des mines. La production rétrograda immédiatement, selon les localités, de moitié, des deux tiers, des trois quarts. Quelques-unes des mines les plus importantes, comme la Valenciana, du district deGuanaxuato, furent complètement noyées. C'est ainsi que le Mexique n'a rendu en moyenne, de 1810 à 1825, que 65 millions environ (dont plus des neuf dixièmes en argent), au lieu de 120 à 130. Ce chiffre est une moyenne; au fort de la guerre civile, quand, par exemple, la

ville de Guanajuato était occupée par l'armée de Hidalgo et baignée de sang, la production était bien moindre. Lorsque la paix eut été signée en Europe, et que Fer-

dinand VU fut rentré en possession du trône d'Espagne, les troubles de l'Amérique ne furent amortis qu'un instant. Le cri de l'indépendance avait retenti du Rio- Bravo del Norte jusqu'à la Terre-de-Feu ; l'indépendance devait être consommée. La lutte recommença donc bientôt avec un nouvel acharnement jusqu'à ce que le drapeau de l'Espagne eût disparu du continent américain. Alors une espèce d'ordre revint dans les ci-devant colonies transformées en républiques, et l'exploitation des mines fut reprise définitivement. Les capitaux anglais vinrent y chercher de l'emploi sur une grande échelle, mais avec peu de discernement. Cette restauration de l'industrie métallurgique du Nouveau-Monde peut être rapportée à l'année 1825.

Depuis lors, la production de l'Amérique s'est graduellement relevée. En 1848, date à laquelle ont été découvertes les mines d'or de la Californie, elle n'avait pas encore repris son ancien niveau, quant à l'argent, qui, en valeur, a primé de beaucoup l'or, jusqu'à cette époque, dans l'extraction américaine. On était peu à peu remonté jusqu'à 700,000 kilog. d'argent, ce qui est encore un huitième de moins que l'ancien rendement. Pour l'or, il y aurait plutôt eu de l'augmentation : de 14,100 kilog. on était arrivé à plus de 15,000 (1). En monnaie française, ce serait 1 55,903,000 fr. d'argent, et 52,407,000 fr. d'or, et pour les deux métaux réunis 208 millions (2). Voilà où l'on en était, quand les mines de la Californie se sont annoncées au monde avec tant d'éclat.

Pendant cette période, les arts de l'Europe ont eu plus

(1) Une partie de cette augmentation de l'or doit être attribuée aux progrès de l'affinage à Mexico et dans les autres ci-devant colonies espagnoles : on y effectua le départ sur beaucoup de lingots d'argent qui auparavant n'étaient affinés qu'en Europe.

(2) Voir le tableau ci-après, dans ce chapitre.

de facilité pour pénétrer dans les contrées métallifères de l'Amérique, car, tant que la domination espagnole) subsistait, l'accès en était resté rigoureusement interdit aux Européens autres que les sujets de Sa Majesté Catholique. Les capitaux anglais étant venus s'employer à l'exploitation des mines, il semble que les mécanismes usités dans la Grande-Bretagne, ainsi que les méthodes pour la préparation mécanique des minerais, par lesquels l'industrie des mines se recommande sur l'ancien continent, auraient dû les suivre. Mais la force d'inertie des habitants, leurs préjugés, et différentes circonstances propres à l'état social et politique du pays, au climat, au caractère même des mines, ont opposé à l'esprit d'innovation une résistance extrême. Le capital raréfié, dans la plupart de ces jeunes républiques, par la guerre et l'anarchie, et en outre au Mexique par les mesures qu'une jalousie funeste avait dictées au gouvernement indépendant (1), a manqué aux exploitants, malgré le subside que fournirent les capitalistes anglais en 1825. Au Pérou, notamment, les mineurs ne trouvent des capitaux qu'aux conditions les plus onéreuses. Le docteur Tschudi expose que plusieurs des extracteurs de Pasco travaillaient, à l'époque de son voyage (1838), avec des fonds que leur avaient prêtés des habitants de Lima, au taux de 100 à 120 pour cent par an (2):

On n'est pourtant point sans tirer quelque parti, au Mexique, au Chili, dans les lavages d'or de la Nouvelle-Grenade, au Pérou même, de ce que la science moderne a révélé aux Européens, et des applications heureuses qu'ils ont faites de la théorie. Mais il semble que, depuis la reprise des travaux jusqu'à l'an-

(1) Une loi, qui fut mise à exécution avec rigueur, exila du Mexique, peu après la conquête de l'Indépendance, tous les natifs d'Espagne. Ils partirent emportant des capitaux considérables.

(2) Voyage au Pérou, chap. ni.

née 1848, dans la plupart des districts métalliques, les mines d'argent n'aient pas offert un degré de richesse qui fût égal à celui qu'elles présentaient auparavant. Les mineurs ont eu mauvaise chance, comme dans la première moitié du dix-huitième siècle. De là d'abord peu d'encouragement pour celui qui aurait voulu innover en grand. De là encore, ce qui importe surtout ici, un obstacle à ce que les frais de production diminuassent, et à ce que la valeur de l'argent pût baisser sur le marché.

Le détail, par pays, de ce qu'était l'extraction annuelle de l'Amérique, en 1848, année de la découverte des mines d'or de la Californie, est indiqué dans le tableau suivant.

Production annuelle, par pays, des mines d'or et d'argent de l'Amérique, au moment de la découverte des mines de la Californie (I).

-infikNT.

T OTAIT

A cet instant de la découverte des mines d'or de la Californie, instant qui clôt tout naturellement une période, la production de l'Amérique, depuis l'origine, en métaux précieux pouvait être estimée à 122,050,724 kilogrammes

(I) Nous prenons ici, à l'égard du Mexique, le produit de 1845, comme le type de l'extraction.

Pour le Pérou, la publication de M. Bosch Spencer, chargé d'affaires de Belgique dans l'Amérique du Sud, Statistique Commerciale, png. 8 et 3.14, nous a porté à augmenter le chiffre admis jusqu'ici par divers auteurs et ailleurs par nous-même.

ni. . . 26

d'argent, faisant 27 milliards 122 millions de francs, et 2,910,977 kilogrammes d'or valant au change des monnaies françaises, 10 milliards 26 millions de francs; valeur des deux métaux réunis : 37 milliards 148 millions. Le détail par pays est présenté dans le tableau suivant.

Production totale des mines d'or et d'argent de l'Amérique, par pays, jusqu'à la découverte des mines d'or de la Californie en 1848.

PAYS

DK

PROVENANCE

ARGENT

VALEUR totale

PAR PATS

eo Biiiaas it fr.

POIDS

ta kiUgran

TAL.BU R CD IC il 1 10 D S if(r.

POIDS

rs kilajrms.

SU

Hrsil

Chili

Totaux

La quantité de l'un et de l'autre des métaux précieux qui a été fournie par l'Amérique a été l'objet des recherches de divers auteurs, parmi lesquels le plus illustre est Humboldt. Dans le tableau précédent je me suis beaucoup servi de ses travaux ; ils ont été ma base principale d'opération. Je crois devoir ajouter sur ce point qu'un statisticien plus moderne, M. J. T. Danson a produit une estimation dont on peut lire les détails dans le Journal de la Société de Statistique de Londres (Journal of the Statistical Society of London , année 1851, page 11 et suivantes). Il en résulterait que, jusques et y compris l'année 1848, l'Amérique aurait fourni une masse d'or et d'argent qui composerait aujourd'hui 1,592,504,000 livres sterling, ou 40 milliards 51 millions, savoir :

Argent, 1,143,597,000 livres st., ou 28 milliards 761 millions de francs, ou 129,427,000 kilogrammes;

Or, 448,007,000 livres st. ou 11 milliards 290 millions de francs, ou 3,278,000 kilogrammes.

Sur quoi l'Europe aurait reçu 1,483,577,000 livres sterling, ou 37 milliards 312 millions de francs.

Le calcul de M. Danson excède celui que j'ai soumis au lecteur d'une forte somme, près de 3 milliards. La différence porte principalement sur l'extraction postérieure à 1803.

Si, pendant l'espace de temps qui nous occupe dans ce chapitre, l'Europe avait dû continuer à expédier à l'Asie autant d'argent qu'au début du dix-neuvième siècle (1), il ne lui en serait guère resté pour elle de tout ce que l'Amérique lui fournissait annuellement. Elle n'en aurait eu à peu près que la petite quantité qu'elle produisait elle-même. Le rapport de l'offre à la demande serait devenu différent en Europe; les métaux précieux, l'argent du moins, auraient dû y enchérir, et, par conséquent, les prix des choses auraient fini par baisser visiblement dans les contrées où ce dernier métal est l'étalon monétaire.

Mais de nouveaux faits se sont produits, qui ont modifié cette tendance : un grand changement qui, à la vérité, a été d'assez courte durée, s'est manifesté dans les envois de métaux précieux de l'Europe vers le Levant et l'Orient.

On a trouvé d'autres marchandises que l'argent à envoyer dans l'Inde et la Chine. Pour l'Inde, ce sont les produits des manufactures britanniques, et surtout les articles en coton (2). Pour la Chine, qui s'accoutumait

(1) Ici je suppose exacte l'évaluation faite par Humboldt de ce qui s'exportait en Asie, au commencement du siècle.

(2) Il y a un demi-siècle, l'Inde exportait beaucoup d'étoffes de coton. Selon M. Mac Culloch (Dictionnaire du Commerce, article Calcutta), pour la seule présidence du Bengale, de beaucoup la plus importante des trois dont se compose le territoire de la Compagnie, la moyenne des cinq années qui précédèrent 1819, avait été de 1,200,730 liv. sterl. (il, 830,000 fr.). En 1842, c'était tombé à 17,029 liv. sterl. (430,000 fr.).

moins aux articles manufacturés de l'Occident, c'est l'opium, dont le commerce a servi d'occasion à une guerre mémorable par la conséquence qu'elle a eue, de préparer le renversement des barrières séculaires derrière lesquelles la politique soupçonneuse et arriérée d'un gouvernement en décadence tenait isolés du reste du monde 500 millions d'hommes industriels. Malgré la progression des masses de sucre, d'indigo et d'autres articles intéressants que l'Inde fournissait à l'Europe, malgré l'approvisionnement croissant de thé, que notre Occident ou du moins la race anglo-saxonne tirait de la Chine; malgré les denrées coloniales et les épices que les archipels asiatiques, et particulièrement Java et les Philippines, ont envoyées, en proportion de plus en plus forte, aux consommateurs européens et américains, la quantité d'argent qui s'expédiait de l'Occident dans l'Orient lointain a été en baissant d'une manière presque continue à partir de 1825 environ jusqu'en 1848 et un peu au delà. Déjà peu d'années après l'ouverture du dix-neuvième siècle, elle était fort au-dessous de l'estimation faite par Humboldt. Il résulte de documents anglais de 1833 que depuis quelque temps la balance du commerce entre l'Europe et l'Asie tendait à se renverser, et que de certaines quantités d'argent et d'or refluait du grand Orient vers l'Europe. M. Jacob en avait déjà fait la remarque pour le commerce

par l'effet de la supériorité des manufactures anglaises. C'est que l'Angleterre renvoie, à l'Inde, ouvré, en tissu ou en fils, le coton brut qui, en partie, lui vient de l'Inde. La valeur déclarée des articles en coton, que l'Angleterre expédie dans les possessions de la Compagnie, s'élevait déjà, en 1841, à 3,872,186 liv. sterl. (97 millions de fr.). La moyenne de 1844-1845 est de 4,501,802 liv. sterl. (113,900,000 fr.). (Voyez le volume sur l'Inde dans la grande collection de M. J. Margregor, p. 157). C'est plus que la moitié de l'exportation des produits anglais dans l'Inde, pour cette époque. Cette exportation a été toujours croissant, on le verra plus loin.

qui passe par la Sibérie (1). C'est aux dépens de la Chine qu'avait lieu cette modification des tendances commerciales consacrées par le temps; je veux dire que c'est cette vaste contrée qui, au lieu de recevoir de l'argent, en rendait.

Après 1830, la sortie des métaux précieux de la Chine devint très-manifeste. M. Morrison, dans son Guide commercial en Chine, estime que, de 1830 à 1834, l'exportation des métaux précieux du Céleste-Empire a été environ huit fois plus grande que l'importation. Pour 1836, M. Mac-Culloch évalue l'exportation à plus de trois millions de piastres, tandis que l'importation aurait

été de moins d'un million. Un autre écrivain anglais, M. Thom, calcule qu'en 1842, l'importation étant d'un million de piastres, l'exportation aurait excédé onze millions (2).

Autrefois les Chinois semblaient répugner à se dessaisir au profit des étrangers, de leur argent saï-si (lingots de métal pur), quoique, au dire des voyageurs, ils soient exempts du préjugé, si enraciné dans notre Occident, qui fait considérer les métaux précieux avec une prédilection particulière : à leurs yeux, c'est une marchandise semblable aux autres. Depuis qu'ils se sont pris d'un goût prononcé pour l'opium, ils donnent avec empressement leur argent, malgré les obstacles suscités par la cour de Pékin. Ce commerce s'est agrandi extraordinairement. D'après les renseignements qu'a bien voulu me communiquer M. Natalis Rondot, la vente de l'opium, qui n'était, avant 1830, que de quelques milliers de caisses (de 5,000 à 7,000), était montée, vers 1848, à 42,000, et cet article se payait presque entièrement en argent. A 3,500 fr. la caisse, on

(1) On the Precious Metals, t. U, p. 320.

(2) Voir *Élude pratique du commerce d'exportation de la Chine*, par MM. I. Hedde, Ed. Bernard, A. Hatissmann et N. Rondot, délégués commerciaux, revue et complétée par M. N. Rondot, pag. 19.

peut évaluer que c'était une somme de 147 millions. Déduisant un dixième qui était soldé par des acquisitions diverses, et un autre dixième environ qui l'était en traites à recouvrer sur les États-Unis, il restait 117 millions qui s'exportaient de Chine presque uniquement en argent métallique. En outre, une somme de 35 à 40 millions était donnée par les Chinois, en sus des marchandises qu'ils fournissaient, pour solde d'articles européens.

M. Rondot estimait à 50 ou 60 millions de francs la somme d'argent, en piastres espagnoles, mexicaines, péruviennes et chiliennes, et en roupies, qui était importée annuellement en Chine, vers 1848 ; ce n'était pas la moitié de l'exportation.

Il est à remarquer que l'argent sortant de la Chine se rendait, ainsi qu'il le fait encore, non dans l'Europe, mais dans l'Inde.

L'Inde, elle, n'a jamais cessé d'absorber une quantité plus ou moins notable d'argent. L'argent et l'or y sont plus recherchés, pour les besoins du luxe et pour le monnayage, que dans la Chine où, à proprement parler, l'or n'est pas employé dans le service des échanges et où les riches évitent d'afficher leur opulence par le faste extérieur. Les relevés commerciaux ont constamment dénoté, pour l'Inde, une importation de métaux précieux supérieure à l'exportation, quoique de plus en plus l'introduction des marchandises britanniques ait tendu à réduire la quantité de métaux précieux que l'Europe jette dans l'Inde ou qu'elle lui fait fournir par la Chine, en retour de l'opium. Quant à l'or que l'Inde importe, car l'Inde tire de l'or de l'étranger, outre celui qu'elle recueille sur son propre territoire, c'était, à l'époque dont nous parlons, un produit des archipels asiatiques. Les mines de l'Australie, d'où elle en reçoit présentement, n'étaient pas même soupçonnées alors.

En même temps que l'Europe semblait pas à pas graviter vers une situation où elle aurait cessé d'avoir besoin des métaux précieux pour régler ses comptes avec l'Asie lointaine, elle donnait à l'exploitation de ses propres mines une impulsion digne d'être notée et elle perfectionnait ou même renouvelait le procédé par lequel se retire du plomb la petite portion d'argent qu'il contient d'ordinaire. Au commencement du siècle, l'Europe extrayait 53,000 kilog. d'argent : il faudrait même dire 88,000 kilog. à cause de

11.000 kilog. environ que, selon M. Jacob, auraient produits de ce métal quelques mines de la Turquie (1), et de

24.000 que rendaient les mines de l'empire russe. Vers 1848, l'Europe proprement dite avait plus que doublé son extraction.

Quant à l'or, il ne paraît pas que, de 1810 à 1848, il y ait eu de progrès bien digne d'être noté, dans la production des mines européennes, si l'on attribue à l'Asie l'or extrait de la chaîne de l'Oural. Il est vrai que l'industrie des affineurs, qui, pendant la seconde moitié de la période, s'est exercée fort activement à Paris plus encore que partout ailleurs, sur les piastres, sur les vieilles matières d'argent et sur les pièces de 5 fr. d'avant 1825, est comme une mine d'or qu'exploiteraient les Européens. De ce chef, l'Europe pourrait revendiquer une certaine production d'or. Mais, entre les années 1810 et 1848, c'est surtout hors de cette partie du monde et aussi de l'Amérique qu'a augmenté l'extraction de l'or. Le surcroît d'or a été produit principalement par l'Asie et, en ce qui concerne plus directement le marché européen, par la Russie boréale.

Les phénomènes d'enchérissement ou d'avilissement ne

(1) A vrai dire, cette production devrait être portée au compte de l'Asie, car elle provenait des provinces asiatiques de l'empire ottoman ; mais les lingots étaient aussitôt transmis à Constantinople, et c'est là qu'ils étaient jetés dans le courant de la circulation.

se manifestent pas d'une manière instantanée sur les métaux précieux, parce que la production annuelle ne représente qu'une petite fraction de ce qui est sur le marché. Ainsi pour qu'un changement dans les conditions et la fécondité de l'industrie minière, relativement à ces métaux, ait de l'effet sur leur valeur courante, il faut que le fait se soit prolongé. Avec la masse de métaux précieux qu'on possédait déjà à l'ouverture du dix-neuvième siècle, il était impossible qu'une modification en plus ou en moins, dans la production, même en la supposant plus marquée que celle qui a eu lieu de 1810 à 1848, se reflétât aussitôt sur le rapport entre l'offre et la demande. Une évaluation sur laquelle nous aurons lieu de revenir plus loin et qui est due à un économiste distingué, fort versé dans la statistique, M. Nevmarch, porte à une somme de 992 millions sterling (24 milliards 038 millions de francs) (1) l'or et l'argent qui, dans les premières années du dix-neuvième siècle, étaient répandus en Europe et en Amérique, et dont celle-ci n'avait qu'une très-petite part. Une variation de 50 ou même de 100 millions, qui aura pu se révéler dans le rendement annuel des mines à quelque un des moments de la période que nous envisageons, n'aura donc pu exercer aucune influence appréciable.

Il suit de là, que si une première cause, l'affaiblissement de la production pendant la guerre civile de 1810 à 1825, a tendu à augmenter, par la diminution de l'offre, la valeur des métaux précieux, de l'argent surtout (puisque c'est principalement de l'argent que l'Amérique fournissait avant 1848), il n'avait pu encore en résulter d'effet sensible quand se fit, dans le commerce de la civilisation occidentale avec l'Orient le plus reculé, le revirement qui laissa à l'Occident la disposition d'une notable quantité

(1) *History of Prices*, tome VI, p. 142.

d'argent; il y a lieu de remarquer d'ailleurs, que par ce revirement, la force, si peu énergique d'ailleurs, qui tendait à enchérir l'argent, fut amortie.

Le progrès du luxe a été marqué, sur toute la surface de l'Europe, pendant le tiers de siècle que termina brusquement la secousse révolutionnaire de 1848 ; de même aux États-Unis. Ainsi a pu s'absorber une portion du métal qui jusque-là se rendait en Asie. Pendant la durée de la même période, la thésaurisation devenue, grâce au maintien de la paix et au développement de l'activité industrielle, plus facile aux hommes qui en avaient le goût, a pu prendre une part plus forte qu'auparavant de l'argent envoyé d'Amérique. En résumé on peut admettre que, de 1810 à 1848, malgré la marge laissée par la Chine à l'Occident, au sujet de l'argent, la demande courante en Europe se soit tenue au niveau de l'offre.

Pendant cette période de 1810 à 1848, les frais de production se sont-ils accrus ou ont-ils baissé? Évidemment ils durent être plus forts pendant les années où la guerre de l'indépendance ravageait le Mexique et le Pérou. Une fois l'indépendance consommée, les barrières qui fermaient aux étrangers l'accès de l'Amérique du Sud et du Mexique disparurent; les Européens et les Américains du Nord, intervenant dans ces coûts, y ont déterminé des améliorations dans les travaux souterrains et dans la métallurgie. Jusqu'en 1848 cependant, on pourrait dire jusqu'à ce jour, ces progrès ont été médiocres en comparaison de ce qu'ils auraient pu être, et ils ne se sont pas manifestés dans toutes les exploitations. L'anarchie, l'absence de sécurité, les préjugés de l'ignorance, les vices de la législation ont eu le déplorable effet de paralyser l'influence de la science et des capitaux de l'Europe et des États-Unis dans l'Amérique espagnole, le Chili excepté. Plusieurs gîtes nouveaux ont été mis en exploitation; mais,

pendant l'espace de temps qui nous occupe spécialement à cette heure, de 1810 à 1848, on n'a rien rencontré qui offrit la fécondité à laquelle durent leur renom le Potosi au seizième siècle, et Guanaxuato pendant la dernière moitié du dix-huitième. La plupart des anciens gîtes, du moins dans le Mexique, alors le principal des pays producteurs, ont perdu plutôt que gagné. Cet appauvrissement relatif est venu énergiquement à l'encontre de la diminution de frais qu'ont dû causer les perfectionnements métallurgiques ou mécaniques introduits au Mexique et ailleurs depuis l'indépendance. Enfin, il y a eu un surcroît de frais sensible par l'extrême hausse du mercure qui est le principal réactif employé dans le traitement des minerais.

Si donc on envisage les frais de production, il semble que, tout balancé, ils ont dû être en 1848 à peu près au point où ils étaient avant 1810 ; ils avaient été plus grands jusque vers 1830. Je parle pour l'argent.

En ce qui concerne l'or, l'Amérique n'a présenté dans cet intervalle aucun fait nouveau. La remarquable extraction qui se fait de ce métal dans la Russie boréale et qui ne date guère, on le verra, que de 1840, n'avait pas eu encore en 1848 assez de durée pour que la valeur de l'or sur le marché général pût s'en ressentir. Et, circonstance qui a dû en limiter grandement l'influence, une bonne partie de cet or était demeurée close en Russie dans le trésor de la Banque d'État, en garantie des billets qu'elle fait circuler, sans compter la masse qui a servi à fabriquer des espèces métalliques pour l'empire même. Au mois de juillet 1849, le trésor de la Banque contenait ainsi 101,500,000 roubles (406,000,000 fr.).

Si l'on admet qu'on puisse déterminer la valeur successive des métaux précieux dans la série des âges en comparant les quantités de blé obtenues moyennement,

pour un laps de plusieurs années, en échange d'un certain poids d'or ou d'argent, on arrive à penser que cette valeur a été stationnaire pendant l'espace de temps qui nous occupe. Je lis dans

un rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Hippolyte Passy, qu'à Paris la taxe du pain, prix légal fixé par l'administration d'après le cours des farines, a été, en moyenne, pendant les vingtdeux premières années du siècle, un peu plus forte même que pendant la période suivante de vingt-deux années (J). 11 y a des pays où le blé a enchéri, mais on peut en trouver une explication suffisante dans le développement rapide qu'y a pris la population urbaine, ce qui a provoqué la mise en culture de terrains très-pauvres ou difficiles à mettre en rapport, et par suite la hausse du blé. Dans d'autres États, en Prusse par exemple, le blé a sensiblement diminué; mais on est autorisé à croire, avec Humboldt, que c'est l'effet du perfectionnement agricole et plus encore peut-être de l'amélioration des voies de transport. Pour l'ensemble de la civilisation européenne, on est fondé à regarder le prix du blé comme stationnaire depuis 1810 ou 1800, jusqu'en 1848.

En somme, il n'y a pas lieu de supposer, en dépit de quelques indications contraires, que la valeur de l'or et de l'argent, rapportée à un type immuable qu'on peut concevoir plus qu'indiquer avec précision, ait éprouvé un changement bien notable sur le marché général, depuis le commencement du dix-neuvième siècle jusqu'en 1848.

(I) Journal des Économistes du 15 octobre 1848, au tom. XXI, p. 330. Rapport de M. H. Passy sur la Statistique Agricole de M. Moreau de Jonnés.

WWVV-

r yWWVWWvVv «y

CHAPITRE V

Quatrième période, de 1848 au moment présent.

La période Irès-courte, à laquelle nous passons, a été caractérisée par des événements dont l'importance en compense la brièveté. Elle est destinée à marquer dans l'histoire des métaux précieux et de la monnaie. Elle a été signalée, en effet, par la découverte de mines fort abondantes et par leur mise en exploitation sur des proportions sans pareilles. Ce sont d'abord les mines d'or de la Californie, auxquelles se sont ajoutées successivement celles de pays adjacents, tels que l'Orégon et l'Amérique anglaise riveraine du Pacifique. Puis on a exploité en grand, dans la Californie, des mines de mercure découvertes ou plutôt retrouvées (1) à la fin de la période précédente, et qui justifient parfaitement le Dom qu'on leur a donné, de Nouvel-AImaden. Le prix du mercure a beaucoup baissé sous cette influence : il est hors de doute que, toutes choses égales d'ailleurs, l'exploitation des mines d'argent du Nouveau-Monde puisera dans ce fait une activité plus grande, car il n'y a pas beaucoup d'exagération dans ces paroles de M. Laur, que « le mercure est à l'argent, sur les mines du Nouveau-Monde, ce que la houille est au fer dans l'ancien continent. » Enfin, tout récemment, ont eu lieu la découverte, la reconnaissance et l'exploitation des gisements d'argent de Washoë, dans le Nevada, nouvel

(I) Ces mines étaient connues «les Indiens, avant l'arrivée des Espagnols; elles avaient même été exploitées par eux. La tradition s'en était perdue, quand elles furent retrouvées par un colon espagnol qui en obtint la concession en 1845.

État de l'Union américaine, qui a été détaché de la Californie. Ces mines, situées comme celles du Potosi dans un climat inhospitalier, semblent devoir imprimer à la production du second des métaux précieux la même impulsion qu'a éprouvée celle de l'or, car ce qu'on a déjà pu constater, au sujet des gîtes argentifères de Washoë, égale tout ce qu'on a raconté de merveilleux du Potosi lui-même au temps de sa splendeur. Non-seulement le métal y abonde, mais il est associé à une proportion notable d'or, ce qui manque à l'argent sorti des flancs du mont Potosi.

A ces découvertes, qui sont propres à l'Amérique, sont venues s'en joindre d'autres qui ont eu pour théâtre des contrées différentes, et qu'il est impossible d'en séparer ici : elles concourent au même résultat consistant dans une offre beaucoup plus grande d'un des métaux précieux, l'or, of-frequi devra en déterminer la baisse, à moins qu'elle ne rencontre une demande qui soit croissante dans la même proportion.

Ces découvertes extra-américaines sont surtout celles des mines d'or de l'Australie, qui semblent avoir, par leur nature même, beaucoup d'analogie avec celles de la Californie et qui, loin de leur céder en étendue, les surpassent peut-être, car on en a retrouvé la continuation sur un grand nombre de points du continent australien et même dans la Nouvelle-Zélande où elles sont exploitées aussi.

Enfin il n'est pas inopportun de citer, à côté de ces mines si remarquables, les gisements aurifères de la Russie, dont l'exploitation sur une grande échelle ne remonte qu'à 1840 ou 1841; sous le rapport de la surface qu'ils couvrent, ils surpassent tous les autres. Mais, quoique plus anciennement travaillés que ceux de la Californie et de l'Australie, ils sont loin de produire annuellement autant de métal. Les causes assez compli-

quées de cette infériorité seront l'objet de quelques observations que le lecteur trouvera plus loin. Bornons-nous à dire qu'il y a lieu de leur supposer un avenir plus brillant que leur passé, quoique celui-ci ne laisse pas que d'avoir de l'éclat.

D'autre part, les relations commerciales de l'Europe avec l'Asie et avec le Levant ont subi une modification profonde qui a été au rebours de la tendance accusée pendant la période précédente, c'est-à-dire qu'elle a déterminé la sortie d'Europe d'une plus grande quantité de métaux précieux, et particulièrement d'argent. L'exportation d'argent de l'Europe vers les régions lointaines de l'Asie et vers les pays orientaux baignés par la Méditerranée, a eu de puissantes raisons d'être, la plupart en dehors de toute prévision.

En premier lieu, il y a eu la maladie du ver à soie qui, diminuant la récolte de soie en Europe et dans les pays voisins, a obligé les manufacturiers français, anglais, prussiens, suisses et autres à demander une partie de leurs approvisionnements de ce beau textile à la Chine qui en recueille d'immenses quantités, ainsi qu'à l'Inde et au Japon. En 1863, ces trois pays ont envoyé des soies à l'Angleterre seule pour 6,452,000 1. st. ou 161 millions de fr. (1), et à la France pour près de 18 millions (2) ; l'exportation des thé de la Chine, à destination de l'Angleterre et des États-Unis, s'est aussi beaucoup développée, elles retours ne peuvent se faire en articles manufacturés, si ce n'est pour une part médiocre. Les Chinois ne se sont pas mis encore à consommer de ceux-ci dans une proportion qui ré-

(1) Dans cette quantité il y a un petit lot qui est fourni par l'Égypte.

(2) Exactement 17,072,000 o'. Dans le Tableau du Commerce de la France, cet approvisionnement est attribué aux Indes anglaises, à la Chine, Cochinchine et Siam. Une grande partie des soies de la Chine ou du Japon qui sont employées par les manufactures fiançales est puisée dans les entrepôts anglais.

ponde au nombre et aux ressources de leur population (1) ; les Japonais en usent moins encore. Il faut donc, quant à présent, que l'Occident ait recours aux métaux précieux pour s'acquitter d'une bonne partie de ce qu'il doit à ces deux pays.

Pour l'Inde, les envois d'argent, dont elle est l'objet, ont dû augmenter sous la pression d'événements de force majeure. La révolte des cipayes en 1857 y a rendu nécessaires des sommes considérables en argent, afin de subvenir aux frais de la guerre, et notamment à la paye de l'armée. D'autres motifs ont donné lieu à de fortes remises dans le même sens: le gouvernement de l'Inde a négocié des emprunts en Europe pour de grandes entreprises d'utilité publique, et puis des chemins de fer, en assez grand nombre, s'établissent dans l'Inde avec des capitaux européens. Certes, l'envoi des marchandises européennes et surtout des produits anglais dans l'Inde, s'est fort accru. Les relevés statistiques à la main, M. Newmarch (2) a été fondé à dire que dans les circonstances ordinaires, telles que celles des cinq années de 1851 à 1855, la valeur des marchandises expédiées de l'Angleterre dans l'Inde grandissait aussi vite que celle des marchandises tirées de l'Inde par l'Angleterre, et que pendant cette période, même en faisant entrer

(1) Il ne faudrait pas croire que l'importation en Chine des productions de l'Europe soit stationnaire. En 1850 celle qui se faisait par l'Angleterre montait à 39,350,000 fr., en 1803 c'était 97,230,000 fr. Dans ce relevé les expéditions à destination de Hong-Kong et de Macao sont considérées comme introduites en Chine, ce qui, pour une partie du moins, n'est pas exact. Ces deux ports et surtout Hong-Kong sont des entrepôts où l'on vient s'approvisionner pour diverses régions. 11 y a, du reste, d'assez fortes variations d'une année à l'autre. Le chiffre de 1850 est au-dessous de celui des années suivantes, et celui de 1863 est moindre que celui de quelques-unes des années précédentes et notamment que celui de 1860, qui fut de 132,930,000 fr.

(2) Tome VI de *YHistory of Prices*, pag. 718. Pour les tomes IV, V et VI de cet important ouvrage, M. Tooke s'était adjoint M. Newmarch.

en ligne de compte le montant des traites fournies sur l'Inde par la compagnie des Indes orientales {India house drafts), montant qui n'excédait pas 84 millions de francs, le commerce entre l'Angleterre et l'Inde présentait une balance en faveur de la métropole. Mais dans les circonstances extraordinaires qui se sont si fortement révélées depuis dix années environ, il s'en est fallu que l'importation de ces articles d'Angleterre dans l'Inde ait suffi pour dispenser d'y envoyer des métaux précieux et spécialement de l'argent qui y est préféré.

C'est depuis 1861 surtout qu'on a vu, par l'intervention d'une cause nouvelle, s'accélérer et s'agrandir le courant qui emportait, de toute éternité, pour ainsi dire, une certaine quantité d'argent dans le Levant proprement dit, c'est-à-dire vers les rives orientales de la Méditerranée, et vers le grand Orient, c'est-à-dire vers l'Asie reculée. La cause en est dans la nécessité où s'est subitement trouvée l'Europe de s'approvisionner de colons bruts dans l'Inde et dans le Levant. Sous cette influence, les sommes à remettre sont devenues si fortes que ce n'est plus seulement de l'argent, c'est aussi de l'or qui a quitté l'Europe pour se rendre dans les diverses parties de l'Asie, lointaines ou proches et en Égypte.

La guerre civile qui, de 1861 à 1865, a désolé l'Amérique du Nord, ayant amené le blocus des ports du midi de cette grande république, le coton n'en est plus sorti. Les détenteurs de la denrée eux-mêmes avaient adopté le système de la rétention, dans une pensée politique sur laquelle ce n'est pas ici le lieu de s'expliquer. Il a fallu que les manufacturiers européens, affamés de cet aliment, allassent le chercher ailleurs. On s'est adressé tout naturellement à l'Inde qui, depuis l'origine des temps historiques, se livre à cette culture, et qui présente de vastes surfaces où elle réussit. Elle en a fourni à l'Europe

de très-grandes quantités. En 1860 la valeur du coton importé de toutes les possessions britanniques dans l'Inde (1) en Angleterre était de 3,939,000 liv. st. Elle est montée à 34,700,000 liv. st. en 1863, et à 38,215,000 en 1864. Le gouvernement égyptien, qui cultivait le coton avec profit depuis le temps de Méhémet-Ali, a redoublé ses efforts pour en obtenir de plus grandes masses. L'industrie privée, autant qu'elle existe en Égypte, a suivi avec succès l'exemple du prince. Enfin on a provoqué la production du coton dans diverses régions demi-civilisées. Or, dans l'Inde, en Égypte, et à plus forte raison dans des pays barbares, une grande partie des paiements a dû se faire, un peu avec des articles manufacturés, et beaucoup avec des métaux précieux, principalement avec de l'argent : on sait que, dans un état arriéré de civilisation, alors surtout qu'elles ont lieu de redouter les exactions de leur gouvernement ou des hommes puissants, les populations recherchent les métaux précieux pour les enfouir. C'est ainsi que l'Europe manufacturière a eu à subvenir à une exportation inusitée de métaux précieux, et avant tout en argent. Ces métaux

continuent indéfiniment de s'absorber dans les contrées

où on les expédie ainsi, car on ne les en voit jamais revenir en quantités comparables à celles qui y entrent.

Voici, par exemple, ce que je lis dans un discours de mon honorable ami, M. J. Benjamin Smith, à la chambre des Communes (séance du 10 juin 1864) : « Un relevé, dressé par ordre de la Chambre, constate que dans les provinces du Bengale, de Madras et de Bombay, l'importation des métaux précieux, en monnaie ou en lingots, déduction faite de l'exportation, a été pendant la période

(1) C'est-à-dire en comptant le commerce de Singapore et celui de Ceylan aussi bien que celui du continent, qui du reste fournit incomparablement la masse principale.

de 1801 à 1851, soit cinquante-un ans, de 110,660,000 livres sterling (2 milliards 766 millions de francs), tandis que, pour la période des douze années de 1852 à 1863, elle a été de 126,691,000 livres sterling (3 milliards 92 millions). Ainsi, pendant le premier intervalle, de cinquante ans, la moyenne annuelle aurait été d'un peu plus de 2 millions sterling, (exactement 54 millions de francs) et pendant le second, de douze ans, elle se serait élevée à 10 millions sterling (250 millions de francs). L'an dernier (1863), le montant aurait été de 19,367,000 livres sterling (484 millions de francs) (1). »

Ce déplacement des métaux précieux se fait principalement en argent. L'or néanmoins en forme présentement une part remarquable. Pendant l'année 1863, l'importation s'est partagée ainsi :

Or 6,878, 130 liv. st. ou 171,953,250

Argent . . 13,597,560 liv. st. ou 339,939,000

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que, à la sortie, la part proportionnelle de l'argent est plus forte qu'à l'entrée. La sortie se décompose en effet ainsi, pour la même année 1863 :

Or 33,410 liv. st. ou 835,450 fr.‘

Argent.... 1,074,516 — ou 26,862,900 —

ce qui attesterait que la presque totalité de l'or venu du dehors reste dans le pays.

Mais il ne faut pas borner l'observation à l'Inde toute seule. On peut se rendre un compte assez exact des quantités d'or et d'argent qui de l'Europe se rendent dans le Levant et dans l'Orient reculé. Les registres des paquebots

(1) En 1857, M. Newmarch adressé et publié, dans le tome VI de *Y Mstory of Prices*, des relevés que nous avons déjà mentionnés et qui répandent une vive lumière sur les variations qu'avaient éprouvées dès cette époque le commerce de l'Inde et celui de la Chine avec l'Occident!.

expédiés, soit de l'Angleterre directement, soit des grands ports de la Méditerranée, en offrent le moyen. S'ils ne signalent pas la totalité des métaux précieux exportés d'Europe, ils en constatent la masse principale. En groupant les renseignements puisés dans ces registres, M. James Low, de Londres , publie annuellement sur ce sujet des circulaires fort estimées d'où nous allons extraire quelques faits généraux.

Dans les six années qui ont précédé la révolte de l'armée de l'Inde (1857), l'exportation collective de la Grande- Bretagne et des ports de la Méditerranée pour le Levant et l'Asie a été comme il suit, en moyenne :

Or. . . . 97,000 liv. st. «= 2,425,000 fr. ou 704 kilog.

Argent 0,040,000 liv. st. = 151,000,000 fr. ou 680,000 kilog.

Pendant les cinq années suivantes 1857-58-59-60-61, cette moyenne a été :

Or 1,130,000 liv. st. = 28,250,000 fr. ou 8,200 kilog.

Argent. 12,370,000 liv. st. = 309,250,000 fr. ou 1,392,000 kilog.

Pendant les trois dernières années 1 862-63-64, elle a atteint :

Or 5,410,008 liv. st. = 135,250,000 fr. ou 39,263 kilog.

Argent 14,750,000 liv. st. = 368,750,000 fr. ou 1,659,000 kilog.

ainsi se constate, à côté d'une progression remarquable de l'argent exporté, un accroissement rapide de la proportion de l'or comparée à celle de l'argent.

La quantité d'argent qui sort ainsi d'Europe est présentement de beaucoup supérieure à celle que cette partie du monde retire des autres et à ce qu'elle en produit elle-même. Mais le vaste approvisionnement de ce métal qui existait dans quelques contrées, en France notamment, à l'état de monnaie, a pu fournir aisément aux besoins du commerce. Il reste à savoir si le fait est un accident des-

tiné à cesser très-prochainement ou s'il doit se prolonger

encore.

A ces sommes sorties d'Europe par la voie de mer, il y aurait à ajouter ce qui s'expédie par terre dans l'Asie reculée. C'est une quantité de métal beaucoup moins forte, mais qui n'est pas à dédaigner, et qui dans ces derniers temps a été en grandissant aussi. La majeure partie de l'argent qui se rend, avec une petite proportion d'or, dans l'Empire Chinois, par terre, passe par Kiachta. Elle a été comme il suit depuis 1859.

Exportation des métaux précieux de Russie en Chine par Kiachta.

TOTAL

6,512,548 fr.

136,136 fr.

6,648,684 fr.

BU

BU

BB

Il n'est pas superflu de remarquer que les États-Unis font un commerce direct et étendu avec la Chine, et ont des relations avec divers autres pays de l'Asie. Ces affaires, en ce qui concerne la Chine, ont le même caractère que celles de l'Europe. La Chine expédie à l'Union Américaine beaucoup plus de marchandises qu'elle n'en reçoit. Les États-Unis tirent de la Chine une quantité de thé qui augmente d'année en année; ils lui achètent aussi des soies, et ce qu'ils lui envoient d'articles manufacturés se borne à une faible somme. Quant aux retours, qui dès lors doivent être en argent, c'est l'Angleterre qui y subvient pour l'Amérique en majeure partie.

Il convient de signaler les expéditions directes d'or qui se font de l'Australie vers l'Inde. En 1862 c'était une

somme de 1,137,000 livres sterling (28,425,000 fr.), soit 8,243 kilog. de métal fin.

Quoiqu'il soit téméraire de tenter de prédire l'avenir, on peut croire cependant que, dans cette expédition si forte d'argent et même d'or à destination de l'Inde et de quelques autres pays, il y a quelque chose de passager. Une fois la paix publique rétablie dans le sein de la grande république américaine, il n'est point interdit de supposer que la culture du coton y reprendra, après quelque temps, son ancien essor. L'esclavage sans doute sera aboli dans le Sud ; mais ce n'est pas une raison pour qu'on y abandonne la culture du coton, travail peu pénible et auquel l'homme s'adonne sans répugnance. Le coton américain offre par sa qualité une supériorité notoire sur celui de l'Inde. Il sera donc toujours demandé. Il est permis de penser que, par l'effet de l'abolition de l'esclavage, il ne sera plus produit à aussi bon marché qu'autrefois ; mais, par l'introduction de plus en plus étendue de la mécanique, où ils excellent, les Américains balanceront partiellement au moins l'enchérissement du labeur humain. Le coton perdra les prix élevés dont il a joui sur le marché, depuis 1861, prix qui étaient triples et quadruples des prix antérieurs. Par cela même

l'encouragement extrême, qui en a tant développé la culture en différents pays, devra diminuer dans une forte proportion. Les contrées barbaresques et l'Inde même seront moins tentées d'en expédier à l'Europe occidentale et ne lui en fourniront plus que des quantités bien moindres, si elles sont en présence d'une forte baisse. L'exportation des métaux précieux des marchés de l'Europe, exportation qu'au surplus je suis loin de représenter comme un mal, sera amoindrie.

Même dans l'hypothèse où l'Inde, l'Égypte et les diverses contrées qui sont devenues de grands fournisseurs de co-

4 2i COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

tons depuis 1861, continueraient d'en envoyer des masses à l'Europe, dans tous les cas, il n'est aucunement interdit de prévoir que, le temps aidant, ces pays demanderont en retour à l'Europe moins de métaux précieux et plus d'articles manufacturés ou même agricoles. Il y a lieu de supposer en effet que, sous l'influence toujours plus marquée de l'Europe, ces pays seront mieux gouvernés, que l'homme paisible et laborieux y trouvera plus de sécurité, que l'instruction et la civilisation en général s'y répandront et y propageront l'usage des produits européens. On risque peu de s'égarer en se livrant à pareille hypothèse, à l'égard de l'Inde en particulier. Le gouvernement britannique, qui y a assumé l'autorité souveraine, aux lieux et place de la Compagnie des Indes, est éclairé et civilisateur, et il est incontestable qu'il se comporte comme tel sur les rives du Gange. Pareillement en Égypte on remarque un changement dans les habitudes du peuple par l'effet de l'esprit plus équitable du gouvernement des vice-rois. Sous cette influence on est fondé à penser que, dans l'Inde et en Égypte même, l'esprit qui fait rechercher l'argent pour le cacher perdra beaucoup de son empire. On voit déjà les articles manufacturés de l'Europe se placer dans l'Asie en quantité toujours croissante; c'est dans l'Inde particulièrement que le phénomène se manifeste. Pour la Chine, il ne fait que de commencer.

Ainsi, pendant l'année 1863, la somme des importations de marchandises anglaises et de marchandises étrangères expédiées par l'Angleterre, dans l'Inde continentale, y compris Singapour, est montée à 22,333,000 livres sterling ou 358,335,000 francs. Cette année-là a dépassé sensiblement les précédentes. Il est vrai que, à cause du coton brut fourni par l'Inde aux manufactures anglaises et européennes, cette somme est bien au-dessous des exportations. Sur les 558,335,000 francs, les articles en

coton ont fait 354,817,000 francs. Le commerce total des mêmes régions, non plus avec l'Angleterre seule, mais avec le monde entier, a représenté en 1862 une somme de 58,638,000 livres sterling ou 1,465,951,000 francs, dont 22,321,000 livres sterling ou 558,025,000 francs à l'importation, et 36,317,000 liv. st. ou 907,925,000 fr. à l'exportation, sans compter les métaux précieux qui ne figurent pas dans les évaluations du mouvement commercial rapportées ici.

Ainsi nous assistons à deux phénomènes bien différents, qui sont concomitants. L'un est l'accroissement de la production des métaux précieux, accroissement déjà fort considérable, mais dont on peut croire que nous n'avons pas vu encore le terme; l'autre est un mouvement plus animé que jadis des métaux précieux, et particulièrement de l'un des deux, l'argent, sur la surface de l'ancien continent. Les deux métaux précieux viennent d'abord des lieux de production se ramasser dans deux contrées plus riches et plus industrielles que les autres, l'Angleterre et la France; de là ils se dispersent, aujourd'hui comme il y a quinze ou vingt ans; mais l'épanchement vers l'Orient est beaucoup plus grand qu'autrefois. On est fondé à considérer cependant comme étant

d'une nature provisoire plusieurs des causes qui déterminent les proportions énormes de ce courant spécial.

De ces deux phénomènes que nous venons de constater, le premier, celui d'une production de métaux précieux plus considérable que tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour, semble devoir s'accuser plus fortement encore un jour, parce que la race d'hommes aux mains desquels cette production est confiée par l'effet des circonstances, est remarquable par son énergie personnelle, par l'esprit d'entreprise auquel elle s'est successivement façonnée et par l'habileté qu'elle a acquise dans la pratique des arts mécaniques et

m COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

industriels en général. C'est la race anglo-saxonne qui détient les deux groupes de gisements d'or récemment acquis à l'industrie humaine : celui de la Californie est au pouvoir des Anglo-Saxons d'Amérique ; celui de l'Australie et de ses annexes est la propriété des Anglais. De nos jours, toutes les fois qu'il s'agit d'exploiter les ressources de ce genre, cette race se montre bien supérieure aux Espagnols, qui autrefois avaient la mission de produire la majeure partie des métaux précieux qu'employaient l'Europe et l'Amérique. A cet égard, les faits ne parlent-ils pas assez haut ? La Californie, avec ses trésors, était depuis des siècles entre les mains de la race espagnole ; on ne faisait rien de ses richesses enfouies dans le sein de la terre ; on ne les apercevait même pas, quoiqu'elles fussent à la surface ; cet état de choses a duré jusqu'au moment où les Anglo-Américains se sont substitués aux Mexicains, descendants des Espagnols. A peine le changement de domination était-il accompli que les mines d'or étaient découvertes ; à peine étaient-elles découvertes que l'exploitation en était poussée avec une vigueur inouïe et que l'approvisionnement d'or mis annuellement à la disposition des peuples de la civilisation occidentale était doublé sinon triplé, sans parler de ce qu'a fourni l'Australie. La métamorphose qui s'est révélée dans le district minier de Washoë n'est pas moins extraordinaire.

Qu'arrivera-t-il de là ? Ne faut-il pas s'attendre à une production de métaux précieux tellement abondante, que leur valeur en éprouve, après quelque temps, une baisse sensible ? C'est un sujet sur lequel le meilleur moyen de répandre quelques lumières consisterait à faire connaître les caractères généraux de chacun des groupes de gisements nouveaux et la force avec laquelle l'industrie humaine y a mis la main pour les exploiter, ainsi que les raisons qu'on a de croire que l'emploi de ces métaux, leur

destruction par l'usage et leur absorption loin de l'Europe doivent ou ne doivent pas se développer.

CHAPITRE VI

De l'étendue de la baisse qu'ont éprouvée les métaux précieux depuis la découverte de l'Amérique, comparativement aux autres produits.

On demande souvent quelle a été la baisse des métaux précieux, ou la hausse des denrées et des services, causée par l'exploitation des mines d'Amérique depuis Christophe Colomb jusqu'à nos jours. C'est un problème qu'on ne peut espérer de résoudre qu'avec une approximation fort médiocre, même dans les cas les plus favorables, parce qu'il implique des éléments dont l'appréciation

exacte est impossible. C'est ainsi que je l'ai entendu dans l'analyse qui occupe les chapitres précédents, où j'ai cependant rapporté l'argent au blé, comme à un mètre absolu, faute d'un type plus fixe, dans le but de reconnaître les variations du métal.

On peut dire assez bien quelle était la quantité d'argent ou d'or contre laquelle s'échangeaient autrefois des quantités déterminées de denrées communes, le blé, la viande; on peut même parvenir à savoir de combien se composait la rémunération d'une journée de travail de quelques professions, dans diverses localités ; mais ce qu'on ne saurait démontrer, c'est que la différence survenue doive être attribuée exclusivement à l'un des deux objets dont le rapport d'échange a varié, et non à tous les deux. L'hectolitre de blé, qu'on obtenait, avons-nous dit, pour la quantité de 14 à 16 grammes d'argent, se paye aujourd'hui 90; mais suis-je bien certain que l'argent seul ait changé de valeur, qu'il n'y ait eu aucune variation dans celle du blé, même

en n'estimant celle-ci que par la moyenne d'une longue suite d'années? Suis-je autorisé à affirmer que la différence des prix doit s'expliquer en totalité par l'avilissement absolu de l'argent et nullement par l'enchérissement absolu du blé? Que l'on prenne pour expression de la valeur le montant des frais de production ou le rapport de l'offre à la demande, l'incertitude subsiste, ou plutôt il n'y en a pas : il est indubitable qu'il y a eu du changement pour le blé comme pour le métal précieux, et ce qui le prouve sans réplique, c'est qu'il n'y a pas deux pays où la variation des prix ait été identique. Le fait est que, à des degrés divers sans doute, les circonstances de la production sont devenues autres pour toutes les marchandises sans exception, pour tous les services à rétribuer. De même les rapports de l'offre à la demande, en tant que ces rapports déterminent les prix des choses.

Ainsi tous les calculs qu'on pourra faire dans le but de formuler la puissance comparée de l'or et de l'argent, à la fin du quinzième siècle et graduellement aux époques qui ont suivi, par rapport aux diverses marchandises ou aux divers besoins de l'homme, manquent d'une base mathématique. Il n'en est pas moins vrai que ce sont des recherches d'un grand intérêt, qui répandent beaucoup de lumières sur l'histoire des États et de la société. La précision mathématique, dont il faut bien se passer dans des explorations de ce genre, n'y est pas absolument indispensable. Jusqu'à ces derniers temps où une révolution complète dans les moyens de transport a tendu fortement à abaisser le prix des blés sur les principaux centres de consommation, il y avait des raisons de croire que la valeur du blé, estimée par la voie de moyennes d'une certaine généralité, n'avait eu que des variations faibles en comparaison de celles des métaux précieux; mais le changement considérable qui s'est révélé dans les communi-

cations de localité à localité et de peuple à peuple, et l'adoption, par les principaux États, de la liberté à peu près complète du commerce pour les céréales sont des éléments nouveaux de la plus grande portée. Ils tendent fortement à abaisser le prix des blés là où il était élevé, comme aussi à l'empêcher de s'avilir là où il y était sujet.

C'est sous toute réserve qu'est présentée la conclusion pratique de l'histoire des mines américaines, à savoir que la baisse du métal ou la hausse des denrées a eu lieu, sous leur influence, dans le rapport de 1 : 6 pour l'argent et de 1 : 4 pour l'or.

$$\sqrt{V} \setminus r \setminus AA > V \setminus A$$

CHAPITRE VII

Du maintien de l'exploitation des mines d'or et d'argent en Europe, après la découverte de l'Amérique.

On serait tenté de considérer comme une contradiction que l'Amérique, par l'influence qu'ont exercée ses mines, ait beaucoup fait baisser la valeur des métaux précieux, et que la production des mines européennes, sans atteindre celle des mines de l'Amérique et même sans en approcher, se soit développée à la longue. C'est que l'industrie européenne a racheté, à force d'art et de bonne administration, la différence des avantages naturels. Sans doute, avant la découverte de l'Amérique, l'offre des métaux précieux étant petite en comparaison de la demande, la plupart des mines écoulaient leurs produits avec de gros profits, et on ne pouvait leur faire de concurrence sérieuse, par beaucoup de raisons dont la première est que l'on ne trouve pas à volonté, en Europe, une mine de ce genre, je ne dis pas riche, mais médiocre. Il n'est donc pas dou-

teux, que, dans le quinzième et le seizième siècle, on n'exploitât en Europe de certaines mines très-pauvres qu'on dut abandonner quand l'Amérique fut en grand rapport. Mais aussi la recherche de l'or et de l'argent devint alors la préoccupation générale. N'avons-nous pas vu, pendant plusieurs années après 1848, les imaginations échauffées par les nouvelles de la Californie, se porter de toute part vers la poursuite des mines d'or? Par le mouvement général de la Renaissance, l'art des mines se perfectionna, on explora mieux les montagnes, on y découvrit de nouveaux filons et on les travailla avec plus d'intelligence, de savoir et d'ordre qu'il ne s'en mettait dans les exploitations du Nouveau-Monde, et ainsi la métallurgie européenne, bien que moins favorisée par la nature, ne succomba pas.

Humboldt a tracé, pour le moment où il écrivait son Essai sur la Nouvelle-Espagne, un parallèle curieux entre une mine d'argent voisine de Freyberg, celle de Himmels-Furst, à ce moment la plus riche de la Saxe, et la célèbre mine de Valenciana, près de Guanaxuato, qui alors, et depuis un bon nombre d'années, était la plus riche du Mexique (1). Rien n'est plus manifeste que la supériorité naturelle de Valenciana : c'est une abondance incroyable de minerai; le filou à de 40 à 50 mètres d'épaisseur totale (2) ; les filons de Himmels-Furst, au nombre de 5, n'ont que 2 à 3 décimètres. A cette époque, la mine de Valenciana n'avait pas d'eau à épuiser ; celle de Himmels-Furst nécessitait l'emploi de machines hydrauliques; mais Valenciana était plus profonde : on y travaillait à 514 mètres de profondeur; Himmels-Furst n'était exploité qu'à 330 mètres. Avec 550 hommes, les premiers mineurs

(1) Elle a donné annuellement, pendant quarante années de suite, une quantité d'argent représentant plus de 14,000,000 fr. et quelquefois 6 millions de profit net.

(2) Il est souvent divisé en trois branches.

du monde, fouillant la terre suivant les méthodes les plus perfectionnées, la mine saxonne ne rendait que 700,000 kilogrammes de minerai ; à Valenciana, 1,800 travailleurs souterrains, un peu plus du triple, indiens ou métis, pratiquant des procédés grossiers, livraient aux ateliers 33,120,000 kilogrammes, cinquante fois autant. La première fournissait 2,300 kilogrammes d'argent, la seconde 82,600 ou 36 fois davantage. Pour extraire la quantité de • minerai produisant 100 kilogrammes d'argent, il suffisait à Valenciana de 2 mineurs; il en fallait 22 à Himmels-Furst.

Mais Valenciana payait ses 3,100 ouvriers fort cher, ils recevaient de 5 à 6 fr. par jour; et ensemble 3,400,000 fr. ; l'autre ne rétribuait ses travailleurs du fond et de la surface, au nombre de 700, qu'à raison de 90 centimes; et ces braves gens s'en contentaient, parce que c'était le taux du pays : c'est tout ce que permettait d'y faire le montant des capitaux par rapport à la population. A Valenciana, trois puits coûtaient ensemble plus de 1 0 millions de francs. C'était, par puits, 3,333,000 fr. Le puits nouveau (Tiro Nuevo), qu'en 1803 M. de Humboldt vit à 184 mètres de profondeur, et qu'on creusait de manière à le terminer, à ce qu'on supposait alors, en 1815, devait avoir une profondeur de 514 mètres. Il devait coûter 6 millions de francs environ. On lui donnait des dimensions excessives, 26 mètres 80 centimètres de circonférence, ou plus de 8 mètres de diamètre. A Himmels-Furst, en pareil cas, même avec un filon de la puissance de celui de Guanaxuato, on eût adopté un diamètre beaucoup plus modeste et le puits eût été creusé vraisemblablement pour 230,000 fr. La plupart des matériaux et des approvisionnements, tels que la poudre, le fer, l'acier, le bois, les fourrages pour les équipages de mulets qui font, en Amérique, la manœuvre des puits, le cuir, le suif, coûtaient plus cher à Valenciana qu'à Himmels-Furst et s'y gaspillaient, extrê-

ment. Il faut dire aussi que le rendement moyen du minerai était de moitié plus fort à Himmels-Furst (1).

Voilà par quels moyens s'établissait la compensation ; mais elle restait fort imparfaite. La concurrence de la mine mexicaine n'empêchait pas la saxonne de travailler avec profit ; mais c'était un bénéfice de 90,000 francs, que celle-ci réalisait, tandis que de l'autre côté c'était de 3 à 4 millions (2) de francs, en moyenne.

La comparaison entre Himmels-Furst et Valenciana n'a quelque convenance ici, que parce que Himmels-Furst qui, au Mexique, eût été l'objet d'un parfait dédain, jouissait, en Saxe et en Allemagne, d'une grande réputation. Autrement, ce n'est pas à une mine douée d'avantages naturels vraiment exceptionnels, en Amérique, qu'il est légitime de comparer les mines d'Europe.

(1) Voir V Essai de la Nouvelle- Espagne, III, p. 206.

(2) La moyenne de 1794 à 1802, l'un et l'autre inclus, a été de 640,000 piastres, ce qui fait 3 millions et demi de francs.

CHAPITRE PREMIER

Variations générales et permanentes. — Effets du renversement de l'empire Romain par les Barbares. — La civilisation antique entre l'époque de Solun et celle de Démoathènes, et entre les premiers âges de la République Romaine et l'Empire.

Un phénomène analogue à celui qui suivit la découverte de l'Amérique, mais dans un sens diamétralement opposé, s'était produit dans la période barbare qui s'ouvrit, pour l'Europe, à la chute de l'empire Romain. Les arts utiles, de même que les beaux-arts et les sciences, avaient péri dans la catastrophe où le trône des Césars avait été englouti. Pendant plusieurs siècles, l'exploitation des mines fut presque entièrement suspendue; la sécurité que plus qu'une autre industrie elle exige, à cause de la lenteur de ses opérations, n'existait plus. L'art même des mines se perdit. Les tributs en or, que l'Occident recevait autrefois de l'Asie, réduits d'abord, avaient été supprimés. Le

commerce lointain, qui aurait pu amener de l'or et de l'argent des pays où étaient encore exploitées les mines, avait été anéanti ou était devenu fort difficile. Ainsi l'approvisionnement, soit par l'extraction directe du sein de la terre, soit par les redevances tirées de provinces éloignées, soit par la voie des échanges commerciaux avec

d'autres contrées, était à peu près nul. Le peu qu'on se procurait des deux métaux s'obtenait très-chèrement ; la demande cependant ne laissait pas que d'être notable, ne fût-ce que pour remplacer ce qui avait disparu.

Car beaucoup d'or et d'argent avait été enfoui pendant les invasions qui se succédaient, parmi le tumulte des hordes qui s'entre-choquaient, et le secret des cachettes était enseveli dans la tombe des enfouisseurs qui avaient été égorgés ou exilés. Le frai qu'éprouve la monnaie en circulant, les naufrages et les incendies qui, à force de se répéter, font disparaître des quantités d'or et d'argent supérieures à ce qu'on pourrait supposer, mille accidents enfin, causaient des pertes qui, sans cesse renouvelées, finissaient par former des masses.

On ne se fait pas, au premier abord, une idée exacte de la déperdition qu'occasionne, après un long délai, une diminution même très-faible qui se réitère constamment sans qu'il y soit suppléé. Un raisonnement qui à la vérité peut avoir quelque chose d'excessif, a conduit M. Jacob (1) à évaluer à un trois-cent-soixantième la perte annuelle que le frai, considéré isolément, fait subir à la monnaie (2). A ce compte, en écartant toute autre cause de disparition, un milliard serait réduit après un siècle à 755 millions, après 500 ans à 140, après mille ans à 60 millions; ainsi une masse de monnaie qui aurait été de 5 milliards sous Constantin, et que le produit des mines eût absolument cessé d'entretenir, n'aurait plus été que de 300 millions sous le règne de Philippe le Bel. Mais le frai des monnaies n'est pas, à beaucoup près, la seule cause qui diminue l'approvisionnement des métaux précieux dont la société est en possession.

Si, pour avoir égard à toutes les causes de disparition

(1) On the Precious Metals, t. I, chap. S IV.

(2) Voir plus haut page 249, note au bas de la page.

des métaux précieux, on adoptait la loi indiquée par M. Mac Culloch, d'après lequel il s'en perdrait 1 pour 100 par an, le phénomène serait bien plus tranché. Un milliard frappé à l'ouverture d'un siècle ne présenterait plus que 366 millions à la fin, et après 300 ans ce ne serait plus que la somme insignifiante de 6,600,000 fr. 5railliards qui auraient existé, comme je viens de le supposer, sous Constantin, n'auraient plus fait, sous Philippe le Bel, qu'une somme du genre de celle qu'une banque de second ordre a dans ses caisses en espèces.

Pendant les quatre ou cinq premiers siècles des monarchies d'origine barbare, l'or et l'argent devinrent par degrés extrêmement rares en Europe. Les denrées de première nécessité, disons mieux, toutes les marchandises baissèrent par rapport aux métaux précieux ; on les vit graduellement tomber à ce que nous appellerions les plus vils prix; en d'autres termes, elles en vinrent à ne plus s'échanger que contre des atomes d'argent ou d'or (1). Plus tard, quoique cet état des choses se fût modifié, l'histoire fournit des faits qui attestent combien était grande encore la puissance d'une quantité médiocre de métal précieux. Au milieu du quatorzième siècle, un roi puissant, Édouard 111, en mariant sa fille, lui assurait en argent une rente qui, à raison de 4 grammes et

demi par franc, formerait 2,700 fr. (2). Un siècle auparavant, saint Louis dans une circonstance semblable avait donné une dot, en

(1) En partant d'une évaluation, fort peu certaine, il est vrai, sur la quantité de monnaie qui circulait dans l'empire Romain sous Vespasien, en calculant la déperdition annuelle, comme il vient d'être dit, et en ayant égard à ce qu'avaient pu, depuis, produire les mines, M. Jacob estime que l'Europe entière, à la fin du quinzième siècle, n'avait plus d'or et d'argent monnayés que 34 millions sterling (350 millions de fr. de notre monnaie). On pourrait soutenir que cette estimation est encore exagérée.

(2) Jacob, *On the Precious Metals*, tome I, page 330.

capital, de 6,000 liv. (1), représentant, poids pour poids, 114,000 fr. environ. Pendant un espace de 237 ans, la Monnaie de Londres frappait si peu de métal, que la moyenne annuelle ne ferait que le poids de 175,000 de nos francs. D'après les relevés de M. Jacob, ce n'est que la cent vingtième partie du monnayage qui a été fait moyennement, de 1603 à 1829 (2). L'exploitation des mines avait pourtant recommencé à l'ouverture du neuvième siècle; et c'est ainsi que, successivement, bien avant l'entreprise de Christophe Colomb, la valeur relative de l'argent et de l'or devint inférieure à ce qu'elle avait été sous Charlemagne (3). Il est digne d'attention cependant que, nonobstant cette influence, la période d'environ deux cents ans qui précéda la découverte de l'Amérique, ou, pour parler plus exactement, qui fut antérieure à l'influence exercée par les mines du Nouveau-Monde sur les prix des choses, fut marquée par un reflux dans la valeur des métaux précieux : on vit cette valeur s'accroître, ou, ce qui revient au même, le prix des denrées s'abaisser (4).

(1) Boisguilbert, *Factum de la France*, chap. iv, collection Guillaumin, tome I, page 293.

(2) Jacob, *On the Precious Metals*, tome I, page 336.

(3) Leber, *De la fortune privée au moyen-âge*, deuxième édition, pages 15 et suivantes.

(4) Au sujet des variations de la valeur des métaux précieux, on lira avec profit un des appendices ajoutés par M. Newmarch au tome VI de l'*History of Prices*. C'est l'appendice n° II. L'auteur y établit, par le rapprochement de tous les documents qu'il a été possible de réunir, que, vers 1350, sinon plus tôt, commença une époque fort longue où le prix du blé fut, en moyenne, très-bas, environ la moitié de ce qu'il avait été auparavant, et cet état de choses ne cessa que vers le milieu du seizième siècle. Adam Smith en avait déjà fait l'observation dans le chapitre xi, du premier livre de la *Richesse des Nations*, et Arthur Young en avait fourni des preuves nouvelles, dans une des publications de sa vieillesse (en 1822). Des faits analogues se passaient en France. C'est ce que M. Germain Garnier s'est appliqué à démontrer dans les notes qu'il a ajoutées

Les croisades avaient contribué à l'enchérissement des métaux précieux en faisant porter au dehors une partie de l'argent et de l'or que possédait la société ; les échanges avec l'Inde, pays des épices, dont on ne payait les productions qu'avec de l'argent, y étaient aussi pour quelque chose.

Entre l'âge de Solon et celui de Démosthènes, l'histoire signale à Athènes, sous l'influence d'une cause semblable à celle qu'on vit agir en Europe après la découverte de l'Amérique, un changement du même genre que celui qui éclata parmi les nations européennes, à partir du milieu du seizième siècle. L'or et l'argent devinrent plus abondants; on se les procurait à moins de frais, et dans une proportion qui correspondait à la demande, par l'exploitation des mines ou par les

échanges avec l'Asie; cette abondance relative se traduit par ce fait que le prix du blé devint environ cinq fois plus grand.

Par la même raison, le même effet se produisit à Rome, dans l'intervalle qui sépare la fondation de la ville du siècle où parurent Sylla, Pompée, César.

Il n'est pas douteux que la quantité d'or ou d'argent contre laquelle s'échangeaient les denrées ne fût beaucoup plus grande en Grèce, du temps de Périclès ou de Démosthènes, et, à Rome, sous les Césars, quelle ne le fut ensuite en Europe, pendant le moyen-âge. On n'est cependant pas d'accord sur l'étendue de la variation. Pour nous borner à une seule denrée, la plus importante de toutes, des opinions fort différentes ont été émises sur le prix du blé chez les peuples anciens, à un moment donné. D'abord on a été longtemps à s'entendre sur les

à sa traduction de la Richesse des Nations. Il résulterait de l'écrit d'Arthur Young que la main d'œuvre n'aurait pas suivi les mouvements en baisse du prix du blé. Elle se serait échangée au contraire contre une quantité croissante d'argent.

unités de mesure et sur la valeur intrinsèque des monnaies de l'antiquité, c'est-à-dire sur le poids de fin qu'elles contenaient. Quant aux indications sur le prix du blé à diverses époques, elles sont rares quand on remonte à des dates fort anciennes, ou elles manquent de précision, ou encore, à des époques plus rapprochées de nous, elles ne concordent pas d'un pays à un autre et même d'une province à celle qui est voisine. Il y a lieu aussi de tenir compte de ce que les fluctuations du prix du blé étaient trèsgrandes autrefois ; il n'en saurait être autrement lorsque les moyens de transport sont coûteux ou incertains, et que le rayon d'approvisionnement est restreint. Cette circonstance rend plus difficiles et moins concluantes les évaluations moyennes.

/V/WWWWWVA/WXAA/'AAA/V'AAAYW'AAA/WWWWWWWWVW'AAAAA/vAAAA

CHAPITRE

Varialion9 locales, accidentelles et passagères.

Un changement, même notable, dans le montant des frais de production des métaux précieux, n'en modifie pas la valeur d'une manière instantanée, et, par conséquent, on peut le passer sous silence quand on se borne à l'espace de temps qu'embrassent les transactions les plus ordinaires ; mais il est d'autres causes dont l'effet est soudain, intense quelquefois, et cependant passager. Ce sont des phénomènes politiques ou commerciaux qui apportent une perturbation accidentelle au rapport entre l'offre et la demande.

Une guerre fera brusquement rechercher l'or pour le service des armées, parce qu'il est trèsportatif ; ou bien ce sera le blocus des côtes du Mexique ou du Pérou qui,

pendant plusieurs campagnes, empêchera l'argent d'en sortir pour se répandre dans les autres parties du monde. Dans le premier cas, l'or montera; dans le second, l'argent. La variation toute-fois sera très-limitée, à moins que l'action de la cause perturbatrice n'ait beaucoup de durée et que rien ne la balance, ce qui est peu probable.

Une crise commerciale qui sévira avec rigueur, ou une révolution politique qui ébranlera la société jusque dans ses fondements, pourra tout à coup troubler, assez profondément, le rapport entre l'offre et la demande, et, par conséquent, faire sensiblement monter la valeur des métaux précieux, non-seulement relativement aux autres marchandises, qui baissent alors, parce que les achats s'en restreignent, mais même relativement à un niveau fixe qu'on peut, en ce qui concerne la valeur, supposer par la pensée plus qu'on ne saurait l'incorporer en quelque substance.

A l'égard de l'influence en hausse que certaines crises commerciales exercent sur la valeur des métaux précieux, dans l'intérieur des contrées qu'elles désolent, il faut faire des distinctions et donner quelque commentaire. Écartons d'abord l'effet qui se traduit alors dans l'opinion du vulgaire par cette formule : l'argent est rare. Ce que le plus grand nombre, des hommes exprime ainsi, c'est, dans le sens propre, la rareté du capital disponible, du capital à emprunter, de l'assistance que les chefs d'industrie compromis appellent à grands cris. La crise a éclaté parce qu'une portion plus ou moins considérable du capital flottant par lequel s'exerce le crédit, et dont la transmission constitue le crédit même, aura été détruite par de fausses spéculations ou par des malheurs publics, ou aura été détournée de ses voies naturelles par une force majeure, ou aura été tenue à l'écart par la défiance. Ou encore la crise sera venue de ce que les imaginations s'étaient exa-

438 COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

géré ce qu'on avait de ce capital. Le moment arrive où un grand nombre de personnes ont besoin d'y recourir : il n'y en a pas, sur le marché, pour tout le monde, et les faillites commencent. Les hommes superficiels et le vulgaire s'écrient que l'argent est rare, parce que l'argent ou l'or, la substance dont on fait la monnaie en un mot, est la mesure du capital ; mais l'expression est inexacte et suscite une fausse idée. C'est à peu près comme si, quand le drap ou la toile de coton manque à une foire, on s'écriait : les mètres sont rares !

Ceci bien entendu, il n'en est pas moins vrai qu'à un certain moment de la crise, lorsqu'elle est dans son paroxysme, on éprouve souvent une véritable pénurie de monnaie. Citons des exemples.

Aux États-Unis, en 1837, les dérèglements de la spéculation avaient faussé la plupart des positions individuelles, eu faisant souscrire à chacun une quantité d'engagements grandement disproportionnée à ses moyens. Lorsqu'on se fut aperçu enfin de la situation périlleuse où l'on s'était jeté, il fallut, comme il arrive toujours après les époques de spéculation effrénée, procéder à une liquidation universelle. Une opération de ce genre nécessite le mouvement d'une quantité de numéraire plus grande que ce qu'il y en a, en temps ordinaire, car le numéraire pourrait se définir un instrument de liquidation. Elle est naturellement accompagnée d'une certaine alarme, parce que chacun éprouve de l'inquiétude sur la solvabilité de ses débiteurs, et, parmi les capitalistes grands ou petits, beaucoup alors veulent ravoier leurs fonds sous la forme la plus rassurante, la plus inaltérable, qui est celle des pièces de monnaie ou des lingots. Aux États-Unis il y avait, en 1837 comme aujourd'hui, plusieurs centaines de banques, toutes émettant des billets, et un certain nombre furent, dès l'origine de la crise, frappées d'un discrédit

mérité, car, entraînées par le torrent auquel tout le monde autour d'elles s'abandonnait, elles s'étaient livrées à des transactions véreuses, contraires au bon sens et inconciliables avec la véritable mission des banques. Toutes les banques, sans exception, se trouvèrent compromises parce que beaucoup de commerçants avaient contracté à l'étranger des engagements, et, pour les remplir, ne purent faire autrement que de prendre des espèces aux banques, contre les billets qu'ils

pouvaient se procurer, ou à valoir sur les avances que les banques avaient pu leur consentir; car le marché européen étant déjà surchargé de marchandises américaines, on ne pouvait espérer d'y en écouler, si ce n'est à des prix ruineux pour le vendeur. Or, l'avoir métallique des banques en général était modique. Une partie des banques avait échappé au malheur d'être ainsi épuisées ou de voir leur encaisse métallique mise à sec dans la panique dont, par une réaction inévitable après un violent accès de témérité, le public était saisi ; mais celles-ci devinrent d'une réserve extrême, et réduisirent dans une forte proportion leurs billets en circulation. Le pays se trouva ainsi manquer à la fois et d'espèces métalliques et de billets de banque dont on pût penser qu'ils étaient une vérité, c'est-à-dire qu'ils représentaient des métaux précieux. Cette dernière lacune, au reste, eût jusqu'à un certain point été comblée, si la première, celle du numéraire métallique, l'eût été. Le pays éprouvant à un haut degré le manque de monnaie ou d'un signe qui en fût la représentation fidèle, celle qui y était dut éprouver un enchérissement : il y en avait une grande demande pour une offre restreinte.

L'enchérissement fut rendu beaucoup plus grand en apparence qu'il ne l'était réellement, parce que toutes les marchandises finirent par subir une forte baisse. En ce qui les concernait, par rapport à la demande, l'offre

était excessive. En comparaison des autres objets, l'augmentation de valeur des métaux précieux dut donc paraître énorme. En réalité, relativement à un type idéal qui fût resté fixe, elle eût encore été très-sensible.

L'effet une fois produit fut lent à se corriger par l'action du commerce. Incontestablement, la hausse d'un article quelconque fait que de toutes parts on l'apporte, autant qu'on le peut, sur le lieu où il s'est raréfié. Mais ici, ce fut pendant quelque temps comme le tonneau des Danaïdes. Les métaux précieux, monnayés ou en lingots, qu'on dirigeait sur les États-Unis et qui y venaient à titre de capital, une fois à l'état de monnaie en Amérique, en sortaient rapidement et retournaient en Europe, pour le compte d'un certain nombre de maisons américaines qui faisaient bonne contenance et s'efforçaient, avec une énergie à laquelle on n'a pas assez rendu justice, de s'acquitter envers leurs correspondants européens.

L'exagération de valeur, qui était ainsi acquise aux métaux précieux sur le sol des États-Unis, par l'effet d'une demande tout-à-fait inusitée, ne dut finir, et l'équilibre ne dut se rétablir sous ce rapport, entre l'Amérique et le reste du marché général, que lorsque la force qui empêchait les métaux précieux de demeurer dans le pays en quantité suffisante, eu égard à l'étendue des transactions et à la manière dont elles sont conduites, eut été surmontée. Pour cela, il fallut que la dette du commerce américain eût été liquidée, soit par des remises en marchandises ayant trouvé preneur, soit par des engagements à long terme acceptés par le créancier européen, soit par le triste expédient de la faillite. 11 fallut aussi qu'on fût parvenu à écarter l'obstacle à la sécurité commerciale, qui résultait de ce que certaines banques, frappées à mort par l'effet des spéculations désordonnées qu'elles s'étaient permises contrairement à la loi, et en

particulier la grande Banque des États-Unis, continuaient de répandre sur la place leurs billets dépréciés et sans gage.

La suspension des paiements en espèces par les banques eut lieu le 10 mai 1837 à New-York, et peu de jours après, elle fut générale dans le pays. On essaya d'y mettre fin, l'année suivante, mais la tentative avorta. Ce ne fut que le 10 janvier 1841 que les banques de New-York reprirent défini-

tivement les paiements en espèces, et les banques de la Nouvelle-Angleterre furent les seules qui purent suivre immédiatement cet exemple. Les banques du Midi et de l'Ouest restèrent encore, pendant un délai qui, dans certains États, fut long, dans cette situation anormale et mensongère qui viciait les transactions. Ce fut seulement lorsque l'ensemble des banques du pays fut revenu à rembourser régulièrement ses billets en espèces qu'on put dire que l'enchérissement de l'or et de l'argent avait cessé.

Des faits analogues, moins caractérisés cependant et d'une moindre durée, furent observés en Angleterre, au fort de la crise de 1847, qui, pendant un moment, fut formidable. La crise avait été causée par l'épuisement du capital disponible; le Royaume-Uni avait éprouvé une perte énorme par l'insuffisance de la récolte en grains, et parla pourriture des pommes de terre. Du fait de cette perle, une partie notable de la très-grosse somme qu'il fallut dépenser pour acheter des grains au dehors, dut être prise sur le capital roulant dont l'activité de la nation s'alimente. De ce même capital, une autre part, plus forte encore, avait été distraite par des entreprises exagérées de chemins de fer ; ce n'était sans doute qu'une conversion de capital roulant en capital fixe ; mais ce n'en était pas moins à rabattre de ce capital disponible qui soutient l'industrie et auquel se mesure, toutes

choses égales d'ailleurs, l'étendue possible du crédit.

La crise eut donc pour origine la raréfaction du capital roulant du pays. L'un des symptômes fut la sortie du Royaume-Uni, ou tout au moins des caves de la Banque d'Angleterre, d'une forte quantité de métaux précieux. Eu sept mois, du milieu de septembre 1846 au milieu d'avril 1847, l'exportation réelle ou supposée de l'or, ou, pour parler plus exactement, la diminution de l'encaisse métallique fut de 176 millions de francs. En treize mois, elle fut de 225 environ (1). Par le mécanisme de la loi de 1844 sur la Banque d'Angleterre, cette réduction dans l'encaisse de la Banque entraîna forcément l'abaissement de la limite au-dessous de laquelle cette institution est astreinte à tenir la somme de ses billets en circulation. La Banque d'Angleterre, dont tout le monde invoquait l'assistance, se trouva ainsi dans l'impossibilité de se dessaisir des billets que lui ramenait l'échéance des effets composant son portefeuille, quoiqu'on lui en demandât avec instance. Tous ceux qui avaient des paiements à faire furent alarmés et ceux qui le purent se précautionnèrent en faisant des réserves de billets de banque ou d'écus. Il y eut insuffisance réelle, non-seulement de capital et de crédit, mais de numéraire, billets de banque ou espèces, et ce qui est plus grave encore, il y eut ce funeste état des esprits qui est défini par le nom de panique. Le numéraire, ou instrument ordinaire des paiements, enchérit d'une manière sensible, et ici il n'y a pas lieu de distinguer, dans le numéraire, entre le billet de la Banque d'Angleterre et le souverain d'or, puisqu'il n'y avait personne, dans le Royaume-Uni, qui n'acceptât l'un aussi volontiers que

(1) Le 12 septembre 1846, l'encaisse métallique de la Banque était de 16,354,000 liv. st. ; le 17 avril 1847, il n'était plus que de 9,330,000 liv. st. Il diminua encore de 2 millions sterl. environ, d'avril à octobre.

L'autre. Certainement dans le taux exorbitant auquel se fit, pendant quelques jours du mois d'octobre 1847, à Londres, l'escompte d'excellents effets de commerce à très-courte échéance (1), une part doit être attribuée à l'absence du capital, d'où résultaient naturellement des conditions de crédit plus dures; mais une part aussi, et peut-être ce n'était pas la moins forte, provenait de ce que le numéraire manquait et de ce que, sous l'influence de la panique, on croyait qu'en vertu de

la loi de 1844 il allait manquer davantage; en d'autres termes, cette seconde part de la hausse de l'escompte exprime la cherté même dont le numéraire était affecté.

Lorsque, le 25 octobre, le Gouvernement eut enfin pris sur lui d'autoriser la Banque à transgresser les prescriptions de la loi de 1844, ce qui revenait à lui rendre la disposition de la somme déplus de 150 raillions en or, qu'elle avait dans ses coffres sans pouvoir s'en servir, ou de la réserve en billets qui était paralysée, les accumulations de billets et d'espèces, que chacun faisait pour satisfaire à ses engagements, rentrèrent dans la circulation; le sentiment de panique, auquel les esprits étaient en proie, fut dissipé. Les escomptes s'opérèrent à des conditions moins rigoureuses.

11 n'est pas sans intérêt d'ajouter que la somme, en billets de banque, qu'il fut nécessaire à la Banque d'émettre par delà l'émission réglementaire, ne fut que de 400,000 l. st. (10 millions de fr.) ; c'est la preuve

(1) M. Tooke mentionne que, le 2^e octobre, des effets du montant d'environ 10,000 liv. st. acceptés par d'excellentes maisons et n'ayant plus qu'une semaine à courir, furent escomptés sur le pied de 13 pour 100 Tan. (History of Prices, IV, p. 318, Note.)

Je vois, dans le même ouvrage, IV, page 316, un extrait du journal *YEconomist*, d'où il résulte qu'à la Bourse de Londres, le 9 octobre, la différence entre les deux cours des consolidés, au comptant et à dix jours de terme, représentait un intérêt de 50 pour 100 l'an.

que la panique jouait un grand rôle dans la crise.

En 1857, les mêmes circonstances qu'avait présentées le commerce Anglais dix ans auparavant se reproduisirent à peu près. La Banque, sous la pression des prescriptions de la loi de 1844, éleva démesurément, jusqu'à 10 pour 100, le taux de son escompte, et devint avare d'avances, même à ces dures conditions. La crise s'aggrava, de même, de tous les mauvais effets de la panique, et l'on ne voyait plus aucune porte où frapper. Quand le Gouvernement eut suspendu provisoirement, sous sa responsabilité, la loi de 1844, l'effroi des commerçants cessa, la panique disparut ; il resta seulement un certain degré de rareté et par conséquent de cherté pour le capital en général et pour la monnaie en particulier, et cette cherté même ne fut pas de longue durée.

Cette fois il fut plus évident encore qu'en 1847 que la rigidité du mécanisme de 1844 avait, en provoquant la panique, grandement augmenté l'intensité de la crise ; car la Banque n'eut pas à user de la faculté qui lui avait été donnée par le Gouvernement d'ajouter une émission supplémentaire de billets de banque à celle qu'autorisait la loi de 1844.

Après une révolution qui menace les propriétés, une panique se déclare : les particuliers, pour soustraire une partie de ce qu'ils possèdent à la spoliation qu'ils croient imminente, cherchent à se procurer des métaux précieux, parce que c'est plus aisé à cacher. On se défait à vil prix de ce qu'on a, pour obtenir de l'or ou de l'argent. Les capitalistes, dans leur effroi, redemandent, en espèces, leurs fonds aux producteurs auxquels ils les ont confiés ; ceux-là sont forcés de vendre à tout prix leurs marchandises pour satisfaire à cette demande.

Dans ce cas, les deux métaux varient, même l'un par rapport à l'autre. Infiniment plus commode à cacher et à

emporter, l'or est l'objet d'une convoitise spéciale, et par conséquent il monte davantage : la demande en est plus grande incomparablement. A Paris, après la révolution de Février, la prime des espèces françaises d'or sur l'argent, qui, jusque-là, était de 10 à 15 francs par 1000, s'est élevée à 70 francs et dans des cas particuliers bien au delà. D'ailleurs, la plupart des autres marchandises se troquaient contre une quantité d'argent moindre que leur prix accoutumé, d'un quart, d'un tiers, de la moitié.

Dans des circonstances plus exceptionnelles encore, on trouverait des faits du même genre, plus caractérisés. Lorsque notre malheureuse armée revenait de Russie, en 1812, l'or avait pris parmi nos soldats une grande valeur ; il était fort cher, relativement à l'argent ; mais cette cherté de l'or était restreinte au petit espace occupé par l'armée française. Après la révolution de Février 1848, renchérissement de l'or et de l'argent était général en France et s'étendait à la majeure partie de l'Europe continentale ; pareillement la hausse de l'or relativement à l'autre métal.

Dans l'antiquité, des causes accidentelles, qui ne peuvent plus faire sentir leur action dans nos sociétés, ont quelquefois occasionné une abondance subite des métaux précieux, ou de l'un d'eux, et ont ainsi déterminé des variations marquées dans les prix, c'est-à-dire dans la valeur des produits de l'industrie humaine comparés à l'or ou à l'argent. Jules César, rentré vainqueur dans Rome, force YÆrorium, où étaient entassées, en lingots d'or, les épargnes séculaires de la République et les dépouilles des rois de l'Asie : il les dissipe afin de se faire des partisans, et pour soutenir la guerre contre Pompée et le Sénat. On comprendra qu'il en soit résulté une forte baisse de la valeur de l'or, si l'on admet, avec

M. Dureau de la Malle (1), que ce trésor contient deux milliards de notre monnaie, somme qui était plus forte pour ce temps-là que pour le nôtre ; elle représentait plus de travail. Cette baisse eut d'autant plus d'effet qu'elle fut répandue en moins de temps ; elle le fut d'ailleurs sur un moindre espace que celui sur lequel se distribuent aujourd'hui les métaux précieux retirés des mines principales.

Lorsque Alexandre eut vidé les trésors que, depuis Cyrus peut-être, emplissaient les rois de Perse, et où était renfermée, selon l'habitude qu'on retrouve encore chez les souverains d'Orient, une très-forte quantité d'or, ce métal subit une dépréciation marquée (2).

Comme ces changements dans le rapport entre l'offre et la demande n'affectaient pas les frais de production de l'or, les prodigalités de César ou d'Alexandre devaient, après un certain laps de temps, cesser, toutes choses restant les mêmes, de faire sentir leurs effets. Néanmoins, les accidents produits, dans la circulation des métaux précieux, par ces conquérants, furent sur une échelle si grande, car il s'agit de milliards, que l'intervalle, pendant lequel l'influence en subsista, ne put manquer d'avoir une certaine durée. C'était, en effet, quelque chose comme la découverte de mines nouvelles, d'une exploitation inliniment facile et d'une abondance inusitée.

(1) Économie politique des Romains, I, page 91.

(2) Lessornmes qu'Alexandre trouva à Suze, à Ecbatane, et dans les autres trésors de Darius, montaient, selon M. Dureau de la Malle, à deux milliards environ (Économie politique des Romains , tome I, page 60).

CHAPITRE III

Enchérissement de l'or et de l'argent, en Angleterre, vers 1809.

Parmi tous les exemples qu'on peut citer d'un changement accidentel dans la valeur des métaux précieux, déterminé par les événements politiques, celui qui s'est manifesté en Angleterre, en 1809, n'est pas le moins curieux. Il a donné lieu à de vives controverses. On en cherchait l'origine où elle n'était pas; on ne voulait pas la voir où elle était.

Un duel à mort était engagé entre l'empereur Napoléon, devenu le maître du continent, et l'aristocratie ou la nation britannique. La rivalité passionnée de ces deux grandes puissances mit en jeu des instruments qui causèrent une perturbation complète dans le commerce du monde. L'Angleterre s'attribuait la domination des mers, et Napoléon répondait à cette prétention par le blocus continental, destiné à mettre la Grande-Bretagne en interdit. L'Angleterre avait besoin de vendre au continent les produits entassés dans ses magasins, et d'acheter des blés afin que ses populations ne mourussent pas de faim; car, à ses autres difficultés, vinrent s'ajouter, en 1808, 1809 et 1810, des récoltes mauvaises. Elle avait besoin de métaux précieux, pour payer les subsides qu'elle avait promis aux princes désireux de s'unir à elle contre l'empereur des Français (1); il lui en fallait aussi pour entre-

(1) Une partie de ces subsides s'acquittait par le moyen des marchandises que le commerce britannique trouvait à vendre dans les États de ces princes et notamment par des armes, des munitions de guerre, des draps de troupes, des équipements et harnachements; mais il en restait une partie à payer en or ou en argent.

tenir la nombreuse armée qu'elle avait dans la Péninsule. Et cependant, le point d'honneur et l'emporlement de la lutte l'entraînaient à des mesures violentes qui lui rendaient plus difficile de se procurer ce qui lui était ainsi indispensable. En enjoignant aux navires des tierces puissances de venir toucher aux ports anglais, les fameux Ordres en Conseil de 1807 ajoutaient à l'encombrement des marchandises dans la Grande-Bretagne, sans lui procurer ni les débouchés qu'elle ambitionnait, ni l'or nécessaire à l'accomplissement de ses desseins politiques et militaires, et ils ne lui fournissaient guère de blés.

On eut alors un spectacle étrange: l'Europe continentale, manquant de sucre et de café, les payait à des prix inouïs, pendant que, de l'autre côté de la Manche, ces denrées étaient à vil prix: on n'y savait qu'en faire. Il y eut, à un certain moment, 60 millions de kilog. de café dans les ports britanniques: c'était vingt-trois fois la consommation annuelle de la Grande-Bretagne à cette époque (1). Les cotonnades étaient de même très-recherchées par les consommateurs continentaux, et l'Angleterre en regorgeait sans pouvoir les écouler. Par contre, l'Europe, celle du Nord surtout, entassait ses blés dans ses greniers, pendant qu'en Angleterre les blés étaient à des prix de famine, 40 à 50 francs l'hectolitre. Par la même raison, tandis que l'or et l'argent restaient sur le continent à peu près à leur valeur habituelle, l'Angleterre, qui n'a que le commerce extérieur pour s'en procurer, en éprouvait la pénurie.

A cette époque donc, l'or et l'argent durent enchérir en Angleterre, par la même raison que le blé y montait excessivement, et que le sucre et le café y étaient avilis,

(1) La consommation de la Grande-Bretagne, sans l'Irlande, fut en 1811 de 6,390,000 livres avoir dupais, ou environ de 2,600,000 kilog. (Porter, *Progress of the Nation*, page 558, édition de

1847).

tandis que sur le continent les denrées coloniales étaient à des prix exorbitants. Cette situation critique se compliqua d'une dépréciation marquée des billets de la Banque d'Angleterre.

La Banque d'Angleterre, avec l'autorisation du Gouvernement, avait suspendu le remboursement de ses billets en espèces dès le mois de février 1797 ; mais, sauf un intervalle de deux ans à peu près (1801-2), les billets de banque se troquèrent contre l'or à peu près au pair jusqu'en 1809. Alors la crise se déclare, les billets baissent relativement à l'or, et puis la baisse s'aggrave. Les billets de banque perdirent moyennement 13 pour 100 en 1810, 8 pour 100 en 1811 ; à partir de ce moment, la perte alla toujours croissant jusques et y compris 1813 où elle fut en moyenne de 29 pour 100. Elle resta à ce point extrême pendant les deux premiers mois de 1814 (1). Mais à la fin de la même année, sous l'influence de la paix, elle n'était plus que de 10 pour 100. Je passe sur les variations qu'elle éprouva pendant les Cent-Jours. Dès le mois d'octobre 1816, la dépréciation des billets touchait à son terme (2).

Une discussion s'est engagée sur la question de savoir jusqu'à quel point la cherté des métaux précieux avait contribué à la suspension des paiements en espèces par la Banque. Un auteur éminent, M. Thomas Tooke, a soutenu que non-seulement cette surélévation de la valeur des métaux précieux avait concouru à la crise caractérisée par la dépréciation des billets de banque, mais qu'elle en avait été la cause déterminante. Dans son opi-

(t) L'or en lingots au titre de 1 1/12 de fin, au lieu de se vendre 3 liv., 11 sch., 10 d. ' / » > conformément au tarif de la Monnaie, se vendait en billets de banque, le 31 août 1813, 5 liv., 10 sch. ; à la fin de l'année, c'était 5 liv., 11 sch., et, en février 1814, 5 liv., 8 sch. et 5 liv., 10 sch.

(2) Voyez le Dictionnaire du Commerce de Mac Culloch, article Banque (T Angleterre; et Tooke, Histoire des Prix , tome IV, pages 129 et suiv.

JH. 29

nion, si les billets furent dépréciés relativement à l'or et à l'argent, avec lesquels ils eussent dû constamment garder leur niveau, il serait impossible de ne pas l'attribuer, pour la plus forte part, à ce que l'or était enchéri en Angleterre, et l'argent de même ; et ils l'étaient parce que le conflit, qui bouleversait le commerce du monde, éloignait ces métaux de l'Angleterre avec une énergie extraordinaire. D'ailleurs, à cette époque les mines de l'Amérique, qui avaient le monopole de l'approvisionnement de l'Europe en métaux précieux, se trouvèrent successivement dans deux situations qui, malgré leur diversité, tendaient presque également à priver l'Angleterre de leurs produits. Pendant une première période, l'Espagne, dont elles dépendaient, était en guerre avec l'Angleterre, et celle-ci, en bloquant les ports des colonies espagnoles, empêchait la sortie des métaux dont elle-même aurait eu besoin, et gênait l'exploitation même par les obstacles apportés à l'arrivage du mercure. Pendant, une seconde période, où les relations étaient rétablies entre l'Angleterre et les possessions espagnoles dans le Nouveau-Monde, les mines de ces contrées devinrent beaucoup moins productives, à cause de la guerre de l'Indépendance qui y éclata.

On affirmait naguère et on répète de nos jours que le billet de banque, une fois devenu papier-monnaie, s'avilit, parce que la Banque le prodigua en avances faites soit au Gouvernement, soit au commerce* et qu'il y en eut dès lors, en circulation, des quantités abusives; mais l'exposé détaillé de M. Tooke démontre que l'accusation dirigée ainsi contre la Banque d'Angleterre est fort exagérée.

rée. M. Tooke la signale même comme entièrement dénuée de fondement (1). Des renseignements qu'il four-

(I) Celle question est traitée in extenso par M. Tooke dans le quatrième volume de *Yttis'onj of Prices*. Voir notamment la troisième partie, chapitre I, sect. 111 et IX.

nit il résulterait, en effet : 1° que les avances de la Banque au Gouvernement n'ont pas été plus fortes après la suspension des paiements en espèces, et spécialement après 1809, qu'auparavant (I) ; 2° que la somme des billets en circulation, à l'usage du commerce, n'était aucunement excessive, en comparaison de ce qui a précédé et de ce qui a suivi. Cependant M. Tooke ni personne ne peut contester que les avances accordées par la Banque au Gouvernement ne fussent grandes. Le fait qu'elles ne se fussent pas développées après 1797 ne démontre point qu'elles n'aient pas été supérieures à ce que la Banque pouvait raisonnablement consentir. En ce qui regarde le montant des billets en circulation, ce n'est pas seulement la somme émise par la Banque d'Angleterre qu'il faut envisager, c'est la somme totale jetée sur la place par l'ensemble des banques. Enfin on peut attribuer moins de portée que M. Tooke à la distinction qu'il fait entre les billets de moins de 5 liv. sterl. et les billets de 5 liv. et au-dessus, distinction qui sert de base à son argumentation, à l'effet d'établir que la circulation de la Banque d'Angleterre elle-même n'eut jamais rien d'exagéré.

M. Tooke a positivement démontré que, au moins pendant une période, assez longue, la hausse des prix de la plupart des marchandises, exprimés en billets de banque, hausse qu'on a alléguée en preuve de la dépréciation des billets, n'avait pas existé ; au contraire, la plupart des articles avaient éprouvé, par rapport aux billets de banque, un fort mouvement de baisse qui commença dès le printemps de 1809 et se prolongea jusqu'au printemps de

(1) M. Tooke fait remarquer que la somme reçue du Trésor par la Banque en compte-courant doit être défalquée des avances faites par la Banque. CVst par ce moyen qu'il réduit dans une forte proportion l'énormité apparente de celles-ci.

1811 (1) ; ou si, pour quelques denrées, telles que le blé, la hausse est certaine, on en trouve l'explication toute naturelle ailleurs que dans l'avisement du papier, qui tenait lieu, depuis 1797, de monnaie courante. Le blé était fort cher en 1810 et 1811 ; mais c'était parce que la récolte avait été mauvaise, et qu'on avait la plus grande peine à faire venir des grains du dehors ; car, rien que pour le fret et l'assurance, le blé tiré du continent, en 1810 et 1811, payait la somme exorbitante de 13 à 22 francs par hectolitre (2), c'est-à-dire autant et plus que le prix du blé même sur la majeure partie du continent. Mais, pour les marchandises autres que les céréales, on peut répondre à M. Tooke que l'avisement des prix exprimés en billets de banque ne prouvait qu'une chose, l'édoumbrement extrême du marché britannique, en fait des articles ainsi avisés. Il n'en résulte aucunement que le billet de banque ne fût pas déprécié lui-même.

C'est au contraire un fait irrécusable que, à cette époque, ainsi que le soutint Ricardo dans l'écrit par lequel il commença sa réputation (3), le billet de banque fut déprécié par rapport aux pièces de métal dont il devrait toujours être le représentant fidèle, et tout le monde aujourd'hui reconnaît qu'on fit voter au Parlement une absurdité, pour ne pas dire un mensonge impudent, quand on le décida, le 9 mai 1811, à sanctionner, par une majorité de 151 voix contre 75, la troisième résolution de

(1) C'est un fait matériel, parfaitement constaté par les relevés des prix courants, ainsi qu'on peut le voir dans l'ouvrage de M. Tooke, *History of Prices*, tome I, pages 272 à 279, quoique plu-

sieurs écrivains ou orateurs anglais des plus considérables, aient, dans les discussions parlementaires, supposé le contraire.

(2) Tooke, *History of Prices*, tome IV, p. 112, Note. (Voir, pour les prix des autres denrées, le même ouvrage, tome 1, p. 310.)

(3) *The high price of Bullion, a proof of the dépréciation of Bank-notes*. La date de cet écrit est du 1^{er} décembre 1809.

M. Vansittart, portant que les billets de banque (1) avaient été jusqu'à ce jour et étaient présentement l'équivalent du numéraire métallique du royaume. La preuve que cette assertion était fausse, c'est que, pour se procurer cent livres sterling en or monnayé ou en lingots, il fallait donner un nombre de livres notablement supérieur en billets de banque.

En résumé, que faut-il conclure par rapport au débat que M. Tooke a soulevé?

Il n'est pas surprenant que la rareté des métaux précieux en Angleterre se soit manifestée, par la Banque, par la difficulté de s'en procurer. En cela on est fondé à dire que les circonstances extraordinaires du temps, relativement aux métaux précieux, contribuèrent à provoquer la suspension des paiements en espèces par la Banque. Mais faut-il aller au delà et est-il permis de soutenir cette thèse, dont au reste M. Tooke ne se fait point le champion, que par cela même les billets de banque non-seulement devaient être dépréciés, mais pouvaient légitimement ne plus s'échanger au pair contre la quantité de monnaie dont ils portaient la dénomination?

En principe, une banque n'est jamais autorisée à dire que l'or ou l'argent ont monté, afin d'esquiver le remboursement de ses billets en espèces sonnantes. Ce remboursement est obligatoire. Quand une banque veut s'y soustraire, les pouvoirs de l'État doivent l'y contraindre ou la forcer à suspendre ses opérations. Telle est la règle générale. Je n'ai pas à rechercher ici dans quels cas exceptionnels un gouvernement peut momentanément laisser la règle sommeiller.

Dans ses raisonnements touchant la conduite de la Banque d'Angleterre au milieu de ces graves difficultés,

(t) Il s'agit spécialement des billets de la Banque d'Angleterre qui dominaient sur le marché et réglaient le cours des autres.

M. Tooke n'a pas tenu suffisamment compte du fait même sur lequel il s'appuie, et qui est en effet incontestable, à savoir, que l'or et l'argent, à l'époque dont il s'agit, étaient raréfiés en Angleterre, et par conséquent, y étaient absolument enchéris. Les choses s'y passaient, à l'égard des métaux précieux, tout comme si les mines qui les produisent se fussent appauvries. Mais quelle en était la conséquence logique, obligée? C'était bien sûrement que, par rapport aux métaux précieux, on devait voir alors, en Angleterre, un phénomène du genre de celui qui avait eu lieu dans toute l'Europe, après la chute de l'Empire Romain. Toutes choses égales d'ailleurs, le service des échanges devait se faire avec une moindre quantité de métaux précieux. Dans la même transaction où auraient figuré auparavant 100 grammes d'or ou d'argent, il ne devait plus s'en montrer que 80, ou 75, ou 70. La livre sterling étant un poids déterminé d'or fin, l'achat et la vente d'une même quantité des mêmes marchandises ne comportait plus que les 80, les 75, ou les 70 centièmes de la quantité de livres sterl. qui était requise antérieurement. Le billet de banque, afin de pouvoir demeurer la représentation fidèle de la monnaie, n'aurait plus dû circuler qu'en une quantité plus faible de 20, 25 ou 30 pour 100. Le maintenir sans augmentation, en admettant qu'il en ait bien

été ainsi, c'était, dans ces conjonctures, en provoquer la dépréciation. Or, selon M. Tooke lui-même, que fit la Banque d'Angleterre? Elle s'appliqua à empêcher la somme des billets en circulation de s'accroître, et M. Tooke pense, contre l'opinion généralement admise, qu'elle y parvint. Mais ce n'était pas encore assez : il eût fallu que celle somme fût diminuée dans la proportion de l'enchérissement de l'or en Angleterre. En un mot, les émissions de billets de la Banque d'Angleterre furent excessives, et c'était assez pour déterminer

la dépréciation de ses billets, par rapport aux métaux précieux, monnayés ou non, seuls articles auxquels on doive les rapporter. Quant au fait même de la dépréciation, il était flagrant.

Les Mémoires de M. Mollien (t) font connaître en détail une transaction qui montre à quel point, même avant la dépréciation des billets de banque, la nation anglaise et son gouvernement étaient tourmentés du besoin de se procurer des métaux précieux. Le prédécesseur de M. Mollien au ministère du Trésor, M. de Barbé-Marbois, s'était laissé circonvenir par une association de financiers, qui rendait ou était supposée rendre des services à l'État pour la rentrée de l'impôt et pour l'approvisionnement des armées. Les faiseurs de service, c'était leur titre officiel, parvinrent à puiser dans le trésor public 141,800,000 fr., en donnant en gage des délégations de la couronne d'Espagne sur l'Amérique, où en effet le gouvernement espagnol avait des métaux précieux en dépôt, beaucoup moins cependant qu'on ne le disait. M. Mollien, appelé à remplacer M. de Barbé-Marbois, s'occupa de faire rentrer cette grosse somme. Par un traité spécial avec l'Espagne, il fut convenu que cette puissance payerait 60 millions sur le débet des faiseurs de service. Les 3 cinquièmes de ces 60 millions devaient être pris au Mexique où ils existaient réellement. On était en 1806 et 1807 ; le désastre de Trafalgar avait rendu l'Angleterre souveraine des mers sans partage. L'or et l'argent, ne pouvaient sortir des ports mexicains sans courir les plus grands périls, à moins qu'on n'eût son assentiment ; et comment l'obtenir, quand les passions guerrières étaient si violemment excitées? Mais, chez les Anglais, le désir d'avoir des métaux précieux était aussi

(t) Mémoires d'un ministre du Trésor, tome II, page 14.

vif que, chez Napoléon, celui de recouvrer ce qu'on avait soustrait de son trésor. Une négociation fut nouée sous main par l'intermédiaire d'une maison de banque de la Hollande, et, dit M. Mollien, « au sein de la guerre, à laquelle l'Espagne prenait part comme alliée de la France contre l'Angleterre, ou vit, ce qui ne s'était jamais vu en pleine paix, une frégate anglaise mouiller dans la rade espagnole de la Vera-Cruz, et y recevoir une cargaison de piastres pour le compte de la trésorerie française. » Les métaux mexicains servirent à résoudre une opération liée, où tout le monde trouva son compte. Napoléon rentra dans 36 de ses millions, l'Angleterre eut une certaine quantité de lingots.

/V VVV

CHAPITRE IV

Des variations que les deux métaux précieux ont éprouvées dans leur valeur, l'un relativement à l'autre, en même temps que leur valeur changeait par rapport aux autres produits.

Les variations qu'ont déjà éprouvées l'or et l'argent, dans leur valeur relative, ont été très-fortes ; c'est un avertissement qui ne doit point être perdu pour l'avenir, • et il en ressort la condamna-

tion à toujours du système du double étalon monétaire. Dans les foyers antiques de notre civilisation occidentale, alors qu'ils jetaient le plus d'éclat, on peut estimer, d'après les savantes recherches de MM. Letronne, Boeckh, Dureau de la Malle, Lenormant et autres, que le rapport était le plus ordinairement de 1 à 12. En Grèce et dans les pays circonvoisins, l'immense butin en or, rapporté par les compagnons d'Alexandre le Grand, venant après le pillage du trésor de Delphes et la mise en exploitation

des mines de la Thrace, réduisit le rapport accoutumé à la proportion de 1 à 10, qui était celle de l'Asie et qui subsista approximativement pendant près de deux siècles. Quand l'Empire Romain fut sur le penchant de sa ruine, l'or enchérit de nouveau en comparaison de l'argent. On trouve sous Valentinien, en 367, le rapport de 1 : 14 ^{*/}_{/*}. Sous Honorius, l'or hausse encore; mais la différence devient moins forte sous les monarchies barbares (1). En Europe, pendant les siècles qui précédèrent la découverte de l'Amérique, selon Humboldt, la valeur de l'or oscillait communément entre 10 ⁷/₁₀ et 12 fois celle de l'argent. Dans les deux siècles qui se terminent à l'époque actuelle, elle a flotté, mais son mouvement général l'a de 14 environ portée à près de 16. Pendant la dernière moitié du dix-huitième siècle, c'était de 15 à 15 ^x/_a, mais quelquefois sensiblement moins (2). Au début du dix-neuvième siècle, la proportion de 15 ^{*/}_{/*} semblait acquise; de là à 1848, date de l'exploitation des mines d'or de la Californie, le rapport se rapprocha communément de 15 ³/_t; par moments il fut de 16.

Au milieu des variations générales, il y en avait, en outre, d'accidentelles. C'était une fluctuation qui ne cessait jamais, que les violences d'hommes puissants, les chances de la guerre ou du commerce, mille hasards enfin, renouvelaient constamment. Après la conquête de la Sicile par les Romains, l'argent est plus abondant; le rapport est de 1 à 17. César rapporte en Italie l'or qu'il a pillé dans les Gaules, et force Y^Ærum, oh la prudence

(1) On ne s'entend pas assez sur tout ce qui touche aux poids et aux mesures de l'antiquité. Chacun des savants qui s'en sont occupés donne des résultats différents. Je renvoie donc à leurs écrits le lecteur qui voudrait approfondir la question; mais les variations, tant générales qu'accidentelles, sont incontestablement dans le sens indiqué ici, si elles ne sont pas exactement de la quotité que nous signalons.

(2) A la refonte des monnaies anglaises, en 1774, on le mit à 15. 21.

du Sénat avait enfermé, à ce qu'il paraît, une très-grande quantité de ce métal; l'or s'avilit momentanément et le rapport est de 1 à 9 (!). Il faut lire dans les monuments de l'histoire comment d'un prince au suivant, du commencement d'un règne à la fin ou seulement au milieu, le rapport des deux métaux changeait dans les états de l'Europe, jusques à une époque assez moderne. A l'égard de l'Angleterre, lord Liverpool a reproduit tous les traits de ce tableau changeant. La falsification des monnaies tendait à accroître l'amplitude des oscillations. Ainsi l'altération énorme qu'Henri VIII et Édouard VI firent subir plus encore aux espèces d'argent de l'Angleterre qu'à celles d'or, surtout dans l'intervalle de 1543 à 1550, aurait missuccessivement, si le commerce se fût conformé aux caprices de ces princes, le rapport des deux métaux à :

Le rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent est variable parce que, chacun des deux suivant sa propre loi qui lui imprime un mouvement propre, il n'est pas possible qu'ils restent liés par un rapport absolu et constant. La valeur d'un kilogr. d'argent n'est absolument égale, à chaque instant, qu'à celle d'un kilogr. d'argent placé dans des conditions semblables; il n'y a aucune rai-

son pour que ce soit constamment et partout le dixième ou le seizième d'un kilogr. d'or. Sans doute l'or et l'argent sont dans une certaine mesure solidaires et réagissent à ce titre l'un sur l'autre, à cause de l'emploi simultané qu'on en fait pour le monnayage; mais ils n'en sont pas moins, à beaucoup d'égards, isolément soumis aux causes

(1) Selon lord Lirerpool, *A Treatise on the Coins etc.*, page 274, la dépréciation de l'or aurait été beaucoup plus forte : le rapport serait devenu $t \text{ v } 7 \frac{1}{2}$.

qui déterminent la valeur particulière de toute marchandise. En termes généraux, à chaque instant la valeur de l'or et celle de l'argent dépendent du rapport qui existe, pour chacun d'eux, entre l'offre et la demande. Toutes les fois que l'un des deux métaux a baissé, c'est qu'il était plus offert : soit qu'on eût découvert des mines plus riches, plus faciles à exploiter et offrant un plus vaste champ à l'industrie humaine; soit, ce qui revient à peu près au même, que l'art du mineur et celui du métallurgiste se fussent perfectionnés ; soit que le commerce, en s'étendant, eût ouvert des relations avec des contrées qui en contenaient de grands approvisionnements ; soit que la guerre et le pillage en eussent jeté sur le marché des quantités inaccoutumées, dont les conquérants ou les spoliateurs se défaisaient sans y regarder beaucoup, parce qu'elles ne leur avaient coûté que la peine de prendre. Ou encore certaines personnes en grand nombre qui, dans des temps de troubles ou de désastres, avaient enfoui une notable proportion de ce métal, le retiraient de leurs cachettes; ou bien la démonétisation, dans quelque État important, en rendait disponible subitement une forte masse. Toutes les fois qu'une hausse s'est manifestée, au contraire, c'est que les mines s'étaient appauvries et étaient devenues d'une exploitation plus pénible ; ou elles avaient été abandonnées par suite d'une invasion étrangère ou de désordres civils; ou le commerce, tant indirect que direct avec les pays qui renferment les mines, avait été suspendu ; ou un régime de violence ou d'anarchie avait déterminé les détenteurs à enterrer les métaux précieux ; ou une branche spéciale du commerce d'importation acquérant de vastes proportions, sans qu'il y eût un retour correspondant, avait provoqué l'exportation de beaucoup d'or ou de beaucoup d'argent; ou encore la prospérité publique, et par conséquent la demande des métaux précieux, pour le service des échanges

ou pour les besoins du luxe, s'étant grandement développée, la production n'avait pu se mettre à l'unisson ; ou enfin une circonstance quelconque avait occasionné une demande extraordinaire. Or, parmi toutes les causes que nous venons d'indiquer et parmi celles qu'on pourrait ajouter à cette énumération, il en est qui sont de nature à agir sur l'un des deux métaux précieux seulement, pendant qu'une cause différente agirait en sens inverse sur l'autre. En supposant que la cause en action fit sentir ses effets sur les deux métaux à la fois, il n'y a guère de raison pour qu'elle opérât exactement avec la même intensité sur l'un et sur l'autre. C'est ainsi que le rapport des deux métaux a dû être, a été en effet, et sera toujours en variation perpétuelle.

Si l'on considérait en particulier chacune des crises qu'ont subies les métaux précieux dans leur valeur réciproque, on reconnaîtrait quelle s'explique par quelqu'une des causes qui précèdent ou par quelque raison analogue. Prenons la plus notable de ces crises, celle qui se présente aussitôt à l'esprit, car ce fut une révolution. Après la découverte du Nouveau-Continent, les métaux précieux ont grandement baissé de valeur l'un et l'autre; mais la baisse a été moins forte pour l'or que pour l'argent, et, par conséquent, relativement à l'argent, l'or a acquis plus de valeur. On en est venu à donner 15 à 16 kilogr. d'argent, au lieu de 10 ou de 12, pour un kilogr. d'or. C'est que l'exploitation des mines du Nouveau-Monde changea les conditions de la production de l'argent beaucoup plus

que celles de l'or et que les circonstances de l'offre et de la demande permirent à la diminution des frais de production de faire sentir toute son influence.

C'est cependant un fait historique constaté, que la découverte de l'Amérique, qui était destinée à amener un grand changement dans la valeur relative des deux roé-

taux précieux, en faisant baisser l'argenf par rapport à l'or, eut d'abord un effet diamétralement opposé. L'or fut le seul des deux qu'on trouva dans les grandes Antilles, après que Colomb y eut abordé; c'est de l'or qu'on exploita à Saint-Domingue, dès qu'on y eut mis le pied. Le métal, produit de cette exploitation, eut en Espagne une influence sensible qui causa la baisse de l'or en comparaison de l'argent. Le fait est attesté par l'édit de Médina, rendu par la reine Isabelle, dès 1497, obligée qu'elle se vit de changer le rapport légal des deux métaux, parce que leur rapport était changé dans le commerce (1).

Il n'est pas superflu d'en faire la remarque, ce fait prouve que l'Espagne, jusque-là, possédait bien peu d'or ; car l'or donné par Haïti, qui alors formait en entier celui qu'on lirait du Nouveau - Monde, s'élevait à peine annuellement à 2,000 marcs de Castille (460 kilog.), qui feraient 1,583,000 fr. de notre monnaie, poids pour poids. L'édit de Médina réduisait à 10 7/10 la valeur de l'or par rapport à l'argent, laquelle, en Espagne, était auparavant de 11 1 2 3 * * 6/10 (2). La découverte de Haïti ne datait cependant alors que de quatre ou cinq ans (3).

Les variations des deux métaux précieux dans leur valeur, l'un par rapport à l'autre, ne sont pas à leur terme. Il est dans la nature des choses qu'elles n'y soient jamais. Après 1848 il a semblé que l'or, dont la production s'est développée énormément, dût baisser bientôt relativement à l'argent ; et cependant une force opposée à ce mouve-

(1) Humboldt, Mémoire sur la production de l'or et de l'argent considérée dans ses fluctuations. (Journal des Économistes), (848.

(2) Humboldt, Histoire de la géographie du Nouveau-Continent, 111. Note au bas des pages 330 à 335.

(3) Il est bon de dire aussi que l'ellet paraît avoir été restreinte l'Es-
pagne. Tout autorise à penser que, sur le marché général de l'Europe,
l'influence des mines du Nouveau-Monde ne se fit sentir qu'après un
laps de temps considérable. (Voir plus haut, page 373.)

menl pourrait bien se révéler sous peu : l'argent aussi pourrait être produit en bien plus grande abondance.

Des changements, non moins forts que dans notre Occident, ont affecté, chez les peuples de l'Orient extrême, la valeur comparée des deux métaux précieux. Pendant longtemps l'orna été coté en Chine, relativement à l'argent, que très-notablement au-dessous de sa cote en Europe. Depuis l'ouverture du siècle actuel, et même auparavant, la Chine s'était, à cet égard, rapprochée du niveau du marché Européen. Les rapports des délégués commerciaux attachés à la mission de M. d# Lagrénée en Chine constatent qu'à Canton, en juillet 1845, le rapport était de 1 : 16 ; en janvier 1844, c'était^ dans la même ville, de 1 : 17. Cette cherté de l'or en Chine est confirmée, ajoute M. N. Rondot, par Milburn (Oriental Commerce), et par le Guide Commercial de M. Morrison et-

de M. W. Williams (page 205) (1). En 1821, l'or le plus pur était, à Pékin, selon M. Timkowski, 18 fois plus cher que l'argent.

D'après un travail de M. Rondot, d'une date postérieure (2), l'or éprouve de nos jours encore sur le marché chinois, ou du moins sur quelques-uns des marchés, présente cet immense empire, des variations marquées. Voici, suivant cet auteur, quel a été exactement le rapport des deux métaux, à Chang-Hai, de 1849 à 1800 :

(1) Etude pratique du Commerce d'exportation de la Chine, par les délégués commerciaux, revue et complétée par N. Rondot, page 14.

(2) Article l'é-King du Dictionnaire du Commerce et de la Navigation, Guillaumin éditeur.

Ces variations, on le voit, sont plus accusées que celles qu'on peut signaler dans l'Europe moderne. Il faut noter que les différents marchés du vaste empire de la Chine sont, en cette matière comme en toutes les autres, beaucoup plus discordants que ceux de l'Europe, même appartenant à des États divers. Il paraît qu'en 1810 à Canton, l'or n'aurait valu que 10 fois l'argent. A une époque beaucoup plus reculée, vers la fin du treizième siècle (1285), le rapport entre les deux métaux aurait été de même de 1 à 10, et moins d'un siècle après, en 1375, il n'aurait plus été que de 1 à 4. Ce sont des variations dont nous n'avons pas l'idée en Europe. Un rapport tel que celui de 1 à 4, s'il a subsisté quelque temps, suppose ce qui existait alors, la clôture à peu près hermétique de la Chine. Par cela seul que la Chine était sans relations commerciales avec l'Europe, il n'y avait pas de raison pour que la valeur de l'or par rapport à l'argent chez les Occidentaux exerçât quelque influence sur le Ciel-Empire.

De nos jours, cet effet de l'isolement s'est retrouvé, pour le rapport entre l'or et l'argent, à un degré extrême, chez un peuple voisin de la Chine. L'empire du Japon avait jusqu'à ces derniers temps maintenu pleinement son existence solitaire. Mais nous sommes à une époque où une pareille séquestration d'un peuple entier est impossible. La barrière qui séparait le Japon des nations occidentales a donc été rompue. Une des curiosités qu'on a reconnues, après avoir forcé ainsi les portes de la civilisation japonaise, c'est que l'or y avait, auprès de l'argent,

une valeur extrêmement faible en comparaison de celle à laquelle les Occidentaux sont accoutumés. Ce n'était guère que le rapport de 1 à 3. Une lettre à la date du 6 juillet 1857, adressée par le consul des États-Unis à Simoda, M. T. Harris, à son collègue de Hong-Kong, porte expressément que le rapport entre l'or et l'argent n'est que de 1 à 3 ¹/₂. L'objet de la lettre était de faire connaître le fait aux citoyens des États-Unis qui commerçaient en Chine, afin qu'ils en profitassent. Le témoignage de M. T. Harris a été [confirmé par une foule d'autres. Les négociants de l'Occident ont voulu exploiter la circonstance en venant troquer de l'argent contre l'or japonais et des difficultés ont surgi de là. D'un phénomène aussi imprévu que ce bon marché relatif de l'or, il est impossible de ne pas tirer la conclusion qu'il existe au Japon des mines d'or d'une certaine abondance.

CHAPITRE PREMIER

Leurs caractères généraux. — Conséquences qui en résultent pour la production de ce métal. — A quelles conditions des mines nouvelles peuvent en faire baisser la valeur.

L'esquisse historique qui précède, sur les mines du Nouveau-Monde, concerne principalement les mines d'argent qui, jusqu'à ces derniers temps, y avaient eu beaucoup plus d'importance que les mines d'or, soit qu'on mesure l'importance des mines à la richesse qu'on en retire, soit qu'on en juge par le nombre des hommes qui y sont employés, soit enfin qu'on prenne pour base d'appréciation la grandeur des efforts qu'elles réclament. Mais les mines d'or sont devenues si productives dans ces derniers temps, non-seulement en Amérique, mais dans d'autres contrées ; elles ont pris une telle place dans la préoccupation publique; par rapport à la monnaie, elles semblent appelées à produire des changements si marqués, qu'il convient d'en traiter à part et d'en signaler les caractères, sans perdre de vue que ce livre traite spécialement de la Monnaie, et que des détails relatifs aux mines d'or ne sont ici à leur place qu'à la condition de se rattacher à ce sujet.

11 semble qu'il y ait quelque chose de paradoxal à souin. 30

tenir que l'or soit un des métaux les plus répandus; car, s'il l'est, comment se fait-il qu'il ail une valeur si élevée, en comparaison de tous les autres produits de l'industrie humaine? C'est que la nature, qui a semé l'or presque en tous lieux, l'a mis partout à très-petite dose.

Il y a extrêmement peu de terrains où l'on ne trouve quelques parcelles de fer. Le fer est une des substances qui se rencontrent le plus fréquemment, tantôt comme un élément essentiel des corps, tantôt comme un ingrédient accidentel ou accessoire destiné à les colorer de diverses nuances : c'est par ce dernier motif que d'anciens chimistes l'ont appelé le teinturier de la nature. Après le fer, il n'y a pas de métal que la nature ail distribué aussi généralement que l'or ; mais elle lui a fait jouer un rôle beaucoup moins ample et moins apparent tout à la fois. Pour ce qui est de son influence sur la couleur ou l'aspect des corps qui le renferment, elle est ordinairement nulle, parce que, presque constamment, il y est, non pas engagé à l'état de combinaison chimique, mais disséminé à l'état natif, par un simple mélange physique, et les parcelles qu'il y forme sont, dans le plus grand nombre des mines, rarement assez fortes pour que l'œil puisse les apercevoir. Le fer existe souvent en filons très-épais ou en couches massives. Qui n'a entendu parler des inépuisables masses de fer de l'île d'Elbe, ou de la Montagne de Fer (Iron Mountain) du Missouri, ou des bancs de minerai qui s'étendent à plusieurs lieues de distance dans les Pyrénées, dans l'Aveyron, dans la Meurthe et la Moselle, dans le pays de Galles, en Écosse, en Suède, au Canada, en Algérie et dans vingt autres contrées? Pour l'or, jamais rien de semblable, jamais rien de plus que des grains ou des paillettes, dans des filons ou des veines de quartz ou dans des bancs de

graviers et de sables. Quelquefois encore des parcelles absolument invisibles, disséminées dans des minerais argentifères ou dans ces matières d'un jaune de laiton que le minéralogiste nomme des pyrites (i). 11 n'est même pas sans exemple que la masse tout entière des terrains en soit imprégnée, mais dans des proportions infinitésimales. Voici, par exemple, ce qu'on lit dans l'As/e Centrale de Humboldt : « Je rappelle à cette occasion qu'à Madrid un chimiste dont les travaux ont été regar- « dés comme très-précis, M. Proust, m'a assuré avoir « trouvé aurifère toute la masse granitique autour de « l'Escorial, sans que l'on aperçût trace de filons ou de « veines (2). »

M. Domeyko déclare avoir positivement constaté, au Chili, un fait semblable, sur une plus grande échelle. « J'ai voulu seulement reconnaître, dit-il, si l'or, qui se « concentre de préférence dans les filons, n'est pas un des « éléments de la masse encaissante, de la masse de tous « ces rochers qui constituent la chaîne d'escarpement de « ladite côte de l'Océan. Dans ce but j'ai fait divers essais « de terres que j'avais soin de recueillir à la surface des « rochers, sur les pentes où on n'apercevait pas la moindre trace de filons aurifères. Ces terres se composaient « de grains an-

guleux de feldspath, mélangés de petits << grains de quartz et de quelques paillettes de mica. Des « essais faits sur 200 grammes de ces terres m'ont donné « une particule d'or sensible à la balance et correspon- « dait à plus d'un millionième de la substance essayée (3). »

(1) Matières jaunes, d'un brillant métallique, que le vulgaire prend souvent pour de l'or, mais qui ne sont que des sulfures de fer ou des sulfures doubles de fer et de cuivre.

(2) Asie Centrale, t. I, p. 528.

(3) Notice sur quelques minerais du Chili analysés en 1843, Annales des Unies , quatrième série, t. VI, p. 180.

Il résulte du rapport de M. Laur sur la Californie que cet état présente de vastes superficies, où l'on trouve l'or, partout, en très-petite proportion, dans des bancs dont l'épaisseur va jusqu'à plus de 40 mètres. Je pourrais citer d'autres témoignages dans le même sens (1).

- En fait d'or, ce qui répond aux gigantesques amas et aux couches épaisses de fer que l'on cite dans tant de contrées, ce sont des morceaux gros quelquefois comme une noix ou comme le poing, très-rarement d'un plus fort volume et le plus ordinairement moindres, qu'on désigne sous le nom de pépites. L'histoire mentionne les pépites qui pèsent plusieurs kilogrammes, comme des événements. L'Europe s'intéressa, il y a trois siècles et demi, à une pépité qui, dans les récits du temps, est indiquée comme le grano de oro par excellence. On l'avait trouvée à Haïti, au commencement de 1502, dans les lavages d'or du Rio Hayna. On l'envoya, non sans quelque solennité, avec d'autre butin, à Ferdinand et à Isabelle ; mais le navire qui la portait fut englouti à peu de distance de l'île, le 29 juin 1502, dans le même ouragan où périrent Bobadilla, Roldan et l'infortuné cacique Guarionex. Elle pesait de 14 à 15 kilog. (2). En 1821, on en a découvert une de 22 kilog. aux États-Unis, dans la Caroline du Nord, comté d'Anson. Un des sultans de Bornéo se vante d'en avoir une plus belle. Ces échantillons renommés sont surpassés par la pépité qui, en 1742, s'offrit aux mineurs russes près de Miask, dans l'Oural méridional; en volume elle fait tout près de 2 litres ; elle pèse 36 kilog.

(1) Dans l'île de Haïti, récemment, un mineur très-instruit, M. Théodore Liaupt, ayant, en trois endroits très-éloignés les uns des autres, broyé et traité par le lavage la diorite décomposée, en a retiré de l'or. (Huinboldt, Asie Centrale, t. I, p. 527.)

(2) On avait Tait courir, au sujet de cette pépité, des contes extravagants. M. de Humboldt en rapporte quelques-uns dans le tome III de V Histoire de la géographie du nouveau continent (p. 330, 331).

La Californie et l'Australie ont fourni des pépites plus remarquables encore. J'ai peu de détails sur celles de la Californie; mais, pour l'Australie, voici quelques renseignements : dès les premières années de la découverte, un indigène au service de M. Kerr, propriétaire d'un troupeau de moulons, rencontra près de la surface du sol, sur le terrain de son maître, une masse d'or du poids de 106 livres. M. Mundv, auquel j'emprunte le fait (1). ne dit pas s'il s'agit de la livre avoirdupois, ou de la livre de Troy . Dans le premier cas, ce serait 48 kilog. ; dans le second, 40 seulement. La pépité paraît avoir été trouvée dans la terre en trois morceaux. Ensuite, on a eu, dans la même colonie, la pépité dite Blanche Barkly , du poids de 52 kilog. Plus tard, le 9 juin 1858, eut lieu, dans le canton de Ballaarat, une trouvaille plus extraordinaire. Un mineur, du nom de Richard Jeffery, faisant partie d'une association de vingt-deux travailleurs, découvrit une pépité qu'on baptisa du

nom de Welcome (la Bienvenue), du poids de 2,166 onces, poids de Troves. Quand on l'a fondue à Londres, on en a retiré environ 103 onces de quart/, ce qui réduit la quantité d'or à 2,133 onces, soit 66 kilog. 343 grammes. Au taux auquel la Banque d'Angleterre achète l'or, elle a valu 8,376 liv. st. 10 s. 10 d. ; soit 2 11 ,1 72 fr. Un mémoire tout récent (1864) sur les mines d'or de l'Australie, de M. de Castelneau, consul général de France à Melbourne, mémoire dont j'ai dû la communication à l'obligeance de M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, mentionne une autre pépite plus grosse encore, qui est connue sous le nom de Sarah Sands et qui aurait pesé, probablement avec un certain mélange de quartz, tout près de 78 kilog.

(1) Our antipodes, or résidence and rambles in the australasian colonies, with aglimpse of the gold fields, par le lieutenant-colonel Mundy. Londres, 1855, p. 573.

L'exploitation de l'or se distingue par deux traits particuliers :

Le premier, déjà indiqué rapidement, c'est qu'on le trouve presque toujours à l'état natif, c'est-à-dire à l'état de métal sans combinaison. Le fer, dont nous avons parlé, est toujours uni à d'autres substances qui en changent complètement l'aspect et les caractères; il se présente à l'état d'oxyde, d'hydrate ou de carbonate, jamais à l'état natif, excepté dans les pierres météoriques qu'on ne saurait mentionner parmi les mines (1). L'or, au contraire, est le plus souvent pur, sauf l'alliage accidentel, qui ne le dénature pas, de quelques centièmes d'argent et de un à deux pour cent de métaux plus vulgaires, tels que le cuivre et le fer. De même, là où la présence de l'or est invisible, parce que le métal est voilé par sa division même au milieu d'autres substances métalliques, la science croit qu'il reste juxtaposé plutôt qu'associé chimiquement aux autres corps. C'est de cette manière qu'un grand nombre de mines d'argent offrent de l'or épars en atomes dans les substances argentifères ou dans la roche qui enveloppe celles-ci. Dans les mines de la Transylvanie qui ont de la célébrité, l'or est mêlé, en petites doses, à un autre métal, le tellure; celles de Chemnitz (Hongrie), qui ont aussi de la réputation, sont, comme celles de Guanaxuato, des mines d'argent aurifère.

Le second caractère qui distingue l'exploitation de l'or est relatif à la constitution des mines elles-mêmes. La plupart des mines d'or proprement dites (j'entends parla les mines qui ne sont pas, comme celle de Guanaxuato, des mines d'argent principalement, où l'or est un accessoire), ou pour parler plus exactement la plupart de celles

(I) Non-seulement ces pierres météoriques sont trop rares pour qu'on les considéré comme des mines, mais encore le fer y est uni à quelques centièmes d'autres métaux qui suffisent àie dénaturer.

qui sont aujourd'hui en exploitation sont essentiellement des mines d'alluvion. Ce sont des sables ou des graviers qui, très-souvent, sont placés à la surface du sol, ou à peine recouverts, d'une épaisseur assez mince d'autres terrains meubles. A certaines époques, dans la série des âges géologiques, la surface de la planète fut labourée par les eaux avec une puissance dont les dégâts causés par les inondations denosjoursne donnent aucune idée. Alors, une grande quantité de roches furent mises en débris que les courants charrièrent, roulèrent, pulvérisèrent ou tout au moins arrondirent; c'est ainsi que furent formées les alluvions que l'on remarque si épaisses quelquefois, et parsemées de galets très-nombreux, dans les vallées, bien au-dessus du niveau actuel des fleuves. En broyant une immense quantité de rochers pour en épandre le détrit, ce cataclysm prolongé et maintes fois répété donna naissance à la couche friable qui, presque partout,

mais principalement dans le fond des vallées, recouvre le roc, et dont le dessus est la terre végétale. Cette période, qui, au premier abord, semble un âge de destruction, eut pour effet, au contraire, de rendre la planète habitable pour l'homme, d'en assurer la salubrité en comblant de nombreux abîmes remplis d'eaux stagnantes, et en régularisant les vallées. Elle en fit la fécondité, car elle créa le terrain meuble, et c'est ainsi que la culture devint possible. A cette même époque se formèrent les gisements d'or sur lesquels l'industrie humaine s'exerce le plus, les gisements d'alluvion.

Il ne reste guère de doute aujourd'hui sur ce point que, dans leur déchaînement, les eaux amoncelées alors rencontrèrent sur le sol, en certaines contrées, des déjections aurifères qui formaient même de vastes épanchements. C'était venu de l'intérieur de la planète, par un de ces phénomènes dont la géologie révèle et étudie les

caractères et les circonstances. Le métal précieux y était réparti dans des filons de quartz ou dans des veines ramifiées de la même substance; la masse entière, on vient de le voir, en était quelquefois plus ou moins imprégnée elle-même. Dans leurs parties les plus voisines de la surface, ces filons, ces veines ou ces roches massives, par une distribution dont le règne minéral présente des exemples, paraissent, en un grand nombre de cas du moins, avoir contenu beaucoup plus d'or que dans la profondeur où il est facile encore de les suivre (t), comme on suit, en creusant, les racines d'un arbre. Par des causes que je n'essayerai pas d'exposer ici, ces déjections se montrèrent, dans certains pays, très-faciles à désagréger à la superficie, c'est-à-dire dans la partie qui était précisément plus riche en or que le reste, et c'est ainsi que se formèrent des alluvions aurifères qui devaient un jour offrir un brillant appât au mineur.

(t) Cette opinion, fort accréditée aujourd'hui, est établie par M. Duport dans les termes suivants :

« Parmi ces faits encore isolés, il en est un que j'ai pu observer dans toutes les grandes veines métallifères du Mexique : c'est que l'or se présente toujours en plus grande abondance vers le jour, tandis que sa proportion diminue avec la profondeur; souvent ce métal apparaît en quantité considérable dans les boursoufflements qui s'élèvent au-dessus du sol à l'orifice des filons, ou dans les épanchements horizontaux qui s'étendent à l'entour de cet orifice.

« Au Mexique, il est peu de mines d'argent qui soient absolument privées d'or; seulement à mesure que l'on avance en profondeur sa proportion diminue. A Guadalupey Calvo, sur la crête du dion, un seul coup de marteau détachait des fragments de roche où l'or se distinguait aisément : prise à 100 mètres de profondeur, cette veine de quartz, large de 18 mètres, ne contenait plus que de faibles parcelles d'or, que l'œil ne découvre plus, que le mercure seul peut recueillir. » (D une banque ter ritoriale hypothécaire, 184-3, p. 39.)

M. Domeyko parle dans les mêmes termes des filons d'or du Chili. Annales des Mines, quatrième série, t. IX, p. 308.

Les observations de M. Laur sur la Californie tendent à établir le même fait.

Un autre phénomène paraît avoir eu lieu dans le cours de ce cataclysme : les masses d'eaux en mouvement, dans des oscillations peu violentes mais prolongées, qui auraient marqué la fin de la période, auraient fait subir un remaniement, une sorte de lavage aux matières broyées. A la faveur de cette opération de la nature, l'or s'accumula dans une partie des alluvions, de préférence au

reste, demêmeque, sur l'appareil que le mineur nomme la table à secousses, dans les ateliers de préparation mécanique d'une mine de plomb ou decuivre, sous l'action d'un petit courant d'eau, les matières les plus pesantes se séparent des autres. Sans doute parce que c'est l'endroit où ce travail de lavage se soutint le plus longtemps, c'est sur les bords des cours d'eau actuels ou dans leur proximité que l'or, souvent, devint le plus abondant sous cette influence.

Cependant l'alluvion aurifère recouvre maintes fois les versants des collines et les plateaux. Elle occupe ainsi, à distance du bord des cours d'eau, de grands espaces où l'on est parvenu à organiser l'exploitation avec profit.

Les gisements plus particulièrement exploités comme aurifères composent fréquemment au milieu de l'alluvion générale, et plus spécialement de celle qu'on rencontre dans les fonds, des bancs d'une forme déterminée : ils sont plats et oblongs, de 50, 100, 200 mètres de longueur et plus encore, mais beaucoup plus étroits. L'or y est plus rare à la périphérie que dans les parties centrales. Il est pourtant des alluvions fort étendues, dont on peut exploiter et dont on exploite en effet la masse entière. Nous aurons lieu d'en citer un exemple remarquable.

Les mines qui existaient autrefois dans les Gaules et qui avaient donné assez d'or pour exciter la cupidité de Jules César, celles qu'on a travaillées jadis en Égypte, et dont le souvenir ne s'est perpétué que sur les impérissables monu-

AU

menls des Pharaons; celles d'Haïti, aujourd'hui délaissées ou épuisées; celles de l'intérieur de l'Afrique, dont il y aurait lieu d'attendre de grands produits si elles n'étaient entre des mains barbares ; presque toutes celles qui, au Brésil, il y a cent ans, étaient fort productives, et dont quelques-unes le sont encore; la plupart de celles de la Nouvelle-Grenade; beaucoup de celles du Chili, et de celles qui, aux États-Unis, sont éparses dans les vallées des monts Alléghanys ; celles de l'archipel delà Sonde, delà Chine et du Japon, celles de l'Oural et de l'Altaï; celles de la Sonora, et enfin toutes celles qui ont été exploitées dans la Californie et l'Australie pendant la première phase, ont ce caractère de mines d'alluvion. Quant aux filons de quartz qui recèlent l'or dans son site primitif, on peut en considérer l'exploitation en grand comme une nouveauté. Quelques-uns avaient été mis en œuvre dans les montagnes du Choco, qui dépend de la Nouvelle-Grenade; au Brésil, dans la province de Minas-Geraës , une bonne partie de l'or qu'a produit et que fournit encore la localité de Gongo-Socco a la même origine. On avait travaillé avec succès un petit nombre de filons au Mexique, à Oaxaca, à Villalpando, près de Guanaxuato; on a cité plusieurs filons du Chili pour avoir donné de belles sommes (1). On en signale en Sibérie, notamment à Bérézofsk. Jusques à nos jours cette catégorie de mines d'or n'avait pourtant reçu que des développements bornés et n'avait rendu que des produits relativement faibles. Mais, depuis quelques années, le génie entreprenant des Anglo-Américains a attaqué, avec le secours d'une grande puissance mécanique, un bon nombre de filons de quartz aurifère en Californie, et en a retiré des masses de métal. Le même

(1) Le plus communément au Chili ce sont des nions de pyrites aurifères. Voyez sur ces mines le Mémoire déjà cité de M. Domeyko. *Annales des Mines*, quatrième série, t. VI, p. 177.

fait s'observe aussi sur des proportions fort remarquables, en Australie. Néanmoins, tout considéré, on a lieu de dire, aujourd'hui encore, que l'homme a plus d'avantage à aller prendre l'or dans les alluvions où, grâce au travail de la nature elle-même, on est dispensé de la double besogne

d'une excavation profonde dans une roche d'une grande dureté et d'une coûteuse préparation mécanique pour pulvériser les matières aurifères. En un mot, les alluvions restent, quant à présent, les principales mines d'or. Mais les filons de quartz ont pris leur place parmi les mines d'un grand produit, et il serait téméraire d'affirmer que la puissance et la fécondité relatives de cette catégorie d'exploitations ne doivent pas s'accroître encore.

Des deux circonstances qui caractérisent les mines d'or, la première, d'offrir le métal à l'état natif, simplifie extrêmement l'œuvre métallurgique; la seconde, d'être le plus souvent près de la surface du sol et dans l'alluvion ancienne ou récente, rend facile le plus fréquemment l'exploitation des mines de ce métal. Joignez-y ce fait, que l'or a une inaltérable beauté qui le distingue entre tous les métaux et qui attire et séduit le regard, et vous saurez comment il se fait que chez presque tous les peuples, quelque imparfaitement civilisés qu'ils fussent, les premiers historiens aient signalé d'usage de l'or; pourquoi quelques parcelles d'or plus ou moins travaillées se voient aux mains des tribus les plus sauvages; pourquoi presque toutes les peuplades naïves que rencontrèrent les Espagnols, avant qu'ils missent le pied dans l'empire de Montézuma ou sur le sol péruvien, avaient de petites plaques d'or pour se parer, et de menus ustensiles, tels que des hameçons pour la pêche, en or plutôt qu'en tout autre métal. 11 a suffi que quelques pépites, ou quelques lames plus grandes que les paillettes ordinaires, se fussent présentées aux regards des hommes,

dans le lit de quelque ruisseau, pour qu'ils recherchassent avec un soin particulier cette substance constamment éclatante, que sa malléabilité rend si facile à étendre, de manière à en faire des ornements ou même de petits outils (t>).

Revenons sur le fait propre aux mines d'or, d'être, dans

(I) L'argent se montre quelquefois à l'état natif; les mines de Kongsberg, en Norwège, ont donné beaucoup d'argent natif. Dans son Traité de minéralogie, M. Dufrenoy rapporte qu'on y en a trouvé deux masses déplus de 1,000 kilog. chacune. Aux mines mexicaines de Batopilas, l'argent natif est assez commun. Mais les gisements d'argent natif dignes d'être cités sont des raretés dans le monde, et, outre qu'elles sont moins nombreuses que les mines d'or, les mines d'argent, natif ou autre, gisent dans les entrailles de la terre, où il n'est pas facile d'aller chercher le métal. Pour l'en retirer, il faut un état des arts qui suppose un certain avancement des sciences et de la civilisation en général. Voilà pourquoi l'argent était rare en Amérique, même sur le continent, chez les Péruviens et les Mexicains, qui cependant étaient déjà des peuples industriels, quand les Conquistadores y arrivèrent. Le cuivre, qui est facile à travailler quand il est pur, se montre parfois à l'état natif, beaucoup moins pourtant dans les contrées occupées de longue main par la civilisation européenne que dans quelques autres régions; mais alors il n'est pas, si ce n'est par exception, d'une pureté qui permette de le travailler, même grossièrement, au lieu que l'or, même allié à d'autres métaux dans une certaine proportion, garde une malléabilité remarquable. De plus les mines de cuivre, surtout celles où il y a du cuivre natif, sont partout moins nombreuses que celles d'or, quoiqu'elles soient plus riches, c'est-à-dire quoique le même poids de minerai contienne une proportion de métal beaucoup plus forte; enfin, comme pour l'argent, il faut retirer le minerai de la profondeur de la terre. Du reste, en Amérique, on a trouvé des peuples qui avaient quelques ustensiles, ou plutôt quelques ornements simples en cuivre. Des cavernes, qui ont servi de sépulture à quelques tribus indiennes, ont présenté une grande quantité de bracelets en cuivre, et il est hors de doute que les Mexicains et les Péruviens exploitaient les mines de cuivre et préparaient le bronze; ils faisaient, de même au surplus que les anciens Égyptiens, des outils tranchants de cette

dernière composition. Quant au fer, qui est le plus répandu des métaux, et celui dont les mines sont les plus riches, la métallurgie qui le concerne était difficile à inventer. De tous les métaux, le fer est le premier par l'utilité, mais de tous les métaux usuels c'est le dernier que les hommes aient su préparer avec le degré de pureté qui le rend propre à tant d'emplois divers.

le plus grand nombre des cas, en alluvions médiocrement épaisses, sous la forme de bancs de peu d'éendue, épars dans la masse d'une alluvion générale, et où d'ailleurs l'or est extrêmement clair-semé, là même où il abonde le plus. Ce fait entraîne la conséquence que les mines d'or, celles du moins auxquelles s'étaient attachés les mineurs jusqu'à ces derniers temps, soient sujettes à s'épuiser plus rapidement que les autres mines métalliques. Voici une surface d'un myriamètre carré de terrain; c'est la cinq millième partie de la France à peu près. Elle offrira, supposons-le, des bancs aurifères de deux mètres de puissance, c'est déjà beaucoup. Il faudra 200 mètres cubes d'alluvion aurifère pour rendre un kilogramme d'or: on verra plus loin que c'est une teneur satisfaisante. Mais les bancs exploitables avec succès, qui sont épars çà et là, dans l'ensemble de l'alluvion, n'occuperont que la dixième partie de la superficie totale; c'est leur faire la part très-large. Le myriamètre alors se réduit à une surface exploitable de mille hectares. Il faut 100 mètres carrés, ou un centième d'hectare pris dans la surface utile pour rendre 1 kilogramme d'or; les mille hectares exploitables ne pourront donc fournir plus de 100,000 kilogrammes d'or. En quinze ou vingt ans un gisement, qui aura excité peut-être l'attention du monde entier, sera totalement vidé. Avec des mines d'argent du genre de celles qu'on rencontre en Amérique, un seul filon qui se présenterait, je ne dis pas sur un myriamètre carré, mais seulement sur un myriamètre de long, donnerait lieu à une exploitation infiniment plus durable.

Ainsi, pour que des mines d'or exercent de l'influence sur le marché général du monde, pour qu'elles parviennent à modifier sensiblement la valeur relative de ce métal par la quantité qu'elles en répandront sur ce marché, il est indispensable que les gisements aient une grande superficie.

Depuis que les Européens se sont emparés du Nouveau-Continent et qu'ils y cherchent de l'or, on y a trouvé beaucoup de mines dont le rendement était supérieur à celui des alluvions exploitées en Europe, toute cherté de la main-d'œuvre étant balancée, de même que toute autre disproportion dans chaque branche de la dépense, et la baisse de l'or s'en est suivie. La baisse n'a cependant pas eu lieu dans les proportions qu'avait pu faire pressentir la richesse de plusieurs de ces gîtes, parce qu'ils ont été vite épuisés.

De nos jours surtout, la quantité d'or qui existe à l'état d'offre sur le marché est fort considérable; car, ainsi que nous l'avons dit pour l'argent, tous les lingots et toutes les monnaies en circulation sont à cet état d'offre. Donc, présentement, plus encore que par le passé, pour que des mines nouvelles occasionnent la baisse de la valeur de l'or par l'influence qu'elles exerceront sur l'offre, il faut qu'elles ouvrent à l'industrie une carrière très-vaste, ce qui revient à dire qu'il faut que ce soient des gisements très-étendus. Et d'ailleurs, il peut arriver et il arrive de nos jours que si l'offre grandit, la demande éprouve de son côté une croissance marquée.

Le caractère que présentent habituellement les mines d'or d'être des mines d'alluvion, avait eu jusqu'à nos jours cette conséquence digne d'être notée, que la main-d'œuvre composait presque en totalité les frais de production de l'or, autres que les redevances au Trésor public, quand il y en avait, surtout si l'on fait abstraction des frais purement commerciaux que subit le métal après qu'il a quitté la mine. C'est ou plutôt c'était une industrie avec très-peu de capital engagé sous la forme

de machines ou de travaux préparatoires. Les engins étaient d'une grande simplicité : c'étaient des appareils de formes élémentaires, pour le lavage. Quant aux travaux préparatoires, ce n'était

plus, comme dans les mines d'argent du Mexique, un vaste ensemble de puits profonds et de longues galeries, tous ouvrages pratiqués au travers de terrains résistants, et qui coûtent, les premiers surtout, des sommes considérables ; pas de fourneaux non plus pour la fusion des minerais. Si ce n'est dans quelques cas considérés comme exceptionnels, tout se réduisait, en fait de travaux préparatoires, à dégager la surface des bancs aurifères de quelques mètres de sables stériles, quelquefois de quelques décimètres ; en fait d'appareils, à de petits creusets, dont à la rigueur on pouvait se passer, puisque l'or se vend en poudre comme en lingots. Point ou peu de capital de roulement, sous la forme de bois, de poudre, de fer et d'acier pour l'extraction du minerai, ou sous celle de combustible et de réactifs chimiques pour le traitement du minerai une fois extrait. Avec des données pareilles, les journées des ouvriers directement occupés à l'exploitation, constituaient la, très-majeure partie de la dépense d'une mine d'or.

Mais la tendance générale de l'industrie moderne, de faire intervenir le capital et, par lui, d'augmenter la puissance productive du travail de l'homme, devait finir par se manifester sur les mines d'or, de même que partout ailleurs. On avait d'abord imaginé quelques engins d'un plus grand effet que la sèble primitive ou la battée. Les mineurs Californiens y ont, presque dès l'abord, substitué d'autres appareils plus commodes mais plus compliqués, qui rendent plus d'or avec le même labeur humain. Puis on a creusé de petits canaux de dérivation, afin d'amener de l'eau de lavage sur des bancs aurifères éloignés du bord des rivières. Mais en Californie, depuis quelques années, de plus grands moyens ont été mis en action. Pour ne parler encore que des mines d'alluvion, l'on a imaginé et mis en œuvre à leur égard un procédé ingénieux qui ré-

clame beaucoup plus de capital, mais, qui a accru dans une proportion inespérée la puissance productive de l'homme appliquée à cette industrie, c'est-à-dire le nombre de grammes d'or obtenu par journée de travail, en consacrant ce travail cependant à des gisements qu'on eût dédaignés jusque-là pour leur pauvreté. Il est vrai que ces gisements sont d'une très-grande étendue, c'est-à-dire que le mineur a sous la main une quantité illimitée d'alluvions aurifères, pour les soumettre à un labeur continu et extrêmement simplifié.

Cherchons maintenant à nous faire une idée des conditions auxquelles les hommes extraient l'or, de la somme d'efforts ou d'expédients à laquelle les oblige, lorsqu'ils veulent s'en procurer, l'avarice avec laquelle la nature a répandu ce métal dans les alluvions où cependant elle semble avoir voulu le concentrer.

Hier encore, nous avions un exemple à nos portes, chez nous-mêmes, dans la vallée du Rhin, car l'industrie des orpailleurs s'y maintenait. Je citerai cet exemple comme celui de la localité la moins favorisée de toutes celles où l'on extrait l'or des alluvions. Un mémoire d'un savant ingénieur, M. Daubrée, alors professeur à la faculté des sciences de Strasbourg, et depuis membre de l'Institut, a attiré l'attention, il y a plusieurs années déjà, sur cette aurifère, et nous fournit des faits précis bien observés (1). La production de l'or, fort ancienne dans la vallée du Rhin, y a été moindre dans les temps modernes qu'avant la découverte de l'Amérique ; elle s'élevait encore, entre Bâle et Manheim, lors des premières recherches de M. Daubrée, en 1846, à 45,000 francs par an ; je doute que parmi les autres fleuves de l'Europe il y en eût un seul qui, à la même époque, produisît autant. Dans ces dernières années elle

(I) Comptes rendus de l'Académie des sciences, lomc XXII, page C3't, tt Annales des Mmes, quatrième série, t. X, p. 3.

s'est ralentie beaucoup, soit par l'effet du changement apporté au régime du Rhin par les travaux d'endiguement dont il a été l'objet (1), soit aussi parce que, la valeur de la main-d'œuvre ayant monté, la rémunération de deux tiers de gramme d'or, qu'on n'obtient pas toujours en moyenne dans une journée de travail, n'a plus été suffisante. La production annuelle des lavages d'or du Rhin est tombée à 3,000 fr. ; c'est environ 1 kilog. de métal; d'où suit que cette exploitation peut désormais être considérée comme étant à la dernière limite du rendement utile.

Tout entière, la spacieuse alluvion, au milieu de laquelle est placé le lit actuel de ce grand et beau fleuve, contient de l'or; mais jamais elle n'en offre partout, à beaucoup près, ce qu'il aurait fallu pour attirer les orpailleurs. On n'a pu chercher utilement l'or qu'en de petits bancs que forme journellement le fleuve, par le remaniement de son propre gravier, et où il réunit les paillettes de métal trop disséminées dans la masse. Ces bancs sont toujours situés à l'aval d'une rive ou d'une île que les .eaux ont rongée; le métal y est placé à la pointe supérieure, au milieu du gravier le plus gros, et l'épaisseur exploitable avec avantage n'a pas plus de 15 centimètres moyennement. Ces petits

(1) Voici ce que contient à ce sujet une note que je dois à l'obligeance de M. Daubrée : .

a Cette diminution graduelle résulte surtout des travaux de rectification et d'endiguement que les gouvernements riverains, français et badois, font exécuter sur le Rhin depuis 1842 et qui louchent à leur terme. Le fleuve se trouvant contenu dans un lit normal et invariable ne divague plus comme autrefois, et par conséquent ne forme plus de ces bancs ou attérissements, où il concentrait, par un lavage naturel, l'or en des espaces parfaitement déterminés. La matière première, dans des conditions exploitables, fait donc défaut à l'orpailleur presque partout, et il est possible que cette industrie disparaisse tout-à-fait à une époque peu éloignée, laissant comme dédommagement aux populations riveraines des terres cultivables et assainies. Cette perspective a empêché de perfectionner les procédés d'extraction comme il eût sans doute été possible. » •

champs d'exploitation rendent en or de 13 à 15 cent millièmes des matières soumises au lavage, à peu près 1 kilog. sur 7 millions. L'ensemble des graviers du Rhin ne contient que 1 kilog. d'or sur 125 millions, de sorte que ce second travail du fleuve sur les alluvions premières condense le métal dans le rapport de 1 à 18. Malgré cette concentration cependant, il faut remuer et laver sous le courant près de 4 mille mètres cubes de sables et graviers pour obtenir 1 kilog. d'or d'une valeur d'environ 3,000 fr. La journée de l'orpailleur lui rapporte habituellement de 1 fr. 50 à 2 fr. ; disons 1 fr. 75 ; c'est à peu près la valeur d'un demi-gramme d'or fin. Dans de rares journées, d'un bonheur extraordinaire, il gagne 10 et même 15 fr., ce qui répond environ à 3 grammes ou 4 1/2 grammes. On se place au delà de la vérité, quand on porte à deux tiers de gramme la quantité d'or que produit en moyenne la journée d'un homme.

C'est parce que l'or se présente partout plus ou moins dans ces conditions d'extrême rareté, c'est parce qu'une journée de travail n'en produit ordinairement que des atomes, qu'il a une grande valeur en comparaison des autres objets. Les mines d'or sont nombreuses, et leur richesse, ou pour mieux dire leur pauvreté, n'est pas uniforme; niais partout, jusqu'à présent, il a fallu et il faut encore beaucoup de labeur pour obtenir une très-petite quantité de métal. Donc le métal est cher.

Puisque, en nos contrées, un homme, dans une journée de travail, relire à peine, de nos sables, la modique quantité de deux tiers de gramme, il a bien fallu, du moment que les hommes voulaient de l'or pour l'ornement de leurs demeures ou de leurs personnes, que la petite quantité de deux tiers de gramme d'or fût payée, en toute autre marchandise, par une quantité qui répondît à peu près à ce qu'un homme dans sa journée

peut faire de celle-ci, tous frais accessoires compensés.

Pour montrer à quelle extrême division peut arriver l'or dans les gisements d'alluvion, il suffit de dire que, pour un poids d'un milligramme, il faut de 17 à 22 paillettes d'or du Rhin. Ainsi, un kilogramme d'or représente de 17 à 22 millions de ces paillettes. A ce compte, la célèbre pépite d'Australie appelée Welcome, dont il a été parlé plus haut (1), et qui pesait 66 kilog. 343 grammes, représentait 1 130 160 millions de paillettes du Rhin; et un mètre cube des graviers moyens, si peu privilégiés, qu'on a exploités dans le Rhin jusquesàcesderniers temps, contient encore de 36,000 à 45,000 paillettes.

Une aussi prodigieuse exigüité des paillettes rend compte de la distance à laquelle des courants impétueux ont pu transporter l'or. C'est ainsi que, selon M. Daubrée, l'or qu'on trouve dans le Rhin, à Strasbourg, provient des Alpes d'où le Rhin sort, de l'autre côté du lac de Constance. M. Daubrée en fournit la preuve minéralogique.

Il ne faut cependant pas juger de tous les dépôts aurifères d'après ceux du Rhin, pour ce qui est de la division du métal. La ténuité des paillettes du Rhin provient de ce que le métal était disséminé, au sein des montagnes, entre les feuillets d'un schiste qui le recélait en petites lames infiniment minces. Les alluvions aurifères de l'Amérique et de la Russie boréale sont formées des débris de roches ou de filons qui renfermaient l'or en grains. Dans l'Oural, dans la Sibérie, au Chili, selon de savants explorateurs, les grains pèsent chacun « habituellement plus d'un centigramme et souvent sont beaucoup plus lourds. Chaque grain est donc en moyenne 200 à 400 fois et très-souvent 1 000 fois plus gros qu'une paillette du Rhin ou de l'Eder(2). »

(1) Page 469.

(2) Daubrée, Mémoire déjà cité.

Mais, à cause de la pesanteur spécifique de l'or, des grains d'un centigramme sont de bien petites particules. Dans la Russie boréale, je tiens d'un voyageur fort éclairé en ces matières, et observateur habile, qu'avec la plus grande attention, en regardant la tranche des bancs aurifères, même avec une loupe, ordinairement on n'y aperçoit pas l'or. C'est le lavage seul qui en accuse la présence (1).

Nous pouvons prendre les lavages du Rhin comme un point de départ, et considérer les circonstances de ce gisement comme le minimum de ce qui peut donner lieu, en nos pays d'Europe, à une exploitation. De cette manière nous aurons une base pour les raisonnements que nous pourrions hasarder sur la question de savoir jusques à quel point la valeur de l'or peut baisser.

Des mines nouvelles sont découvertes et mises en exploitation; l'or y est plus abondant, et de beaucoup, que dans la vallée du Rhin; la journée de travail d'un homme, au lieu d'y rendre deux tiers de gramme seulement de métal fin, en rend plusieurs grammes : que s'en suivra-t-il?

Pour qu'une baisse se manifeste à la suite de cette exploitation, plusieurs conditions sont à remplir :

Il ne suffit pas qu'une journée de travailleur y produise plus de deux tiers de gramme. Avec un rendement un peu inférieur à deux tiers de gramme, l'exploitation a pu se soutenir jusqu'à ces derniers temps, dans la vallée du Rhin, parce que c'était un pays où les deux tiers d'un gramme d'or représentaient une rémunération égale au salaire habituel d'un terrassier ou d'un homme de peine. Si la scène se passe en Californie, où les salaires exprimés en métaux précieux sont plus forts et où un homme

(1)¹¹ paraît bien qu'il y a, dans les alluvions de la Russie boréale, une substance argileuse qui, en voilant les paillettes, contribue à empêcher qu'on ne les distingue.

de peine reçoit, pour le moins, 2 dollars, soit trois grammes d'or, l'exploitation des alluvions aurifères ne se maintiendra qu'autant que la récolte quotidienne d'un travailleur sera de trois grammes de fin. Avec un rendement pareil, l'exploitation d'une nouvelle mine d'or, en Californie, ne tendra aucunement à faire baisser le prix de l'or en Europe, et même, pour déterminer plus exactement le rendement moyen à partir duquel l'exploitation de la mine américaine commencerait à exercer de l'influence sur la valeur de l'or, à cette quantité de trois grammes on devra ajouter un supplément égal à la somme des commissions que prélèveraient tous les intermédiaires par les mains desquels passerait le métal, depuis le moment où il est vendu par le mineur jusqu'à celui où il arrive sur le marché général, pour le siège duquel on peut prendre, à peu près indifféremment, la place de New-York, celle de Londres ou celle de Paris.

Parmi ces intermédiaires, dont quelques-uns sont exigeants, il convient de ranger le Trésor public, dans les pays où l'exploitation de l'or est soumise à un impôt spécial, et il est peu de pays à mines productives où le fisc n'intervienne pour prendre une part.

Au nombre des causes qui, pour un entrepreneur d'industrie, enchérissent l'extraction de l'or dans une proportion sensible, et dont les effets peuvent être assimilés aux prélèvements opérés par les personnes placées entre le producteur du métal et celui qui l'achète pour s'en servir, il en est une, peu flatteuse pour l'espèce humaine, qu'il faut cependant indiquer dans cette analyse. Je veux parler du vol. Déjà, dans les mines d'argent du Mexique et du Pérou, les ouvriers soustraient des morceaux riches de minerai; pour empêcher ces détournements, on les soumet vainement à des visites quelquefois ignominieuses. C'est une éternelle guerre d'astuce entre l'ouvrier, qui veut

m COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

s'approprier des fragments de prix, et le surveillant qui cherche à faire restituer ce qui a pu être dérobé (t). Avec l'or, la tentation est bien plus grande et le larcin bien plus aisé. L'or se présentant à l'état natif et fort divisé, on n'a qu'à en avaler des grains au moment où ils se montrent, pour causer à l'entrepreneur un dommage réel. On ne peut douter que ces soustractions toujours renouvelées n'aient fort entravé l'extraction de l'or dans l'Amérique espagnole, et n'aient contribué à y faire préférer celle de l'argent.

Un système d'exploitation qui serait à l'abri de cette difficulté est celui dans lequel les ouvriers, de bonne foi associés entre eux, feraient le lavage pour leur compte. Jusqu'à nos jours, l'extraction de l'or des mines d'alluvion se serait prêtée à cette combinaison bien mieux que la plupart des industries. Elle s'y prête encore lorsque le terrain stérile, qui recouvre la mine et qu'il faut déblayer,

a peu d'épaisseur et lorsque l'eau nécessaire au lavage est à portée. En pareil cas, en effet, elle ne réclame presque pas de mise préalable de fonds. L'exploitation alors se réduit à une opération simple, de très-peu de durée; c'est à peu près uniquement de la main-d'œuvre, et on obtient, presque chaque soir, des produits marchands d'un débit assuré et immédiat. Répétons que, présentement, l'hypothèse indiquée ici est loin de répondre à la généralité des cas. En Californie, par exemple, dans les gisements d'alluvion, il a fallu, après quelque temps, de grands travaux préparatoires pour aller chercher l'eau de lavage. En Australie, on exploite les alluvions, maintenant, par le moyen d'ouvrages souterrains qui fréquemment sont considérables.

(1) Voir pour les détails le Voyage au Pérou du docteur Tschudi, chapitre XII, et le Mémoire déjà cité de M. Coipaert, sur la Métallurgie au Cerro de Pasco.

Les commentaires qui précèdent motivent suffisamment les conclusions suivantes, touchant l'influence qu'il est possible à des mines nouvelles d'exercer sur la valeur relative de l'or.

1° Pour ne parler d'abord que des mines où les circonstances locales, le degré d'avancement delà civilisation", ou toutes autres causes empêcheraient l'intervention du capital de s'exercer sur une grande échelle, c'est principalement au taux de la main-d'œuvre qu'est subordonné le montant des frais de production de l'or dans chaque exploitation. De nouvelles mines d'or ne peuvent déprimer le prix du métal, si, dans le pays où elles sont situées, la main-d'œuvre est plus chère, qu'autant que le rendement de ces mines sera plus grand, au moins dans la proportion des prix comparés de la main-d'œuvre, toutes choses égales d'ailleurs.

2° Quand cette condition sera remplie, la baisse ne s'ensuivra pas nécessairement ; il faudra plus que le champ offert par les nouvelles mines à l'industrie humaine soit assez vaste pour que la quantité de métal, qui existera désormais sur le marché général, soit sensiblement amplifiée, de manière à changer le rapport entre l'offre et la demande, ce qui suppose, entre autres conditions, que l'accroissement de production aura persisté pendant un certain laps de temps.

3° Il est indispensable enfin que le pays offre des cours d'eau, afin qu'on ait des moyens de lavage. Transportez au milieu du désert de Sahara les plus riches alluvions de la Russie boréale, ou de la Californie, ou de l'Australie, on n'en pourra rien faire ; car la méthode de travail, avec des minerais pareils, sera toujours fondée sur le lavage. Il est possible d'économiser l'eau, il n'est pas possible de s'en passer.

4° Admettons maintenant, ainsi que c'est un fait acquis

désormais pour la Californie et l'Australie, que l'ensemble des circonstances sociales, politiques et économiques favorise ou permette l'intervention de méthodes très-perfectionnées, grâce à l'assistance du capital sur une grande échelle, de manière à augmenter dans une forte proportion la puissance productive de l'homme, ou en d'autres termes le nombre de grammes d'or qu'un individu retire, en moyenne, dans une journée: les mines placées dans ces conditions tendront à déterminer l'abaissement de la valeur du métal, avec d'autant plus de force qu'elles se présenteront avec plus d'étendue, quelles seront plus accessibles et aux travailleurs et aux capitaux, et que l'exploitation en sera moins gênée par des règlements ou par des taxes. Si elles sont considérables, si les travailleurs y accourent, si les capitaux y affluent, si l'État s'abstient de s'attribuer une partie notable des profits du mineur par l'exagération des taxes ou des redevances, elles devront, après un certain temps, faire baisser la valeur du métal dans une notable proportion. Pour qu'il n'en fût pas ainsi, il faudrait que le commerce et le luxe prissent, sur la surface du globe, des développe-

ments tels que le service des échanges et le goût du faste exigeassent une masse rapidement et continuellement croissante d'espèces en or et d'ornements en or, de telle sorte que, malgré la grande augmentation de la production du précieux métal, le rapport entre l'offre et la demande ne fût aucunement troublé.

A/N/'z* /VWNAAA "

r AA, *.AAAA/ /

CHAPITRE II

Des mines d'or de la Russie.

Le vieil Hérodote avait assuré que le nord de notre continent recélait des mines d'or d'une abondance extraordinaire. Il avait raconté comment le métal était successivement transmis aux Grecs par les Arimaspes, qui les premiers s'en emparaient et le passaient aux Issédons et aux Massagètes ; mais celle assertion du père de l'histoire était depuis longtemps reléguée au nombre des fables, probablement parce qu'il y avait mêlé des griffons qu'il supposait commis à la garde du métal, et auxquels il le faisait enlever par les Arimaspes.

Il n'y a guère qu'un siècle et demi que la Sibérie proprement dite se remit à donner des métaux précieux : c'était de l'argent quelle fournissait d'abord, et, des lingots une fois obtenus, on relirait par la coupellation une modique quantité d'or. Vers la même époque, sous la puissante main de Pierre le Grand, le travail métallurgique recommençait dans la chaîne des monts Ourals, qui appartient pareillement au nord de l'empire, et qui sépare la Russie d'Europe de la Sibérie ; c'étaient des métaux communs qu'on y produisait. En 1745, on y découvrit l'or, sur les bords de la rivière Pischma ; le métal s'y présentait, non dans des alluvions, mais dans des filons ou des veines de quartz, où il était disséminé en petite quantité. Delà, dans l'Oural, de nombreuses explorations qui firent trouver d'autres gisements d'or ; mais nulle part ils ne valurent l'exploitation, excepté sur la Pischma et la Bérézofska, et, sauf en ces deux localités, les mines d'or furent

peu à peu abandonnées. Si l'industrie minérale se développait dans cette chaîne, par l'intelligente activité des Demidoff, c'était en s'appliquant au fer et au cuivre.

En 1774 cependant, une galerie d'écoulement, creusée après qu'un incendie eut détruit une machine d'épuisement, à la mine d'or de Klutchefsk, dépendant de la direction de Bérézofsk, fit reconnaître un gîte d'alluvion aurifère. Ni ont on soumit une partie au lavage l'année suivante. On en resta là jusqu'en 1804, quoique les opérations de 1775 eussent dénoté une richesse de cinq millionièmes (2 zol. par 100 pouds). Les gisements d'or de l'Oural paraissaient abandonnés, lorsque, en 1810, on mit la main sur deux pépites assez belles, ce qui excita l'ardeur des mineurs et la sollicitude de l'administration. On reprit donc les recherches et les travaux. En 1816, on retira de l'Oural 96 kilogrammes d'or. De ce moment, ce fut une industrie constituée ; cependant les produits ne commencèrent à être assez notables qu'en 1823. Jusque-là, les alluvions n'avaient donné en tout, depuis 1810, que 983 kilogrammes. (1).

A partir de 1823, la production a une marche progressive, lente d'abord. En 1830, le produit officiellement constaté des lavages d'or de l'empire est de 5,779 kilogrammes. Après 1830, le mouvement se

dessine davantage, et en 1841 l'extraction officielle dépasse 10,000 kilog. (2). De nouveaux bancs d'alluvions aurifères avaient été découverts et mis en œuvre au milieu d'autres richesses métalliques, plus anciennement connues et exploitées, à 2,000 kilom. à l'est de l'Oural, au cœur de la Sibérie, dans la chaîne de l'Altaï, dont le nom signifie montagnes d'or. Plus

(1) Un savant officier du corps des mines de Russie, M. de Helmersen, a donné une curieuse notice historique sur les travaux des mines dans l'Oural (Annuaire du Journal des mines de Russie, 1835, page 279).

(2) L'extraction réelle a dû être un peu supérieure; je l'ai évaluée ailleurs à 11,788 kilog. D'après la même évaluation, l'extraction réelle aurait, dès 1840, un peu dépassé 10,000 kilog.

étendue que l'Oural, avec des cimes plus élevées, cette chaîne couvre un grand espace en Asie, dans les possessions russes et à la limite des immenses États qui obéissent, l'un au czar, l'autre à l'empereur delà Chine. Parmi ces âpres montagnes, on exploitait déjà, dans la Sibérie orientale, quelques mines d'argent et d'autres métaux. Dès le dix-septième siècle, un Grec industriel avait apporté au czar quelques lingots d'argent qu'il en avait retirés, et, depuis le commencement du dix-huitième siècle, l'argent donnait lieu à une exploitation régulière. On distingue aujourd'hui, dans l'Altaï et dans les chaînes qui s'y rattachent, trois circonscriptions minéralogiques qui toutes donnent de l'or. Elles répondent à la partie supérieure des bassins de trois grands fleuves, l'Obi, le Jenisséï et la Léna, tributaires de la mer Glaciale; la troisième de ces circonscriptions, celle qui porte le nom de la ville de Nertschinsk, embrasse aussi le haut du bassin de l'Amour, fleuve plus important que les trois autres, en ce que, au lieu de courir au Nord vers des latitudes glaciales, et de se perdre dans un océan inaccessible, il coule à l'Est et se décharge dans l'océan Pacifique. Les parties de la Sibérie, où ces mines d'or ont été reconnues et s'exploitent, offrent aussi des mines de plomb argentifère, d'étain, de fer. Pour qu'elles aient une plus entière ressemblance avec les terrains aurifères du Brésil, on y rencontre quelques pierres précieuses.

Les mines de la Russie boréale produisent, depuis une suite d'années, une quantité de métal qui excède ce qu'en rendait l'Amérique aux beaux jours du Brésil, et qui est double de ce que celle-ci en fournissait pendant la première moitié du dix-neuvième siècle, c'est-à-dire jusqu'à la découverte des mines de la Californie. Hérodote avait donc raison (1).

. (I) Il n'est pas jusqu'à la fable des griffons, gardiens du précieux mé-

Remarquons en passant combien il est étrange que les hommes eussent perdu la mémoire d'un fait si propre à tenir en éveil, chez les peuples et chez les princes, une passion qui, par elle-même, est extrêmement vivace, la soif des richesses métalliques. Le plus classique des historiens l'avait vainement consigné dans ses écrits; son récit était traité de radotage. Peu d'exemples montreraient aussi bien ce que notre nature a de léger, notre savoir de fugitif.

Le grand développement de la production de l'or de lavage, dans la Russie boréale, est dû principalement aux alluvions de la Sibérie proprement dite. Les mines de l'Oural, depuis 1835, rendent en moyenne une quantité de 5,000 kilog. ; d'après un relevé que je dois à l'obligeance de M. Boutowski, directeur général du Commerce de l'Empire de Russie, la moyenne de la période décennale de 1854 à 1863 est de 4,748 kilog. Jamais elles n'ont dépassé 6,000 kilog. ; mais elles s'en sont beaucoup rapprochées entre 1830 et 1833 ; de même en 1856. La Sibérie en est venue par degrés à 23,000 kilog. ; mais communément elle est au-dessous, et depuis quelques années la

différence est notable. D'après les renseignements détaillés dont je suis redevable à M. Boutowski, la moyenne de la période décennale de 1854 à 1863 n'est que de 18,321 kilog. (1).

tal, qui n'ait son eiplication : des ossements de grands quadrupèdes, pareils aux éléphants et aux rhinocéros, existent bien conservés dans la couche du sol qui recouvre les bancs de graviers aurifères. Les tribus indigènes, race de chasseurs, croient y reconnaître, selon le témoignage de Humboldt dans son Asie Centrale, les griffes, le bec, la tête entière d'un oiseau gigantesque.

(1) Ces nombres résultent des déclarations officielles des mineurs. Il y aurait lieu de les grossir dans une certaine proportion pour tenir compte de l'inexactitude des déclarations, inexactitude provoquée par le désir de se soustraire à une partie de l'impôt sur les mines. Suivant M. Mac-Culloch, il y aurait lieu d'ajouter 20 pour cent; je suis porté à croire que c'est excessif, surtout pour les dernières années.

Quand on eut reconnu que l'Oural abondait en alluvions aurifères, c'était déjà une spacieuse carrière ouverte aux hommes industriels ; car cette chaîne n'a pas moins de 1,900 kilomètres de long. Après les reconnaissances faites à l'orient de l'Oural dans la Sibérie, le champ d'exploitation a acquis des dimensions prodigieuses. Depuis le Kamtchatka et les monts Ouskoï, dont le pied est baigné par l'océan Pacifique, jusqu'au méridien de Perm, à l'ouest de l'Oural, sur une distance qui embrasse la moitié du cercle qu'on décrirait en faisant le tour de la planète par ces latitudes, les dépôts aurifères sont distribués en groupes nombreux, et la zone où ils sont épars est d'une largeur moyenne de 900 kilomètres. La présence de l'or sur une telle étendue est un des phénomènes les plus généraux qu'on puisse signaler à la surface de notre globe (1).

Dans l'Oural, les dépôts aurifères sur lesquels se porte l'activité des mineurs ont la forme accoutumée de bancs allongés dont la largeur n'est que du vingtième de la longueur dans les plus grands, ceux qui ont jusqu'à 500 mètres, et du douzième dans les plus courts. Ils sont disposés, tantôt le long des rivières, à peu de distance des bords, tantôt sur les pentes et les plateaux arides; leur épaisseur se réduit quelquefois à 20 centimètres, mais elle approche souvent de 2 mètres, et va même au delà.

Dans l'Altaï, les dimensions des dépôts, en tout sens, longueur, largeur et épaisseur, sont, en moyenne, supé-

(I) Je renvoie, pour la description de ces gîtes d'or, non-seulement à une publication fort intéressante que le gouvernement russe a fait imprimer à Paris pendant plusieurs années, sous le titre *Annales des mines de Russie*, et qui malheureusement a cessé, mais aussi aux ouvrages de plusieurs savants géologues, sir Itoderick ülrchison, M. de Verneuil, M. Pierre Tchihat-chetf, et autres.

rieures à celles de l'Oural. On en cite dont l'épaisseur est de 6 mètres et plus.

Les couches d'alluvions aurifères sont fréquemment recouvertes, dans l'Oural et plus encore dans l'Altaï, par des dépôts assez puissants de sables ou d'autres alluvions stériles. Le plus souvent on déblaye ces terrains improductifs pour exploiter à ciel ouvert les bancs aurifères ; quelquefois on exploite en atteignant ceux-ci par des puits et des galeries, mais c'est rare. L'exploitation par puits et galeries est facilitée par l'abondance des bois, qui est grande.

La richesse des sables aurifères de la Russie boréale, mesurée par les rendements moyens du lavage, n'a pas été stationnaire. Tant qu'on était dans l'Oural, la moyenne était de 2 millièmes

2 et demi. Il fallait laver 400,000 à 500,000 kilog. ou 200 à 250 mètres cubes de gravier pour obtenir un kilog. de métal; mais on faisait avec profit le lavage de sables moins riches; on en lavait beaucoup qui avaient à peine la moitié, quelques-uns qui n'avaient que le tiers ou le quart de cette teneur. Il s'en trouvait cependant où elle était notablement dépassée. Dans la masse de certains bancs aurifères, on rencontrait, par exception, des veines incomparablement plus productives, mais d'une étendue restreinte. Quand l'exploitation fut parvenue aux vallées de l'Altai, la teneur des sables s'y montra variable aussi; on en exploita qui ressemblaient même aux gîtes médiocres de l'Oural; mais, après quelques années, on découvrit des bancs nombreux où la teneur en or se montrait assez régulièrement double, triple et quadruple de la moyenne ci-dessus rapportée des gisements ouraliens, et plus grande encore.

Lorsque l'on compulse les relevés officiels contenus dans X Annuaire du Journal des mines de Russie, on est frappé du changement brusque qui se manifeste de 1841

à 1842: pendant l'année 1841, la teneur moyenne des alluvions de la Sibérie a été: sur la Birusa, de 0.000 006 700 (2 zol. 57 dolis, par 100 pouds); sur la Léna, de 0.000 000 055 (2 ^{*/}, Jolilis) (1); sur l'Oka, de (2) 0.000 000 036 (13 1 2 3 4 5/, dolis); sur l'Ouderei, de 0.000 011 6 (4 zol. 44 3/h dolis); sur la Rubnaïa, de 0.000 025 (9 zol. 36 ^{*/}s dolis); sur la Mouraguaïa, de 0.000 021 (8 zol.) ; sur la Podkamennaïa-Tongouska, de 0.000 01 1 (4 zol. 1 1 ^{*/}x dolis), et sur les affluents du Jenisséï, de 0.000 004 1 (1 zol. 58 ^{*/}g dolis) (3). Cependant la moyenne générale, pour les deux gouvernements de Tomsk et Jenisséïsk, ne fut encore, cette année-là, que de 23 dix-millionièmes (0.000 002 3). C'était donc comme dans l'Oural à peu près.

En 1842, le premier semestre donne pour les mêmes régions un rendement moyen de 112, et le second de 116 dix-millionièmes (0.000 011 2 et 0.000 011 6) (4). Ainsi, en 1842, le rendement, selon les documents officiels, aurait été quintuple de celui de 1841.

Aussi, à partir de 1842, l'extraction offre-t-elle, dans la Sibérie proprement dite, une augmentation remarquable. Relativement à 1841, l'or de lavage de cette partie de l'empire est presque doublé dès 1842 (5). La Russie, pour la production de l'or, passe immédiatement par-dessus l'Amérique, et les années suivantes sont de plus en plus productives, jusques en 1846 où commence une période relativement stationnaire, pendant laquelle la pro-

(1) Cette localité n'a donné en tout que 70 grammes d'or; on y a occupé vingt-cinq hommes. C'était une exploration très-peu active et non pas une exploitation.

(2) Exploitation aussi insignifiante que la précédente.

(3) Annuaire du Journal des mines » de Russie, volume de 1842, p. 303.

(4) Ibid., pages 319 et 320.

(5) Les chiffres officiels sont, pour 1841, de 5, 81a kilog.; pour 1842, de 10,089.

duction officielle de tous les lavages, tant de l'Oural que de la Sibérie, oscille entre 20,000 et 28,000 kilog. de fin. Les résultats des dernières années connues indiquent une certaine diminution. 1858 était monté à 27,681 kilog. La moyenne des cinq années suivantes n'est plus que de 22,000 kilog. Ici encore nous reproduisons les chiffres fournis par les déclarations officielles des mineurs.

Ces renseignements sommaires suffisent à expliquer comment les principaux concessionnaires de mines, dans ces pays, les Popoff, les Riazanoff et autres, ont pu réaliser, dans ces sauvages contrées, des bénéfices comparables à ce qu'avaient recueilli, au Mexique, les Laborde, les Tereiros, les Obregon et les Fagoaga.

On n'a pas encore extrait d'or de la vallée du fleuve Amour, dans laquelle l'empire de Russie a fait récemment des acquisitions si importantes. Le comiléchargé des affaires de la Sibérie a décidé qu'aucune autorisation pour la recherche et l'extraction de l'or n'y serait accordée jusqu'en 1862. En ce moment (1865) les choses en sont au même point ; il est vraisemblable que cette interdiction cessera bientôt.

Indépendamment des alluvions, on trouve dans la Russie boréale quelques filons de quartz aurifère assez riches pour être exploités. C'est même par là, on l'a vu, qu'a commencé l'exploitation moderne de l'or dans l'Oural. Mais l'or qui a cette origine ne forme qu'une imperceptible fraction du total. L'exemple le moins insignifiant qu'on puisse citer de l'exploitation des filons est, de nos jours encore, à Bérézofsk.

Lorsque commença, dans l'Oural, l'exploitation de l'or de lavage, la couronne voulut partager la tâche et le profit avec l'industrie privée. Elle s'adjudgea à elle-même, dans cette chaîne, et plus tard dans l'Altaï, le versant occidental des montagnes, laissant aux particuliers le versant

oriental. Ce partage s'est trouvé très-inégal, au détriment de la couronne, parce que, l'expérience l'a montré depuis, les gisements du versant occidental sont de beaucoup les plus pauvres. Si l'on devait en juger par les relevés de l'extraction, l'inégalité serait plus marquée encore dans l'Altaï que dans l'Oural.

L'État se fait remettre, à titre de redevance ou d'impôt, une partie du produit brut des exploitations particulières. Dans les premières concessions, ce prélèvement au profit du Trésor avait été fixé au dixième. Plus tard, ce droit a été porté à 15 pour 100, indépendamment d'une taxe spéciale pour le service de la police, taxe qui jusqu'en 1849 fut de 4 roubles (16 fr.) par livre pesant de métal (409 grammes) au titre monétaire. C'est 36 fr. par kilog. valant 3,148 fr. Depuis, différents décrets ont modifié successivement la taxe. Il faut citer entre autres celui du avril 1849, qui, en rendant progressive la redevance des mines en Sibérie, la porta, pour les grands établissements, à un taux exorbitant. Pour ceux-là, en effet, il ne s'agissait pas de moins de 32 à 35 pour 100 du produit brut, outre la taxe de police qui, pour les grandes exploitations, était portée à dix roubles (40 fr.) par livre ou à 98 fr. par kilog. de métal au titre monétaire. Les très-petites exploitations, celles qui donnaient moins de 5 pouds (82 kilog.) d'or, furent à la vérité sensiblement dégrévées; mais ce ne sont pas celles qui importent, quand on se place au point de vue de l'agrandissement de la production.

Cette énorme aggravation d'impôt était-elle purement fiscale, c'est-à-dire destinée à procurer des ressources à l'État ; ou avait-elle pour objet de limiter l'exploitation, afin d'empêcher que la grandeur de la production ne fit rapidement baisser la valeur de l'or, et ne diminuât les avantages que ces mines rapportent à l'empire? ou ni. 32

bien voulait-on forcer cette industrie à rester morcelée, et lui donner un caractère démocratique, autant que ce mot a un sens en Russie? ou enfin, se serait-on proposé de maintenir une espèce d'équilibre entre la Sibérie et l'Oural? car l'ukase d'avril 1849 laissait subsister l'ancien état des choses pour les mines ouraliennes. C'est ce qui n'a pas été expliqué au public; mais quelle

qu'en fût l'origine, de quelque pensée qu'il fût la manifestation, un pareil régime était excessif ; il heurtait les esprits autant que les intérêts. On pouvait prévoir qu'il ne durerait pas. Il a donc été modifié profondément par deux ukases successifs. Le premier, du ~ août 1854, avait réduit de 10 à 4 le nombre des classes entre lesquelles les exploitations étaient partagées, d'après l'importance de leur production brute, et les proportions prélevées par l'État étaient de 5, 10, 15 et 20 pour 100. Le deuxième, du 1^{er} 1859, ne reconnaît plus que trois classes et abaisse encore le maximum du droit qui, du reste, continue de se percevoir sur le produit brut ; quand celui-ci est de 1 à 2 pouds, le droit est de 5 pour 100 ; quand il est de 2 à 5 pouds, le droit est de 10, et il monte au maximum de 15 pour toute quantité qui dépasse 5 pouds ou 82 kilogrammes. La production à partir de laquelle le droit atteint le maximum est modique ; si bien qu'en fait, la taxation des mines d'or de la Sibérie peut se formuler ainsi : un droit de 15 pour 100 sur le produit brut, avec un dégrèvement pour les mineurs malheureux et pour ceux qui en sont encore à explorer leurs gisements. Le droit de 15 pour 100 est encore trop élevé, l'exemple de ce qui s'est passé dans les cidevant colonies espagnoles du Nouveau-Monde autorise à le penser. Cédant au penchant qu'ils ont invariablement montré partout, lorsqu'on a voulu les assujettir à de fortes taxes, les extracteurs dissimulent une partie

de leur production. Avec un métal qui recèle une aussi grande valeur sous un petit volume, la fraude est aisée à pratiquer, surtout à pareille distance du siège du gouvernement.

A l'or que produit le lavage des alluvions, la Russie boréale en ajoute une petite quantité qu'on retire des lingots d'argent ; d'après le tableau qu'a bien voulu me communiquer M. Boulowski, l'or ainsi obtenu, dans l'ensemble des mines de la Russie boréale, n'a été, selon les déclarations officielles des exploitants, que de 531 kilogrammes en moyenne pendant la période décennale de 1854 à 1863. C'était un peu plus il y a vingt ans.

Il est permis de penser que les mines d'or de la Russie boréale sont loin d'avoir dit leur dernier mot. La prodigieuse étendue sur laquelle se présentent les gisements légitime des espérances bien supérieures aux résultats acquis. Assurément les personnes, qui se sont mises à la tête de l'industrie minière en Sibérie, sont loin de manquer d'intelligence et d'esprit d'entreprise. Il est également vrai que la Sibérie, même avant la grande mesure de l'émancipation qui sera l'honneur du règne de l'empereur Alexandre II, ne connaissait pas le servage. Mais il n'est pas moins vrai que le souffle vivifiant des institutions libérales n'a point passé par là ; la Russie ignore encore les bienfaits du système représentatif et reste étrangère aux libertés politiques dont la fécondité surpasse les dangers, quelque opinion qu'on puisse avoir sur la réalité de ceux-ci. Elle n'est même pas encore en possession des libertés civiles que recommandent à un si haut degré les succès des peuples occidentaux. Elle est de toute part sous le joug du système ultra-réglementaire, bien autrement que ceux des États de l'Europe où l'administration est le plus centralisée.

Un jour viendra inévitablement où l'empire de Russie

sera en possession, sous une forme appropriée à son génie, d'un régime politique analogue à celui qui a prévalu, après tant d'épreuves, dans l'occident de l'Europe et dans toutes les contrées peuplées par la race européenne. Ses souverains eux-mêmes, et particulièrement l'empereur Alexandre II, l'ont placé sur une pente qui l'y conduit. La liberté du travail y prendra alors un grand essor ; l'esprit d'entreprise y aura les ailes pleinement ouvertes. Il semble que, sous de pareils auspices, les mines d'or de la Russie boréale devront être exploitées avec une autre puissance,

et qu'on pourra voir se reproduire dans l'empire des Czars ce qui se passe en Californie et en Australie.

Si l'on veut se rendre compte de la quantité totale d'or qui a été retirée des mines de la Russie boréale depuis 1800 jusques à l'époque actuelle, il est facile, en compulsant les documents, de s'en faire une idée approximative.

La production dénoncée au Gouvernement s'élève pour les lavages à environ 600,000 kilogrammes, en la dégageant de l'alliage (1) de manière à avoir de l'or tin. Il convient d'y ajouter l'or retiré de l'argent produit dans le pays; la quantité annuellement déclarée était jusqu'en 1850 d'environ 613 kilogrammes; depuis elle est un peu diminuée : elle est tombée à 531 . Ce serait une addition de 37,500 kilogrammes. On obtient ainsi un total de 637,500 kilogrammes. Reste à savoir ce qu'on doit y ajouter pour les quantités non déclarées. Si l'on adoptait la proportion de 20 pour 100 indiquée par AI. MacCulloch, on arriverait à un total de 765,000 kilogrammes. Avec la proportion de 10 pour 100, qui semblent'être pas atteinte

(1) la proportion d'alliage d'après les chiffres consignés dans les tableaux dont je suis redevable à M. Boulowski peut être évaluée à 9 p. 100. C'est presque en totalité de l'argent.

aujourd'hui, mais qui a pu être dépassée antérieurement, on trouve 701,000 kilogrammes. C'est environ le quart de ce que le Nouveau-Continent avait fourni jusqu'à la découverte des mines de la Californie.

A»\r»A\AAAAAAAAAAAAAAAAAA/VA/\AAA^A'WVAAA/'AAAAr AAAAA

CHAPITRE III

Mine* d'or de la Californie.

L'existence de beaux gisements d'or dans l'Amérique septentrionale, sur les bords de l'océan Pacifique, est un fait qu'on avait déjà signalé depuis longtemps. Quiconque avait mis le pied au Mexique et s'y était enquis des ressources du territoire, avait entendu dire que l'or était plus abondant qu'ailleurs dans la province de Sonora, qui est attenante à la Californie et riveraine du même océan. Au sujet de la partie de la Sonora qui confine à la Californie, Humboldt disait en 1803 : « Ce terrain monlueux de O la Pimeria Alta (1) est le Choco (2) de l'Amérique septentrionale. Tous les ravins, et même des plaines, y contiennent de l'or de lavage disséminé dans des terrains « d'alluvion. On y a trouvé des pépites d'or pur d'un poids de 2 à 3 kilog. Mais ces lavaderos sont faiblement exploités, à cause des incursions fréquentes des Indiens indépendants, et surtout à cause de la cherté des vivres, qu'il faut transporter de très-loin dans ce pays inculte (3). »

M. Duport, qui avait poussé plus au nord que Humboldt ses excursions minéralogiques, mais qui n'avait pas visité

(1) C'est le nom qu'on donne à cette partie de la Sonora.

(2) Le Choco est une province de la Nouvelle-Grenade qui est riche en or. Il avait sous ce rapport, au commencement du siècle, une grande réputation.

(3) Essai sur la Nouvelle-Espagne, tome II, page 240, édition de 1824.

non plus la Sonora ni la Californie, n'es! pas moins net dans ses affirmations. Voici comment il s'est exprimé vers 1840 :

« L'examen des gîtes métallifères entre la pente de la « Sierra-Madre et la mer du Sud, au nord de Mazatlan, « ajoute un intérêt métallurgique à ses attraits géologi- « ques ; car c'est dans ces contrées que l'or s'est montré en « plus grande abondance : c'est sur ce point que sapro- « duction semble pouvoir devenir indépendante de celle « de l'argent.

« L'état peu avancé de la civilisation dans la partie « nord-ouest de la république mexicaine, a sans doute « empêché que le lavage des sables aurifères n'ait atteint « une faible partie du développement dont il est suscep- « tible. Ce quise passe en Sibérie peut faire présager quelle « serait la production de l'or dans le département de « Sonora, si l'on pouvait, comme en Russie, disposer d'un « grand nombre de bras. »

M. Duflot de Mofras, après avoir parcouru les contrées de l'Amérique septentrionale que baignel'océan Pacifique, signalait de même la richesse en or des provinces de Sonora et de Sinaloa : « Le climat, dit-il, est tempéré, et les « terres de l'intérieur fertiles; mais leur principale source « de richesse consiste dans les mines d'or et d'argent. 11 « y a plus de deux cents localités exploitées, et l'on peut « assurer que ces métaux se rencontrent partout. Dans « ces départements , on rejette des minerais contenant « cependant trois et quatre millièmes d'argent, qui est « toujours aurifère. »

« Aucun pays du monde ne possède des gise-

« menls aussi riches et aussi étendus (criaderos ou placeres « deoro). Le métal se rencontre sur les terrains d'alluvion, « dans les ravins, à la suite des pluies, et toujours à la sur- « face du sol ou à quelques pieds seulement de profondeur.

« Au nord de la ville d'Arispe, les gisements de Quitovac « et de Sonoïtac, qui furent découverts eu 1836, produi- « sient pendant trois ans deux cents onces et or par jour. « Les chercheurs d'or se bornent à remuer la terre avec « un bâton pointu et ne ramassent que les grains visibles ; « mais si l'on voulait diriger des cours d'eau et faire en « grand le lavage des terres, les bénéfices seraient encore « plus considérables. Il n'est pas rare de rencontrer « des grains d'or qui pèsent souvent plusieurs livres, et « dont la valeur, comme objet scientifique, est inexpri- « niable. M. Zavala, ancien plénipotentiaire du Mexique « à Londres, possédait un grain d'or qui pesait plus de « neuf mille piastres. Le cabinet du roi, à Madrid, ren- « ferme plusieurs magnifiques échantillons de cette es- « pèce.

« La facilité avec laquelle les mineurs gagnent des •• sommes considérables explique l'énorme consommation « des marchandises d'Europe qui a lieu dans ces prof vinces. On voit fréquemment de simples habitants des « hameaux (ranchos) dépenser en peu de jours quatre a et cinq livres d'or, qui souvent ne leur ont coûté qu'une « semaine de recherches (1).

La présence de l'or en Californie (2) n'avait guère été remarquée jusques à notre époque, quoiqu'il paraisse que Drake en eût rapporté quelque peu de ce métal. La Californie manquait d'habitants : de rares Indiens, confiés aux soins de missionnaires bien intentionnés, mais totalement

(1) Exploration du territoire de l'Orégon, des Californies et de la mer Vermeille , pendant les années 1840, 1841, 1842, par M. Duflot de Mofras, tome 1, page 206 à 212.

(2) C'est à l'aride et longue presqu'île qui borde à l'ouest la mer Vermeille, ou golfe de Californie, qu'on avait donné ce nom jusqu'à nos jours; la terre continentale attenante, où a été découvert l'or, était appelée par les géographes Nouvelle-Californie ou Haute-Californie, mais désormais elle a été accaparée pour elle le nom de Californie tout court.

dépourvus d'initiative, et par eux réunis dans des sortes de colonies agricoles, qu'on nommait les Missions, commençaient à peine à se familiariser avec les premiers éléments de la civilisation ; la plus ancienne de ces agglomérations modestes datait de 1769 seulement. Sur le littoral, de petites villes, comme Monterey, marquaient les points où les navires pouvaient mouiller et fournissaient quelques vivres aux baleiniers. La baie de San-Francisco, dont on disait que c'était le plus beau port du monde, restait inoccupée; on n'y voyait qu'un village qui ne comptait pas deux cents âmes, celui de San-Francisco. C'est en ces circonstances que le gouvernement des États-Unis se fit céder la province par le Mexique. Des colons anglo-américains se portèrent aussitôt sur la baie de San-Francisco, qui en est le point important ; à quelques mois de distance, le hasard faisait découvrir l'or sur les bords du Sacramento, principal tributaire de la baie, dans les propriétés d'un officier suisse, le capitaine Sutter, que les révolutions avaient fait sortir de France.

La Californie occupe sur le bord de l'océan Pacifique une longueur d'environ 1,900 kilom. La largeur moyenne du pays est d'un peu plus de 300. Il est borné à l'ouest par la ligne de faite de la Sierra-Nevada, chaîne fort élevée, et que Humboldt désignait sous le nom de chaîne de Saint-Marc. A peu de distance du littoral s'étend, parallèlement à la côte, une autre chaîne à laquelle les Anglo-Américains ont donné le nom de Coast- Range. Elle est beaucoup moins haute que la Sierra-Nevada, car elle ne dépasse pas 600 mètres. Entre ces deux chaînes se déploie une magnifique vallée intérieure, dont tous les voyageurs vantent la fertilité, la salubrité, l'agréable climat, et qui a presque la longueur de la Californie elle-même. Elle est arrosée par deux rivières qui viennent, l'une, le Sacramento, du nord, l'autre, le

Saint-Joachim (San-Joaquin), du midi, et qui joignent leurs eaux pour se décharger dans la baie de San-Francisco. Cette riante vallée, dont les charmes et les ressources agricoles ont été décrits par M. Duflot de Mofras(t), par le général, alors colonel, Fremont, infatigable explorateur qui a pris part à la conquête, et plus récemment par différents voyageurs, est la contrée où l'on a découvert l'or, avant ce précieux métal, le mercure.

Les deux chaînes de la Sierra-Nevada et du Coast- Range ont l'une et l'autre ce caractère, que du côté de l'orient, c'est-à-dire de l'intérieur, elles s'affaissent brusquement, tandis que du côté de l'occident, c'est-à-dire vers l'océan Pacifique, elles présentent un versant prolongé qui s'incline lentement.

A cause de la grande hauteur de la Sierra-Nevada, le pays offre, de ce dernier côté, un plan incliné très-développé, hérissé çà et là par les contre-forts de la chaîne et sillonné par les vallons des cours d'eau qui viennent grossir le Sacramento et le San-Joaquin. Ce plan incliné vient se raccorder avec une grande plaine d'un sol très-fertile, large de 85 kilom. environ, de l'est à l'ouest, et qui, du sud au nord, s'étend sur toute la contrée. C'est au milieu de cette plaine que coulent les deux fleuves.

« Si on conçoit maintenant, dit M. Laur, la ligne d'intersection des plaines du San-Joaquin et du Sacramento avec ce grand plan incliné du versant occidental de la Nevada, et si, sur ce même versant, on lire une ligne parallèle à la première, à une distance moyenne de 40 kilom. vers l'est, on limitera une zone étroite de terrain qui, prolongée du sud au nord, depuis les sources du San-Joaquin jusqu'à celles du Sacramento, couvrira une superficie totale

(1) L'ouvrage de M. Dufлот de Mofras, accompagné de cartes précieuses, a été publié par les soins du gouvernement français.

de 19,000 kilom. carrés. Celle zone est la région de l'or en Californie. »

Dans quelles conditions diverses l'or s'y offre-t-il?

La présence de l'or, dans la Californie, paraît due à la même cause à laquelle on l'attribue partout ailleurs. Après que la masse du pays eut été formée, des émanations souterraines, probablement contemporaines de l'éruption de roches ignées, de l'espèce des trachytes et d'une nature particulière à la chaîne des Andes, imprégnèrent les roches de matières quartzeuses mêlées, en petites quantités, de sulfures métalliques, de pyrites de fer particulièrement et d'or. L'or se trouve ainsi disséminé, avec une proportion de pyrite qui excède la sienne propre, dans des filons et des veines de quartz, et quelquefois dans la pâte d'autres substances ; mais, ainsi que nous avons eu occasion de le dire déjà, en parlant des mines d'or en général, c'est à l'approche de la surface du sol que se rencontre la plus grande richesse des fdons et des veines.

Ces gisements aurifères primitifs, qui paraissent avoir été friables, furent désagregés par les eaux, dont l'action prolongée donna naissance à des alluvions à la fois vastes et épaisses, dans une partie desquelles l'or se retrouve en plus grande quantité que dans le gîte primitif. Ainsi se formèrent des dépôts aurifères qui se recommandent par un caractère remarquable : au lieu d'y être réparti fort inégalement, ainsi que c'est la règle, de telle manière qu'on ne puisse exploiter utilement que des sortes de nids de gravier, répandus çà et là, sous la forme de lentilles allongées, dans la masse de l'alluvion, l'or y est à peu près uniformément semé sur de grands espaces, avec cette loi que, sur chaque point, la proportion du précieux métal varie du sommet du dépôt, où elle est le plus faible, à la base où elle est le plus forte.

Celle période de l'histoire géologique du pays fut ar-

rêtée par un nouveau soulèvement de la Sierra-Nevada marqué par l'éruption du basalte. Une seconde période d'érosion par les eaux suivit ce nouveau débordement de roches ignées et fut l'origine d'un nouvel ensemble de bancs d'alluvion formés aux dépens, soit des terrains solides, soit des alluvions premières qui disparurent en beaucoup d'endroits, particulièrement dans le sud. Mais elle se passa différemment ; elle distribua l'or d'une façon plus inégale et plus confuse. Le métal constitua des gîtes d'une grande richesse, mais de peu d'étendue au milieu de dépôts de graviers presque stériles.

Après l'accomplissement de ces grands phénomènes, le relief de la contrée était définitivement fixé. La distribution de l'or ne fut plus modifiée que par l'action de l'atmosphère et des pluies, et par le lavage que les cours d'eau actuels opéraient dans leur propre lit. De cette manière, l'or disséminé dans le lit des rivières et des ruisseaux put se concentrer sur un grand nombre d'espaces, de peu d'étendue chacun, et préparer des chances brillantes aux mineurs heureux qui rencontraient les bons endroits.

L'or se présente ainsi en Californie dans quatre gisements différents d'espèce et de date. Les voici rangés suivant l'ordre chronologique :

1° Dans les roches massives ; ce sont principalement des filons et des veines de quartz qui offrent le précieux métal. M. Laur l'a cependant reconnu dans la masse de certains schistes où il n'a pas été exploité encore.

2° Dans une première catégorie d'alluvions qui aurait précédé l'apparition du basalte : ces alluvions forment des bancs très-étendus dans les contre-forts élevés de la Sierra- Nevada.

3° Dans des alluvions, postérieures au basalte, qu'on rencontre dans les chaînons inférieurs de la Sierra-Nevada, où elles constituent des terrasses planes au-dessus de

la plaine étendue qui est baignée par le Sacramento et le

San-Joaquin.

4° Dans les alluvions modernes dues aux cours d'eau actuels, et remaniées sans cesse par eux.

De là quatre champs d'exploitation bien distincts.

Il était naturel que l'exploitation commençât par les gisements de la quatrième catégorie, et c'est en effet ce qui a eu lieu. Ce fut dans les alluvions d'un petit cours d'eau près de Coloma, à peu de distance du confluent de la Rivière Américaine avec le Sacramento, qu'au mois de janvier 1848 se fit la découverte de l'or. Le métal se présentait en grains faciles à distinguer, et le résultat des premiers travaux fut tellement heureux, malgré la grossièreté des appareils dont on se servait, que de toutes les parties du globe on se précipita sur la Californie pour y exploiter les mines d'or (1).

Dans ces gisements, que le lavage effectué par les eaux courantes avait çà et là enrichi extrêmement, les mineurs heureux ou intelligents firent des trouvailles surprenantes. L'or y était visible en pépites qui souvent

(1) Voici comment le colonel Mason, gouverneur de la Californie à l'origine, expose l'événement, dans son rapport officiel au gouvernement fédéral :

« M. Sulter avait fait un marché avec M. Marshal pour construire à cet endroit une scierie. Quand le bâtiment fut achevé et qu'il fallut conduire l'eau sur les roues, on reconnut que le canal était trop étroit pour donner à l'eau une rapidité suffisante. Pour épargner un nouveau travail, M. Marshal fit entrer dans le canal un fort courant, qui entraîna une masse de terre et de gravier. Un jour que M. Marshal observait ce dépôt, il y vit briller des paillettes, qu'il examina. En ayant reconnu la valeur, il s'en alla au fort faire part de sa découverte à M. Sutter. Tous deux convinrent de tenir les choses secrètes jusqu'à l'achèvement d'un moulin que M. Sutter voulait faire bâtir. Mais la grande nouvelle se répandit tout à coup de côté et d'autre, comme par magie. Les premiers explorateurs obtinrent un plein succès, et, dans l'espace de quelques semaines, des centaines d'individus accoururent en ce lieu. Trois mois après la découverte de la mine, quatre mille hommes y travaillaient, et

dépassaient plusieurs onces. En moins de huit semaines de travail, une valeur de plus de 5 millions de francs arriva à San-Francisco, des bords de la Rivière Américaine. A Rich-Bar, dit M. Laur, on ne « amassait que les gros morceaux ; à Coyote-Ville, près de Nevada-City, on exploitait un ravin dont les sables, lavés à la baltée, rendaient environ 9 pour 100 d'or.

Les premiers rapports officiels reçus par le gouvernement de Washington, contiennent tous des renseignements dans ce genre-ci : « J'ai passé la nuit dans la « tente d'un groupe de huit personnes, deux matelots, « deux charpentiers, trois hommes de peine et un com- « mis. Chaque soir, j'ai vu l'or qu'ils ont rapporté, je l'é- « value à 50 dollars par tête (75 grammes d'or tin); ils « disaient 64 (96 grammes d'or fin). Une autre fois, j'ai « assisté au pesage de l'extraction de deux frères qui la- « vaient de la vase dans un poêlon de fer-blanc. L'un avait « eu 7 doit. (10 */j grammes), l'autre 82 doll. (123 « grammes). » Sur la Rivière des Plumes, le colonel Mason, gouverneur de la province, vit quelques personnes qui avaient réuni 50 indiens, et les faisaient travailler. En sept semaines et deux jours, soit 44 journées de travail (je ne défalque rien pour les chômages forcés ou volontaires autres que les dimanches, ni pour les maladies), ils eurent 273 livres d'or, que le gouverneur estime à la somme de 400,000 fr. Ce serait un produit quotidien de 9,000 fr. ou par journée de travailleur, 180 fr.

En ce temps-là, le produit moyen d'une journée de travail était d'environ 130 fr. Il y avait des mineurs heureux qui, à certains jours, faisaient cinquante et cent fois cette somme; mais aussi les denrées les plus ordinaires, les outils les plus grossiers, les vêtements les plus simples, les services les plus vulgaires enchérèrent d'une manière prodigieuse à San-Francisco. Le salaire d'un journalier,

dès le commencement, fut de 8 "S. 10 dollars (42 à 54 fr.). Pendant la première campagne, où l'on était pris au dépourvu, les subsistances montèrent à des prix incroyables : le baril de farine, contenant 196 livres avoirdupois (89 kilogr.), qui vaut à New-York environ 5 dollars, se vendait 30. 40 et 50 dollars, et même davantage, en Californie. Un médecin demandait une once d'or (28 grammes, près de 100 francs) pour une consultation, 6 onces (170 grammes) pour une visite. La portion de bœuf séché, qui dans les fermes se serait vendue 4 cents (21 centimes), coûtait, sur les ateliers de lavage, de 1 à 2 dollars (5 fr. 35 c. à 10 fr. 70 c.). Les Indiens donnaient 1 once d'or pour une chemise ordinaire en calicot. « On « paye, dit le capitaine Folsom, dans un rapport officiel, « pour une voiture attelée de quatre bœufs, 50 dollars par « jour (environ 270 fr.). J'ai vu, dans les régions aurifère- « res, un nègre qui faisait la cuisine et auquel on donnait « 25 dollars (130 fr.). »

Cette cherté des aliments usuels et des autres objets ou services les plus nécessaires à la vie s'est maintenue longtemps sur les mines, non cependant sans des écarts assez forts. Aujourd'hui la Californie a développé ses cultures, de façon que les denrées principales y abondent. Elle produit du blé par delà sa consommation ; elle en a expédié, en 1861, aux marchés de l'Europe.

En peu de temps, les gisements les plus remarquables, par le nombre des pépites ou l'abondance des grains, furent épuisés de leurs trésors. Il fallut s'attaquer à des alluvions moins exceptionnelles. A la batlée, que les Mexicains accourus dans le pays, au commencement de l'exploitation des mines, avaient apportée avec eux, on substitua un engin un peu plus compliqué mais plus expéditif, lerochetou berceau qui, suivant M. Laur, aurait été introduit en Californie par les Chinois, car les habi-

tants du Céleste Empire n'avaient pas été les derniers à venir recueillir leur part du butin étalé sur les rives du Sacramento et du San-Joaquin.

Le berceau exige deux hommes, mais il expédie par jour 3,000 kilogrammes de sable, au lieu de 400 que lavait la battée.

Telle était l'activité des mineurs et l'affluence des nouveaux arrivants, que peu d'années suffirent à exploiter d'abord avec la battée, ensuite avec le berceau, le bord de tous les cours d'eau, grands et petits. Dès 1852, les terres vierges sur la rive des fleuves et de leurs affluents devenaient rares; on exploitait les sables aurifères de ravins desséchés et on les transportait jusques au bord des cours d'eau ou à portée de canaux de dérivation que des hommes entreprenants avaient creusés. En 1861, ce premier gisement du précieux métal, celui qu'offre le lit des rivières et des ruisseaux, était complètement abandonné par les mineurs de la race blanche; il n'était plus fréquenté que par les Chinois que la jalousie, ou pour mieux dire la cupidité violente des autres mineurs écarte des gîtes plus riches. Ces travailleurs sobres, adroits, tenaces au travail, dit M. Laur, lavent à cette heure, pour la dixième fois peut-être en certains lieux, les déblais de gravier que les premiers mineurs ont amoncelés dans toutes les vallées de la Sierra-Nevada. 11 n'est pas facile de savoir d'un Chinois ce qu'il retire d'or de son chantier. On s'accorde généralement à penser que ce produit n'est pas en moyenne supérieur à 5 réaux, environ 3 fr. par jour.

Une seconde catégorie de gisements d'une autre sorte, celle des alluvions postérieures à l'apparition du basalte, fut attaquée par les mineurs après qu'ils furent rebutés de s'acharner sur celui des alluvions récentes. Elle a l'avantage de former de plus vastes espaces. C'est ainsi que tout autour de la petite ville de Folsom, dans la vallée

de la Rivière Américaine, M. Laur en a constaté l'existence sur plus de 20,000 hectares, avec des épaisseurs qu'on ne pourrait évaluer en moyenne à moins de 10 à 12 mètres. Vers le nord, dans les vallées del'Yuba et de la Rivière des Plumes, cette formation géologique se montre fort étendue, avec une puissance qu'on dit plus grande encore. Mais le rendement de ces alluvions était trop faible pour qu'on pût les exploiter avantageusement avec la battée et même avec le berceau. Stimulé par la nécessité, l'esprit inventif des Américains produisit alors des mécanismes nouveaux. Ce fut d'abord le long tom, formé d'une auge immobile dont le fond est occupé par une grille sur laquelle se lavent les terres; du long tom on passa bientôt au sluice, qui présente beaucoup plus d'avantage. C'est un canal de planches, large de 30 centimètres et long d'environ cent mètres, qu'on fait parcourir par un violent courant d'eau chargé de terre aurifère. L'or se dépose dans les fentes et les interstices du fond qui est en bois raboteux.

Moyennant ce dernier appareil, il a été possible de laver avec profit des alluvions aurifères qui se présentaient en grandes masses. En effet, au témoignage de M. Laur, un terrain d'alluvion aurifère étant donné, si la puissance productive du travail, exprimée par le nombre de grammes d'or qu'un mineur extrait dans sa journée, y est représentée, avec la battée, par i

Elle est, avec le berceau, de 3,73

Avec le long tom, de 13 »

Avec le sluice, de 43,73

Mais l'exploitation par le moyen du sluice exige beaucoup d'eau. On se mit donc alors à creuser des canaux qui amenassent aux alluvions l'eau de la partie supérieure des vallées. On a ainsi établi de nombreux ouvrages, avec cette activité dévorante qui distingue l'Américain du

LA MONNAIE. SECTION XII, CHAPITRE III. 313

Nord et qu'imitent bientôt les autres races, lorsqu'elles sont mêlées à celle-là. Dans la vallée de la Rivière Américaine elles vallons affluents, dès 1858, selon M. Laur, on ne comptait pas moins

de 78 canaux et rigoles , d'une longueur totale de 1,600 kilomètres, ayant coûté plus de 17 millions de francs. L'organisation du travail éprouva dès ce moment une modification très-sensible : le mineur isolé était désormais impuissant devant la pauvreté des nouveaux gisements et la difficulté qu'il y avait à les exploiter. Il y fallait des capitaux. Ces circonstances nouvelles appelaient l'association, et aussi la subordination dans le travail. Des travailleurs dépourvus d'avances durent se mettre aux gages de ceux qui, plus habiles ou plus sages, possédaient du capital, fruit de leur labeur antérieur.

Les alluvions de la seconde catégorie qu'on ait attaquée, celle qui est postérieure au basalte, ne répondirent pourtant que médiocrement à l'attente des mineurs. L'exploitation n'en était pas facile. La configuration topographique de la région où elles sont situées est telle que, pour l'épuisement des eaux qui s'amoncèlent dans les travaux souterrains, il n'est pas possible de se servir de galeries, puisque ce sont des plateaux étendus et sensiblement de niveau; il faut des puits verticaux ou inclinés, munis de machines motrices. Or, on aurait très-difficilement des chutes d'eau à proximité. L'eau , conduite à grands frais de la montagne, se vend aux mineurs à raison de 5 centimes environ le mètre cube; à ce prix, on peut l'employer dans le lavage, mais non comme moteur. Quant à la vapeur, elle serait d'un usage coûteux, parce que, dans ces plaines, le bois, seul combustible dont il puisse être question, ne laisse pas que d'être assez rare. Dans ces conditions, pour cette classe d'alluvions, l'extraction du sein de la terre et l'épuisement des eaux intérieures de la mine, m. 33

doivent s'opérer par des moteurs animés, souvent par des hommes, ce qui accroît la dépense et restreint les proportions de l'industrie.

Encore si le rendement eût été régulier, et eût par là donné de la sécurité au mineur. Mais la richesse de ces alluvions est fort inconstante. On dirait que l'or s'y est déposé au milieu d'un trouble permanent. A côté de chantiers qui rendaient de 40 à 50 fr. par homme et par jour, il n'était pas rare d'en voir où le mineur révoltait à peine de quoi payer ses vivres. Le rendement variait même quelquefois entre des limites fort écartées, sur le parcours d'un petit puits ou d'une galerie sans étendue. Le métal précieux semblait s'être aggloméré dans des dépôts exigus, distribués sans règle au milieu de vastes amas de sables presque stériles.

Les grandes variations de la quantité d'or obtenue sur ces gisements rendent difficile la détermination d'un produit moyen qui soit concluant. On connaît cependant les résultats d'exploitations d'une durée passablement prolongée et citées par les mineurs comme étant d'une richesse très-moderée. Dans un chantier de ce genre , M. Laur rapporte que huit mineurs pouvaient, en une journée de travail , extraire et laver 50 chariots de graviers à 675 kilogr. l'un, soit en tout 100,000 kilogr. Les dépenses de l'atelier étaient, y compris le prix de l'eau, de 36 fr. 26. Cette somme prélevée, il restait à partager entre les mineurs 324 fr., soit 40 fr. par homme et par journée de travail effectif; mais on va voir qu'il y a lieu d'en beaucoup rabattre.

Dans l'état actuel des choses, les eaux de lavage sont insuffisantes, en général, sur ces placers des plaines; les travaux qu'il faudrait, pour en amener des approvisionnements considérables, seraient hors de proportion avec les résultats à en attendre. Les mineurs donc ne lavent pas la

totalité des terres que l'exploitation leur procure. Pour eux, c'est une perte. Le temps absorbé par les travaux préparatoires et pour l'installation des chantiers, et celui pendant lequel la maladie retient les mineurs, équivalent à une diminution de la richesse du gisement. Tout compte fait, dit

M. Laur, l'étaux moyen de la journée du mineur arrive à peine, pour toute l'année, à 12 ou 13 francs. C'est 3 grammes et demi d'or fin.

L'or rendu par une tonne (1,000 kilog.) de gravier, dans l'exploitation que nous venons de citer, faisait 3 fr. 60. C'est un millionième (0.000001) du poids du minerai.

Les exploitations de cette classe d'alluvions, outre l'irrégularité du rendement, qui était un grand défaut, ont présenté, après quelque temps, de graves inconvénients d'une autre sorte. Une fois abandonnées, les excavations ouvertes au milieu des plaines se remplissaient d'eau et répandaient autour d'elles pendant l'été des fièvres meurtrières. Ces marais artificiels, foyers d'infection, s'étaient tellement multipliés par le développement de l'extraction, que les mineurs ont été forcés successivement de s'éloigner et de renoncer à ces placers.

Les alluvions anciennes, c'est-à-dire antérieures à l'éruption du basalte, ont été abordées après les autres et semblent appelées à un grand avenir. Les faits observés par M. Laur l'ont amené à annoncer que ce serait prochainement le champ d'exploitation le plus important de la Californie.

Cette formation est composée d'argiles, de sables et de graviers, superposés à peu près dans l'ordre de leur grosseur. Les dépôts supérieurs, faits de matériaux menus, sont d'une exploitation facile; les couches inférieures, composées de gros graviers, sont quelquefois reliées par un ciment de pyrite de fer et ont alors une solidité gênante pour le mineur. Dans le haut, l'or est en paillettes très-

petites, et en moindre quantité. Le maximum de richesse se rencontre constamment dans la tranche inférieure, au contact même de la roche en place qui supporte la masse du dépôt. A Mokolumne-Hill, cette tranche était si riche, que les mineurs avaient limité à 15 pieds carrés (moins d'un mètre carré et demi), l'étendue que chaque exploitant pouvait posséder. L'exploitation consistait à foncer le puits jusqu'à la roche vive. On jetait les terres supérieures, tout excellentes qu'elles étaient; on s'en tenait à un banc de quelques centimètres seulement qui couvrait la roche du fond; c'était un mélange de pyrite et d'or. M. Laur, à qui j'emprunte ces détails, ajoute que certains puits ont ainsi produit 250 livres (113 kilogrammes) pesant d'or, retirées de leurs 15 pieds carrés.

On observe dans ces gisements des caractères généraux attestant la régularité et le calme qui ont présidé au dépôt de l'alluvion. Si celle-ci repose sur des roches saillantes, elle offre peu d'or, même dans ses parties inférieures. Si au contraire elle a trouvé une dépression du sol pour s'y déposer, la couche entière est riche, et on rencontre de grosses paillettes, même dans les parties supérieures.

De cette même règle il suit que, si l'on a la chance de placer son exploitation le long d'un vallon souterrain primitivement creusé dans la roche vive, on est dans les meilleures conditions pour ramasser beaucoup d'or.

En somme, les alluvions de cette classe se distinguent bien moins par leur richesse que par l'uniformité du rendement sur de grandes superficies; d'où cet avantage que les mineurs peuvent compter sur un revenu régulier et constant, ou tout au moins ne sont pas sujets à ce que les jours de prospérité cessent brusquement pour faire place à la détresse. Le rendement moyen de vastes espaces, exploitables et exploités avec profit aujourd'hui,

n'est que de 1 fr. 30 cent, par mètre cube de sables, terres ou graviers soumis au lavage ; c'est 38 centigrammes d'or sur 1500 kilog. de dépôts ou un quart de millionième (0.000 000 253), quantité extrêmement modique, car elle ne fait que le cinquantième de ce qu'on relire des alluvions de la Sibérie (1). Pour que des gîtes pareils soient abordés par le mineur avec bénéfice, une réunion de circonstances favorables est nécessaire. 11 faut que la manutention des terres, sables ou graviers aurifères ait été rendue très-facile et n'entraîne pour ainsi dire aucun frais ; il faut qu'on puisse se procurer de l'eau en quantité sans une forte dépense ; il faut qu'on ait un moyen simple de se débarrasser des terres lavées ; il faut enfin la puissance du gîte, c'est-à-dire l'abondance des matières à laver.

Ces conditions se rencontrent toutes dans le nord de la Californie, à un degré remarquable. Les bancs d'alluvion, de la catégorie qui nous occupe, s'y présentent sur une épaisseur qui est rarement de moins de 10 mètres dans les districts où se sont établis les mineurs, et qui va, sur de larges lots, à 30, 40 et plus. Ils forment des plateaux qui s'élèvent d'étage en étage le long des contre-forts de la Sierra Nevada, jusqu'à des altitudes de 2,000 et 2,500 mètres. Ces hautes plaines ayant été envahies par des eaux déchaînées, ont subi des érosions violentes qui ont même entamé la roche sur laquelle le dépôt s'était assis. La couche aurifère a été ainsi mise à découvert sur son épaisseur entière, tout le long de grandes tranchées naturelles. De là des talus rapides de graviers, sables ou terres, les uns et les autres aurifères, qui affluent au bord supérieur des vallées et qui sont de l'accès le plus facile.

(t) Voir plus haut, page 495, la proportion fournie par les sables de la Russie boréale ; au lieu de 25 cent-millionièmes, c'est une proportion de 23 dix-millionièmes dans l'Oural et 112 ou 116 dix-millionièmes dans la Sibérie.

Leur élévation, au-dessus de la vallée, donne le moyen de se débarrasser sans frais des matières lavées, puisque l'eau, qui a servi au lavage, entraîne celles-ci naturellement vers le thalweg. Leur proximité de la crête de la Sierra Nevada permet d'y faire venir les eaux que la fonte des neiges fournit en abondance, au cœur de la montagne, et qu'il est possible d'emprisonner dans des réservoirs par des barrages de retenue établis dans les vallons supérieurs. Ces eaux, conduites à une notable hauteur au-dessus du pied des alluvions s'offrant à pic ou en talus roide, dont la masse constitue le dépôt aurifère, peuvent, par le bénéfice de cette hauteur, être dirigées en jets énergiques sur les alluvions en place, terres, sables et graviers, de manière à en opérer le lavage directement, sans qu'on ait eu, au préalable, à les piocher et à les transporter à un chantier de travail. C'est ainsi en effet que les choses se pratiquent.

Des réservoirs ont été construits au pied des cimes de la Sierra Nevada et les eaux en sont amenées, par des canaux déjà multipliés, sur les plateaux qui couronnent les couches d'alluvion aurifère ; un tuyau métallique, mis en communication avec un de ces canaux, apporte l'eau sous une forte pression, déterminée et mesurée par la différence de niveau entre le canal d'amenée et la roche vive qui sert de base à l'alluvion. Sous le choc de l'eau lancée ainsi avec impétuosité, les terres, sables et graviers, qui constituent l'alluvion, s'écroulent et sont entraînés par le flot dans des conduits préparés d'avance qui aboutissent à un canal ou galerie de vidange, d'inclinaison douce, d'où ils sortent après avoir laissé, en vertu de la pesanteur spécifique de l'or, ainsi qu'on le dira bientôt, la majeure partie du précieux métal dans le trajet. Charriés par les eaux, les terres, sables et graviers dépouillés de leur or se répandent dans la vallée qui est à un niveau

LA MONNAIE. SECTION XII, CHAPITRE III. 519 très- notablement inférieur au champ d'exploitation.

Il faut ainsi, pour chaque atelier, un canal d'écoulement ou de fuite, qui le plus souvent est souterrain en partie. C'est donc une galerie qu'on ouvre dans la roche sous-jacente à l'alluvion, en la plaçant de telle sorte qu'elle soit en contre- bas des plus profonds graviers qu'on se propose d'exploiter. Il est clair qu'il faut avoir soin de la diriger de manière à la faire déboucher dans la vallée en quelque point où les matières lavées, quoiqu'affluant en masse, ne puissent donner lieu à un encombrement, ce qui n'est pas difficile dans un pays où l'on a toute liberté de choisir son emplacement, puisqu'il n'est pas peuplé.

Avec ce procédé, la manutention des matières à laver n'est pas seulement simplifiée, elle est nulle. L'eau de lavage agit directement sur le minerai en place. Il faut seulement des travaux préparatoires qui ne sont pas sans importance, à savoir : le caual ou galerie d'écoulement, qui suffit pour le lavage d'une immense quantité de matière ; et les rigoles qui y conduisent les eaux de chaque point de l'exploitation. Quant au canal qui amène l'eau depuis la montagne, ou depuis les réservoirs où elle s'accumule, et quant à ces réservoirs eux-mêmes, le mineur n'a point à s'en occuper. Une intelligente division du travail laisse ces entreprises à la charge d'associations spéciales qui se bornent à cette œuvre et l'exécutent chacune pour un ensemble de chantiers.

L'opération qui consiste à recueillir l'or dans les canaux, où il s'est déposé après le lavage, est facile, grâce à un fait qu'avaient observé les mineurs: l'or contenu, même en paillettes très-fines, dans un courant d'eau qui emporte des terres, sables et graviers, se précipite rapidement par l'effet de la pesanteur spécifique du métal, vers la tranche inférieure, et se laisse arrêter en majeure

partie, si le canal présente à son plat-fond une surface raboteuse. C'est sur ce fait que repose le jeu de l'appareil nommé le sluice , dont nous avons déjà parlé.

Le sluice se reproduit dans le canal même de fuite ou d'écoulement, qui est un des organes essentiels de chaque atelier : une partie de ce canal est en bois et a pour fond un pavé de bois non raboté. Toutes les quinzaines plus ou moins, selon la richesse du gîte, on suspend le travail pour vider cette partie du canal et en retirer le métal. Tout l'or qui ne s'y est point arrêté est perdu. Mais cet inconvénient disparaît devant l'avantage qu'offre le procédé, de développer la puissance productive du travail des mineurs à ce point que, par journée de travail et par homme, sept cents mètres cubes de sables sont lavés. Il ne faudrait pas dire que celle méthode d'exploitation consiste à gaspiller une grande quantité de minerai riche pour extraire seulement une parcelle du métal qu'il offre; loin de là, elle utilise un minerai qu'autrefois le mineur eût dédaigné. Enfin il n'est pas démontré que quelque perfectionnement nouveau des moyens de concentrer l'or dans les canaux de fuite ne restreindra pas la proportion de l'or qui aujourd'hui se perd.

Pour donner au lecteur une idée de l'importance acquise, depuis quelques années déjà, aux gisements de cette catégorie, je citerai ici l'exposé qu'a tracé M.Laur, en 1860, de ce qui s'est passé sur l'un d'eux.

Il est situé dans le comté de Nevada et commence à 30 kilomètres au Nord-Est de Nevada-City. Il s'étend entre les deux branches de l'Yuba, le South-Fork et le Middle-Fork, et forme un plateau grossièrement triangulaire, limité par les deux vallées de l'Yuba et le pied de la chaîne centrale de la Nevada. L'étendue de cette portion d'alluvions aurifères est de 650 kilomètres carrés. L'épaisseur mesurée sur les bords du plateau n'est jamais

moindre de 20 mètres ; au centre de la plaine, il est probable qu'elle n'est pas inférieure à 100 mètres.

Ce placer n'était d'abord exploité que pendant quelques mois de la saison des pluies, l'eau manquant pendant le reste de l'année. Une compagnie de mineurs français entreprit alors d'arrêter par des barrages, dans les hautes vallées de la Sierra Nevada, les eaux delà fonte des neiges, pour les reprendre à la saison sèche et les distribuer sur ces plaines où l'on savait qu'il y avait partout de l'or, sans pouvoir le recueillir.

Après huit années de travaux persévérants, cette grande entreprise, connue sous le nom de Eureka Lake Water Company, était réalisée. M. Laur a eu raison de dire qu'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, de sa grandeur ou de l'intelligence et de la ténacité de ceux qui, sans autres ressources, au début de leur carrière, que leur travail personnel, osèrent l'aborder et ont su l'achever (1).

Du fait de cette association, douze barrages grands ou petits retiennent maintenant les eaux dans de hautes vallées de la Sierra Nevada, sur une étendue totale de 1050 hectares. De ces bassins, un canal à grande section les conduit jusque sur les plateaux des mines ; là un système de nombreux réservoirs et de canaux secondaires ou rigoles complète la distribution.

Le grand canal alimentaire (main ditch) a une longueur totale de 113 kilomètres ; il compte sur son parcours de nombreux et magnifiques aqueducs, tels que celui de Magenta et le National qui n'ont pas moins de 1085 mètres de longueur, en certains points, atteignent 41 mètres de hauteur. Le réseau des rigoles qui parcouraient la plaine, et distribuaient l'eau à toutes les exploitations, lors de la

(1) Il est à regretter que M. Laur n'ait pas publié les noms de ces hommes industriels qui font honneur à notre nation, et démontrent combien on est peu fondé à soutenir qu'elle manque d'initiative.

visite de M. Laur, présentait un développement total de 284 kilomètres. Cet ensemble de travaux avait coûté environ 5 millions de francs.

La quantité d'eau qui était répartie entre les chantiers était d'environ 168,000 mètres cubes par jour, et la recette annuelle produite par la vente de cette eau était de 1,095,424 fr.

La compagnie distribuait alors l'eau à plusieurs centaines d'exploitations, parmi lesquelles M. Laur mentionne, à titre d'exemple, celle d'Eureka Clam, près de la petite ville de San-Juan. La couche de graviers y a 43 mètres de hauteur ; les 22 premiers mètres à partir de la surface, sont d'un sable assez pauvre, mais facile à laver ; les 18 mètres en dessous sont d'un gravier très-gros et plus riche, mais plus difficile à désagréger. L'exploitation se fait donc dans des conditions moyennes de difficulté. Le champ d'exploitation a été aménagé par une galerie d'écoulement, dont une grande partie a été ouverte dans un granit très-dur, à raison d'environ 700 francs le mètre, et qui a coûté aux mineurs 140,000 fr.

L'exploitation se fait, dit M. Laur, par quatre jets d'eau, débitant ensemble environ 25,000 litres d'eau par minute, sous une pression de 45 mètres. Ces jets démolissent le mur de gravier contre lequel les dirige ; le courant entraîne les boues et les pierres dans la canalisation de la galerie d'écoulement où l'or se dépose. Quatre hommes suffisent à conduire ce travail que l'on pro-

longe ainsi pendant 2 semaines, soit 10 postes de travail de 8 heures chacun. Au bout de ce temps on s'arrête, on lave les canaux en bois et on relève l'or.

Pendant cette période de dix jours de travail, on a exploité 28.000 mètres cubes de graviers. On a enlevé le dépôt aurifère sur une superficie de 620 mètres carrés.

Les frais d'exploitation ont été pour ces deux semaines :

Coût dn l'eau 5,400 fr.

Main-d'œuvre 864

Dépenses diverses 500

Total 6,764 fr.

Au bout de ce temps de deux semaines, l'or relevé dans les canaux produit en moyenne 32,000 fr. Ce produit , arrive à 80 et 100,000 fr., lorsque l'exploitation a porté exclusivement sur les couches inférieures de l'alluvion.

Ces résultats montrent ce que, sous certaines conditions, peut être l'extraction de l'or dans les mines modernes d'alluvion ; ils mettent en évidence les grands progrès qu'a accomplis l'exploitation, et le peu de travail qu'il reste à faire à l'homme dans ce nouveau système de lavage.

En supposant le prix de la journée du mineur à un taux uniforme de 20 francs, la dépense eu main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation d'un mètre cube de graviers, qui serait de 75 fr. avec la battée, de 20 fr. avec le berceau, de 5 fr. avec le long-tom et de 1 fr. 71 c. avec le sluice, n'est plus que de 0 fr. 028 par la nouvelle méthode.

La Californie présente sur une grande échelle le spectacle de l'exploitation de l'or natif dans les filons de quartz eux-mêmes. Ces filons sont compris dans une bande de terrain, qui va du Sud au Nord, en se tenant dans le milieu de la zone aurifère de la Californie. Vers le Sud, dans les comtés de Mariposa et de Tuolumne, la zone où se rangent les filons n'a pas plus de 10 kilomètres de large, de l'Est à l'Ouest. Les filons y sont peu nombreux, mais puissants. Vers le Nord ils s'éparpillent davantage. Dans le comté de Nevada, M. Lauries a observés, sur une largeur de pays de 22 kilomètres, plus nombreux et plus riches, mais moins épais que dans le Sud. On pose comme une règle que la richesse en or est en raison inverse de l'épaisseur des filons. Ainsi elle est plus grande dans des veines

de 15 à 50 centimètres que dans celles de 1 à 3 mètres. Avec de plus fortes épaisseurs, comme celles de 20 et 30 mètres qu'on rencontre dans le Sud, il arrive le plus souvent que l'or est disséminé en petite dose dans la roche, à ce point que l'exploitation cesse d'être fructueuse.

L'or existe particulièrement dans la partie supérieure des filons. A mesure qu'on pénètre dans la profondeur, il diminue et même disparaît, ou ce qui en reste passe en partie à l'état de dispersion dans des sulfures métalliques où le mercure est impuissant à le saisir.

Le procédé d'exploitation consiste à broyer le minerai extrait du sein de la terre sous des bords ou pilons en fonte, eu présence d'un faible courant d'eau. Tamisés par une grille fine, les sables coulent, en suivant le fil de l'eau, sur des toiles grossières où l'or est retenu, non sans mélange de quartz. La fraction d'or très-divisée qui est portée au-delà des toiles par le courant est perdue en général.

On retire le minerai des entrailles de la terre par les procédés en usage pour les autres métaux, tels que le cuivre, l'argent, le plomb, c'est-à-dire par un ensemble de puits et de galeries pratiqués à grands frais, soit dans les roches dures qui encaissent le filon, soit dans la masse du filon même.

Quand on se mit à explorer les filons, quelques-uns donnèrent, dans leurs affleurements, de remarquables quantités d'or. On pensa qu'on était arrivé à ce qui est l'idéal du mineur en Californie et en Australie, la source de l'or. C'était exact en ce sens que l'or répandu dans les alluvions provient, en très-grande partie au moins, du broiement des filons; mais on crut qu'à cette source il serait aisé de puiser des trésors, ce qui était fort problématique. On fit de grands efforts pour y organiser large-

ment l'extraction. On y appliqua une partie des sommes qu'on avait gagnées en exploitant les sables et graviers, et on procéda avec cette vigueur et cette promptitude qui sont des traits du caractère américain. Déjà avant la fin de 1856, selon M. Laur, il existait en Californie quatrevingt-une usines, employant à broyer le quartz aurifère une force de plus de 1,500 chevaux obtenue, soit par la vapeur, soit par des chutes d'eau. Ces établissements avaient coûté plus de huit millions de francs. Toutes ces machines étaient à l'œuvre dans des montagnes où, peu auparavant, n'osaient s'aventurer les plus hardis pionniers. Mais ici l'esprit d'entreprise de la race américaine paraît avoir été médiocrement récompensé.

Lorsque M. Laur visita pour la première fois les mines de la Californie (tin de 1860), le calcul montrait qu'une veine de quartz ne couvrirait pas les frais, si elle ne rendait 60 fr. d'or sur 1,000 kilog. de minerai, soit un peu plus de 2 cent-millièmes (exactement 0.000 020 7). Or jusque-là l'expérience indiquait que les filons d'une richesse notablement supérieure ne sont pas communs en Californie. M. Laur cite des mines où le rendement était de 150 fr., 180 fr. et même 300 et 350 fr. par 1,000 kilogr. de minerai. Il mentionne même une veine qui a rendu beaucoup plus : un seul coup de mine y a donné jusqu'à

375.000 fr. Mais ce n'étaient que des exceptions. Dans un grand nombre d'usines on n'atteignait que 65 à 70 fr. S'il me fallait, dit M. Laur, donner une moyenne générale du rendement des quartzexploités à cette heure en Californie, je la fixerais à 16 ou 18 dollars, environ 87 fr.

L'énergie des moyens déployés dans ces exploitations se mesure par ce fait, qu'il est fort ordinaire de rencontrer des usines à vapeur broyant par vingt-quatre heures

25.000 à 30.000 kilog. de quartz, et on en voit quelquesunes qui vont jusqu'à 90.000 et 100.000. Quant à l'ha-

bileté avec laquelle on y travaille, il suffit de citer ce fait, rapporté par M. Laur que, à Massachusetts Mill, près de Gran-Valley, des essais précis, qu'il a faits lui-même, lui ont prouvé qu'on perdait à peine 7 p. 100 du métal contenu dans le minerai ; celui-ci du reste est fort riche, car il rend par 1,000 kilog. jusqu'à 400 et 420 fr. d'or. Dans le district de Gran-Valley, un des plus célèbres, sinon le plus renommé de tous en 1860, on a obtenu par tonne (1,000 kilog.) de minerai :

En 1851 En 1853 En 1855 En 1857 En 1860

Dans un autre, l'Eldorado, c'était

En 1858 23 dol. 94

En 1859 19 — 72

Cette diminution continue provenait, soit de l'appauvrissement du gîte dans la profondeur, soit de la moindre richesse des exploitations ouvertes sur des veines nouvelles.

En 1860, il existait en Californie, dans cette branche de l'industrie minière, 1 80 usines pour le moins, broyant environ 700,000 tonnes de quartz aurifère et produisant à peu près du métal précieux pour 60 millions de francs ou 17,500 kilog.

A cette époque, l'impression que laissèrent à M. Laur les exploitations de quartz fut peu favorable. Il lui parut qu'elles n'étaient appelées à fournir qu'une proportion secondaire de métal en comparaison des alluvions. Nous pouvons dire jusqu'à quel point les faits postérieurs ont été de nature à confirmer ou à infirmer cette opinion

120 dollars

pour la Californie. Mais on verra que, par rapport à un autre pays grand producteur d'or, l'Australie, elle ne serait pas fondée.

Essayons d'estimer la quantité de métal qui est sortie des mines de la Californie. On possède à cet égard un document certain, c'est le relevé fait chaque année par la douane, de ce qui est embarqué au port de San-Francisco, où se concentre toute l'exportation. Mais à cet égard il y a plusieurs remarques à faire. La première, c'est que les relevés de ce genre sont incomplets ; ils ne contiennent que ce qui est consigné sur les livres de bord des navires. Tout l'or que les voyageurs ont sur eux ou dans leur malle, reste en dehors. Il y a là une cause très-sensible de diminution apparente. En second lieu, l'or qui s'expédie par San-Francisco provient non-seulement de la Californie, mais de l'Orégon et du Nevada, et des possessions britanniques du voisinage. Depuis quelques années, les mines du district de Washoë, compris dans le nouvel État de Nevada, y contribuent surtout pour un contingent toujours croissant. On sait que ce district et le pays qui l'entoure ont offert de grandes richesses métalliques en or et en argent. Elles consistent surtout dans un filon d'argent aurifère nommé le filon de Comstock, situé au pied du mont Davidson, dans le district de Virginia City. Quoique ce soit une région plus inhospitalière encore que la partie de la Bolivie où se dresse le mont Potosi, les mineurs s'y sont portés avec ardeur et y travaillent avec une grande énergie, qui est couronnée de succès.

En ne comptant que le métal officiellement constaté, c'est-à-dire ce qui est déclaré à l'embarquement au moment de l'exportation, la production des mines d'or de la Californie s'éleva, dès la quatrième année (1851), à plus de 200 millions de francs, ou environ 60,000 kilo—

grammes de fin. En 1853, elle parut avoir atteint son apogée : elle fut de 85,600 kilogrammes. Après 1859, on remarque une diminution de 8 à 9,000 kilogrammes ; mais bientôt à la production d'or vient s'ajouter une production d'argent fort intéressante, du fait des mines de Washoë. Et quoique l'or continue de décroître, la somme des deux métaux réunis ne tarde pas à se relever. Le montant des déclarations à l'embarquement a été en 1864, pour les deux métaux réunis, de 55,202,420 dollars, sur quoi l'argent formait 15,797,585 dollars, et l'or 39,404,835 dollars. Ce serait ainsi une masse d'or de 59,265 kilogrammes, et une d'argent de 380,000 kilogrammes.

En somme, la sortie officielle depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 1864 a été, en or, de 986,650 kilogrammes, et en argent (1), de 887,600 kilogrammes.

Il resterait à évaluer ce qui a été exporté sans déclaration, ainsi que la fraction qui sera restée dans le pays. 11 semble difficile de l'évaluer à moins d'un dixième. On arrive aussi à une production d'or de 1,085,000 kilogrammes, à laquelle s'ajouteraient 977,000 kilogrammes d'argent.

Terminons ces observations rapides sur les mines d'or de la Californie par une réflexion. Les mines de ce pays auront eu sur la civilisation des effets généraux d'un autre genre. Elles auront attiré sur les rivages du Grand- Océan une population entreprenante. Les vastes régions que baigne cette mer, et qui semblaient plongées dans un sommeil léthargique, auront été réveillées, comme par une commotion électrique. Pour le genre humain tout entier, c'est un événement d'une incalculable portée. Les

(1) Cette quantité d'argent est le produit des cinq dernières années. 1860, la première de la série, n'en avait fourni que 90,897 dollars, ou 9,186 kilogrammes.

mines d'or de l'Australie ont à cet égard exercé une influence puissante, dans le même sens que celles de la Californie; mais c'est l'exploitation des mines californiennes qui a provoqué celle des gisements australiens. Elle continue aujourd'hui à manifester ses effets pour le peuplement de la partie du continent américain qui des bords de l'Océan Pacifique se déploie vers l'intérieur, car on ne cesse pas de trouver des gisements remarquables de métaux précieux, en s'éloignant du littoral, et chacun de ces gisements nouveaux attire la population blanche; celle-ci vient par étapes occuper ce qui était un désert.

Les mines d'or de la Californie n'auront pas peu contribué à arrêter les progrès de l'esclavage, qui menaçait de s'étendre indéfiniment, avec les conquêtes des États- Unis, vers le Sud et vers l'Ouest, jusqu'à l'Océan Pacifique. Les blancs qui travaillent aux mines d'or ne voulurent pas que la constitution de la Californie reconnût l'esclavage. Ce n'est pas seulement par respect pour les principes , quoique je sois persuadé que ce beau sentiment n'a pas été étranger à leur détermination; c'est aussi que l'extraction de l'or fût devenue un travail servile, flétri à ce titre. Les blancs n'auraient plus pu s'y livrer sans encourir une sorte de déchéance , et les propriétaires d'esclaves auraient fait aux travailleurs libres une concurrence qui eût probablement écrasé ceux-ci.

Mais la question de l'esclavage appartient désormais à l'histoire ancienne, en ce qui concerne ce* régions. D'ailleurs cette question et celle de la civilisation des contrées que borde le Grand-Océan sont en dehors de notre sujet.

CHAPITRE IV

Les mines d'or de l'Australie.

L'Australie renfermait des gisements aurifères qui, pendant assez longtemps, ne frappèrent pas les regards de ses rares habitants, parmi lesquels les hommes de science n'affluaient guère. A diverses reprises, quelques pépites d'or y avaient été trouvées, et on peut lire dans les impressions de voyage d'un des nombreux écrivains anglais qui, depuis 1851, se sont occupés de la contrée, que, dès 1823, un des condamnés de la pire espèce de ceux que la mère patrie déportait dans l'Australie, avait subi la peine du fouet, parcequ'on lui avait trouvé entre les mains un petit bloc du précieux métal, que le gardien avait sommairement supposé provenir de boîtes de montres et de bijoux volés par le convict : c'était pourtant bien une pépité.

Depuis cette époque, le hasard en avait fait ramasser un petit nombre qui s'étaient vendues à Sidney ou dans quelque autre ville du littoral. Mais ces trouvailles n'avaient pas attiré l'attention publique, tout absorbée par la production de la laine qui enrichissait la colonie. Cependant, dès 1841, un ministre protestant, versé dans la géologie, M. Clarke, découvrit l'or en place dans les montagnes qui bordent le bassin de la rivière Macquarie : il le reconnut ensuite, à l'état de grains et de paillettes, dans les alluvionsci travers lesquelles coule un ruisseau nommé le Winburdale Iii-vulet. 11 en constata la présence sur divers autres points et annonça à ses amis d'Angleterre que l'Australie était un pays de mines d'or. D'autres personnes dévouées à la science firent ensuite des recherches

qui conduisirent à des résultats semblables. 11 fut ainsi constant que l'or existait en Australie, dans les Monlagnes- Bleues, au nord de Siduey, à Bathurst, à Adélaïde. En 1844, sir Roderick Murchison, qui avait visité les montagnes de l'Oural et en avait fait la description géologique, publia, dans le Journal de la Société de Géographie d'Angleterre (I), un travail où il montrait la ressemblance entre la chaîne de l'Oural et la Cordillère orientale de l'Australie nouvellement décrite par le comte Strzlecki. Poursuivant la même idée, ce savant illustre recommandait, en 1846, aux mineurs du comté de Cornouailles qui manquaient de travail, d'émigrer dans la Nouvelle- Galles du Sud et d'y chercher l'or dans les bancs d'alluvion. Son opinion fut livrée à la publicité dans les journaux de Penzance et dans les Transactions de la Société géologique de Cornouailles . En 1848, sur des échantillons d'or qu'il venait de recevoir de l'Australie, il écrivait au ministre des colonies, pour appeler instamment son attention sur les ressources en or que lui paraissaient recéler les montagnes de celte contrée ; il ajoutait qued'importants résultats pourraient être obtenus en modifiant la législation anglaise sur les mines, afin de l'adapter à une société telle que celle de l'Australie. Mais sa persévérance fut sans effet. Ses avis ne furent pas écoutés. Enfin, en 1851, un habitant de l'Australie, qui, comme tant d'autres personnes, avait été attiré en Californie par les merveilleux récits des richesses trouvées dans les vallées du Sacramenlo et du San Joaquin, M. Ilargreaves revint, après deux ans de séjour parmi les mineurs californiens, et, remarquant la similitude de constitution géologique entre l'Australie et les régions qu'il venait de visiter, il en conclut qu'il était allô chercher bien loin

(I) Volume XIV.

ce qu'il avait chez lui. S'étant livré à une exploration intelligente, il ne larda pas à rencontrer des alluvions riches en or. Dès ce moment, l'exploitation du précieux métal commença en Australie avec la même énergie qu'en Californie. C'est dans le district de Wellington que M. Hargreaves fit ses découvertes, et ce fut là que s'établirent les premières bandes de laveurs d'or. Les bords de la rivière Turon et la montagne d'Ophir eurent aussitôt une grande célébrité.

Le mouvement une fois donné, on mit la main sur de nouvelles mines en grand nombre. Aujourd'hui la province de Victoria, l'une des colonies distinctes entre lesquelles s'est divisée l'Australie, est parsemée d'exploitations pour la plupart prospères ; elles sont réparties en majorité dans six districts, à la tête desquels il faut citer surfout celui de Ballaarat ; les autres sont ceux de Ararat, Beechworth, Castlemaine, Maryborough, Sandhurst. Tout nouvellement, un grand territoire contigu à ceux-ci, et désigné sous le nom de Gipp's Land, a été le théâtre de découvertes remarquables et est devenu le siège d'exploitations qui semblent avoir un bel avenir. La province de la Nouvelle-Galles du Sud, sans égaler celle de Victoria, ne laisse pas que d'être productive en or. Une autre colonie anglaise, formée par une île séparée, la Nouvelle- Zélande, malgré quelques dif-

ficultés qui sont propres à son climat ou aux sites dans lesquels les mines ont été reconnues, rend de l'or avec une certaine abondance parce qu'elle en renferme des quantités considérables. 11 en existe aussi dans la Tasmanie ou terre de Van Diémen; m'ais jusqu'à ce jour la population s'y est médiocrement occupée de la recherche du précieux métal.

En Australie comme en Californie et dans d'autres contrées, l'or se rencontre assez souvent en place, c'est-à-dire, là où la nature l'avait primitivement fait apparaître,

dans des filons de quartz, où il est disséminé en grains plus ou moins fins; mais on le trouve aussi, et sur de vastes surfaces, au milieu des grandes alluvions qui remontent à l'époque diluvienne et dans des alluvions plus récentes. Ces bancs de sable et de gravier, qui ont pour origine le broiement des filons de quartz ou peut-être d'autres déjections pareillement sorties du sein de la planète, ont été, à l'origine, en Australie comme ailleurs, les seuls gîtes exploités, et ce sont eux qui, aujourd'hui encore, fournissent la majeure partie du métal. Ils sont de diverses natures et dans diverses situations : les uns, disposés en couches ou en lentilles, sont épars près de la superficie du sol ; les autres, offrant la même disposition, sont recouverts de couches épaisses formant une masse de 20 , ,

50 mètres et plus encore. D'autres remplissent des poches creusées çà et là par les eaux déchaînées à la surface des roches, particulièrement dans les schistes de l'époque silurienne. Les éruptions de basalte dont, d'après M. Laur, • nous avons signalé l'influence sur la formation des alluvions aurifères en Californie, paraissent avoir pareillement joué un rôle dans la création des alluvions aurifères de l'Australie, ou du moins avoir été de même un phénomène concomitant.

C'est par le lavage qu'on extrait l'or de ces alluvions. Au point de vue de la facilité de cette opération , l'Australie paraît présenter des avantages moindres que la Californie. Les cours d'eau y sont plus rares et moins régulièrement pourvus, les eaux pluviales moins abondantes. Dans un mémoire, fort intéressant par les détails dont il est rempli, de M. de Castelnau, consul général de France à Melbourne, mémoire tout récent, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, je lis que le gouvernement de la province de Victoria a voté des sommes im-

portantes pour l'établissement de réservoirs destinés à emmagasiner l'eau pendant la saison des pluies, afin de la distribuer ensuite aux mineurs.

Les mines d'or de l'Australie se sont fait remarquer par le nombre et la grosseur des pépites qui, à l'origine, furent trouvées dans les alluvions superficielles et qui se sont présentées aussi dans les profondeurs. Le mémoire précité de M. de Castelnau en offre un dénombrement curieux. Beaucoup de ces pépites pèsent au delà de 500 onces, soit 15 kilogrammes et demi; un certain nombre dépassent le double, soit 31 kilogrammes, et on en a cité quelques-unes d'au delà de 2,000 onces, soit 61 kilogrammes. Deux que nous avons signalées plus haut (1) ont approché de 3,000 onces.

De même que les circonstances du gisement, les méthodes d'exploitation ont été assez conformes à ce qui se voit en Californie. On a d'abord eu pour instrument la baltée et le berceau , puis le sluice ou écluse. On traite avec avantage par ce dernier procédé des alluvions très-pauvres dont la faible teneur en or est compensée par leur abondance et leur peu de cohésion. Mais dans ce que j'ai lu sur l'Australie je n'ai aperçu nulle part l'indication qu'on y ait mis en pratique le procédé consistant à précipiter un jet d'eau, sous une forte pression, sur la masse même de couches

épaisses de sables et de graviers, de manière à désagréger l'alluvion par la puissance du choc, et à l'entraîner tout entière, par l'abondance de l'eau, dans des conduits où l'or se rassemble à part ; soit que les données topographiques et hydrographiques du pays ne l'aient pas permis, soit qu'on n'ait pas rencontré en Australie des couches aussi épaisses, aussi étendues et aussi faciles à délayer que celles sur lesquelles on agit par cette mé-

(1) Page 469.

thode dans certains districts aurifères de la Californie.

Un des caractères propres à un certain nombre des alluvions aurifères de l'Australie consiste dans le mélange fort intime d'une argile assez tenace. En pareil cas, on a recours à un appareil nommé machine à puddler, qui agit fortement l'alluvion dans l'eau et par le moyen de laquelle la matière est désagrégée, et l'argile entraînée. M. de Castelnau a constaté l'existence de 3,256 machines de ce genre. On conçoit que le procédé du jet d'eau violent, en usage dans la Californie, ne s'applique pas à des alluvions de cette nature.

L'exploitation des filons de quartz, aurifère a été pratiquée en Californie sur une grande échelle, avec l'assistance des moyens mécaniques, pour lesquels la race anglosaxonne montre, à son grand avantage, un penchant prononcé et une aptitude spéciale.

Plusieurs centaines de machines à vapeur, sans parler des chutes d'eau employées à mouvoir des roues, sont en activité sur les mines d'or de l'Australie, et particulièrement sur les exploitations de quartz aurifère, où elles servent tant à épuiser les eaux souterraines qu'à mouvoir les bocardes sous lesquels le quartz est pulvérisé. Un relevé statistique présenté par M. de Castelnau, d'après les documents officiels, porte le nombre des machines à vapeur situées sur les exploitations de quartz aurifère de la seule province de Victoria, en 1864, à 465, d'une force totale de 7,365 chevaux ; sur les alluvions, dans la même province, on comptait, à la même époque, 311 machines à vapeur faisant ensemble 4,398 chevaux.

La situation des exploitations de quartz aurifère est représentée par M. de Castelnau comme très-prospère en Australie. Suivant lui, elles ne rendent pas moins du quart de la production totale du précieux métal. Le nombre des mineurs, qui, sur les mines d'alluvion, est de plus de

91,000, savoir 67,348 de race européenne et 24,339 Chinois, serait sur les liions de quartz aurifère de 18,271 Européens, avec le faible appoint de 68 Chinois. Le capital employé, en puits et galeries de service et en mécanismes et instruments, sur les liions de quartz, serait de 31 millions de francs. Suivant le conseil de sir Roderick Murchison, une législation spéciale a été introduite en Australie pour l'appropriation des mines. Une première combinaison, conforme à l'esprit démocratique du pays, a consisté à laisser l'appropriation libre à quiconque paierait une patente annuelle (miner's right). Le montant de celle-ci, fixé d'abord à 3 livres sterling (123 francs), a été réduit, en 1838, à une livre (23 francs). Les mineurs, ainsi autorisés, se placent sur les alluvions et y exploitent une superficie très-restreinte, de quelques mètres carrés. Plus tard, quand il a fallu aller chercher l'or dans la profondeur et que l'exploitation des filons de quartz s'est organisée, on a fait marcher de pair avec l'arrangement précédent la location de surfaces assez considérables à des capitalistes s'engageant à faire une dépense déterminée. Mais on limite la concession à un petit nombre d'années. Selon M. de Castelnau, la durée la plus habituelle serait de dix années, ce qui semble beaucoup trop court, eu égard à la lenteur avec laquelle marchent les travaux dans une roche aussi dure que le quartz.

Quoiqu'elle ne date que de 1831, la production de l'or dans les mines australiennes forme déjà un bloc considérable. Dès 1832, elle atteignit dans la colouie de Victoria, la seule où alors on travaillât les mines, 276 millions ou 80,000 kilog. Eu 1833, ce fut, toujours pour la même colonie, au delà de 300 millions ou 87,000 kilog. ; le maximum se présente en 1836, où l'on franchit le chiffre de 333 millions ou 97,130 kilog. Ensuite a eu lieu une certaine décroissance et 1862 ne rendit que 186 millions

ou 54,000 kilog. Il y a, ce semble, une reprise du mouvement ascendant.

Pour cette seule colonie de Victoria, l'estimation de M. de Castelnau, relative à la période closeau 30 juin 1864, c'est-à-dire de treize années, est de 139 millions sterling ou de 3 milliards 500 millions de francs, ou, en poids, de 1,015,000 kilog. (1).

Mais la production des autres colonies du continent australien et de ses dépendances augmenterait ce total dans une proportion sensible. C'est ainsi que, selon les documents officiels, la Nouvelle-Galles du Sud a exporté en 1863, en poudro d'or, lingots et pièces monnayées,

livres sterling. L'importation ayant été de

508.000 livres sterling, il reste en faveur de l'exportation une balance de 1,863,000 livres sterling ou 46 millions

700.000 francs, ou encore 13,500 kilog. (2). La Nouvelle-Zélande produit aussi une notable quantité de métal. De 17,585 livres sterling en 1860, son exportation est montée, déduction faite de l'importation, à 2,526,000 livres sterling, soit 63 millions de francs, en 1863, dernière année dont les résultats soient connus. Les mines de cette colonie paraissent fort riches.

Eu résumé, il est difficile de croire que, à la date du 30 juin 1864, à laquelle s'est arrêté M. de Castelnau, la somme totale de l'or fourni par l'Australie et ses dépendances, en tenant compte de ce qui y est demeuré, et qui

(1) Pour arriver à cette évaluation, M. de Castelnau a ajouté, conformément à l'opinion des personnes du pays les mieux informées, un huitième aux quantités officiellement déclarées à la douane pour l'exportation ; mais il n'a rien compté pour ce qui est resté dans le pays.

L'or est frappé, dans la colonie de Victoria, d'un droit d'exportation de 3 fr. 13 c. par once estimée à 1U0 fr. environ. Ce n'est pas un encouragement à l'exactitude des déclarations*.

(2) Voir le Statistieal Abstract spécial des colonies anglaises, cahier de 1865, pages 17 et 23.

doit s'élever à plusieurs centaines de millions de francs, ne fût pas supérieure à 4 milliards de francs, qui feraient un poids d'or fin de 1,160,000 kilog. L'extraction annuelle peut être estimée à 320 millions qui feraient environ 93,000 kilog.

Il résulte de ces renseignements que jusqu'à ce jour l'Australie, où cependant l'exploitation a commencé trois ans plus tard, a rendu plus d'or que la Californie. A elles deux, ces contrées ont déjà donné de ce métal une quantité qui excède les deux tiers de ce qui était sorti des mines du

Nouveau Continent, depuis Christophe Colomb jusqu'à la découverte des gisements de la Californie.

L'or de l'Australie contient un peu d'argent ; je ne vois dans aucun document qu'il y ait, dans l'Australie mémo, des établissements destinés à le séparer. Mais cet affinage doit s'opérer en Europe. 11 semble difficile qu'il ne donne pas 4 à 5,000 kilog. d'argent au moins.

CHAPITRE PREMIER

Mines de métaux précieux de divers pays. — L'Allemagne et ses dépendances. — La Norvège. — L'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, la France.— Les mines d'argent aurifère de la Russie. — La Turquie. — L'Afrique. — Les Iles de la Sonde et les Philippines. — La Chine et le Japon. — Les ateliers d'affinage.

Quand on a nommé les mines d'or et d'argent des différentes parties de l'Amérique, ce qui comprend tout naturellement les exploitations et les mines d'or de la Californie, du Néveda et des pays voisins, et qu'on y a joint celles de la Russie boréale et celles de l'Australie, on a indiqué les principales sources d'où les métaux précieux se répandent de nos jours sur le marché général. Cependant quelques autres contrées en fournissent un approvisionnement digne d'être mentionné et donnent pour l'avenir des espérances plus grandes.

Nous allons essayer d'en indiquer la production présente. 11 n'est pas facile à cet égard d'avoir des renseignements exacts. Dans plusieurs ouvrages récents on a pris beaucoup de peine pour arriver à la pleine connaissance des faits. Je citerai entre autres la traduction française de la Métallurgie de M. J. Percy, par MM. Petitgand et Ronna, publication enrichie d'intéressantes recherches par les traducteurs, l'ouvrage de M. Édouard Dalloz,

intitulé De la propriété des Mines, le volume tout récent de M. Roswag, les Métaux Précieux (1), ainsi que divers mémoires épars dans les Annales des Mines (2). Il y a aussi la statistique officielle de différents gouvernements et particulièrement celle de divers États allemands, de l'Espagne, delà France, du Chili. Malgré tous ces secours, on n'arrive qu'à des résultats médiocrement approximatifs.

Le ptomb de la plupart des mines du continent européen est plus ou moins argentifère, et très-souvent il est profitable d'en extraire l'argent. 11 en est de même d'un certain nombre de mines de cuivre. Une petite proportion d'or accompagne fréquemment l'argent ainsi obtenu. Dans d'autres mines européennes, l'or se présente, indépendamment de l'argent, à l'état de combinaison avec quelques substances métalliques. Ainsi, dans la Transylvanie, il est associé, à petite dose, au tellure. D'autres fois, c'est dans des pyrites de fer ou de cuivre qu'il est intimement engagé. Ailleurs et plus habituellement il est à l'état natif au milieu des alluvions.

C'étaient l'Allemagne et le reste de la vallée du Danube qui, au commencement du siècle, avaient en Europe le privilège presque exclusif de la production de l'argent et de l'or. Les montagnes de l'Erzgebirge, qui s'étendent dans la Saxe et la Bohême, recèlent des mines depuis longtemps célèbres qui reudent une notable quantité d'argent, en même temps que des métaux plus communs. C'est là que

(1) M. Roswag a inséré dans son volume un grand nombre de planches où sont indiqués par des courbes graphiques les renseignements statistiques qu'il désirait fixer dans l'esprit des lecteurs.

(2) Beaucoup d'autres écrivains ont traité ce sujet. Parmi eux on peut signaler M. Narcès Otrschkoff qui a traité particulièrement des mines de la Russie, mais en s'occupant aussi des autres, dans un ouvrage étendu. De l'or et de l'argent; M. Levasseur, auteur d'un livre curieux sur la monnaie, la question de l'or; M. Viliiaumé, dans son Nouveau Traité d'économie politique; M. Landrin qui a écrit une monographie de l'or, sous ce titre Traité de l'or.

florissait jadis Joacliimsf liai (I), et que se distinguent encore Freyberg et Pzibram. Les mines du Harz ont une grande renommée, qui est bien méritée par l'esprit d'ordre et d'économie qu'on y observe, et plus encore parla hiérarchie sympathique qui relie les uns aux autres, du poste le plus élevé au rang le plus humble, tous les hommes adonnés aux travaux souterrains. Le pays de Mansfeld donne aussi un peu d'argent. De même la Silésie prussienne et le Tyrol; de même encore la Moravie et le Salzbourg. La Hongrie et la Transylvanie produisent de ce même métal; mais c'est surtout par la production de l'or que l'une et l'autre se distinguent de l'Allemagne et des contrées plus occidentales de l'Europe.

La Suède a des mines d'argent en Westmanie, et la Norvège à Konsberg. Celles-ci sont exploitées depuis une longue suite d'années. Elles ont eu de la réputation. On assure qu'elles rendent encore 5,000 à 5,500 kilog. par an.

Au commencement du siècle, dans son important ouvrage de la Bichesse Minérale, M. Hérion de Villefosse attribuait à l'Europe, distraction faite de la Russie, une production de 216,239 marcs (52,789 kilog.) d'argent, et de 5,233 marcs (1,282 kilog.) d'or (2). M. Beudant, qui a parcouru la Hongrie, a été conduit à diminuer notablement cette estimation pour l'or: d'après ses observations, il convenait, vers 1820, de n'admettre que 1,029 kilog. de ce métal pour l'Europe entière (3); c'est à ce chiffre qu'inclinait Humboldt, à peu près à la même époque, en 1824 (4).

(1) La mine de Joachimsthal est encore en exploitation; mais elle est bien moins productive qu'autrefois.

(2) Richesse minérale, tome I, page 240, Tableau.

(3) Voyage minéralogique en Hongrie, tome I, page 410; tome lit, page 122.

(4) Nouvelle-Espagne, tome III, page 455.

Aujourd'hui, la production de l'argent est plus forte qu'au commencement du siècle, dans l'Europe centrale et occidentale. Tous les arts ont tendu à s'y développer, à la faveur de la paix; l'exploitation des mines s'est ressentie de cette influence générale par l'extension qu'elle a reçue. En 1835 déjà, on pouvait estimer que l'extraction de l'argent s'était accrue, en Europe, de 15,000 kilog. Hors de l'Allemagne et de la vallée du Danube, il ne se produisait pas, à cette époque, plus de 15,000 kilog. d'argent et de 100 ou 150 kilog. d'or. Présentement on peut évaluer la production de l'argent, en Allemagne et dans les États Autrichiens, à 100,000 kilog. environ, savoir: Autriche,

36.000 kilogr., partagés à peu près par moitié entre la Bohême et la Hongrie avec la Transylvanie; Prusse,

23.000 kilogr.; Saxe, 26,000; Hanovre et Brunswick, 13,000. Quant à l'or, la production s'en est peu accrue. L'Autriche en est encore à 1,700 kilogr., du fait de la Hongrie et de la Transylvanie

principalement. La Saxe, le Hanovre, le Brunswick et le reste de la Confédération ne vont pas ensemble à 100 kilog. (1).

L'antique procédé de la coupellation, qu'on trouve indiqué dans la Bible et qui aurait servi, près de mille ans avant Jésus-Christ, à la séparation de l'argent contenu

(1) Un bon mémoire de M. A. Carnot, ingénieur des mines, publié dans les Annales des Mines et intitulé Traitement métallurgique des miserais a Fiu.ydf.iig, a fait connaître les changements considérables que l'art d'extraire les métaux, et particulièrement l'argent, a éprouvé dans ce célèbre établissement. Je suis redevable à M. A. Carnot d'utiles renseignements sur la production actuelle de l'Allemagne et de ses dépendances en métaux précieux. Il y a peu d'années que M. Gallon, ingénieur en chef des mines, avait publié dans le même recueil un relevé fort intéressant de la métallurgie de l'empire d'Autriche, tant en or et en argent qu'en autres matières. Les principaux renseignements statistiques présentés par M. Cation sont extraits, soit de documents officiels, soit d'une publication périodique de M. de Carnall. Ils se rapportent aux années 1856, 57, 58, 59.

dans le plomb, a éprouvé, il y a vingt-cinq ou trente ans, un changement à la faveur duquel on a pu retirer l'argent de plombs plus pauvres que ceux où jusque-là on le cherchait avec avantage. On a observé que, pendant le refroidissement lent d'un bain de plomb argentifère, l'argent, d'abord également réparti dans la masse, se réunissait dans la partie qui demeurait liquide. En séparant les cristaux de plomb à mesure qu'ils se forment, on a donc pu concentrer la plus grande quantité de l'argent dans une masse de plomb beaucoup moindre, et il n'y a plus eu qu'à soumettre celle-ci à la coupellation.

Sur ce fait bien constaté, un ingénieur anglais, M. Pattinson, a édifié un procédé nouveau pour retirer de très-petites quantités d'argent que recélaient des plombs jusqu'alors réputés stériles. C'est devenu, en Angleterre d'abord et puis dans les autres contrées, une importante industrie. L'économie de cette méthode est si grande, que par des concentrations successives, on était parvenu, dès le début, à traiter avec avantage des plombs dont la teneur en argent n'était que de 0.000 080 ou d'une partie sur 12,500.

Jusqu'à ces derniers temps, l'Angleterre, où l'on rencontre tant de riches mines de cuivre et de plomb, métaux que l'argent accompagne d'ordinaire, ne rendait pas d'argent en quantité appréciable, ni un atome d'or, quoique, au dire de Tacite, on y exploitât autrefois l'un et l'autre (1). M. Jacob se borne à mentionner vaguement quelques mines du nord de l'Angleterre comme rendant quelque peu d'argent. Mais dans ces derniers temps on s'est mis à produire en Angleterre une quantité appréciable d'argent retirée, soit de minerais argentifères proprement dits, soit du plomb indigène, soit des plombs

(1) Fert Britannia aurum, et argentum, et alia metalla, pretium vicloriæ (Tacite, Agricola, XII).

étrangers traités par le procédé de Pattinson. On a même fait quelques tentatives, dans le pays de Galles particulièrement, pour exploiter des gisements aurifères.

Le Statistical Abstract de 1865 porte la quantité d'argent qui, pendant la période décennale close le 31 décembre 1863, aurait été retirée des plombs d'origine britannique, indépendamment de ce qui a pu provenir du traitement des minerais et des plombs de l'étranger, à 185,000 kilog., soit par année moyenne 18,500 kilog. qu'on peut porter à 20,000. Cette production, d'après le même document, se développerait peu à peu. On y lit aussi que les mines anglaises ont fourni

une quantité d'or de 87 kilog. en 1861, de 165 kilog. en 1862 et de 17 kilog. en 1863. La moyenne de ces trois années si inégales serait de 90 kilog.

Depuis 1835, l'Espagne est entrée dans la lice, et elle a' ajouté une somme intéressante au rendement de l'Europe en argent. Les mines d'or et plus encore celles d'argent de l'Espagne ont jeté autrefois un grand éclat. Annibal y avait puisé. Du temps de l'empire romain, d'après les recherches de M. Boëkh , ses mines d'or auraient rendu jusqu'à 6,500 kilog. de métal fin. Strabon et Pline ont signalé l'abondance des métaux précieux et la fécondité de l'exploitation dans la Péninsule. Bien avant eux, les poètes sacrés en faisaient une mention particulière. « L'Ibérie, dit Ezéchiel, dans ses menaçantes prophéties contre Tyr, fit le commerce avec toi, à cause de tçs grandes richesses, elle paya tes denrées avec de l'argent. » Sous les Maures, ces gisements n'étaient pas restés stériles. Après la découverte de l'Amérique ils furent délaissés, on a vu par quel acte de despotisme (1). Depuis 1835, le pays étant rentré dans les voies de la liberté

(I) Page 333, Noie 3.

el l'esprit d'entreprise s'étant ranimé, on y a repris l'industrie des mines avec succès, quant à l'argent.

L'argent qu'on recueille aujourd'hui en Espagne provient soit des mines de plomb des provinces d'Almeria, de Murcie et de Jaën, soit des mines d'argent proprement dites de la province de Guadalupe. Les relevés statistiques officiels publiés par l'administration espagnole ne constatent cependant qu'une production de 14,000 kilog. (exactement 13,760), pour la dernière année connue, celle de 1862 (1). Mais il est dit dans ce document qu'une quantité d'argent d'environ 15,000 kilog., contenue dans les saumons de plomb retirés des mines, va s'en faire extraire à l'étranger. Ce serait donc un total de 29,000 kilog. qui en toute rigueur seraient imputables à l'Espagne. Mais comme il y a lieu de penser que, à cause de l'impôt proportionnel auquel sont soumises les raines, et par l'effet du mystère dont aiment à s'environner les exploitants, une partie de la production de l'argent est dissimulée, il est hors de doute que celle-ci s'élève au delà de 35,000 kilogrammes.

A l'égard de l'or, ce document constate que la production est insignifiante; le peu d'or qu'on obtient provient du lavage des alluvions, principalement des sables du lit du Sil, province d'Orense.

L'Italie fournit environ 110 kilog. d'or, dont 100 environ sont extraits des filons et 10 des alluvions. Le rapport des jurés italiens, sur l'exposition universelle de Londres de 1862, donne des détails circonstanciés sur ces exploitations.

Les filons qu'on exploite sont principalement dans les Alpes, derrière Turin ; la principale mine est celle de Pestarena, dans le vallon de l'Auza. Elle fournit 60 ki-

{1) Estadística minera correspondiente al año 1862 .

in. 35

log. de mûlai environ. On travaille aussi quelques gisements dans l'Apennin. Les alluvions aurifères sont de même dans les vallons des Alpes. Quant à l'argent, la principale ressource est dans l'île de Sardaigne. Il s'y trouve dans le plomb ; mais les fonderies où l'on traite le minerai sont dans l'Italie continentale et même à l'étranger. La seule fonderie qui existe en Sardaigne se consacre à refondre des scories anciennes d'où l'on tire un plomb plus argentifère que celui que

donnent les minerais actuels. On estime que la totalité de l'argent qui est retiré des minerais va à 9,000 kilog. , mais il n'y en a guère que le tiers ou 3,000 kilog. qui voie le jour en Italie même.

En France, les rares mines de plomb qu'on exploite ne couvrent leurs frais que par l'argent qu'elles fournissent. On a longtemps exploité, à Huelgoët, un gisement qu'on doit considérer comme analogue aux minerais d'argent désignés sous les noms de colorados ou de pacos en Amérique. Ou a travaillé, dans l'Isère, une mine d'or en filon, à la Gardetle, et des mines d'argent en filons, à Allemont ; divers autres gîtes argentifères ont été effleurés ailleurs; mais, en somme, le contingent de métaux précieux que fournit notre patrie était insignifiant, jusquesà ces derniers temps où l'on s'y est mis à travailler des minerais argentifères venant de l'étranger, ainsi que des plombs contenant un peu d'argent, de provenance étrangère également.

La France, jusques en 1850, produisait environ 3,000 kilogr. d'argent. Depuis un petit nombre d'années, l'affinage qui a lieu sur le sol français, et particulièrement à Marseille, de certains plombs étrangers, notamment d'Espagne et d'Italie, ajoute à la production indigène une assez forte quantité de métal précieux, d'origine étrangère. A vrai dire, il serait plus juste d'attribuer cette quantité-là à l'Espagne, qui en est la principale source. On

peut évaluer la quantité totale d'argent qui sort des ateliers français et qui provient soit des minerais du dehors, travaillés sur le territoire français, soit des plombs étrangers importés en saumon pour être soumis au pattimonnage, à 45,000 kilog. Les documents officiels publiés par l'administration des mines accusent une production moyenne, pour les trois années 1860-61-62, de 38,432 kilog. 11 y a une assez grande inégalité entre les trois exercices.

On n'obtient en France que fort peu d'or, si ce n'est ce qu'en donne l'affinage proprement dit, c'est-à-dire l'élaboration des vieux métaux.

L'extraction de l'argent, dans l'empire russe, était, il y a un demi-siècle, de 22,700 kilog., selon les relevés officiels. Elle ne paraît pas être plus forte aujourd'hui. La majeure partie est fournie par les mines d'argent aurifère de l'Altaï. Celles-ci ont produit moyennement, dans la période décennale close le 1er janvier 1864, 16,000 kilog. par an.

Les relevés officiels indiquent pour toutes les mines de l'Empire, depuis l'origine de l'exploitation, une production d'argent s'élevant, au 1^{er} janvier 1865, à 2,725,000 kilog. environ. On en avait extrait, jusqu'en 1810, 28,322 kilog. d'or, avec le peu qu'avaient fourni alors les mines d'or de l'Oural. En tenant compte des quantités non déclarées, la quantité d'argent peut sans exagération être portée à 3,000,000 kilog. ; mais le point de départ de cette production remonte au règne de Pierre le Grand.

L'empire de Turquie possède un certain nombre de mines de métaux précieux qui, dans l'antiquité, eurent de la célébrité et qui, au commencement du siècle, rendaient encore quelque chose. D'après M. Jacob, les mines d'argent des environs d'Erzéroum auraient produit, il y a quarante ans, au delà de 11,000 kilog. de métal. Depuis

lors, l'exploitation des mines de métaux précieux de cet empire, qui sont nombreuses et réparties dans diverses provinces, ne paraît pas s'être développée; bien au contraire, toutes réunies elles ne rendent plus qu'environ 2,500 kil. d'argent et une dizaine de kilog. d'or. Les efforts soutenus qui se font pour relever l'Empire et y susciter l'industrie, en y établissant des lois équitables au profit de toute la population, sans distinction de croyance religieuse, semblent pourtant ne pou-

voir manquer d'exercer une heureuse influence. H y a aujourd'hui chez le gouvernement ottoman la volonté de respecter la propriété et la liberté des peuples, de faire régner la sécurité dans ses vastes domaines. Une pareille tentative, si elle est poursuivie avec persévérance et habileté, réveillera infailliblement l'esprit d'entreprise. L'exploitation des mines pourra dès lors devenir importante dans l'Empire, car les nombreux gisements, qui dans les temps anciens y furent travaillés avec succès, ne sont pas épuisés.

De temps immémorial, l'Afrique a donné de l'or; on en a la preuve dans les monuments les plus vénérés de l'histoire. 11 provient de sables que les grossiers naturels de cette partie du monde lavent comme ils le savent. Par les caravanes, il se troque contre les produits de l'industrie européenne ou asiatique, dans les comptoirs que les Européens ont établis sur le littoral de l'Occident, ou dans ceux de l'imam de Mascate sur les rivages orientaux de cette vaste péninsule. Le nom de la Côte-d'Or, celui de la Guinée qu'a porté longtemps la monnaie d'or anglaise, montrent que l'Europe est depuis longtemps dans l'habitude de puiser de l'or dans cette partie du monde. Mais combien nous en vient-il ? M. Crawford estimait, il y a quarante-cinq ans, à 14,000 kilog. l'or qui est produit tous les ans en Afrique. Au commencement du siècle, il ne paraît pas que la compagnie anglaise, entre les

maines de laquelle était presque tout ce commerce, en fit sortir 2,000 kilog. (1). Malgré les efforts que l'Angleterre et l'imam de Mascate ont faits pour exciter à la production et aux échanges les populations africaines, malgré les tentatives de lavage qu'encourage l'autorité française au Sénégal, cette production ne paraît pas augmenter ; bien au contraire.

Le Statistical Abstract spécial des colonies anglaises porte l'exportation d'or de la colonie de la Côte-d'Or, à une quantité fort variable d'année en année. En 1851 elle eût été de 4,400,000 francs. En 1852, elle n'eût plus été que de 900,000 fr. pour remonter à 2,050,000 fr. en 1853. Elle eût été nulle en 1862 et 1863, après avoir été de 2, 1 25,000 francs en 1861.

Il est bien connu que l'Asie méridionale a des mines d'or, mais on ne sait pas ce qu'elles produisent. M. Montgomery Martin, dans sa description historique des colonies britanniques, cite un bon nombre de gisements en exploitation dans l'Inde proprement dite ; mais j'y ai inutilement cherché une indication des quantités extraites (2). M. Jacob supposait que l'extraction pouvait y être de 11,900 kilog., tant pour le continent que pour l'archipel de la Sonde. Le seul fait qui soit aujourd'hui bien démontré, c'est que les mines d'or les plus productives de l'Asie méridionale sont dans cet archipel, à Bornéo et à Sumatra, surtout dans la première de ces deux îles.

Les mines d'or des îles de la Sonde, que leurs sultans font exploiter avec avidité, rendaient 4,700 kilog., selon M. Crawford, qui avait visité le pays en 1820, ce qui aurait laissé au continent une production de 7,200 kilog.

(1) Voir le travail de M. de Hermann sur les mines de l'empire Russe, écrit en allemand, et V Introduction à l'Annuaire du Journal des Mines de Russie.

(2) History of the British Colonies, édition de 1836, t. I, p. H 2.

pour cette époque, en adoptant pour le total l'évaluation de M. Jacob. On a lieu de croire que la production de l'or, dans les îles de la Sonde, a suivi une progression croissante. M. S. Natalis Rondot m'a communiqué, il y a déjà plusieurs années, les informations qu'il avait recueillies sur les lieux, lors de la mission de M. de Lagrené, ainsi que les extraits, qu'il avait pris la peine de faire, des

récits des voyageurs anglais, et notamment de tout ce qu'est émané de M. Brooke. 11 en résulte qu'un seul district de l'île de Bornéo, celui de Sambas, fournissait vers 1845, suivant le calcul le plus modéré, 14 ou 15 millions de francs en or, et cependant le district de Saravvak est plus productif encore, ce qui mettrait l'extraction actuelle de l'île de Bornéo bien au delà de l'estimation de M. Crawford pour 1820. On exploite des mines d'or dans d'autres localités de l'île. Celles de Lé-pang, de Montrado, de Racnandor, de Sanlam, de Matan, de Maday, de Tampasouk, sont célèbres dans ces parages. A ce compte, ce ne serait pas exagérer la production de l'archipel que de la porter à 20,000 kilog. Quant à la proportion qui est accessible aux Européens ou aux Américains du Nord, elle est impossible à dire. En ce moment cependant elle est appréciable et elle le devient chaque jour davantage : de plus en plus les Européens et les Américains du Nord prennent pied dans ces îles, et sont mêlés à leur commerce et même à leurs affaires intérieures.

Les Philippines ont aussi des mines d'or en exploitation, et on assure qu'elles donnent des produits notables.

La Chine a certainement des mines d'argent et d'or. Le bas prix qu'y avait l'or relativement à l'argent, jusques à ce siècle, atteste que l'or devait y être dans une certaine abondance. Mais on a bien peu de données sur l'extraction de ce métal dans l'empire Chinois. De même pour l'argent.

« On ne connaît, disait, il y a plusieurs années, M. Natalis Rondot (t), ni le mode d'exploitation employé en Chine, ni la nature des terrains où se trouvent les gisements, ni la richesse des minerais, ni les alliages, non plus que le chiffre, même approximatif, des extractions. On rapporte seulement qu'à Kirréa, dans la Tartarie chinoise, deux à trois cents ouvriers travaillent continuellement à une mine d'or ; qu'il y a également, dans le Ilou-Kouang, plusieurs petites mines en exploitation qui rendent un or d'un jaune pâle, très-malléable et ductile. On cite un mémoire adressé à l'empereur, dans lequel on estime à 40,000 ou 50,000 le nombre d'ouvriers, et à 2 millions de taëls le produit des mines d'argent d'Ilo-Chann et Son-Sing, dans le Yun-nan

« Le P. Duhalde et d'autres écrivains plus modernes sont tous d'accord pour vanter la richesse des mines argentifères et aurifères de la Chine. Il paraîtrait que le gouvernement s'en réserve le monopole, et qu'il en défend l'exploitation sous les peines les plus sévères. Mais que de riches gisements, que de trésors de natures diverses demeurent enfouis dans cette contrée, où les travaux d'art ne parviennent qu'à de si petites profondeurs, où enfin les principes de la géologie et de la métallurgie sont encore ignorés! »

Les deux millions de taëls des mines d'Ilo-Chann et Son-Sing, que mentionne M. Rondot, à raison de 37 Rr. 79 par taël, font environ 75,000 kilog. (2); mais ce ne sont pas à beaucoup près les seules mines d'argent qu'on exploite en Chine. 11 semblerait même que ce ne sont pas les plus abondantes. On peut croire que l'extraction de ce

(t) Étude pratique du commerce d'exportation en Chine, p. 13. (2) Étude pratique du commerce d'exportation en Chine, page 4.

mêlai, pour l'ensemble des provinces du Céleste-Empire, s'élève à quelques centaines de mille kilog.

Une estimation récente publiée dans l'Economist de Londres (11 mars 1865), porterait la production actuelle de l'Asie lointaine, composée de l'empire des Indes, de la Chine avec le Thibet, du

Japon, des royaumes de Siam et de la Cochinchine, des archipels de la Sonde et des Philippines, à un total :

Pour l'or, de 47,300 kilogrammes Pour l'argent, de 500,000 —

Sur quoifla Chine, avec le Thibet, est comptée pour 25,010 kilogrammes d'or et 282,900 kilogrammes d'argent, le Japon pour 1 1,000 et 1 92,400 kilogrammes. Quant à ce dernier empire, il y aurait eu, suivant les relevés de Y Economist une diminution sensible pour l'or. Ainsi la production de ce métal aurait été moyennement, de 1852 à 1855, de 14,600 kilogr. ; celle de l'argent au contraire aurait été, à cette époque, plus faible qu'aujourd'hui et de 127,000 kilogr. seulement.

Pour des pays, tels que la Chine et le Japon, qui sont industriels et qu'on dit bien pourvus de mines, l'extraction indiquée par Y Economist paraît bien modique; mais on n'a encore, sur ce qui se passe dans l'intérieur de ces empires, que des renseignements fort incomplets; quels sont les chiffres réels, c'est ce que personne ne saurait dire.

Depuis le commencement du siècle, l'Europe a beaucoup reculé les limites de sa domination et de son commerce en Asie et dans les archipels qui en dépendent. L'année 1860 a vu s'abaisser définitivement les barrières qui fermaient au commerce de l'Europe et des États-Unis les régions les plus peuplées et les plus industrielles de cette partie du monde, ce vaste empire Chinois qui compte

plusieurs centaines de millions d'habitants empressés à produire et qui doivent éprouver le besoin d'échanger. L'empire du Japon lui-même, cédant à d'impérieuses circonstances, a, d'assez bonne grâce, renoncé à son système d'isolement. Le moment est donc proche où il y aura lieu de considérer comme versée sur le marché général, où puise l'Europe, la productif de contrées que, jusqu'ici, il convenait de laisser en dehors. En un mot, nous touchons au temps où la production en métaux précieux des divers pays de l'Asie méridionale ou moyenne, et notamment celle du Céleste-Empire et du Japon, devra être englobée dans l'approvisionnement général des peuples de la civilisation occidentale de même que celle de l'Asie boréale ou Sibérie.

Il est encore une extraction d'or qui se fait en Europe, et que je n'ai pas comptée explicitement dans le dénombrement, consigné dans ce chapitre, des sources de la richesse métallique. Je veux parler de l'or que les affineurs européens parviennent à séparer, avec profit, des lingots et autres matières d'argent où il existe à l'état d'atomes pour ainsi dire. L'industrie de l'affinage, depuis 1825 surtout, a fait de grands progrès, par les soins des métallurgistes français, et, de chez nous, ses procédés perfectionnés se sont répandus dans la plupart des contrées de l'Europe, et de l'autre côté de l'Océan, au Mexique et aux États-Unis. Autant qu'on peut pénétrer le secret dont s'enveloppent les personnes qui se livrent à l'affinage, on estimait, il y a quelques années, que, réunis, les affineurs européens mettaient à nu, tous les ans, terme moyen, une quantité de 1,600-kilog. d'or, ou 5, 5 11,000 fr. La France y contribuait pour la moitié environ.

La majeure partie des matières d'argent ainsi affinées étant d'origine américaine, à la rigueur, c'est au compte de l'Amérique que cette production devrait être portée.

C'est ainsi que, dans la récapitulation générale de l'extraction américaine, depuis Christophe Colomb, qu'on trouve plus haut (1), au chapitre IV de la présente section, j'ai mis 60,000 kilog. d'or de supplément à l'actif du Mexique, et j'ai augmenté aussi le chiffre relatif au Pérou. Je crois m'être ainsi tenu, pour le passé, plutôt audessous de la vérité qu'au-dessus.

CHAPITRE

Récapitulation de la production actuelle des diverses contrées en métaux

précieux.

Avec les éléments qui précèdent, essayons de nous faire une idée de l'approvisionnement annuel de métaux précieux qui s'offre aujourd'hui aux peuples civilisés. Il y a lieu de distinguer entre les pays complètement soumis à la race européenne, et principalement peuplés par elle, et ceux qui ont conservé par rapport à elle leur indépendance ou qui, tels que l'Inde, par exemple, quoique conquis par elle et vivant sous sa loi, lui restent étrangers par les usages, les opinions et les mœurs.

L'Amérique, à l'exception des États-Unis, n'a pas beaucoup accru sa production depuis 1848. Elle rendait alors (2) 701, 570 kilogrammes d'argent, faisant 155,903,000 fr. et 15,215 kilogrammes d'or valant 52,407,000 fr., ce qui formait un total de 208,310,000 fr. Les États-Unis, depuis lors, ont grandement développé leur extraction. Ils ont perdu à peu près, dans la confusion de la guerre civile, l'or qui sortait des Alléghany (3), mais ils ont

(1) Page 402.

(2) Page 40t.

(3) Nous l'avions porté à 1,800 kilog. valant 0,200,000 fr.

gagné l'or de la Californie auquel il faut ajouter celui de la région qui s'y rattache, et qui comprend les États d'Orégon et de Névada et un groupe de Territoires plus ou moins organisés, le Washington, l'Idaho, l'Utah, le Montana, le Dakota, l'Arizona, le Colorado, où l'on a découvert des gisements remarquables, dont le nombre va toujours grandissant. A cet or on doit ajouter l'argent qui se tire de la même contrée en quantité rapidement croissante. Il faut compter pareillement l'or que fournit l'Amérique anglaise du versant de l'océan Pacifique, et qui forme déjà un contingent notable, évidemment destiné à grossir. On rencontre même un peu d'or sur le versant de l'océan Atlantique, et on s'est mis à l'exploiter.

Parmi les autres pays du nouveau continent, le Mexique, le principal de tous, n'était pas plus avancé en 1863, pour l'argent, qu'il ne l'était en 1847 ; il rendait cependant un peu plus d'or. Le Pérou est descendu au lieu de monter : tous les voyageurs s'accordent à dire que l'extraction, si elle était bien aménagée, pourrait y être considérable, mais que les procédés en usage pour l'exploitation et l'administration des mines y sont tout à fait barbares. La Bolivie avait marché un peu mieux pour les deux métaux. Le Chili avait plus que doublé sa production d'argent; mais c'est encore une quantité modique.

Pour les dernières années qui viennent de s'écouler, on peut dresser le tableau suivant des quantités des deux métaux précieux, fournies par le Nouveau-Monde.

Production annuelle, avant 1863, des mines d'argent et d'or de l'Amérique.

PAYS

mm

TALRCît TOTALE

de

PROVENANCE

Valeur en franc».

par pays eu francs.

États-Unis et Amérique anglaise. . .

CC

Mexique

Nouvelle-Grenade. .

Pérou

Bolivie

Brésil

Chili

Autres pays

Totaux

Si à la production de l'Amérique on joint celle de l'Europe, de la Russie d'Europe et d'Asie, de l'Australie et de ses dépendances , on arrive à former le tableau suivant :

Production annuelle, avant 1863, des mines d'argent et d'or de l'Amérique, l'Europe, la Russie d'Europe et d'Asie et l'Australie.

ARGENT

OR

VALEUR TOTAL

de

PROVENANCE

Poids J Valeur en kilog. I en francs.

Poids en kilog.

Valeur en francs.

en franc».

Amérique

Europe

KB

Itussie d Europe et

d'Asie

Australie et dépen-

dances

Totaux

En nombres ronds, c'est 1 ,400,000 kilogrammes d'argent et 200,000 kilogrammes d'or.

Nous indiquerons enfin, mais seulement à titre fort hypothétique, la production qu'on pourrait attribuer à d'autres contrées, que la civilisation européenne ne s'est pas assimilées encore, à savoir, l'Afrique, l'Inde continentale, les lies de la Sonde et les deux empires de la Chine et du Japon.

Production annuelle supposée, axant 1865, des mines d'argent et d'or des contrées imparfaitement accessibles au commerce de l'Europe.

PAYS

ARGENT

OR

V A l l l n TOTALB

île

PROVENANCE (1)

Poids en kilog.

Valeur en francs.

Poids en kilog.

Valeur en francs.

par pays en francs.

Afrique

Inde

Iles de la Sonde et

Philippines

Chine

Japon

Totaux

On obtient ainsi le total général suivant pour la production annuelle du globe, avant 1863 :

Argent. 1,900,000 kilog. ou 422,222,000 fr.

Or 281,000 » » 977,349,000 a

Valeur totale en francs 1,400,371,000 fr.

En partant de là, on peut estimer, sous toutes réserves, que la quantité totale qui, de 1848 à 1864, soit pendant dix-sept ans, a été mise à la disposition des hommes, est comme suit :

Argent. 23,160,000 kilog. ou 3,591,000,000 fr.

Or 4,360,000 » » 15,018,000,000 »

(1) On extrait certainement de l'argent dans le vaste empire de l'Inde, et il est difficile de croire que l'Afrique, quelque barbare qu'elle soit, n'en produise pas une certaine quantité. Mais on manque totalement de renseignements sur ce que peut être cette production.

elle est environ de 20 milliards et demi en dix-sept ans, ou un peu plus de douze cent millions par an ; sur quoi l'Amérique aurait fourni, pour la période entière, 7,580 millions, savoir :

Argent. 13,310,000 kilog., faisant 2,937,000,000 fr.

Or 1,343,000 — valant 4,623,000,000 »

dont 1,085,000 kilogrammes ou 3,737,000,000 fr. d'or extraits de la Californie et des pays voisins.

Dans le total général il y aurait 1,206,000 kilogrammes, ou 4,154,000,000 fr. provenant de l'Australie.

Total pour l'or des deux contrées, avec les dépendances que nous leur avons attribuées précédemment : 2,291,000 kilog., valant 7,891,000,000 fr.

En distraquant les contrées qui ne sont encore qu'imparfaitement accessibles à la civilisation occidentale, et qui, en fait, ne lui livrent pas, pour son propre usage, une quantité bien appréciable d'or ou d'argent, il resterait, en ce qui concerne la même période de dix-sept années, une production totale.

Pour l'argent, de 6,637,000 kilog. faisant 3,701,000,000 fr.

Pour l'or, de 3,000,000 — valant 10,333,000,000 —

Total 14,034,000,000 fr.

Dans cette masse, la Californie et l'Australie, en ne comptant que leur or, figurent pour près des six dixièmes de la valeur.

11 n'est pas superflu d'indiquer ici ce qu'a été la production générale des métaux précieux à d'autres époques, telles que le commencement du siècle et l'année qui précéda la période caractérisée parla découverte et la mise en œuvre des riches gisements de la Californie et de l'Australie. Nous avons consigné ces indications dans les deux tableaux qui suivent :

Quantités annuelles d'or et d'argent versées sur le marché général, au commencement du dix-neuvième siècle.

PROVENANCE

ARGENT

OR

TALKCR TOTA L>

par paya en fraoci.

Poids

enkilop.

Valeur en franc».

Poids en kil.

Valeur en francs.

Amérique

Europe, sans la Russie el

avec la Turquie

Russie

Afrique

Archipels de l'Asie

lh.189.000

Divers

Totaux

En nombres ronds, ce serait :

Argent 900,000 kilog. faisant 200,000,000 fr.

Or 24,000 — valant' 82,560.000 —

Total en valeur 282,560,000 fr.

Quantités annuelles d'or et d'argent livrées par les différents pays au marché général , avant 1848.

ARGENT

OR

VALEUR T U T A I. k

PRO\ EN ANC h.

Poids en kilnp.

Valeur en francs.

Poids en kil

Valeur en francs.

par paya en francs.

Amérique

Europe, sans la Russie et

avec la Turquie

Russie

OOU

Afrique

Asie, sans la Russie et la

Turquie

Totaux

En nombres ronds, ce serait :

• Argent 970,000 kilog. faisant 215,540,000 fr.

Or 72,000 — valant 247,680,000 —

Total en valeur 463,220,000 fr.

Le changement survenu dans le cours de deux tiers de siècle, à partir de 1800 ou 1801, et surtout dans l'espace de dix-sept années, à partir de 1848, est plus marqué que tout ce qui avait été jamais observé depuis l'origine des temps historiques.

Ainsi pendant la première moitié (47 ans) du dix-neuvième siècle, la quantité d'or mise annuellement à la disposition de la civilisation occidentale aurait triplé.

Dans les dix-sept années suivantes, c'est-à-dire pendant un intervalle trois fois moindre, l'argent aurait augmenté des trois quarts et l'or aurait quadruplé (1).

Quelque éblouissantes que soient les sommes indiquées dans les relevés précédents, je ne puis m'empêcher de faire une réflexion : c'est pourtant un faible produit, eu comparaison de ce que donnent, dans le même temps, d'autres branches de l'industrie humaine. Que l'on compare, par exemple, la richesse sortie des mines de l'Amérique aux trésors suscités par l'exploitation des mines de charbon de la Grande-Bretagne, d'où un peuple éminemment industriel tire la force motrice et la chaleur, à l'aide desquelles il transforme incessamment les matières premières extraites de son propre sol et celles qu'il fait venir de toutes les parties du globe. Il ne faut qu'un nombre d'années médiocre à l'industrie britannique, et même à celle de la France, telle quelle est aujourd'hui, pour produire une valeur égale à tout ce que l'Amérique a rendu d'or et d'argent avec le labeur de plus de trois cents ans.

Cette comparaison est propre à faire ressortir ce que valent pour une grande nation de vastes bassins houillères, et combien ils sont préférables aux mines de métaux

(i) 204,000 kilog. contre 52,000. Nous disons 52,000 au lieu de 7?, 000 parce que, pour rendre les résultats comparables, il faut élaguer des résultats antérieurs à 1848 la production des lies de la Sonde.

précieuses les plus renommées, malgré l'attrait qu'ont celles-ci pour le vulgaire. C'est que, en bonnes mains, les mines de charbon sont des génératrices de travail, d'un travail varié et puissant, d'un travail presque sans limites; et le travail est la première des richesses, il est la richesse même.

D'un autre point de vue, on peut mesurer à quoi se réduit cette production de métaux précieux qui a occupé tant de bras, excité tant d'ambitions, assouvi tant de passions, fait commettre tant de cruautés, provoqué des accès audacieux et fourni l'occasion d'entreprises si vastes. Tout l'argent sorti des mines du Nouveau-Monde formerait un volume de 12,928 mètres cubes; l'or n'en représente que 228. En d'autres termes, tout l'argent qu'on a retiré de ces nombreux filons que j'ai pu qualifier de géants (1), réuni sous la forme d'une sphère et placé à côté de la colonne Vendôme, n'atteindrait qu'aux deux tiers de la hauteur. Le rayon, en effet, n'en serait que de 14 mètres. Quant à l'or, c'est un volume singulièrement exigü. On est presque confondu de trouver que cet or du Nouveau-Monde, sur l'abondance duquel on a fait tant de fables, dont on a dit, par exemple, que la seule rançon de l'inca Atahualpa avait comblé un temple (2), ne remplirait pas le salon d'un appartement bourgeois de Paris (3).

Pour les entrepreneurs d'industrie considérés en particulier, les mines d'argent du Nouveau-Monde, d'où est venue la majeure partie de ces milliards, ont été le plus souvent une source d'illusions. Maintes fois on y a fait

(1) Voir plus haut, page 300.

(2) Celui de Ca*amarca, dont les ruines se voient encore.

(3) Un salon qui aurait 7 mètres de long et autant de large sur 5 mètres d'élévation, c'est-à-dire celui d'un appartement assez ordinaire, contiendrait 245 mètres cubes.

de brillants bénéfices : mais c'était bien fréquemment pour les perdre ensuite, parce que le gisement de riche devenait médiocre ou pauvre, et conservait longtemps ce fâcheux caractère.

Au Mexique, où les mines ont été plus productives qu'ailleurs, il est certain que la Purissima, de Catorce, a donné régulièrement pendant une longue suite d'années un profit net d'au moins 1

million et quelquefois de 5 ou 6. Dans le même district, la mine de Padre Flores rendit, la première année, 8 millions. On a déjà vu ce qu'avait produit, pendant une succession de quarante ans, l'exploitation de Valenciana (1). Le filon de Pabellon et de la Veto Negra, à Sombrerete, a été, un moment, plus merveilleux. A Real del Monte, Pedro. Tereros^nsuite comte de Réglá, avait trouvé de tels trésors, qu'il lui fut possible de faire présent au roi Charles 111 de deux vaisseaux de ligne, dont un de 112 canons, et d'y joindre ce que, par politesse castillane, il appela un prêt de cinq millions. Cependant, si des fortunes colossales sont sorties des mines, elles ont été peu nombreuses, même au Mexique; si la famille Fagoaga, les comtes de Réglá et de Valenciana, leur ont dû une opulence extrême, pour tant d'autres, un instant rangés parmi les privilégiés, quels revers après la prospérité ! I presque en tout pays, l'exploitation des métaux précieux, des mines en filons surtout, a un caractère aléatoire, à moins d'être entreprise sur une très-grande échelle, de manière à compenser les unes par les autres les inégalités de rendement. En Amérique, la prodigalité qui présidait aux travaux préparatoires, les sommes inouïes qu'on dépensait pour foncer un puits, par exemple, l'aggravaient beaucoup (2). L'imprévoyance avec

(1) Page 393.

(2) Voir plus haut, page 429, la dépense du Tiro Nttevo, h la mine de Valenciana.

laquelle souvent les mineurs heureux consumaient, dans le faste et les plaisirs, les bénéfices des bonnes années, comme si celles-ci ne devaient pas avoir de fin, ne contribuait pas peu à ces pénibles retours.

L'histoire du mineur français Laborde est un des exemples de ces vicissitudes. Cet homme énergique et hardi, arrivé pauvre au Mexique, était devenu fort riche en exploitant une mine à Tlapajahua. Il passa de là aux mines de Tasco, auxquelles il imprima son activité prodigieuse, et il en retira de nouveaux profits. C'était de 1752 à 1760. Dans sa libéralité fastueuse, il bâtit, à Tasco, une église paroissiale qui lui coûta 2 millions, et qu'il orna magnifiquement; mais, les mines s'étant subitement appauvries, il s'y acharna et perdit tout. Dans sa détresse, il alla trouver l'archevêque et lui demanda la permission de reprendre un soleil d'or enrichi de diamants, dont il avait orné le tabernacle de son église. Le prélat eut le bon esprit d'y acquiescer. Avec les 100,000 piastres qu'il en fit, Laborde, résolu à courir la chance ailleurs, se transporta à Zacatecas, où les mines, après avoir été fort productives, étaient presque abandonnées. Il entreprit l'épuisement des eaux d'une exploitation jadis fameuse, alors inondée, la Quebradilla, et y employa sans succès presque toutes ses ressources. Quand il ne lui resta plus que quelques milliers de piastres, il risqua un puits sur l'affleurement d'un filon inconnu, et il eut le bonheur que ce fut la Veta Grande, qui est aujourd'hui encore le filon principal de Zacatecas. Doublement fortuné, il tomba précisément sur un de ces points où les veines sont d'une richesse exceptionnelle; il y gagna, une fois de plus, des sommes extraordinaires. Il ne laissa cependant à sa mort que 3 millions de francs, somme médiocre pour un mineur favorisé du sort.

Mais, si, au Mexique ainsi que dans l'Amérique méridionale,

les individus ont souvent été déçus dans leurs espérances, et si, fréquemment, les fortunes sorties des mines sont revenues s'y engoutir, le pays a beaucoup gagné à l'ardeur avec laquelle les hommes intelligents s'y portaient. 11 en a retiré les beaux salaires dont n'a pas cessé de jouir une nombreuse population de mineurs, et les profits des industries accessoires, particulièrement de celle des transports, qui, dans les ci-devant colonies espagnoles, occupe des myriades de

mulets et une armée de mozos (garçons muletiers). La renommée, en faisant connaître au loin les trésors qu'on rencontrait dans les mines, déterminait des hommes remplis d'activité et d'audace à passer en Amérique, et c'était pour le Nouveau-Monde une acquisition précieuse; c'est même ainsi qu'il se peuplait de blancs. Les mines ont provoqué la culture du sol ; dans les bonnes années, elles ont fourni les fonds qui ont servi à élever de grands établissements agricoles. Partout où le travail des mines a pris une grande extension, on a vu naître une ville florissante, quelquefois monumentale et populeuse comme une capitale, Guanaxuato, par exemple, qui, en 1810, comptait 80,000 âmes.

En Californie et en Australie, le travail des mines est devenu, après quelque temps, moins aléatoire et plus régulièrement rémunérateur que ne l'avait été l'exploitation des filons argentifères du Mexique et du Pérou. L'influence des mines de métaux précieux, pour déterminer le peuplement, par des hommes industriels, de contrées jusques alors désertes ou livrées à de misérables tribus de sauvages, s'y est montrée autrement puissante que dans les colonies gouvernées par l'Espagne. En peu d'années, la Californie est devenue un État important, même par sa population, grâce aux émigrants venus de toutes les parties du monde, anglo-américains, anglais, français, hispano-

américains et même chinois. San- Francisco, sa capitale, compte 1 00,000 âmes. La force d'attraction que la Californie a exercée a été si grande, que successivement, malgré des difficultés extrêmes, l'industrie, débordant tout autour d'elle, a pu se porter sur des espaces qui sont devenus des États, tels que le Néveda, et sur les Territoires presque tous constitués aujourd'hui de Washington, d'Idaho, de Colorado, d'Arizona, de Montana et autres, où des mines remarquables sont exploitées déjà. Dans peu d'années, ce seront des États florissants, produisant non-seulement des métaux précieux, mais aussi des denrées de toute sorte. L'Amérique anglaise attenante à la Californie, et particulièrement l'île de Vancouver et les bords de la rivière Fraser, participent à ce beau mouvement. L'Australie s'est peuplée avec non moins de rapidité. Dans la province de Victoria, il y avait 76,000 âmes en 1851; il y en avait 540,000 en 1861. Il est vraisemblable qu'aujourd'hui il y en a 700,000. Le total de l'Australie est monté, entre 1850 et 1861, de 466,000 à 1,266,000. Par suite de l'appel parti de la Californie et de l'Australie, les rivages du Grand-Océan se couvrent des établissements des races les plus actives de l'Occident. Pour donner un terme de comparaison au lecteur, nous rappellerons ici que, au témoignage de Humboldt, la plus florissante des colonies continentales de l'Espagne en Amérique, celle dont la prospérité se développait le plus, le Mexique ne recevait de l'Europe que 800 colons par année, au commencement du dix-neuvième siècle.

CHAPITRE III

De ce qu'a pu devenir la masse de métaux précieux fournis par les mines. — De ce qu'il en peut rester à la civilisation occidentale.

Qu'est-ce qu'est devenue la masse de métaux précieux extraite des mines? Où est-elle, à quel état se trouve-t-elle? Là-dessus on est réduit à des conjectures. Tout ce qu'on sait bien, c'est qu'une forte partie de cet approvisionnement, après s'être dirigée sur l'Europe, s'en est éloignée et qu'une certaine portion est perdue. Il est vraisemblable que l'écart est fort grand entre ce qu'a reçu l'Europe, ou pour mieux dire la civilisation occidentale, et ce qu'elle a retenu. Ce qui disparaît de métaux précieux par suite de l'enfouissement, dans les temps de troubles et de révolution, dépasse ce

qu'on pourrait croire au premier abord. Ensuite, il y a la perle que j'appellerai naturelle, qui est causée par le frottement des objets en or ou en argent, perte dans laquelle rentrent le frottement des espèces monnayées et la dispersion graduelle des dorures et argentures. Mais ce qui enlève le plus de métaux précieux à la civilisation occidentale, c'est l'exportation pour l'Asie tant prochaine que lointaine. Selon l'estimation de Humboldt, relative au commencement du siècle, elle aurait absorbé alors un milliard en moins de huit ans, et, dans ces dernières années, elle a été bien plus considérable.

La proportion entre les deux métaux, que l'extraction totale indiquerait, a dû être sensiblement altérée dans notre Occident, soit par leur inégale destruction, puisque l'or se conserve mieux que l'argent (1), soit par la circon-

(t) Voir plus haut, page 22S, le résultat des expériences de Cavendish et Hatchett.

stance que l'Europe a exporté en Asie beaucoup plus d'argent que d'or.

On a produit un assez grand nombre d'évaluations au sujet de la destination qu'ont reçue l'or et l'argent livrés à la civilisation occidentale, et particulièrement à l'Europe. Combien est mis en vaisselle, en bijoux, combien en dorures ou argentures ? combien en monnaie ? quelle est la quantité qui s'exporte ? Les discussions, auxquelles ont pris part cependant des esprits très-distingués, n'ont répandu que peu de lumières sur la question. On peut facilement savoir combien les hôtels-des-monnaies frappent de pièces de tout genre ; mais on n'en peut rien conclure, parce que des causes puissantes ramènent plusieurs fois le même métal sous la presse monétaire. Par le moyen de l'impôt dit de garantie sur les objets en or et en argent, il semble facile de déterminer ce qui se transforme en vaisselle et en bijoux ; mais le poids de l'or et de l'argent qui supportent cet impôt ne prouve rien, parce que ce ne sont pas seulement des matières neuves que travaillent les orfèvres et les joailliers : ils élaborent aussi de la vieille vaisselle et de vieux bijoux ; de là une extrême confusion dans les évaluations. Tel auteur, qu'on doit croire bien informé, portera le vieil or et le vieil argent employés dans ces industries à un ou deux centièmes seulement des matières, M. Jacob, par exemple ; tel autre, qui ne semble pas moins digne de foi, comme Necker, supposera que c'est de 50 pour 100, et un troisième, M. Lovve (1), estimera que c'est du quart. A qui croire ? Pour comble d'incertitude, on n'a pas de relevé complet de ce que fabriquent l'orfèvrerie et la bijouterie, même en Europe. Humboldt calculait, vers 1824, que c'était 31,700,000 fr. en or, et 55,500,000 fr.

(1) Dans un écrit intitulé : *Présent state of England*, que Humboldt cite avec éloges dans la *Nouvelle-Espagne*, t. III, page 466.

en argent ; total, 87 millions (1). M. Jacob, vers 1830, admettait que c'était 140 millions, en y comprenant l'Amérique, qui alors n'avait qu'une faible fabrication en ce genre.

En 1830, M. Gallatin évaluait de 22 à 27 milliards de francs ce qui restait en Europe et en Amérique des deux métaux, y compris ce qui pouvait avoir échappé à la destruction ou dispersion sur les 1,600 millions que l'ancien continent possédait, suivant lui, avant la découverte du Nouveau-Monde. Sur une masse totale de 38 milliards et demi, l'exportation et la déperdition auraient pris une quantité incertaine entre 16 et 17 milliards ; c'est ce qui l'aurait réduite à une somme comprise entre 22 et 23 milliards.

On peut penser que cette évaluation portait un peu trop haut la quantité de métaux précieux qui existait en Europe, quand l'Amérique fut découverte.

En 1848, on a présenté, pour la production des pays accessibles au commerce de l'Europe, une évaluation qui, comme celle de M. Gallatin, avait pour point de départ la découverte de l'Amérique et se terminait au moment où l'on se trouvait. La Chine, qui venait d'être ouverte, mais fort imparfaitement, au commerce des Occidentaux, et à plus forte raison le Japon, n'y figuraient pour rien. En voici le résumé :

PATS D ORIGINE.

OR

ARGENT

eu

millions de fr.

en millions de fr.

Amérique

Europe

Russie

Afrique et autres pays à or. .

Ancien fonds

Totaux

(i) Essai sur la Nouvelle-Espagne, t. III, page 466.

Total général, d'où il y aurait à déduire l'exportation et la perle : 44,630 raillions.

Qu'en restait-il à l'Europe et à l'Amérique, qui constituent la presque totalité de la civilisation occidentale? C'eût été bien difficile à dire.

Quoique 1848 ne soit pas loin de nous, depuis lors un changement notable a pu se produire par l'effet des nouvelles mines d'or qui ont été mises en exploitation et ont donné des produits d'une abondance inaccoutumée. 11 semble que ce soit comme la découverte du Potosi en 1545. Ce n'est pas tout : pendant que, pour l'or, une révolution féconde se manifestait, pour l'autre métal, l'argent, une exportation extraordinaire transportait des masses de l'Occident à l'Orient. D'où suit que la quantité d'or a dû sensiblement s'accroître et celle d'argent diminuer dans les pays occupés par la civilisation occidentale.

Une autre évaluation, se rapportant non-seulement à 1848, mais aussi à une date postérieure, est celle donton est redevable à M. W. Newmarch, et qui figure dans le tome VI de Y History of Prices de M. Th. Tooke (pages 141 et suivantes). Il s'ensuivrait que,àlafin de 1848, l'approvisionnement d'or et d'argent restant en Europe et en Amérique s'élevait à 13,600 millions sterling, savoir

(1) :

Or 560 millions sterling ou 14 milliards 84 millions de fr. (2).

Argent. 800 — — ou 20 — 120 — —

Traduisant ces sommes en poids, on aurait :

pour l'or. 4,203,600 kilogrammes

pour l'argent. 90,540,000 —

En 1856, la quantité d'or serait montée, toute déduc-

(1) Au change de 25 fr. 15 centimes.

tion faite, à 734 millions sterling, soit 18,460 millions de francs ou 5,353,000 kilogr.

L'argent, dont M. W. Newmarch (1) ne s'est pas occupé pour la période de 1849 à 1856, n'a guère pu s'accroître dans cet intervalle, par deux raisons : la production en a été relativement stationnaire, et l'exportation vers le Levant et l'Asie s'est accrue, dans les dernières années du moins, d'une façon inouïe. Si, en 1848, la civilisation occidentale en avait 90,540,000 kilogr., il est vraisemblable qu'elle n'en possédait pas plus au 1^{er} janvier 1857.

L'extraction des mines, depuis lors jusqu'au 1^{er} janvier 1865, soit huit années, aurait ajouté, du fait des mines situées dans les pays possédés par la civilisation occidentale et exploitées à son profit direct, c'est-à-dire celles de l'Amérique, de l'Europe, de la Russie d'Asie, de

(i) M. W. Newmarch a adopté, dit-il, pour la production de l'Amérique, l'évaluation de M. Danson, consignée dans le travail de cet habile statisticien que nous avons déjà eu lieu de citer, page 402. Cependant, en consultant le mémoire de M. Danson, on y trouve des chiffres différents de ceux sur lesquels raisonne M. Newmarch. M. Danson porte l'extraction de l'Amérique, depuis 1492 jusqu'à 1848 inclusivement, à 1,143,507,000 liv. st. pour l'argent et 448,907,000 pour l'or. M. Newmarch prend pour l'or 433 millions st. (3,170,600 kilogr.) et pour l'argent 1,080 millions si. (120,429,000 kilogr.). La différence est sensible (78 millions st.), et nous n'en avons pas l'explication. M. Newmarch évalue à 170 millions st. l'or et à 90 l'argent que l'Europe a retirés de son sol ou reçus d'Afrique, durant la même période de 1492 à 1848, et enfin à 2 millions st. d'or et 28 d'argent le fonds que possédait l'Europe en 1492. Il suppose que l'usure avec la déperdition a été en Amérique sur le pied d'un quart pour cent par an, en moyenne, de 1492 à 1803, et de trois quarts pour cent de 1803 à 1848. Il porte à 5 raillions st. en or et à 40 en argent les sommes dont l'Amérique s'est dessaisie en faveur de destinataires autres que l'Europe. Il estime que la déperdition totale en Europe, du fait du frai, de l'usure des ustensiles et ornements, des naufrages, incendies et autres accidents, combinée avec l'exportation dans le Levant et en Asie, mais en tenant compte des retours, a été de 47 millions st. en or et 338 en argent.

l'Australie et dépendances, avec une moitié de la production de l'Afrique :

Or 1,755,000 kilogrammes.

Argent.. 9,607,000 —

Si l'on jugeait à propos de tenir compte ici des autres

pays, à l'égard desquels on est moins bien informé, avec lesquels les relations de la civilisation occidentale sont encore fort imparfaites, ces quantités supplémentaires deviendraient :

Or 2,325,000 kilogrammes

Argent.. 13,667,000 —

Mais dans le calcul que nous faisons en ce moment, il convient de s'en tenir aux quantités antérieurement indiquées, et qui proviennent seulement de l'Amérique, l'Europe, la Russie d'Asie et l'Australie, plus une moitié de la production de l'Afrique.

Pendant la même période de 1857 à 1864, l'Occident s'est dessaisi d'une proportion inaccoutumée de métaux précieux et surtout d'argent, à cause du développement extraordinaire qu'a pris l'exportation dans l'Inde. On peut se rendre compte approximativement de la diminution de l'approvisionnement de l'Occident en argent et en or, pendant ces huit années, comme il suit :

D'après les circulaires justement estimées de M. James Low, de Londres, l'exportation aurait enlevé à la civilisation occidentale, pour les transporter dans le Levant et dans l'Asie lointaine, 12,229,000 kilog. d'argent et 172,405 kilog. d'or ou, d'après le tarif de la monnaie française, 2,717,000,000 fr. du premier métal et

fr. du second, soit pour les deux réunis

3,311.000. 000 fr. Du fait de l'usure et des accidents il faut noter une certaine déperdition : si on la porte à un demi pour cent par an, pour l'argent, et à un quart pour

l'or, elle aura été, pour l'or de 120,000 kilogr., et pour l'argent de 3,676,000. En additionnant Importation et la déperdition, on a un total à déduire, de 15,825,000 kilog. d'argent et 295,000 kilog. d'or. De là suivrait qu'au premier janvier 1865, la civilisation occidentale n'aurait eu en sa possession que 39 milliards 946 millions d'or ou d'argent, savoir :

Argent... 74,635,000 kilog. faisant 16,585 millions.

Or 6,783,000 — valant 23,361 —

Total en francs 39,046 millions.

Il y a quelques autres éléments encore à prendre en considération. Ainsi il se fait une exportation directe des États-Unis en Chine, dont il n'a pas été tenu compte dans les évaluations précédentes, au moins depuis 1849. Les documents annexés au rapport du ministre des finances de l'Union américaine, de décembre 1864, permettent de s'en faire une idée. On y voit qu'avant la guerre civile, c'était une quantité variable ; elle oscillait entre quelques centaines de mille et deux raillions de dollars. Pendant la guerre civile, par la crainte qu'inspiraient les corsaires du Sud, les expéditions de métaux précieux de la Californie en Chine prirent du développement, tandis qu'on n'osait pas en faire sortir de New-York et de Boston. La moyenne de ces expéditions, pendant les huit années terminées au 31 décembre 1864, approche de quatre millions de dollars. L'année 1864 a été marquée par un accroissement très-sensible. D'après la correspondance d'une personne bien informée, l'exportation collective des deux métaux précieux de San-Francisco en Chine aurait été,

cette année-là, de 7,533,000 dollars. En 1863, elle n'était montée qu'à 4,274,000. Cette dernière somme se répartissait ainsi entre les deux métaux : Or 2,205,000 doll. ou 3,3 1 6 kilog.; argent 2,069,000 doll. ou 50,280 kilog. En 1864

c'était : Or 4,685,000 doit, ou 7,046 kilog. ; argent 2,847,000 doll. ou 69,180 kilog. Si l'on suppose que depuis 1849 la moyenne ait été de 3 millions de dollars, soit en tout pour seize années 48 millions de dollars, et que, dans l'ensemble, l'argent fasse deux tiers et l'or un tiers, ce serait une quantité d'argent de 777,400 kilog. et une quantité d'or de 24,000, qu'il faudrait rabattre.

11 y a lieu de mentionner aussi l'argent qui se rend en Chine par terre, par la voie de la Russie ou plutôt de la Sibérie, et qui passe, en majeure partie au moins, par Kiachta. D'après les renseignements dont je suis redevable à M. Boutowski, pour les cinq années closes le 31 décembre 1863, le total serait de 14,272,221 roubles, dont 14,229,577 en monnaie et 42,644 en orfèvrerie. C'est 57 millions ou 257,000 kilog. de métal. Cette exportation paraît augmenter assez rapidement aujourd'hui. En 1863 elle était presque triple de ce qu'elle avait été en 1859. Pour la période comprise entre le 1er janvier 1849 et le 31 décembre 1864, il n'est pas vraisemblable qu'elle fasse moins de 500,000 kilog.; c'est autant à diminuer de la masse qui restait à l'Europe et à la civilisation occidentale.

Ces diverses quantités, relativement médiocres, forment un total, à déduire, de 1,277,000 kilog. d'argent et 24,000 kilog. d'or. 11 y aurait aussi lieu de compter une quantité notable, d'argent principalement, qui ne figure pas dans les relevés de M. James Low, et qui s'en va dans les États barbaresques et en Algérie, pour s'y enfouir. On manque de renseignements pour s'en faire une idée même approximative. Nous admettrons l'hypothèse, incertaine pourtant, que cette exportation est balancée par les quantités de métaux précieux qui reviennent accidentellement de l'Orient à l'Occident et qui ne sont pas sans importance. C'est ainsi que les traités avec la Chine ont fait rentrer

en Europe une certaine quantité d'argent et d'or, et ces retours n'ont pas été les seuls de ces derniers temps.

En résumé, en partant des évaluations ci-dessus rapportées, de M. Newmarch, qui, en ce qui concerne l'Amérique, pour la période close au 31 décembre 1848, diffèrent peu de celle que nous avons présentée nous-même(l), on peut estimer les quantités qui, à l'ouverture de 1865, étaient au pouvoir de la civilisation occidentale :

Pour l'argent, à 73,376,000 kilog., faisant 16,305 millions de francs. — l'or 6,759,000 — valant 23,278 — —

Total en valeur pour les deux, 39,583 millions.

Ainsi la civilisation occidentale tout entière ne posséderait aujourd'hui qu'une valeur de moins de 40 milliards de fr. en or et en argent, sous toutes les formes, monnaie, bijoux, ornements, ustensiles et même dorures et argentesures.

Il est remarquable que l'or prédomine, en valeur, dans cet approvisionnement. C'est une nouveauté.

Nous devons répéter, relativement aux quantités portées dans les calculs qui précèdent, qu'on doit les considérer comme fort hypothétiques.

Le monnayage est sans comparaison le plus grand emploi de l'or et de l'argent. Il y aurait à chercher quel en a pu être le montant depuis le commencement du siècle, par exemple. En Europe au moins, ainsi qu'en Amérique, il circule peu de monnaie qui soit d'une date antérieure.

Le nombre des hôtels-des-monnaies est très-grand dans le monde; il n'est petit État qui n'ait voulu avoir le sien, petit prince qui n'ait tenu à honneur de faire circuler son effigie en or et en argent. Faire le dénombrement complet du monnayage quis'est pratiqué doit donc être

(1) Page 402.

regardé comme impossible. On sait cependant avec exactitude ce qui se monnaye dans les grands États, et notamment chez les trois nations qui se livrent à cette opération plus que les autres : la France, l'Angleterre, les États- Unis.

La France est le pays où, depuis l'ouverture du siècle, il a été frappé le plus de monnaie. Le relevé du monnayage de la France, depuis l'adoption du système métrique, est publié annuellement dans le Compte Général de V Administration des Finances. On lit, dans le plus récent de ces documents annuels, que le total général des fabrications des hôtels-des-monnaies, depuis l'origine qui vient d'être mentionnée jusqu'au 31 décembre 1864, a été de onze milliards , soixante-quatorze millions , cent soixante mille , sept cent quatre-vingt-dix-sept francs (11 ,074, 1 60, 797 fr.), en pièces d'or ou d'argent, sans compter le billon en bronze, dont il a été fabriqué depuis 1852, après le retrait des anciennes pièces , une valeur nominale de 58 , 1 6 7 , 330 fr. Le gouvernement a retiré une certaine quantité de pièces , soit t pou r en changer la forme, soit qu'il les considérât comme de mauvaises coupures au point de vue du système décimal, soit pour se procurer la matière première des nouvelles pièces de 50 et 20 centimes instituées par la loi de 1864. C'est un bloc de 86,963,961 fr., dont les premières pièces de 10 fr. en or ont fait plus delà moitié (48,589,920 fr.), et les premières pièces de5fr. en or plus du quart (22,492,940 fr.) (1). 11 reste ainsi une émission de 10,987,196, 835 fr. Là-dessus, l'argent fait moins de la moitié, 4,648,052,960 fr. et l'or 6,339,1 43,875 fr. L'or domine extrêmement depuis 1848. C'est ainsi qu'il a été frappé, à l'effigie de Louis-Napoléon Bonaparte, ou à celle de Napoléon III , près de cinq milliards d'or

(t) Le reste du bloc de 86,936,961 fr. se compose de quelques pièces de 5 fr. en argent et de pièces de 50 c., 25 c., 20 c.

4,796,754,655 fr.), à peu près les trois quarts de la totalité de l'or monnayé en France depuis 1792. Ces deux mômes effigies n'ont été appliquées qu'à 206,338,706 fr. en argent. C'est moins de 1 d'argent contre 23 d'or.

Le monnayage de l'Angleterre doit être calculé à partir de 1816, année où l'on refit le système monétaire du pays. En or, c'est-à-dire du seul métal qui constitue la monnaie proprement dite, il a été frappé, jusqu'au 31 décembre 1864, une valeur de 198,421,000 liv. st. (environ 5 milliards de francs). La fabrication des espèces d'argent, qui n'ont cours qu'à titre de billon, est bien moins considérable. Pendant les quinze dernières années, la moyenne est de 8 millions de fr. Depuis 1816, le monnayage total de ce métal a été, en valeur nominale, de 17,777,000 liv. st. ou 444,500,000 fr. C'est une moyenne de 9 millions de francs ; mais il résulte d'un travail de M. W. Miller qu'il en avait été retiré par l'administration pour une somme de 1,916,500 liv., à la fin de 1860. Au 1er janvier 1865, le retrait ne pouvait avoir été de moins de 2 millions sterl. ou 50 millions de fr. Le maximum que les lies Britanniques puissent posséder de pièces d'argent, est donc

de 15,770,000 liv. sterl. ; il est probable qu'on est bien au-dessous. La quantité de métal précieux qui correspond à cette masse de pièces est de 1,648,360 kilogrammes.

En Europe, l'empire britannique n'a qu'un hôtel-desmonnaies, celui de Londres, dont nous venons de rapporter la production ; mais en dehors des Iles Britanniques, il en compte plusieurs.

Depuis la découverte des mines d'or de l'Australie, un hôtel-des-monnaies a été créé à Sidney, pour frapper l'or qu'on a là sous la main. Le monnayage n'y a pas pris les proportions qu'on supposait. A en juger par les cinq années de 1858 à 1862, la moyenne an-

nuelle serait de 1,850,000 liv. st. ou 40,250,000 fr.

Le monnayage de l'Inde est plus considérable. Chacune des trois présidences, le Bengale, Madras et Bombay, a son hôtel-des-monnaies. Il résulte d'un document parlementaire que nous avons déjà eu lieu de citer (1) que les trois ensemble ont fabriqué, de 1801 à 1864 (inclusivement, jusqu'au 30 avril), une quantité d'espèces d'or et d'argent d'au moins 231,250,981, liv. st. ou de 5,816,000,000 francs (2), et plus probablement d'au delà de 6 milliards. En ayant égard aux années dont les relevés ont manqué et à ce qui a pu être monnayé du 30 avril au 31 décembre 1864, le total vraisemblablement est peu éloigné de six milliards et demi.

Récemment on a ouvert à Hong-kong un hôtel-desmonnaies destiné à frapper des piastres en argent pour le commerce de la Chine; mais il n'a fonctionné encore que pour fabriquer du billon.

Aux États-Unis, le monnayage a été faible jusqu'à l'époque où furent découvertes les mines de la Californie. Pendant les vingt-cinq premières années, du 1er janvier 1792 au 31 décembre 1817, on n'avait frappé en or et en argent que 13,879,253 dollars, ou 74 millions de francs. Au 31 décembre 1848, le total était de 149,871,059 dollars, faisant 800 millions de fr. A partir de 1848, la fabrication s'accroît par l'effet des mines d'or de la Californie. Le total général, à la date du 30 juin 1864, était de 777,421,471 dollars, ou 4,003,721,000 francs en or, et de 133,804,948 dollars, ou 722,547,000 francs en ar-

(!) Valeur des métaux précieux importés dans l'Inde ou exportés delà même contrée, avec indication des monnayages, 16 mars 1864, voir plus haut, page 417. Ce document a été complété par un autre du 1^{er} juin

(2) Nous disons au moins, parce que le document parlementaire où nous puisons porte que, pour quelques-unes des années, les renseignements font défaut.

ni. 37

gent, soit pour les deux 91^{re}, 226,419 dollars, valant 4,726,207,000 de francs.

Au sujet du monnayage des États-Unis, il n'est pas hors de propos de rappeler un caractère curieux qu'il présente. L'or est, en fait, le métal monétaire des États-Unis ; mais il y a aussi une monnaie légale d'argent, ainsi qu'on l'a vu plus haut. L'un et l'autre, l'or et l'argent sortent des hôtels-des-monnaies sous deux formes : la première est semblable à la monnaie de l'Europe, c'est-à-dire en disques d'un poids et d'un titre déterminés, offrant sur chaque face une empreinte fixée par la loi. Mais il y a aussi des barres simplement poinçonnées. C'est la reproduction du système des Chinois, qui consiste dans un poinçonnage des lingots d'argent ordinairement supposé pur. C'est de l'or et de l'argent purs qui le plus souvent sont mis en lingots et marqués dans les hôtels-des-monnaies des États-Unis (1). En Chine, ce sont des essayeurs particuliers qui poinçonnent; aux

États Unis, l'essayage est aussi une industrie libre; mais on a grandement recours aux agents du gouvernement fédéral établis soit dans les hôtels-des-monnaies, soit dans le bureau d'essai ouvert à New-York (2). On se sert très-peu, pour l'argent, de la faculté de faire poinçonner les lingots par les essayeurs officiels.

Le poinçonnage de l'or est pratiqué aux États-Unis

(t) C'est ce qui a lieu en fait : la loi autorise le poinçonnage de lingots contenant de l'alliage, mais on use très-peu de cette faculté.

(2) New-York n'a pas d'hôtel-des-monnaies, mais il a un bureau d'essai officiel, pour le poinçonnage des lingots. C'est là que se font en majeure partie les opérations de ce genre. Dans son rapport présenté au congrès, à l'ouverture de la session législative, en décembre 1861, le ministre des finances proposait de multiplier ces bureaux d'essai dans les Territoires, fort peu peuplés encore, du voisinage de l'Océan Pacifique, où l'on a découvert des gisements d'or ou d'argent. U exprimait l'opinion qu'il en fallait seize en tout.

LA MONNAIE. SECTION Xül, CHAPITRE III. 579

sur une grande échelle. En 1860-61, année qui en cela est au-dessus de la moyenne, on la appliqué à une masse de lingots d'or valant 20,015,163 doll. Il est vrai que la même année on a monnayé /rois fois autant du précieux métal, 60,693,237 doll. En tout, le bureau d'essai de New-York avait opéré, le 30 juin 1864, sur une masse d'or valant 133,113,362 doll. et sur une masse d'argent de 1,731,255. Si on y joint le poinçonnage de Philadelphie, (fui est important, et celui des autres succursales à la même date, on a un total de 181,043,751 doll. ou plus de 900 millions de francs pour l'or, et de 2,894,344 doll, pour l'argent.

Le total du monnayage de la France, de l'Angleterre (avec l'Inde et l'Australie) et des États-Unis, depuis le commencement du siècle jusqu'à la fin de 1864, forme une valeur qui ne monte pas à moins de 28 milliards. N'eût-on que ce fait à citer, on serait en droit de soutenir que, fréquemment, les pièces fabriquées sont refondues quand elles ont été exportées. Car, 28 milliards, c'est beaucoup plus que n'ont pu donner, dans le même intervalle de temps, toutes les mines où puisait la civilisation occidentale. Et pourtant on aurait à tenir compte de la masse de métaux précieux qui a été absorbée par l'orfèvrerie, la bijouterie et les autres arts. En outre, il y lieu d'avoir égard au monnayage des autres peuples, dont le total ne laisse pas d'être considérable. La Russie, par exemple, monnaie la majeure partie de son or. Tous les États de l'Europe ont des presses monétaires qui ne restent pas oisives, et celles des différents gouvernements du Nouveau-Monde n'ont pas cessé de travailler. Des États secondaires ont frappés masses de pièces. Ainsi la Hollande avait monnayé, avant sa refonte, 370 millions en or(1).

(I) Voir plus haut page 2\$9.

Des pays qui étaient réputés barbares, et dont la monnaie était justement déconsidérée, sont sortis de leur ornière et ont érigé des hôtels-des-monnaies, dont la fabrication ne laisse rien à désirer et offre d'ailleurs toute garantie. La Turquie en est le plus remarquable exemple. Elle a frappé, depuis 1844, une masse de monnaie d'or et d'argent qui, au 31 décembre 1864, d'après un tableau détaillé dont je suis redevable à l'ambassade ottomane à Paris, ne s'élevait pas à moins de 587,486,000 fr., dont 474,861,000 fr. en pièces d'or et 112,625,000 fr. en pièces d'argent (1).

(I) Au sujet du monnayage des différents États, on consultera avec fruit l'ouvrage de M. Legoyt, *La France et l'Étranger*, études de statistique comparée, dix-neuvième étude, page 345.

CHAPITRE PREMIER

Par l'intervention de la monnaie, les transactions prennent un caractère à la fois plus simple et plus général, et la notion du capital se précise.

L'invention de la monnaie a donné aux transactions un sens à l'abri de toute contestation. Celui qui achète s'engage à donner, et celui qui vend s'oblige à recevoir, en acquit de ce qui lui est dû, une quantité déterminée d'or ou d'argent. Cette quantité s'exprime en unités monétaires, parce que, en tout pays, l'unité monétaire est un poids convenu d'argent ou d'or. La convention entre deux personnes, dont l'une achète et l'autre vend, aboutit ainsi à des termes fort simples : elle se résume par un poids parfaitement défini d'or ou d'argent.

Voilà ce qu'il faut voir dans toute opération de commerce, dans toute vente : la livraison ou la promesse d'une certaine quantité de métal, en échange d'une marchandise ou d'un service. Les termes une fois convenus, c'est d'une quantité de métal qu'il s'agit et non point d'une valeur.

Dans un prêt, l'emprunteur reçoit, tantôt une masse déterminée de métal monnayé, tantôt, et c'est le plus grand nombre des cas lorsqu'il est manufacturier ou commerçant sur une certaine échelle, la faculté de disposer, sur le capital existant sous diverses formes sur le marché, d'une fraction évaluée en monnaie, c'est-à-dire

estimée et exprimée en or ou en argent. Cette faculté, qui remplace la livraison effective d'espèces d'or ou d'argent, lui est conférée par le moyen de quelque titre de crédit ou de quelque instrument de crédit. L'engagement qu'il contracte, en retour, consiste dans la promesse d'apporter, à une échéance convenue, une quantité égale de métaux précieux, indépendamment de l'intérêt à servir, dont je ne m'occupe pas ici, et qui au surplus est un engagement semblable. C'est comme quand un cultivateur a emprunté la charrue du voisin pour labourer son champ, et qu'il la lui rend. La seule différence entre la charrue et la somme prêtée, c'est que, dans le premier cas, il faut rendre le même objet qu'on avait reçu, tandis que l'identité des pièces de monnaie n'est pas exigée ; elle n'importe pas au prêteur, puisqu'une pièce de 5 fr. est pour lui la même chose qu'une autre, tandis qu'il n'en est pas de même de deux charrues. Le débiteur est quitte, quand il a délivré la quantité convenue de métal, quelque valeur que le métal ait pu acquérir, quelque dépréciation qu'il ait eue ; de même que le cultivateur dont nous venons de parler ne doit plus rien au voisin qui lui avait prêté la charrue, du moment qu'il la lui a ramenée dans le même état qu'il l'avait reçue, quand bien même sur le marché les charrues auraient baissé de prix, ou qu'on aurait inventé une charrue nouvelle qui ferait jeter à l'écart tous les vieux araires.

La plupart des questions relatives à la monnaie, celles mêmes qui ont agité des États et ruiné des populations entières, deviennent faciles à résoudre, du moment qu'on attribue aux transactions ce sens-là, qui est le seul vrai ; si les questions touchant la monnaie ont engendré des calamités, c'est qu'on les avait autrement comprises (1).

(1) Je renvoie sur ce point à un écrit de M. Bailey, *Money and its vicissitudes in value*, pages 100 et suivantes.

De cette manière, on voit que la monnaie donne une grande précision à toutes les opérations d'échange et de commerce entre les hommes. Elle leur imprime en même temps un certain caractère de généralité. Il y a toujours, dans la société, une grande masse d'objets de toutes sortes qui sont disponibles, en ce sens que les détenteurs ont besoin de les vendre, leur industrie consistant à les produire pour s'en dessaisir et se remettre à les produire immédiatement. L'immense variété d'objets dont se compose le capital de roulement de toute l'industrie, tant agricole que manufacturière et commerciale, est dans cette position, ou en chemin pour y arriver. A côté de ce besoin, il en est un autre correspondant, celui des diverses personnes qui réclament ces produits, soit pour leur donner une forme nouvelle, soit pour les transporter ailleurs, soit, finalement, pour les consommer ou les livrer au consommateur. Il y a une autre catégorie d'objets qui sont moins forcément disponibles, mais dont une partie cependant est toujours offerte sur le marché. Ce sont les immeubles et en général le capital fixe de la société. L'homme qui, ayant un capital libre, l'a déposé en compte-courant chez son banquier, est investi du droit de disposer, quand il lui plaît, d'un montant égal sur le capital collectif de la société, sur cette partie du moins qui est disponible et qui se compose : tout de tout le capital de roulement d'une fraction du capital fixe. Assurément, quand bien même la monnaie n'aurait pas été inventée, il en serait encore de même jusqu'à un certain point, car on aurait encore la faculté du troc. Mais alors la notion, ou tout au moins la mesure du capital, serait extrêmement confuse. Ce qu'on nomme le prix n'existerait pas. Faute de termes exacts de comparaison, la facilité qu'a aujourd'hui le capitaliste de mouvoir son capital successivement dans telle direction qu'il lui plaît, de le réaliser sous telle forme

qu'il lui convient, serait en grande partie paralysée. Actuellement, grâce à la monnaie, le capitaliste choisit sans peine dans la généralité des choses, et peut rapidement passer, à son gré, d'une espèce d'objets à une autre, déplacer sa fortune, moyennant quelques formalités simples, d'un point du globe aux antipodes. Sans la monnaie, les mouvements du capital seraient lents et laborieux, et ne s'opéreraient guères que dans un cercle restreint.

La notion précise du capital découle ainsi de la notion de la monnaie.

Si les hommes n'avaient pas inventé la monnaie, la classe de personnes qu'on appelle les capitalistes, qui font différentes opérations de crédit, ou qui, en confiant leur capital aux banquiers, fournissent à ceux-ci le moyen d'exercer leur profession, n'aurait qu'une existence rudimentaire. Il y aurait des hommes qui posséderaient des approvisionnements de blé, de bétail, de fer et d'autres métaux, de textiles et de tissus, de matières colorantes ; on ne connaîtrait pas cette industrie qui consiste à conférer à autrui la disposition de ces objets, non-seulement au lieu où l'on réside, mais dans une autre ville, dans un autre continent.

CHAPITRE II

Comment la monnaie se classe dans le capital d'une nation. — capital fixe, capital de roulement. — La monnaie se range, par rapport à la société dans le capital fixe, par rapport à l'individu dans le capital de roulement. — Une nation a intérêt à s'organiser de manière à réduire le montant de la monnaie. — La monnaie passe facilement de l'état de capital fixe à celui de capital de roulement. — Ce qu'est le capitaliste, le banquier; il distribue du capital : à cet effet, Il faut que les titres qu'il possède puissent être convertis en monnaie.

Le capital est cette partie de la richesse acquise qui a la destination de servir à la reproduction d'une richesse nou-

velle. Le fer dont sont la plupart des machines; le platine ou l'argent dont, pour quelques arts, on fait des ustensiles; l'or qui, sous la forme d'une pièce de 20 fr., me sert à solder un compte, sont de la richesse et du capital en même temps. L'or qui est en bijoux dans l'écrin d'une femme est de la richesse et n'est pas du capital. Dans certains pays, il y a une très-forte partie de la richesse qui n'est pas à l'état de capital. Rossi compare utilement la ville de Rome et le canton de Zurich, pour montrer quelle différence peuvent, sous ce rapport, présenter deux localités (1).

Dans le capital que possède la société, il y a lieu, ainsi que le dit Adam Smith, de distinguer deux parts : le capital fixe et ce qu'il appelle le capital circulant. Le capital fixe répond à peu près à ce que la loi française qualifie d'immeubles par nature ou par destination. Jusques à notre temps c'était de beaucoup, et c'est encore de nos jours, quoiqu'à un degré moindre, chez chaque peuple qui occupe un vaste territoire et compte une population nombreuse, la majeure partie du capital national. Le capital circulant embrasse l'ensemble des fonds de roulement dans toutes les branches de l'industrie, dans les manufactures, dans l'agriculture, dans le commerce. Il diffère du capital fixe en ce qu'il est de son essence de changer sans cesse de forme dans le cours de la production, et de passer de main en main jusqu'à ce qu'il arrive au consommateur. Le capital fixe ne subit nécessairement ni ces métamorphoses ni ces transmissions (2).

(1) Court d'Économie Politique, leçon 7, du tome II.

(2) Je reproduis ici les termes mêmes d'Adam Smith :

« Il y a deux manières différentes d'employer un capital pour qu'il rende un revenu ou profite à celui qui l'emploie.

« D'abord, on peut l'employer à faire croître des denrées, à les manufacturer ou à les acheter pour les revendre avec profit. Le capital, employé de cette manière, ne peut rendre à son maître de revenu ou de profit, tant qu'il reste en sa possession ou tant qu'il continue à rester

L'un est le champ avec la charrue, l'autre la récolte; celui-ci est la toile peinte de coton, ou encore la somme qui se distribue en salaires divers ou qui sert à acheter des diverses matières que représente la toile une fois achevée; celui-là, le bâtiment qui abrite le travailleur et les outils, la machine à vapeur qui fait tourner les rouages de l'atelier, la carderie, la mulljenny, le rouleau qui imprime. Le capital fixe est l'ensemble des instruments de l'action extérieure desquels le producteur s'assiste, depuis les fonds de terre (1) et le chemin de fer le plus chargé de constructions et de machines, jusqu'au plus mince des outils; le capital roulant est le produit même dans toutes les phases et toutes les situations qu'il traverse jusqu'à ce qu'il soit non-seulement fabriqué, mais aux mains du consommateur.

Le capital roulant se consomme lorsqu'il est complète-

sous la même forme. Les marchandises d'un marchand ne lui donneront point de revenu ou de profit avant qu'il les ait converties en argent, et cet argent ne lui en donnera pas davantage avant qu'il l'ait de nouveau échangé contre des marchandises. Ce capital soit continuellement de ses mains sous une forme pour y rentrer sous une autre, et ce n'est qu'un moyen de cette circulation ou de ces échanges successifs qu'il peut lui rendre quelque profit. Des capitaux de ce genre peuvent donc être très-proprement nommés capitaux circulants.

« Eu second lieu, on peut employer un capital à améliorer des terres ou à acheter des machines utiles et des instruments de métier ou d'autres choses semblables qui puissent donner un revenu ou prolit sans changer de maître ou sans qu'elles aient besoin de circuler davantage : ees sortes de capitaux peuvent donc très-bien être distingués par le nom de capitaux fixes.

« Des professions différentes exigent des proportions très-différentes entre le capital fixe et le capital circulant qu'on y emploie » (Richesse des Nations, liv. 11, chap. 1, traduction de Carnier).

(1) Smith dirait l'amélioration des fonds de terre. Je n'ai pas ici à insister sur la différence de ces deux expressions; je me borne à la signaler et je renvoie au commentaire de Destutt de Tracy sur l'Esprit des Lois, de Montesquieu, livre XIII, et au traité sur la Liberté du travail, de M. Ch. Dunoyer.

ment produit (1); mais aussi, à chaque opération complète, il revient tout entier, par la voie du commerce, aux mains du producteur, même avec un surplus. Si pour un article en particulier, cette réintégration, totale et avec un surplus, cessait d'avoir lieu pendant un certain laps de temps, le producteur aurait lieu de s'arrêter. Le capital fixe, au contraire, à chaque opération, n'a besoin de recevoir et ne reçoit en effet qu'un revenu, un intérêt, en sus des frais d'entretien bien entendu.

La distinction qu'a présentée M. Wilson (2) et sur laquelle il a insisté, en vertu de laquelle le capital circulant d'Adam Smith, qu'il appelle flottant (floating), se régénère, tout entier avec un supplément, dans toute opération qui réussit, tandis que le capital fixe rapporte seulement un intérêt, donne une idée plus précise que ce qu'avait dit Adam Smith de la différence entre les deux sortes de capital.

A cette formule on pourrait encore en ajouter une autre, afin de jeter une nouvelle clarté sur le sujet.

Le capital circulant d'une nation, à chaque instant, se compose de la masse d'approvisionnements que possède l'ensemble des particuliers, en denrées alimentaires dans les greniers ou à l'état de récolte pendante, en tissus et autres articles d'usage entièrement faits ou seulement en cours d'exécution, en métaux, en bois, en matières quelconques destinées à être ouvrées ou déjà entre les mains de l'ouvrier, ou rangées, toutes confectionnées, dans les magasins des commerçants. La quantité de ces objets divers, qui arrive à un état propre à la consommation dans le cou-

(1) Le root .produit comprend ici entre autres choses, on le sait déjà, les frais de conduite au marché avec les commissions qui s'ensuivent, tout aussi bien que les frais de fabrication proprement dite. On l'entendant ainsi, on lui donne son véritable sens étymologique.

(2) Capital, Currency and Banking, chapitre xi.

rant d'une année, constitue le revenu brut de la société, lequel se répartit à différents titres, entre ses membres, pour qu'ils vivent. C'est ce qui fait vivre les machines elles-mêmes. C'est là-dessus que la société pourvoit à toutes ses dépenses, et entre autres choses c'est là-dessus qu'elle répare, maintient en bon état, et renouvelle au besoin tout ce dont se compose son capital fixe. Ce qui reste, tous frais acquittés, constitue l'épargne de la nation, l'accroissement qu'elle peut donner à son capital en tout genre.

Arrêtons-nous un instant sur cette idée, que le capital de roulement, par la continuité de ses transformations, non moins que de ses transmissions, non-seulement engendre le revenu brut de

la société, mais encore constitue la substance même de ce revenu brut. Elle montre que la monnaie, en tant que monnaie, doit être classée, par rapport au corps social pris dans son ensemble, dans le capital fixe et non dans le capital de roulement.

La monnaie est assurément, de toutes les marchandises, celle qui possède au plus haut degré la faculté de circuler, dans le sens ordinaire du mot ; les Anglais l'appellent *currency*, quelque chose qui court toujours (1); c'est cependant, avant tout, un agent destiné à faciliter la circulation des autres objets. Adam Smith la compare justement à une grande roue qui sert à faire arriver dans les mains de chacun les matières premières, produits et services qui lui reviennent. A ce point de vue, c'est un mécanisme qui, de même que toutes les autres machines, doit être rangé dans le capital fixe.

(1) Je fais abstraction ici de cette circonstance que, sous le mot de *currency*, les Anglais comprennent, en même temps que la monnaie, au moins un titre de crédit, qui est le billet de banque. Ce titre remplit la fonction de la monnaie elle-même, sans être de la monnaie. Plusieurs auteurs considèrent d'autres titres encore comme faisant partie de la *currency*.

Adam Smith, qui l'a mise dans le capital de roulement, dit cependant que la monnaie ne fait aucunement partie du revenu brut de la société (1). Or, par rapport à la société, ce qui caractérise tous les objets qui composent le capital de roulement, c'est de faire partie de ce revenu brut.

La monnaie a encore, par rapport à la société, ce caractère que Smith a reconnu, et qui lui est commun avec les objets formant le capital fixe, qu'on peut et doit viser ; c'est que la somme qui y est consacrée soit relativement aussi petite que possible. Il se peut qu'on réduise la monnaie dans une forte proportion sans porter préjudice à la société, et même en lui rendant service, et c'est ce qui n'a pas lieu avec le capital de roulement entendu et spécifié ainsi que nous venons de le faire. Il est légitime de vouloir que, par le progrès de l'art commercial, la France accomplisse toutes ses transactions avec deux milliards en espèces, au lieu de quatre ou cinq qu'elle en a. On est aujourd'hui fondé à le désirer et à l'espérer, tout comme, il y a un demi-siècle, on aurait pu avoir le désir et l'espérer, présentement justifié par l'événement, que les machines à vapeur nécessitassent un tiers ou un quart de moins de fonte, de fer, de bronze, par le progrès des arts mécaniques. Au contraire, dès qu'il s'agit de blé, de vin et de viande, de tissus divers en laine, coton, chanvre ou soie, de presque tous les objets de consommation qui constituent le revenu brut et rentrent dans le capital de roulement, la raison et l'humanité interdisent de soulager, avec des populations que je dois supposer économes et tempérantes, que la société en ait moins et en consomme moins par tête, car ce serait souhaiter que

(1) Nous raisonnons dans la supposition d'un pays qui ne soit point essentiellement producteur de métaux précieux, et dont la monnaie ne soit point, ce qu'est celle qu'on frappe à Mexico ou à San-Francisco, une marchandise fabriquée pour l'exportation.

la société fût plus mal nourrie, plus mal vêtue, plus mal meublée. La sollicitude de tout homme qui aime ses semblables doit être l'augmentation de ce qu'en possède la patrie, le monde.

Ailleurs Adam Smith a comparé la monnaie aux voies de transport ; la comparaison est irréprochable, les voies de transport sont des instruments qui facilitent la production de la même manière que les machines, mais elles sont, de même, du capital fixe.

Ainsi, par rapport à la société en masse, le métal monnayé, en tant que monnaie, doit être considéré comme du capital fixe.

Mais la monnaie a cela de particulier que, par rapport au chef d'industrie pris isolément, elle devient du capital de roulement. Le manufacturier, le producteur en général qualifié de capital de roulement les écus qu'il a en caisse, chez lui-même ou chez son banquier. Par rapport à lui individuellement, c'est tout naturel, c'est juste, c'est vrai. La monnaie dont dispose un chef d'industrie, cette monnaie que le courant des affaires lui ramène indéfiniment, après qu'il s'en est dessaisi pour acheter des matières ou payer des salaires, est, par rapport à lui et pour lui, du capital de roulement. Ce qui ne veut pas dire cependant qu'il n'en distraira pas telle ou telle somme pour acheter une machine qui sera du capital fixe, ou pour édifier et monter un nouvel atelier qui en sera de même. Mais peu importe ici; ce sera simplement la preuve de ce fait incontestable, que le capital de roulement se transforme aisément en capital fixe, à la volonté du détenteur.

Il serait possible de suivre ici la métaphore par laquelle Adam Smith appelle la monnaie une grande roue, et de dire que la somme de monnaie que le manufacturier possède, ou qui lui revient successivement par les évolutions de son capital de roulement, montre l'étendue

du droit qu'il a de faire tourner la roue pour se procurer les objets et services, compris dans le capital de roulement de la société, qui sont nécessaires à sa fabrique.

Si, par rapport à la société, la monnaie peut à bon droit être assimilée aux machines, cette machine-là se distingue de toutes les autres, en ce que les matières dont elle est faite sont très-précieuses et possèdent, à très-peu près, la même valeur que la machine toute confectionnée. Le bois, la fonte, le fer, le cuivre, qui entrent dans la composition d'un mécanisme quelconque, si vous brisez celui-ci, perdent beaucoup de ce qu'ils valaient ajustés ensemble. Si je mets en pièces une machine à vapeur, c'est assurément de la fonte, du fer, du bronze, qui rentrent dans l'approvisionnement de la société en matières premières, dans le capital de roulement, en un mot; tandis que la machine, qui était, je le suppose, en activité dans un atelier, était du capital fixe. Mais tous ces morceaux rompus, dont le capital de roulement s'est accru, ne valent pas ensemble le dixième peut-être de ce que valait la machine intacte. Aussi, cette conversion du capital fixe, sous la forme d'une machine, en capital de roulement, sous la forme de vieux fer et de vieux cuivre, ne se fait-elle jamais, tant que la machine peut fonctionner. Au contraire, elle s'opère fréquemment sur la monnaie, et d'abord sur la monnaie étrangère, qu'on n'a reçue qu'en raison du poids de métal fin quelle contient, et qu'on met volontiers au creuset pour la convertir en lingots. Il est possible qu'elle ait lieu même sur la monnaie nationale, depuis qu'il n'y a plus de seigneurage proprement dit, là surtout où les frais de monnayage sont presque insignifiants. Alors l'orfèvre et le bijoutier doivent être tentés de prendre de la monnaie, pour leur fabrication, particulièrement lorsqu'ils n'ont besoin que de petites quantités. La masse de monnaies qui a été remise en lingots est ira-

ment. C'est donc un caractère qui est exclusif à la monnaie, d'avoir de la facilité à passer alternativement du rôle d'instrument des échanges à celui de matière première, et d'être, pour ainsi dire à volonté, une partie du capital fixe ou du capital de roulement de la société. Mais, tant que les métaux précieux restent à l'état et sous la forme de monnaie, tant qu'ils sont l'instrument des échanges, c'est, par rapport à la société, du capital fixe.

Ce qu'on nomme communément le capitaliste, l'homme dont, suivant une expression reçue dans le langage ordinaire, la fortune est en portefeuille, est celui qui possède et manie des engage-

ments à échéance plus ou moins prochaine souscrits par des manufacturiers, des commerçants et autres citoyens, dressés par la loi et par l'usage à s'acquitter au jour fixé. S'il y joint, dans beaucoup de cas, des valeurs que l'on qualifie de mobilières, telles que des titres de rente sur l'État, des actions ou des obligations de chemins de fer, c'est à cause de la facilité extrême qu'on a pour négocier ces valeurs et les convertir en monnaie. Les chemins de fer sont des immeubles, des capitaux fixes ; mais par des combinaisons ingénieuses, la propriété en est partagée en fractions égales et fort petites, appelées actions, qui se négocient sur le marché public dont la Bourse est le siège, si rapidement et avec si peu de formalités et de frais, qu'on les regarde, communément, comme dégagés des caractères des immeubles. Les rentes sur l'État sont des prélèvements sur le revenu de l'État, elles titres de rente sont des engagements à valoir sur l'ensemble des capitaux de toutes sortes, tant fixes que roulants, qui appartiennent aux membres de la nation; engagements négociables aussi très-aisément et à peu près sans frais. De même que les actions industrielles du genre des chemins de fer, et plus que celles-ci, par ce qu'ils sont d'un cours moins variable, les titres de rente

sont fréquemment recherchés par les capitalistes comme des placements provisoires, ou pour servir de réserve. Mais la personne qui n'aurait que des titres de rente ou des actions industrielles serait un rentier et non pas un capitaliste, dans le sens propre du mot. Le capitaliste, celui qui fait profession de prêter du capital aux manufacturiers, aux commerçants, aux agriculteurs même, contre leurs lettres de change ou leurs billets à ordre, distribue du capital sous la forme de monnaie ou sous celle d'avances, non -seulement évaluées en monnaie, mais exigibles en numéraire, à la volonté de l'emprunteur, dans un délai convenu. Dans de grands centres d'industrie et de commerce, tels que Paris et Londres, le capitaliste est avant tout un fournisseur de capital de roulement.

11 y a pourtant une classe de capitalistes, nombreuse en France, qui prêle du capital aux propriétaires fonciers, pour des améliorations territoriales, et pour toute autre destination, sur hypothèque , et par conséquent à longue échéance. Ces capitalistes-là disposent d'un capital de roulement qui se convertit, dans le cas de l'amélioration du sol , en un capital fixe, et dont le retour est nécessairement lent; c'est alors autant de détourné du capital de roulement de la société, pour une autre destination dont nous sommes loin de contester l'utilité. Pareille chose arrivera quand le capitaliste donnera ses fonds pour construire une manufacture, ou pour la pourvoir de mécanismes. En fournissant du capital, pour l'objet que je note ici, au propriétaire foncier ou au manufacturier, le capitaliste n'est pas seulement dans son droit; il remplit un office auquel l'appelle sa profession. Mais, s'il place ainsi tout son capital, il cesse, pour un long terme, d'avoir à sa disposition les fonds dont la distribution l'occupait. Ce n'est plus un capitaliste, en ce sens qu'il n'a plus rien à prêter, jusqu'à ce qu'on lui ait in. 38

reslité le capital qu'il avait avancé. 11 reste un homme riche ou aisé, ayant droit un jour à une rentrée de capitaux. Le manufacturier et le commerçant, -qui ont des lettres de change à faire escompter, frapperaient en vain à sa porte et doivent s'adresser ailleurs.

C'est plus vrai encore pour le banquier, dont le métier consiste à prêter du capital et à souscrire lui-même, en qualité d'endosseur ou d'intermédiaire, une grande quantité d'engagements à échéance prochaine. Le banquier, par cela qu'il est lui-même sous le coup d'engagements prochains et considérables, doit tenir à peu près tout son avoir sous une forme telle qu'il lui rentre à bref délai, et pour cela il faut que tous ou presque tous ses placements représentent des fractions

du capital de roulement de ses débiteurs, afin que ceux-ci, par les rentrées qu'ils opèrent naturellement, soient en mesure de lui restituer le montant de ses avances d'une manière toute spontanée, pour ainsi dire, à l'échéance fixée. Ce que les Anglais appellent *Banking securities*, les seuls titres qu'un banquier avisé doit admettre dans son portefeuille, ne saurait jamais, en fait d'immeubles, représenter que ceux qui ont été mobilisés par le procédé indiqué tout à l'heure de la division en actions d'une négociation facile et prompte, en se restreignant encore à la catégorie de ceux dont il y a lieu de croire qu'ils ne sont sujets qu'à de faibles oscillations. On a remarqué avec beaucoup de justesse que, dans les faillites qui éclatèrent en 1847, parmi les maisons de banque de Londres, beaucoup provenaient de ce que ces maisons avaient inconsidérément acquis des immeubles, ou engagé une bonne partie de leurs fonds, sur hypothèques territoriales, dans l'Inde ou dans les colonies occidentales. Un banquier peut très-bien placer de la sorte les capitaux de ceux de ses clients qui y consentent expressément, jamais les siens

propres ; car les engagements qui résultent de placements pareils ne sont pas des *banking securities*. On doit renoncer à faire la banque quand on veut engager ses fonds d'une manière quelconque qui n'en comporterait pas la rentrée prochaine, sous forme d'espèces sonnantes, ou de titres équivalents, comme est le billet de banque ou un crédit réalisable à volonté.

Ce que nous disons ici du banquier particulier s'applique, à bien plus forte raison et bien plus strictement, aux banques publiques. On sait qu'une des clauses auxquelles elles sont communément astreintes par le législateur consiste en ce qu'elles ne puissent faire d'autres avances que celles qui sont remboursables dans le délai maximum d'un petit nombre de mois.

CHAPITRE I

Fausse opinion qui s'est accréditée que les métaux précieux forment la richesse par excellence ou l'unique richesse. — Indication de quelques-unes des formes qu'elle a revêtues; confusion de la monnaie avec le capital.

On se tromperait grossièrement si l'on mesurait la richesse des États à la quantité de métaux précieux qu'ils possèdent. Le but que poursuivent les peuples industriels est de se procurer la plus grande somme possible des différents objets nécessaires à leur bien-être par le moindre labeur et avec le mécanisme le plus simple et le moins dispendieux. La monnaie est un des organes de la machine industrielle; le progrès, en ce qui la concerne, consiste donc à la simplifier et à en réduire la masse à ce qui est nécessaire pour accomplir avec sûreté et facilité le service des échanges, de telle sorte que, pour son établissement, cet organe ne coûte à la société que juste ce qu'il faut. La chose en vaut la peine, parce que la matière qui y sert, or ou argent, est fort chère. Aussi peut-on constater que, passé un certain point, à mesure que les peuples ont des succès dans l'industrie, qu'ils en connaissent mieux les secrets et qu'ils s'enrichissent, ils adoptent des mesures qui, au lieu d'augmenter le numéraire métallique, en diminuent la proportion.

Le mécanisme commercial d'un pays étant donné, bon,

médiocre ou grossier, ce pays-là, pour une quantité déterminée de transactions, comporte une quantité correspondante de numéraire, qui se règle d'elle-même. Si, sous prétexte que les pièces d'or ou d'argent sont la richesse par excellence ou la richesse unique, on accumulait indéfiniment,

par des mesures coercitives, dans l'enceinte des frontières, l'une ou l'autre monnaie, en supposant qu'il fût possible de les fixer ainsi quelque part, une partie de ces espèces quitterait les canaux de la circulation pour être thésaurisée, et cette condamnation d'une partie du capital national à la stérilité serait un dommage. Pour que toutes les espèces restassent à circuler, les transactions demeurant les mêmes, il faudrait absolument que, dans les mêmes opérations commerciales où figurait auparavant un poids de 500 grammes d'argent monnayé (au titre de 9/10 de fin), sous le nom d'une somme de cent francs, apparût un poids plus fort, de 600 grammes, par exemple, faisant 120 francs. Cette substitution de 600 grammes d'argent, où il suffisait de 500, indiquerait que l'argent aurait baissé de valeur dans le rapport de 600 à 500, et c'est là à peu près tout ce qu'on aurait gagné à retenir les espèces.

Dans ce cas, toutes les fois que l'on commercerait avec l'étranger, on subirait un désavantage. L'étranger livrerait ses marchandises au taux de l'argent dans le pays, et il ne consentirait à prendre celles du pays qu'à la valeur de l'argent sur le marché général du monde. Le pays ferait donc, avec le reste du genre humain, des affaires dans le genre de ce grand seigneur qui, à la suite d'un pari, vendait sur le Pont-Neuf des écus de six livres pour une pièce de vingt-quatre sous.

La plupart des gouvernements de l'Europe, cependant, ont, pendant une suite de siècles, admis comme un dogme cette idée fausse que l'or et l'argent sont la seule

richesse, tandis que ce n'est rien de plus qu'une marchandise dont habituellement on est plus assuré de trouver aussitôt le placement sur le marché général, et qui est sujette à moins de variations. En conséquence, ils avaient défendu l'exportation des deux métaux. Les gouvernements qui auraient dû le plus en favoriser l'écoulement, parce que leurs États étaient plus que d'autres exposés à en avoir un trop-plein, Bout ceux qui l'ont interdit avec le plus de rigueur, le gouvernement espagnol, par exemple. Mais ces décrets d'une autorité ignorante n'ont jamais pu se faire respecter. Malgré les peines prononcées contre quiconque les exporterait, les piastres espagnoles ont constamment fini par aller où le commerce le voulait. Tout le monde reconnaît maintenant que les lois qui s'opposent à la sortie des métaux précieux sont illusoires : de pareilles lois n'en continuent pas moins de déshonorer le code de quelques nations.

Cette illusion sur le mérite particulier des métaux précieux était, avant les travaux des économistes du dix-huitième siècle, partagée par tous les hommes qui se mêlaient du gouvernement en Europe. Elle a provoqué, de la part des meilleurs princes, des actes déplorables, qui de nos jours seraient réputés dignes de forbans. Un des souverains les plus distingués par leur amour de la justice qu'offrent les annales de la France et de l'Europe, Henri IV, et d'accord avec lui Sully, qui, par l'honnêteté de son cœur et par ses talents, méritait d'être le ministre de ce grand et bon prince, ont été persuadés qu'ils agissaient pour le bien de l'État en perpétrant un fait dont nous allons prendre le récit dans les Mémoires mêmes de Sully. Une opération de commerce tout à fait irréprochable en principe est traitée comme un crime d'État. Une somme énorme est confisquée contre toute justice, en dehors des limites de la juridiction française; le roi s'en

LA MONNAIE. SECTION XV, CHAPITRE I. 599

sert pour payer ses dettes de jeu, et le ministre pour arrondir ses domaines. Mais laissons parler Sully :

Toutes ces déclarations tendaient à une dernière, par laquelle on défendit de transporter hors du royaume aucune espèce d'or ou d'argent. A la peine de confiscation des espèces qui seraient in-

terceptées dans le transport, on joignait celle de tous les biens des contrevenants, tant ceux qui feraient par eux-mêmes que ceux qui favoriseraient ce transport. Le roi témoigna publiquement combien il avait cette affaire à cœur, par le serment qu'il fit de n'accorder aucune grâce pour cette sorte de malversation, et même de regarder de mauvais œil tous ceux qui oseraient le solliciter d'en accorder. Tout cela n'était capable que d'obliger les contrevenants à se cacher plus soigneusement. Je crus qu'un exemple aurait plus de force que toutes les menaces contre un mal aussi invétéré. Je n'ignorais pas que plusieurs personnes très- considérables, et de la cour même, se faisaient un fonds de ce mauvais trafic en faisant passer des espèces sous leur nom, ou en vendant bien chèrement l'autorité que leur donnait leur correspondance chez l'étranger et dans les endroits de passage. Je jugeai à propos de me tourner du côté de ceux qu'on employait pour ces correspondances, et je leur promis, pour récompense de leur avis, le quart des sommes qui sciaient saisies par leur moyen. Je pouvais en disposer, le roi m'avait attribué ces confiscations en entier; moyennant cela je fus bien servi.

Un mois s'était & peine écoulé, que je reçus avis par un homme de néant, les auteurs n'ayant pas voulu se nommer, qu'il se préparait un transport de deux cent mille écus en or, qui devait se faire en deux voitures, dont la première serait moindre de beaucoup que la seconde. Après avoir pris toutes mes précautions, comme je trouvai cette somme un peu forte, je crus être obligé d'en parler au roi, qui apporta cette modification au droit qu'il m'avait donné, que, si la somme ne passait pas dix mille écus, je pouvais me l'approprier tout entière; mais que l'excédant serait pour lui : « ce qui lui viendrait, disait-il, bien à propos, « ayant fait quelques pertes au jeu, qu'il n'avait osé me faire connaître, « ni prendre sur ses propres deniers. » Je n'avais pas des vues assez mercenaires pour attendre à profiter de la seconde voiture. Je fis épier la première, et avec tant de vigilance, qu'elle fut arrêtée à demi-lieue hors des terres de France. Elle n'aurait pu l'être dans le royaume, ne fût-ce qu'à un quart de lieue de la frontière, sans fournir aux contrevenants un prétexte pour se la faire relâcher. Il s'y trouva en écus au soleil, pi— tôles, pistolets et quadruples, quarante-huit mille écus qu'on avait enfermés dans le fond de quelques ballots de marchandise commune. Les conducteurs se réclamèrent de personne : la volonté du roi était trop connue sur cet article; ainsi, quelque bruit que fit cette prise à la

cour, elle fut désavouée de tout le monde, et le partage en fut fait par Sa Majesté de cette manière: elle s'en réserva soixante-douze mille livres, en fit donner vingt-cinq mille livres aux donateurs d'avis, et m'abandonna les quarante-sept mille livres restantes, en me promettant que, quelque chose (érables que pussent être les autres captures qui seraient faites dans la suite, elle ne m'en retrancherait plus rien. Mais il ne sortit plus d'argent, l'exemple avait dégoûté d'un trafic aussi ruineux (1).

Colbert était, autant que personne, dupe de la même erreur. En 1670, lorsque la France était au comble de la puissance, il apprend qu'une somme d'un million a été apportée de Cadix au Havre sur deux bâtiments. Il écrit à un de ses agents, à Rouen : « J'ai été un peu étonné de « n'avoir pas reçu cet avis par vous, vu que vous savez « qu'il n'y a rien qui puisse être plus agréable au roi que « de semblables nouvelles. N'y manquez donc pas à l'a- « venir, etc... (2). »

Cette opinion si profondément erronée a servi de base à tout un système de politique commerciale qui a été en honneur dans les plus puissants États, qui prévalait encore hier dans les conseils de plus d'une nation renommée pour ses lumières , et qu'on essaye actuellement de relever du discrédit où il était tombé, à l'occasion des discussions engagées sur l'organisation des banques. C'est

le Système .Mercantile, ou de la Balance du Commerce , en vertu duquel on s'efforce de vendre à l'étranger sans lui rien acheter, dans la pensée qu'alors il s'acquittera en or et en argent, et qu'ainsi on accroîtra chez soi la masse des métaux précieux, ce qui est considéré comme le souverain bien. Dans le même système on dit, et c'est une métaphore reproduite journellement dans de solennelles harangues, qu'on paye un tribut d /' étranger, toutes les fois qu'on lui achète quelque chose. On suppose que l'importation

(t) Mémoires de Sully, tome 111, page 7, édition de 1788.

(2) Histoire de Colbert, par M. Pierre Clément, page 290, t" édition.

des marchandises étrangères cause nécessairement la sortie d'une certaine quantité de métaux précieux, et prive le pays d'une fraction de la richesse qui soit réelle. Il est affligeant que l'opinion d'un certain nombre d'hommes distingués soit encore réglée par ces maximes, un siècle après que la fausseté en a été si bien démontrée dans des ouvrages émanés d'écrivains en crédit.

Le pays qui mérite d'être proclamé le plus riche est celui où, pour une même quantité de population, la somme des produits qui est mise à la disposition des individus, ou, pour parler plus exactement, la somme des services que les hommes se rendent les uns aux autres est la plus grande, pour une même quantité de besoins (1).

Le problème de rendre une nation riche s'énonce fidèlement en ces termes : faire en sorte que chaque personne y produise pour ses semblables la plus grande quantité de services en rapport avec leurs besoins, et que chacun y ait aussi la plus grande facilité pour échanger ses services contre ceux d'autrui,* et quand je dis autrui, je l'entends dans le sens le plus large, sans m'arrêter à la frontière. De cette manière, la puissance productive de la société devient considérable, les besoins de chacun obtiennent, à chaque instant, la plus grande satisfaction possible.

Dès lors les métaux précieux, monnayés ou en lingots, n'apparaissent plus que comme deux des produits si divers

(I) Je substitue ici le mot de services au mot de produits, parce qu'il est plus général et plus vrai ; dans l'ordre même le plus littéralement industriel, il y a des professions d'une utilité incontestable, qui n'ajoutent ni n'enlèvent aucun atome de matière aux objets, et qui n'en modifient pas davantage la forme : telle est l'industrie commerciale. Un des écrivains qui ont le plus fait avancer et aimer l'Économie politique, Frédéric Bastiat, a mis en évidence la convenance et la portée de cette substitution.

dont l'homme a besoin, comme un des nombreux éléments constitutifs de la richesse.

C'est ainsi qu'Adam Smith a entendu la richesse, dans son immortel ouvrage de la Richesse des Nations, qui a inspiré tant d'autres livres utiles. C'est ainsi que Voltaire la comprenait, avec son bon sens exquis, ainsi qu'il résulte de vingt passages sortis de sa plume élégante et facile (1).

La monnaie est l'instrument par l'intermédiaire duquel chacun accomplit, avec toute la précision possible, de la manière la plus sûre, et au moment qu'il désire, l'échange des objets ou des services dont il dispose, contre ceux qui sont à la disposition de ses semblables et dont il a besoin. Confondre la monnaie avec la richesse de la société dans son ensemble et son entier, c'est prendre pour la marchandise la charrette qui sert à la transporter, ou bien encore, comme dit M. J. -S. Mill, c'est confondre le

(i) Voici à cet égard un dialogue curieux, extrait de « Mélange » de Voltaire, entre un philosophe indien et un habitant de Cachemire :

« Le Philosophe. Qu'appellez-vous être riche ?

« Le Bostaugi. Avoir beaucoup d'argent.

« Le Philosophe. Vous vous trompez. Les habitants de l'Amérique méridionale possédaient autrefois plus d'argent que vous n'en aurez jamais ; ils n'avaient rien de ce que l'argent peut procurer : ils étaient réellement dans la misère.

« Le Bostaugi. J'entends; vous faites consister la richesse dans la possession d'un terrain fertile.

« O Le Philosophe. Non, car les Tartares de l'Inde habitent un des plus beaux pays de l'univers, et ils manquent de tout. L'opulence d'un État est comme tous les talents qui dépendent de la nature et de l'art. Ainsi, la richesse consiste dans le sol et dans le travail. Le peuple le plus riche et le plus heureux est celui qui cultive le plus le meilleur terrain ; et le plus beau présent que Dieu ait fait à l'homme est la nécessité de travailler. »

Voici un autre extrait, non moins remarquable :

« La vraie richesse d'un royaume n'est pas dans l'or et l'argent; elle est dans l'industrie et dans le travail . Il n'y a pas longtemps qu'on a vu, sur la rivière La Plata, un régiment espagnol dont tous les officiers avaient des épées d'or, mais ils manquaient de chemises et de pain. »

chemin, qui est le moyen de gagner notre demeure ou nos champs, avec cette demeure ou ces champs eux-mêmes ».

Dans un écrit où il a traité, de cette manière ingénieuse et piquante qui lui est propre, la question qui nous occupe ici, Bastiat fait très-bien ressortir ce caractère essentiel d'instrument particulier ou de machine spéciale, qui distingue la monnaie et lui donne la puissance de nous procurer, d'une façon commode et avantageuse, moyennant notre travail, ou en échange d'une partie de notre propriété, la disposition d'un certain lot de la richesse qu'offre la société, pour la satisfaction de nos besoins, sans que ce lot de richesse se confonde avec l'instrument ou la machine, et cesse un instant d'en être parfaitement distinct (2).

A cause des qualités matérielles et, si je puis parler ainsi, politiques, qui sont propres à l'or et à l'argent, il est avantageux à chacun, pour échanger ce qu'il possède ou ce dont il dispose, contre ce que possèdent les autres, de doubler l'opération, en troquant d'abord les services ou les objets qui sont en son pouvoir contre des morceaux d'un de ces métaux, afin de troquer ensuite ces fragments de métal contre ce qu'il désire. Telle est la destination de la monnaie; elle a donc un rôle très-intéressant et très-utile ; mais elle n'est rien de plus dans le monde par rapport à la richesse.

Le capital, on le sait, et nous en avons dit un mot plus haut , est une des formes de la richesse , forme éminemment importante. Tout capital est richesse; mais toute richesse (3) n'est pas capital. Le capital est exclusif-

(t) Principles of Political Economy. Remarques préliminaires.

(2) Écrit intitulé : Maudit Argent !

(3) Je ne parle ici que de la richesse échangeable, de la richesse produite par le travail humain, richesse qui s'achète et se vend. Beaucoup

vemeni cette portion de la richesse qui est destinée à la production d'une richesse nouvelle. La confusion entre la monnaie et la richesse s'est très-fréquemment manifestée par une confusion entre la monnaie et le capital. Peu d'erreurs ont été aussi profondément enracinées, non-seulement chez le vulgaire, mais aussi chez les hommes appelés, par leur position ou leur goût, à raisonner des affaires publiques, que celle qui confond la monnaie avec le capital. Elle accrédite, de nos jours encore, tant de fausses idées et motive tant d'actes fâcheux, qu'elle mérite une mention particulière (1).

Elle se révèle par une locution qu'il est très-commun d'entendre. On dit : l'argent est abondant ou l'argent est rare, pour indiquer que l'homme industrieux, qui cherche du capital, a de la facilité ou de la peine à en obtenir. C'est le capital disponible, principalement ce que nous avons appelé (3) le capital de roulement, qu'il faudrait dire. (Que le capital s'évalue et s'énonce en argent ou en or monnayé, ce n'est pas une raison pour qu'il soit une quantité d'argent ni d'or; c'est pourtant ce qu'on a imaginé. De là, des manières de s'exprimer qui se retrouvent dans la plupart des langues. Les Anglais disent monnaie (money), comme nous disons argent; ils appellent marché à la monnaie (money-market) ce qu'il faudrait nommer le marché au capital. Derrière toutes ces expressions est cachée une idée fausse. Prendre à la lettre ces mots, l'argent est abondant, lorsque les chefs d'industrie trouvent

d'autours éminents en Économie Politique qualifient de richesse certains objets dont nous avons naturellement la jouissance, sans qu'il nous en coûte aucun travail, l'air qu'on respire, par exemple : je laisse ici à l'écart cette richesse-là. (Voir Rossi, leçon 4 du I^{er} volume.)

(I) Cette opinion erronée a été présentée avec une insistance remarquable dans la controverse à laquelle l'organisation des banques a donné lieu, en 1864 et 1865.

aisément le crédit qu'ils cherchent, c'est à peu près comme si l'on traduisait l'adage, que l'argent est le nerf de la guerre, en disant que les armes et les projectiles des soldats sont de ce métal.

L'incroyable transaction mentionnée plus haut (1), dans laquelle M. de Barbé-Marbois, ministre du Trésor au commencement du règne de Napoléon, s'était laissé entraîner, en parfaite honnêteté, par l'association dite des négociants réunis, et qui avait abouti à faire sortir de la trésorerie nationale 141,800,000 fr., en échange de métaux précieux à prendre, comme on pourrait, au Mexique, au Pérou ou dans la Plala, avait pour origine cette illusion qui fait considérer les métaux précieux comme la richesse principale, comme le capital par excellence. La France appauvrie par la révolution, qui avait dévoré le capital de la société, se traînait péniblement dans la carrière du travail. Tout le monde, y compris le ministre, était persuadé que l'on procurerait à la France de ce capital qu'appelaient tous les vœux des manufacturiers, des commerçants, des cultivateurs, par l'opération qui consistait à échanger les ressources effectives de la France, véritables capitaux, contre des délégations sur les dépôts de métaux précieux, qu'on disait exister dans les ports de l'Amérique espagnole.

a Ce n'était pas seulement, dit M. Mollien, l'opinion « de quelques hommes, c'était encore alors un article de « foi parmi la plupart des hommes de finance, des ban- « quiers et des commerçants, que tous les embarras dans « les affaires publiques et particulières ne provenaient « que de l'ab-

sence des matières d'or et d'argent, que la « guerre retenait captives dans les comptoirs espagnols « d'Amérique. Dans les cabinets des souverains, comme

(1) Section XI, chapitre m.

« dans les comptoirs, on justifiait tout par cette locution « commune : l'argent manque , l'argent est rare. Et parmi « ceux qui virent arriver de Madrid un des faiseurs de « service du Trésor de France, avec cent, peut-être cent « cinquante millions de traites soi-disant payables en piastres à Mexico, Caracas, la Vera-Cruz, Buénos-Ayres, la « Havane, je doute qu'il en fût un seul qui ne partageât « le désir de voir réaliser ce secours au profit du contentement, en commençant par la France.

« Comme ce crédit était représenté par des lettres—

« très de change qu'on pouvait supposer tirées sur des « piastres sans restriction, à l'ordre des associés du sieur « Ouvrard, on explique encore comment, au milieu des « plaintes populaires sur la rareté de l'argent, un ministre « Ire, qui souvent, pour des paiements urgents, ne pouvait « disposer que de valeurs à long terme sur les impôts, avait « cru ne pas compromettre les intérêts du Trésor en échange « géant des valeurs de cette nature contre des monceaux « d'argent, qu'on lui affirmait être disponibles dans les « dépôts américains (t). »

Dans cent ouvrages, qui ont valu de la réputation à leurs auteurs et qui témoignent sous d'autres rapports d'une grande intelligence, dans cent programmes qui ont obtenu pour un jour la faveur publique, et plus d'une fois, pour le malheur des hommes, sont devenus des lois des États, cette fausse notion se présente, et elle y sert de pierre angulaire.

L'opinion que la monnaie est toute la richesse se produit sous une autre forme qu'il n'est pas rare de rencontrer, même chez des personnes qui ont reçu de l'éducation, autant qu'on en donne en France à la plupart des jeunes gens des classes aisées. On prétend que le pays en bloc ne

(1) Mémoires d'un Ministre du Trésor public, tome II page 15.

perd rien quand les particuliers ou l'État font des dépenses folles ou mal justifiées. L'argent ne sort pas du pays, dit-on. Rien de plus vrai ; dans la plupart des cas, l'argent reste en France. Il n'est pas moins vrai cependant que, si l'État dissipe le produit de l'impôt, c'est un malheur pour les contribuables, dont le gouvernement doit pourtant prendre les intérêts en considération; et, pour ce qui est des particuliers, nous ne saurions être indifférents à ce que l'un se ruine, même alors qu'un autre s'enrichirait du même coup. Mais, abstraction faite même de la sollicitude que méritent les contribuables, et de la commisération qu'il est convenable de ressentir pour un concitoyen qui perd sa fortune, il n'est point sans importance, pour la richesse de la société, que l'État ou les particuliers emploient leurs ressources de telle façon plutôt que d'une autre. Tel usage augmente la richesse de la société, tel autre la diminue, quoique la quantité de monnaie reste la même dans le pays. Encore une fois, la monnaie est l'instrument par le moyen duquel s'échangent, les uns contre les autres, les objets ou les services qui sont au pouvoir des divers particuliers, objets ou services dont l'ensemble compose la richesse de la société envisagée collectivement; mais elle n'est point cette richesse. La richesse de la société augmente quand augmente l'ensemble de ces objets et de ces services ; je suppose qu'ils conservent d'ailleurs le rapport voulu avec l'étendue des différents besoins de la société, et aussi les uns avec les autres. Elle diminue quand cet ensemble diminue. Or, parce que l'instrument qui sert à accomplir les échanges sera demeuré le même, sera-

t-on autorisé à dire que l'ensemble des articles à échanger n'a pu décroître? Ce serait comme si l'on soutenait que, dans une fabrique de Mulhouse ou de Manchester, la fabrication et les profits restent au même point, du moment que les machines à carder, à filer, à tisser et à imprimer sont à

la même place et dans le même état, quand bien même on n'y ouvrirait plus un seul kilogr. de coton.

Étrange idée, qui ferait dépendre la prospérité des populations nombreuses de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, du plus ou moins de succès avec lequel les Mexicains, ou les Péruviens, ou les citoyens de l'État de Néveda dans la Confédération Américaine, ou les laveurs d'or de la Sibérie, de la Californie et de l'Australie exploitent une vingtaine de gisements métallifères ; car le nombre des localités qui font l'abondance ou la rareté des métaux précieux n'est guère plus grand ! Triste système, d'après lequel la richesse des sociétés serait immobile, du moment qu'il n'y aurait pas une plus grande quantité de métaux précieux, lors même que les hommes feraient des prodiges heureux d'activité et d'intelligence, et qu'après s'être montrés empressés au travail, ils seraient âpres à l'épargne! Doctrine aveugle, qui offrirait la même perspective de richesse et de puissance sur le monde, autant que la richesse y contribue, à deux nations dont l'une se composerait d'hommes industriels, économes et tempérants, peudant que l'autre serait en proie à la paresse, à la dissipation et à l'orgie ! Une opinion pareille, véritablement, est justiciable de la morale publique plutôt que de la science, car elle confond les notions du juste et de l'injuste, du bien et du mal ; elle promet le même avenir au vice et à la vertu.

11 ne faut pas longtemps méditer pour comprendre que, si je dépense cent mille francs à donner des fêtes, ce sera à peu près cent mille francs de moins qu'aura la société. Cette somme aura passé aux marchands de comestibles et de vins, aux glaciers, aux épiciers, et il sera sorti des mains de ces personnes, pour tomber dans les miennes, une quantité équivalente d'objets. Mais une fois mes festins terminés, de la double richesse qui primitivement

existait, d'une part dans leurs magasins, de l'autre dans mon coffre-fort, la première sera évanouie; je me serai appauvri d'autant, et les fournisseurs ne se seront enrichis que du bénéfice qu'ils auront fait, bénéfice légitime, puisque c'est la rémunération de leur labeur; ce sera

10.000 francs, par exemple. En résumé, la société aura perdu 100,000 francs, moins le profit de ces personnes, soit 90,000 fr. Si, au contraire, je consacre mes 100,000fr. ii monter, à approvisionner, à tenir en activité une filature dont le besoin était senti, ou à construire un pont que je suppose utile, une fois l'œuvre achevée, les fournisseurs divers auront, répartie entre eux, ma somme do

100.000 francs ; mais, à la différence du cas précédent, la livraison qu'ils m'auront faite sera représentée entre mes mains par un objet ou un ensemble d'objets équivalent. Des deux côtés, on demeurera nanti, et on le sera d'une chose que chaque partie estimera meilleure que celle dont elle s'est dessaisie. S'il en est ainsi, la société non-seulement ne se sera pas appauvrie comme dans l'autre cas, mais se sera positivement enrichie.

Il est si peu vrai que la richesse d'une société soit subordonnée à la quantité qui s'y trouve de métaux précieux monnayés ou propres à monnayer, qu'au contraire, on en fait la remarque, la quantité de monnaie pourrait changer considérablement, sans que la richesse de la société éprouvât un changement analogue ; en raisonnant avec cet absolu que ne comporte guère la pratique des choses humaines, on pourrait dire un changement quelconque. Supposez que, à un instant

donné, toutes autres choses restant les mêmes, il y ait tout d'un coup en France, en Angleterre, partout, deux pièces d'argent de 5 francs, ou deux pièces d'or de 20 francs ou d'un souverain, ou deux piastres, au lieu d'une. Admettez aussi que ce phénomène d'un doublement subit ait lieu pour tous jij. 39

les autres articles en or et en argent, afin d'empêcher qu'une portion notable de la monnaie ne soit distraite de la circulation pour être convertie en ustensiles ou en bijoux d'or ou d'argent. A partir du même instant, dans toutes les opérations d'achat et de vente, en vertu de la loi qui règle la valeur par le rapport de l'offre à la demande, deux pièces figureront au lieu d'une. Par le seul fait de cette multiplication, toutes autres circonstances demeurant les mêmes, la monnaie aura baissé de valeur, relativement aux marchandises, dans le rapport de deux à un, tout comme si, la quantité de monnaie restant fixe, la quantité de marchandises eût été réduite à moitié. Faisons la supposition contraire, que, par événement, la quantité d'or et d'argent diminue de moitié dans le monde. Les pièces de monnaie se dédoubleront. Où interviennent deux pièces de 20 francs, par exemple, il n'en paraîtra plus qu'une; la monnaie aura monté de valeur relative, dans la proportion d'un à deux. Ce second changement, de même que le premier, n'affecterait pas la richesse de la société, en ce sens que la quantité des satisfactions, des jouissances, des services reçus et rendus, resterait absolument la même, sauf une catégorie toute particulière et restreinte : il deviendrait dans la première supposition plus aisé, dans la seconde plus difficile, de se procurer des ustensiles, ou des bijoux, ou des ornements en or ou en argent. Mais, excepté en ce point dont on ne doit pas méconnaître, mais dont il ne faut pas non plus s'exagérer l'importance, tout se passerait de même. Dans le premier cas, deux grammes d'or ou d'argent monnayés feraient tout juste l'office que remplissait un gramme auparavant ; dans le second cas, deux grammes seraient remplacés par un seul. Dans l'un et l'autre, le changement serait accompli sans que, sauf pendant un moment de transition, il y eût souffrance dans les échanges et dans les

satisfactions dont le désir ou le besoin motive ceux-ci.

Avec la plupart des autres objets, des changements semblables auraient une plus grande portée sur le bien-être des hommes. Il n'y a aucun moyen de faire que 100 millions d'hectolitres de blé soient réduits à 50, sans que la société ait infiniment à en souffrir.

Les deux suppositions qui précèdent, 1° d'une grande multiplication et 2° d'une grande raréfaction des métaux précieux, se sont réalisées dans l'histoire. Du siècle d'Auguste au quinzième siècle de notre ère, la quantité de métaux précieux a diminué fortement (1). Elle a augmenté, dans un rapport plus fort encore, de la fin du quinzième siècle au dix-neuvième. Sous Louis XII, un même poids d'argent ou d'or procurait beaucoup plus de jouissances que sous les empereurs romains. Le service des échanges était aussi bien fait avec la moindre quantité de métaux précieux qu'avec la plus grande. Toutes les autres circonstances relatives à la production et à la répartition des services étant supposées les mêmes, la somme des satisfactions restait ce qu'elle avait été, sauf, répétons-le, celle d'avoir des joyaux, de la vaisselle, ou des ornements d'or et d'argent, qui était fort amoindrie. Mais on est fondé à dire que, par l'effet du progrès lentement accompli dans les arts utiles, la société européenne, en dépit de la diminution de l'approvisionnement en or et en argent, avait plus de bien-être à la fin du quinzième siècle et pendant la première moitié du seizième, alors que l'influence des mines d'Amérique n'avait pu encore se faire bien sentir, que sous les derniers empereurs romains, époque où cependant la société possédait une plus grande quantité de métaux précieux. Le changement opposé qui s'opéra dans l'abon-

(1) Les métaux précieux avaient été à leur maximum de rareté quelque temps avant la découverte de l'Amérique j mais peu Importe ici. (Voir plus haut page 374.)

dance des deux métaux, après la première moitié du seizième siècle, fut accompagné d'une forte dépréciation, de sorte qu'il fallut, dès le milieu du dix-septième siècle et même auparavant, une beaucoup plus grande quantité de métaux monnayés, toutes choses égales d'ailleurs, dans les mêmes transactions. Le bien-être du genre humain ne fut pas augmenté par la multiplication des métaux précieux, si ce n'est en ceci qu'on put se procurer plus facilement, c'est-à-dire avec moins de labeur, ou de moindres services, ou le sacrifice d'une moindre propriété, les objets en or ou en argent, autres que des espèces, dont on pouvait avoir le désir. Assurément, depuis le milieu du seizième siècle, la masse du genre humain est devenue plus riche; elle se donne plus de satisfactions ou s'en refuse moins; mais la preuve que ce n'est point dû au surplus de métaux précieux, c'est que personne ne se hasarderait à soutenir que, sans la découverte de l'Amérique, les arts divers n'eussent pas reçu la plupart des perfectionnements à la faveur desquels se sont multipliés, pour une égale population, les objets et les services dont la consommation forme nos satisfactions, et qui composent la li— chesse de la société.

L'Amérique n'a pas laissé, certes, de fournir à l'Europe un bon nombre de produits nouveaux, sources de jouissances nouvelles; ce sont des richesses dont nous serions privés, si le Nouveau-Monde n'eût pas été découvert. De plus, ce grand événement, en augmentant la somme des connaissances humaines, et en excitant les intelligences, féconda le génie des savants et des inventeurs, et contribua à l'avancement de l'industrie, et par là à l'accroissement de la richesse. En outre, l'attraction exercée par les riches mines d'argent et d'or qu'offrait l'Amérique fut énergique à ce point que beaucoup d'hommes entreprenants s'empressèrent d'aller y fonder, sur le continent et

dans les îles, des colonies avec lesquelles l'Europe fit des échanges de plus en plus étendus, qui l'aiderent à s'enrichir. Il est encore vrai que l'ardeur avec laquelle on recherchait les métaux précieux porta les Européens à produire des objets qu'ils pussent troquer contre cette production de l'Amérique; c'était un encouragement pour l'industrie européenne, une facilité pour l'accroissement de la richesse. Mais, en fin de compte, il faut en venir à prendre en considération la faculté qu'a la valeur des pièces de monnaie de s'épanouir ou de se contracter, selon que les métaux précieux sont produits abondamment ou que l'extraction s'en resserre par rapport à la demande, et de desservir tout aussi bien les échanges dans le premier cas, alors que les pièces de monnaie pèsent peu, que dans le second, alors qu'elles pèsent beaucoup pour la même valeur. D'où suit qu'on serait fondé à nier que l'Amérique eût accru la masse de nos richesses, par le fait de ses mines de métaux précieux, si l'on n'envisageait celles-ci que comme ayant servi à multiplier la masse d'or ou d'argent monnayé.

Ce que nous disons ici ne rabaisse pas la monnaie; nous n'en contestons pas l'utilité, nous la réduisons à ce qu'elle est; elle reste bien assez grande, quand on en retranche ce qu'y ont ajouté l'imagination des uns et l'ignorance des autres.

Si la monnaie n'est point toute la richesse de la société, ou n'en fait pas la majeure partie, elle y est pourtant comprise. Elle l'est, puisque les métaux qui la composent sont le fruit et l'objet d'un travail considérable; elle l'est, parce que, à la façon des mécanismes, elle accomplit un service important, et que d'ailleurs, en dehors de ce service, elle peut, par la fusion, se changer en lingots,

matière première d'ustensiles commodes et salubres, ainsi que des bijoux éclatants qu'on recherche pour l'orne-

ment de la personne, de la demeure ou des monuments.

Les erreurs qui ont été répandues au sujet de la monnaie n'ont pas été sans prétexte : c'est en monnaie que s'évaluent et s'expriment les richesses diverses, en monnaie que se tiennent tous les comptes; c'est avec de la monnaie que nous paraissions nous procurer toutes les satisfactions, tous les plaisirs qui peuvent s'acheter. Celui qui possède une autre nature d'objets faisant partie de la richesse de la société semble ne posséder qu'une puissance spéciale et inférieure. Du moment qu'il en a l'équivalent en écus, son domaine semble agrandi : il peut le placer dans telle région et dans tel ordre de faits qu'il lui plaira. L'homme dont la fortune est facilement convertible en espèces est plus en mesure d'obliger autrui que celui dont la fortune est d'un genre tout opposé. Un gouvernement, comme l'a fait remarquer M. J. -S. Mill, qui recevrait le montant des taxes en nature, pèserait moins dans la balance du monde que ceux auxquels les impôts sont remis en numéraire, et lui-même s'estimerait moins. 11 n'en est pas moins vrai que le prestige sans limites dont la monnaie est entourée aux yeux du vulgaire a pour origine un grand nombre d'appréciations, dont quelquesunes sont justes, mais dont la plupart sont au moins boiteuses. Lesmaîtres de l'Économie Politique ont dû travailler, comme ils l'ont fait, depuis les Physiocrates et Adam Smith surtout, à dissiper cette auréole mensongère, afin que la monnaie, de même que toute autre invention de l'industrie humaine, fût aperçue sous son véritable jour. La mythologie l'avait déjà fait avant eux : l'antique fable de Midas, qui est le plus dénué des hommes, du moment qu'il a le don de convertir en or tout ce qu'il touche, montre mieux que beaucoup de raisonnements bien déduits combien se trompent ceux qui font consister dans l'or et l'ar-

gent en général, dans ces métaux monnayés spécialement, la richesse par excellence, l'unique richesse.

CHAPITRE II

Comment une nation qui se développe augmente la quantité de sa monnaie pendant une certaine période, et, passé ce point, cherche à la réduire.

Il est de règle qu'un peuple qui commence ou qui est peu avancé en industrie, n'ait qu'une petite quantité de monnaie, à moins que, par une exception toute spéciale, il ne possède des mines remarquables d'or ou d'argent. On a accumulé peu de capital ; tout ce qu'on en a consiste en diverses parties de l'attirail élémentaire de la civilisation : ce sont des ouvrages qui servent à l'appropriation du sol, des bâtiments d'exploitation, des outils, quelques machines et des matières premières pour les fabrications les plus nécessaires. Dans une société comme je la suppose, on n'a pu encore se procurer un grand approvisionnement de métaux précieux, par beaucoup de raisons. Sotis une autre forme que la monnaie, c'est un article de luxe, le superflu de la civilisation, et on est allé au plus pressé. Sous la forme de monnaie, on n'en éprouve pas le besoin d'une manière aussi intense que dans un système social plus perfectionné : la division du travail existe à peine; chaque famille, ou chaque groupe d'individus, constitué sur la base d'une communauté plus ou moins intime et hiérarchique, se suffit en produisant presque tous les articles qu'il lui faut. Les échanges intérieurs étant peu développés en nombre et en grandeur, à quoi donc servirait d'avoir

en grande quantité, pour le service des échanges, une marchandise chère, telle que l'argent ou l'or ? Le

plus souvent, la société dont il s'agit a beaucoup de peine à se procurer de l'or ou de l'argent par la voie du commerce extérieur, parce que le pays, en l'absence de la division du travail, vit pourainsi dire sur lui-même, et qu'il est déjà bien embarrassé pour solder, par le surcroît de sa production en denrées communes, les articles manufacturés les plus indispensables qu'il est forcé de tirer du dehors. C'est que, dans la plupart des cas, la société que je suppose n'exportera qu'avec grande difficulté ces denrées communes, quoique la terre les lui livre à bas prix : on est dépourvu de moyens de transport ; on n'a pu établir de bonnes routes, et d'ailleurs le roulage est un mode dispendieux de déplacement. A plus forte raison manque-t-on de canaux ou de chemins de fer. Ce serait seulement dans les cas où l'on aurait tout près de soi un fleuve navigable, qu'on enverrait avantageusement au marché général les articles de ce genre dont on dispose; mais tout le monde n'a pas la bonne fortune qui échet aux pionniers par les bras desquels furent défrichés les États du Kentucky, d'Ohio, d'Illinois et d'Indiana, de trouver à sa porte des rivières ou des fleuves comme l'Ohio, l'Illinois, la Wabash et le Mississippi.

Abraham devait faire peu d'usage de la monnaie, nonseulement parce qu'il avait peu de besoins, mais plus encore parce que ses serviteurs faisaient eux-mêmes à peu près tous les objets qui étaient nécessaires au patriarcat et à la tribu groupée autour de lui. La société féodale était dans le même cas. Le seigneur recevait, non des écus, mais des redevances en denrées et en articles divers de consommation, ou des services personnels. Il entretenait les hommes qui gardaient sa personne, au moyen des approvisionnements qu'il avait en magasin. Le clergé du moyen âge était rémunéré de ses peines par la dime en nature.

La plupart des colonies, à l'origine, à moins qu'elles n'aient été placées dans des contrées naturellement riches en métaux précieux, ont, sous ce rapport, offert de l'analogie avec la société patriarcale et la société féodale.

Aux États-Unis, primitivement, chaque famille tirait de son propre fonds son grain, sa viande, ses légumes, quelques fruits, et c'est ainsi qu'on vivait. La mère de famille entourée de ses filles, de même que la matrone romaine au temps des Fabius et des Scipion, tissait les vêtements avec la laine du troupeau ou le chanvre de l'enclos. On ignorait le luxe et, par conséquent, on n'avait qu'un mobilier fort simple, réduit au strict nécessaire. De ses industrieuses mains, le cultivateur fabriquait lui-même une partie de ses outils. Ce qu'on ne produisait pas soi-même, on tâchait de se le procurer par un troc avec les voisins.

M. Gallatin, témoin oculaire de la situation qui suivit immédiatement la conquête de l'Indépendance, dans la Pensylvanie, a donné le tableau de ce qu'étaient le centre et l'occident de cet État, régions qui naissaient alors à la culture et à la civilisation. On y était dépourvu d'espèces métalliques, et comment s'en serait-on procuré? On ne produisait que des articles pesants, qui n'eussent pu être transportés avec avantage, à une certaine distance, que sur les plus économiques des voies, et celles-ci faisaient complètement défaut. On récoltait des grains et d'autres produits agricoles de grand encombrement; mais après qu'on s'en était servi pour soi, on ne savait guère qu'en faire, à cause de l'éloignement des marchés. Deux articles indispensables, que les colons ne produisaient pas, le sel et le fer, absorbaient la valeur de tout ce qu'ils pouvaient faire sortir de leurs vallées. C'était par le troc avec les familles du voisinage qu'on obtenait, dans la plupart des cas, ce qu'on ne tirait pas de son fonds.

On aurait pu avoir des métaux précieux dans la contrée pour le service des échanges, si les personnes qui venaient s'y établir y fussent arrivées avec du capital; mais les émigrants d'Europe ou du littoral immédiat n'apportaient avec eux que leur amour du travail.

A cette pénurie le crédit ne pouvait suppléer : les villes du littoral, qui de nos jours sont d'opulentes métropoles, n'étaient alors ni grandes ni riches, et l'Europe n'avait pas de capital disponible qu'il lui convînt d'envoyer, par manière de prêt, de l'autre côté de l'Atlantique.

Pendant les dernières années du dix-huitième siècle et les premières du dix-neuvième, presque toutes les campagnes de l'Amérique du Nord en furent là.

A plus forte raison en avait-il été de même avant l'Indépendance, sous le régime colonial, et c'est ce qui fait comprendre les difficultés que les provinces britanniques continentales en Amérique éprouvèrent alors, dans leurs rapports entre elles et avec la métropole, au sujet du numéraire. C'est ce qui rend compte de l'invincible penchant qu'on y avait pour le papier-monnaie.

C'est aussi ce qui explique et légitime les inventions qu'on imaginait pour suppléer les métaux précieux par d'autres marchandises érigées en numéraire.

A cet effet, on choisissait quelque denrée locale qui fût d'un débit plus assuré que le reste, comme le tabac en feuilles, et on l'investissait de l'attribution distinctive de la monnaie, en lui donnant cours légal dans toutes les transactions. Ainsi, en 1618, le gouverneur de la Virginie statua que cette marchandise serait prise en paiement, sur le pied de trois schellings la livre, sous peine de trois ans de travaux publics. Dans le Massachusetts, en 1641, l'assemblée ordonna que le blé fût reçu en acquittement des dettes, et, deux ans après, ce privilège fut étendu, jusques à concurrence de 40 schellings, au wampompeag,

objet que les Indiens recherchaient et dont ils usaient eux-mêmes comme d'une monnaie (1). En 1660, cinquante-sept ans après la fondation de la colonie, le tabac servait encore de Monnaie courante dans la Virginie (2).

Dans ces conditions, on est fondé à dire qu'un pays a peu de monnaie parce qu'il est pauvre; tout comme on peut attribuer cette pauvreté à deux causes principales : l'une, la difficulté de faire du capital ; l'autre, l'absence de la division du travail, qui d'ailleurs est une raison pour que le capital ne se forme pas.

Les colonies continentales de l'Angleterre en Amérique parvinrent quelquefois à avoir une certaine quantité d'or et d'argent; elles retiraient ces métaux, non de l'Europe, mais bien des colonies espagnoles, soit des

(1) Gouge, A short History of Paper-Money and Banking in the United States, 11^e partie, chapitre I.

Le Wampompeag ou Wampum est un coquillage qui se rencontre sur le littoral du Maryland et de la Virginie principalement. Il était fort apprécié des Indiens qui en faisaient des ornements, particulièrement des ceintures ou des bandes formées de plusieurs rangées superposées et attachées ensemble. On les taillait à cet effet en morceaux carrés, d'environ six millimètres de côté sur trois d'épaisseur. Dans ces fragments de coquilles on perceait ensuite un trou qui servait à les enfiler, il y avait du wampum de trois couleurs, le brun, le violet, le blanc. Les coquilles foncées étaient les plus estimées et valaient le double des blanches. Dans les occasions solennelles, les Indiens se

donnaient les uns aux autres de ces bandes ou ceintures. On cite la ceinture donnée par les Indiens Lenni-Lenapes à Guillaume Penn, en 1682, à l'occasion du traité qu'il fit avec eux. Elle est maintenant dans les archives de la Société Historique de Philadelphie. Elle offre dix-huit rangées de wampum taillé. Les coquilles de wampum étaient acceptées parmi les Indiens à peu près comme une monnaie. Les blancs en firent un instrument d'échange avec eux. On peut consulter les Mémoires de la Société Historique de Philadelphie, tome VI, page 218 et suivantes, sur l'usage du wampum. 11 est remarquable que ce soit une matière servant à faire des ornements, qui, en Amérique comme dans l'ancien continent, ait été choisie comme instrument des échanges.

(2) Bancroft, History of the United States, tome I, page 229, édition Baudry.

Antilles, soit du continent, avec lesquelles des hommes entreprenants avaient établi un commerce interlope. Un hôtel-des-monnaies fut fondé dans le Massachusetts dès 1052, un autre vers 1662 dans le Maryland. Le motif allégué dans le préambule de la loi du Maryland était que la colonie restait fort arriérée dans le commerce, faute de numéraire (1). Mais cette création n'approvisionna pas le pays en métaux précieux : les relations clandestines des colonies continentales avec le Mexique et le Pérou, ou avec Cuba et Porto-Rico, ne furent pas encouragées par la métropole, qui se les réservait à elle-même; elles durent même cesser.

La dépendance dans laquelle le Parlement obligeait les consommateurs des colonies à vivre, envers les manufacturiers de la métropole, et l'interdiction décrétée contre le trafic direct des colonies continentales de l'Amérique du Nord avec l'étranger, perpétuaient la pénurie des métaux précieux parmi les colons. Car, par une aberration où la cupidité a souvent entraîné les hommes, on voulait qu'ils tirassent de la métropole presque tous les objets manufacturés, le fer même, quoique leur propre sol en offrit, dans la Pensylvanie notamment, des mines abondantes; et, excepté le tabac et le riz, qui encore ne venaient que dans les colonies du Sud, il n'y avait pour ainsi dire aucun article pour lequel la Grande-Bretagne leur présentât un débouché. Le bas prix des blés indigènes et des aliments en général de la Grande-Bretagne, à cette époque, se joignait à la difficulté des transports dans le nouveau continent, pour empêcher les colons d'expédier leur blé à la mèrepatrie; la Grande-Bretagne, alors, exportait des grains, au lieu d'avoir besoin de ceux du dehors. On entravait les

(1) Les hôtels-des-monnaies de Boston et de Baltimore sont les seuls qu'aient eus les États-Unis avant l'indépendance. Ils ont, depuis, cessé d'exister.

intrépides marins de la Nouvelle-Angleterre, pour satisfaire les armateurs anglais. On interdisait même certains échanges entre deux colonies limitrophes (1). S'il avait été en leur pouvoir d'exercer librement leur industrie, de choisir un marché, comme vendeurs, pour le placement de leurs denrées, un marché, comme acheteurs, pour l'acquisition des articles nécessaires à leur consommation dont ils n'étaient pas producteurs, les colons eussent rapidement amélioré leur sort. Économes comme ils l'étaient, ils auraient pu composer du capital, et de ce capital formé par leur intelligente activité et par leur esprit d'épargne, une partie se fût facilement convertie en or et en argent monnayés.

Dans leur embarras, les gouvernements coloniaux, quand ils étaient invinciblement ramenés aux métaux précieux, par les maux qu'occasionnait le papier-monnaie, ou par l'impossibilité de faire le commerce avec une monnaie aussi grossière que des carottes de tabac, tentaient de lutter contre la rareté de l'argent, en lui attribuant une plus grande valeur d'échange, comme s'il y avait

eu besoin de décrets pour cela faire. C'est de cette manière qu'il y avait ce qu'on nommait le numéraire colonial (colonial currency), où la livre sterling était une quantité d'argent moindre que dans la Grande-Bretagne. Cet expédient ne servait de rien. Les prix se réglaient doublement, en monnaie de la métropole et en monnaie coloniale, sans que les conseils coloniaux s'y pussent opposer, et on demandait de celle-ci une quantité plus forte, dans la proportion de la différence des deux livres sterling. 11 ne résultait de cette innovation qu'une complication fâcheuse dans les écritures du commerce. En laissant les choses

(I) History of the United States, de Bancroft, tome lit, pages 384 et suivantes, édition Baudry.

suivre leur cours naturel, au lieu de dire : tel article vaut 5 livres sterling des colonies, mais la livre sterling des colonies ne vaut que les quatre cinquièmes de celle de la métropole, on eût dit : cet article a une valeur de 4 livres sterling. La formule eût été plus sincère, elle eût mis exactement la même quantité d'argent dans la poche du vendeur, et elle en eût conservé tout autant aux colonies.

Les nouveaux États qui se forment chaque jour, pour ainsi dire, dans le sein de l'Union Américaine, souffrent infiniment moins que les premiers établissements de la rareté de la monnaie. C'est dû à un assez grand nombre de causes, qui toutes, cependant, rentrent dans les suivantes : 1° Les colons actuels ont la disposition d'un capital beaucoup plus fort que leurs prédécesseurs; 2° la nature, les lois, les arts, un remarquable réseau de communications de toutes sortes leur permettent, avec le reste de l'Union et avec le monde entier, un commerce profitable, à la faveur duquel il leur est plus facile d'obtenir ce qu'il leur faut de métaux précieux; 3° l'Union elle-même est devenue un pays producteur de métaux précieux sur la plus grande échelle.

Ils ont la disposition de plus de capital, parce que, personnellement, à leur point de départ, ils sont moins pauvres, et qu'à leur aisance personnelle le crédit joint ses bienfaits, soit qu'il émane des métropoles du littoral, comme New-York, Boston, Philadelphie, Baltimore, la Nouvelle-Orléans, ou des cités de l'intérieur, comme Saint-Louis, Cincinnati, Chicago, Louisville, soit qu'il vienne, par des canaux plus ou moins indirects, de l'Europe elle-même.

Ils trouvent dans la nature, dans les vastes créations d'utilité publique, dans les découvertes qui forment l'arsenal de l'industrie moderne, dans la grande liberté d'action que leur confèrent leurs lois générales ou particu-

lières, les moyens de nouer avec leurs compatriotes des autres États, et avec le reste de la civilisation au loin, un commerce avantageux, parmi les retours duquel il leur est possible de comprendre un approvisionnement convenable de métaux précieux. La nature a doté ces nouveaux États de fleuves et de lacs admirables par la facilité qu'ils offrent à la navigation. Le génie d'un de leurs concitoyens, Fulton, a suscité le bateau à vapeur par lequel on franchit de grandes distances en peu de temps et avec un degré de bon marché qui semble tenir du prodige (1). Par leurs propres ressources, ou par un judicieux emploi du crédit, ils ont construit des canaux et des chemins de fer qui s'agencent avec les fleuves et les lacs. La liberté du commerce est complète dans l'intérieur de l'Union ; la liberté d'exportation ne l'est pas moins (2) entre l'Union américaine et les autres peuples , de sorte que les États nouveaux, outre qu'ils peuvent placer avantageusement, dans le sein même de l'Union, en grande quantité, les

(1) La navigation à vapeur, en général, est plus chère que le transport sur des barques halées par des chevaux; en Europe, la différence est grande, au désavantage de la vapeur. Sur les grands

fleuves de l'Ouest des États-Unis, où s'établissent les nouveaux États, elle est, au contraire, par exception, à plus bas prix que le transport ordinaire sur les canaux, et elle est d'ailleurs exempte du péage assez élevé qui grève celui-ci dans l'Amérique du Nord (Voir le Cours de 1841-42, édition de 1842, leçons 12 et 13). Je renvoie, pour les détails circonstanciés, relativement au prix de transport sur les fleuves de l'Ouest et sur les canaux de l'Amérique du Nord, à mon essai sur l'Histoire et Description des voies de communication aux États-Unis, t. 1, p. 243 et suiv., 364 et suiv., 436 et suiv., et tome 11, p. 188.

(2) Il y a pourtant une ombre au tableau : la liberté d'importation est gênée aux États-Unis par un tarif douanier dont les rigueurs ont été aggravées dans ces dernières années. C'est un obstacle au progrès de la richesse nationale ; c'en est même un pour l'exportation des produits indigènes. Peu de semaines avant sa mort, l'illustre Richard Cobden avait adressé, sur ce point, des avis profondément sensés à des citoyens notables de l'Union américaine.

denrées qu'ils sont parvenus à produire en niasse à bas prix, ont encore la facilité de les écouler au dehors. Ils livrent ainsi à l'étranger, à des conditions lucratives, les salaisons et les farines du Nord, et surtout les cotons du Sud qui sont devenus un besoin pour le monde civilisé (1), sans parler des produits de l'industrie manufacturière, où les Américains commencent à exceller.

Quand une communauté remplit la triple condition de produire, en abondance, au moins une denrée d'exportation, de posséder les moyens matériels de l'exporter et d'en avoir la liberté, qu'elle ait des mines ou non, ce ne sont pas les métaux précieux qui lui manquent ; elle s'en procure aisément ce qu'il lui faut, comme de toute autre richesse.

Enfin les États-Unis sont devenus un des pays producteurs de métaux précieux, au point non-seulement de suffire à leurs propres besoins, mais d'en livrer à l'exportation de grandes quantités. On avait d'abord, il y a une quarantaine d'années, trouvé quelques mines d'or dans la chaîne des Alléghany; mais l'extraction n'y a jamais été bien importante. En 1848, on découvrit les magnifiques gisements de la Californie qui, exploités avec une vigueur sans pareille, donnèrent aussitôt et n'ont pas cessé de donner des résultats brillants. Après la Californie se sont présentés les gisements de l'État de Névada, qui réunit les deux métaux. A mesure que se continue l'exploration des espaces indéfinis de l'Ouest le plus reculé, on signale des mines nouvelles qui semblent appelées à un grand avenir. Telles sont en ce moment (1865) celles des territoires d'Idaho, de Colorado, d'Arizona, de

(1) En 1860, année qui précéda la guerre civile, la production du coton, aux États-Unis, fut de 5,198,000 balles de 400 livres avoirdupois (181 kilog.). Au commencement du siècle, elle était de 5,000 balles; en 1850, elle n'était encore que de 2,446,000 balles.

Dakota, de Montana, d'Utah, de Washington. La production de l'or et de l'argent, déjà considérable aux États-Unis, semble devoir être immense dans quelques années (1).

Nous pourrions encore faire remarquer ici cette circonstance, qu'aujourd'hui, par le moyen de diverses combinaisons et de divers expédients, dont le crédit est la base, les divers États de l'Union américaine, les nouveaux comme les anciens, subviennent à leurs transactions intérieures avec une quantité de métaux précieux moindre (que ce qu'il en fallait aux premiers États, sous le régime colonial, toutes choses égales d'ailleurs.

Parmi certaines nations fort différentes des États-Unis, on trouve des personnes, en très-petit nombre, qui possèdent une grande quantité d'or et d'argent, tantôt monnayés, tantôt fondus. En Turquie, chez les Arabes, dans les États barbaresques et dans une partie de l'Asie, on rencontre des souverains ou des chefs de tribus qui en ont de fortes provisions. Tout le monde se rappelle le trésor qu'avait dans sa Cashbah le Dey d'Alger, quand les Français conquièrent cette ville, en 1830. On assure que l'Empereur du Maroc a entassé de même des sommes considérables (2). Mais les espèces et les lingots accumulés de la sorte ne circulent pas, ils sont enterrés : on doit considérer ces amas de métaux monnayés ou en lingots plutôt comme des mines que comme de la monnaie. Dans ces mêmes contrées, la circulation des métaux précieux est très restreinte. L'or et l'argent y commandent beaucoup de travail. C'est qu'on a très-peu de moyens de s'en procurer.

(1) Un des documents annexés au rapport du ministre des finances, présenté au congrès, à l'ouverture de la session de 1864-65, exprime l'opinion que la production de l'or et de l'argent est au moment d'atteindre la somme de 120 millions de dollars, soit plus de 600 millions de francs.

(2) Voir à ce sujet le Nouveau Traité d'Économie Politique de M. Villiaumé, t. I, page 182, 3^e édition.

Sous l'influence de diverses causes sociales, politiques, économiques, on a peu d'articles de commerce à exporter, et on éprouve le besoin de quelques-uns des objets manufacturés que produit l'étranger; si bien que l'exportation de matières premières, à laquelle on peut fournir, balance à peine l'importation des productions étrangères, autres que l'or et que l'argent, desquelles on ne peut se passer. Les métaux précieux que, dans des pays pareils, quelques personnes possèdent en grandes quantités, proviennent, en majeure partie, d'avaries dont un roi, un chef ou un homme puissant aura frappé le commerce d'importation ou d'exportation, de subsides dont des spéculateurs du dehors auront payé quelque monopole temporaire, ou de dépredations du genre de celles que commettaient les corsaires barbaresques.

Tout pays, neuf ou ancien, qui sera caractérisé par une grande rareté du capital, présentera toujours la circonstance d'une monnaie peu abondante ou même très-rare, à moins qu'il n'ait des mines remarquables d'or ou d'argent. On y pratiquera à un degré marqué le troc en nature.

L'esprit conçoit, et l'expérience révèle certains modes d'organisation industrielle et sociale, où cependant l'absence de la monnaie n'est pas incompatible avec un certain degré de prospérité.

Tel serait le cas d'une population qui, non-seulement se consacrerait presque tout entière à une production unique d'une nature fructueuse, et retirerait du dehors, par la voie des échanges, en retour de cette production spéciale, la majeure partie des autres articles qu'il lui faudrait, mais qui de plus serait constituée en groupes, formés d'un assez grand nombre d'individus unis par des liens, coercitifs ou non (ce n'est pas ce qui importe ici), d'une nature telle que chacun fût pourvu de tout ce qu'il désire,

ou de tout ce qu'on juge à propos de lui accorder, aux dépens d'un magasin commun. Par la similitude de la production, d'un groupe à l'autre il n'y aurait pas lieu de commercer, et, par conséquent, d'employer la monnaie. Par l'organisation particulière des groupes, la monnaie n'aurait guère à intervenir davantage dans le sein de chacun d'eux, même pour approvisionner les individus en objets tirés du dehors.

Envisageons, par exemple, un des États du Sud de l'Union américaine, tels qu'ils étaient jusques en 1835 ou 1810 : ils ne produisaient guère, avec du maïs et du bétail pour la nourriture des esclaves, rien de plus que du coton, article destiné à être expédié en Europe et dans les États du Nord de l'Union ; au coton se joignaient, dans un des États méridionaux, la Louisiane, le sucre, et dans la Caroline du Sud, le riz, qui avaient la même destination de sortir de l'État. La constitution sociale, en pareil cas, a de l'analogie avec le régime des anciens patriarches. Une grande partie de la population était, à titre d'esclaves, au service du reste, et spécialement d'un nombre restreint de chefs de famille, grands propriétaires fonciers, et elle recevait des greniers et des magasins du domaine même tout ce qu'il lui fallait : par rapport à elle, la monnaie eût été une machine inutile. Les villes, qui sont le siège naturel de la division du travail, étaient peu nombreuses ou peu considérables, à l'exception de quelques ports. Ainsi, quoique les États du Midi de l'Union fussent déjà passablement riches, il y a un tiers ou un quart de siècle, on y voyait peu de monnaie, et on n'y en aurait pas vu beaucoup, quand bien même toute espèce de numéraire (t) aurait été remplacée par des écus. Ici

(1) Voir, page 64, la distinction entre la monnaie et le numéraire. En Amérique, depuis le commencement du siècle, le billet de banque a pris un grand développement; il circule à côté de la monnaie, c'est-à-dire des

la rareté des espèces, ou, pour parler plus généralement, du numéraire, était la conséquence du système de culture et d'organisation industrielle et sociale que la race dominante, "la race blanche, avait volontairement adopté et quelle imposait au reste de la population ; ce n'était pas

une nécessité qu'elle subissait.

Cependant la division du travail, par le progrès des temps, s'établissait petit à petit dans les États du Sud. La richesse, en croissant, y avait appelé le luxe, et avec le luxe quelques industries accessoires ; il s'y était ouvert des manufactures, où l'on mettait en œuvre, soit une partie du coton que jusque-là on expédiait tout entier aux États du Nord ou à l'Europe, soit diverses autres matières qu'on avait sous la main (1). Dans ces conditions nouvelles, les États du Sud présentaient, pour une même population, plus de numéraire qu'auparavant, soit sous la forme métallique, soit sous celle de billets de banque. Le numéraire avait suivi le progrès de la division du travail et celui de la richesse.

L'empire de Russie a eu, jusqu'à l'avènement de l'empereur Alexandre II, une constitution sociale arriérée qui n'était pas sans analogie avec celle des États du Sud de l'Union Américaine. La division du travail y existait fort peu, en comparaison de ce qu'offre l'Europe occidentale.

métaux, et en tient lieu, li ne faut pas perdre de vue cependant que le billet de banque même exige impérieusement la présence d'une certaine quantité de monnaie. Le dépôt en compte courant et le chèque jouent aussi un grand rôle en Amérique. Depuis quelque temps même, ils ont éclipsé le billet de banque, dans ceux des États du Nord qui sont "plus avancés; nous aurons occasion de le faire remarquer dans le

"To au sujet des manufactures qui existaient, en 1860, dans les États du Sud on trouvera des détails remplis d'intérêt dans le Rapport Préliminaire sur le huitième recensement, par M. Kennedy, qui a dirigé cette importante opération.

11 s'ensuivait, par une conséquence forcée, qu'il y avait peu de monnaie.

... « Dans l'intérieur de l'empire, disait Storcli (peu après «le commencement du siècle), la division du travail n'a « fait jusqu'ici que peu de progrès; les habitants de lacam- « pagne, et même en bonne partie ceux des villes de pro- « virice, ce qui fait la très-majeure partie de la population, « pourvoient encore par leur propre industrie à tous leurs « besoins; dans la plupart des villages, le paysan pourrait « se passer entièrement de numéraire, si ce n'était pour « payer les contributions publiques, et pour acheter du « sel, de l'eau-de-vie, et quelques ustensiles de fer qu'il « ne peut se procurer autrement qu'à l'aide de l'argent. « Encore ne fais-je pas mention de ces peuplades de « chasseurs et de pêcheurs qui ignorent absolument l'u- « sage du numéraire, et dont les contributions mêmes se « payent en fourrures ou sont évaluées en services (1). »

Aujourd'hui, dans l'empire de Russie, l'état de choses décrit par Storch est grandement changé, ce qui ne veut pas dire cependant que la monnaie, ou ce qui la représente communément, y abonde autant qu'en France ou en Angleterre; il s'en faut de beaucoup.

Jusqu'à un certain point donc, à mesure qu'une nation devient plus industrielle et plus riche, la quantité de monnaie quelle réclame pour son usage va en augmentant. On est fondé à dire qu'il est, pour les sociétés, un âge pendant lequel la multiplication de la monnaie est l'indice du progrès de la richesse et en donne la mesure.

Mais aussi bien, un moment arrive où toute relation cesse entre la quantité de monnaie que la société possède et l'accroissement réel de la richesse, et déjà le lecteur a pu le pressentir, puisque nous avons mentionné

(1) Storch, Économie Politique, tome IV, de l'édition de Paris, p. 232.

des signes, des litres, des mécanismes qui, de plus en plus, quand le commerce se développe, représentent ou suppléent avantageusement les espèces. La preuve en est près de nous, et dans notre propre sein. La France a deux ou trois fois plus de métaux monnayés que l'Angleterre ; l'Espagne en a plus que les États-Unis, toute proportion gardée par rapport à la population; l'Angleterre, pourtant, est plus riche que la France, et la richesse des États-Unis est autrement grande que celle de la Péninsule ibérique.

C'est que, une fois parvenue à un certain point, une nation intelligente s'applique, non pas à accroître la masse de métaux précieux monnayés qui sert à ses échanges, mais bien à perfectionner son organisme commercial, de manière à accomplir la plus grande quantité possible d'échanges avec le moins d'espèces. Les métaux précieux convertis en monnaie ne sont point inutiles à la production, en ce sens qu'on ne produit que ce qu'on est assuré de vendre, et la présence de bons et sûrs instruments d'échange est une des conditions d'une vente facile et avantageuse. En cela cependant, la monnaie ne concourt à l'acte de la production que d'une façon indirecte. C'est un intermédiaire avec lequel on peut se procurer les éléments de quelque industrie que ce soit, machines, matières premières, main-d'œuvre ; mais, à chaque instant, tout ce qu'on retient de monnaie, au delà de ce qui serait strictement nécessaire, est par cela même d'une complète stérilité, comme, au surplus, ce qu'on pourrait, sans inconvénient présent ou futur, se dispenser d'avoir d'instruments quelconques. Les écus qui, par l'effet d'usages commerciaux arriérés, restent de trop dans le mécanisme des échanges, ne sont pas plus utiles à une nation, ne contribuent pas plus à créer une nouvelle richesse, que si un génie malfaisant les eût convertis en pierres.

Un État où l'on garde quatre ou cinq milliards de métaux monnayés, alors qu'on pourrait subvenir aussi bien à tous les échanges avec la moitié, se prive volontairement de toute la richesse que

pourrait lui procurer un capital de deux milliards ou de deux milliards et demi, qu'on emploierait, par exemple, à ouvrir des chemins, à acheter des semences, du bétail, des machines, des engrais, à payer les salaires d'une population industrielle ou à fonder des écoles. En agissant ainsi, on paye fort cher son attachement à des habitudes surannées et à des formes de comptabilité vicieuses ; on porte la peine de l'ignorance où l'on s'est tenu des améliorations conçues et mises en pratique par les autres.

CHAPITRE III

Comment le mécanisme industriel, en se perfectionnant, permet de se livrer à une même quantité de transactions avec une quantité moindre d'espèces. — Les métaux précieux remplacés en grande partie par divers instruments de comptabilité et de crédit, qu'on peut considérer comme tenant lieu de monnaie.

, — Le dépôt en compte courant, le chèque, la maison de liquidation (Clearing - Bourse), le billet de banque, la lettre de change ; l'emploi de ces divers instruments), centralisant les espèces métalliques, leur permet, à quantité égale, de rendre plus de services.

iii'

u L'usage de thésauriser retient sans utilité, chez plusieurs nations, une assez grande quantité de métaux précieux monnayés. C'est une mauvaise habitude qu'il faut combattre, qui ne disparaîtra cependant que lorsque la sécurité sera devenue complète chez les peuples qui l'ont contractée ; elle se perpétuera donc indéfiniment chez les nations qui sans cesse se livrent à des agitations violentes., chez celles qui sont soumises à une autorité spoliatrice ou exposées à des incursions de barbares. La monnaie qu'on

a thésaurisée doit être considérée comme n'ayant plus rien de commun avec les opérations journalières du commerce. C'est autant de retiré du mécanisme des échanges. Il est une autre coutume, legs de temps de méfiance et d'insociabilité, qui agit sur la masse d'espèces monnayées nécessaire au service des transactions, pour l'entier dans une proportion très-forte; c'est que chacun ait une caisse à domicile, pour effectuer lui-même ses recettes et ses paiements. Tous ces fonds de caisse individuels, qui attendent un emploi, composent, à tout instant, dans un grand État, une très-grosse somme. Les nations dont les idées commerciales sont avancées ont imaginé et adopté quelques dispositions organiques, moyennant lesquelles la majeure partie de cette richesse stagnante devient un capital actif.

Contre l'isolement et la dispersion le remède naturel est la centralisation. Il faut que, quelques hommes devenant les caissiers de tous, le service des paiements et des recettes se fasse par leur entremise. Ils y subviendront facilement avec une fraction du numéraire qui, auparavant, restait éparpillé dans les caisses particulières. Si l'on établit ensuite une autre centralisation parmi ces agents eux-mêmes, on portera le mécanisme à un haut point de simplicité et de perfection. Ces deux degrés de centralisation existent très-visiblement à Londres. Là, non-seulement les chefs d'industrie, mais tous les hommes de quelque aisance s'abstiennent de garder chez eux du numéraire, si ce n'est cette quantité insignifiante qu'on peut appeler l'argent de poche. On dépose tout ce qu'on a d'espèces chez son banquier [banker], qu'on devrait plutôt qualifier de caissier. Tous les

payements journaliers, commerciaux ou domestiques, que chacun faisait autrefois en tirant des écus de sa caisse propre, s'opèrent par des mandats à vue (chèques), que le débiteur délivre sur son banquier. Le créancier, à qui la somme a été re-

mise, la livre à un autre banquier, dont il est le client, ou plutôt il remet le choqué h. celui-ci. Chaque jour, dans l'après-midi, les divers banquiers se font représenter par un de leurs commis dans un bureau central (le Clearing- House ou Chambre de Liquidation), où ils échangent les mandats, qu'ils ont à recevoir contre ceux à payer, et ainsi un immense mouvement de fonds se réduit, dès l'origine de cette organisation, au versement de quelques balances. Je lis, dans un document parlementaire, que pendant tout le cours de l'année 1839, avec 66,275,600 liv. sterl. en numéraire (1), on liquida dans le Clearing- House une masse de chèques montant à 954,401,600 liv. sterl. En moyenne, quotidiennement, 200,000 liv. sterl. tenaient lieu de 3,000,000. C'était la proportion d'un pour 15 (2).

Aujourd'hui c'est mieux encore. La quantité des transactions qui viennent se régler au Clearing- House s'est notablement accrue, parce que la population et les affaires ont augmenté, et aussi parce que le nombre des bankers ou des institutions opérant au Clearing House, nombre jusqu'ici trop restreint, s'est agrandi. On estimait, il y a dix ans, qu'elle montait à 2 milliards sterling ou » 50 milliards de fr. Elle doit aujourd'hui être plus considérable encore. En même temps, la quantité de numéraire servant à payer les balances n'a pas seulement diminué ; elle a fait bien mieux, elle s'est réduite absolument, mathématiquement à rien. Le solde des balances s'effectue par des virements à la Banque d'Angleterre, avec laquelle chacune des maisons ou des banques, qui ont leur entrée au Clearing -House, est en compte courant (3), et c'est ici

(1) Presque tout en billets de la Banque d'Angleterre.

(2) Banks of Issue, second rapport, 1841, page 320.

(3) On sait ce que c'est que d'être en compte courant avec une banque ou un banquier. On a, à la banque ou chez le banquier, un crédit ouvert, à compte duquel on dispose selon ses besoins, et qu'on alimente

qu'apparaît un troisième degré de centralisation, qui était pratiqué depuis longtemps, mais dont on avait tardé à tirer tout le parti possible et convenable pour la liquidation des comptes par chèques.

La Banque d'Angleterre fait, par rapport aux bankers, ce que font ceux-ci relativement aux particuliers, par cela même qu'elle est la dépositaire en compte courant d'une partie de leurs fonds. Et ainsi, il n'y a plus, dans cette immense ville, qu'une seule caisse, autour de laquelle tout se meut, où tout entre et de laquelle tout sort. Tout se passe donc avec une économie extrême de démarches et de numéraire. Le règlement d'une quantité de transactions, qui étonne l'imagination par son immensité, n'exige que quelques lignes d'écritures sur les livres de la Banque, pour transporter les sommes du crédit de l'un au crédit de l'autre.

Les banquiers, qui ont reçu les dépôts des particuliers, les emploient à leurs opérations propres, sous leur responsabilité personnelle. Un des effets de cet emploi est que les métaux précieux, qui formaient l'excédant de monnaie, sont convertis en lingots, exportés, ou utilisés comme matières premières dans les arts. Seulement, les banquiers ont des précautions à prendre, afin

d'être en mesure de toujours répondre aux demandes d'espèces, que sont en droit de leur adresser, à chaque instant, les particuliers dont ils sont les dépositaires (1).

par des versements. Dans le cas dont il s'agit ici, les crédits résultent de ce que des sommes ont été déposées à la Banque par les bankers ou pour eux. La Banque inscrit au crédit de ceux-ci toutes les sommes qu'ils versent ou qu'elle reçoit pour eux, à leur débit toutes celles qu'ils retirent personnellement, ainsi que le montant de tous les mandats par eux délivrés sur la Banque, soit que la Banque les ait acquittés en espèces ou en billets, soit qu'elle les ait transférés au crédit d'une autre personne ou institution qui, elle aussi, est en compte courant avec la Banque.

(i) Nous laissons de côté en ce moment cette circonstance, que les particuliers, au lieu d'exiger des espèces métalliques de leurs banquiers

Comme on a beaucoup parlé des chèques depuis quelque temps, je crois devoir entrer à ce sujet dans quelques détails.

Depuis un certain nombre d'années, l'usage de déposer ses fonds chez un banquier ou dans une banque et l'emploi du chèque, ou mandat à vue, qui est la conséquence fort anciennement connue de cet usage, se sont généralisés en Angleterre. Le fisc s'est plu à le favoriser par une intelligente libéralité qui consiste en ce qu'un chèque, quel qu'en soit le montant, n'est astreint qu'à la taxe uniforme d'un penny (10 centimes et demi). Le chèque lui-même a reçu dans sa forme des perfectionnements qui l'ont rendu plus commode et l'ont entouré de plus de sécurité.

C'est en 1834 que le mouvement commença. Bien avant ce temps, les caissiers ou banquiers exerçaient leur industrie, et ils avaient des clients qui pratiquaient régulièrement le chèque, de même qu'à Paris les mandats blancs sur la Banque de France, qui ne sont que des chèques sous un autre nom, ont été usités dès l'origine de l'institution. Mais, sauf un petit nombre d'exceptions, ces caissiers ou banquiers n'avaient pas d'établissements considérables, et ils imposaient à leur clientèle deux règles peu faites pour attirer la masse du public: 1° ils exigeaient que leurs clients maintinssent toujours, au crédit de leur compte courant, une certaine balance en rapport avec le mouvement de leurs affaires; c'est-à-dire qu'il était admis que le client devait toujours être en avance d'une somme notable; 2° ils ne servaient d'intérêt ni sur cette balance ni sur les autres sommes tenues à la disposition de leurs clients. Dans ces circonstances, la pratique de déposer ses fonds chez les banquiers était

ou caissiers, acceptent d'eux des billets de banque. Il sera fait plus loin une mention particulière du billet de banque.

surtout à l'usage des maisons de commerce qui jugeaient commode d'avoir un agent chez lequel s'effectuait le mouvement d'entrée et de sortie des fonds, et qui eût la responsabilité de leur encaisse, quelquefois fort important : la masse du public, les personnes d'un revenu médiocre ne s'y livraient pas, et ne pouvaient s'y livrer. L'inconvénient de ne recevoir aucun intérêt des fonds déposés ne choquait guère la classe qui formait la clientèle des banquiers. Il fallait bien que ceux-ci eussent quelque rémunération de la peine qu'ils prenaient et du service qu'ils rendaient en prêtant leurs bureaux et le travail de leurs commis, et en se soumettant à la responsabilité qui incombe au dépositaire; car ces banquiers ne touchaient aucune commission sur les opérations de paiement ou de recette qu'ils effectuaient, et le profit qu'ils pouvaient obtenir, en faisant valoir les fonds qui leur avaient été confiés, était limité par l'obligation où ils étaient de rembourser les dépôts, sur des chèques ou autrement, à la volonté du déposant.

On posait en principe, à cette époque, dans le monde financier de Londres, qu'il était impossible de servir un intérêt sur les dépôts, sans se ruiner. En 1832, un des banquiers les plus distingués de la Cité (M. Glyn), appelé devant le comité parlementaire qui faisait une enquête motivée par l'expiration imminente de la Charte de la Banque d'Angleterre, s'exprimait ainsi : « Il y a 62 « banques particulières à Londres. Elles reçoivent des dépôts sur lesquels elles ne payent pas d'intérêt. Le système « de service des intérêts sur les dépôts en compte courant » a été autrefois essayé à Londres, mais les maisons qui « sont entrées dans ce système ont toutes fait faillite. »

M. Glyn expliquait l'insuccès qu'on avait eu, à Londres, de la manière suivante :

« Les dépôts gardés par les banquiers (ou caissiers) de

Londres se composent en général de très-fortes sommes, qui sont remboursables immédiatement, à la volonté du déposant; delà vient qu'on ne peut faire le emploi de ces dépôts, ainsi que le font les banquiers de province. Les dépôts sont généralement laissés aux banquiers de province pour une période convenue, quelque soit le taux d'intérêt qu'alloue le banquier. »

Cette déposition de M. Glyu indiquait, à côté de l'échec, le moyen de l'éviter : il fallait servir un intérêt aux déposants, en stipulant que le remboursement ne pourrait avoir lieu sans un avis préalable, précédant la date du remboursement d'un laps de temps déterminé, et qui, dans tous les cas, pouvait être court, ou en introduisant dans le contrat quelque autre condition qui eût de même l'effet d'empêcher, dans la plupart des cas, les remboursements immédiats. Avec ces nouvelles données, il était bien probable que le système de servir un intérêt aux déposants réussirait à Londres, de même qu'il avait réussi dans les provinces de l'Angleterre proprement dite, et surtout en Écosse, où le succès était éclatant (1). Il était réservé aux banques par actions, et particulièrement aux intelligents fondateurs de celle de ces institutions qui est devenue célèbre sous le nom de Banque de Londres et Westminster, d'organiser le nouvel état des choses.

La loi qui renouvela la charte de la Banque d'Angleterre, en 1833, mit fin à la clause restrictive en vertu de laquelle les opérations de banque, même autres que l'émission des billets au porteur et à vue, et particulièrement celle de recevoir en dépôt les fonds des particuliers, étaient interdites, à Londres et dans un assez grand rayon (105 kilom.) tout autour, à toute association de plus de six personnes. La liberté fort mitigée qui fut ainsi reconnue

(I) En vertu d'une loi moins restrictive que celle qui existait avant 1833, dans l'Angleterre proprement dite, il y avait là des banques for-

à l'emploi des capitaux (I) eut son effet immédiatement. L'industrie privée créa des banques de dépôt et d'escompte, ayant un nombre indéfini d'actionnaires et pouvant ainsi se procurer un gros capital. Le premier de ces établissements fut la Banque de Londres et Westminster, qui date de 1834. Elle se mit à offrir aux déposants des avantages que refusaient les anciens banquiers. On put avoir avec elle un compte courant, sans subir la clause d'une forte balance, et s'assurer sur les sommes déposées un certain intérêt, en remplissant des conditions stipulées pour tout le monde, qui cependant ne laissent pas que d'être assez étroites. Les autres banques par actions, dont l'organisation a suivi de près celle de la Banque de Londres et Westminster, ont adopté les mêmes usages, en variant un peu les formules.

La conséquence a été de multiplier extrêmement les dépôts dans les joint stock banks ou banques par actions ayant un nombre indéfini d'intéressés. De même que les Écossais, les habi-

tants de Londres ont eu lieu de considérer qu'ils perdaient quelque chose sur chaque somme de monnaie qui restait sans emploi dans leur caisse. Le marchand se croit en perte, quand il laisse de l'argent inactif dans son tiroir. Une foule de particuliers jouissant d'un revenu très-modeste ont pu avoir un compte avec une banque.

mées d'une réunion nombreuse d'actionnaires, qui recevaient les dépôts, tandis qu'en Angleterre c'étaient des maisons de banque limitées à un nombre extrêmement restreint d'associés, celui de six. Les banques d'Écosse procédaient et procèdent encore de la manière suivante : Elles servent un intérêt aux déposants et ne sont pas rigides sur l'article des avances.

(I) En réalité, l'interdiction à toute association de plus de six personnes de recevoir en dépôt les fonds des particuliers et de s'en servir pour faire des avances au commerce n'était pas dans le texte de la loi qui conférait à la Banque d'Angleterre son privilège, mais on avait supposé qu'elle y était. On lira avec intérêt ce que dit sur ce point M. ilacleod. [The theory and practice of Banking, t. II, p. 26] et suivantes.)

Ce qui a encouragé la formation des banques du nouveau modèle, c'est que la première qui ait été instituée, celle de Londres et Westminster, a eu un succès colossal. Le capital effectivement versé par les actionnaires est d'un million sterling (25 millions de francs) ; c'est le cinquième seulement du capital souscrit. Le montant des dépôts était, au mois d'août 1860, de 293 millions de francs; c'est, à 22 millions près, autant que la Banque d'Angleterre au même instant. 11 avait été prélevé sur les bénéfices une réserve de 5 millions de francs, et les dividendes étaient de 20 pour 100. En un mot, cette institution, quoiqu'elle fût privée de la faculté, pourtant lucrative, d'émettre des billets de banque, distribuait à ses actionnaires un dividende presque triple de celui de la Banque d'Angleterre. Depuis 1860, la somme des dépôts livrés par les particuliers à la Banque de Londres et Westminster n'a pas déchu, elle a augmenté au contraire de plus de moitié, d'après un rapport tout récent (1865), et les joint stock banks, établies sur le même type et avec les mêmes attributions, s'étant multipliées et ayant prospéré à peu près autant qu'elle, le montant total des dépôts a acquis des proportions énormes. Au commencement de 1861, le nombre des banques de ce genre en pleine activité à Londres était de huit et une neuvième venait de se fonder. Le total de leurs dépôts faisait déjà 1 milliard 48 millions. On conçoit à quelle émission de chèques une pareille masse de dépôts peut donner lieu. Depuis 1861, le mouvement progressif a continué; aujourd'hui (1865) le nombre des joint stock banks de Londres est de quatorze, et la somme totale des dépôts qui leur sont confiés n'est pas au-dessous d'un milliard et demi.

Dans un écrit fort intéressant qui a été publié sans nom d'auteur, à Paris, sur ce sujet, à la fin de 1860 (I), je lis

(I) Mémoire sur la nécessité d' introduire en France les banques de dépôts,

qu'il y a à Londres, sans parler de la Banque d'Angleterre, quatre-vingt-deux banques, dont vingt-sept sont des compagnies avec charte, c'est-à-dire autorisées par un acte du parlement, et cinquante-cinq des banques particulières, c'est-à-dire des maisons de banquiers ou caissiers, semblables à celles qui seules pouvaient, avant 1833, fonctionner à côté de la Banque d'Angleterre. D'après cet écrit, les dépôts confiés à ces établissements et servant de base à la circulation des chèques, excéderaient, dans le Royaume-Uni, la somme gigantesque de dix milliards de francs, ce qui, nous devons le dire, semble difficile à admettre. A Londres, les banquiers ou caissiers n'ont pas modifié leur ancien mode de procéder; ils reçoivent des comptes courants, sur lesquels ils ne

servent aucun intérêt, mais qui sont remboursables à la volonté du déposant; ils obligent le déposant à avoir une balance, ce qui, pour certaines personnes, telles que des commerçants ou des familles riches, n'a pas d'inconvénients; mais aussi, de même qu'auparavant, ils ne prélèvent aucune commission en retour de la peine qu'ils se donnent d'encaisser ou de payer et de tenir le compte de caisse. La Banque d'Angleterre persiste absolument dans ses vieux errements. Ce sont les joint stock banks ou banques par actions qui ont innové. Sans entrer dans les détails de leur manière de procéder, pour laquelle nous renvoyons à des traités spéciaux et notamment aux ouvrages de MM. H. D. Macleod (1), Gilbart (2) et Courcelle-Seneuil (3), nous en ferons succinctement connaître l'esprit.

les chèques et tes virements Je chèques d'après la méthode anglaise, Imprimerie de Henri Plon.

(1) Theory and practice of Banking, ch. VII. 2e vol.

(2) Bractical treatise on Banking, chap. III. 2* vol.

(3) Traité des opérations de Banque, livre IV. chap. lu.

LA MONNAIE. SECTION XV, CHAPITRE III. Cil

Les banques par actions ouvrent deux sortes de comptes. Le compte courant proprement dit (ciment account, appelé aussi drawing account), qui ne rapporte pas d'intérêt ou qui rapporte un intérêt moindre, et le compte de dépôt (deposil account), pour lequel il est toujours servi un intérêt. Mais les sommes déposées à ce titre ne sont pas remboursables de la même manière que celles qui le sont en compte courant. Eu général, la règle est qu'on ne peut tirer de chèque à valoir sur ces sommes. On est tenu de les retirer en bloc. La banque est ainsi, en ce qui concerne cette fraction des dépôts, à l'abri des remboursements partiels, et l'expérience a démontré le fait curieux que, plus la somme est forte, plus elle a de chances de la garder longtemps. Voici la rédaction par laquelle cette clause est exprimée dans les circulaires de la Banque de Londres et Westminster: «Toute somme de 10 liv. sterl. » et au-dessus est reçue sous la condition de porter in- « téré et sera remboursable sur la simple demande du « déposant. Le déposant reçoit en retour des récépissés de « dépôt. Ces récépissés ne sont pas transférables et il n'est « pas permis de tirer sur la banque des chèques à valoir « sur la somme totale. Quand le déposant veut ravoier le « montant, il signe au dos du récépissé et le rapporte à la « Banque. Si la demande a lieu dans le délai du premier « mois, il n'est pas dû d'intérêt. On peut déposer des « sommes à titre de compte de dépôt ou de compte à in- « téré, sans avoir un compte courant, et le déposant qui « a déjà un compte courant peut en transférer une partie « au compte d'intérêt. »

La formule des autres banques par actions de Londres est analogue.

Le taux de l'intérêt servi sur ces dépôts est habituellement de 1 p. 1 00 au-dessous du taux ordinaire de la place.

Les banques par actions ont examiné la question de sain. 41

voir. si elles ne devraient pas servir un intérêt sur les sommes versées en compte courant proprement dit. La Banque de Londres et Westminster s'est prononcée pour la négative. M. Gilbart, qui pendant longtemps l'a dirigée, dit que le compte courant proprement dit expose trop la banque à des remboursements, et que la banque d'ailleurs fait de grands frais dont il faut bien qu'elle se couvre. Les particuliers qui sont désireux de toucher un intérêt n'ont qu'à avoir un

compte de dépôt, parallèlement à leur dépôt en compte courant. Cependant la Banque de Londres, fondée en 1830, admit le système opposé, celui de servir un intérêt sur les comptes courants. Elle paya d'abord un intérêt, calculé sur le pied de 2 p. 100 par an, qu'en 1844 elle réduisit à 1 p. 100. Mais aujourd'hui, d'après ses circulaires, elle ne donne d'intérêt, chaque mois, que sur la moindre somme que le déposant a eue au crédit de son compte courant pendant le mois précédent, et il faut que ce minimum n'ait pas été de moins de 200 liv. sterl. (5,000 fr.) . La Banque de Londres et du Comté fait de même. La Banque de l'Union sert même 2 p. 100.

Il nous reste à faire connaître, au sujet du chèque, les améliorations qu'il a reçues.

Le chèque est un titre qui n'est pas susceptible d'acceptation. Il est toujours payable à vue. Il ne comporte pas l'obligation d'un acquit. Le simple fait qu'il se trouve entre les mains du banquier sur lequel il a été tiré est la preuve que celui-ci en a acquitté le montant. Il est payable purement et simplement au porteur, c'est-à-dire à la personne qui le présente, sans aucune question ni recherche (1).

(U Voici comment la loi française du 14 juin 1865 définit le chèque et en expose les principaux caractères :

Le chèque est l'écrit qui, sous la forme d'un mandat de paiement, sert au tireur à effectuer le retrait, à son profit ou au profit d'un tiers.

Dans ces conditions, qui ont été déterminées par la pensée de faciliter l'expédition des affaires, les détournements sont possibles et il était opportun de les prévoir et de les prévenir, sans soumettre le public, cependant, à aucune démarche gênante, à aucune perte de temps. On a été ainsi amené par la pratique à se servir du chèque barré, dont l'usage est devenu général. Voici en quoi consiste le chèque barré : c'est le chèque ordinaire, auquel on ajoute, entre deux barres, le nom du banquier par l'intermédiaire duquel il sera présenté au paiement, et il ne peut l'être que par ce banquier. De sorte que tout chèque qui aurait été dérobé ou égaré n'a plus de valeur pour le détenteur entre les mains duquel le hasard ou une soustraction l'aura fait tomber, du moment qu'il aura été barré, et que le propriétaire légitime y aura écrit le nom de son propre banquier (1).

de tout ou partie de fonds portés au crédit de son compte chez le tiré, et disponibles.

Il est signé par le tireur et porte la date du jour où il est tiré.

Il ne peut être tiré qu'à vue.

Il peut être souscrit au porteur ou au profit d'une personne dénommée.

il peut être souscrit à ordre et transmis, même par voie d'endossement en blanc.

Le chèque ne peut être tiré que sur un tiers ayant provision préalable; il est payable à présentation.

Le chèque peut être tiré d'un lieu sur un autre ou sur la même place.

Le porteur d'un chèque doit en réclamer le paiement dans le délai de cinq jours, y compris le jour de la date, si le chèque est tiré de la place sur laquelle il est payable, et dans le délai de huit jours, y compris le jour de la date, s'il est tiré d'un autre lieu.

(1) Voici ce qui est exposé, au sujet du chèque barré, dans l'écrit déjà mentionné page 639 ci-dessus (page 36 de cet écrit) :

« Il y a quelque temps, les employés des banquiers, chargés de les représenter au bureau de virement, adoptèrent l'usage d'écrire les noms de leurs patrons sur les chèques qu'ils avaient à présenter. L'objet de cette pratique était de constater de la part de quel banquier les chèques étaient

L'usage du chèque étant devenu général, on a eu occasion d'en modifier la forme, pour satisfaire aux exigences des divers cas. Ainsi on a le chèque à ordre, qui est destiné à tenir lieu de la lettre de change, mais qui en diffère en ce que, de même que le chèque ordinaire, il n'est payable qu'à vue et n'est pas susceptible d'acceptation. Encore comme le chèque ordinaire, il n'est soumis qu'au timbre fixe d'un penny. Le chèque à ordre exige l'endossement de la personne en faveur de laquelle il est tiré. Il peut

présentés. On trouva de grands avantages à ce procédé, et il conduisit à un autre usage, savoir, que les personnes qui recevaient un chèque en paiement écrivaient sur le corps du chèque le nom du banquier à qui elles désiraient que le montant fût payé.

« Les banquiers sur lesquels le chèque était tiré reconnaissent la barre et l'inscription du nom du banquier porteur du chèque, comme l'indication du titre de propriété de celui-ci; et quoique le chèque fût encore libellé payable au porteur, l'inscription du nom d'un autre banquier sur le corps du chèque n'en était pas moins considérée comme la preuve que celui-ci en était le véritable propriétaire. Tout d'abord et pendant longtemps, on résista à l'application de cette pratique; mais, à la longue, on y trouva tant d'avantages, qu'elle est maintenant devenue générale. On se contente même à présent de faire deux barres, sur le corps du chèque, et d'écrire entre ces deux barres et à l'extrémité de l'espace qu'elles comprennent, les mots # et Compagnie, » laissant une place libre pour que le nom du banquier qui doit recevoir soit inscrit avant que le chèque soit présenté au banquier qui doit le payer. Ainsi le chèque barré est devenu maintenant un effet reconnu dans le commerce et dans l'ensemble des affaires. Le chèque ainsi barré peut passer de main en main jusqu'à ce qu'il soit présenté pour le paiement, à condition toujours que, dès qu'il est présenté, il le soit par quelque banquier dont le nom est alors inséré avant les mots « et Compagnie. » Cette condition donne une grande sécurité en cas de perte, de vol ou de contrefaçon d'un chèque; car le chèque ne peut être payé qu'à un banquier. De son côté, le banquier doit toujours porter le chèque au compte de quelqu'un de ses clients, et, par conséquent, de quelqu'un qui est parfaitement connu de lui, et qui doit aussi parfaitement connaître la personne de qui il a reçu le chèque. De cette façon, si le chèque n'est pas régulier, ou n'est pas régulièrement présenté, l'on est en possession d'un moyen fort simple de le rectifier et de prévenir la fraude ou de la découvrir. » (Mémoire sur la Nécessité, etc., page 36.)

aussi être barré et revêtu, en conséquence, du nom d'un banquier, comme on l'a dit plus haut. Sous cette forme, on en fait grand usage pour les envois d'argent (1).

Dans tous les pays dont l'éducation commerciale est faite, on retrouve un système analogue à celui que nous venons d'esquisser, des comptes courants et des chèques, sauf le degré de développement et de perfectionnement, qui est loin d'être partout le même qu'en Angleterre. Aux États-Unis, c'est une organisation fort étendue; elle est entrée dans les mœurs de toutes les classes. A Paris, bon nombre de commerçants sont en compte courant

(I) « Par exemple, M. A., qui est à Londres, désire envoyer mille livres sterling à M. B., qui est à Liverpool; il tire un chèque sur son banquier à Londres, il le fait payable à M. B. ou à son ordre ; il le barre et il le marque du signe convenu « et Cu » ; il insère le chèque dans une lettre enregistrée adressée à M. B., celui-ci reçoit la lettre à Liverpool, le lendemain matin de bonne heure ; il en retire le chèque, l'endosse et le porte à son banquier à Liverpool. Le banquier de Liverpool, à son tour, insère le nom de son correspondant à Londres devant les mots « et C'«. » le montant du chèque est immédiatement porté au crédit de M. B., et le chèque est envoyé, par le prochain courrier, à Londres, au correspondant de M. B.

« Le correspondant, qui est toujours un banquier, l'envoie au Clearing- House, où il est soldé par le banquier de M. A. Le montant est alors porté au crédit du banquier de M. B. avec son correspondant; et, de cette façon, la transaction se trouve complète, sans l'emploi de la moindre pièce de monnaie. Le seul mécanisme mis en jeu consiste dans les deux lettres, dont Tune porte le chèque à Liverpool et l'autre le porte à Londres, et enfin dans l'inscription du chèque sur les livres des trois banquiers.

« il existe un autre mode encore plus simple d'effectuer cette transaction. C'est que M. A., connaissant le correspondant à Londres du banquier de M. B. à Liverpool (connaissance qu'il peut d'ailleurs acquérir très- facilement en consultant l 'Almanach des Adresses), se rend tout simplement chez ledit correspondant, et lui donne, pour le compte de U. B., son chèque, avec instruction d'en faire créditer le compte de M.B. chez son banquier de Liverpool. Dans ce cas, le correspondant n'a qu'à envoyer le chèque au Clearing-House, en faisant connaître le montant et la destination de cet effet au banquier de Liverpool, » (Mémoire sur la Nécessité, etc., page 39.)

avec la Banque de France; ils lui livrent leur numéraire, sans recevoir d'elle aucun intérêt, à la charge, par elle, d'effectuer pour eux les encaissements à domicile, et d'acquitter, à valoir sur leurs dépôts, les mandats qu'ils délivrent sur elle. Le service des recouvrements qu'elle fait au dehors pour les particuliers est très-largement établi, et c'est une des dépenses de l'institution.

En résumé, cependant, la Banque de France ne se procure, par le moyen des comptes courants, qu'une somme bien médiocre, en comparaison du total des fonds décaissés qui dorment chez les particuliers non commerçants, et même chez les commerçants. En moyenne, les comptes courants particuliers ne s'élèvent, pour Paris, qu'à 130 millions, et, pour l'ensemble des succursales des départements, ils ne vont qu'à une trentaine. Il reste donc à cet égard infiniment à faire. Dans Paris, quelques établissements, formés depuis une quinzaine d'années, se sont mis à appeler les dépôts par l'appât d'un intérêt plus ou moins élevé; tels le Crédit Foncier, le Crédit Mobilier, le Crédit Industriel et Commercial, la Société des Dépôts, la Société Générale et quelques autres. Ils font aux déposants des conditions beaucoup plus libérales que celles qui viennent d'être rapportées pour le joint stock banks de l'Angleterre (1).

(1) On peut s'en faire une idée par l'extrait suivant d'une note publiée par le Crédit Mobilier, pour exposer les conditions auxquelles il recevait en compte courant les sommes qui lui étaient versées, pendant l'été de 1865, alors que le taux de l'escompte de la Banque de France était à 3 pour cent.

« t o Le compte courant est crédité du montant des versements le lendemain du jour où ils ont lieu ;

« 2° Bonification, au profit du titulaire de compte courant, d'un intérêt calculé sur le pied de 2 t/2 pour 100 l'an, pour toute somme dont il sera créancier;

*3° Remboursement à vue, jusqu'à concurrence de 20,000 francs par

Les Caisses d'épargne exerçaient, depuis un certain nombre d'années, une action salutaire pour le même objet, l'agglomération et la concentration des fonds de caisse; mais elles procédaient suivant une forme restrictive, qui est fort incommode pour le déposant, et elles ne mettent pas les dépôts à la disposition de l'industrie. M. Schulze- Delisch leur a sous ce rapport fait subir, en Allemagne, une métamorphose admirable, qui n'a pas encore pénétré en France : il en a fait des banques populaires.

Les bons du Trésor offrent depuis longtemps un placement provisoire aux capitaux qui sont en suspens.

En somme, le service consistant à utiliser, pour la fécondation du travail, les sommes éparses dans les caisses ou les tiroirs, par le moyen des chèques ou par tout autre procédé, n'existe encore dans Paris qu'à l'état rudimentaire, et, dans les dix-neuf vingtièmes des départe-

ment; remboursement des sommes supérieures à 20,000 francs deux jours après avis adressé à la Société ;

« 4° Faculté donnée au titulaire de disposer, soit au moyen de chèques ou mandats, soit au moyen de bons de virement en faveur de tout autre titulaire de compte courant, de tout ou partie des sommes dont il sera créancier ;

« 5° Les dispositions ne seront, dans aucun cas, présentables à l'acceptation de la Société ;

« 6° Le compte courant sera débité valeur de la veille du jour indiqué pour le paiement;

« 7° Le compte courant ne pourra jamais être débiteur ;

« La Société refusera absolument le paiement ou l'admission de tout chèque ou bon de virement dépassant de quelque somme que ce soit le solde au crédit du titulaire.

« 8° La Société se réserve le droit de mettre fin au compte courant ou d'en modifier les conditions. »

Les autres établissements de Paris font des conditions analogues. 11 en est qui ont deux taux d'intérêt, l'un pour les dépôts exigibles à vue, l'autre pour les dépôts dont le remboursement ne peut être demandé que dans un certain nombre de jours, sept jours par exemple.

Enfin, il n'a pas même cette ombre (l'existence (1). Il rencontre une énergique résistance, jusqu'ici insurmontable, dans l'habitude à laquelle tient le commerce français de garder chez soi sa caisse, et d'effectuer soimême le paiement de ses engagements, au lieu d'élire domicile dans quelque établissement analogue aux banquiers de Londres ou aux joint stock banks de cette ville, qu'on aurait; au préalable, constitué son caissier. On repousse cette innovation obstinément, sans raisonner. Tant que cette répugnance n'aura pas été vaincue, on fera des efforts à peu près superflus pour développer en France le système de compensation dont l'Angleterre et les États-Unis ont tant à s'applaudir.

Lorsque, par la centralisation et par l'emploi des ingénieux artifices de comptabilité qui résultent des comptes courants, des chèques et du clearing-honse, on a réduit, dans une forte proportion, la quantité de métaux précieux qui est nécessaire au service des échanges, on n'est pas encore au terme des économies que la société peut faire sur la masse de son or ou de son argent monnayés. Ici se présentent des inventions qui permettent de remplacer dans la circulation les métaux précieux par des signes, derrière lesquels sont des équivalents, et qui, à la différence du chèque, peuvent circuler pendant un temps indéfini. Tel est d'abord le billet de banque. C'est un engagement qu'une institution financière s'oblige à échanger contre des espèces, à la volonté du porteur, et dont le public se sert en place d'espèces d'or ou d'argent, parce qu'il se tient pour assuré d'obtenir immédiatement des espèces, en retour, et que c'est plus commode à manier et à porter. Une banque qui a réussi à gagner la confiance maintient dans

(I) On peut citer, pour Lyon, le Crédit Lyonnais, qui est un établissement important, remplissant cette fonction.

la circulation une grande quantité de billets, sans avoir besoin de conserver en caisse, pour les rembourser, une somme en espèces, qui soit égale, à beaucoup près. Communément jusqu'en 1844, où fut volée la loi qui porte le nom de Robert Peel, son promoteur, la Banque d'Angleterre garantissait, avec 7 ou 8 millions sterling (175 à 200 millions de francs) d'or ou d'argent (1) dans ses caves, une circulation de 20 à 22 millions de livres en billets (500 à 550 millions de fr.). A ce compte, l'emploi des billets de la Banque d'Angleterre aurait donné au pays le moyen de diminuer d'environ 13 millions sterling (325 millions de francs) son numéraire métallique. Depuis 1844, la Banque d'Angleterre est forcée d'avoir un plus fort en caisse en métaux précieux, principalement en or. Habituellement c'est 13 à 14 millions sterling (325 à 350 millions de francs), au lieu de 7 ou 8 ; (175 à 200 millions de francs). Ce qui met à 7 millions sterling (175 millions de francs) seulement l'économie que le billet de la Banque d'Angleterre permet au pays d'opérer sur le montant de son numéraire métallique. A cette économie se joint celle qui est l'œuvre des autres banques autorisées à émettre des billets, soit dans l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, soit en Écosse, soit en Irlande. Le bloc de leurs émissions est en moyenne de 15 à 18 millions sterling (375 à 450 millions de francs), et la somme qu'elles ont en espèces sonnantes ou en lingots est en proportion moindre qu'à la Banque d'Angleterre.

La lettre de change (2) peut beaucoup réduire le mon-

(1) La Banque d'Angleterre est autorisée à avoir en argent un quart de son approvisionnement métallique, quoique l'argent ne circule pas dans le Royaume-Uni à l'état de monnaie proprement dite. (Voir plus haut, page 175.)

(2) La lettre de change est bien connue. C'est un titre par lequel un commerçant, qui habite une place, charge un correspondant, qu'il a

650 COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

tant des écus en circulation. La lettre de change n'est qu'un engagement individuel, qui offre moins de garantie que celui d'une riche institution, dont les affaires sont soumises au contrôle de la publicité. Mais lorsque la personne qui l'a signée est un commerçant considérable, ou lorsque le signataire, occupant un rang plus modeste, a sa signature appuyée de celle de plusieurs endosseurs solvables, la lettre de change circule, parmi les commerçants, presque comme le ferait un billet de banque. Le cercle dans lequel elle est accueillie varie d'étendue avec l'importance des

hommes qui s'en sont faits les garants : il suffit que l'un d'entre eux ait une grande situation commerciale pour que ce cercle soit vaste.

Ici apparaît un degré nouveau de centralisation qui sert de couronnement à tout ce que nous avons indiqué déjà. Par les moyens qui précèdent, la centralisation s'effectue heureusement dans le sein de chaque localité, mais elle ne s'étend pas au delà de l'enceinte de la ville. La lettre de change, qui crée des relations entre les habitants des localités diverses, proches ou éloignées, est l'élément naturel d'une centralisation supérieure qui peut embrasser tout un empire. Pour mieux fixer les idées, considérons ce qui se passe en France. Chaque ville a

dans une autre ville, de payer tel jour, à un tiers ou à l'ordre de ce tiers (c'est-à-dire à la personne à laquelle celui-ci aura transmis le titre), une somme déterminée. Pour que la lettre de change ait son effet, il faut qu'elle ait été acceptée formellement ou agréée d'une manière quelconque par celui sur lequel elle est tirée. Elle devient alors un engagement qui lie deux personnes, l'accepteur et le tireur. La lettre de change se transmet ordinairement par voie d'endossement. Chaque nouveau détenteur, en la passant à une autre personne, signe au dos et devient endosseur, et par conséquent responsable lui-même.

Quelquefois cependant, pour éviter cette responsabilité, il se dispense d'endosser; les lettres de change qui se transmettent de cette manière exceptionnelle sont ce qu'on appelle des lettres de change en blanc : il en a été question page 42.

ses banquiers qui ont, entre autres attributions essentielles à leur profession, le commerce des lettres de change. Les comptoirs ou succursales de la Banque de France remplissent la même fonction, dans les villes où ils sont institués, et qui sont nombreuses. Par les soins des banquiers et de ces succursales, toutes les lettres de change, qui représentent les titres de créance que chaque ville possède sur les autres, sont recueillies, et ainsi ces titres se trouvent tous réunis dans un petit nombre de mains. Il n'y a plus qu'à organiser un système de liquidation entre les banquiers et les succursales de tout l'empire français, pour que les transactions entre les diverses parties du territoire donnent lieu à un mouvement de papier ou d'écritures plutôt qu'à un voyage d'espèces, et que les métaux précieux n'aient plus à se déplacer que pour solder des balances. On est parvenu à établir cette organisation, au moyen des lettres de change sur Paris, c'est-à-dire payables dans la capitale. La lettre de change sur Paris est une forme d'engagement fort usitée aujourd'hui dans nos villes commerçantes ou manufacturières. C'est de cette manière qu'on s'acquitte d'une ville à l'autre, dans le plus grand nombre des cas, et c'est un des remarquables perfectionnements qu'a reçus notre mécanisme commercial. Des lettres de change arrivent à Paris de tous les coins du territoire ; elles viennent, endossées par quelqu'un des banquiers les plus importants de chaque localité, quand elles ne sont pas transmises par les succursales de la Banque de France. C'est de cette façon que les comptes des diverses villes les unes avec les autres aboutissent à une liquidation entre des agents, tous établis dans une seule et même localité. Paris devient un Clearing-House pour la France entière.

A la faveur de la Banque de France, la ressemblance devient plus frappante entre ce qui se passe à Paris pour

les chefs d'industrie répartis sur la totalité du territoire, et ce qui a lieu à Londres, dans la salle du Clearing-House, pour la réunion des tankers et des institutions de crédit assimilées à ceux-ci. Les tankers, avons-nous dit, se présentent au Clearing-House avec des chèques, mandats qui sont

tous payables à vue. Les lettres de change, que les banquiers de la province ou les succursales ont colligées et envoyées à leurs correspondants de Paris, sont à une échéance convenue et non encore arrivée. Mais la Banque de France, en escomptant ces effets, lorsqu'ils lui sont directement présentés, soit à Paris, soit dans les villes où sont les succursales, c'est-à-dire en les prenant comme argent comptant (sauf une retenue qui n'importe pas ici), les transforme par cela même en traites à vue, et dès-lors la liquidation est opérée à peu près comme dans un clearing-house.

Je n'ai pas besoin de dire que, d fortiori, la place de Londres est devenue, en Angleterre, par un procédé analogue, le centre de liquidation de l'ensemble des transactions qui se passent entre les différentes localités des Iles-Britanniques. Chaque institution financière, chaque compagnie un peu importante, presque chaque commerçant ou fabricant au-dessus de l'ordinaire a un correspondant, et par là une sorte de domicile commercial à Londres. La Banque d'Angleterre est ainsi, dans Londres même, le point où tout converge, surtout dans les temps un peu difficiles. Toutefois les grandes joint stock tanks la suppléent, dans une forte mesure, pour ce service. Il est vrai que ces institutions ont à la Banque d'Angleterre un compte courant, moyennant lequel s'opère la liquidation définitive et suprême.

Pour un avenir plus ou moins éloigné, l'esprit conçoit un degré ultérieur de centralisation, qui résulterait de relations régulières établies entre les banques centrales des dif-

férents États, telles que sont : la Banque d'Angleterre pour les Iles-Britanniques, la Banque de France pour notre patrie, et comme seraient la Banque de Vienne pour l'Autriche, la Banque de Berlin pour la Prusse, si Vienne et Berlin avaient, dans les affaires des États dont elles sont les capitales, le poids qui appartient à Londres et à Paris. On peut se faire une idée des rapports dont ici nous exprimons le vœu, en regardant ce qui se passe aux États-Unis, entre le groupe des banques principales de New-York et les groupes semblables de Boston, de Philadelphie, de Baltimore, de la Nouvelle-Orléans, de Cincinnati, etc., qui président aux transactions financières et commerciales des différents États, tous souverains jusqu'à un certain point, qui composent l'Union. Mais quand verra-t-on les États européens instituer entre eux des relations qui ressemblent, même de loin, au bon accord et à l'appui réciproque par lesquels les États de l'Amérique du Nord avaient tant avancé leur prospérité et leur puissance mutuelle, depuis leur indépendance jusqu'en 1861?

Déjà cependant on a vu la Banque d'Angleterre et la Banque de France venir utilement à l'assistance l'une de l'autre. Mais ce n'a été que fort accidentellement.

On ne voit même pas pourquoi le progrès des relations commerciales et politiques entre les peuples Européens ne déterminerait pas la création d'une banque internationale, qui aurait au moins un siège dans chacun des grands États (1).

Ce qui précède fait pressentir quelle est aujourd'hui l'étendue du rôle que joue la lettre de change. Nous n'avons cependant pas indiqué tous les usages qu'on en peut faire. Primitivement réservée partout à représenter

(t) Cette idée a été développée et très-bien motivée dans un écrit d'un négociant éclairé de Bordeaux, M. J. B. Paul Duvergier (La Banque Internationale, Paris, chez Guillaumin, 1865).

les engagements de commerçant à commerçant, et jusqu'à présent consacrée exclusivement à cet emploi dans la plupart des pays, la lettre de change en a reçu quelquefois un plus général. En Angleterre, dans quelques comtés, il y a un demi-siècle, les particuliers s'en servaient pour payer

leurs fournisseurs ; ou les faisait en sommes rondes de 10 liv. sterl., ou de 15 ou de 20. C'était le cas dans le Lancashire (1). L'impôt du timbre sur les lettres de change ayant été augmenté, le public préféra les billets de banque, soit à vue, soit à courte échéance (bank-post-bills) (2).

Dans l'ensemble des paiements commerciaux qui s'accomplissent au sein du Royaume-Uni, la lettre de change a une action tellement vaste, que celle du billet de banque lui-même l'est certainement moins. Un relevé, passablement conjectural à la vérité, qu'un banquier anglais, M. Leatham, avait dressé, en raisonnant sur le produit du droit de timbre de ces effets, portait à 528 millions sterling (280,000,000 fr.) la masse des lettres de change qui avait été mise en circulation dans l'année 1839. L'accroissement était continu; depuis 1832, il était moyennement de 24 millions sterling (604 millions de francs) par an. Fait plus intéressant peut-être, le montant des lettres de change en circulation simultanément, à un instant donné de 1839, aurait été, d'après les mêmes calculs, de 132 millions sterling (3 milliards 320 millions • de francs) en moyenne : sous ce rapport, l'accroissement annuel moyen aurait été, depuis 1832, de plus de 150 millions de francs.

(1) Témoignage de M. Louis Loyd, banquier à Manchester, lors de l'enquête de 1819, à la chambre des Lords, sur la reprise des paiements en espèces.

(2) Les bank-post-bills ne forment qu'une petite fraction de l'émission totale de la Banque d'Angleterre. Ils sont à sept jours d'échéance.

Les calculs de M. Leatham ont été repris et poursuivis jusques à une époque plus récente, avec un redoublement de soins et avec de nouveaux éléments d'instruction, plus précis que ceux qu'avait pu se procurer cet auteur, par M. Nevvmarck, qui a publié son travail, tant dans le recueil de la Société de Statistique de Londres que dans le sixième volume de l'Histoire des Prix de M. Tooke, ouvrage auquel il a contribué comme collaborateur, pour les volumes V et VI. Suivant cet habile statisticien, le nombre total des lettres de change en circulation au même instant, dans le Royaume-Uni, n'a guère pu être en moyenne, pour 1856, de moins de 180 millions sterling (environ 4 milliards et demi de francs), et probablement est monté à 200 millions sterling (environ 5 milliards) (1).

D'après le Statistical Abstract, la moyenne de la circulation des billets de banque de toute sorte, c'est-à-dire de toutes les banques, n'a été, dans la même année 1856, que de 37,664,000 livres sterling (947 millions de francs) (2). C'est assurément la preuve que, dans un pays dont les institutions commerciales sont perfectionnées, le billet de banque n'est, en quantité, qu'à un rang secondaire, par rapport aux titres et instruments mis en circulation par les particuliers (3).

Pour l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, c'est-à-dire en laissant de côté l'industrie Écossaise et

(1) History of Prices, t. VI, pages 587 et suivantes.

(2) Au change de 25 fr. 15 c. que nous avons adopté pour les conversions, dans le présent chapitre, où il importait d'être fort précis. Hors delà, nous avons pris le plus souvent la proportion de 25 fr. contre une livre st.

(3) Je renvoie aux Principes d'Économie Politique, de M. J. S. Mill, pour ce qui concerne l'étendue diverse du rôle que jouent dans les transactions les différents mécanismes de crédit avec une même puissance nominale, livre III, chapitre xii. Voir aussi l'Histoire des Prix, de M. Tooke, tome IV, et l'Inquiry into the Currency Principle du même auteur.

L'Irlande, M. Newmarch a pu établir l'émission des lettres de change pour chaque trimestre, à partir de 1830, jusques en 1833 inclusivement. 1830, qui forme le point de départ, présente pour l'ensemble des lettres de change de l'année, 197,170,000 livres sterling (4 milliards 959 millions de francs) ; 1833, année extrême de la période pour laquelle M. Newmarch a eu des renseignements positifs, est monté à 323,230,000 livres sterling (8 milliards 129 millions). Si on partage la période de vingtquatre ans, qu'il a envisagée, en séries de trois années, on trouve les résultats moyens suivants, par an, pour chaque série :

199,520,000 liv. st. ou

5,017 millions de fr.

Il est remarquable que le montant des billets de banque en circulation dans le Royaume-Uni, non-seulement est beaucoup moindre que celui des lettres de change, ainsi qu'on vient de le voir, mais même qu'il ne progresse aucunement. En prenant, dans le Statistical Abstract, la moyenne des trois dernières années (1862-63-64) et celle des trois premières du régime établi par la loi de 1844(1843-46-47), on trouve d'une part 36,778,000 livres sterling (923 millions), de l'autre 38,183,000 livres (ou 960 millions), ce qui indique une diminution de 4 et demi pour 100, au lieu d'un accroissement.

Voici, en effet, la moyenne annuelle des billets de banque, en circulation dans les trois royaumes, depuis et y

compris 1852, en livres sterling. La progression est nulle, ou plutôt elle est négative.

La moyenne générale est de 37,837,000 liv. st.

Il y a lieu pourtant à une observation au sujet de l'état stationnaire de la circulation des billets de banque dans le Royaume-Uni. C'est une situation qui résulte de plusieurs causes. Elle a pour origine en grande partie les habitudes nouvelles par lesquelles l'Angleterre se caractérise de nos jours, et que le commerce et le public y ont volontairement contractées; mais il ne faut pas se dissimuler que la législation très-restrictive et, j'ose le dire, peu judicieuse, à laquelle Robert Peel a astreint les banques d'émission en général, et la Banque d'Angleterre en particulier, par les lois de 1844 et 1845, oppose un obstacle à ce que cette circulation s'agrandisse.

Quand même cet obstacle n'existerait pas, le billet de banque cesserait d'être en croissance dans les pays les plus avancés, comme ces inventions qui, après avoir répandu un grand éclat, sont reléguées à un rang plus modeste. Dans l'Amérique du Nord, où le billet de banque a eu un rôle si étendu, de 1800 à 1840, on lui a reconnu des inconvénients nombreux qui, à la vérité, ne se sont pas manifestés ailleurs sur la même échelle, mais qui ni. 42

n'ont pas laissé que de se révéler, en Angleterre, sur de fortes proportions, à l'époque de la suspension des paiements en espèces par la Banque d'Angleterre, c'est-à-dire de 1797 à 1819. Des banques totalement indépendantes, exemptes de tout contrôle, se sont jouées de la lettre et de l'esprit de leurs statuts, et ont favorisé sans vergogne les écarts de la spéculation la plus déréglée. Les billets qu'elles répandaient n'offraient qu'un gage insuffisant ou précaire. Le capital de ces banques était très-modique, quelquefois n'était que fictif. Cette dernière circonstance s'est présentée surtout dans l'Union Américaine. Le premier gage de leurs billets, leur portefeuille, au lieu d'être en bonnes lettres de change à courte échéance, ainsi que c'est toujours pour la Banque de France, était composé, pour une bonne part, d'engagements illusoires. Des banques placées dans

ces conditions étaient à la merci du premier événement, et leurs billets n'étaient que de vains chiffons de papier, du rag-money, comme l'ont dit souvent leurs adversaires. Une partie des banques de l'Amérique, et même de l'Angleterre, a mérité ainsi de graves reproches, et non-seulement le public ne les leur a pas épargnés, mais il a fait d'elles le bouc émissaire de tous les désastres qui s'étaient produits pendant les crises commerciales, quoiqu'il eût été pour le moins leur complice, par l'initiative qu'il avait prise des spéculations désordonnées d'où ces crises étaient sorties.

Il y a donc eu dans l'opinion publique, soit en Amérique, soit en Angleterre, une réaction vive contre la faculté d'émettre des billets de banque. Le législateur s'est appliqué à réglementer cette émission et a déployé à ce sujet une grande sévérité. On a contraint les banques à fournir de fortes garanties, et, par exemple, dans plusieurs des États de l'Union Américaine, on a exigé d'elles qu'elles livrassent en dépôt au gouvernement des titres

de rente d'une nature bien déterminée, pour un montant égal à la somme de leurs billets en circulation ; de là on est passé à une autre idée, celle de l'unité des banques. On a invoqué la théorie d'après laquelle le billet de banque serait de la monnaie, et la faculté de l'émettre un droit régalien formant une attribution essentielle des gouvernements. Cette doctrine a été acceptée en Amérique par le gouvernement fédéral, au milieu des difficultés de la guerre civile, non cependant sans respecter les droits acquis des banques anciennes. En Angleterre, elle a des prosélytes nombreux, et déjà Robert Peel s'en était fait le champion, en 1844. ¹¹ entendait d'ailleurs déléguer le monopole de l'État, dans l'Angleterre proprement dite, avec le pays de Galles, à la Banque d'Angleterre, qui, à la longue, serait devenue l'unique banque d'émission, pour cette fraction importante du Royaume-Uni, mais non pour les trois «royaumes». En France, plusieurs personnes se sont prononcées de même pour le monopole de la Banque de France. Celle-ci a même prétendu qu'elle en était investie, en vertu du décret du gouvernement provisoire du 27 avril 1848, pour la réunion des banques (1).

La doctrine qui ferait de l'émission des billets de banque une attribution essentielle de l'État, ouïe monopolisée par un établissement privilégié, a trouvé d'énergiques contradicteurs.

En France, divers écrivains l'ont combattue en lui opposant la doctrine diamétralement contraire de la liberté des banques d'émission. M. Courcelle-Seneuil, dans ses ouvrages et dans le Journal des Économistes, M. Paul Coq, dans un volume spécial (2), ont heureusement soutenu celle-ci. Justice a été faite du prétendu droit régalien.

(1) On trouve, dans un écrit intitulé Réorganisation des Banques (Paris, 1864), la démonstration de l'erreur de la Banque de France. Cette institution n'est investie légalement du monopole de l'émission que dans l'enceinte des villes où elle a une succursale.

(2) ^Les Circulations en Banque, 1800.

L'admirable succès des Banques d'Écosse est un argument qui pèse d'un grand poids, en faveur de la liberté des banques d'émission. En même temps que des publicistes français faisaient valoir cet exemple, sans préjudice de plusieurs autres raisons, la chambre de commerce de Glasgow adressait au gouvernement britannique et au parlement des réclamations dans le même sens, avec des protestations contre les restrictions inaugurées ou perpétuées par la législation dont Robert Peel est l'auteur. Il me paraît résulter de l'ensemble des faits qui se sont produits que les dangers du billet de banque ont été fort exagérés. Ils sont à peu près nuis, tant que les banques, observant leurs statuts, n'émettent leurs billets que contre des lettres de change à courte échéance, trois ou

quatre mois au plus, et qu'elles prennent la peine de s'assurer que ces lettres de change répondent à des transactions sérieuses.

Ce qui a perdu un si grand nombre de ces établissements, et déconsidéré le billet de banque, c'est que les billets ont été émis en échange d'engagements fictifs, ou à échéance reculée, ou enfin d'une réalisation impossible. Tant que le portefeuille des banques contient uniquement la sorte d'engagements que j'indiquais tout à l'heure, le cours naturel des affaires leur ramène leurs billets successivement, par l'échéance des valeurs du portefeuille, si bien qu'après un délai maximum de trois ou quatre mois, il n'en resterait plus un seul dans la circulation, si les banques le voulaient; ou, s'il en restait, les banques en auraient la contre-valeur en écus sonnants.

Les grandes banques, comme la Banque d'Angleterre et la Banque de France, ont plus d'une fois été compromises par les exigences des gouvernements qui leur ont demandé des avances à échéance illimitée. Les billets de banque qui formaient ces avances pesaient sur la place indéfiniment. Si la Banque continuait d'en délivrer

la même quantité au commerce par le moyen des escomptes, la circulation était surchargée, les billets venaient au remboursement en proportion insolite, la Banque voyait son encaisse métallique s'abaisser outre mesure. La diminution a ôté telle, en plus d'une circonstance, qu'il a fallu, soit recourir au cours forcé des billets (Londres, en 1797), soit employer des subterfuges pour en esquiver le remboursement en espèces (Paris, en 1805).

Les grandes banques, plus particulièrement, ont eu leur attention fortement appelée, soit par les causes que nous venons d'indiquer, soit par d'autres, sur la nécessité de veiller au maintien de leur encaisse de métaux précieux, monnayés ou en lingots. C'est devenu leur soin principal. Elles ont fait varier le taux de l'escompte selon les variations de cet encaisse, comme si c'était lui qui donnât la mesure exacte de l'abondance du capital disponible. On s'est mis à se préoccuper à l'excès, presque avec passion, de la sortie des métaux précieux des caves des banques, dans la supposition que c'était pour aller à l'étranger, quoique plus d'une fois ce fût pour le service des transactions intérieures. L'exportation des métaux précieux, qui, comme toute marchandise, vont là où on les appelle et où on peut les payer, a été réputée un mal, une calamité qu'il fallait combattre à tout prix. La théorie de la Balance du Commerce qu'on aurait crue réfutée sans réplique et perdue sans ressource, a semblé redevenir un article de foi (1).

(I) Les erreurs dans lesquelles les grandes banques sont tombées ou qu'ont essayé d'accréditer leurs défenseurs, au sujet de la relation qui existerait entre l'abondance des métaux précieux dans les caves de ces banques, et l'abondance du capital ainsi que le taux de l'intérêt, ont été réfutées avec une grande force dans un ouvrage de M. Isaac Pereire, qui a paru cette année, *Principes de la constitution des banques et de l'organisation du Crédit*; voir les chapitres iv, v, vi, vu, vin, x.

Dans une pareille conjoncture, il eût été naturel que les banques se demandassent si elles n'avaient pas à leur portée des moyens efficaces pour dominer le mouvement des métaux précieux, ou tout au moins pour le modifier. Un de ces moyens consisterait à employer à cet effet leur capital. En engageant dans leurs affaires leur capital, qui est considérable, les banques, telles que la Banque d'Angleterre et la Banque de France, auraient un puissant levier pour influencer directement ou indirectement le courant des métaux précieux. Elles s'y sont refusées jusqu'à ce jour. En France, on a mis en avant une doctrine d'après laquelle le capital des banques serait purement et simplement un cautionnement et devrait être réduit à ce rôle exclusif. On concluait de là que le ca-

pital devait, en majeure partie ou en totalité, être immobilisé en rentes sur l'État. Système dangereux. Si ce capital, au lieu d'exister sous la forme de titres de rentes sur l'État, était engagé dans les affaires de la Banque, sous la forme de bonnes lettres de change sur la France ou sur l'étranger ou sous celle de métaux précieux, ce serait, pour les détenteurs de billets de banque et pour les autres créanciers de l'institution une garantie aussi solide que des titres de rente, plus solide dans les époques de crise violente, telle que fut en France celle de la Révolution de Février (1). De plus, il serait alors pour la Banque une ressource dont elle se servirait avec beaucoup d'avantage pour le commerce et pour elle-même, et qui, appliquée à lui procurer, quand il le faudrait, un approvisionnement supplémentaire de métaux précieux, ou, ce qui revient au même, à maîtriser le cours du change, obtiendrait de grands effets. Car, quelle est la maison commerçant en métaux précieux qui y consacre un capital approchant de celui de la Banque

(1) La rente trois pour cent, cotée au-dessus de 75 avant le 21 février, tomba rapidement à 31.

d'Angleterre (364 millions), ou même de celui de la Banque de France (182 millions et demi) ?

Les controverses sur le billet de banque, sur les devoirs des grandes banques, et sur la liberté des banques d'émission, ne sont pas encore à leur terme. Mais quelle qu'en soit l'issue, on est fondé dès à présent à dire que, dans les pays où les usages commerciaux sont le plus perfectionnés, ce qui signifie l'Angleterre et une partie de l'Union Américaine, le billet de banque est, d'une façon très-prononcée, en décroissance relative. On en a la mesure assez juste, par la comparaison de la quantité de billets que les banques émettent avec le montant de leur capital. Le capital de la Banque d'Angleterre est de 364 millions, et elle n'a de billets dans la circulation que pour 600 ou 560 millions de francs; rarement elle va à 575. Aux États-Unis, les banques des États qui sont les plus avancés, à savoir celui de New-York et les six de la Nouvelle-Angleterre, offrent une circulation fort inférieure au capital, et, de plus, la majeure part de leur capital est dans leurs affaires, tandis que le capital de la Banque d'Angleterre et celui de la Banque de France en ont été détournés. Dans l'État de New-York, en 1860, année qui précéda immédiatement la grande perturbation de la guerre civile, les banques, au nombre de 303, y compris les succursales, avaient un capital collectif de 1 114,441,320 doll. (1) et une circulation qui n'en était guère que le quart; elle se bornait à 29,959,506 doll. Dans l'État de Massachusetts, contre un capital de 64,519,200 doll., réparti entre 174 banques ou succursales, il y avait une circulation de 22,086,920 doll., soit un peu plus du tiers (2). En 1850,

(1) Rapport préliminaire du 8e recensement, par M. Kennedy, page 193.

(2) Nous ne citons ici que de grands États; si l'on envisageait le petit état de Rhode-Island, on trouverait le même phénomène, la modicité de la circulation par rapport au capital, plus accusée encore. A la même

dans l'État de New-York, contre un capital de 48,618,762 doll., la circulation était de 26,415,526, c'est-à-dire au delà de la moitié; et, dans l'État de Massachusetts, contre un capital de 36,925,050 doll., il y avait une circulation de 17,005,826, soit près de moitié; d'où suit que, dans l'espace de dix années, la proportion de la circulation au capital s'était fort restreinte.

Maintenant, si des pays où la race anglo-saxonne a le mieux pris son essor et développé sa prospérité, on se reporte sur la France, on observe une proportion bien différente de celle que nous venons de signaler, non pas seulement pour les États les plus florissants de l'Union Américaine, mais même pour l'Angleterre. En France, avec un capital de 182 millions et demi, la circulation

aujourd'hui approche de 900 millions, c'est-à-dire qu'elle est de plus du quadruple et de près du quintuple du capital de la Banque.

C'est que, en France, on en est encore à espérer l'introduction des méthodes de compensation et le remplacement partiel du billet de banque par les instruments qui jouent, avec un si grand succès, le rôle de compensateurs : le dépôt en compte courant, le chèque et le clearing -hanse ; tandis que ce progrès est accompli parmi les Anglais et les Anglo-Américains. Nous sommes encore dans la période où le perfectionnement du mécanisme des paiements consiste à étendre l'usage du billet de banque. Il y a peu d'années, la circulation des billets de banque n'excédait pas, en France 4 ou 500 millions : la voilà à 900. On peut prévoir qu'elle ira à 1200. La méthode actuellement pratiquée par les Anglo-Saxons serait, pour la population française, l'objet d'un progrès ultérieur, et il est utile qu'on s'applique à l'introduire dès à présent dans les habitudes

époque, contre un capital de 20,863,509 doit, on n'y trouvait qu'une circulation de 3,558,295 doll. ; c'est le sixième environ.

du commerce petit ou grand et même dans celles des particuliers non commerçants.

Quelque fois qu'on ait dans les avantages que présente l'emploi du chèque et du mécanisme des compensations en général, ce n'est pas une raison pour considérer le billet de banque comme devant disparaître dans un délai qui ne serait pas très-long. L'opinion, qui répudie le billet de banque, qualifié d'or supposé, a été soutenue avec talent par M. Cernuschi, dans un écrit récent justement remarqué (1). En rendant hommage au savoir de M. Cernuschi et à son habileté dans l'art d'exposer ses idées, nous n'en regardons pas moins sa manière de voir comme profondément empreinte d'exagération.

Le chèque, le billet de banque, la lettre de change, ne sont pas les seuls titres qui se substituent aux métaux précieux dans les transactions. Il en est d'autres qui méritent d'être cités. Nous ne voulons pas parler ici du papier-monnaie. Contentons-nous de dire que le papier-monnaie est une ténacité pleine de périls. J'ai en vue, en ce moment, l'usage qui se fait, en Angleterre, des bons de l'Échiquier (Exchequer bills), analogues à nos bons du Trésor. Ils sont employés dans les paiements commerciaux, et même quelquefois dans les règlements de consommateur à fournisseur. Ce sont des engagements de l'État dans lesquels on a confiance, et dont, grâce à la solidité du gouvernement anglais, on est toujours assuré de trouver le montant en espèces, en les offrant à la Bourse (2). Ils sont en coupures rondes et produisent un intérêt qui se compte jour par jour, tandis que le billet de banque qu'on garde ne rapporte rien, et cette circonstance ne contribue pas peu à les faire rechercher.

(1) La mécanique de l'Échange.

(2) Pendant la crise de l'automne de 1847, ils ont été un instant audessous du pair; il j avait longtemps qu'on n'avait rien vu de semblable

Cen'estpas tout, il s'enfaut. M. Fullarton, dans son écrit Sur la Réglementation du Numéraire (On the Régulation of Currencies) (1) fait l'énumération des moyens qui sont actuellement en usage pour remplacer les métaux précieux, en se référant cependant toujours à ceux-ci. Il indique successivement, outre ceux que nous venons de signaler :

1° Les crédits ouverts, à quelque titre et pour quelque raison que ce soit, chez un banquier ou dansune banque; ces crédits peuvent ici être assimilés aux dépôts en compte courant ;

2° Les obligations de l'Inde (India bonds) et une foule d'autres engagements du même genre, qui sont sans cesse flottants sur le marché ;

3° Les certificats d'arrérages de la dette publique, dont il est émis, tous les ans, pour une somme de plus de 26 millions sterling.

Il y joint même les fournitures par lesquelles certains manufacturiers s'acquittent, envers leurs ouvriers, en leur donnant des subsistances, des vêtements, ou d'autres articles de consommation, au lieu de numéraire pour leurs salaires.

Cet ingénieur et spirituel écrivain fait remarquer que, par le mécanisme de la comptabilité commerciale et par les procédés de liquidation qui sont employés communément, dans la Grande-Bretagne, au moyen d'agents tels que les banques et les banquiers, les neuf dixièmes des transactions sont réglées et soldées dans ce pays, sans qu'il y ait besoin d'un écu ou d'un billet de banque, si ce n'est pour de faibles appoints. D'où suit que, tout considéré, la quantité de métaux monnayés et de billets de banque, qui est réellement employée, est un infiniment

(i) Édition de 1845, page 31.

LA MONNAIE. SECTION XV, CHAPITRE III. 6t>7

petit de la masse des titres qui sont propres à être mis en circulation, ou des instruments qui donnent le même résultat.

Il est une dénomination unique, simple, sous laquelle, avec un peu de bonne volonté, on peut ranger toute cette masse de titres qui, concurremment avec l'or et l'argent, passent de main en main pour solder les transactions, ainsi que toute cette variété de combinaisons qui dispensent même de titres circulants : c'est le crédit. Le billet de banque, les lettres de change, les chèques, les bons de l'Échiquier, les obligations de l'Inde et tous les autres titres ; les comptes courants, les crédits ouverts sur les livres des banques, tous les autres mécanismes en usage pour la comptabilité réciproque et la transmission commerciale des capitaux, tout cela est englobé dans le crédit, dérive du crédit. C'est le crédit qui, sous les nombreuses formes qu'il peut revêtir, se substitue aux métaux précieux, et dispense les peuples industriels d'en avoir l'immense quantité qui serait nécessaire autrement pour leurs transactions si multipliées et si diverses.

C'est un des aspects sous lesquels on voit le mieux l'étendue des services que rend le crédit et combien il importe à la prospérité de toute société industrielle qu'il se développe et se perfectionne.

L'exposé qui précède ne doit pas être séparé d'une idée déjà motivée dans ce volume (t) : aucun des titres ou des expédients que nous venons d'énumérer n'est de la monnaie. Ils en sont les substituts commodes, mais on ne saurait les y assimiler. Ils en sont la promesse ; mais on n'est pas plus fondé à leur donner le nom de monnaie, qu'il ne serait juste de confondre un portrait avec l'original.

Le billet de banque se distingue au milieu de tous les

(1) Section I, chap. h.

autres expédients et signes, en ce que, généralement, il est d'une circulation plus facile que le reste. A de certains instants particuliers, la supériorité qu'il a, de cette manière, sur la lettre de

change, même à échéance peu reculée, est très-grande ; nous en avons cité un remarquable exemple (1). Cependant, ainsi que nous l'avons développé (2), ce serait une méprise dangereuse que de le classer dans la monnaie.

Le billet de banque, s'il l'emporte sur les autres manifestations du crédit, en ce que, dans les cas du moins où il émane des grandes institutions, telles que la Banque d'Angleterre ou la Banque de France, il est d'une circulation bien plus générale, leur est inférieur par d'autres côtés : par exemple, en ce qu'il ne dispense pas, au même degré que quelques autres, de l'usage de l'or ou de l'argent monnayés. On en a fait l'observation judicieuse (3), le chèque l'emporte sur le billet de banque, pour économiser l'emploi des métaux précieux. Si, à Londres, on payait en billets de banque au lieu de chèques, tout appoint de moins de 5 livres sterling devrait être en or ou, en argent. Avec les chèques, tout, jusques à un denier, est en papier. Pour l'Angleterre proprement dite elle pays de Galles, où les billets de moins de cinq livres sont interdits, ces appoints si nombreux exigeraient la présence d'un grand supplément de numéraire métallique.

On retrouve le même avantage dans les mandats et les ordres de transfert sur la Banque de France ou d'Angleterre, ou sur toute autre grande institution que les particuliers auraient contracté l'habitude de faire la dépositaire de leurs fonds de caisse. Mais ces titres ne servent guère qu'entre commerçants, de quelque importance

(1) Page 443.

(2) Section I, chap. v.

(3) Tooke, *An Inquiry into the Currency Principle*, page 23.

même. Les chèques servent au solde des comptes dans une sphère bien plus étendue.

La lettre de change possède, par rapport au -billet de banque, la même supériorité.

On a souvent débattu, en Angleterre, la question de savoir quels sont les litres et instruments qu'il faut comprendre sous la dénomination de currency, qu'on peut traduire assez convenablement par celle de numéraire , et qui s'applique, avant tout et sans contestation de personne, à la monnaie. Plusieurs auteurs ont pensé que , seul, le billet de banque méritait cette qualification; mais, de nos jours, eu égard au progrès des idées et au perfectionnement de la pratique, il est difficile de ne pas être de l'avis énoncé par M. Bonamy Price, dans un excellent article de la *North British Review* (t), et qui consiste à ranger dans la currency , avec la monnaie , non-seulement le billet de banque, mais aussi le chèque, devenu si usuel dans quelques pays, la lettre de change, qui joue un si grand rôle, et généralement tout moyen de régler les comptes, qui est devenu d'un grand emploi.

Mais il y a lieu ici à une observation : chacun des titres que nous venons d'énumérer mérite d'autant plus d'être rangé dans la currency , qu'il est d'un usage plus général, et qu'il s'est répandu davantage dans les diverses classes de la population, de manière à être plus familier à tout le monde. Il le mérite d'autant moins qu'il est moins connu, apprécié ou pratiqué. Il suit delà que, lorsqu'on traitera de pays différents , il sera rationnel et opportun de classer dans la currency , pour quelques-uns, des titres qui, par rapport à d'autres, ne sauraient être présentés comme dignes de cet honneur et investis de cette prérogative. En un mot, la classification dans la currency

(I) Numéro de novembre 1861.

est un fait relatif et sujet à conditions, et non pas un fait absolu et général.

Une dernière observation qui se rapporte à certaines conjonctures critiques : par l'effet du crédit, on vient de le voir, il y a, dans la société, une immense quantité d'engagements, les uns à terme prochain, les autres immédiats, qui, à la volonté des détenteurs, peuvent être exigibles en métaux précieux. La masse de métaux précieux, qui existe à côté de ces engagements, leur est inférieure, et n'en est même qu'une petite fraction. Par conséquent, si une circonstance quelconque induisait tout à coup les possesseurs de ces engagements à réclamer d'être payés en métaux précieux, il y aurait impossibilité de les satisfaire, et par suite la société subirait une effroyable débâcle. Ainsi l'emploi de ces titres et instruments suppose et exige un état de société qui soit régulier et stable, et un état de l'opinion qui soit caractérisé par les lumières et la solidité.

aaa ^VA/WAAAA aaaaa/

va s^r\ /s\s\s\

CHAPITRE IV

Des plans financiers qui consistent à monnayer la terre, en émettant des titres auxquels on attribuerait la fonction monétaire et qui seraient garantis par des propriétés territoriales. — Le système de Law, les assignats, les bons hypothécaires projetés en 1848. Ces plans reposent sur la supposition que la monnaie est un signe.

Tout, le monde a entendu parler du système de Law ; les assignats émis par la révolution française n'ont pas une moindre célébrité, et nous sommes encore assez peu éloignés de 1848 pour qu'on se rappelle un projet qui s'était produit, avec l'assentiment d'un des comités, dans l'Assemblée Constituante siégeant à cette époque, mais qui, heureusement, fut écarté, et dont l'effet eût été de couvrir

la France de papier-monnaie, sous le nom de bons hypothécaires. C'était à peu près de tout point renouvelé de Law, ainsi qu'on peut le constater, en lisant le mémoire adressé par celui-ci au parlement d'Écosse. Toutes ces combinaisons reposent sur l'idée erronée que la monnaie est un signe, d'où l'on conclut qu'il est légitime d'émettre des titres de papier, en les investissant de l'attribution monétaire, qui consiste à avoir cours forcé pour les paiements, à la seule condition qu'il y ait derrière le papier une grande masse de biens-fonds. L'agriculteur, qui veut améliorer son domaine et plus encore payer ses dettes, mais qui manque du capital nécessaire; le gouvernement, qui a sur pied de nombreuses armées, et à qui l'impôt ne rend pas ce qu'il lui faudrait ; le législateur, à imagination exaltée, qui voudrait, d'un coup de baguette, accomplir de grandes entreprises, mais ne sait plus où prendre des ressources, sont sujets à s'enflammer pour des expédients de ce genre.

Ces émissions de papier-monnaie, car c'est du papiermonnaie, malgré les biens-fonds offerts en garantie, sont recommandées ordinairement dans les temps de souffrance et lorsque le trésor public est dans la pénurie.

Quand l'agriculture se plaint et demande pour remède à ses maux l'émission de bons hypothécaires , par exemple, elle ne voit pas que ce qui lui fait défaut, et ce qui manque autour d'elle dans

la société, c'est le capital, et très particulièrement cette sorte qui est le capital de roulement. Si les agriculteurs avaient leurs greniers bien pourvus de fourrages ou de grains, leurs celliers remplis de vin, leurs étables bien garnies, leur provision de fumier grande et de bonne qualité, et si autour d'eux les autres industries étaient dans une situation semblable, ils seraient au-dessus de leurs affaires, et ne gémeraient pas. Je suppose que, d'ailleurs, la société ne soit pas dans une de ces circonstances exceptionnelles, telles qu'une révolution,

qui détruisent la confiance et paralysent complètement les transactions.

Ce qui empêche les gouvernements de retirer davantage des contribuables par l'impôt, quand ils ont fait quelque temps une guerre coûteuse, c'est que la société, sur laquelle ils opèrent à la façon d'une pompe aspirante, n'a pas assez de capital pour pouvoir distraire quelque chose de plus de son revenu, sans mourir de faim ; une émission de papier-monnaie ne saurait modifier en rien ce triste état des choses.

Quand l'autorité émet des titres de ce genre, elle croit ou prétend se mettre en règle, par le moyen des terres qu'elle assigne en garantie. C'est ainsi qu'on alléguait les biens nationaux existant derrière les assignats de la Révolution française. C'est ainsi que les bons hypothécaires, demeurés à l'état de projet, grâce au bon sens montré, en cette conjoncture, par la majorité de l'Assemblée de 1848, devaient avoir pour gage une grande quantité de propriétés territoriales. Mais, du signe à la substance, dans l'un et l'autre de ces systèmes, la distance était excessive. Le détenteur de l'assignat n'était aucunement assuré de franchir cette distance quand il le voudrait, c'est-à-dire de se procurer, avec cent mille francs d'assignats, une quantité de terres qui, sur le marché, se troquaient contre cent mille pièces d'argent du poids de 5 grammes au titre de 9/10. Il eut bientôt la certitude du contraire; les règlements particuliers qui furent faits sur la matière, les conditions mêmes qui furent établies pour le paiement des terres en assignats, rendirent ce troc impraticable. Ainsi un papier-monnaie, tel qu'était l'assignat, devait nécessairement se déprécier, c'est-à-dire cesser d'être au pair avec les métaux.

Avec un gouvernement comme la Convention, qui marchait à son but par tous les moyens, et qui multipliait in-

définiment le papier-monnaie, les assignats devaient tomber à rien. Avec tout autre gouvernement, sous l'empire de règlements mieux combinés, et avec une émission moindre, l'assignat eût encore été fort déprécié. C'est que chacun est parfaitement assuré d'avoir 5 francs, quand il tient 25 grammes d'argent au titre de 9/10; il ne l'est point, s'il n'a que la promesse d'un coin de terre, d'une valeur égale, à ce qu'on dit, et qui est à prendre on ne sait où, on ne sait quand. Un morceau de papier n'est pas un champ. Le fût-il, ce ne serait pas encore une bonne monnaie.

« Je puis mettre un écu dans ma bourse, je ne puis emporter votre terre sous le bras, disait Jacques Laffitte à un faiseur de projets. » Laffitte avait raison. La terre n'est pas une chose qu'on puisse monnayer, il y a beaucoup de raisons qui s'y opposent. Nous avons rappelé plus haut les caractères qu'une substance devait avoir pour qu'on en fit de la monnaie (1) ; on peut voir si la terre les présente. Ces caractères sont oubliés ou méconnus par les personnes qui croient possible d'assurer le cours d'un papier-monnaie, en assignant pour gage à ce papier des propriétés territoriales.

Les admirateurs des assignats disent qu'on aurait évité la catastrophe, si l'assignat eût été plus aisément échangeable contre des terres de telles qualités et contenance. En effet, si les biens natio-

naux eussent été classés d'avance, chacun avec sa valeur respective, sur des registres publics, et qu'il eût suffi d'apporter cette valeur en assignats, pour devenir acquéreur, il est hors de doute que la chute de l'assignat eût été moins rapide et moins profonde, et que le gouvernement révolutionnaire eût tiré du papier-monnaie un bien meilleur parti. Mais ce n'est

(1) Section I, chap. iv.

ni. 43

pas à dire que l'assignat fût resté au pair avec la monnaie, pour peu que l'émission fût devenue considérable. Une certaine quantité d'assignats serait rentrée au Trésor national naturellement; mais la masse ramenée par ce reflux n'eût pas été indéfinie. Pour qu'elle l'eût été, il eût fallu que tous ceux aux mains desquels il venait des assignats trouvassent convenable d'avoir des terres; or, c'est une propriété qui ne convient pas à tout le monde, à beaucoup près. Le fournisseur qui avait livré à la république du fer ou du bronze pour fabriquer des armes; du drap, du linge, des cuirs, pour vêtir les soldats; des chevaux, des blés, des approvisionnements de toute sorte, avait besoin, pour continuer son commerce, d'être remboursé autrement qu'en terres. 11 eût pu les vendre, dira-t-on. Jusqu'à un certain point; quand on est pressé de vendre et que beaucoup d'autres personnes sont dans le même cas, on ne vend qu'à la condition de subir une forte perte.

Le gouvernement alors consommait et souvent gaspillait, pour la défense du territoire, ou pour comprimer les ennemis intérieurs, une énorme fraction de ce que nous avons appelé le capital de roulement de la société. Ce n'était pas avec des terres qu'on pouvait remplacer ce capital, car des propriétés territoriales, quelque fertiles qu'elles soient, ne régénèrent pas immédiatement, ni même à bref délai, en quantité égale à leur valeur, le capital de roulement, qui est ce sur quoi la société vit, dans le sens matériel du mot. Dans des temps prospères, lorsque la société fait des économies, c'est-à-dire, consomme moins qu'elle ne produit de ce capital, les particuliers peuvent, sans inconvénient, et même avec avantage, distraire tous les ans une partie du capital de roulement collectif de la société, pour la convertir en capital fixe. Mais ils ne sauraient le faire d'une manière

illimitée, sans que la société fût exposée à des souffrances. Les articles dont se compose le capital de roulement deviendraient rares, insuffisants, et ils enchériraient. Or, du temps des assignats, c'était par milliards que la Convention mesurait les émissions, et, à cette époque, la société en bloc ne faisait pas d'économies, elle mangeait son fonds.

En un mot, quel qu'eût été le système adopté pour la vente des biens nationaux et la rentrée des assignats par ce moyen, il était inévitable, du moment que l'émission était très-forte, que l'assignat se dépréciait par rapport à toutes les marchandises, par rapport aux métaux précieux en lingots ou monnayés comme à tout le reste, et l'émission devenant immense, insensée, car elle monta, dit-on, à quarante milliards, il devait arriver que l'assignat perdît à peu près toute valeur. Ainsi le veut la loi, fondamentale en économie politique, en vertu de laquelle la valeur des choses se règle d'après la proportion entre l'offre et la demande. Une chose est vraie: moyennant certaines précautions, dont la première eût été beaucoup de modération dans l'émission, l'assignat eût pu n'être aucunement déprécié par rapport à la terre, aux biens nationaux du moins; mais c'est que la terre, surabondamment offerte, eût été elle-même avilie par l'effet de la même loi.

Après un délai plus ou moins bref, le papier-monnaie a toujours subi une dépréciation. A cette règle je ne connais qu'une exception, celle du papier-monnaie émis par le royaume de Prusse, où

l'attention la plus scrupuleuse a été apportée à ce que l'émission restât très-bornée. Plus le gage a été éloigné, incertain, difficile à saisir, plus la dépréciation a été considérable et rapide. Pareillement, dès que l'émission a été exagérée par rapport au gage, la perte a été manifeste.

Si l'émission excède la quantité de monnaie qui aurait été nécessaire au service des transactions, lors même qu'elle serait loin d'excéder le gage, et en supposant, ce sur quoi il ne faut compter nulle part, et ce qu'il serait chimérique d'espérer en France, que le public ait une foi robuste dans le papier ainsi émis, la dépréciation ne sera pas moins infaillible, et elle sera d'autant plus marquée que l'excès sera plus fort. Car l'abaissement de la valeur aurait lieu alors, quand bien même ce qu'on émet serait en pièces d'or et d'argent, pourvu que celles-ci ne pussent être exportées, ce qui est bien le cas du papier-monnaie. Toutes les fois que l'émission du papier-monnaie est exagérée, il se déclare une crise qui non-seulement trouble les intérêts, mais agite les États. Après en avoir émis même de la façon la plus immodérée, les gouvernements, étonnés de leur insuccès, sont enclins à attribuer à toutes sortes de motifs, à la méchanceté des hommes, à l'esprit de parti, l'avilissement qui ressort de la nature des choses. Sous cette inspiration, ils font des lois restrictives et violentes qui aggravent le malaise public, et qui, au lieu de restituer au papier-monnaie la confiance des citoyens, ont pour effet de le déprécier davantage.

CHAPITRE PREMIER

Du mouvement des espèces monnayées et des matières d'or et d'argent, entre les différents États, considéré dans les phénomènes généraux.

Tout pays qui a reçu des marchandises étrangères est tenu, en honneur et en justice, de les payer. La tendance générale est de s'acquitter avec les produits de sa propre industrie. C'est ainsi que, chaque année, lorsque la France a reçu de la Grande-Bretagne des charbons, des fontes brutes, des fils de coton, des tissus de lin, des tapis, elle lui renvoie des produits français, des vins de Champagne ou de Bordeaux, des farines, des fruits, des articles de mode et de gât, des soieries (t). Il est plus profitable, communément pour la France, de solder ainsi son compte, que de se dessaisir de l'or et de l'argent servant au mécanisme de ses échanges. L'arrangement est plus avantageux aussi pour l'Angleterre, qui possède habituellement l'approvisionnement

(l) On peut objecter ici que, si les vins, que je suppose expédiés par la France, sont entièrement de son cru, il n'en est pas de même des autres productions. Ainsi, dans les soieries, les couleurs ont été en partie achetées au dehors, et le tissu même a pu être fait avec de la soie étrangère ; les toiles peintes fines sont certainement faites avec une matière textile qui est étrangère, et pour la confection des objets de goût, on a employé des substances venues de toutes les parties du globe ; mais, dans ces marchandises variées, tout peut être considéré comme d'origine française, car le travail qui les a façonnées est français, et les matières exo-

de métaux précieux qu'elle désire, et qui, si tous ses débiteurs se mettaient à lui expédier de l'or et de l'argent, n'en aurait que faire chez elle ; tandis que nos vins, nos farines, nos fruits, nos soieries, nos articles de goût, sont en rapport direct avec ses besoins. C'est pour le Mexique, le Pérou, la Russie, la Californie, l'Australie, qu'il est naturel de payer avec des lingots, des piastres, des dollars, des impériales ou de la poudre d'or.

Il est donc exact de dire que, en principe et en fait, les importations d'un pays s'acquittent au moyen des fruits de son propre travail qu'il exporte. On tire sur lui, du dehors, des lettres-de-change, jusqu'à concurrence des importations qu'il a reçues ; il y répond par des lettres-de-change qui représentent les exportations qu'il a livrées. La somme de celles-ci doit, en moyenne, pour un laps de temps de plusieurs années, équilibrer à peu près la somme de celles-là, sinon envers chacun des États étrangers en particulier, du moins pour l'ensemble, en supposant un pays qui soit stationnaire, sous le triple rapport de la richesse, du capital et du luxe, et où le mécanisme monétaire et le mode des échanges restent les mêmes. C'est en ce sens qu'il y a une éclatante vérité dans cette proposition établie par J. -B. Say, que le commerce international est le troc des produits de l'un contre les produits de l'autre.

Mais on ne doit pas perdre de vue que les importations de chacun des deux États, qui sont des exportations par rapport à l'autre partie contractante, sont appelées par les besoins raisonnés des populations respectives, je veux dire par leurs besoins rapprochés de leurs ressources. Il se peut que la France ait besoin de plus de charbon et de fonte cette année qu'à l'ordinaire, et qu'au contraire, la

Angleterre qui y ont servi ont été soldées, en définitive, directement ou indirectement, aux contrées d'où on les a tirées, avec du travail français.

En même année, l'Angleterre n'ait pas la volonté ou le pouvoir de consommer même la quantité accoutumée de vin de Champagne ou d'articles de Lyon et de Paris. Avec plus ou moins de temps, ces inégalités et ces disproportions se balancent, mais ce n'est pas immédiatement. Je ne disconviens pas que, si la France a tiré beaucoup plus de fonte et de charbon de la Grande-Bretagne, il est à croire que ce surplus de demande aura répandu la prospérité parmi les mineurs de Newcastle, ou les fondeurs de l'Écosse ou du pays de Galles, qui alors eux-mêmes auront vraisemblablement consommé plus de produits en tout genre, nationaux et étrangers, et spécialement de produits français; ils auront pu faire participer à leur bien-être inaccoutumé et à leurs consommations extraordinaires un certain nombre de leurs compatriotes, d'où sera résulté, de la part de certains Anglais, une demande supplémentaire spéciale des produits français. Il n'en est pas moins vrai que c'est là un effet probable et non pas infaillible, et que ce surcroît de demande spéciale peut ne point compenser la baisse de la demande générale du reste de l'Angleterre. Bien des causes peuvent diminuer ou arrêter le reflux qui, dans l'hypothèse indiquée ici, tendait à se manifester de France en Angleterre, en conséquence du courant plus fort qui a eu lieu des produits anglais vers le marché français: un ensemble de spéculations mal conçues ou exagérées, qui aura renversé beaucoup de fortunes et porté une atteinte profonde à la production et à la consommation dans la Grande-Bretagne, comme on l'a trop éprouvé en 1825 et en 1847; une agitation politique, ou la fermeture accidentelle de quelques marchés extérieurs, qui auront restreint dans le pays le travail et par conséquent l'aisance, ainsi qu'on l'a vu en 1861, quand la guerre civile des États-Unis a réduit dans de fortes proportions les importations de l'Amérique du Nord, en produits an-

glais ou autres, ainsi que ses retours en coton brut ; l'intempérie des saisons, qui aura porté un grand préjudice à quelque une des récoltes principales, causé la disette et appauvri la population.

L'habitant de la France qui fait venir d'Angleterre du charbon, de la fonte, ou des fils de coton, ou des tissus de lin, ou des machines, n'est point le même qui expédie de France en Angleterre des vins, ou des farines, ou des soieries de Lyon, ou des toiles peintes de Mulhouse, ou des articles de

Paris. Ce sont deux individus très-distincts, l'un recevant la lettre-de-change d'un Anglais, l'autre délivrant la sienne à un Anglais différent. Entre eux, point de solidarité directe, rien que des relations médiates et éloignées. L'opération faite par celui-ci n'entraîne point impérieusement, delà façon dont la cause entraîne l'effet, l'opération de celui-là; ils se déterminent l'un et l'autre par une raison qui leur est propre, par le sentiment de leur intérêt, dans ses rapports avec les convenances générales du consommateur, leur concitoyen. Une chose cependant est vraie : si une demande de produits anglais ne suit pas, comme à l'ordinaire, l'expédition en Angleterre de produits français; si une lettre-de-change tirée de l'Angleterre ne répond pas à la lettre-de-change tirée sur l'Angleterre, les Anglais, pour s'acquitter, devront se mettre en mesure d'embarquer de l'or ou de l'argent pour Calais. Cette perspective fera baisser le change de Londres sur Paris, c'est-à-dire que, désormais, 1 kilogramme d'or, livrable à Londres, au lieu de s'échanger contre tout juste 1 kilogramme d'or livrable à Paris, ne se troquera plus que contre une quantité un peu moindre. Cette altération dans le cours du change deviendra un attrait nouveau pour l'exportation de produits anglais en France. Tel commerçant français qui se refusait à faire venir des produits anglais, parce que les circons-

ces ne lui promenaient pas un profit qui pût le séduire, remarquera qu'il peut les avoir à meilleur marché, puisqu'il suffira, pour effectuer le paiement, à Londres, d'une somme donnée, de délivrer un montant moindre à Paris. Et puis, il y a lieu de croire que la stagnation du commerce d'exportation, d'Angleterre en France, aura déprimé le cours des produits anglais qui avaient l'habitude de s'exporter, d'où une tentation nouvelle, pour le commerce, d'en acheter afin de les exporter en France ou ailleurs.

Certes, les variations qu'éprouve le cours du change entre deux places voisines, comme Paris et Londres, sont bien modérées; la quantité dont le change peut, en effet, s'écarter du pair en dessus ou en dessous est limitée par ce qu'il en coûte pour transporter effectivement de l'or d'une place à l'autre, puisque, si la prime à payer pour l'opération du change excédait les frais de transport, on prendrait le parti de faire en réalité l'expédition. Or, ces frais sont peu de chose. Néanmoins, les profits du commerce sont ordinairement tellement restreints par la concurrence, que la différence entre un change favorable et un défavorable est une des circonstances que prend en considération le commerçant dans ses commandes, et qui contribuent à rétablir la balance entre les importations et les exportations.

Pour voir comment l'équilibre se maintient, sans un grand déplacement de métaux précieux, entre deux pays qui trafiquent beaucoup ensemble, il faut tenir compte du commerce de ces deux États avec les diverses autres nations. Ce n'est pas le commerce de la France avec l'Angleterre seule qui se balance à peu près, sans l'intervention d'une grande quantité de métaux précieux en espèces ou en lingots, par une somme d'exportations analogue à celle des importations. La France peut s'acquitter aussi envers le commerce anglais par des lettres-de-change

sur l'Espagne, sur les États-Unis, sur la Belgique, lettres— de-change qui représentent des marchandises que la France a exportées dans ces contrées, par delà ce qu'il fallait pour qu'elle fût quitte de ce qu'elle en avait reçu elle-même.

Un des cas où la sortie des métaux précieux acquiert le plus d'impétuosité est celui où une région populeuse aura vu sa récolte en céréales lui faire défaut. Alors, si se manifeste, dans les rapports entre le pays affamé et toute contrée qui possède une notable réserve en grains, un changement considérable. Le courant commercial qui amène les produits de celui-ci à celui-là prend su-

bitement, par le fait des grains qui viennent s'y précipiter, une grande force, que le contre-courant ne saurait égaler. Quand une nation, comme la Grande-Bretagne, par exemple, se met tout d'un coup à demander, dans une seule saison, pour 150 ou 200 millions de plus de blé à la Russie et pour pareille somme aux États-Unis, assurément les populations agricoles de la Crimée, ou des rives de la Baltique, ou des bords de l'Ohio, qui vendent leurs grains à des prix inespérés, achèteront plus d'objets de toute sorte, en Angleterre comme ailleurs. Les navires qui auront transporté, à des conditions très-lucratives, comme il arrive toujours en pareil cas, delà Russie ou de l'Amérique, des blés, marchandise encombrante, à Londres, à Bristol ou à Liverpool, offriront à vil prix leur fret de retour, et décideront ainsi, par le bon marché du transport, les commerçants à faire des expéditions, indépendamment de l'action, que nous signalions il n'y a qu'un instant, qu'aura le cours du change. De cette manière, les exportations de l'Angleterre, dans le cas que nous examinons ici, à destination de la Russie, des États-Unis et des autres pays producteurs de céréales, iront en croissant, mais elles n'égaleront pas les im-

portations, extraordinairement grandes en grains et en farines, que l'Angleterre aura tirées des mêmes régions, et par conséquent il restera une force pour pousser les métaux précieux hors de l'Angleterre.

Pendant la disette de 1847, les relevés du commerce de la Grande-Bretagne avec les autres États ont constaté ce qui vient d'être dit. Les exportations de la Grande-Bretagne pour les pays d'Europe, qui souffraient de la même calamité, se sont ralenties; mais elles se sont activées envers les contrées qui produisent des grains, et qui eu expédient à la Grande-Bretagne et à l'Europe occidentale. Ainsi, avec la France, l'Allemagne, l'Italie, les exportations de l'Angleterre ont diminué; tandis qu'elles ont augmenté avec les États-Unis, avec la Russie, avec l'Égypte. Néanmoins, l'accroissement des exportations anglaises, à destination des pays producteurs de céréales, a été bien loin d'égaler le montant de l'importation inusitée en grains ou en farines que l'Angleterre en a reçue; elle n'en a formé qu'une fraction. C'est ainsi qu'il a dû sortir de l'Angleterre, à la fin de 1846 et pendant les six premiers mois de 1847, une somme exceptionnelle en métaux précieux.

Il y a toujours, dans les grands États commerçants, un certain approvisionnement de métaux précieux en lingots, qui est là pour les besoins des arts, ou qui attend les variations du change pour en profiter. Dans l'hypothèse où nous nous sommes placé, cette masse flottante se met en chemin. Il y a, en outre, des réservoirs où les métaux précieux s'accumulent, à l'état d'espèces monnayées principalement, mais cependant aussi en lingots : ce sont les caisses des grandes banques, comme sont la Banque d'Angleterre et la Banque de France, comme était autrefois la Banque des États-Unis, qui a cessé d'exister. Les commerçants qui ont des paiements à faire à l'étran-

ger, et qui ne trouvent pas de lettres-de-change venues du dehors qu'ils puissent retourner, puisent dans ces divers dépôts, et c'est ainsi qu'on a vu l'encaisse métallique des Banques de France et d'Angleterre décroître rapidement, après la moisson de 1846. Du 1^{er} juillet 1846 au 14 janvier 1847, celui de la Banque de France avait diminué de 172 millions. La diminution fut plus forte encore à la Banque d'Angleterre. On a remarqué que, à toutes les mauvaises récoltes de la Grande-Bretagne, l'avoir métallique de la Banque d'Angleterre diminuait sensiblement. Toutefois, à l'occasion des approvisionnements de métaux précieux que possèdent les grandes banques, il est bon de remarquer, 1^o qu'ils peuvent se réduire par des causes autres que l'exportation, c'est-à-dire

par des causes intérieures ; 2° que, pour l'exportation, il existe, chez les marchands de métaux précieux, d'autres dépôts où le commerce puise tout aussi bien.

Même hors de ces temps critiques, il y a constamment des métaux précieux en plus ou moins grande quantité, qui vont et viennent, décrivant ainsi un périple très-divers, selon la diversité des circonstances.

Cette pérambulation d'une masse variable de métaux précieux qui servent à solder les comptes, tantôt de ce pays-ci, tantôt de celui-là, se complique d'autres mouvements avec lesquels il ne faut cependant pas la confondre. Ainsi, à la sortie, les lingots d'argent et d'or du Mexique et du Pérou étaient, il y a peu d'années, et sont encore fréquemment confiés, pour plus de sûreté, à des navires de la marine royale britannique qui, naturellement, les transportent d'abord en Angleterre où ces métaux sont consignés, et d'où ils ont à se répandre ensuite dans les différents États, selon les besoins des arts et ceux du monnayage. Ainsi encore, l'habileté des affineurs français a maintes fois déterminé le passage parla

LA MONNAIE. SECTION XVI, CHAPITRE I. C80

France d'une grande quantité de lingots d'argent et de piastres, pour y subir l'opération du départ.

Ensuite, il y a des mouvements accidentels de métaux précieux de toute autre nature, qui cependant ne laissent pas que de se présenter souvent. De vastes entreprises subitement montées, qui auront pour but un pays peu exploité encore, et y précipiteront les capitaux de l'Europe, pourront avoir l'effet de causer d'étranges déplacements d'or et d'argent. Ce fut ainsi que la grande spéculation des mines américaines, dont s'éprirent les Anglais en 1825, causa cette anomalie, que de fortes sommes en espèces ou en lingots refluerent de l'Angleterre dans les pays producteurs de métaux précieux. C'était comme un fleuve qui serait remonté à sa source. Je lis dans le livre qu'a écrit sur le Mexique le premier envoyé anglais dans ce pays après l'indépendance, M. Ward, qu'à l'hôtel-des-monnaies de Mexico, on eut alors à monnayer en or venu d'Angleterre 1,936,040 piastres, ou environ 3,000 kilog. pesant de métal (1).

Les emprunts des États donnent lieu fréquemment à des mouvements de métaux précieux. Supposez que la Prusse ou la Russie aient négocié un emprunt de trois cent millions à Londres ; les versements des souscripteurs de l'emprunt se feront, pour une certaine portion, en lettres-de-change sur Berlin ou Cologne ou sur Pétersbourg Odessa, mais le montant des lettres-de-change sur ces places, qui pourront être recueillies, est limité. Pour le reste on devra expédier des espèces métalliques. Les pays où les capitaux abondent, comme l'Angleterre, la France et la Hollande, sont exposés ainsi à des exportations considérables d'espèces, du fait des emprunts étrangers dont ils accueillent les titres. Les emprunts du royaume d'Italie sont, depuis

(1) Ward, Mexico, tome I, page 99.

1861, l'occasion d'une notable sortie d'or de France (1). Une expérience pareille a été faite bien souvent en Angleterre.

Parmi les causes qui dérangent le mouvement normal des métaux précieux, il ne faut pas omettre la guerre, source de tant de perturbations de tout genre dans le monde. La guerre rend plus nécessaires les soldes en monnaie, parce qu'elle barre la plupart des chemins aux autres marchandises, et qu'on est souvent réduit alors dans le commerce à s'acquitter en or, celui-ci étant

plus facile à transporter par de longs détours que les autres produits. Elle fait désirer les métaux précieux aux populations, lorsque celles-ci peuvent avoir à craindre le fléau de l'invasion, et elle les porte à enfouir. Elle provoque la formation de caisses militaires abondamment pourvues d'or, ce qui contribue à retirer les pièces de métal de leurs canaux accoutumés.

Dans le cours ordinaire des choses, tenons pour certain que les métaux précieux, en lingots ou en espèces monnayées, sont des marchandises qui ne quittent un État qu'autant qu'on n'a pas le moyen de faire sortir d'autres marchandises, dont l'exportation fût plus profitable. L'or et l'argent ont ce caractère que, sauf quelques faibles variations, ils trouvent constamment à se placer partout. Voilà pourquoi on se met à les exporter, quand on a épuisé les autres exportations; mais on attend que celles-ci aient cessé d'être praticables avec avantage.

Les règlements restrictifs qui gênent et souvent interdisent, dans la plupart des États, l'entrée d'un grand nombre de marchandises étrangères autres que l'argent et l'or, doi-

(i) La sortie des marchandises françaises a cependant payé la majeure partie de ces emprunts.

vent contribuer sérieusement à rendre obligatoire l'exportation de l'or et de l'argent, monnayés ou non, de certains États, toutes les fois que des accidents d'une nature quelconque ont rendu nécessaire, dans ces derniers, un surcroît d'importation des produits étrangers. Incontestablement, avant le traité de commerce du 23 janvier 1860, quand la France était débitrice de l'Angleterre pour une grosse somme, elle se serait acquittée, en partie au moins, par l'expédition de ses vins, si ceux-ci n'eussent été frappés de lourds droits par la douane anglaise. Quand c'était l'Angleterre qui devait à la France, elle aurait eu de même beaucoup plus de facilité à payer autrement qu'en métaux précieux, si ses fils communs de coton, ses tissus de coton et de laine, sa faïence, sa quincaillerie, n'eussent été écartés de notre marché par la prohibition absolue, et si ses aciers, ses fers, la plupart de ses machines, n'eussent été de même sous le coup de droits que leur élévation rendait prohibitifs.

11 y a des pays qui, d'une manière générale et permanente, exportent de l'un ou de l'autre des métaux précieux beaucoup plus qu'ils n'en importent : ce sont les pays qui en offrent des mines. 11 en est d'autres qui en importent considérablement des quantités assez fortes, très-fortes quelquefois, et qui n'en réexpédient que de petites quantités. Ce sont ceux qui, tels que l'Inde, paraissent en avoir peu de mines et qui, tandis qu'ils ont des productions recherchées au dehors, ne sont encore que médiocrement désireux des produits du sol ou de l'industrie des autres (I). Telle était encore la Chine avant qu'on eût imaginé de lui apporter de l'opium. Les pays barbaresques, où l'argent surtout est extrêmement recherché comme une richesse qu'on peut enfouir et dérober aux regards

(I) Au sujet de l'importation des produits européens dans l'Inde, voir plus haut section X, chap. V, et spécialement pages 422, 423.

de chefs avides et sans scrupules, forment une catégorie distincte, qui a aussi ce caractère qu'on y importe des métaux précieux, sans en retirer dans une proportion appréciable.

Les pays les plus civilisés, la France et l'Angleterre, par exemple, offrent les deux mouvements bien dessinés, celui de l'importation et celui de l'exportation. Mais il est à remarquer que, dans cette classe d'États, si l'on envisage les deux métaux ensemble, l'importation dépasse l'exportation presque régulièrement chaque année. C'est que dans ces pays les affaires s'étendent et se multiplient et la richesse grandit. L'extension et la multiplication des affaires nécessitent le développe-

ment de l'instrument des échanges, c'est-à-dire plus de monnaie. Le progrès de la richesse détermine celui du luxe, qui emploie l'or et l'argent comme des matières premières. Enfin il y a une certaine quantité d'or et d'argent qui se perd : ce sont les dorures qui disparaissent, l'argenture qui se dissipe petit à petit ; c'est la déperdition de métal qu'entraînent la circulation de la monnaie, l'usage de la vaisselle, des ustensiles et des bijoux.

Les relevés de la douane ne font peut-être pas connaître très-exactement l'entrée et la sortie des métaux précieux. Il paraît que, pour ces matières, il y a un certain nombre de déclarations incomplètes, et les relevés de la douane ne constatent pas ce que les voyageurs portent avec eux. Ces relevés sont cependant les seuls documents qui, dans la plupart des cas, puissent faire connaître, au moins approximativement, les quantités entrées ou sorties. Ils constatent ce que nous venons de dire, que les grands États civilisés, tels que la France et l'Angleterre, reçoivent, à peu près régulièrement, plus de métaux précieux qu'ils n'en rendent.

Ainsi, depuis 1827 jusqu'au 31 décembre 1804, la France aurait reçu et livré, d'après les relevés de la douane, en monnaies ou en lingots, les quantités suivantes :

Entrées 12,706,235,000 fr.

Sorties 8,196,270,000 »

Excédant des importations. . 4,609,965,000 fr.

Cet excédant serait un peu plus considérable, si l'on tenait compte de l'orfèvrerie et de la bijouterie, des cendres et regrets d'orfèvre et des autres matières argentifères ou aurifères, il irait alors à 4,842,062,000 francs (1).

En thèse générale, l'accroissement de l'approvisionnement d'un grand État en métaux précieux se manifeste à la fois pour l'or et pour l'argent. Néanmoins, des circonstances accidentelles peuvent faire que, pendant un temps, il y ait, pour l'un des deux, un redoublement de la sortie, qui soit compensé par un redoublement de l'entrée de l'autre. C'est ainsi qu'en France, dans les années qui ont suivi la découverte des mines d'or de la Californie et de l'Australie, il y a eu une immense sortie

(1) C'est ce qui résulte des relevés suivants :

IMPORTATIONS

Or et argent 2,706,235,692 fr.

Billon et platine 53,305,542 »

Cendres et regrets d'orfèvres 698,572,841 »

Or et argent laminés, ûlés et éliminerais. 17,405,743 »

Orfèvrerie et bijouterie 9,545,395 »

Total des importations 13,485,065,213 fr.

ut. 44

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE, d'argenl, mais elle a été plus que balancée par le surplus d'or qui est entré (t).

\s\s\ \s\r*fyj \s\z\r>s «

r . \sw~*s , v J\ f <j-

CHAPITRE II

Le pair du change.

On dit que le change entre deux places de commerce est au pair, lorsque le cours est tel qu'en remettant aux banquiers de l'une des places une somme d'espèces monnayées représentant tel ou tel poids d'argent ou d'or fin, il donne en retour une lettre-de-change moyennant laquelle on obtienne, à présentation ou à quelques jours de vue, dans l'autre place, des espèces monnayées qui forment exactement le même poids de métal. Lorsqu'il s'agit de places qui ne sont pas dans le même État et par conséquent n'ont pas la même monnaie, de Paris et de Hambourg, ou de Paris et de Londres, de San-Francisco et de Liverpool, les banquiers, pour établir le pair, ont à faire un calcul, dans lequel on tient compte non-seulement de la composition intrinsèque des monnaies respectives des deux contrées, mais aussi de la fidélité de la fabrication, et du degré de détérioration que les espèces ont éprouvé moyennement par l'usage ou par la fraude; car le véritable pair est celui qui permet de se pro-

EXPOHTATIONS

Oretargenl 8,196,270,146 fr.

Billon et platine 7,395,265 »

Cendres et regrets d'orfèvres 6,035,790 »

Or et argent laminés, filés et en rainerais. . 109,430,286 »

Orfèvrerie et bijouterie 323,871,735 »

Total des exportations 8,643,003,222 fr.

Balance en faveur des importations. 4,842,002,000 »

(I) Voir plus haut, section XIII, chap. u et ni.

curer, non pas une égale somme nominale dans les deux places, mais bien une égale somme réelle, je veux dire un même poids de métal fin, argent ou or.

Il faut que le pair du change entre deux places situées dans des États différents soit facile à connaître et présente l'immutabilité d'un point fixe; autrement les opérations commerciales prennent un caractère d'incertitude, qui les fait plutôt fuir que rechercher des hommes prudents et de bonne foi. A l'époque où les princes se laissaient aller à la coupable pratique de fausser les monnaies ou de les changer, le pair du change était un problème dont il fallait sans cesse chercher

à nouveau la solution, et par cela même le commerce était, d'une manière irrémédiable, difficile et aléatoire.

Le pair du change a une base parfaitement solide, lorsque les deux contrées n'ont chacune, en droit ou en fait, d'espèces monnayées qu'en un seul métal et que ce métal est le même de part et d'autre. Avant la découverte des mines de la Californie et de l'Australie, qui ont successivement remplacé en France la monnaie d'argent par la monnaie d'or, c'était le cas entre Paris ou le Havre et Hambourg : en France comme à Hambourg, les paiements ne se faisaient qu'en argent, jamais en or. Entre Paris et Londres, au contraire, le véritable pair du change avait quelque chose de mobile, parce que, en droit et en fait, les Anglais n'ont de monnaie qu'en or, et que nous, en fait, nous n'en avions alors qu'en argent. Pour établir le pair du change, il faut en pareil cas une hypothèse, à savoir, qu'un gramme d'or est le pair de tel nombre de grammes d'argent. Si l'on prend le rapport de 15 1/2 à 1, qu'adopta chez nous le législateur de l'an XI, il s'ensuit que le pair du souverain anglais est 25 fr. 22 c. en pièces françaises d'argent ; mais cette hypothèse, fondée un jour, peut cesser et même cessera forcément de l'être le

lendemain, parce que rien n'est plus sujet à varier, entre certaines limites peu écartées, il est vrai, que la valeur d'un des métaux précieux comparativement à l'autre.

Quand un des deux pays est au régime du papiermonnaie, et par là j'entends un état de choses dans lequel des morceaux de papier, billets de banque ou assignats de l'État, ont un cours forcé, sans être convertibles au pair en métaux précieux, à la volonté du porteur, le pair du change est bien autrement mobile que dans le cas précédent. C'est que ces papiers qui, si l'on en croyait les inscriptions qu'ils portent, équivaldraient absolument à des quantités fixes de l'un ou de l'autre métal précieux, ne se troquent communément, malgré le législateur en cela impuissant, que contre des quantités moindres et variables. Pendant quelques années, à partir du décret rendu par le gouvernement provisoire, le 15 mars 1848, la France a été, en apparence, au régime du papiermonnaie ; en fait, elle n'y était point, parce qu'on avait eu le soin de limiter rigoureusement l'émission des billets de banque à un montant peu élevé. Grâce à cette précaution, une très-grande quantité de numéraire métallique était restée dans la circulation, et il a toujours été facile d'échanger un billet de banque contre le montant nominal en espèces. Pareillement, après que, en 1797, le public britannique eut donné un cours forcé aux billets de la Banque d'Angleterre, pendant plusieurs années l'égalité se maintint entre les billets et les espèces ; mais en 1809 l'équilibre fut renversé ; une livre sterling en billets ne trouva plus à s'échanger contre 1 livre sterling en or ; l'or gagna une prime de plus en plus forte, ou, pour mieux dire, le papier perdit de plus en plus relativement à l'or, jusqu'à la paix. L'aventure s'est répétée avec les roubles on assignats de la Russie, avec les reis en papier du Brésil, les billets de banque de la Suède, ceux du Danemark,

ceux de l'Autriche, ceux de Buenos-Ayres, ceux des États-Unis en 1814 et présentement depuis 1861, et dans d'autres circonstances encore. Ces exemples de dépréciation du papiermonnaie sont surpassés par ce qui arriva aux billets de la Banque de Law en France, sous la Régence, aux billets d'État, qualifiés de continental money, qu'émit le Congrès des États-Unis, pour soutenir la guerre de l'Indépendance. Sous ce rapport encore, aucune catastrophe n'est comparable à celle des assignats de la Révolution Française.

Dans chacune des circonstances que je viens de rappeler, et dans toutes celles du même genre, le pair du change, dans les contrées où le papiermonnaie circulait, suivait toutes les variations du papier par rapport à des espèces d'or ou d'argent supposées droites de poids et de titre, indépen-

damment des variations qui tiennent au sens dans lequel penche la balance du commerce, c'est-à-dire qui proviennent de l'inégalité des deux masses de l'elles-de-change que les deux pays doivent se payer l'un à l'autre.

Ainsi, en Angleterre, le change sur Paris ou sur Amsterdam, fut, en 1812 et 1813, de 18 fr. ou de 17 fr. au lieu de 25 fr. 22 cent, pour 1 livre sterling. Le changement provoqué par l'avilissement du papier-monnaie a été bien plus fort dans d'autres cas. Il en est ainsi parce que le commerce ne se paye pas de mots. Il ne tient pas compte des inscriptions que portent les billets de banque ou les assignats, et ne prend en considération que la quantité de métaux précieux qu'on peut couramment obtenir en échange.

Il arrive quelquefois que l'on qualifie de pair du change entre deux pays une cote qui en diffère. On en voit un exemple entre l'Angleterre et les États-Unis, qui sont deux contrées ayant des espèces métalliques

691 COUHS D'ECONOMIE POLITIQUE.

d'un poids et d'un titre bien connus. Ce qu'on nomme abusivement le pair était, alors que la monnaie des États-Unis se composait d'argent principalement, de 4 doll. 44 cents $\frac{4}{9}$ pour 1 livre st. ou de 4 schellings 6 den. pour un doll. Or, l'équation qu'on supposait entre ces deux sommes n'existait pas. Il faut croire, a dit M. Gallatin, que cette évaluation, qui date d'avant l'indépendance des États-Unis, fut déduite de quelque piastre espagnole dont, par hasard, la valeur intrinsèque, par rapport à la monnaie anglaise, se trouva telle. Mais, continuait M. Gallatin, c'est un pair imaginaire, attendu que, si l'on compare les monnaies d'or des deux pays, le rapport qui exprimera le pair sera celui de 456 pour 1 livre sterling; et si l'on part, au contraire, des pièces d'argent, en prenant le schelling d'avant 1816, ce sera 4 $\frac{10}{100}$ 63. Enfin, si l'on compare le dollar d'argent à la livre sterling, en attribuant à l'or, par rapport à l'argent, la valeur courante sur la place de Paris, qui est d'un peu plus de 15 $\frac{1}{2}$ pour 1, on trouve 4 $\frac{10}{100}$ 75 pour la livre sterl. En adoptant ce dernier rapport, le pair réel serait de 7 pour 100 au-dessus du pair supposé. Les changeurs et les banquiers sont parfaitement au courant de cette erreur, et les négociations n'en sont aucunement affectées (1).

On dit communément que le pair de la livre st. est de 25 fr. 15. D'après le rapport des quantités d'or contenues dans le Napoléon et le Souverain, ce n'est pas tout à fait exact; le pair véritable est 25 fr. 22.

(!) Depuis l'époque où M. Gallatin écrivait (1831), la monnaie d'or a été modifiée aux États-Unis. Le dollar d'or contient aujourd'hui moins de lin (qu'alors); de plus, en vertu d'une autre loi plus récente, motivée par l'exploitation des mines de la Californie, la monnaie d'or est devenue aux États-Unis la monnaie principale, et le change avec l'Angleterre s'établit sur la comparaison des espèces d'or des deux pays.

CHAPITRE III

De la sortie des métaux précieux; de ce que cette sortie a de réel et de ce qu'elle a d'imaginaire.

Lorsque les négociants d'un État doivent à ceux d'un autre, et que l'exportation des produits nationaux, dans des conditions qui permettent au vendeur de s'y retrouver, n'est plus possible, il faut que les métaux précieux soient exportés, et l'exportation des espèces monnayées elles-mêmes s'opère. Si la dette, qu'il faut payer, je le suppose, dans le délai ordinaire des engagements commerciaux, lequel est bref, se trouve très-considérable, le mouvement, qui porte les espèces au dehors, est à la fois brusque et intense; il ne se borne pas, comme dans les fluctuations ordinaires, à enlever une portion plus ou moins médiocre des métaux monnayés qu'employait le pays, ou plutôt de ce qu'il avait en réserve d'espèces et de lingots; il se poursuit indéfiniment, de manière à altérer profondément la proportion de monnaie qui était en usage; c'est une véritable perturbation.

Pour retenir les espèces dans ces circonstances difficiles, les défenses de l'autorité sont sans force, et les procédés restrictifs, de quelque part qu'ils viennent, n'en ont pas davantage; les mesures qu'on prend, afin de leur barrer le chemin, ne servent qu'à aggraver la crise, sans fermer la rouleaux métaux précieux, qui s'en vont quand ils doivent s'en aller.

Dans ces circonstances, on verra éclater avec plus ou moins d'intensité les phénomènes suivants :

Il y aura une débâcle commerciale, et celle-ci, en ébranlant ou en renversant les fortunes, déterminera les

manufacturiers à offrir, à perle, leurs productions au dehors. Si, comme en Angleterre, on a de vastes approvisionnements de toute espèce enfermés dans les docks, on s'en défera avec un grand sacrifice au profit des étrangers, qui, autrement, ne s'en soucieraient pas. En déprimant les fonds publics, la crise attirera de même en grande quantité dans la Grande-Bretagne les capitaux de l'extérieur. C'est par ces opérations ruineuses que le pays cessera d'exporter ses métaux précieux.

Le mal, qu'on avait rendu plus intense par les efforts maladroits ou inintelligents qu'on faisait pour le diminuer, est quelquefois monté à ce degré que le pays, en masse, se mît en faillite envers l'étranger : c'est à cette extrémité que se vit réduit le commerce des grands ports de l'Amérique du Nord en 1837. Une solution pareille porte atteinte à la considération nationale, même lorsque, comme c'était le cas pour les États-Unis dans la crise dont nous parlons, il est constant que les commerçants ont fait, quand ils ont enfin aperçu le mal qui fondait sur eux, tout ce qui était humainement possible pour faire honneur à leur signature.

La Banque d'Angleterre a été accusée d'avoir plus d'une fois, de propos délibéré, attiré de cette manière des désastres sur le commerce et l'industrie du pays, dans le but de faire revenir l'or qui s'échappait. La sortie de l'or, quand c'était son propre encaisse qui s'en allait, lui enlevait à elle-même la base métallique qui sert de lest à sa circulation en billets. On a fréquemment représenté que, lorsqu'elle voyait s'épuiser son encaisse, après avoir témérairement élargi le cr*édit, elle retirait brusquement les facilités auxquelles s'étaient habitués les particuliers, et causait ainsi une commotion électrique qui s'étendait d'un bout de l'Angleterre à l'autre, et, dans leur alarme, les commerçants, pour faire honneur

à leurs engagements, étaient contraints de vendre à tout prix, d'où une ruine générale. Cette accusation a été formulée avec véhémence dans un manifeste délibéré par la chambre de commerce de Manchester, le 12 décembre 1839, à l'occasion des crises de 1837 et de 1839. D'après ce document, la Banque elle-même aurait, dans un mémoire adressé à la Chambre des Communes en 1832, érigé en doctrine la pratique qu'on lui reproche. La perte que le commerce et l'industrie au-

raient subie, en 1837, dans les seules industries du coton, delà laine et de la soie, en vertu des manœuvres inconsidérées qu'on prête à la Banque, aurait été d'au moins un milliard de francs, en y comprenant, à la vérité, la dépréciation du capital, tant fixe que roulant, engagé dans ces fabrications.

11 serait d'une sévérité excessive d'imputer à la Banque d'Angleterre la responsabilité entière des souffrances éprouvées par le commerce et l'industrie du pays, pendant les crises de 1837 et de 1839, et de lui attribuer une doctrine arrêtée, qu'elle aurait suivie avec une inflexible rigueur, et à laquelle elle aurait sacrifié, comme on l'a dit, les intérêts vitaux du pays. Mais un fait subsiste, à savoir, que, à diverses reprises, il en a coûté à la Grande- Bretagne une somme exorbitante, pour tenter de changer le sens du courant des métaux précieux, et d'en empêcher la sortie, considérée comme étant le mal même, tandis que ce n'en était que le symptôme. Dans ce qui s'est passé antérieurement au renouvellement de sa Charte en 1844, elle a sa part de responsabilité sans doute, mais elle n'y a que sa part.

11 est trop certain que, depuis la loi votée en 1844, au sujet de ce grand établissement, sur la proposition de Robert Peel, les fâcheux résultats qu'on s'était proposé d'atténuer n'ont fait que s'aggraver. Dans le but de mieux

assurer la convertibilité des billets de banque en métaux précieux, Robert Peel a enfermé la Banque d'Angleterre dans un cercle de fer, et la Banque, pour se conformer aux prescriptions de la loi, a été ou s'est crue obligée à faire subir au taux de l'escompte des variations, non-seulement indéfinies en nombre, mais encore très-étendues. M. Stephen Mason, de Glasgow, dans un écrit publié au commencement de 1866 (1), signalait ce rapprochement curieux, qu'alors que, de 1694, année de la fondation de la Banque d'Angleterre, à 1844, le taux de l'escompte n'avait guère varié que quatorze fois, en se tenant à peu près toujours entre les limites de 4 et 5 pour 100, il y avait eu, de 1844 à 1865, 132 variations comprises entre 2 et 10 pour 100. L'année 1864 en a présenté 15, et 1865 16. C'est devenu une cause presque permanente de dérangement pour le marché anglais, et, par un travers qui n'est pas rare dans l'histoire, il s'est rencontré des hommes haut placés qui, en présence de ce mal, ont jugé à propos d'en faire l'éloge, comme d'une grande amélioration. L'élévation du niveau du taux de l'intérêt a trouvé, qui le croirait, des admirateurs parmi les coryphées du commerce. La doctrine, à notre avis dénuée de fondement et contraire à l'intérêt public, qui prévalait ainsi dans les conseils de l'Angleterre, a été importée chez nous depuis 1857, époque où fut renouvelé le privilège de la Banque de France. Elle s'y est acclimatée sous des formes un peu différentes. La formule dont se servent communément les adeptes consiste à dire que le premier devoir de la Banque est de défendre son encaisse; formule très-contestable, car il serait beaucoup plus juste de dire que le premier devoir de la Banque est d'offrir au commerce l'escompte à un taux modéré et que, en ce qui

(1) Our monetary law and the rate of discount.

LA MONNAIE. SECTION XVI, CHAPITRE III. 699 concerne ses billets et la certitude de leur remboursement en espèces, elle a une obligation absolue, celle de se tenir en mesure, par les proportions et la disponibilité de son capital, de présenter constamment une masse de numéraire qui corresponde convenablement à la masse de ses billets en circulation.

Une fois posée la règle que la Banque devait à tout prix défendre son encaisse, on en a tiré la conséquence qu'elle était tenue de suivre dans le taux de son escompte, à peu de chose près, les

variations de la Banque d'Angleterre, parce que, disait-on, si la Banque d'Angleterre élève le taux de son escompte, sans que la Banque de France en fasse autant, les commerçants anglais s'arrangeront pour faire escompter leurs effets à Paris, et il n'en faudra pas davantage pour qu'il s'opère un funeste drainage (c'est le mot consacré), qui ferait dériver sur le marché anglais les approvisionnements d'or ou d'argent que pourrait s'être assurés la Banque de France. Sous l'empire de ces idées, on a vu, au mois d'octobre 1865, la Banque de France hausser le taux de son escompte, alors qu'elle avait un approvisionnement sans exemple de métaux précieux, par l'unique raison que la Banque d'Angleterre avait élevé le sien. La Banque de France avait évidemment de ces métaux au delà de ce qu'il lui en fallait ; soit bilan, consigné au Moniteur , en était la preuve; et pourtant, du moment que la Banque d'Angleterre, contrainte par la rigueur de son mécanisme, eut fait la manœuvre que nous venons de dire, elle fut tourmentée de la crainte d'en manquer.

M. Émile Péreire, dans l'enquête qui se fait sur la Banque de France, a démontré le mal fondé de ces appréhensions, de la manière la plus victorieuse. 11 a fait voir qu'en supposant que la sortie des métaux précieux fût un malheur, ce n'était aucunement un danger que la Banque de France eût à redouter, dans les circonstances où l'on se

trouvait alors et qui se prolongent encore au moment où nous écrivons ces lignes (mars 1866). Et en effet, le cours bien authentique du change montre que, au mois d'octobre et depuis, le courant des métaux précieux les faisait et les fait encore sortir d'Angleterre à la destination de la France. Quand il en est ainsi, se préoccuper de la nécessité de leur fermer le chemin de l'Angleterre et aggraver pour cet objet les conditions du travail en France est une mesure malavisée et un contre-sens (1). A la louange de la Banque de France on doit ajouter que, la Banque d'Angleterre ayant encore élevé le taux de son escompte et en ayant porté le minimum à 8 pour 100, la Banque de France, se rendant aux avertissements qu'on lui avait donnés, s'est abstenue de faire subir au sien un accroissement quelconque; elle l'a laissé à 5. L'écart a même été un moment de 3 /*/«•

Un des meilleurs moyens qu'il y aurait de se tirer d'embarras, dans le cas d'une exportation effective mais non pas extraordinairement intense, d'or et d'argent, consisterait dans une opération de crédit à laquelle l'étranger prêterait son concours. Nous prenons cette expression d'opération de crédit à dessein dans le sens le plus général. Dans le commerce international, on peut imaginer des combinaisons de crédit qui, aux moments de crise, dégageraient une nation débitrice de l'alternative cruelle de donner des métaux précieux qu'elle n'a pas, ou de subir les calamités que nous venons d'indiquer. Le succès de ces combinaisons , la possibilité même de les tenter, sont subordonnés au progrès des relations internationales, à l'avancement des mœurs publiques dans

(1) On trouvera sur ce sujet des observations décisives, non-seulement dans la déposition de M. Émile Péreire, mais aussi dans celle de M. Isaac Péreire. Ces dépositions extraites de l'enquête viennent d'être publiées.

leur rapport avec la politique générale, c'est-à-dire au degré de solidarité par lequel les nations se sentent liées. Les grandes institutions de crédit sont appelées naturellement à jouer le principal rôle dans ces opérations. 11 semble en effet que si, dans une année où la récolte des céréales aura manqué en Angleterre, et au contraire aura été abondante aux États-Unis, il existait dans l'Amérique du Nord quelque puissant établissement qui pût autoriser la Banque d'Angleterre à tirer sur lui des lettres-de-change renouvelables, jusqu'à concurrence de 100 ou 150 millions de francs, ce serait autant à rabattre sur l'exportation des pièces monnayées ou des lingots de l'Angleterre. Bien plus, l'expérience autorise à penser que , dans la plupart des cas , une somme moindre suffirait

pour empêcher l'exportation des métaux précieux de prendre un caractère offensif. Dans plusieurs circonstances une simple somme de 50 millions a produit un grand adoucissement. La réunion, par le moyen d'un syndicat, d'un certain nombre de banques américaines, choisies parmi les plus solides, pourrait rendre à peu près le service attendu ici d'une grande Banque. L'opération que nous supposons ici pourrait être faite à plus forte raison par l'Angleterre et par la France.

Dans les crises redoutables que j'ai en vue en ce moment, la fuite des métaux précieux doit être considérée comme un des symptômes les plus graves sans doute, mais non pas comme l'origine et la cause même de l'épreuve. Si l'on examine bien les circonstances dans lesquelles une nation est amenée à se dessaisir de sa monnaie, en grande proportion, le plus souvent on reconnaît que le pays, d'où les espèces sortent ainsi, a manqué de prévoyance et de sagesse dans l'emploi de son capital, que des prodigalités ont été commises, et que le mal provient de l'épuisement du capital disponible bien plus que

de l'absence des métaux précieux. Les disettes de grains forment une exception remarquable à cette règle; ce n'est point par sa faute qu'un pays a une mauvaise récolte, c'est par le fait des éléments. Le mal alors est moins dans la rareté de l'or et de l'argent que dans l'impuissance du commerce pour acquitter le prix des grains par le moyen des produits exportés.

Certes, lorsqu'elle est portée brusquement à un certain point, la pénurie d'or et d'argent devient par elle-même une cause de souffrance ; mais, pour traiter ces maux-là, la meilleure méthode est encore de remonter à la source, tout comme un bon médecin, en présence d'un malade, au lieu de s'attaquer aux symptômes isolément, cherche principalement à agir sur l'économie générale du patient et sur le principe morbide, et plus encore recommande aux gens qui se portent bien de se conformer aux lois de l'hygiène, en leur faisant comprendre que, quand on les a bravées, un moment vient où l'on en subit la peine, sans que l'art puisse la détourner.

La disette d'une matière première, lorsque c'est une de celles que l'industrie emploie sur de très-grandes proportions, peut avoir des effets analogues à une disette de blé. On en a eu un exemple en Europe, et plus qu'ailleurs en Angleterre, pendant la guerre civile des États-Unis, de 1861 à 1865. Le coton brut dont les manufactures de la Grande-Bretagne absorbaient une immense quantité, qui provenait en majeure partie des États-Unis, cessa brusquement d'être fourni par cette contrée; il fallut alors en chercher ailleurs et on s'adressa surtout à l'Inde et secondairement à l'Égypte. Mais ces pays étant peu habitués à consommer les articles manufacturés ou les denrées de l'Europe, qui, vis-à-vis des États-Unis, servaient à payer le coton, on se trouva dans l'obligation d'expédier des quantités tout à fait exceptionnelles d'or et d'ar-

gent. C'est ainsi qu'il a été exporté pour le compte de l'Angleterre et de la France, de 1861 à 1865, des masses de métaux précieux, d'argent principalement, supérieures à ce qu'avaient pu en faire sortir les plus mauvaises récoltes de blé. Nous avons cité plus haut (1) des chiffres qui donnent la mesure de cette exportation inaccoutumée.

(1) Page 571 .

CHAPITRE PREMIER

Comment les prix de différents articles varient sous l'empire de certaines

circonstances.

Puisque aujourd'hui, dans la plupart des pays civilisés, l'or et l'argent ont la faculté d'entrer et de sortir librement, et qu'il n'existe plus nulle part, à un degré bien marqué, de seigneurage au profit de l'État, chacun des deux métaux précieux semble pouvoir se niveler à peu près, entre les différentes contrées. Est-ce à dire qu'ils aient partout la même puissance ?

Il s'en faut de beaucoup et à cela il y a plusieurs raisons.

Ce qu'il faut entendre par la puissance des métaux précieux, c'est leur rapport avec les autres objets qui répondent aux besoins de l'homme. Tout rapport dépend des deux termes que l'on compare et non pas d'un seul, qui serait ici l'or ou l'argent.

Des règlements restrictifs, comme il en existe trop encore, des droits de douane ou de consommation souvent fort élevés, empêchent les différents produits de l'industrie humaine d'avoir partout la même valeur, de s'offrir partout aux mêmes prix. Dans ce qu'on appelle le marché général, il n'y a d'espace vraiment dégagé d'entraves, pour la grande majorité des produits de l'industrie humaine,

qu'un très-petit nombre d'États, dont un seul est vaste et peuplé, l'Angleterre ; hors de là, les obstacles se présentent partout, hormis dans quelques ports francs, dont la population est insignifiante, et les entrepôts des métropoles commerciales, où d'ailleurs les marchandises demeurent séparées du consommateur national par des murailles et par des lignes de douaniers.

Quand bien même tous les règlements restrictifs imposés à l'industrie seraient abolis, et que la liberté du commerce, qui est en honneur depuis le mémorable traité avec l'Angleterre, du 23 janvier 1860, serait passée dans la pratique de toutes les nations, il resterait beaucoup d'obstacles, et ceux-là indestructibles, parce qu'ils proviennent de la nature même des choses, à ce que la même quantité d'argent ou d'or procurât partout la même quantité des différentes consommations ou des différents services. Pour ne parler d'abord que des marchandises, le montant des frais de production varie d'une localité à une autre ; et le bas prix qui existera sur un point ne déterminera pas le bas prix partout, à cause des frais de transport qui, pour certains articles, sont considérables, avec les accessoires d'assurance maritime et de commissions. La difficulté de conserver certaines substances empêche absolument de les transporter ou exige, dans le transport même, des soins particuliers, notamment une très-grande vitesse, ce qui se résout en un supplément de frais, et par conséquent élève le prix. Il n'en faut pas davantage pour que les marchandises qui offrent le caractère d'une conservation malaisée soient abondantes et à vil prix sur quelques points, rares et chères sur d'autres. Combien n'en a-t-on pas d'exemples ?

Ainsi les céréales, articles pesants, ont nécessairement des prix divers selon les différents pays ; c'est plus vrai encore de la houille, parce que sur les lieux de production.

Il est à bien plus bas prix que les grains, si bien que le transport l'enchérit très-fort en proportion de l'extraction, dès qu'elle va seulement à 200 kilomètres. Par la même raison, et aussi par la difficulté de leur conservation, les viandes fraîches et même le bétail sur pied présentent de grandes différences de prix selon les localités. Ensuite il s'en faut de beaucoup que le travail de l'homme ait partout la même puissance, toutes choses égales d'ailleurs. Le travail d'un ouvrier de Paris, ou de Londres, ou de New-York, a une puissance que celui d'un habitant de la campagne, dans les pays arriérés surtout, est bien loin d'atteindre.

Si l'on mesure la puissance des métaux à la quantité de travail qu'ils commandent, au nombre de journées de labeur que représentera un poids donné d'argent ou d'or, on retrouve des inégalités non moins prononcées. C'est tout simple : le travail est une marchandise, dont le prix se règle de la même manière que celui de toute autre. S'il y a beaucoup de capital, relativement au nombre des hommes qui demandent du travail, la main d'œuvre est chère; s'il y a peu de capital en proportion de la population, la main d'œuvre est à vil prix.

Dans les pays barbares, une petite quantité d'or ou d'argent commande beaucoup de travail et beaucoup de consommations vulgaires. C'est, en premier lieu, parce que, dans ces contrées, le capital disponible est très-peu abondant : c'est aussi parce que l'or et l'argent y sont eux mêmes très rares et très-recherchés. Inaltérables, aisés à soustraire aux regards avides des chefs et de leurs agents, ils sont préférés à toute autre richesse. Leurs possesseurs les enfouissent; ce qu'on en a est comme s'il n'existait pas.

Pour les denrées alimentaires les plus usuelles et particulièrement pour la viande, on a lieu de signaler l'ex-

trême inégalité de leur prix, selon les diverses contrées et les divers états de la civilisation.

Dans les pays où la population est très-clair-semée, le bétail donne peu de peine à élever; la terre, livrée à la vaine pâture, offre, presque sans aucun effort de l'homme, de quoi nourrir les troupeaux, qui sont peu nombreux. Alors la viande, le cuir, la laine, sont à très-bas prix. De même le gibier. Pareillement, pour le blé, on ne se place que sur les terrains les plus favorables, ceux qui réclament le moins de travail; on ne prend pas la peine de les fumer : on change de place quand on a épuisé la fécondité de la terre vierge. Les denrées doivent alors se donner dans le pays à des prix extrêmement modiques, sauf le cas où le producteur aurait, à proximité, de bonnes voies de transport qui pussent les amener à un marché où elles auraient une assez grande valeur. Citons quelques exemples :

« Irkutsk, la dernière ville importante que l'on trouve « en Sibérie, au nord des frontières de la Chine, compte «neuf cents maisons, dont cinquante en briques, le « reste en bois. C'est probablement, en ce qui tient aux « denrées de première nécessité, la place la plus économique du monde civilisé ; parce que, bien quelle soit « située dans une région barbare, elle renferme une population au sein de laquelle on remarque plus d'un « aspect et plus d'un usage européens. Elle possède une «banque, des factoreries, une école de médecine, un « gymnase et un champ de parade. Le marché, construit « en bois, renferme d'énormes provisions de vivres. Là,

« pour un demi-penny (5 centimes), on a une livre de «bœuf; pour un penny (10 centimes), huit livres de « farine; pour 10 centimes, une perdrix ou un coq de « bruyère (1). »

(1) Bévée Britannique, numéro d'août 1818, article fa Sibérie, 36, p. 8.

Dans son Voyage Scientifique dans l'Asie orientale, M. Pierre Tchihatcheff cite une ville, celle de Biisk, où, dit-il, les prix des denrées étaient (vers 1837) : la livre de viande, 2 centimes ; le poud de farine de seigle, 25 centimes ; le poud de beurre, 2 fr. Il mentionne même un village, celui de Berezovo, dont plusieurs habitants se rappellent encore l'époque où le poud de farine coûtait 8 centimes, et un bœuf 6 fr. (1).

On sait que les pampas de Buenos-Ayres renferment d'immenses troupeaux de bœufs et de chevaux, dont la chair n'est comptée pour rien. On les abat pour la peau, les cornes et le crin. « Je

possède encore, dit un voya- « geur éclairé, M. Robertson, l'original d'un traité que « je fis avec un propriétaire de Goya, pour 20,000 che- « vaux sauvages à prendre sur sa propriété, à raison de « 3 pence (32 centimes) par tête de cheval ou de jument. « L'abattage coûta 3 pence (32 centimes) de plus par tête; « le dépouillement et le nettoyage des peaux, encore 3 « pence ; et enfin pareille somme pour le transport à « Goya : en tout, environ 1 schelling (1 fr. 26 c.) par « peau. Dix mille animaux furent livrés en vertu de ce « marché ; les peaux, emballées par lots, se vendirent « à Buenos-Ayres, 3 schellings pièce, et, en Angleterre, « de 7 à 8 schellings (8 fr. 83 c. à 10 fr. 08), c'est-à-dire « environ trente fois le prix coûtant des chevaux « (The horse and his rider) (2).

C'est un fait qui a été fréquemment signalé par les

(1) Page 216 du livre de M. P. Tchihatcheff. Le livre russe est de 410 grammes; le poud est un poids de 40 livres russes ou 10kil"s, 38. Il est cependant impossible de croire que le prix de 8 centimes par poud de farine fût autre chose qu'un prix accidentel dû à une récolte d'une abondance extraordinaire, en comparaison du nombre des consommateurs.

(2) Revue Britannique, numéro de novembre 1848, Histoire anecdotique du cheval, pages 58-59.

voyageurs, que l'extrême bas prix de la viande abattue ou sur pied, dans les pays où la population est très-peu abondante par rapport à la superficie, et où d'ailleurs manquent les moyens d'exporter le bétail ou la viande sur un marché où on les paye mieux. Tout le monde sait combien la viande est à bon marché en Russie ; combien peu il coûte, à Saint-Pétersbourg, de faire un approvisionnement, pour l'hiver entier, de viande abattue d'avance et gelée, parce que, moyennant le transport en traîneau, qui est fort économique, et à la faveur d'un froid intense qui garantit parfaitement les substances animales de la putréfaction, il y a une immense superficie qui concourt à alimenter à bas prix cette grande capitale. Si la zone où le froid est assez vif et assez permanent pour tenir la viande gelée pendant un long espace de temps, s'étendait hors de la Russie et allait jusqu'à Vienne, Dresde et Berlin, il est évident que, surtout au jourd'hui qu'on a la ressource des chemins de fer, la viande abattue d'avance et congelée pourrait s'exporter de l'empire de Russie et le prix s'en élèverait pour le consommateur russe. Dans les États de l'Ouest de l'Union Américaine, et dans le Canada, le prix de la viande se soutient, parce que les salaisons de bœuf et de porc, qui sont d'une conservation facile, sont devenues, entre le nouveau continent et l'ancien, l'objet d'un commerce important (1). La ville de Cincinnati, située au cœur de la vallée de l'Ohio, est le centre d'une grande industrie qui abat plusieurs centaines de milliers de porcs, pour les saler et les distribuer ensuite , à l'état de jambons ou de salaisons plus communes ou de saïndoux, dans tous les pays de l'univers (2). Cincinnati n'est cependant pas à

(1) Le« journaux ont même parlé de navires chargés de bétail sur pied, qui auraient fait la traversée d'Amérique en Angleterre. Mais ce n'a pu être qu'un essai, et on peut douter qu'il ait été encourageant.

(3) Dès 1818, le nombre des porcs tués et salés dans les établissements

moins de 2,500 kilom. de la mer (1) ; mais la navigation descendante de l'Ohio et du Mississipi se fait presque pour rien, et la navigation maritime, qui s'empare de ces produits. dès qu'ils sont descendus à la Nouvelle-Orléans, pour les débiter dans tous les ports du monde, est extrêmement économique.

A mesure qu'un pays se peuple et que les terres, appropriées à des individus qui les cultivent, cessent de se prêter à la vaine pâture, le prix de la viande monte, parce qu'il faut plus de travail pour élever le bétail. 11 monte, jusqu'à ce qu'on soit arrivé au point où le bétail est nourri des produits d'une culture directe, faite spécialement pour lui, tout comme le blé est cultivé pour l'homme, et il ne s'arrête même pas là, si la demande excède l'offre.

Faudrait-il croire que l'Europe ait devant elle un avenir pareil au présent de la Chine, où, selon le témoignage des voyageurs, au moins sur le littoral du midi, qu'avaient jusqu'ici fréquenté exclusivement les navires européens, la viande est chère à ce point que nos prix de la halle de Paris y seraient une faveur inespérée? 11 y a bien cette raison que, à mesure que la population augmente, les denrées agricoles semblent devoir hausser de prix, fatalement et indéfiniment, à ce que pensent quelques personnes. La viande, de même que le blé, quand il y a de nouvelles bouches à nourrir, tend, dit-on, à se produire dans des conditions de plus en plus difficiles, par le défrichement de terres, ici de plus en plus pauvres, là, de plus en plus coûteuses à mettre en rapport. Ce n'est pas comme dans l'industrie manufacturière, où l'on peut con-

ad hoc, qu'offre la vallée du Mississipi et de l'Ohio, a été de 1 ,581 ,000 Niles'Register, vol. LXXV, page 348, livraison du 30 mai 1849. C'est bien plus considérable aujourd'hui.

(I) Jusqu'au port d'embarquement, le Nouvelle-Orléans, le trajet depuis Cincinnati est de 2,300 kilom.

sidérer comme inépuisables les approvisionnements de matières premières, et où les producteurs avantageusement situés peuvent augmenter indéfiniment leur fabrication, et se multiplier à côté les uns des autres, de manière à contraindre à se fermer les usines qui produisent chèrement, et puis à se faire concurrence entre eux, si bien que c'est le prix coûtant des établissements le plus avantageusement placés qui tend à déterminer le cours du marché. Quand il s'agit de denrées comme la viande et le blé, à l'égard desquelles les bonnes positions, c'est-à-dire les bonnes terres, les terres d'un grand rendement ou d'une culture relativement facile, sont naturellement bornées, les choses se montrent sous un autre aspect. Ce sont les denrées le plus chèrement produites qui font le cours ; car si le cours n'allait pas jusque-là et n'y restait pas, cette partie des denrées cesserait d'être produite, et par hypothèse elle est indispensable, puisqu'on n'a pas le moyen de la remplacer. Il semble donc que, à mesure que le flot de la population monte, la limite au mouvement ascendant du prix de ces denrées devrait s'élever aussi.

Heureusement il y a une force qui, chez les nations éclairées, économes, bonnes gardiennes de leurs capitaux, pousse en sens contraire. C'est le perfectionnement des arts agricoles. L'agriculture n'est point une industrie stationnaire, ainsi qu'on a pu le croire pendant une longue suite de siècles, ainsi qu'on pourrait se le persuader encore, en parcourant tels de nos départements où on laboure avec des outils imités de ceux que Virgile avait sous les yeux. L'agriculture, de nos jours, s'inspire de cet esprit de perfectionnement qui distingue les manufactures. Par l'assistance du capital , elle acquiert visiblement cette puissance progressive de production, qui est le caractère de l'industrie manufacturière. L'homme parvient ainsi à multiplier la fécondité du sol dans de

très-forles proportions. Au moyen de bons assolements, il rend tout lot de terre productif au moins une fois chaque année, tandis qu'autrefois la terre ne rendait tous les trois ans qu'une fois; il tire même annuellement plus d'une récolte du même sol. Parles amendements, il donne à la terre des vertus qu'on ne lui soupçonnait pas. L'emploi de la chaux a produit des merveilles, je ne

puis dire moins, dans quelques-uns de nos départements de l'Ouest, la Sarthe et la Mayenne. Le guano, qu'on va exploiter aux Antipodes, et dont l'Angleterre emploie en moyenne, tous les ans, 165,000 tonnes (de 1,000 kilog.), fait aussi des prodiges. Les os, le phosphate de chaux naturel, le noir animal, le nitrate de soude, le sulfate d'ammoniaque, rendent des services du même genre. Le drainage enrichit les territoires humides, et l'irrigation, les terrains secs! Les machines donnent à l'agriculture aussi une puissance nouvelle, soit pour défoncer le sol, soit pour en nettoyer les produits, simplifier et diminuer, comme dans les manufactures, le travail humain. Le labourage à la vapeur n'est plus une utopie. A mesure que les hommes donneront plus de capital à la terre, on est autorisé à penser qu'ils balanceront l'impulsion ascendante, que le développement de la population, en augmentant la demande, tend à donner à la valeur des denrées alimentaires. « Pour notre part, » dit M. Passy, nous connaissons des terres qui, il y a « trente ans, rendaient à peine 12 hectolitres de froment » par hectare, et qui maintenant en rendent 20. C'est une « valeur additionnelle, paille comprise, de 170 francs; » et comme cette valeur n'exige pas un surcroît de dé- « pense de plus de 75 francs, elle est remboursée avec un « profit tel qu'il n'y a pas besoin de la hausse du prix des « produits pour déterminer les cultivateurs aux sacrifices « nécessaires pour en multiplier la quantité (1). » Depuis

(J) Journal des Économistes, tome XXI, 15 octobre 1848.

quelques années, des observations du même genre sont devenues des lieux communs en Angleterre. Vivement stimulée par la réforme douanière de 1846, l'agriculture s'y est perfectionnée, jusqu'à produire 50 hectolitres de blé par hectare. Le prix du blé a baissé, et jamais les agriculteurs n'ont fait autant de profits. Il est vrai que l'agriculture s'est modifiée en ce sens qu'on s'est livré davantage à la production du bétail. Mais peu importe ; ce n'est pas moins du progrès agricole, manifesté par l'accroissement du revenu net.

Les écrits de M. L. de Lavergne sur l'agriculture et particulièrement son *Economie rurale* de l'Angleterre, abondent en renseignements qui montrent cette influence du capital. Au moment où s'impriment ces lignes (mars 1866) le *Moniteur* publie une conférence, faite à la Sorbonne par M. George Ville, où l'opinion exprimée ici est motivée de la manière la plus heureuse.

Mais si, par la prodigalité des individus, ou par l'effet des bouleversements révolutionnaires, ou par toute autre cause, l'accroissement du capital restait en arrière de celui de la population, il n'en pourrait être ainsi. Sans capital, en effet, les améliorations resteraient impossibles. C'est un des nombreux côtés par lesquels on voit avec évidence combien il est de l'intérêt populaire que la formation et la conservation du capital soient favorisées.

Selon l'observation d'Adam Smith, dans nos pays d'Europe, tant qu'il n'y avait pas de grandes agglomérations de population, la viande de porc devait être à bas prix, parce que le porc se nourrit de toutes sortes de débris dont on ne saurait que faire. Une famille élève un de ces animaux à peu près sans frais ; seulement c'est bien plus facile à des cultivateurs qu'à des citoyens. La demande de cette nourriture par les habitants des villes a dû pro-

voquer l'agriculture à s'occuper de cette espèce de bétail comme de toute autre, et la viande de porc a dû dès lors hausser de prix, par les mêmes raisons que celle de bœuf ou de mouton ; mais ici encore, le progrès est intervenu pour modérer la hausse ou pour l'arrêter. On a croisé la race porcine indigène avec des races étrangères d'un engraissement plus facile. On a ainsi produit la chair de porc à un bas prix qui était inespéré.

Pour contre-balancer les causes qui tendent à enchérir certaines denrées, dans les grands centres de consommation particulièrement, il \ a lieu de compter, plus encore qu'on ne le croit communément, sur l'assistance qu'offrent et qu'offriront de plus en plus les voies de communications perfectionnées. Les chemins de fer transportent déjà bien loin de la terre qui les a produites, au grand avantage du consommateur, les denrées les plus sujettes à s'endommager. Ainsi les fruits les plus délicats, les raisins par exemple, se rendent, en abondance, du Midi de la France à Paris et à Londres, par les trains de grande vitesse. Par le même moyen, la marée se transporte à de grandes distances, et la viande peut, sans inconvénient, excepté pendant les ardeurs de l'été, être expédiée de 500 kilomètres à l'étal du boucher parisien. Si les chemins de fer n'étaient pas astreints à la condition de rapporter un dividende aux actionnaires, et c'est ce qui a lieu dans les cas où ils sont la propriété de l'État, ils pourraient effectuer les transports, même à grande vitesse, à des prix extrêmement réduits, de manière à multiplier, dans une forte proportion, le transport des denrées et à étendre le rayon d'approvisionnement des grands centres de population, dans lesquels la cherté de la vie, par cela même, serait notablement atténuée.

Dans la première partie de ce chapitre, le lecteur a trouvé des exemples d'un extrême bon marché. Nous ter-

minerons en présentant des exemples tout opposés, c'est-à-dire, en signalant des cas d'une cherté excessive ou de prix très-élevés, pour certains objets de luxe et même pour les denrées les plus ordinaires.

Dans les sociétés où règne le luxe, certains articles, auxquels la vanité se plaît, deviennent d'une grande cherté, parce qu'il est de leur nature d'être rares et difficilement obtenus. On se rend ainsi compte des sommes fabuleuses qui furent données quelquefois, à Rome sous les Césars, pour des objets sans importance (1). C'est un rossignol blanc pour lequel, au témoignage de Pline, un courtisan nommé Seius, désireux de l'offrir à l'impératrice Agrippine, donne une somme qui, selon la supputation d'Adam Smith, eût fait, poids pour poids, 50 liv. st. ou 1,250 francs de notre monnaie (2); c'est un surmulet qu'Asinius Celer paye une quantité d'argent qui ferait aujourd'hui 67 liv. st. ou 1,700 francs de la monnaie française (3). Au milieu des orgies des Mississipiens, pendant le succès éphémère du Système de Law, Paris fut le théâtre de folies du même genre : pour des articles rares, par l'unique raison qu'ils étaient rares, la demande était acharnée, et, partant, le prix insensé.

Un exemple qui n'est pas du même genre, mais qui n'est pas moins remarquable, est celui de la hausse énorme qu'ont éprouvée les prix des denrées les plus nécessaires, dans quelques districts de l'Inde, et surtout à Bombay et dans les environs, à la suite de la sorte de pluie d'or ou d'argent qu'y amena le commerce du coton, pendant la guerre civile des États-Unis. Les cotons bruts

(1) Adam Smith, *Richesse des Nations*, liv. I. chap. xi, troisième partie. (i) Livre X, de Pline, 29. Eu calculant, comme le fait Adam Smith, sur les bases qu'indopleje blé qu'on aurait pu acheter avec cette somme, cette quantité d'argent aurait aujourd'hui une valeur à peu près double. (3) Pline, livre IX, 17.

du Sud de l'Union Américaine, principal aliment de l'industrie cotonnière en Europe et dans les États du Nord de la même Union, manquèrent brusquement, à partir de 1861. On chercha cette matière première partout. On en demanda surtout à l'Inde, on l'y acheta à tout prix, parce qu'on en était absolument dépourvu, et que même sur ce marché, le mieux garni de tous, l'article n'exis-

tait pas disponible en quantité indéfinie. La hausse inouïe des cotons créa un grand nombre de fortunes princières et enrichit même les ryots, là où ils se livraient à cette culture. Par des causes dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer ici, nulle part le phénomène ne fut aussi apparent qu'à Bombay. L'effet de cet enrichissement général fut de déterminer l'extension de toutes les consommations : chacun voulut plus de bien-être et chercha à se le donner, pouvant le payer. Il en résulta une hausse très-marquée dans les prix de toutes choses, mais principalement de celles dont l'approvisionnement ne pouvait s'accroître aussi rapidement, à beaucoup près, que la demande : c'est ainsi que successivement le prix de la viande quadrupla. La condition des personnes qui vivaient d'un revenu fixe fut profondément affectée de cet état de choses si nouveau et si imprévu. Tel qui était dans l'aisance devint pauvre. Pour la plupart des fonctionnaires publics, le changement des prix a été un désastre.

L'enchérissement qui s'est produit à Bombay a été bien au-dessous de celui qui éclata en Californie, immédiatement après la mise en exploitation des mines d'or. Beaucoup de chercheurs d'or arrivaient dans cette contrée jusqu'alors déserte. Personne ne voulait travailler à autre chose qu'à laver les alluvions aurifères. La culture du sol n'existant pas encore, et n'attirant pas les bras, les denrées montèrent énormément; les différents services firent de même.

Pendant la première campagne, où l'on était extrêmement dépourvu, les subsistances furent donc à des prix incroyables : le baril de farine, contenant 89 kilogrammes, qui, à New-York, valait environ 5 dollars, se vendit 30, 40 et 50 et même davantage. Un médecin demandait une once d'or (28 grammes), c'est-à-dire environ 100 francs, pour une consultation ^ onces (170 grammes), pour une visite. La portion de bœuf séché qui, dans les fermes des États-Unis, se serait vendue 4 cents (21 centimes), coûtait, sur les ateliers de lavage, de 1 à 2 dollars (5 fr. toc. à 10 fr. 30 c.). Les indiens donnaient une once d'or pour une chemise ordinaire en calicot. « On paye, dit le capitaine Folsom, dans un rapport officiel, pour la journée d'une voiture attelée de quatre bœufs, 50 dollars (267 fr.). J'ai vu, dans les régions aurifères, un nègre qui faisait la cuisine et auquel on donnait 25 dollars (128 fr.). »

CHAPITRE II

S'il est vrai que, comme on l'a dit, tout soit plus cher dans les pays riches.

Dans un discours prononcé en 4 8 48, un éloquent orateur, M. Thiers, a avancé que, dans les pays riches, tout était plus cher , ce qui ne les empêchait pas d'être florissants. Prise à la lettre, l'assertion est erronée : il n'est pas exact que tout soit plus cher dans les pays riches. Mais, restreinte à un certain nombre d'articles, l'opinion soutenue en 1848 par M. Thiers, et auparavant par d'autres personnes, n'est pas sans fondement, et elle appelle des commentaires que nous essayerons de donner.

M. Thiers aura vraisemblablement voulu dire que, dans

certains pays qui en effet sont riches, comme l'Angleterre, les aliments sont plus chers que dans d'autres, comme l'Allemagne et la Russie, où il y a bien moins de richesse. En ce sens, son opinion est fondée et l'était surtout à l'époque où il parlait. Mais si le pain et la viande sont plus chers à Londres qu'à Vienne ou qu'à Saint-Pétersbourg, c'est d'abord parce que la population est bien plus

dense en Angleterre, ce qui augmente considérablement la demande, la difficulté de tirer commodément de l'étranger de la viande ou du bétail sur pied, et même des blés, rendant coûteuse une offre correspondante. Avant la célèbre réforme provoquée par la Ligue et accomplie par Robert Peel en 1846, sous l'influence d'une législation restrictive, l'accroissement continu de la demande avait déterminé à produire du blé et du bétail sur des terrains de qualité médiocre, ce qui élevait les frais de production et par suite les prix de vente. L'aiguillon de la concurrence étrangère, qu'on a fait enfin intervenir, après qu'on a eu proclamé le principe de la liberté commerciale, a remédié déjà dans une certaine mesure à cet inconvénient. 11 a excité l'agriculture nationale qui s'est perfectionnée, et qui a organisé sa production, par rapport à la situation nouvelle qui lui était faite, de manière à s'en accommoder. Envisagée d'un certain point de vue, la richesse de la nation anglaise ou pour mieux dire la grandeur de sa puissance productive est une cause de cherté, en ce qu'elle permet au consommateur de supporter des prix qui ailleurs seraient impossibles, et qui du reste sont nécessaires pour que la production locale en denrées alimentaires atteigne un certain degré de développement ; mais, à un autre point de vue, cette même richesse a un effet diamétralement opposé. L'abondance des capitaux dans la Grande-Bretagne tend à abaisser le prix des subsistances, puisque, mise à la portée de l'agricul-

ture et employés avec intelligence, les capitaux accroissent la puissance productive du travail agricole, comme de tout autre, et par cela même suscitent une cause de baisse pour les prix. Si l'Angleterre était encore plus riche, je veux dire si elle avait, pour une même population, encore plus de capital, une partie de ce surcroît de capital servirait à améliorer encore plus les terres, à perfectionner davantage la culture, et par suite tendrait à faire plus fortement baisser le cours des denrées.

On pourra remarquer qu'ici je confonds deux choses qui sont pourtant distinctes, la richesse et le capital. C'est que, en fait, il est exact de supposer que, dans la Grande-Bretagne, l'accroissement du capital soit à peu près proportionnel à celui de la richesse. Assurément, si l'augmentation de richesse, accusée chaque année par les inventaires des agriculteurs, des manufacturiers, des commerçants et des autres sujets de Sa Majesté britannique, était en totalité employée à acheter des diamants, de la vaisselle plate, des chevaux deluxe, des statues antiques ou des tableaux de maître, le capital resterait stationnaire, pendant que la richesse grossirait, et l'augmentation de la richesse n'aurait pas l'effet qui vient d'être indiqué, une tendance à la baisse des denrées. Mais ce n'est point ainsi que se passent les choses chez nos voisins : ils font du capital, beaucoup de capital (1).

Ce serait grandement s'abuser que de croire qu'en Angleterre tout soit plus cher. Si certains objets fort nécessaires, j'en conviens, y sont à des prix plus élevés qu'ailleurs, si certains services y réclament une rétribution bien plus forte qu'en France, par exemple, d'autres objets, que tout homme civilisé, ne fût-il qu'un simple ouvrier, apprécie beaucoup, et peut, sans s'en faire ac-

(1) Pour la différence entre le capital et la richesse, voir section xiv, chap. ii, et section xv, chap. i.

croire, aspirer à se procurer, y sont à plus bas prix : on s'y babille à meilleur marché; on s'y chauffe mieux pour la même somme d'argent. Le pauvre y a mille articles divers à sa portée : et puis, comme au reste l'a fait remarquer M. Thiers lui-même, les salaires de la classe la plus nombreuse y sont meilleurs.

Probablement l'Angleterre est désormais, de toute l'Europe occidentale, le pays où, par rapport au niveau habituel des salaires, les objets nécessaires à l'homme civilisé sont, dans l'ensemble, au plus bas prix; c'est l'essentiel pour l'ouvrier et pour l'artisan. Mais, même absolument parlant, je veux dire par rapport aux métaux précieux, un grand nombre de ces articles y sont à meilleur marché que partout ailleurs. A plus forte raison un particulier aisé, qui n'aura pas l'idée de rivaliser de luxe avec l'opulente aristocratie britannique ou avec les riches commerçants de la Cité, ou avec les puissants manufacturiers de vingt comtés divers, aura plus de ce bien-être relevé que les Anglais nomment le confort, avec un même revenu que je suppose de 25 ou 30,000 fr., à Londres qu'à Paris.

La preuve qu'une grande quantité d'articles, même usuels, sont ou étaient, lorsque fut prononcé le discours que nous examinons, à meilleur marché en Angleterre qu'ailleurs, et nommément qu'en France, c'est que, dans la plupart des États Européens, et en France spécialement, on frappait alors les produits manufacturés de l'Angleterre de droits énormes et même de la prohibition absolue, en se fondant sur le bon marché de ces articles chez les Anglais (1).

Les États-Unis sont une nation fort riche ; payent-ils

(1) M. de Molinari a réfuté l'opinion de M. Thiers sur la cherté, d'une manière très-distinguée, dans le Journal des économistes de 1848, page 57 du tome XXI, 15 août 1848.

pour cela leurs aliments plus cher? Nullement ; c'est un pays qui, jusqu'à ces derniers temps du moins, se recommandait par le bon marché de la vie, en dehors des grandes villes du littoral et de leur banlieue. Donc une plus grande richesse nationale n'engendre pas nécessairement la cherté des subsistances.

Pour mieux éclaircir la question, revenons aux notions fondamentales. Quel est le pays le plus riche? C'est, on l'a vu (t), celui où, pour une même quantité de population, la somme des produits, qui est régulièrement mise à la disposition des individus, ou, pour parler plus exactement, la somme des services que les hommes se rendent régulièrement les uns aux autres est la plus grande, les besoins étant supposés les mêmes. Il suit de là que dire qu'un pays s'enrichit, c'est dire que le niveau du bien-être commun s'y élève, que la moyenne des satisfactions accordées aux individus y grossit.

En se restreignant à la portion de la richesse qui est du capital, on peut encore dire que le pays le plus riche est celui où, pour une même population, le capital est le plus fort.

L'effet du capital, sur les salaires, est de les augmenter ; sur la production en général, d'accroître tellement la force productive de l'homme, que le prix des produits baisse malgré la hausse des salaires (2). Ainsi, lorsque le capital s'accroît, l'ouvrier a une plus forte rémunération en or ou en argent, et la même quantité d'or ou d'argent procure une plus grande quantité d'une multitude d'autres articles.

A cette dernière règle il y a des exceptions; plusieurs, et non les moindres, des denrées agricoles qui

(1) Page 801.

(2) C'est ce qui a été expliqué en détail dans le Cours de 1841, deuxième leçon.

jouent un si grand rôle dans l'économie des sociétés, et qui occupent une si grande place dans la dépense du pauvre, semblent être du nombre. C'est l'effet de causes qui seront indiquées dans le chapitre suivant, indépendamment de la densité de la population, dont l'action a été signalée déjà. Cependant, chez les nations dont la législation n'entrave pas les échanges avec l'étranger, la tendance du capital à arrêter le mouvement ascendant des prix, sinon à produire la baisse, est plus énergique qu'on ne l'avait cru jusqu'ici, même à l'égard de ces denrées, même quand la population est devenue très-dense. L'Angleterre aujourd'hui en offre la preuve convaincante.

Indépendamment de la main-d'œuvre, il n'y a qu'une classe d'articles qui soit nécessairement chère dans les pays riches : c'est celle des choses rares qu'il n'est pas possible de multiplier, et auxquelles s'attache la prédilection des personnes opulentes. C'est ainsi que les objets d'art, et particulièrement les tableaux des maîtres, trouvent un meilleur prix en Angleterre qu'ailleurs, et voilà pourquoi tant de belles peintures ou d'objets renommés en différents genres vont sans cesse s'amonceler en Angleterre. C'est quelque chose de semblable au rossignol blanc du courtisan Seius ou au surmulet d'Asinius Celer (t), sauf que le goût est plus relevé; mais il n'est pas justifié en conclure qu'en Angleterre tout soit plus cher. A ce su jet on peut remarquer que, beaucoup de fortunes considérables s'étant formées en France depuis 1852, les objets d'art y ont beaucoup plus excité l'attention; il s'est trouvé un bien plus grand nombre de personnes désireuses de les acquérir et en position de les payer cher. C'est ainsi que les tableaux des grands peintres, les ciselures et les belles faïences de la Renaissance, et divers articles d'ameuble-

(I) Plus haut, page 715.

Digitized by Google

nient de la même époque, ont acquis des prix fort élevés. De même les diamants, dont la production est limitée.

Nous mentionnerons une opinion qui n'est pas identique avec celle de M. Thiers, quoiqu'elle s'en rapproche. Elle est partagée par beaucoup de personnes et elle a été soutenue, entre autres, par M. Duchatelier, du Finistère, dans un travail (1) duquel il résulterait que, depuis le moyen âge, si la condition de l'ouvrier s'est améliorée, quant à la facilité de se pourvoir des objets manufacturés, qui ont grandement baissé de prix, elle a empiré pour ce qui concerne les aliments, et ceux-ci occupant la plus grande place dans le budget de l'ouvrier, le pauvre et le faible auraient perdu plus que gagné au changement.

Ce n'est pas ici le lieu de comparer méthodiquement la civilisation du moyen âge, prise dans son ensemble, à la nôtre. Dans ce parallèle, notre époque n'aurait pas le dessous; il serait démontré que ces siècles, vers lesquels la fantaisie de quelques personnes se porte comme vers un idéal, n'ont été pour le grand nombre qu'une époque d'asservissement. Il y aurait beaucoup à dire même sur le bon marché des subsistances dans le moyen âge; c'était entrecoupé de périodes de cherté, auprès desquelles nos années de disette, comme 1816 et 1847, seraient douces.

Mais ce n'est pas le moyen âge qu'il faut mettre en regard des temps modernes, pour apprécier justement celui-ci. Il faut choisir un terme de comparaison plus rapproché, le moment où a commencé le régime actuel, c'est-à-dire 1789, ou plus exactement 1800 (2), car ce fut

(1) Cet écrit est intitulé *Essai sur les salaires et les prix de consommation de 1202 à 1830*.

(2) Dans le même discours où se trouve, au sujet de l'influence de la richesse des nations sur les prix des choses, l'opinion que nous venons de discuter, M. Thiers a fait un exposé du progrès des salaires, depuis la Révolution française, qu'on n'a pas contredit.

seulement à cette dernière date que les principes de 1789 firent bien sentir leurs effets économiques. A partir de là, les salaires ont été en augmentant, les objets manufacturés ont éprouvé une baisse plus forte que celle qu'ils avaient subie dans l'espace de plusieurs siècles, le blé n'a pas varié (1), la viande seule a augmenté. Malgré des guerres effroyables, malgré les invasions répétées que tous les peuples de l'Europe continentale ont eu à supporter tour à tour, l'esprit de la civilisation moderne est parvenu à provoquer la formation du capital et à féconder le travail, assez pour que l'existence du commun des hommes reçût en masse une amélioration très-notable. Que le travail devienne chaque jour plus intelligent et plus habile, que l'épargne forme du capital dans une proportion supérieure au progrès de la population, que les passions politiques, contenues par la fermeté de l'autorité et par le bon sens courageux du public, cessent de causer de ces explosions où le capital est détruit et le travail désorganisé, et de moins en moins l'ouvrier aura un prétexte pour se retourner avec regret vers les temps anciens; de plus en plus, il aura lieu de bénir la civilisation moderne.

On a même lieu d'espérer que, par le progrès de la science, l'agrandissement du capital, le perfectionnement de l'organisation du travail et la meilleure division de la production entre les peuples, celles des denrées dont les prix ont beaucoup monté depuis un siècle, pourront bien avoir un mouvement opposé.

(I) Voir plus haut, section IV, chapitre 2, pour les variations du prix du blé depuis le commencement du siècle.

f'wT \S WVV--

CHAPITRE IH

Continuation du même sujet. Explication, donnée par M. Senior, de la cherté de quelques articles dans les pays riches.

Enchérir, dans le sens propre du mot, signifie augmenter de prix. Le prix d'un objet ou d'un service est la quantité des métaux précieux qui s'échange contre cet objet ou ce service. Ainsi, de ce que les choses seraient plus chères, il ne faudrait pas conclure absolument que les hommes fussent devenus misérables. Si les salaires, les rétributions et les revenus en général, exprimés en métaux précieux, étaient montés en proportion, personne ne souffrirait de la cherté ; s'ils l'étaient plus qu'en proportion, la population aurait plus de bien-être au lieu d'en avoir moins. En ce sens, tout a enchéri depuis la découverte de l'Amérique, sans que la société devînt plus pauvre; au contraire. C'est que, dans ce cas, renchérissement a eu pour origine une baisse de la valeur des métaux précieux. Les objets et les services ne se sont obtenus qu'en retour d'une plus forte quantité d'argent ou d'or; de là l'enchérissement. Mais la quantité de travail qu'il fallait pour se les procurer directement, ou d'une façon indirecte par la voie d'un échange, était moindre.

Dans ce qui va suivre, nous supposons que, pendant que s'accompliront les phénomènes dont il s'agit, les frais de production des métaux précieux dans les contrées métallifères de-

meurent les mêmes, ou pour parler plus exactement, que la valeur de ces métaux reste stationnaire.

Le taux des salaires, et en général des rétributions (1), (I) Ainsi que l'a proposé Rossi, je prends ici le mol de rétribution

exprimé en métaux précieux, dépend des conditions auxquelles le pays où l'on est se procure ces métaux. Un pays plus riche, je le suppose d'ailleurs industriel, les obtient, sur le marché général du monde, en échange de ses productions, plus facilement qu'un autre, c'est-à-dire en retour d'articles qui représentent moins de travail ou d'effort humain. La puissance productive moyenne de l'effort humain, pendant une journée ordinaire de travail, est plus grande en Angleterre qu'en France; pareillement elle l'est plus en France qu'en Espagne, en Espagne qu'en Hongrie ou qu'en Russie, en Russie que dans l'Indoslan. C'est la raison pour laquelle les salaires des ouvriers, et, d'une manière générale, les rétributions diverses du travail humain, évalués en métaux précieux, doivent être et sont plus considérables en Angleterre qu'en France, en France qu'en Espagne, en Espagne qu'en Hongrie ou qu'en Russie, dans la Hongrie et la Russie que dans l'Indostan.

Les prix des choses ne suivent pas nécessairement le mouvement ascendant du salaire; parce que, dans la plupart des cas, l'abondance du capital qui, jointe à l'adresse, et aidée de la division du travail, multiplie la puissance productive de l'homme, et fournit le moyen de le mieux rétribuer, permet, du même coup, tant est grand l'accroissement de cette puissance productive, d'abaisser sensiblement les prix. Si, dans l'industrie du fer depuis cinq ou six siècles, la puissance productive de l'homme, c'est-à-dire la quantité de fer marchand qui correspond à un travailleur employé pendant un même laps de temps, a augmenté dans le rapport de 1 à 30, il est clair que je puis, tout à la fois, payer davantage la jour-

pour indiquer la rémunération d'un travail humain quelconque, intellectuel ou matériel. Le mot de salaire, dans le langage ordinaire, est réservé au travail manuel, à la main-d'œuvre.

née du forgeron, vendre le fer moins cher, et réaliser un profit même supérieur. Si, depuis un siècle, dans la filature de coton, l'augmentation de la puissance productive a eu lieu dans la proportion de 1 à 300 ou à 400, il est manifestement possible de donner de plus beaux salaires aux ouvriers de la filature, en livrant le fil à bien meilleur marché au consommateur, sans que l'entrepreneur d'industrie y perde rien.

La baisse des prix semble donc la conséquence normale de l'accroissement de la richesse, et du progrès général de la civilisation qui, l'expérience le montre, marche de pair communément avec la richesse.

Mais la baisse des prix est-elle la même pour tous les articles? Non, il n'est pas possible qu'elle le soit. Pour quelle le fût, il faudrait que l'influence combinée de l'adresse acquise par les hommes et d'une division du travail plus minutieuse et mieux entendue, fût absolument la même dans toutes les industries; qu'à toutes un surcroît proportionnel de capital fût appliqué, et partout avec le même résultat. En d'autres termes, il faudrait, comme première condition, que l'accroissement de puissance productive fût mathématiquement le même dans toutes les branches de la production. Or, c'est ce qu'il serait bien chimérique d'attendre: il y a même lieu de croire d'avance que certains objets, au lieu de baisser de prix, auront monté, parce que la puissance productive de l'homme, à l'égard de ces objets, n'aura pas augmenté assez pour justifier à la fois une hausse des salaires et une baisse des prix. De là une première catégorie d'exceptions. Dans une autre catégo-

rie, il faut ranger les industries à l'égard desquelles des causes artificielles empêcheraient la concurrence d'exercer sur les prix l'action en baisse qui lui est propre.

Dans les dernières années du dix-huitième siècle et les

premières du dix-neuvième, l'Angleterre avait sur le marché général un grand avantage, pour plusieurs articles manufacturés de grande importance, parce que ses populations ouvrières s'étaient formées mieux que celles des autres nations et avaient acquis plus d'adresse ; parce que des hommes ingénieux, Arkwright, Watt et d'autres, avaient inventé des machines puissantes ou des métiers admirables, et que le capital, déjà considérable, que s'était composé la nation, avait servi à mettre en œuvre, sur une vaste échelle, ces inventions avantageuses. Par cela même, il faut le remarquer, ce pays était devenu plus riche j car, avec le même travail, il avait, pour une même population, plus d'éléments de satisfaction (1). Les industries qui travaillaient pour l'exportation ayant ainsi augmenté grandement de puissance productive et pris de vastes développements, il s'ensuivit un double effet : les salaires haussèrent , et la hausse des salaires, dans ces branches particulières de l'industrie nationale, imprima un mouvement ascendant aux salaires en général.

J'insiste sur la hausse des salaires dans les industries qui s'étaient ainsi perfectionnées, parce que c'est le pivot du raisonnement. A l'explication qui vient d'en être donnée, j'ajoute, d'après M. Senior (2), la suivante : Le marché général du monde est, à proprement parler, la mine d'argent et d'or qu'exploite la Grande-Bretagne. C'est de là qu'elle tire ses métaux précieux ; et elle les en tire par une opération d'échange, moyennant le travail de ceux de ses ouvriers qui s'appliquent aux industries d'exportation, à peu près comme le Mexique, le Pérou, la Sibérie, la Californie et l'Australie les extraient du sein de la terre par une opération minière et métallurgique. Tant

(1) Voir page 601 ce que c'est que la richesse d'un pays.

(2) Three lectures on the cost of obtaining Money, 1830, page 15.

LA MONNAIE. SECTION XVII, CHAPITRE III. 729

que l'Angleterre était seule à bien utiliser les procédés perfectionnés, imaginés par ses ingénieurs et ses mécaniciens, elle était, ou du moins ses industries d'exportation étaient, sur le marché général du monde, par rapport à l'or et à l'argent, dans une position semblable à celle d'un individu qui, au Pérou, serait tombé sur la mine du Potosi, au Mexique aurait rencontré la Vela-Madre de Guanaxuato, ou qui, sur les bords de l'océan Pacifique, aurait découvert les gisements aurifères du Sacramento. Pour un même travail et un même capital, ces industries anglaises d'exportation obtenaient une quantité plus grande d'or et d'argent, ce qui permettait d'augmenter simultanément et le bénéfice de l'entrepreneur et le salaire de l'ouvrier.

Toutes les industries ayant, par suite, à payer leurs ouvriers plus cher, ce fut assurément pour elles un motif d'enchérir leurs produits. Là où cette force était balancée ou surmontée par une force contraire, provenant de ce que l'emploi d'un plus fort capital, employé plus judicieusement et plus habilement, provoquait la baisse avec intensité, malgré la hausse générale des salaires, les prix se maintenaient à l'ancien niveau ou, ce qui était le cas pour un grand nombre, tombaient plus bas, beaucoup plus bas quelquefois. Mais les branches de l'industrie nationale qu'aucune invention nouvelle ne stimulait, qui demeuraient routinières, que ne vivifiait pas un supplément de capital, étaient bien forcées de vendre plus cher leurs produits. Celles qui auraient eu l'assistance de procédés nouveaux appliqués avec un grand renfort de capital par des ouvriers, agents et direc-

teurs, plus adroits et plus capables, mais à l'égard desquelles l'action de la concurrence eût été paralysée par un monopole, auraient persisté à exiger du consommateur le même prix, et l'auraient obtenu.

M. Senior, qui a traité cette question avec supériorité, dans un écrit que nous venons de citer, fait, au sujet de ce dernier cas, le raisonnement suivant qui est sans réplique (1) :

« Supposons qu'à un moment donné la pire terre qui, à cet instant, comporte la culture, celle qui alors ne fait que couvrir les frais de production, rende par acre 2 quarters (2) de blé, déduction faite de la semence. Le propriétaire d'un domaine de cent acres, dont le rendement sera de 4 quarters par acre, semence déduite, sera fondé à réclamer et se fera payer un fermage égal à ces 4 quarters diminués du rendement de la terre la plus stérile, soit de 2 quarters par acre, ou en tout de 200 quarters. Les 200 quarters du propriétaire sont identiques aux 200 quarters que garde le fermier, et qui se partagent entre ses ouvriers et lui. Le prix courant de ces 200 derniers quarters doit être égal au montant des salaires payés par le fermier, augmenté de son profit ; le taux de ces salaires, s'il n'est pas absolument le même que le taux des salaires des ouvriers par les mains desquels ont été ouverts les objets manufacturés que le pays exporte, y reste lié par un certain rapport fixe. Admettons que la fatigue et l'effort de l'ouvrier manufacturier soient de moitié en sus de la fatigue et de l'effort de l'ouvrier cultivateur. Si le premier reçoit 15 schellings, soit 3 onces d'argent environ par semaine, le second n'aura que 10 schellings ou environ 2 onces de métal. Nous supposons que le fermier ait dix ouvriers, que les salaires soient payés un an avant que le fermier ne vende son grain et ne rentre dans ses fonds, et que le taux habituel du profit, que le fermier doit avoir pour ses avances, soit

(1) Three lectures on the cost of obtaining Money, page 10.

(2) On sait que le quarter est il 2 hectolitres 9/10, et l'acre de 10 ares.

(le 10 pour cent. Les 200 quarters de blé, que le fermier retient pour rétribuer ses ouvriers et retirer de son capital un profit convenable, devront donc avoir une valeur courante de 280 livres sterling, à savoir 260 livres pour les salaires, et 20 pour le profit. Le fermage du propriétaire vaudra donc aussi en argent 280 liv. st. Mais si un progrès nouveau de la puissance productive, dans les établissements qui se livrent à l'exportation, permet de placer sur le marché général les produits manufacturés de l'Angleterre, à de telles conditions que l'ouvrier manufacturier soit payé désormais sur le pied de 30 schellings par semaine au lieu de 15, ce sera comme si une mine d'argent eût été découverte qui fit baisser de moitié les frais de production de l'argent, en faveur du commerce anglais. Quoique l'ouvrier cultivateur n'ait rien acquis de plus en puissance productive, son salaire sera doublé tout comme celui de l'autre; autrement la proportion consacrée, en raison des peines respectives, entre les différentes industries, serait altérée. Les salaires des dix ouvriers employés par le fermier monteront donc ensemble, de 260 liv. à 520 ; le profit proportionnel (un dixième) du fermier sera de 52 au lieu de 26. Le prix des 200 quarters, dès lors, montera de 280 liv. à 572. Le revenu du propriétaire éprouvera le même accroissement de 280 liv. à 572. »

En résumé, le blé alors montera de 1 liv. 6s. 2 liv.

st. ns le quarter, en vertu de l'augmentation qu'aura éprouvée la richesse de la société. Le renchérissement supposé ici serait extrême ; mais on a, à dessein, forcé les termes du raisonnement afin d'en rendre la conclusion plus tangible. Par le progrès de la richesse, il y a donc des objets qui

peuvent devenir plus chers. Deux causes cependant empêcheraient, chacune isolément, qu'il n'en fût ainsi. Premièrement un capital nouveau, appliqué

avec intelligence à l'agriculture, diminuerait les frais de production du blé et permettrait de mieux rétribuer l'ouvrier des champs, sans élever le prix du grain ou en l'élevant beaucoup moins; secondement, si le marché intérieur était ouvert au blé étranger, celui-ci, par sa concurrence, arrêterait la hausse. Vraisemblablement, sous la pression de cette concurrence, l'agriculture ferait des progrès qui impliqueraient, entre autres choses, l'intervention d'un nouveau capital. Et c'est ainsi qu'on comprend bien comment la liberté du commerce, dans un pays où il se forme du capital, devient une cause déterminante du perfectionnement industriel en général. Si l'agriculture n'améliorait pas ses procédés, les terres de la pire qualité seraient abandonnées ou seraient consacrées à une autre culture ; on ne cultiverait plus en blé que celles qui pourraient soutenir le choc de la concurrence extérieure.

Ainsi, d'une part, l'abondance du capital et la judicieuse répartition de cette force dans les diverses industries, et d'autre part la liberté du commerce, tendent puissamment à généraliser la baisse des produits, à mesure que la richesse augmente, ou à empêcher la hausse de quelques-uns de contraster trop vivement avec la baisse de la plupart des autres.

On vient de voir, en Angleterre, cette tendance se manifester avec éclat et triompher de toute tendance opposée, dans l'industrie agricole. Le blé qui, en Angleterre, se vendait plus cher que partout sur le continent, a baissé d'une manière marquée par l'arrivage des grains étrangers. Mais depuis la loi de 1846, qui a supprimé à peu près entièrement le droit d'entrée sur les céréales dans le Royaume-Uni, un capital considérable a été successivement consacré à améliorer les fonds de terre, par différents procédés et particulièrement par le drainage. Les

fermiers ont secoué la torpeur dont plusieurs d'entre eux étaient engourdis, et ils ont été secondés par les propriétaires qui, par exemple, ont fait, moyennant intérêt, les avances du drainage. L'État lui-même leur a fourni son assistance par des prêts destinés à drainer. Le perfectionnement de l'agriculture a été continu, et les résultats obtenus ont été admirables. Au dire des personnes les mieux informées, il n'y a pas eu beaucoup de terres qui aient cessé d'être ensemencées, et celles où l'on n'a plus cultivé le blé, ne sont pas restées improductives. Les salaires n'ont pas décro, ils ont augmenté. Les profits des fermiers se sont accrus, la preuve en est manifeste par les relevés de l'impôt sur le revenu (income-tax). L'anxiété, que manifestaient les adversaires de la liberté du commerce au sujet de l'avenir des propriétaires et des fermiers, a fait place à une vive satisfaction. La fécondité du principe de la liberté commerciale a été démontrée une fois de plus.

CHAPITRE PREMIER

Si la baisse des frais de production est probable pour l'argent.

La question desavoir si la valeur des métaux précieux doit baisser relativement aux autres produits de l'industrie humaine, abstraction faite de toutes circonstances propres à ceux-ci, et sous l'influence exclusive de causes particulières à l'argent et à l'or , doit être étudiée séparément par rapport à l'un et à l'autre. Commençons par l'argent.

La question peut se diviser en trois parties distinctes:

t° Les frais de production de l'argent peuvent-ils baisser?

2° La quantité produite peut-elle augmenter beaucoup?

3° Y a-t-il lieu de croire que l'augmentation, supposée forte, le soit assez pour modifier sensiblement le rapport entre l'offre et la demande, de façon à déterminer la baisse de la valeur du métal?

Nous examinerons dans ce chapitre le premier de ces trois points.

L'exploitation des mines d'argent dans le Nouveau-Continent, qui sont celles d'où provient la majeure partie du métal répandu sur le marché général du monde, doit éprouver, dans un délai qui ne peut être bien long, des perfectionnements étendus. Les nombreux et puissants

filons de la chaîne des Andes, dans la masse desquels est disséminée la matière argentifère, sont exploités d'une manière barbare. Hormis le procédé de l'amalgamation à froid, qui encore est loin de s'appliquer avec un égal succès à tous les minerais (1), presque tout est grossier dans l'industrie argentièrre de l'Amérique espagnole, et cette grossièreté se traduit par la grandeur des frais. Dans la plupart des établissements métallurgiques du Nouveau-Monde, en dehors de ceux qui sont situés aux États-Unis, on est fort arriéré en fait d'arts mécaniques. Les moyens de transport sont exécrables, ce qui se résout financièrement en ces termes, qu'ils sont excessivement coûteux. Dans l'immense superficie de l'Amérique espagnole, excepté le Chili où même quelques chemins de fer sont établis, il n'y a pas une seule bonne route carrossable de quelque longueur. Depuis l'expédition française seulement, on s'est sérieusement occupé d'avoir des chemins de fer au Mexique, et c'est après l'arrivée de l'Empereur Maximilien qu'on s'est mis, dans ce beau pays, à construire des voies ferrées d'une grande étendue; mais, au moment où nous écrivons, l'exécution de la ligne sur laquelle on a judicieusement concentré les efforts, celle de Mexico à la Vera-Cruz, est fort peu avancée. Le Mexique et le Pérou n'ont pas un seul fleuve navigable, à portée des mines du moins; à plus forte raison pas un canal qu'on puisse citer (2). A peu d'exceptions près, les transports s'y font à dos de mulets, et c'est ainsi que les matières qu'on emploie pour le traitement du minerai d'argent, le sel et le magistral, sont grevés, avant d'arriver aux usines, de frais exorbitants. Excepté deux ou trois localités, nulle part dans les mines de l'Amérique

(1) Il laisse échapper l'argent de certains minerais.

(2) Il ne faut pas compter, en effet, les très-petits canaux qui existent dans les environs de Mexico, comme le canal de Chalco.

espagnole, on n'a pris, pour l'écoulement des eaux souterraines, les mesures prévoyantes qui font un si grand honneur aux Allemands, et qui permettraient aux travaux de s'étendre à de grandes profondeurs sans que l'on fût gêné par les eaux affluentes, sans même que les frais d'exploitation en fussent sensiblement augmentés. A défaut de ces galeries d'écoulement que les mineurs d'Allemagne creusent patiemment pendant des siècles, les Hispano-Américains n'ont pu adopter les machines d'épuisement des Anglais, parce que, sur la plupart des points, le pays est dépourvu du combustible qui serait nécessaire pour mettre en mouvement des appareils à vapeur. Aussi la présence d'eaux abondantes est-elle presque toujours une ruine pour l'exploitant des États espagnols du Nouveau-Monde.

On ne saurait croire à quel point l'exploitation des mines, elle travail du minerai extrait, sont surchargés de frais parasites. Sur presque toute la surface de l'Amérique espagnole la brouette est

inconnue, la charrette un objet de curiosité. Par delà ses dix doigts, son couteau et son lazo, le Mexicain ou le Péruvien n'a pas d'outillage et ne se soucie point d'en avoir. Une grande partie du labeur qui, en Europe ou aux États-Unis, serait accompli par des machines, ou tout au moins par des animaux, l'est, dans les établissements métallurgiques de ces contrées, par les bras de l'homme. Comme exemples de l'imperfection des procédés mécaniques qu'on observe dans et sur les mines, je citerai la trituration du minerai dont on forme les tortas (1), qui le plus souvent s'effectue par des mulets, et le foulage ou piétinement des tortas qui, dans quelques haciendas, se fait par des hommes.

Le mécanicien ne peut multiplier les chutes d'eau à son

(1) Voir plus haut, page 378.

gré; nous n'en avons que ce que nous en a donné la nature; mais nous avons le pouvoir de mieux utiliser celles qui sont à notre portée. Rien ne serait plus aisé que d'avoir des roues hydrauliques mieux établies que celles qu'on aperçoit sur les mines du Mexique et du Pérou, et qui au surplus y sont rares. Dans plus d'une circonstance, en ces régions, où l'eau pluviale est trois fois aussi abondante qu'à Paris, il ne serait pas impossible de l'emprisonner dans de profonds vallons où l'on dirigerait aussi la fonte des neiges des glaciers éternels, placés à la cime des montagnes, lorsqu'ils ne seraient pas trop éloignés, et l'on se créerait ainsi de vastes réservoirs de force motrice. C'est ce qui était accompli au Potosi dès la fin du seizième siècle. Les moulins à vent ont été employés accidentellement au Mexique, par un ingénieur français, M. Doy; ils pourraient l'être, ainsi que l'indique M. Duport, d'une manière permanente et générale dans toutes les mines, pour la portion du minerai qui est la plus pauvre. La vapeur n'a jamais été mise en œuvre pour la trituration du minerai, et elle ne pourrait l'être qu'autant que les forêts auraient été régénérées. La restauration forestière ne serait pas d'une difficulté insurmontable, si on le voulait bien, dans ces contrées où la population est fort clair-semée et où il n'y a pas de grands intérêts qui y soient opposés. Ce n'est pas comme dans nos départements des Pyrénées et des Alpes, dont les habitants, n'ayant de ressources que dans le pâturage, ont besoin de mener paître leurs bêtes à tout prix, et ne consentent pas aisément à ce qu'on fasse de vastes réserves dans les espaces ci-devant forestiers, aujourd'hui déboisés, où ils les conduisent. La force de la végétation étant très-grande dans les régions équinoxiales, la reproduction des bois serait

(I) Voir plus haut, page 380.

rapide sur tous les terrains qui n'ont pas une altitude excessive. On rencontre assez souvent parmi les montagnes du Mexique des bassins assez étendus, qui furent jadis des lacs, où l'on a trouvé quelquefois de la tourbe; en cherchant, on en découvrirait peut-être des dépôts intéressants. Sur quelques points du Nouveau-Monde, non loin des mines, on a reconnu des couches de houille, au Pérou par exemple, auprès des inépuisables mines d'argent de Pasco. Sur la presque totalité de son étendue, le Mexique semble être privé d'un si grand avantage; mais il n'est pas démontré que quelque jour, si le pays était coupé de bonnes routes et à plus forte raison desservi par des chemins de fer, et si la production intérieure était organisée de manière à offrir des retours au commerce (1), la houille de la Nouvelle-Écosse et, à plus forte raison, celle qui existe dans le Mexique même, non loin de Tampico, en remontant le Rio Panuco, ne pût être livrée aux mines mexicaines à des prix abordables. A 5 fr. par 100 kilogrammes, ce que l'industrie européenne considère comme un prix exorbitant, les producteurs d'argent du Nouveau-Monde s'estimeraient trop heureux d'avoir de ce combustible (2).

Il n'est pas superflu de montrer, par un exemple précis, la portée des économies qu'on réaliserait, dans l'in—

(1) Le Mexique, sous le régime colonial, exportait des farines et du sucre. Il produit aussi du coton de bonne qualité.

(i) Par heure et par force de cheval, une bonne machine à vapeur brûle 3 kilogrammes de charbon, et un cheval de vapeur a une force double d'un cheval de chair et d'os, et vaut, par conséquent, dix hommes. Les hommes et les bêtes travaillant huit heures par jour, 24 kilogrammes de houille, qui, à 5 francs les 100 kilogrammes, coûteraient 1 fr. 20 c., produiraient le travail de deux mules, dont la nourriture revient à 2 francs au moins et souvent à beaucoup plus, et celui de dix hommes, qui coûtent, en supposant une moyenne de 3 francs par tête, 30 francs. L'avantage serait bien autrement grand avec des chutes d'eau ou des moulins à vent.

L'industrie argentine du Nouveau-Monde, au moyen de meilleures dispositions mécaniques. Prenons un détail de l'opération métallurgique, le foulage des mines. Un voyageur français visitant le Potosi, il y a vingt ou trente ans, donna aux mineurs le conseil de remplacer les Indiens, payés à raison de 3 fr. 40 cent, par jour, qu'on faisait piétiner dans ces boues, non plus seulement par des mules, comme au Mexique et dans le Pérou proprement dit, mais par une machine pareille à celle qui sert, en Europe, à broyer le mortier, et que les Parisiens ont vue tant multipliée autour d'eux pendant la construction des fortifications. L'idée fut goûtée d'un des mineurs qui, moyennant 1,600 francs environ, établit la machine. Les résultats en furent excellents. Avec une seule mule pour tourner la roue, on fit, selon ce qui m'a été assuré, autant de besogne qu'avec vingt Indiens, dont la rétribution n'était pas de moins de 68 francs par jour : la mule avec son conducteur ne revenait pas à 5 fr. 50 cent. Comme trait de mœurs propre à faire connaître combien peu de lumières il y a parmi cette population, et à quel point elle est esclave de la routine, ajoutons que le mineur qui avait fait cette expérience, et auquel elle avait si bien réussi, est resté, pendant longtemps, le seul à en profiter. C'était un Espagnol ; les créoles, ses voisins, se refusaient à l'imiter.

Un autre obstacle à l'adoption d'un système d'exploitation bien conçu et économique, c'est que les capitaux, lorsqu'on est forcé d'avoir recours à ceux d'autrui, ne s'obtiennent plus qu'à des conditions très-dures. Autrefois, au Mexique, le clergé, qui administrait de grandes richesses, les confiait aux hommes industriels, sans jamais exiger plus de 6 pour 100. Lorsqu'en 1828, d'aveugles passions politiques eurent fait porter la loi qui chassait du territoire mexicain tous les natifs de la Péninsule espagnole, 70,000 personnes environ durent émigrer, et elles

emportèrent une grande partie du capital roulant du pays. L'exil de ces négociants, agriculteurs, magistrats, membres du haut clergé, qui formaient l'élite de la nation mexicaine, rompit le lien vivant qui rattachait le Mexique aux nations civilisées, et ne contribua pas peu à livrer le pays à l'anarchie qui n'a cessé de le ronger ; par là aussi s'est tarie la source de beaucoup d'entreprises utiles.

Si l'ordre et la sécurité se rétablissaient dans le pays, cette pénurie de capitaux, qui est un grand obstacle au perfectionnement de l'industrie minière, comme de toute autre industrie, ne se ferait bientôt plus sentir qu'à un degré bien moindre. .

La marge est donc grande dans l'Amérique espagnole, pour le progrès de l'industrie minière et par conséquent pour l'abaissement des frais de production de l'argent. L'imperfection même de la civilisation dans ces contrées suscite beaucoup d'autres entraves, dont il serait trop long de dérou-

ler ici le tableau. Il s'en rencontre dans l'administration du pays, dans la législation générale et spéciale, dans la manière dont se rend la justice. On manque d'une multitude de ressources, qui se présentent comme d'elles-mêmes dans les pays plus avancés. A chaque instant on trouve devant soi, comme un mur à pic, les usages ou les mœurs, la routine, les préjugés, l'indolence, tout ce qui caractérise enfin l'état de choses où l'homme n'a que très-imparfaitement assis son empire sur la nature et sur lui-même. Mais une pareille situation ne saurait se maintenir bien longtemps : ou bien les diverses parties de l'Amérique espagnole s'organiseront mieux et remplaceront l'anarchie qui, à l'exception du Chili, les a désolées depuis l'Indépendance, par un ordre politique et social qui soit satisfaisant, ou bien elles deviendront la proie de la conquête, et une autre race d'hommes, venant y imposer sa domination, établira par la force cette civilisation mo-

derne, que les peuples hispano-américains auraient été impuissants à fonder de leurs mains parmi eux.

L'exploitation des mines d'argent s'étant établie dans l'Union Américaine, du côté de l'océan Pacifique, il est certain qu'elle y fera des progrès et s'y organisera au mieux. Il est difficile que les perfectionnements qu'elle y aura organisés, tant pour l'extraction des minerais que pour leur préparation mécanique et pour leur traitement, ne se répandent pas, de proche en proche, sur les gisements principaux du Mexique.

Il est un point sur lequel nous nous arrêterons un instant, parce qu'il est d'une importance exceptionnelle; c'est l'influence de l'approvisionnement en mercure et du prix auquel le payent les mineurs. La dépense en mercure représentait environ la neuvième partie des frais de production, il y a quelques années, lorsqu'on en découvrit des gisements admirables dans la Californie, particulièrement celui de New-Almaden. Jusque-là ce métal n'était exploité sur une grande échelle, pour le commerce général, qu'en deux localités, toutes les deux situées en Europe : Almaden en Espagne, et Idria dans la Carniole. Les mines d'Almaden surtout auraient pu subvenir à une grande production; mais, pour les mineurs mexicains, tout se passait comme si les mines de mercure eussent été appauvries et ne rendissent plus ce métal qu'à grand'peine. Sous le régime colonial, la couronne d'Espagne s'était réservé la vente du mercure d'Almaden; elle achetait pareillement de celui d'Idria pour le revendre. Elle ne livrait d'abord le mercure aux mineurs mexicains qu'avec un gros profit, tandis qu'elle le donnait au Pérou au prix coûtant. Le Mexique réclama; et en conséquence, de 980 francs par 100 kilogrammes, à partir de 1777, le prix fut réduit à 500 francs (t) les 100 kilogrammes pris à

(1) Pendant une première période qui fut courte, on l'avait mis à 732 fr.

Mexico (1). Depuis l'Indépendance, la spéculation l'avait fait monter très-haut ; U formait, entre les mains de capitalistes européens, l'objet d'un monopole. Rendu aux mines, il revenait aux mineurs, selon leur éloignement du port, de 1,550 à 1,750 francs (2). Les Mexicains se plaignaient de cet enchérissement, qui les empêchait de traiter les rainerais dont la teneur est moindre d'un millième d'argent. On a remarqué, non sans raison, que l'Espagne aurait tiré un bien meilleur parti de ses mines d'Almaden, si elle avait négocié avec le Mexique indépendant un traité de commerce avantageux pour les fabriques de la Catalogne et pour les vignobles de la Péninsule, en acceptant elle-même la condition de livrer le mercure aux mineurs mexicains, au prix du régime colonial.

Au commencement du siècle, alors que les mines d'argent du Nouveau-Monde étaient exploitées plus activement qu'aujourd'hui, elles réclamaient ensemble

1.350.000 kilogrammes de mercure. Celles du Mexique seul en absorbaient 750.000. L'Europe leur en fournissait

1.150.000 kilogrammes, sur 1,700,000 que rendaient ses mines. L'Amérique espagnole doit absorber aujourd'hui une quantité au moins égale de mercure, parce que la méthode de l'amalgamation à froid a pris de l'extension.

De tout temps, s'assurer une grande provision de mercure fut l'idée fixe des mineurs américains. « Le

La prix coûtant était de 1 50 franc» par 1<K>< kilogrammes à Séville; il était de 355 francs h Mexico.

(1) C'étaient les prix du mercure d'Almaden. Celui d'Idria était un peu plus cher.

(2) En convertissant les mannaies espagnoles en monnaies françaises, nous calculons ici, comme partout, la piastre à sa valeur pleine de 5 fr. 43 cenL, et non pas à 5 francs, comme on le fait ordinairement. Une piastre, tout comme t franc, est un poids d'argent, et il convient d'exprimer ce poids tel u'ilast, sans s'occuper du cours du change entre les différents pays.

Mexique elle Pérou, écrivait, il y a quarante ans, Humboldt, produisent en général d'autant plus d'argent, qu'ils reçoivent plus abondamment et à plus bas prix le mercure. » La répartition du mercure, par les agents du roi, entre les exploitants, était alors comme la distribution de la manne dans le désert. Le pouvoir de répartir l'approvisionnement annuel de mercure, au nom de la couronne, était, de toutes les attributions du vice-roi, celle qui excitait le plus d'envie au dehors et lui attirait le plus d'hommages au dedans. C'était comme chez nous dans l'ancien régime la feuille des bénéfices. Les ministres de Madrid disputaient cette prérogative aux vice-rois, et ceux-ci avaient besoin de se sentir fortement appuyés en cour pour tenir bon. On eût dit que ce métal possédait la puissance que lui avaient attribuée les alchimistes, de transmuter en argent les substances minérales. Le bruit court qu'il y a du mercure en Chine; vite le vice-roi Galvez organise une expédition comme celle des Argonautes, pour aller l'y chercher. Le mercure de la Chine se trouva frêlé, peu abondant et fort cher ; on n'y revint plus.

On conçoit sans peine, d'après ce qui précède, que les mineurs de l'Amérique espagnole aient cherché à se procurer du mercure, en l'extrayant des entrailles mêmes de leur continent. A une époque assez reculée déjà, de remarquables indices de mercure avaient été signalés au Mexique, au Pérou, dans la Nouvelle-Grenade, et sur d'autres points encore du Nouveau-Monde. Suivant Humboldt, peu de contrées présentent des apparences de cinabre, en couches ou en filons, aussi nombreuses que le plateau formé par la chaîne des Andes, du 19e au 22* degré de latitude boréale, c'est-à-dire au cœur du Mexique. Des recherches faites dans ces espaces conduisirent, pendant le dernier siècle, à quelques gîtes intéressants, qui

furent mal reconnus et dont on ne tira aucun parti. Au Pérou, les indices de mercure sont plus multipliés encore, et, dès 1570, une belle mine y fut découverte et exploitée à Huanca-Velica. Elle donnait depuis longtemps à peu près autant de mercure qu'en réclamait cette vicéroyauté, lorsque l'ignorance de l'intendant, chargé de surveiller l'exploitation pour le compte de la couronne, causa dans la mine un écoulement général qui la fit abandonner, quoique l'accident ne fût rien moins

qu'irréparable; il eût été facile, en effet, de reprendre un peu plus loin le même filon, qui est reconnu sur une grande longueur. C'était pendant les dernières années du dix-huitième siècle. A partir de cette époque, l'exploitation grossière, par les Indiens, des affleurements de petits filons situés aussi non loin de Huanca-Velica, près de Sillacasa, produisait encore annuellement 140,000 kilogrammes de mercure, ce qui paraissait justement à Humboldt une preuve de l'abondance du mercure dans cette partie des Andes. L'illustre voyageur n'a pas craint de dire que «peut-être le Mexique et le Pérou, au lieu de recevoir ce métal de l'Europe, pourraient un jour en fournir à l'ancien monde. » Si l'on considère la Californie comme une province mexicaine, cette prédiction, très hardie à l'époque où elle fut énoncée pour la première fois, est en train de s'accomplir; car les mines de mercure de la Californie paraissent offrir des ressources illimitées. On assure que la teneur du minerai en mercure est double de celle d'Almaden, 20 à 22 p. 100 au lieu de 10. Déjà la Californie fournit pour le moins autant de mercure que tous les gisements de l'Europe réunis. Avec l'activité dévorante qui est l'attribut de la race anglo-américaine, que sera-ce dans dix ans? L'abondance et le bon marché du mercure peuvent donc être regardés comme des faits acquis.

Pour apprécier l'influence que peut exercer le bas prix du mercure, il faut se rappeler que, dans la condition ordinaire des mines du Mexique ou du Pérou, pour chaque tonne de minerai sur laquelle on opère, il faut employer 22 kilogrammes de mercure qui, à l'ancien prix de tGfr., représentaient 352 francs, et comme la tonne de minerai, au titre moyen de 2 millièmes, fournirait 2 kilogrammes d'argent, soit 444 francs, on est fondé à dire que, dans la situation des choses qui a précédé la découverte des mines de mercure de la Californie, le mercure nécessaire à l'exploitation des mines exigeait, dans le capital de roulement, la présence d'une somme égale aux quatre cinquièmes de la valeur de tout l'argent contenu dans le minerai.

Dès 1860, grâce aux nouvelles mines de mercure, le prix de ce métal, rendu sur les mines d'argent du Mexique, était en moyenne d'environ 10 francs le kilogramme ou 1,000 francs les 100 kilogrammes. A ce prix la portion du fonds de roulement représentée par le mercure n'était plus que la moitié de la valeur de l'argent enfermé dans le minerai, et la baisse n'avait pas dit son dernier mot.

La proximité de San-Francisco et les avantages de la localité dans laquelle sont situés les filons de mercure autorisent à penser que la population affluera sur ces mines et que la production de ce métal grandira beaucoup, surtout lorsque le procédé métallurgique par lequel le métal est extrait du minerai, sera devenu plus salubre, ce qui semble n'être pas difficile. On a lieu de présumer qu'alors le mercure éprouvera une baisse plus marquée. 11 résulte du rapport de M. Laur que, peu de temps après la mise en feu des fours à mercure de New-Almaden, le mercure fut mis en vente à San-Francisco, à raison de 4 fr. 50 cent, le kilogramme. Le prix s'était relevé les années suivantes; mais au mois de janvier 1861 il était

retombé à 5 francs et même un, peu au-dessous. Dans l'opinion de ce savant voyageur, on aurait lieu d'espérer que prochainement le métal fût offert à l'exportation au prix de 3 fr. 20 cent, et 3 francs le kilogramme. Ce serait une amélioration considérable pour l'exploitation des mines d'argent mexicaines et péruviennes, et cette amélioration se traduirait, en vertu de la force même des choses, par un accroissement de la production de l'argent.

Pour se rendre compte avec quelque précision de l'action que peut exercer la baisse du mercure sur la production de l'argent, il est nécessaire de se livrer à quelques calculs. C'est ce que M. Laur a fait d'une manière convaincante. Il a montré comment, lorsque le mercure est cher, les mineurs

sont forcés de s'arrêter, dans le traitement des minerais, à ceux qui sont au-dessous d'une certaine teneur qu'il fixe à un millième, tandis que, si le mercure était à bon marché, ils pourraient traiter avec avantage les minerais rendant 70 seulement sur 10,000.

D'après le rapport de M. Laur, en 1860, la compagnie de la Vela-Grande, à Zacatecas, au Mexique, a extrait en moyenne 500 tonnes de minerai, mais n'en a travaillé que 200. On a délaissé sur le carreau de la mine, connue ou rebut stérile, 300 tonnes de minerai d'une teneur de 75 grammes environ sur 100 kilogrammes (soit 1 0,000). On a abandonné ainsi 40 pour 100 de l'argent contenu dans le bloc du minerai retiré du sein de la terre. Avec du mercure à bas prix, cette proportion de 40 pour 100 eût pu être extraite et serait venue abaisser les frais d'extraction.

Par un autre calcul, M. Laur établit que, si l'on suppose le mercure, à 3 francs le kilogramme à Sao-Francisco, ce qui revient à 4 fr. 10 cent., rendu sur les mines mexicaines; les moins éloignées, la somme des avances nécessaires, tant à l'extraction du minerai du sein de la

terre qu'au traitement métallurgique, en éprouverait une diminution de 24 pour 100, par rapport à ce qu'il en coûtait avant la découverte de New-Almaden. Dans un pays où le taux de l'intérêt des capitaux est élevé, cet avantage est considérable.

« Lorsque le métal devient rare et cher, dit M. Laur, bien des petites exploitations, tout importantes par leur nombre, mais peu prospères et à crédit limité, doivent restreindre et très-souvent suspendre entièrement leurs travaux. Les grandes entreprises continuent à marcher, mais souvent aussi elles ménagent l'emploi d'un réactif devenu si précieux, elles suppriment le traitement des minerais qui, tout en rendant beaucoup d'argent, laissent peu de bénéfices, à raison de la grande quantité de mercure qu'ils consomment; la production se resserre de tous côtés. Lorsque au contraire le métal abonde, ses détenteurs ne craignent pas d'en faire une longue avance aux exploitations nouvelles ou nécessaires. Le traitement des minerais se fait plus exactement, les espèces argentifères les plus réfractaires sont réduites par l'emploi de plus fortes doses de réactifs. On détruit des quantités énormes de mercure, mais on produit beaucoup d'argent. »

CHAPITRE II

Si la baisse des frais de production, qui est probable pour l'argent, amènerait nécessairement la baisse de la valeur de ce métal.

Nous réunirons dans ce chapitre les deux dernières des trois questions indiquées au commencement du chapitre précédent.

Supposons que la marche de la civilisation, du lieu

d'être ralenti par des obstacles inattendus, par des guerres, par des révolutions anarchiques, devienne de jour en jour plus rapide, et qu'un plus grand nombre de peuples se laissent aller à ce courant bienfaisant. De toutes parts, l'ensemble des citoyens parviendrait à participer aux jouissances de la vie civilisée; le progrès des arts et celui du luxe absorberaient, tous les ans, une plus grande quantité de métaux précieux. Dès lors, la grandeur de la demande ne pourrait-elle pas empêcher, pendant un long espace de temps, la diminution des frais d'extraction de ces métaux, et même un certain agrandissement de la production, d'être suivis d'une diminution correspon-

dante, ou même d'une diminution quelconque, dans la valeur qui leur est attribuée en comparaison des autres marchandises, ou par rapport à un type fixe qu'on peut supposer? Un temps d'arrêt de ce genre, dans la baisse d'un article dont les prix de revient auront été notablement amoindris ou dont la production se sera accrue, doit se prolonger tant que celle-ci n'a pas pris une grandeur plus que proportionnée à l'étendue des nouveaux besoins.

Tout considéré, il y a lieu de penser que la baisse de la valeur de l'argent suivrait progressivement, à quelque distance, celle des frais de production. Les grands profits que rendraient les mines, à la faveur de méthodes meilleures et de l'amélioration des voies de transport, détermineraient les hommes à se porter avec énergie sur cette industrie. La production tendrait donc à s'accroître vivement. De là entre les producteurs une concurrence qui, inévitablement, entraînerait l'abaissement de la valeur du métal. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait de deux choses l'une :

Ou qu'une fiscalité exigeante essayât de faire dériver l'ers le trésor public des États producteurs le bénéfice du

perfectionnement ; mais je crois pouvoir écarter cette hypothèse, parce que, au delà d'un certain point, elle souffrirait, dans l'exécution, des difficultés insurmontables ;

Ou bien que les mines vinssent à manquer à l'ardeur des mineurs : or, au contraire, sur ce point, le témoignage de tous les observateurs éclairés, qui ont visité l'Amérique, est de nature à donner toute sécurité. Ils sont tous si vivement frappés du nombre des gîtes, de l'épaisseur des filons, de la grandeur des résultats obtenus sur un petit espace, que, lorsqu'ils ont à traiter de la fécondité du sol américain par rapport à l'argent, leur ton change tout à coup; de froid qu'il était, comme il convient dans les livres de science, il devient animé et presque enthousiaste; ils distinguent un inépuisable fonds de richesses ; ils voient l'Europe inondée de métaux précieux ; ils affirment que les trésors qu'on a retirés des mines du Nouveau-Monde ne sont rien en comparaison de ce que ces mines peuvent fournir.

Mais laissons-les parler eux-mêmes.

Citons d'abord Humboldt (1) :

« En général, l'abondance de l'argent est telle dans la « chaîne des Andes, qu'en réfléchissant sur le nombre « des gîtes de rainerais qui sont restés intacts ou qui « n'ont été que superficiellement exploités, on serait tenté de croire que les Européens ont à peine commencé « à jouir de cet inépuisable fonds de richesses que renferme le Nouveau-Monde.

« Si l'on jette les yeux sur le district des mines de « Guanaxualo, qui, sur le petit espace de quelques milliers de mètres carrés, fournit annuellement la septième ou la huitième partie de tout l'argent américain-

(1) Nouvelle-Espagne, 111, pages 342-43.

« car, on verra que les 550,000 marcs que l'on retire « annuellement de la fameuse Veta Madre sont le produit de deux mines seulement, de celle du comte de « Valenciana et de celle du marquis de Rayas, et que « plus des quatre cinquièmes de ce filon n'ont jamais « été attaqués. Il est très-probable, cependant, qu'en « réunissant les deux mines de Fraustros et de Mellado , « et en les épuisant, on formerait une mine dont la richesse serait comparable à celle de Valenciana. L'opinion, que la Nouvelle-Espagne ne produit peut-être « pas la troisième partie des mé-

taux précieux qu'elle « pourrait fournir dans des circonstances politiques plus a heureuses, a été émise depuis longtemps par toutes les « personnes instruites qui habitent les principaux districts « de mines de ce pays : elle est énoncée formellement « dans un mémoire que les députés du corps des mi- « neurs ont présenté au roi, en 1774, et qui est rédigé « avec autant de sagesse que de connaissance des localités. « L'Europe serait inondée de métaux précieux, si l'on atta- « quait à la fois, avec tous les moyens qu'offre le perfec- « tionnement de l'art du mineur, les gîtes de minerais de « Bolanos, de Batopilas', de Sombrerete, du Rosario, de « Pachuca, de Moran, de Zultepec, de Chihuahua, et « tant d'autres qui ont joui d'une ancienne et juste cé- « lébrité. »

Le témoignage plus récent de M. Duport n'est pas moins positif que celui de son illustre devancier.

« Les schistes argileux, talqueux, chloritiques, la dio- « rite, quelquefois des calcaires assez anciens, et plus ra- « rement encore les porphyres, sont, sur bien des points,

« traversés par des filons de quartz, qui renferment sou- « vent des sulfures métalliques; quand cette circonstance « se présente, il est rare qu'on ne trouve pas, dans le nom- « bre, du sulfure d'argent. Ces formations fort rares, du

« moins au jour, dans les environs de Mexico, percent « plus souvent les masses trach y tiques et porphyriques en « avançant vers le nord ; presque partout où elles se mon- « trent, il y a des exploitations plus ou moins importantes;

« mais quandon traverse la chaîne principale, vers le golfe <• de la Californie, ce ne sont plus alors des points isolés,

« c'est toute la pente occidentale de la Cordillère qui est v composée de ces roches métalliques, sillonnées des « mêmes veines de quartz sur un espace immense. C'est « assez dire que les gisements travaillés depuis trois siè- « clés ne sont rien auprès de ceux qui restent à explorer.

« Mais, sans chercher de nouveaux districts, on peut, « dans les anciens, suivre encore les travaux avec plus de « chances de succès qu'on ne le croit généralement, et « Zacatecas en est un exemple frappant. Ces mines, trait vaillées dès 1 548, ont fourni sans cesse de l'argent, en « plus ou moins grande quantité, suivant que le hasard a « conduit plus ou moins heureusement les travaux des « mineurs. La réputation do Zacatecas était compromise, a quand un Français, le mineur Laborde, vint découvrir « le filon de la Veto. Grande, dont la richesse, considérée « comme épuisée vers la fin du siècle dernier, a encore « fourni, de 1827 à 1839, près do cent cinquante mil- « lions de francs. Un autre exemple plus récent encore est « celui des concessions de S. Clemnte et S. Nicolas, qui « sont pour le moment les exploitations les plus fructueu- « ses de Zacatecas, quoique, il y a dix ans, on ne soup- « çonnât pas l'existence de filous si riches dans un terrain « contigu aux concessions de Malanoche et Rondonera, qui a ont enrichi plusieurs familles il y a moins de quarante « ans. Enfin, le Fresnillo, qui produit en ce moment une « valeur de dix millions de francs par année, fut visité, en « 1 827, par M. Ward ; et dans son livre sur le Mexique, ce « voyageur en parle comme d'un lieu abandonné, sur le-

« quel on ne pouvait conserver que quelques souvenirs, « sans former aucune espérance (1). »

Le même auteur termine son ouvrage en ces termes, qui forment la conclusion naturelle du présent chapitre : « Le temps viendra, un siècle plus tôt, un siècle plus tard, où la production de

l'argent n'aura d'autres limites que celles qui lui seront imposées par la baisse toujours croissante de la valeur (i). »

11 y a un quart de siècle que M. Duport écrivait ces lignes. Pendant ce temps les événements ont marché plus vile qu'il ne l'avait pensé. La principale des anciennes colonies de l'Espagne sur le continent américain, le Mexique, après de longues agitations, sous un régime qui n'avait de la république que le nom, a essayé de se faire de nouvelles destinées plus conformes h. ses traditions et plus favorables à sa prospérité matérielle, à sa stabilité politique et à son progrès social, en se plaçant sous l'égide des institutions monarchiques. Un prince généreux est venu d'Europe s'associer à cette difficile tentative et en assumer la direction laborieuse. 11 est impossible de dire encore quelle en sera l'issue, car, au sein même du Mexique, elle rencontre 1 hostilité de passions aveugles, et dans la grande république de l'Amérique du Nord, l'opinion semble y être contraire, ce qui ne laisse pas que d'assombrir. fortement l'avenir. Si pourtant le gouvernement de l'Empereur Maximilien réussit ainsi qu'il le mérite, et par son succès restitue au pays le bon ordre dont il est privé depuis cinquante ans, il est hors de doute que l'exploitation des mines mexicaines acquerra dans peu d'années un vaste développement. Et que n'y aurait-il pas à attendre des mines du Pérou, si elles étaient l'objet de la

(1) Production des Métaux Précieux, etc., page 378.

(2) Ibid., page 426.

moitié seulement des améliorations qu'elles comportent ?

Si le Mexique se refusait à la tentative de régénération qu'est venu y faire l'empereur Maximilien, il est hors de doute qu'il tarderait peu à être conquis par ses entreprenants voisins du Nord, qui y donneraient à l'industrie minérale la vive et intelligente impulsion qu'ils communiquent à tout ce qu'ils touchent.

En dehors du Mexique, dans la portion de la chaîne des Andes qui est située sur le sol des États-Unis, la mise en œuvre, sur une grande échelle, de nouvelles mines d'argent n'est plus un futur contingent, c'est un fait parfaitement acquis, et nous avons déjà donné sur ce sujet des renseignements sommaires. L'exploitation des gisements de métaux précieux de cette partie occidentale des États-Unis, qui avait commencé par l'extraction de l'or dans la Californie, s'étend aujourd'hui sur une dizaine d'États ou Territoires, indépendamment de la Colombie anglaise, qui paraît aussi offrir en ce genre de remarquables ressources. Or, parmi ces mines, dont l'extraction grandit tous les jours, il en est dont l'argent est le principal produit, et déjà la quantité ainsi obtenue de ce métal égale celle que fournit le Mexique. Il n'en faut pas davantage pour démontrer que, dans un prochain avenir, elle sera bien supérieure à tout ce que l'Amérique entière a pu jamais fournir. Un agent du Ministère des finances des États-Unis, dans une note annexée au rapport du ministre, présenté au Congrès, à l'ouverture de la session de 1864-1865, exprimait l'opinion qu'en 1866 la production des deux métaux réunis dans cette région s'élèverait à 200 millions de dollars, c'est-à-dire à plus d'un milliard de francs. Sur cette somme, il est vraisemblable que l'argent formerait au moins le tiers ou le quart : que sera-ce donc dans une dizaine d'années ?

D'après ce même document, la superficie des terrains «i. 48

argentifères et aurifères, qui ont été mis en réserve pour être concédés ou vendus à titre de gisements métalliques, excéderait, dans la Californie seule, 10 millions d'acres (4,046,700 hectares).

Pour l'ensemble du pays que nous venons d'indiquer, sans compter cependant l'Utah et le Nouveau-Mexique, ce seraient 15 millions d'acres de plus (6,070,000 hectares). On est fondé à croire jusqu'à présent que ce n'est pas l'argent qui constitue la majeure partie de ces gisements; mais, quelque défalcation qu'on fasse pour l'or, il restera assez d'espace pour donner lieu à une immense extraction de l'autre métal. Il faut d'ailleurs tenir compte de ce que cette vaste région n'a encore été explorée qu'à peine ; par conséquent de nouvelles richesses minérales viendront infailliblement s'ajouter à celles qui déjà sont connues, aussi bien pour l'argent que pour l'or.

Lorsque dans un pays la population est animée de l'esprit d'entreprise, et quel peuple est plus entreprenant que celui des États-Unis? lorsque les lois y consacrent, dans sa plénitude, le principe de la libre concurrence, et c'est bieu le cas dans l'Union Américaine, lorsque enfin une industrie y offre à l'activité humaine un champ indéfini par son étendue, séduisant par l'abondance et la nature même des fruits qu'il donne, ce n'est pas une question que de savoir si une telle industrie y sera pratiquée et portée, dans un bref délai, à un degré d'extension tel que le prix de ses produits tombe au niveau où il peut être raisonnablement abaissé. En un mot, se bornât-on à envisager, parmi les mines du Nouveau-Monde, celles qui sont situées aux États-Unis, on serait fondé à penser que, par le fait des mines de l'Amérique, la valeur de l'argent éprouvera, avant qu'il soit bien longtemps, toute la baisse que comportent l'avancement acquis aux aids métallurgiques et le progrès général des moyens de production.

/ % / N / V / \ / \ A, AA r

\\AAA'N'\NA'\AA/\rAA AA<AAA

CHAPITRE III

Les mêmes questions examinées au sujet de l'or.

U n'est pas besoin de longs développements pour établir que les gisements d'or nouvellement connus occupent une superficie presque illimitée, et qu'ainsi une grande latitude existe au profit des hommes industriels qui voudraient les exploiter. Il suffit de nommer la région occidentale des États-Unis, dont la Californie n'est qu'un lambeau, le continent australien avec ses dépendances, et la Russie asiatique, pour que sur ce point tous les doutes soient écartés. Une population nombreuse, qui ne peut que s'accroître, s'adonne à l'exploitation des mines de ces trois groupes. Toutes les ressources de la mécanique et de la chimie s'y déploient avec intelligence, dans les deux premiers principalement. Les capitaux n'y manquent pas. Que faut-il de plus pour que la production ne s'y arrête pointet pour que la valeur du métal se réduise graduellement au montant des frais d'extraction, accru d'un légitime profit, ainsi qu'il arrive dans toute industrie qui offre un espace indéfini à la libre concurrence ?

A l'opinion d'après laquelle la valeur de l'or devrait baisser, on a opposé une objection, qui ne laisse pas de mériter un examen très-attentif, parce que, au premier aspect, elle paraît avoir pour elle l'autorité de l'expérience. Il est fort douteux, a-t-on dit, que la valeur de l'or soit destinée à diminuer notablement par l'accroissement de la production, car, depuis 1848 au moins, nous assistons au spectacle d'une production considérablement

augmentée, et nous ne voyons pas que la baisse de l'or se soit révélée d'une manière bien sensible. Des statisticiens éclairés et consciencieux se sont livrés à diverses recherches, dans le but d'apprécier les changements qui, depuis 1848, se sont manifestés dans les prix, c'est-à-dire dans le rapport de la valeur de l'or à la valeur des principales denrées et marchandises. Si ce travail a constaté quelque chose, c'est que quelques articles avaient haussé de valeur, ce qui donnerait à croire qu'en effet l'or a perdu une partie de la sienne ; mais il en résulte aussi que d'autres ont diminué, ce qui justifierait l'opinion opposée. Enfin, à ne considérer que les prix qui ont monté, les variations qu'ils ont subies ne sont pas assez fortes en général pour autoriser une conclusion bien caractérisée, dans le sens de la baisse du précieux métal.

A cette objection l'on est fondé à répondre qu'il n'y a aucune raison pour que l'or échappe à la loi générale, en vertu de laquelle toute marchandise qui est offerte sur le marché, en quantité croissante, baisse nécessairement de valeur, à moins que la demande ne s'en augmente dans une proportion correspondante. C'est une loi absolue, aussi irrésistible que celle de la gravitation elle-même. Or, maintenant, y a-t-il un motif quelconque de supposer que les capitaux, l'intelligence et les bras ne se porteront pas sur l'industrie des mines d'or, de manière à en accroître la production, tant que l'exploitation de ces mines fournira des bénéfices supérieurs à ceux des autres variétés de l'industrielle activité des peuples ? Il n'y en a aucune, puisqu'elle est libre, et que le champ qu'elle présente est d'une grandeur illimitée.

On a, en outre, lieu de faire observer que l'expérience faite depuis 1848, quoiqu'elle ait duré près de vingt ans déjà, n'est pas assez longue pour autoriser à penser que l'or n'est point destiné à baisser. On peut s'en convaincre

en se rappelant ce qui se passa après la découverte des riches gisements d'argent de l'Amérique au seizième siècle. L'année 1545, où l'on se mit à travailler la mine de Potosi, peut, dans la pratique, être regardée comme le point de départ de la grande production. Or, si le lecteur veut bien se référer à ce qui a été exposé plus haut, il verra (1) qu'il se passa un assez long délai avant que la baisse de valeur du précieux métal fût bien sensible. On peut estimer à un quart de siècle cette sorte de temps d'arrêt ; la baisse, à partir de là, s'accusa fortement, mais elle mit soixante à soixante-dix ans à s'accomplir, tout au moins un demi-siècle.

La cause de cette lenteur, qui semble incroyable, c'est que, à la même époque, l'industrie, le commerce, et par eux la richesse prirent un grand essor. Il fallut beaucoup plus de monnaie pour le service des transactions de toutes sortes. La demande, en un mot, avait grandi dans une forte proportion ; il n'en faut pas davantage pour restreindre l'influence de l'augmentation de production et même pour la paralyser complètement.

C'est le lieu de dire aussi que l'approvisionnement des deux métaux précieux, qu'il est impossible ici de séparer l'un de l'autre, n'a pas augmenté à ce point, sur le marché de la civilisation occidentale, depuis la découverte des mines de la Californie, que l'un ou l'autre pût, par l'excès de l'offre, y éprouver une baisse considérable. L'accroissement a été fort inférieur à ce qu'on pourrait penser, par la raison que, en même temps que ce marché recevait une quantité d'or inaccoutumée, il se dépouillait d'une grande partie de ce qu'il possédait de l'autre métal précieux. Nous avons présenté plus haut (2) un exposé duquel il résulterait que, de la fin de 1848 au

(I) Page 373.

(*) Voir plus haut, section XIII, chapitre tu.

commencement de 1865, en seize années, l'approvisionnement de l'Europe et de l'Amérique, en or et en argent sous toutes les formes, monnaie, ustensiles, bijoux, sommes thésaurisées, dorure et argenture, se serait accru seulement de cinq milliards 379 millions (différence entre les deux sommes de 39,583 millions et 34,204 millions); cet accroissement n'est guère que d'un septième de la masse préexistante, pour l'ensemble des seize années; ou en moyenne de 1 pour 100 par an. Pendant ce même laps de temps, les affaires, les échanges, les transactions augmentaient dans une proportion incomparablement plus forte. Le luxe devenait bien plus général. C'en est assez pour expliquer comment l'accroissement qu'a éprouvé l'approvisionnement en métaux précieux n'a pas déterminé une plus forte baisse.

Au seizième siècle, le changement avait été bien autrement marqué dans la grandeur de l'approvisionnement en métaux précieux, et il l'avait été beaucoup moins dans le développement des transactions et des échanges. On était parti d'un avoir total, en or et en argent, qui, pour l'Europe entière, a été estimé à un milliard de francs à peine, et peu après que la mine de Potosi eut été découverte et mise en œuvre (1545), ce ne fut pas de 1 pour 100 par an que s'accrut la masse des métaux précieux, ce fut de quatre ou cinq fois autant, sinon de plus. Quant au mouvement commercial, quelle époque vit une progression comparable à celle de nos jours ? A partir de 1845 au contraire, le mouvement de progrès fut entravé par les dissensions intérieures des États, par les guerres de religion et les luttes internationales que soulevait l'incessante ambition des princes (t).

(<) La découverte de la mine du Potosi coïncide à peu près exactement avec l'abdication de Charles-Quint, la mort de Henri VIII (1547) et de François I^{er} (1547); par conséquent l'exploitation des trente pre-

* AAAAAAAW

CHAPITRE IV

Des effets de la baisse qui est probable pour les deux métaux.

Il est donc sage, il est donc nécessaire de prévoir la baisse de la valeur des deux métaux précieux. Ils baisseront comme baisse le fer, comme baissent une multitude de produits industriels, tous ceux à l'égard desquels on n'est pas limité par l'étendue du champ de production, et qui laissent toute la marge à l'esprit de progrès. La baisse doit s'appliquer à l'un comme à l'autre, et il est impossible de dire d'avance quel est celui sur lequel elle sera la plus marquée; on pourrait penser cependant que pour l'or, elle sera plus prochaine.

Quels seront les effets d'un pareil phénomène? Certes il déterminera des changements sociaux, politiques et industriels. Essayer de les décrire en détail serait allonger beaucoup cet essai sur la Monnaie, et le porter au delà de ses limites naturelles. Dans un autre volume (1) je me suis appliqué à en donner une idée. Je crois pouvoir y renvoyer le lecteur plutôt que de répéter ici ce qui y a été dit. Les questions qui y ont été examinées sont les suivantes :

Du débouché offert aux métaux précieux par les peuples qui manquent présentement d'une suffisante proportion de métal dans leur instrument des échanges.

nières années de cette raine est contemporaine du règne de Philippe II, un des plus grands ennemis qu'ait jamais comptés la cause du progrès, et de ceux des derniers Valois, Henri II et ses fils, tous princes qui ont laissé de tristes souvenirs, et dont le mauvais gouvernement a entravé, au lieu de concourir à la développer, l'activité féconde des peuples.

(U De la baisse probable de l'or, des conséquences commerciales et sociales qu'elle peut avoir et des mesures qu'elle provoque. Paris, chez Capelle.

De l'accroissement que la monnaie peut éprouver, du fait du développement des affaires et de la population.

Du luxe et de l'emploi qu'il peut offrir aux métaux précieux.

Distinction des revenus qui seraient atteints dans leur importance, c'est-à-dire dans le degré de bien-être qu'ils procurent, et de ceux qui ne le seraient pas. De la perte collective qu'il semble que ferait la société, par l'avilissement d'une de ses richesses, celle qui consiste en or et en argent.

Des souffrances et des difficultés qui semblent devoir accompagner le changement.

Du profit qui résulterait de la baisse, pour certaines catégories de personnes et pour la société. De l'économie que feraient les États dans le paiement des rentes qu'ils doivent.

En somme le changement profiterait à ceux qui vivent du travail présent ; il nuirait à ceux qui vivent sur les fruits d'un travail passé, soit celui de leurs pères, soit même le leur propre. A cet égard, il agirait de même que la plupart des évolutions qui s'accomplissent en vertu de la grande loi de la civilisation, à laquelle, communément, on assigne le grand nom de progrès.

SECTION DIX-NEUVIÈME

Du Billoo.

Nous ne pouvons terminer ce livre sans mentionner les substituts et accessoires de la monnaie, qui sont de substance métallique : c'est ce qu'on nomme le billon.

Nos pièces d'argent de 20 centimes sont déjà bien exiguës ; le nombre en est petit et, en France, la pièce de 50 centimes peut être pratiquement regardée comme la limite inférieure de la monnaie d'argent : or, à Paris, le kilogr. de pain blanc de deuxième qualité se vend communément 30. Ainsi, les métaux précieux ne peuvent, par la raison même qu'ils sont précieux, servir aux transactions de la moindre grandeur, qui cependant sont les plus nombreuses. Par la même raison, il est une multitude de transactions qui ne peuvent se régler exactement par le moyen des pièces d'argent ; il reste à payer des appoints, pour lesquels manque la monnaie proprement dite. Le billon est destiné à combler cette double lacune.

Dans les pays, comme l'Angleterre, où la loi ne reconnaît d'autre monnaie que l'or, le besoin du billon est bien plus vivement senti, car en Angleterre la moindre pièce d'or est d'un demi-souverain ou de 12 fr. 60 cent. Aussi en Angleterre, a-t-on adopté deux billons, le premier d'argent, le second de cuivre.

L'essence du billon, quelle qu'en soit la substance t argent, cuivre, bronze, nickel, ou tous autres métaux communs, est de n'avoir un cours légal qu'aulanl qu'il est nécessaire pour parfaire un compte, ou que la transac-

tion dont il s'agit est trop menue pour qu'il y ait moyen de la solder avec la monnaie proprement dite. Ainsi, en Angleterre, les pièces d'argent ne peuvent être imposées par le débiteur au créancier que jusqu'à la somme de 2 liv. st. , qui est le montant de la plus grosse pièce d'or en circulation dans le pays, et le cuivre n'apparatt pour compléter une somme qu'autant que les pièces d'argent ne peuvent la former intégralement. De même, en France, on n'est tenu de recevoir le bronze que jusqu'à concurrence de 5 fr.

Parce motif, la quantité de billon que réclame réellement un État, même étendu et peuplé, est bornée. Ce sont des pièces qui circulent sans cesse, que personne ne met en réserve. Grâce à cette constante activité, le billou se multiplie lui-même.

Le billon le plus usité, celui de cuivre ou de bronze, si on le frappait dans le même système que la monnaie, c'est-à-dire en faisant en sorte que la valeur intrinsèque coïncidât absolument ou à très-peu près avec la valeur nominale, autant que ce serait possible (1), aurait l'inconvénient d'être fort lourd. Pour éviter cette inconvénient, on s'est déterminé presque partout à faire les pièces de cuivre d'une valeur intrinsèque beaucoup moindre que la valeur nominale. Mais alors se rencontre un danger : une prime est offerte à la contrelaçon, prime d'autant plus forle que l'écart est plus grand entre la valeur intrinsèque et la valeur nominale.

Communément l'écart qu'on aadoptédans les différents pays est de plus dit simple au double et n'excède pas le rapport du simple au triple. Quelquefois, cependant, il a été beaucoup plus étendu.

(1) Nous disons autant que ce serait possible , parce que la valeur du cuivre éprouve de grandes variations, de sorte que l'équation, qui serait exacte une année, cesserait de l'être après un temps plus ou moins long.

L'anciennepiècefrançaiséd'un décime, à tête de Liberté, pesait 20 grammes ; les gros sous de métal de cloche, composés de matières diverses, 24 grammes. Le denier anglais ou penny, dont la valeur nominale est à peu près d'un décime, pèse 18*r,80. En Autriche, la pièce de 3kreutzers, d'une valeur nominale de 1 3 centimes, ne pèse que 9gr,70.

En 1842 et 1843, quand il s'est agi, dans les chambres françaises, de refondre la monnaie de cuivre, on ne fut pas parfaitement d'accord. Parmi les personnes ayant de l'autorité en cette matière, beaucoup voulaient que le décime pesât 1 5 grammes (1). Legouvernement el lachambre des députés se prononcèrent pour le poids de 10 grammes; mais le projet s'arrêta en chemin. Il fut repris à l'origine du règne deNapoléon III, et il est devenu une loi dé l'État, le 6 mai 1852. Au lieu de cuivre pur, la matière est un alliage de 95 parties de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc.

Or le cuivre, en lingots propres au laminage, varie ordinairement entre 2 francs et 2 fr. 80 cent, le kilogramme, et par conséquent il vaut de 4 à 5 £ centimes pour 20 grammes pesant. Ainsi, dans les pièces de cuivre à tête de Liberté, qui dataient de la première république, l'écart entre la valeur nominale et la valeur intrinsèque n'était guère que de 1 à 2 ; et encore je ne compte pas les frais de fabrication et d'émission sur tous les points principaux du territoire, qui ne laissent pas que d'être élevés. Un poids de 10 grammes auquel on attribue la valeur nominale d'un décime, vaut, en lin-

gots raffinés, d'après les cours du cuivre depuis vingt ans, de 2 à 3 centimes, abstraction faite des frais de monnayage (2).

(1) C'était la proposition qu'avaient faite, en 1839, MM. Dumas et de Colmont, dans leur Rapport final, que nous avons eu souvent occasion de citer et où la question du billon est traitée en détail.

(•2) Au sujet du billon, je crois devoir recommander la lecture de plusieurs écrits techniques qu'a publiés M. Frichot.

La grande différence qui existe entre la valeur nominale du billon et la valeur intrinsèque du métal en lingots, est un motif impérieux pour qu'on s'abstienne de lui donner cours légal, au delà de ce qui est strictement indispensable pour les appoints ou pour les menus achats journaliers des personnes les moins aisées de la société. Si le législateur permet que, dans tout règlement de compte, une fraction déterminée, d'un dixième ou d'un quart, se paye en billon, c'est comme s'il altérait la monnaie d'un dixième ou d'un quart (1). Cet abus existait en France, en moindre proportion cependant, au commencement du siècle. M. Mollien y fit renoncer Napoléon Ier (2).

C'est aussi un motif pour qu'il n'en soit émis que tout juste ce qu'il faut; car le cours légal du billon, cours tout artificiel, puisqu'il est supérieur, en tout pays, à la valeur intrinsèque, ne peut se soutenir qu'autant que l'on est assuré d'écouler le billon à ce taux, et c'est ce qui cesserait du moment qu'il y en aurait, dans le courant de la circulation, plus que n'en demandent le service des appoints et celui des menues transactions. Les marchands détaillants auxquels il en arrive alors des quantités excessives, et qui ne peuvent le refuser de leurs pratiques, n'ayant pas le moyen de l'écouler, font un sacrifice dans leurs opérations avec les marchands en gros ou avec les autres personnes qui consentent à s'en charger; mais ce sacrifice retombe tout droit sur le public, car ils ne se font pas faute d'élever le prix de leurs denrées, tout au moins du montant de la perte qu'ils ont subie.

(1) Plus exactement, d'une quantité déterminée par le produit de deux facteurs, dont l'un serait la fraction convenue du dixième ou du quart, l'autre le rapport entre la valeur nominale et la valeur intrinsèque du billon.

(2) Mémoires d'un ministre du Trésor, t. III, p. 170. La proportion de cuivre autorisée dans les paiements était d'un quarantième.

Cependant plusieurs gouvernements, se trouvant dans une position difficile, ont frappé des masses de billon. C'était pour eux une ressource analogue au papier-monnaie. D'une quantité de cuivre qui valait un million, ils en faisaient trois ou quatre, à peu près comme avec des chiffons de papier imprimé qui reviennent à t/2 franc peut-être, on fait, 500 ou 1,000 fr. J'ai vu, en 1835, la ville de Mexico inondée de petites pièces de cuivre nommées quartilles, que le gouvernement, aux abois, émettait immodérément. En France, le gouvernement révolutionnaire fit de même fabriquer des sous en métal de cloche, à effigie royale, pour 19,232,543 fr., en vertu de la loi du 6 août 1791, et en l'an V et en l'an VII, des pièces de 1 décime et de 5 centimes en cuivre, à tête de Liberté, pour 19,691,266 fr. La Russie est un des pays où le gouvernement a le plus abusé du cuivre: Storch rapporte que, de 1762 à 1811, il y a été émis des pièces de cuivre pour une valeur nominale de 90 millions de roubles, pendant que les monnaies d'or et d'argent fabriquées n'allaient qu'à 137 millions. C'est 65 de billon pour 100 de monnaie.

Il faut dire qu'en Russie, les denrées de première nécessité étant à très-bas prix, les pièces de cuivre y ont un cadre plus large; mais ce n'est pas assez pour justifier la proportion que Storch a signalée.

En France et en Angleterre, la proportion du billon est infiniment plus faible. On estime qu'en France, avant 1852, il n'y en avait que pour 48 à 49 millions, et qu'aujourd'hui une quantité de 60 millions environ sera suffisante. Je parle du billon de bronze ou de cuivre (1),

(1) D'après le compte général de l'administration des finances, pour l'année 1864, la situation, au 31 décembre 1864, de la nouvelle fabrication des monnaies de bronze, exécutée en vertu de la loi du 6 mai 1852 et

en laissant à part le nouveau billon d'argent autorisé par

la loi du 25 mai 1864.

En Angleterre, le total des émissions du billon en cuivre ou en bronze, pendant vingt-cinq ans, à partir de janvier 1840, fait une valeur nominale de 1,053,292 liv. st. (26,490,000 fr.) ; mais d'une année à l'autre les variations sont extrêmes. Le plus fréquemment l'émission n'excède pas 10,000 liv. st. (251,500 fr.) ; il y a même eu une année (1850) où elle n'a atteint que 448 liv. (11,300 fr.) ; au contraire, en 1861, elle a été de 273,578 liv. (6,880,000 fr.) et en 1862, de 352,800 liv. st. (8,873,000 fr.) ; en 1861 elle était retombée à 18,069 liv. (454,500 fr.). Dans le même intervalle il avait été fabriqué en monnaie d'or 125,066,595 liv. (2,145,425,000 fr.) et en pièces d'argent 7,542,270 liv. (189,688,800 fr.).

La contrefaçon des pièces de cuivre n'est pas seulement un de ces dangers que l'esprit peut prévoir; c'est un mal constaté dans un grand nombre d'États. En France,

de celle du 18 juillet 1860, qui n'était pas complètement terminée encore (*), se présentait ainsi :

Pièces de 10 centimes 30,538,339 fr. 90

Total 58,167,330 50

Les frais de fabrication de toute nature, pour la première émission montant à 48,500,000 francs, ont été de 7,762,077 francs, c'était 16 pour 100 de la valeur nominale. Le poids de ces pièces étant de 4,850,433 kilogrammes, les frais par kilogramme montent à 1 fr. 60 c., proportion énorme par rapport à la valeur de la matière. Mais cette première émission ayant été faite au moyen des anciens sous et des pièces à tête de Liberté, a coûté plus cher que si elle eût été fabriquée avec du métal en lingots; il est vraisemblable que la seconde, celle qui a été faite en vertu de la loi de 1860, a entraîné moins de frais.

(*) 11 s'en fallait d'un peu plus de 2 millions.

à Paris, j'ai entendu des personnes, que j'ai lieu de croire bien informées, affirmer que, dans les ateliers où les ouvriers ont des matières de cuivre ou de laiton sous la main, il leur arrivait quelquefois, avant l'émission des pièces à l'effigie de Napoléon III, de fabriquer des sous. La grossièreté de l'exécution des sous en métal de cloche, et même des pièces de 5 centimes ou d'un décime à tête de Liberté, en rendait aisée la contrefaçon. En Russie, la contrefaçon a eu, à une certaine époque, l'appât d'un bénéfice énorme : on faisait plus que sextupler son capital. C'était vers la fin

du règne de Pierre le Grand et pendant les deux règnes suivants. L'étranger surtout se livrait à cette opération. Storch reproduit une évaluation du comte Munnich, d'après laquelle il serait venu alors de l'extérieur pour plus de 6 millions de roubles (24 millions de fr.) d'espèces en cuivre. A ce compte, les peuples voisins, en livrant à la Russie une quantité de cuivre monnayé, qui valait réellement moins d'un million de roubles, en tiraient des produits pour plus du sextuple; c'était ruineux pour la Russie.

Envers la contrefaçon l'on a la ressource d'un monnayage très-soigné. Les pièces de cuivre de l'Angleterre sont d'une belle exécution. Le nouveau billon français en bronze possède à un degré encore supérieur ce genre d'avantage. Cependant ces garanties ne sont pas absolument suffisantes. Le nombre des bons graveurs est grand; les ateliers où l'on a des machines propres à s'adapter au monnayage sont devenus nombreux en Europe. S'il y avait un très-grand profit à attendre de la contrefaçon du billon, il pourrait bien, dans certaines circonstances, s'en fabriquer à l'étranger.

Mais dans les temps ordinaires, en recommandant aux receveurs des deniers publics de donner l'exemple de la sévérité envers le billon de contrebande, et en multipliant

suffisamment les moindres pièces de monnaie proprement dite ou celles de billon d'argent, de manière à resserrer entre les plus étroites limites l'usage du billon de cuivre ou de bronze, il y a lieu de croire que la contrefaçon serait rendue extrêmement difficile.

Il a été fait depuis vingt ans un certain nombre d'essais, pour innover en matière de billon fait de métaux inférieurs. C'est ainsi que la Belgique fabrique du billon en nickel. Il en est de même de la Suisse. Ces pièces sont plus légères de poids et par conséquent plus commodes à porter que le billon en cuivre ou en bronze; mais à côté de cet avantage se présente l'inconvénient d'avoir la même couleur que l'argent, ce qui, dans certains cas, peut occasionner des confusions ou des tromperies.

On avait pensé aussi, dans des temps déjà éloignés de nous, à faire du billon qui, sous un petit volume, eût une valeur intrinsèque égale à la valeur nominale ou à peu près. Pour cela il suffit de mêler au cuivre une petite quantité d'argent. En France, sous l'ancien régime, les pièces vulgairement appelées six blancs, plus tard les *sfr* liards, et sous l'Empire les décimes à l'N, étaient des billons de ce genre. Mais la contrefaçon s'y est attachée. On réussit à imiter passablement, en unissant au cuivre des métaux de peu de valeur, la couleur particulière à ces bas alliages, et le public accepte les fausses pièces sur leur couleur, jusqu'à ce que, désabusé à l'extrême, il refuse également les bonnes et les mauvaises. C'est le sort qu'avaient eu, dans plusieurs départements, les pièces à l'N. On a donc fini par renoncer à ce système.

De tous les billons qui ont cours dans le monde, le plus répandu, celui qui sert dans le plus grand nombre de transactions, est celui des Chinois. Ce billon, nommé *tsien* par les indigènes et par les étrangers *cash*, du mot anglais qui signifie monnaie courante, ou encore *sapèque*.

est, dans le vaste empire du Milieu, le seul instrument d'échange qui porte une empreinte officielle. Avec la fidélité au passé qui caractérise la civilisation chinoise, le *tsien* a pu conserver, depuis l'an 1120 avant Jésus-Christ, la même forme symbolique. Ce sont des pièces rondes, percées, au milieu, d'un trou carré qui sert à les enfiler et à les réunir par centaines. Dans ces sortes de chapelets, il n'est pas rare de rencontrer, à côté des plus modernes, des pièces des huitième et dixième siècles. L'enfilade de 100 *sapèques* s'appelle *mace*; celle de 1,000, *i kouan*, mm, et plus souvent

encore tiao. Le tsien est coulé et fait d'un alliage dont la composition varie selon le temps et le lieu de l'émission. Le cuivre en est toujours l'élément principal; avec ce métal il y a du plomb et de l'étain. Au droit de la pièce on lit le règne ou la période de l'émission ; sur le revers, le nom en abrégé de la ville où la fabrication a eu lieu.

Nominalement le millier de pièces vaut i liang d'argent (376r,78). Mais l'exagération des émissions, l'inégalité extrême du poids et le mélange de pièces fausses donnent aux colliers ou chapelets de sapèques des valeurs dissemblables. Aussi M. Rondot rapporte qu'à E-Moui, en août 1850, la piastre à colonnes d'Espagne valait de 1,300 à 3,600 sapèques, selon la qualité de celles-ci. Voici la gradation de ces valeurs, pour une piastre :

Sapèques choisies et destinées à l'Inde et

& l'Archipel Indien

Monnaie courante en Chine

Sapèques à E-Moui

Sapèques en usage à Formose

Sapèques mélangées

inférieures

plus inférieures

Dans ces derniers temps, le gouvernement chinois aux abois a diminué la quantité de métal contenue dans ni. 49

les sapèques. Il a jeté dans la circulation des pièces en fer, et enfin il a émis du papier-monnaie. En 1859 la nouvelle pièce de dix tsien n'était reçue que pour deux anciennes sapèques, et le papier-monnaie perdait 83 pour 100.

Le nouvel hôtel-des-monnaies, que l'Angleterre établit aujourd'hui à Hong-Kong, fait des sapèques d'une valeur nominale de 1000 à la piastre, qui paraissent très-goûtées. On les désigne sous le nom de millime {mil).

Ces pièces sont du poids de 1 gramme.

On. les met en sacs du poids de 1 kilog., qui s'échangent contre une piastre. Une autre pièce, du poids de 7 grammes et demi, est l'équivalent légal de 10 de ces sapèques.

Ce même hôtel-des-monnaies fait un billon d'argent : ce sont des pièces au titre de 8/10 et de la valeur nominale d'un dixième de piastre. Il doit aussi fabriquer des piastres au titre de 9/10. Elles auraient la même quantité de fin que la piastre espagnole.

Depuis que la monnaie d'or s'est beaucoup répandue en Europe, et que les pièces d'argent au contraire s'y sont raréfiées, par suite de l'exportation dans l'Inde, l'usage d'un billon en argent, jusqu'à ces derniers temps réservé à l'Angleterre presque exclusivement, s'est successivement répandu dans beaucoup d'autres États européens. En France, la loi du 25 mai 1864 l'a autorisé; ce sont des pièces de 20 et de 50 centimes, et point d'autres, que le législateur français a permises; elles pèsent le même poids que les anciennes, qui étaient de la monnaie dans toute la rigueur du

mot. Par des motifs fort secondaires, ou pour mieux dire sans réflexion suffisante, on a choisi le titre de 835, qui n'a aucun rapport avec le système décimal, et n'offre d'ailleurs aucun avantage sérieux (1).

(I) En Angleterre on a conservé, pour le schelling, le titre ancien des pièces d'argent, 925 millièmes; mais on a diminué le poids (voir plus haut page 225).

L'idée de ce nouveau billon est venue de ce qu'on a espéré empêcher ainsi l'exportation des menues pièces d'argent, si nécessaires dans les transactions populaires. L'émission autorisée est ainsi définie par l'article 6 de la loi : « L'émission de la nouvelle monnaie sera égale à la somme « des monnaies anciennes retirées de la circulation. Le « ministre des finances est en outre autorisé à en faire « fabriquer, pour les besoins de la circulation, une somme « supplémentaire de trente millions. » A ce sujet il n'est pas inopportun de rappeler que, depuis l'origine de la monnaie décimale (1795) jusqu'au 31 décembre 1864, il avait été fabriqué pour 52,228,209 fr. de pièces de 50 centimes et 5,835,709 fr. de pièces de 20 centimes (1).

Deux des États limitrophes de la France, la Suisse et l'Italie, qui se sont approprié à peu près son système monétaire, l'avaient précédée dans cette voie. Ces États, agissant chacun isolément, avaient adopté, pour le billon d'argent, des bases différentes. La Suisse, depuis 1850, fabriquait des pièces de 2 fr. et au-dessous, en substituant à la proportion de 1 dixième d'alliage celle de 2. L'Italie avait choisi la proportion de 835 millièmes, que le législateur français a adoptée ensuite. Une conférence a été ouverte, entre ces deux puissances, la France et la Belgique, pour se mettre d'accord sur un billon d'argent identique, qui serait autorisé à circuler dans les quatre pays. Le titre de 835 millièmes, déjà préféré par la France et l'Italie y a prévalu. Les négociateurs se sont mis d'accord aussi pour l'émission de pièces de 2 fr. et de 1 fr.,

(J) La loi du 25 mai 1864 porte aussi la clause suivante, qui est bonne à noter:

“ 5. Les nouvelles pièces d'argent seront reçues dans les caisses publiques, quelle qu'en soit la quantité. Entre particuliers, elles ne pourront être employées dans les paiements, si ce n'est de gré à gré, que « jour vingt francs et au-dessous. »

indépendamment de celles de 20 et de 50 centimes que le législateur français a prescrites. Cette extension en France du billon d'argent, qui, du reste, au moment où nous écrivons, n'est encore qu'en projet, soulève une objection qui n'est pas à dédaigner; c'est qu'on peut y voir un achèvement détourné vers le renversement de la législation française de l'an XI.

ET DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME DU COURS

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I.

Nature de la Monnaie.

Il faut qu'elle soit d'une substance possédant une valeur intrinsèque, et elle ne peut être que d'or ou d'argent.

Chap. 1. -

- Définition de la Monnaie 1

Chap. 11. -

- De quelques caractères que la Monnaie a imprimés aux transat.-

Chap. III. -

tions 7

- De divers essais pour avoir une Monnaie faite d'une substance

Chap. IV. -

autre nue les deux métaux dits précieux 9

- Caractères qu'une substance doit réunir pour être propre à servir de Monnaie 14

Chap. V.TM

- L'or et l'argent sont les deux seules substances qui réunissent les

Chap. VI. -

qualités nécessaires à la Monnaie 17

- Confirmation par le témoignage de l'histoire du rôle qui vient

Chap. VII. -

d'être indiqué pour l'or et l'argent. . . . 34

- Autre définition de la Monnaie : Les pièces de Monnaie sont des

lingots certifiés 38

SECTION II

S'il est vrai que la Monnaie puisse être un signe. — De l'erreur qui a été accréditée en Europe à ce sujet, pendant une longue suite de siècles. — Dans quelles limites et sous quelles réserves des signes peuvent être substitués à la Monnaie, et des avantages qu'offre cette substitution.

Chap. I. -

- Comment, dans le moyen âge, on a cru que la Monnaie était un signe, et quelles perturbations a causées cette erreur 41

Chap. H. -

- Ce n'est pas à dire qu'il soit mal d'avoir des signes, parallèlement à la Monnaie. Bien au contraire 54

Chap. UI. — D'une extension qu'on a voulu récemment donner, en Angleterre, au terme de Monnaie, en l'appliquant au billet de banque. fig Chap. IV. — Nécessité de la convertibilité des titres de crédit en métaux précieux 84

SECTION III

Du prix des choses. — Des notions de la valeur et du prix dans leurs rapports avec la Monnaie et avec les métaux précieux dont la Monnaie est faite.

Chap. I. — La valeur et le prix 87

Chap. II. — Des mots de valeur et de prix dans leurs rapports avec les Monnaies et les métaux précieux qui en font la substance. — La prime, la cherté et le bon marché, par rapport & ces mêmes objets. 95 Chap. III. — De la possibilité d'un grand écart entre la valeur de la Monnaie et celle des métaux précieux 87

SECTION IV

De la mesure de la valeur. — S'il existe une pareille mesure qui soit exacte. — Dans quel sens l'or et l'argent laissent à désirer sous ce rapport. — Si l'on peut y substituer le blé, ou la journée de travail.

Chap. I. — Observations générales sur la valeur 92

Chap. II. — Si le blé peut constituer une bonne mesure de la valeur 97

Chap. III. — Si le travail peut fournir une mesure invariable de la valeur. 109 Chap. IV. — Dans quelles occasions et en quel sens il peut être bon de prendre le blé et le travail pour des mesures de la valeur 117

SECTION V

De l'étalon monétaire. S'il peut et doit être des deux métaux précieux ou d'un seul.

Chap. I. — Ce que c'est que l'étalon monétaire 130

Chap. II. — S'il peut y avoir deux étalons 138

Chap. III. — L'expérience a montré qu'il est impossible de maintenir un rapport fixe entre les deux métaux précieux dans le système monétaire des Etats. C'est la condamnation, par la pratique, du système

des deux étalons 112

Chap. IV. — Le système du double étalon conduit à l'altération graduelle des

Monnaies M8

Chap. V. — Comment, dans le moyen âge et pendant les siècles suivants jusqu'aux temps modernes, la notion d'étalon n'avait pas disparu

TABLE DES MATIÈRES

complètement. C'est l'argent qui s'est regardé comme tel, à peu

près partout en Europe 1 52

dur. VI. — Du changement d'étalon. — Dans quel cas il est permis, dans quel cas il ne saurait l'être 156

SECTION VI

Du nombre de métaux qu'on peut admettre dans le système monétaire d'un État.

Chap. I.

Chap. II.

Chap. III.

Chap. IV.

— Si la Monnaie devait être composée d'un seul des deux métaux

précieux, pourrait-on justifier la préférence exclusive qu'on donnerait à l'un ou l'autre 7 162

— Motifs qu'on aurait de maintenir aux deux métaux précieux à la

fois les attributions monétaires, et des moyens pratiques d'obtenir ce résultat 113

— S'il y a lieu d'aller au delà des deux métaux précieux, l'or et l'ar-

gent, dans le système monétaire des États civilisés 187

— Les notions actuelles sur la nature et le rôle de la Monnaie sont la

reproduction de celles des peuples grecs 188

SECTION VII

La législation actuelle de la France est fondée sur le principe de l'étalon

unique.

Chap. I. — Examen analytique de cette législation 195

Chap. II. — Comment la législation de l'an XI a statué au sujet des pièces du métal qui n'est pas l'étalon, c'est-à-dire de l'or. 211

Chap.

Chap.

Chap.

Chap.

Chap.

Chap.

Chap.

VI. — A la charge de qui peut être le frai

VII. — Etant donné un pays qui aurait de la Monnaie d'or et de la Monnaie

d'argent, et où la refonte de l'une des deux serait nécessitée par

une variation survenue dans le rapport des deux métaux, qu doit supporter la perte, de l'État ou des particuliers détenteurs

des espèces 1 282

CnAP. VIII. — Les banques de dépôt mises en œuvre pour remédier à la présence d'une grande quantité de Monnaies affaiblies par l'usage, ou de

toute origine 291

Chap. IX. — Comment, dans le nouveau système des Monnaies, divers actes que l'ancienne législation traitait comme des délits ou des crimes, rentrent dans les opérations licites du commerce 295

SECTION IX

De la limite jusqu'à laquelle l'action fiscale et réglementaire de la loi peut s'exercer sur la Monnaie.

Chap. I. — Ce que peut être l'impôt prélevé sur la fabrication de la Monnaie.

Soigneurage et brassage. — Exemples de ce qu'ont fait et font les

gouvernements modernes 310

Chap. II. — Du monnayage illimité. — 11 est de droit naturel 318

Chap. III. — Jusques à quel point la fabrication des Monnaies doit-elle être une

régie de l'État 325

Chap. IV. — La circulation parallèle d'une Monnaie dépréciée et d'une monnaie correcte est impossible. Théorème de Gresham 334

Chap. V. — De la multiplication des liôtels-des-monnaies dans un État... 340 Chap. VI. — De la circulation des Monnaies étrangères. — La piastre espagnole

en Chine 343

Chap. VII. — De l'uniformité des Monnaies dans le monde civilisé 350

SECTION X

L'exploitation des mines <T Amérique considérée principalement sous le rapport des variations qu'elle a fait éprouver à la valeur de l'or et de l'argent.

Chap.

Chap.

Chap.

Chap.

Cuap.

Chap.

I. — Baisons générales pour lesquelles l'or et l'argent ne donnent pas une mesure bien invariable de la valeur 354

II. — Première période. — De la découverte à l'an 1620. Le Potosi. 356

III. — Deuxième période. — De 1620 à l'insurrection des colonies espagnoles en 1810. Guanajuato. — Le Brésil 377

IV. — Troisième période. De 1810, où éclata la guerre de l'Indépendance, jusqu'à la découverte des mines d'or de la Californie 398

SECTION XI

Exemples, autres que ceux tirés de l'influence de l'Amérique, de variations durables ou passagères dans la valeur des métaux précieux,

Chap. I. — Variations générales et permanentes. — Effets du renversement de l'empire romain par les Barbares, — La civilisation antique

entre l'époque de Solon et celle de Démosthènes, et entre les premiers âges de la République Romaine et l'Empire

Chap. II.

— Variations locales, accidentelles et passagères

Chap. III.

— Enchérissement de l'or et de l'argent, en Angleterre, vers 1809.

Chap. IV.

— Des variations que les deux métaux précieux ont épiouvées dans leur valeur, l'un relativement à l'autre, en même temps que leur valeur changeait par rapport aux autres produits. ...

SECTION XII

Des mines d'or en général.

Chap. I. — Leurs caractères généraux. — Conséquences qui en résultent pour la production de ce métal. — A quelles conditions des mines

nouvelles peuvent en faire baisser la valeur 465

Chap. II. — Les mines d'or de la Russie 489

Chap. III. — Les mines d'or de la Californie 501

Chap. IV. — Les mines d'or de l'Australie 530

SECTION XIII

De la production actuelle des métaux précieux et de ce qu'il en existe dans la civilisation occidentale.

Chap. I. — Mines de métaux précieux de divers pays. — L'Allemagne et ses dépendances. - La Norvège. — L'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, la France. — Les mines d'argent aurifère de la Russie. — La Turquie. — L'Afrique. — Les lies delà Sonde et les Philippines. —

La Chine et le Japon, — Les ateliers d'affinage. 539

Chap. II. — Récapitulation de la production actuelle des diverses contrées en métaux précieux 554

Chap. III. — De ce qu'a pu devenir la masse de métaux précieux fournie par les mines. — De ce qu'il en peut rester à la civilisation occidentale t 568

SECTION XIV

De la Monnaie dans ses rapports avec le capital.

Chap. I. — Par l'intervention de la Monnaie, les transactions prennent un caractère à la fois plus simple et plus général, et la notion du capital se précise 181

Chap. II. — Comment la Monnaie se dissout dans le capital d'une nation. — Capital fixe, capital de roulement. — La Monnaie se range, par rapport à la société dans le capital fixe, par rapport à l'individu dans le capital de roulement. — Une nation a intérêt à s'organiser de manière à réduire le montant de la Monnaie. — La Monnaie passe facilement de l'état de capital fixe à celui de capital de roulement. — Ce qu'est le capitaliste, le banquier ; il distribue du capital : & cet effet, il faut que les titres qu'il possède puissent être convertis en Monnaie 584

SECTION XV

Du rapport entre la quantité des espèces d'or ou d'argent et la richesse des États.

Chap. I. — Fausse opinion qui s'est accréditée que les métaux précieux forment la richesse par excellence ou l'unique richesse. — Indication de quelques-unes des formes qu'elle a revêtues ; confusion de la

Monnaie avec le capital 596

Chap. II. — Comment une nation qui se développe augmente la quantité de sa Monnaie pendant une certaine période, et, passé ce point, cherche

& à la réduire C15

Chap. III. — Comment le mécanisme industriel, en se perfectionnant, permet de se livrer à une même quantité de transactions avec une quantité moindre d'espèces. — Les métaux précieux remplacés en grande partie par divers instruments de comptabilité et de crédit, qu'on peut considérer comme tenant lieu de Monnaie. — Le dépôt en compte-courant, le chèque, la maison de liquidation (Clearing - House), le billet de banque, la lettre de change : l'emploi de divers instruments, centralisant les espèces métalliques, leur permet, à

quantité égale, de rendre plus de services C3I

Chap. IV. — Des plans financiers qui consistent à monnayer la terre, en émettant des titres auxquels on attribuerait la fonction monétaire et qui seraient garantis par des propriétés territoriales. — Le système de Law, les assignats, les bons hypothécaires projetés en 1818. Ces plans reposent sur l'hypothèse que la Monnaie est un signe. C70

SECTION XVI

Du commerce international des métaux précieux , et du change.

Chap. I. — Du mouvement des espèce» monnayées et des matière» d'or et d'argent, entre les différents États, considéré dans le» phénomènes

généraux OIT

Chap. II. — Le pair du change 690

Chap. III. — De la sortie des métaux précieux j do ce que cette sortie a de réel et de ce qu'elle a d'imaginaire 69;»

SECTION XVII

Observations supplémentaires sur les variations qu'éprouve le prix des choses.

Chap. I. — Comment les prix de différents articles varient sous l'empire de certaines circonstances lui

Chap. II. — S'il est vrai que, comme on l'a dit, tout soit plus cher dans les

pays riches 7 >.7

Chap 111, — Continuation du même sujet. Explication donnée par M. Senior, de la cherté de quelques articles dans les pays riches 725

SECTION XVIII

De la probabilité d'une baisse prochaine de la valeur des métaux précieux.

Chap. I. — Si la baisse de3 frais de production est probable pour l'argent. . 73i

Chap. II. — Si la baisse des frais de production, qui est probable pour l'argent, amènerait nécessairement la baisse de la râleur de ce métal. 747

Chap. III. — La mémo question au sujet de l'or 755

Chap. IV, — Des effets de la baisse qui est probable pour les deux métaux. . . 7ii9

Sources et licence

Texte : https://archive.org/details/bub_gb_QVO8N5ui9m4C. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.